

ENQUETE PUBLIQUE

du 12 novembre au 12 décembre 2025

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten



Décision de Madame la Vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
en date du 24 septembre 2025

Arrêté de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 16 octobre 2025

PIECES JOINTES (REGISTRES, COURRIELS, COURRIERS)

Madame Valérie TROMMETTER
Commissaire enquêteur

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

SOMMAIRE

LISTE DES OBSERVATIONS	3
OBSERVATIONS PUBLIEES SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE	12
OBSERVATIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE PAPIER.....	13
OBSERVATIONS DEPOSEES PAR COURRIER.....	14

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

LISTE DES OBSERVATIONS

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

Observations déposées dans le registre papier de Hatten

21 observations ont été portées au registre papier :

- ⇒ Observation n°1 du 14/11/2025 de anonyme,
- ⇒ Observation n°2 du 14/11/2025 de anonyme,
- ⇒ Observation n°3 du 26/11/2025 de Muriel MANIERE pour la Fondation des Vétérans de la Division Rainbow,
- ⇒ Observation n°4 du 26/11/2025 de de Muriel MANIERE pour la 79th Infantry Division WWII Joint Association,
- ⇒ Observation n°5 du 26/11/2025 de Christine MATHERN et Céline BOYER,
- ⇒ Observation n°6 du 26/11/2025 de Elisabeth EHRING,
- ⇒ Observation n°7 du 06/12/2025 de Jacqueline BARTHEI,
- ⇒ Observation n°8 du 06/12/2025 de René FISCHER,
- ⇒ Observation n°9 du 06/12/2025 de Joël RANG,
- ⇒ Observation n°10 du 06/12/2025 de Aurélie LANTZ,
- ⇒ Observation n°11 du 06/12/2025 de Marie LANTZ,
- ⇒ Observation n°12 du 12/12/2025 de Paul MEJEAN,
- ⇒ Observation n°13 du 12/12/2025 de Jacqueline KREMSER,
- ⇒ Observation n°14 du 12/12/2025 de M. B.,
- ⇒ Observation n°15 du 12/12/2025 de C. ROTH-SCHMITT,
- ⇒ Observation n°16 du 12/12/2025 de P. ROTH-SCHMITT,
- ⇒ Observation n°17 du 12/12/2025 de Edmond ROHRBACHER,
- ⇒ Observation n°18 du 12/12/2025 de Brigitte HILEN,
- ⇒ Observation n°19 du 12/12/2025 de J.-C. HILEN,
- ⇒ Observation n°20 du 12/12/2025 de Yvonne FISCHER,
- ⇒ Observation n°21 du 12/12/2025 de Rose et Manuela PHILIPPS.

Observations envoyées par courrier

1 observation a été envoyée par courrier au Commissaire Enquêteur :

- ⇒ Courrier n°1 du 01/12/2025 de Didier BRAUN, 1^{er} vice-président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

Observations envoyées par courriel

7 observations ont été envoyées par courriel au Commissaire Enquêteur :

- ⇒ Courriel n°1 du 09/12/2025 (19h41) de anonyme [voir E-obs n°138],
- ⇒ Courriel n°2 du 10/12/2025 (17h03) de anonyme [voir E-obs n°147],
- ⇒ Courriel n°3 du 11/12/2025 (20h23) de anonyme [voir E-obs n°169],
- ⇒ Courriel n°4 du 11/12/2025 (20h23) de anonyme [voir E-obs n°170],
- ⇒ Courriel n°5 du 12/12/2025 (07h08) de anonyme [voir E-obs n°176],
- ⇒ Courriel n°6 du 12/12/2025 (07h08) de anonyme [voir E-obs n°177],
- ⇒ Courriel n°7 du 12/12/2025 (11h26) de anonyme [voir E-obs n°188].

Ces courriels ont été intégrés au registre dématérialisé.

Observations déposées dans le registre dématérialisé

182 observations ont été déposées sur le registre dématérialisé, auxquelles s'y ajoutent les 7 observations réceptionnées par courriel :

- ⇒ E-observation n°1 du 13/11/2025 (02h48) de anonyme (Lisa) en langue anglaise,
- ⇒ E-observation n°2 du 13/11/2025 (05h24) de Tobias BALTZINGER,
- ⇒ E-observation n°3 du 13/11/2025 (09h57) de Daniel PFEIFFER,
- ⇒ E-observation n°4 du 13/11/2025 (11h13) de Benjamin RAPP,
- ⇒ E-observation n°5 du 13/11/2025 (17h56) de Mikel Shilling Organisation - 14th AD Historian en langue anglaise,
- ⇒ E-observation n°6 du 13/11/2025 (18h34) de Eric SHELL,
- ⇒ E-observation n°7 du 13/11/2025 (21h36) de Caroline PRINTZ,
- ⇒ E-observation n°8 du 14/11/2025 (22h52) de Philippe MERKLING,
- ⇒ E-observation n°9 du 15/11/2025 (14h49) de André EISELE,
- ⇒ E-observation n°10 du 16/11/2025 (22h36) de Franck GRIGOLETTO,
- ⇒ E-observation n°11 du 17/11/2025 (22h15) de Philippe MERKLING,
- ⇒ E-observation n°12 du 17/11/2025 (22h55) de Axel IMHOF,
- ⇒ E-observation n°13 du 19/11/2025 (14h00) de anonyme,
- ⇒ E-observation n°14 du 19/11/2024 (15h00) de anonyme,
- ⇒ E-observation n°15 du 19/11/2024 (15h34) de anonyme,
- ⇒ E-observation n°16 du 19/11/2025 (21h05) de anonyme,

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

- ⇒ **E-observation n°17** du 20/11/2025 (09h26) de anonyme (**non publiée** en raison d'un propos jugé injurieux mais reprise dans l'E-obs n°18 avec le vocable modifié),
- ⇒ **E-observation n°18** du 20/11/2025 (09h32) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°19** du 20/11/2025 (13h17) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°20** du 20/11/2025 (17h37) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°21** du 20/11/2025 (19h49) de Christian SCHIESTEL,
- ⇒ **E-observation n°22** du 20/11/2025 (21h37) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°23** du 21/11/2025 (12h20) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°24** du 21/11/2025 (20h44) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°25** du 21/11/2025 (21h05) de Daniel ZIVIC,
- ⇒ **E-observation n°26** du 21/11/2025 (22h56) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°27** du 22/11/2025 (08h07) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°28** du 22/11/2025 (11h47) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°29** du 22/11/2025 (12h20) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°30** du 23/11/2025 (08h20) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°31** du 23/11/2025 (08h43) de Eric HUEBER,
- ⇒ **E-observation n°32** du 23/11/2025 (10h58) de Florence GROFF,
- ⇒ **E-observation n°33** du 23/11/2025 (21h23) de Philippe MERKLING,
- ⇒ **E-observation n°34** du 23/11/2025 (22h26) de Antoine DAGON,
- ⇒ **E-observation n°35** du 23/11/2025 (22h26) de Emma JACKY,
- ⇒ **E-observation n°36** du 23/11/2025 (22h27) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°37** du 23/11/2025 (22h28) de Camille PREJEAN, Organisation ENGEES,
- ⇒ **E-observation n°38** du 23/11/2025 (22h29) de Brigitte DURAND,
- ⇒ **E-observation n°39** du 23/11/2025 (22h31) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°40** du 23/11/2025 (22h31) de Victoria DAVIS-GUTTER,
- ⇒ **E-observation n°41** du 23/11/2025 (22h33) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°42** du 23/11/2025 (22h35) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°43** du 23/11/2025 (22h35) de Louis JAPSENNE,
- ⇒ **E-observation n°44** du 23/11/2025 (22h40) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°45** du 23/11/2025 (22h41) de Elsa CHOPIN,
- ⇒ **E-observation n°46** du 23/11/2025 (22h45) de Sandie CHOPIN,
- ⇒ **E-observation n°47** du 23/11/2025 (22h45) de Quentin CHOPIN,

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

- ⇒ **E-observation n°48** du 23/11/2025 (23h00) de Andy ROYER, Organisation ENGEES,
- ⇒ **E-observation n°49** du 23/11/2025 (23h03) de Abigaël GUIMBERTEAU, Organisation ISF,
- ⇒ **E-observation n°50** du 23/11/2025 (23h21) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°51** du 23/11/2025 (23h57) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°52** du 24/11/2025 (08h07) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°53** du 24/11/2025 (08h40) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°54** du 24/11/2025 (09h29) de Paul ROUX,
- ⇒ **E-observation n°55** du 24/11/2025 (09h31) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°56** du 24/11/2025 (10h19) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°57** du 24/11/2025 (10h29) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°58** du 24/11/2025 (10h29) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°59** du 24/11/2025 (13h02) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°60** du 24/11/2025 (17h08) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°61** du 24/11/2025 (18h43) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°62** du 25/11/2025 (07h13) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°63** du 25/11/2025 (11h12) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°64** du 25/11/2025 (17h48) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°65** du 25/11/2025 (18h40) de C. S.,
- ⇒ **E-observation n°66** du 26/11/2025 (11h43) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°67** du 26/11/2025 (15h11) de Thierry SCHAEFER,
- ⇒ **E-observation n°68** du 26/11/2025 (15h59) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°69** du 27/11/2025 (09h13) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°70** du 27/11/2025 (09h41) de Axel IMHOF,
- ⇒ **E-observation n°71** du 27/11/2025 (09h57) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°72** du 27/11/2025 (12h47) de Caroline PRINTZ,
- ⇒ **E-observation n°73** du 27/11/2025 (14h37) de Muriel MANIERE,
- ⇒ **E-observation n°74** du 28/11/2025 (10h35) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°75** du 27/11/2025 (16h40) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°76** du 28/11/2025 (22h11) de Julien LEDANOIS,
- ⇒ **E-observation n°77** du 29/11/2025 (18h06) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°78** du 30/11/2025 (11h57) de Vincent HILLENBLINK,
- ⇒ **E-observation n°79** du 30/11/2025 (12h58) de Nadine HILLENBLINK,

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

- ⇒ **E-observation n°80** du 30/11/2025 (23h01) de Philippe MERKLING,
- ⇒ **E-observation n°81** du 01/12/2025 (11h03) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°82** du 01/12/2025 (17h59) de Muriel MANIERE, Organisation COLLECTIF HATTEN DEMAIN,
- ⇒ **E-observation n°83** du 01/12/2025 (21h36) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°84** du 01/12/2025 (22h33) de Evelyne PRINTZ,
- ⇒ **E-observation n°85** du 02/12/2025 (13h45) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°86** du 02/12/2025 (17h50) de Fanny WECKMANN,
- ⇒ **E-observation n°87** du 02/12/2025 (22h30) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°88** du 03/12/2025 (10h07) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°89** du 03/12/2025 (16h57) de Valentine VIENNE, Organisation Avocat du collectif HATTEN DEMAIN,
- ⇒ **E-observation n°90** du 03/12/2025 (19h25) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°91** du 03/12/2025 (21h26) de Julien LEDANOIS, Organisation S.A.V.E.,
- ⇒ **E-observation n°92** du 04/12/2025 (10h31) de Elodie LIENHARDT,
- ⇒ **E-observation n°93** du 04/12/2025 (16h09) de Claude HILLENLINK,
- ⇒ **E-observation n°94** du 04/12/2025 (17h55) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°95** du 04/12/2025 (19h29) de André EISELE,
- ⇒ **E-observation n°96** du 04/12/2025 (20h51) de Marie WALTER, Organisation Habitante de la CDCOF,
- ⇒ **E-observation n°97** du 05/12/2025 (07h51) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°98** du 05/12/2025 (09h13) de Hugo MEYER,
- ⇒ **E-observation n°99** du 05/12/2025 (11h09) de Véronique SPACH,
- ⇒ **E-observation n°100** du 05/12/2025 (15h09) de Francesca CARBONI,
- ⇒ **E-observation n°101** du 05/12/2025 (18h02) de René FISCHER,
- ⇒ **E-observation n°102** du 05/12/2025 (18h02) de Georges DRION,
- ⇒ **E-observation n°103** du 05/12/2025 (19h02) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°104** du 05/12/2025 (20h19) de Georges DRION,
- ⇒ **E-observation n°105** du 05/12/2025 (21h48) de Sandrine JACOBY, Organisation Collectif Les Becs Rouges,
- ⇒ **E-observation n°106** du 05/12/2025 (23h13) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°107** du 06/12/2025 (09h21) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°108** du 06/12/2025 (12h39) de Dorian FAUCON, Organisation Les Becs Rouges,

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

- ⇒ **E-observation n°109** du 06/12/2025 (15h01) de Sonia BENMANSOUR,
- ⇒ **E-observation n°110** du 06/12/2025 (18h03) de Didier WECKMANN,
- ⇒ **E-observation n°111** du 07/12/2025 (09h07) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°112** du 07/12/2025 (14h12) de Yannick MANIERE,
- ⇒ **E-observation n°113** du 07/12/2025 (14h27) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°114** du 07/12/2025 (14h35) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°115** du 07/12/2025 (15h06) de Muriel MANIERE, Organisation COLLECTIF HATTEN DEMAIN,
- ⇒ **E-observation n°116** du 07/12/2025 (17h44) de Lillian STIRLING,
- ⇒ **E-observation n°117** du 07/12/2025 (19h34) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°118** du 07/12/2025 (20h13) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°119** du 07/12/2025 (21h06) de Johann BLAAS,
- ⇒ **E-observation n°120** du 07/12/2025 (22h06) de Florence MEYER,
- ⇒ **E-observation n°121** du 07/12/2025 (22h28) de Florence MEYER,
- ⇒ **E-observation n°122** du 07/12/2025 (22h40) de Florence MEYER,
- ⇒ **E-observation n°123** du 07/12/2025 (23h24) de Philippe MERKLING,
- ⇒ **E-observation n°124** du 08/12/2025 (07h44) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°125** du 08/12/2025 (10h53) de Muriel MANIERE, Organisation COLLECTIF HATTEN DEMAIN,
- ⇒ **E-observation n°126** du 08/12/2025 (12h31) de Raphaël FISCHER,
- ⇒ **E-observation n°127** du 08/12/2025 (13h30) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°128** du 08/12/2025 (13h46) de André EISELE,
- ⇒ **E-observation n°129** du 08/12/2025 (14h37) de Steve MULLER,
- ⇒ **E-observation n°130** du 08/12/2025 (16h52) de Marie-Christine GIRAUD,
- ⇒ **E-observation n°131** du 08/12/2025 (19h13) de Rose-Marie ROHE,
- ⇒ **E-observation n°132** du 09/12/2025 (13h20) de Mylène OBER,
- ⇒ **E-observation n°133** du 09/12/2025 (14h25) de Muriel MANIERE,
- ⇒ **E-observation n°134** du 09/12/2025 (16h44) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°135** du 09/12/2025 (18h24) de François LARDINAIS, Organisation Alsace Nature,
- ⇒ **E-observation n°136** du 09/12/2025 (18h42) de Guillaume BARJOT, Organisation Les Becs Rouges,
- ⇒ **E-observation n°137** du 09/12/2025 (18h47) de Guillaume BARJOT, Organisation Les Becs Rouges,
- ⇒ **E-observation n°138** (mail) du 09/12/2025 (19h41) de anonyme,

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

- ⇒ **E-observation n°139** du 09/12/2025 (22h02) de Caroline PRINTZ,
- ⇒ **E-observation n°140** du 10/12/2025 (10h21) de Luc B.,
- ⇒ **E-observation n°141** du 10/12/2025 (11h40) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°142** du 10/12/2025 (13h31) de Jean Yves et Marie EDEL et WALTER, Organisation ADEQ,
- ⇒ **E-observation n°143** du 10/12/2025 (13h54) de Andrea ENGEL,
- ⇒ **E-observation n°144** du 10/12/2025 (14h00) de Agnès BERTRAND,
- ⇒ **E-observation n°145** du 10/12/2025 (14h18) de Frédéric PERRIN,
- ⇒ **E-observation n°146** du 10/12/2025 (16h44) de Frédéric PERRIN,
- ⇒ **E-observation n°147** du 10/12/2025 (17h03) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°148** du 10/12/2025 (17h34) de Vincent FROEHLICHER, Organisation ADIRA,
- ⇒ **E-observation n°149** du 10/12/2025 (18h45) de Marcel SCHMITT,
- ⇒ **E-observation n°150** du 10/12/2025 (19h08) de Camille JEAMBRUN, Organisation Les Becs Rouges,
- ⇒ **E-observation n°151** du 10/12/2025 (21h01) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°152** du 10/12/2025 (21h46) de Tiffany PETER,
- ⇒ **E-observation n°153** du 10/12/2025 (21h51) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°154** du 10/12/2025 (22h00) de Valencienne FELTEN,
- ⇒ **E-observation n°155** du 10/12/2025 (22h04) de Pierre GRIGOLETTO,
- ⇒ **E-observation n°156** du 10/12/2025 (22h11) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°157** du 10/12/2025 (22h29) de Mathieu PINCEMIN,
- ⇒ **E-observation n°159** du 10/12/2025 (22h53) de Georges JACKY,
- ⇒ **E-observation n°160** du 11/12/2025 (00h12) de Doris JACKY,
- ⇒ **E-observation n°161** du 11/12/2025 (08h08) de Muriel MANIERE, Organisation COLLECTIF HATTEN DEMAIN,
- ⇒ **E-observation n°162** du 11/12/2025 (08h21) de Adrien MALARD,
- ⇒ **E-observation n°163** du 11/12/2025 (10h59) de Donatien BREINER,
- ⇒ **E-observation n°164** du 11/12/2025 (11h24) de Nym ANO,
- ⇒ **E-observation n°165** du 11/12/2025 (11h39) de Donatien BREINER,
- ⇒ **E-observation n°166** du 11/12/2025 (13h21) de Sébastien BARTHEL,
- ⇒ **E-observation n°167** du 11/12/2025 (13h38) de Pascal EHRHARD,
- ⇒ **E-observation n°168** du 11/12/2025 (20h07) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°169** du 11/12/2025 (20h23) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°170** du 11/12/2025 (20h23) de anonyme,

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

- ⇒ **E-observation n°171** du 11/12/2025 (21h34) de Mathieu WINTER,
- ⇒ **E-observation n°172** du 11/12/2025 (23h35) de Isabelle BREINER,
- ⇒ **E-observation n°173** du 12/12/2025 (00h59) de Michel JACKY,
- ⇒ **E-observation n°174** du 12/12/2025 (04h07) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°175** du 12/12/2025 (04h16) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°176** du 12/12/2025 (07h08) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°177** du 12/12/2025 (07h08) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°178** du 12/12/2025 (08h14) de Andrea ENGEL,
- ⇒ **E-observation n°179** du 12/12/2025 (09h21) de Evelyne DENNY,
- ⇒ **E-observation n°180** du 12/12/2025 (09h47) de Valérie D.,
- ⇒ **E-observation n°181** du 12/12/2025 (10h04) de Arnaud STOLL,
- ⇒ **E-observation n°182** du 12/12/2025 (10h28) de I. DW.,
- ⇒ **E-observation n°183** du 12/12/2025 (10h35) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°184** du 12/12/2025 (10h38) de Carolina RAINAUT,
- ⇒ **E-observation n°185** du 12/12/2025 (11h10) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°186** du 12/12/2025 (11h18) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°187** du 12/12/2025 (11h20) de Catherine LECOUFFE,
- ⇒ **E-observation n°188** du 12/12/2025 (11h26) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°189** du 12/12/2025 (11h39) de anonyme,
- ⇒ **E-observation n°190** du 12/12/2025 (11h49) de anonyme.

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

OBSERVATIONS PUBLIEES SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE

Export des observations de l'enquête publique du 14/12/2025 13:55

Observation n° 1 du 13 novembre 2025 - 02:48

Auteur : anonyme

Cher Monsieur ou Madame,

I am writing on behalf of myself and my grandfather, S/S William T. Sell Troop E 94th Cav. Recon. Mechanized 14th Armored Division. The battle at Hatten-Ritterschofen during the very cold month of January 1945 was a key turning point in defeating Hitler. 2,500 Germans and Americans lost their lives fighting for the freedom from the Nazis and I believe that my grandfather would want this site preserved to continue to educate people about not only the bravery of these soldiers, but to emphasize how critical this battle was in history.

France has an excellent reputation of preserving valuable buildings and locations throughout their beautiful country and this site is as rich with history as any other preserved area. My grandfather was lucky to survive, as his tank was surrounded, and he lost many good friends during this battle. Someday I'd like to visit this battlefield, as it currently is preserved, to honor my grandfather and those that died to protect our freedoms. I am sure there are many other places that an industrial field could be built, without impinging on this historic battlefield.

I appreciate your time in hearing our voices as I speak for my grandfather who passed away many years ago. He only spoke to me once about his time in France and Germany during WW II, but by preserving this site as it is, this battlefield will live on to tell the story of this devastating time in history.

Avec mes chaleureuses salutations,

Lisa

Etats-Unis

Observation n° 2 du 13 novembre 2025 - 05:24

Auteur : TOBIAS Baltzinger

Bonjour,

Je suis défavorable à ce projet.

Avec la conjoncture climatique actuelle, il est plus judicieux de construire des zones industrielles sur d'ancienne friches polluées que sur de la belle terre. On ne pourra plus faire de la belle terre alors que détruire des bons et beaux sols en agriculture biologique est long et complexe.

Il y a déjà plusieurs sites industrielles innocupés pouvant être réaménagés et sortir de l'abandonné.

Observation n° 3 du 13 novembre 2025 - 09:57

Auteur : Daniel PFEIFFER

Par la présente je tiens à faire part de ma totale opposition à ce projet. Non seulement pour la préservation de nos terres agricoles fertiles, mais aussi pour notre résilience alimentaire en produits

sains et afin de pouvoir profiter de circuits courts, qui vont être plus que vitaux vu les scandales sanitaires de plus en plus fréquents.

A cela s'ajoute bien-sûr la préservation de notre patrimoine et la mémoire des champs de bataille qu'ont connu nos communes.

Nous avons également une chance inouïe de pouvoir profiter d'une magnifique forêt, qui va forcément être impactée très négativement par la pollution que va engendrer ce parc industriel.

Il y aura aussi l'augmentation du trafic routier qui est déjà très perturbé aux heures de pointe, à cela devra encore s'ajouter le trafic de toute une zone industrielle supplémentaire, avec les poids-lourds qui vont transiter à longueur de journée.

A l'origine je suis venu sur Hatten parce que justement il y fait bon-vivre, pour ses champs, sa forêt, les grands espaces et sa tranquillité. Je doute que beaucoup de gens soient encore intéressés à venir s'installer ici dans les conditions qui se dessinent.

En somme ce parc va peut-être profiter aux investisseurs et aux technocrates porteurs de ce projet, mais sûrement pas aux habitants et aux villages alentours...

Concernant la vision future où tout va dépendre des batteries lithium, c'est juste du pur délire et de la folie, tout le monde se rend compte à présent où commence à se rendre compte que le tout électrique n'est juste pas possible et viable. La propagande et le délire des mondialistes ne nous concerne pas. C'est un effet de mode qui va vite s'estomper, et une fois que le mal sera fait et que tout sera détruit il sera trop tard.

Je souhaite également ajouter à cela la dangerosité que représente la production, la transformation et le stockage de lithium aussi près des habitations. Là pareil, je suppose que la plupart des gens censés ont compris la dangerosité que représente ce métal qui s'auto-enflamme au contact de l'air et de l'eau. Pour ceux et celles qui ne le saurait pas : « Le lithium est un métal très réactif qui réagit rapidement au contact de l'air humide. Il se combine avec l'azote de l'air même à température ordinaire, et peut s'enflammer à chaud avec l'oxygène pour former de l'oxyde de lithium, un composé caustique. »

D'ailleurs, est-ce que grâce à ce nouveau parc on va se retrouver dans une zone à risque technologique ? Car autant dire qu'on ne va plus pouvoir dormir tranquille avec cette bombe à retardement juste à côté. Même si on nous fait miroiter que tout est sous contrôle, cela n'engage que ceux qui veulent bien y croire. On sait bien que la réalité est bien différente, d'ailleurs il suffit de s'informer un peu sur la fréquence et le nombre d'incidents dans ce domaine en Chine, en Corée et même en France. Alors oui ne vous inquiétez pas, on maîtrise jusqu'à ce qu'on ne maîtrise plus.

Pour terminer, je sais que les entreprises apportent de l'argent à la commune et que ça aide à payer l'entretien, l'énergie, etc... mais vouloir toujours plus grand et vouloir toujours attirer plus de monde n'est peut-être pas la priorité de la majorité des habitants. Quitte à payer un peu plus de charges, est-ce que la destruction continue et sans fin de notre environnement et de notre patrimoine en vaut la chandelle, pour un parc industriel qui va de toute façon devenir obsolète en quelques années ? Donc pourquoi ne pas aller sur les zones déjà abandonnées ?

Observation n° 4 du 13 novembre 2025 - 11:13

Auteur : Benjamin RAPP

Dans la pièce 6 du dossier de demande d'autorisation environnementale, à la page 19, la synthèse des enjeux indique un enjeu moyen pour le paysage. Or, l'emprise du projet représente 43 hectares, au détriment de terres agricoles actuellement exploitées. Une telle consommation d'espace paraît difficilement compatible avec la qualification d'"enjeu moyen".

De plus, la zone d'aménagement projetée sera adjacente à la casemate Esch, symbole fort de l'histoire de Hatten et de l'Alsace du Nord, ainsi qu'au cimetière juif, également témoin du passé local. Il semble donc que la sensibilité paysagère et patrimoniale du site ait été sous-estimée dans l'évaluation des impacts.

Par ailleurs, les habitants de Hatten signalent déjà une circulation importante de poids lourds traversant le village. L'implantation d'une nouvelle zone d'activités risque d'aggraver cette situation, plutôt que de l'améliorer.

Enfin, l'enjeu pour l'emploi et l'économie a également été classé comme moyen, alors même que les porteurs du projet annoncent la création de 2000 emplois. Cette contradiction interroge la pertinence du classement et, plus largement, la cohérence globale de l'évaluation du projet.

En conclusion, j'estime que certains impacts potentiels du projet, notamment sur le paysage, le patrimoine et la circulation, ont été sous-évalués dans l'analyse présentée.

Observation n° 5 du 13 novembre 2025 - 17:56

Auteur : Mikel Shilling Organisation : 14th AD Historian

As the official historian for the U.S. 14th Armored Division, I must strongly oppose the plan to pave over the historic battlefield at Hatten with an industrial park. This site is sacred ground. In January 1945, the men of the 14th Armored Division fought one of their most horrific and costly battles there, alongside their French allies, to liberate Alsace from Nazi occupation.

To erase this ground under concrete would be to erase an essential chapter of both American and French history. It stands as a powerful reminder of the price of freedom and the sacrifices made on French soil. The battlefield should be preserved and protected, not industrialized, as a lasting memorial and educational resource for future generations.

I urge local and national officials to reconsider this plan and to work with historians, veterans organizations, and heritage groups to safeguard the memory of those who fought and died at Hatten.

With deep respect,
Mikel Shilling
Historian, 14th Armored Division

Observation n° 6 du 13 novembre 2025 - 18:34

Auteur : Eric SCHELL

Bonjour, quelle sera l'emprise du projet du parc sur l'ancien champ de bataille de Hatten ? Sachant

que pour les familles américaines des anciens combattants (morts, blessés ou portés disparus) ces terres sont des terres sacrées sur lequel beaucoup de sang a été versé.

Observation n° 7 du 13 novembre 2025 - 21:36

Auteur : Caroline PRINTZ

Absence de justification claire : Les objectifs économiques de la seconde tranche de la ZAC (environ 20 hectares) hors PENE (uniquement pour le processus minier d'extraction ou de traitement du lithium) restent flous.

Dans l'avis de l'autorité environnementale il est demandé de comptabiliser la surface hors PENE, mais la réponse de la CCOF dans le mémoire en réponse à l'avis de la Mrae (page 8) ne concerne que la tranche devant accueillir une usine liée au traitement du lithium (correspondant au cadre réglementaire du PENE).

Toutes autres activités (data center, cultures sous serre..) devraient donc être intégrées et justifiées dans le cadre réglementaire de la consommation foncière locale et de ce fait respecter la loi Zéro Artificialisation Nette des sols de la loi climat et résilience.

On peut s'interroger sur la légitimité du projet de parc industriel concernant les activités non liées au traitement du lithium. En limitant son impact et en préservant les terres agricoles fertiles, la biodiversité et le patrimoine historique du champ de bataille de 1945.

Observation n° 8 du 14 novembre 2025 - 22:52

Auteur : Philippe Merkling Organisation : Citoyen

Madame la commissaire enquêtrice,

Veuillez trouver ci-dessous mes observations et propositions relative à la mise en comptabilité du PLUI de Hatten et plus précisément du projet de règlement pour le zone IAUt.

Article 4 IAUt - Eaux usées

Alinéa 3 : « Si les effluents sont de nature à compromettre le bon fonctionnement des installations d'épuration des eaux usées, ceux-ci pourront être soumis à un pré-traitement approprié avant rejet dans le réseau public. »

Les sels de lithium sont techniquement compatibles avec les stations d'épuration à faibles concentrations (quelques µg/L à dizaines de µg/L), car ils ne perturbent pas significativement les processus biologiques. Cependant, ils ne sont pas éliminés par les traitements conventionnels et se retrouvent intégralement dans les effluents, posant des risques écotoxicologiques démontrés, pour les milieux récepteurs.

Je propose de compléter l'alinéa 3 avec le paragraphe ci-dessous :

« Avant tout rejet dans le réseau d'assainissement, les effluents contenant des sels de lithium devront faire l'objet d'un traitement approprié permettant d'atteindre les normes en vigueur pour un rejet dans le milieu naturel, avant rejet dans le réseau de collecte des eaux usées et sans effet de dilution apporté par les eaux usées provenant d'autres installations.

Alinéa 4 : « Toutes constructions ou installations devront être traitées par un dispositif conforme à la réglementation en vigueur. »

La formulation de cet alinéa est trop vague et n'est pas claire. Aucune disposition n'est prévue en cas d'absence de réseau public.

Ajouter un alinéa 2bis explicite : « En l'absence de desserte par un réseau public d'assainissement, les constructions ou installations devront être équipées d'un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur, dans l'attente du raccordement au réseau public. »

Pour une zone à urbaniser en cours d'aménagement le réseau public peut ne pas être immédiatement disponible. L'absence de prescription claire peut bloquer les premières autorisations d'urbanisme, créer une insécurité juridique, retarder le démarrage du projet.

Article 7 IAUT - Implantation par rapport aux limites séparatives, alinéa 1

« Lorsque la limite séparative est une zone agricole (A) ou naturelle (N), alors les constructions doivent être implantées en retrait de 4 mètres minimum. »

Pour une zone d'activités industrielles (raffinage de lithium, valorisation géothermie) générant potentiellement des nuisances significatives (bruit des installations, émissions, trafic poids lourds, activité 24h/24), un recul de seulement 4 mètres avec des zones agricoles et naturelles semble est très insuffisant.

Toutes les zones d'activités du règlement appliquent le même recul de 4m, quelle que soit l'intensité de l'activité. Par exemple :

UX Activités artisanales, industrielles, commerciales (4 mètres).

UT Activités géothermiques et substances connexes (4 mètres)

La zone IAUT, destinée à des activités industrielles lourdes (extraction chimique, valorisation de ressources minérales), devrait justifier un recul supérieur.

L'article 6 IAUT impose un recul de 30 mètres depuis les lisières boisées, ce qui montre une préoccupation environnementale. Pourquoi seulement 4m avec les zones A et N ?

Je propose de réévaluer le recul à minimum 6 à 8 mètres minimum avec les zones A et N. Ou, prévoir un recul variable selon le type d'activité et le niveau de nuisances (ICPE classées)

Article 9 IAUT : Absence de règle d'emprise au sol.

« Il n'est pas fixé de règle. Toutefois, le projet devra respecter les orientations de l'OAP qui précise les attentes sur la densité des constructions et l'optimisation de l'occupation des lots. »

Cela est incohérent avec l'article 13 IAUT qui impose 10% minimum d'espaces de pleine terre (coefficients de biotope). La gestion des eaux pluviales nécessite des surfaces perméables suffisantes. Le renvoi à l'OAP est insuffisant car les OAP ont une valeur de compatibilité et non

d'opposabilité stricte contrairement au règlement.

L'article 2 IAUt, alinéa 1 impose :

« Les occupations et utilisations du sols autorisées doivent être compatibles avec l'OAP ».

L'OAP n'impose pas de densités, emprises ou hauteurs chiffrées. Elle fixe uniquement des objectifs qualitatifs ("forte densité", "optimisation maximum") et une règle sur les espaces verts (20% minimum de pleine terre). L'absence de règles quantitatives aux articles 9 et 10 pose plusieurs difficultés :

Difficulté d'appréciation de la compatibilité : Comment vérifier qu'un projet respecte l'objectif de "forte densité" sans aucun critère chiffré dans le règlement ? Un projet avec 30% d'emprise au sol serait-il compatible ? Et un avec 20% ? L'absence de seuil rend l'appréciation subjective et source de contentieux potentiels.

Je propose de fixer une règle d'emprise au sol de 70% maximum comme dans les autres zones d'activités, tout en maintenant le renvoi à l'OAP pour l'optimisation. Cette règle garantirait, une gestion efficace des eaux pluviales. Les cumuls pluviométriques attendus dans le futur et rendus possibles par les effets du changement climatique imposent une règle volontariste est compatible avec la doctrine doctrine régionale de gestion des eaux pluviales en région Grand Est élaborée par la DREAL Grand Est

Article 10 IAUt - Hauteur maximale des constructions

> « Il n'est pas fixé de règle. Cependant :

- > - Un traitement des façades des constructions devra être réalisé afin d'assurer leur intégration paysagère
- > - L'implantation des ouvrages techniques, tels que les cheminées, silos, tours de fabrication devra être étudiée de façon à favoriser leur intégration dans le paysage urbain et ainsi limiter leur impact visuel dans l'environnement »

La zone est entourée de zones agricoles (A) et naturelles (N) avec des enjeux paysagers. Les prescriptions qualitatives (« intégration paysagère », « limiter l'impact visuel ») sont trop subjectives sans plafond quantitatif. Comparaison avec d'autres zones d'activités : IAUX : 15 mètres hors tout. UX 15m (UXa) ou 12m (UXc)

La zone UT (géothermie à Schwabwiller) présente la même absence de règle de hauteur avec des prescriptions qualitatives identiques. Il s'agit probablement d'un choix délibéré pour permettre des installations industrielles hautes (silos, tours de traitement, etc.).

Dans ce cas l'impact paysager autorisé par le règlement serait majeur.

Je propose de fixer une hauteur maximale de principe de 15 mètres et de prévoir une possibilité de dérogation motivée pour les ouvrages techniques spécifiques (cheminées, silos, tours, etc...) avec étude d'impact visuel obligatoire.

Il serait également possible de fixer des hauteurs différencierées selon le type de construction :

- Bureaux, locaux sociaux : 12m

- Bâtiments de production : 20m
- Ouvrages techniques : hauteur libre avec justification paysagère

Article 11 IAUT - Aspect extérieur et aménagement des abords.

Les clôtures

4. 5. 6. Les clôtures éventuelles doivent être constituées soit par des haies vives composées de plusieurs essences végétales, soit par des grilles, grillages ou tout autre dispositif à claire-voie.

La hauteur de clôtures, mesurées par rapport au terrain naturel, ne pourra excéder :

- 2,00 mètres pour les haies végétales,
- 2,50 mètres pour les grilles, grillages et autre dispositif à claire-voie.

Je propose de supprimer la limite de 2 mètres pour les haies végétales. Cette limitation est contraire aux objectifs d'intégration paysagère et peu favorable au développement de la biodiversité spécifique aux écrans végétaux. Le non recours à la haie végétale doit faire l'objet d'un accord du gestionnaire de la ZAC

Article 14 IAUT - Coefficient d'occupation du sol (COS)

Le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) a été supprimé par la loi ALUR du 24 mars 2014.

Je propose de supprimer l'article 14 ou de le reformuler : « Le coefficient d'occupation des sols (COS) prévu par les dispositions antérieures du Code de l'urbanisme n'est pas applicable. »

Défaut de renvoi au glossaire.

Le règlement de la zone IAUT ne fait aucun renvoi explicite au glossaire, contrairement aux bonnes pratiques qui consistent à indiquer « Cf. glossaire en annexe » pour les termes techniques.

Je propose d'ajouter des renvois au glossaire dans les articles 9 (emprise au sol), 10 (hauteur), 13 (coefficient de biotope entre autres).

Salutations cordiales,

Philippe Merkling

Observation n° 9 du 15 novembre 2025 - 14:49

Auteur : André EISELE

Bonjour Madame,

Je me permets de vous soumettre mes griefs (non exhaustifs) qui justifient ma totale hostilité concernant ce projet qui va détruire durablement notre identité de commune agricole et notre art de vivre.

- tout le monde peut comprendre que le trafic routier, déjà surchargé à l'heure actuelle aux heures de pointe, va s'amplifier avec la création de 1000 emplois et créer des goulots d'étranglement, avec 3 ronds-points sur une distance de 1 à 2 kms.
 - la proximité des maisons d'habitation pose problème, au vu des risques industriels induits et la dangerosité du stockage du lithium, qui comme chacun le sait est très inflammable (nombre élevé d'incendies occasionnés par les batteries lithium).
 - de plus, les terrains hors du traitement du lithium ne rentrent pas dans le cadre du PENE et relèvent d'une comptabilisation qui doit respecter la loi climat et résilience.
 - vu l'ampleur du projet, la qualité de l'air et de l'eau va être impactée et la problématique de la ressource en eau ainsi que l'évacuation des eaux usées se posera tôt ou tard. D'ailleurs, la question se pose quant à la capacité de traiter les eaux usées par la station d'épuration de Buhl, alors qu'elle rencontre déjà des problèmes pour traiter les volumes générés lors d'événements pluvieux importants.
 - nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les entreprises qui vont s'implanter sur ce site et le cahier des charges qui sera établi lors de la vente des terrains, n'a toujours pas été divulgué.
 - 100 ha, telle est la surface occupée par la zone artisanale actuelle et la zone industrielle future. 100 ha de terre nourricière, qui permettrait notamment de lutter contre le réchauffement climatique, passe à la trappe avec un impact fort sur la biodiversité et la perturbation d'un milieu naturel exceptionnel.
 - artificialiser et bétonner une terre chargée d'histoire où a eu lieu une terrible bataille faisant un nombre élevé de morts, est pour moi un sacrilège et un pied de nez à notre passé.
- Sachez que : QUI PROFANE LE PASSÉ N'A PAS D'AVENIR !
 Cordialement.
-

Observation n° 10 du 16 novembre 2025 - 22:36

Auteur : Frank Grigoletto

Non à l'implantation d'une usine de raffinage de lithium à Hatten !

Chers concitoyens, élus locaux et défenseurs de notre territoire. Opposons nous fermement au projet d'implantation d'une usine de raffinage de lithium sur la commune de Hatten. Ce projet, présenté comme une opportunité économique, menace irréversiblement notre environnement, notre patrimoine historique et notre qualité de vie. Voici les raisons impérieuses qui nous poussent à dire NON :

1. Une catastrophe écologique imminente Hatten jouxte une forêt classée Natura 2000, un site protégé au niveau européen pour sa biodiversité exceptionnelle. L'installation d'une usine de raffinage de lithium, processus hautement polluant, entraînerait : Rejets toxiques dans l'air, l'eau et les sols (acides, métaux lourds, solvants chimiques).

Destruction d'habitats naturels pour la faune et la flore protégées.

Consommation massive d'eau dans une région déjà vulnérable aux sécheresses.

Ce n'est pas du développement durable, c'est une agression contre un écosystème fragile que l'Europe s'est engagée à préserver.

2. Un risque sismique sous-estimé La région alsacienne n'est pas à l'abri des mouvements tectoniques. L'extraction et le raffinage du lithium impliquent des forages profonds, des injections chimiques et des infrastructures lourdes. Ces activités pourraient :

Provoquer des microséismes, comme observé dans d'autres sites industriels similaires.

Fragiliser le sous-sol près d'une zone habitée et boisée.

Pourquoi prendre ce risque inutile alors que d'autres régions, géologiquement plus stables, pourraient accueillir ce type d'industrie ?

3. Une durée d'exploitation dérisoire : seulement 10 ans maximumLe gisement local de lithium est limité. Les études estiment une exploitation viable de 8 à 10 ans au maximum. Après cela ?

Une usine abandonnée, des friches industrielles polluées.

Des emplois temporaires suivis d'un chômage structurel.

Un paysage sacrifié pour une ressource éphémère.

Pendant ce temps, d'autres technologies de batteries émergent : batteries sodium-ion, batteries à état solide, ou encore batteries organiques, moins polluantes, plus recyclables et sans lithium.

Pourquoi détruire notre territoire pour une technologie déjà en voie d'obsolescence ?

4. Un affront à notre mémoire collective Hatten n'est pas un terrain vague. C'est un lieu de mémoire. En janvier 1945, lors de l'opération Nordwind, dernière offensive allemande sur le front Ouest, des centaines de soldats américains sont tombés pour libérer notre village. Un mémorial leur rend hommage, symbole de sacrifice et de paix.

Installer une usine à cet endroit :

Cacher la mémoire derrière des hangars industriels.

Salira la mémoire de ces héros en transformant un lieu de recueillement en zone polluée.

Profanera un site historique pour un profit à court terme.

Ce n'est pas du progrès. C'est une insulte à l'Histoire.

Exigeons :

L'abandon immédiat de ce projet.

La protection renforcée du site Natura 2000 et du mémorial.

Le développement d'alternatives durables : énergies renouvelables locales, tourisme historique, agroécologie.

Hatten mérite mieux qu'une usine polluante et éphémère.

Protégeons notre terre, notre histoire, notre avenir. Non à l'usine de lithium à Hatten !

Oui à un développement respectueux et pérenne !

– Mobilisez-vous.

Pour Hatten, pour nos enfants, pour la mémoire de ceux qui nous ont libérés.

Observation n° 11 du 17 novembre 2025 - 22:15

Auteur : Philippe Merkling

Mme la commissaire équêteuse,

Veuillez trouver ci-dessous mes observations et propositions par rapport au projet d'OAP pour la zone IAUt. Mes propositions visent à répondre de façon plus ambitieuse aux objectifs d'excellence et d'exemplarité environnementale annoncés à l'occasion de la phase de concertation.

L'OAP du parc industriel de Hatten est globalement très ambitieuse. Je propose cependant

plusieurs axes d'améliorations.

Renforcer l'ambition écologique quantitative.? L'OAP prévoit 20?% d'espaces verts en pleine terre, il serait possible d'aller plus loin, en visant à terme 30?% pour se rapprocher des références des parcs d'activités à haute qualité écologique, et en instaurant des objectifs chiffrés pour les toitures et façades végétalisées.

Accentuer la gestion de la biodiversité: L'OAP pourrait plus explicitement prévoir un plan de gestion écologique, suivi annuel et dispositifs de corridors écologiques internes pour favoriser les continuités entre forêts, zones humides et espaces agricoles.

Dispositif de gouvernance et de suivi ?: Préciser dans l'OAP le mode de gestion et de suivi des engagements, avec la création d'un comité de suivi, la publication annuelle d'indicateurs de performance environnementale,avec l'objectif d'obtenir un label type PARC+ ou ISO 14001 pour le site.

Cordiales salutations,

Observation n° 12 du 17 novembre 2025 - 22:55

Auteur : Axel Imhof

Le 6 juin 2025, la paroisse protestante de Hatten, l'association Hattenoise A2mg et le CMR ont organisé une table ronde à propos de ce projet. L'idée n'était pas d'avoir un parti pris pour ou contre mais d'aider les nombreuses personnes qui s'intéressent à ces enjeux de territoire en leur apportant des connaissances et en leur donnant la parole.

Voici quelques remarques que je tire de cette rencontre et de la lecture des documents de l'enquête publique :

- La présentation du projet de ZAC montre que cette zone s'inscrit dans un projet plus global autour de la géothermie et du lithium qui concerne toute la CdCOF et au-delà. Les différents éléments de ce projet sont clairement interdépendants. Sans les forages à Schwabwiller, Soultz-sous-forêt et Rittershoffen, une raffinerie de lithium sur Hatten ne sert à rien. Dès lors, le fait de segmenter et de démultiplier les enquêtes publiques ne risque-t-il pas de compromettre la capacité des citoyens à avoir une vision globale et ajustée du projet ? Une telle transformation du territoire ne nécessiterait-elle pas une réflexion plus globale et plus profonde ?

- Lors de notre rencontre du 6 juin, la question de l'eau nous a beaucoup occupés, de nombreux participants ont témoigné de leur inquiétude à ce sujet. La captation de l'eau par l'usine de raffinage du lithium notamment ne risque-t-elle pas de générer des conflits d'usage ? N'y a-t-il pas de risques de pollution de la nappe phréatique ? Je ne vois aucune information précise à ce sujet. Combien de M3 d'eau transiteront chaque jour par l'usine ? Quels éléments chimiques seront présents dans les eaux rejetés, en quelle quantité, et comment seront-ils traités ? L'eau est un bien commun, son utilisation a un impact sur la vie de tous les habitants, qui ont toute légitimité à attendre la plus grande transparence sur ces questions. Aussi, je suggère de consacrer une attention particulière à la gestion de l'eau dans votre rapport pour savoir précisément de quelles informations nous disposons et de quelles informations nous ne disposons pas. Si les entreprises qui prendront en

charge le raffinage ne sont pas capables de fournir des estimations précises à ce sujet, qui puissent être rendues public, cela devrait peser fortement dans votre décision d'émettre ou non un avis favorable.

- Pour donner une idée complète et juste du projet de ZAC, le dossier ne devrait-il pas inclure des informations sur les personnes qui exploitent actuellement ces terres agricoles et qui vont être expropriées ? Une exploitation agricole est souvent un projet de vie qu'il serait important de faire connaître. Les habitants devraient savoir ce que ce projet menace pour pouvoir se prononcer de façon éclairée.
- La forte interdépendance des différentes composantes (forages, raffinerie, clients chaleur) ne rend-elle pas ce projet industriel très fragile ? Si un seul maillon de la chaîne tombe, tout l'édifice s'écroule. Sans valorisation du lithium, la rentabilité de la géothermie est menacée. Idem si les clients chaleurs venaient à manquer. Si les forages devaient être abandonnés, par exemple à causes de risques de séisme, ni la raffinerie ni la ZAC n'auraient plus de raisons d'être. A moyen ou à long terme, l'abandon de cette ZAC, laissant derrière elle friche industrielle et chômage (si vraiment elle devait créer de l'emploi qui profiterait aux habitants de la région), n'est-il pas pré-programmé ?
- Quel aménagement est prévu autour du cimetière juif pour préserver ce lieu ?

Observation n° 13 du 19 novembre 2025 - 14:00

Auteur : anonyme

On ne peu bétonner ce champ de bataille, je suis originaire de Rittershoffen, je connais l'histoire de la guerre 39-45, ma grand mère m'a racontée ce qui c'est passé.

Le problème est, su avec l'argent ils arrivent à tout acheter, mais ça, NON

Observation n° 14 du 19 novembre 2025 - 15:00

Auteur : anonyme

Je suis pour , si on préserve la nature et le passage aux habitants sans discrimination et préserver la tranquillité des habitants et Le paysage.

Observation n° 15 du 19 novembre 2025 - 15:34

Auteur : anonyme

Le choix se fait entre la création d'un parc industriel pour des emplois non garantis ou le sauvetage - préservation - mise en valeur du dernier champ de bataille alsacien de la 2ème guerre mondiale visible.

Et bien mon choix est clair net et précis: la préservation de notre patrimoine naturel et culturel doit être une priorité!

Non au parc industriel, allez donc plutôt re-utiliser des friches industrielles existantes!!!
Ne créez pas un nouveau désastre architectural pour satisfaire quelques poches déjà bien remplies

Observation n° 16 du 19 novembre 2025 - 21:05

Auteur : anonyme

Je trouve regrettable que l'Alsace, qui est une région relativement petite mais dense en termes de population, œuvre à utiliser le peu de terres arables et riches d'une Histoire à la croisée des peuples et de la géopolitique pour créer des pollutions de tous ordres, pour le profit des grands groupes économiques, et les intérêts politiques d'une minorité.

Observation n° 17 du 20 novembre 2025 - 09:26

Cette observation a été désactivée car elle est contraire à la charte d'utilisation.

Observation n° 18 du 20 novembre 2025 - 09:32

Auteur : anonyme

Il me paraît complètement contradictoire au bon sens humain et écologique de faire ce parc pour les raisons suivantes :

- les agriculteurs historiques du village sont sortis s'installer à l'extérieur de l'agglomération pour pouvoir travailler dans leur espace dédié mais se font encerclés par des entreprises externes qui n'ont aucune vocation agricole.
- écologiquement, les terres agricoles classées Biologiques seront irrémédiablement perdues. Ceci a un impact écologique négatif irréversible pour les biotopes locaux. Les exploitants perdent leur outil de travail, qui ne retrouveront pas de terres équivalentes et encore moins en biologiques et sont voués à disparaître.
- gâcher de la terres fertiles de très bonnes qualités alors que des zones industrielles d'Alsace du Nord se vident et restent à l'abandon sans reprises et dépollution dans les secteurs de Wissembourg. Ceci témoignent bien de notre société de consommation, on jette ou abandonne des lieux pour repartir d'une feuille blanche ailleurs sans ranger son désordre! Ce n'est pas ce que j'apprends à mes enfants ni ainsi que j'ai été éduqué
- quel sera l'apport aux communes environnantes? La création d'emploi? Ces postes seront-ils effectivement occupés par la population locale? Je suis plutôt convaincu que la qualification spécifiques de ces postes drainera de la population externe ici qui fera ses courses à Haguenau ou au shopping promenade....
- encore plus de circulation dans le village qui ramènera de plus en plus de situation à risque et catastrophe obligeant les communes à adapter en permanence son infrastructure. Et comme la tendance est à saccader la circulation, les villageois autochtones seront aussi freinés dans leur circulation.
- et qu'en est-il des nuisances sonores, visuelles et olfactive? Je préfère largement la douce musique d'une moissonneuse batteuse en action au loin 2 jours par ans qu'une usine qui fait du bruit 365 jours par an!!!!
- et le côté historique du site, je n'en parle pas! Tout ce sang versé pour défendre une terre ravagée par le béton et le lithium!

utilisons les espaces industrielles à l'abandon ailleurs pour sauvegarder la souveraineté industrielle du territoire et garder nos jeunes en Alsace du nord à la place de ruiner l'activité agricole et forcer notre population à quitter leur village natale

Observation n° 19 du 20 novembre 2025 - 13:17

Auteur : anonyme

Il est nécessaire, utile, et important de conserver les traces de notre passé mais aussi garder la mémoire de ceux qui se sont battus dans notre région.

L'Alsace après avoir été balancée et disputée entre la France et l'Allemagne peut et doit maintenir la mémoire de l'un et l'autre camps.

Ne serait ce qu'en mémoire de nos parents et grands-parents dont certains ont été des MALGRÉ NOUS (hommes ET femmes) et dont l'histoire est méconnue tant par la population, que par les livres d'histoire et encore bien moins par nos politiques.

Observation n° 20 du 20 novembre 2025 - 17:37

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je pense qu'il faut laisser la terre aux agriculteurs qui nous nourrissent, entre autre la ferme d'Hélène Faust et de Daniel Hoeltzel, ainsi que tous les autres. Les industries il faut les implanter sur les friches industrielles, friche de la raffinerie de Reichstett où il y a encore de la place, qui est proche de Strasbourg et de l'autoroute.

Les terres agricoles n'ont pas de prix, l'argent ne nous nourrit pas, c'est la terre qui nous nourrit. Merci de réfléchir à ce que nous laissons à nos enfants car la terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants.

Observation n° 21 du 20 novembre 2025 - 19:49

Auteur : Christian Schiestel

Bonjour, encore des terrains agricoles utilisé pour une zone industrielle et je viens de l'apprendre apparemment une ancienne zone de combat de 1939/1945. Pourquoi ne fait-on pas un recensement des zones industrielles en friche dans les alentours de Hatten, combien de terrain en friche et à l'abandon dans les alentours ? Là on viabilise un terrain, on betonne je pensais que dorénavant d'après la loi il y a zéro zone artificielle. Mais apparemment ça compte pas tout le monde. Et pour les emplois qu'on promet on verraet là je reviens sur toutes nos friches industrielles à l'abandon donc plus d'emplois.

Observation n° 22 du 20 novembre 2025 - 21:37

Auteur : anonyme

Préservons notre patrimoine, pour la mémoire de nos ancêtres tombés au combat et ceux qui ont voué leur vie à préserver cette mémoire.

Observation n° 23 du 21 novembre 2025 - 12:20

Auteur : anonyme

NON, NON et encore un gros NON !

Cela dénature le paysage et c'est une perte pour nos paysans d'aujourd'hui et de demain, eux qui

nous nourrisse chaque jour.
De plus les souvenirs du passé, qu'il ne faut pas oublié.

Observation n° 24 du 21 novembre 2025 - 20:44

Auteur : anonyme

Préservation du patrimoine d abord. Malgré nous, résistants mémoire oblige. Respect aux tombés!

Observation n° 25 du 21 novembre 2025 - 21:05

Auteur : Daniel Zivic

Je suis solidaire avec le Collectif HATTEN Demain,. Cette terre est, et dois rester un lieu de mémoire et de respect pour tous ces soldats qui ont sacrifiés leur vie, sans oublier les civils. Ancien Lauterbourgeois, expatrié en Champagne, soutien total au collectif.

Observation n° 26 du 21 novembre 2025 - 22:56

Auteur : anonyme

Lieu historique et de mémoire internationale à conserver!

Que les jeunes américains et allemands tués sur ces terres, puissent continuer à recevoir les hommage et notre respect qui leur sont dûs.

Observation n° 27 du 22 novembre 2025 - 08:07

Auteur : anonyme

Suppression de Terre agricole pour aller miner du lithium, qui va polluer les terres et les sols, et destruction des éco systèmes présents. On a pas besoin de ça actuellement. Projet inutile et délétère.

Observation n° 28 du 22 novembre 2025 - 11:47

Auteur : anonyme

Il y a déjà de (trop) nombreuses zones artisanales ou industrielles sur notre territoire qui sont en partie vides alors pourquoi en créer encore d'autres, dépenser de l'argent public et bétonner sur les vestiges d'une guerre qu'il faudrait au contraire honorer, par respect envers tous ces soldats qui sont morts pour que nous puissions continuer à vivre libres !!!

Observation n° 29 du 22 novembre 2025 - 12:20

Auteur : anonyme

Je pense qu'il faudrait préserver notre ressource en eau vitale pour tous plutôt que de privilégier les intérêts pecuniers d'un petit nombre

Que ferons nous quand l'eau sera devenue trop rare ou impropre à la consommation

Observation n° 30 du 23 novembre 2025 - 08:20

Auteur : anonyme

Non au parc industriel

Observation n° 31 du 23 novembre 2025 - 08:43

Auteur : Eric Hueber

Encore un sinistre projet qui sacrifie notre socle commun de survie : notre sol. Le chantage à l'emploi fonctionne encore à Hatten, comme dans les années 70, alors que nous savons aujourd'hui tous que nos conditions de vie sur terre sont en danger. Que des catastrophes naturelles liées au changement climatique menacent les habitants de notre territoire. Que l'artificialisation des terres est une cause majeure du réchauffement climatique. Heureusement il existe un dispositif de raison (sobriété actée dans nos lois depuis 1983*) : le ZAN. Si on s'y réfère (mondiagartif.beta.gouv.fr), l'étalement urbain de votre commune a atteint en 2023 50% du potentiel alloué jusqu'en 2030. On peut déjà s'étonner que l'étalement urbain augmente alors que la population diminue, ce qui signifie que si des emplois sont créés, ils ne sont pas pour les locaux. En admettant que Hatten n'a rien bétonné depuis 2 ans, il vous reste donc 3ha maximum jusqu'en 2030... et ce projet fait 43ha !

C'est de la pure folie !

*article L. 110 du c.urb. (loi du 7 janvier 1983) : "Afin d'aménagement le cadre de vie, de gérer le sol de façon économique, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace"

Observation n° 32 du 23 novembre 2025 - 10:58

Auteur : Florence Groff

Il y a de moins en moins de terres agricoles et les parcs de géothermie se multiplient partout. Ce parc à Hatten est une hérésie, ces hectares doivent rester agricoles d'autant plus qu'ils sont sur un site militaire, de mémoire, de l'offensive Nordwind où tant de militaires de tous les côtés sont décédés. Il faut au contraire préserver ces lieux historiques pour les générations futures. Je jamais oublier !

Je suis totalement contre ce parc géothermique !!!

Observation n° 33 du 23 novembre 2025 - 21:23

Auteur : Philippe Merkling

L'étude d'impact de la ZAC de Hatten est globalement satisfaisante selon l'autorité environnementale concernant la prise en compte des enjeux environnementaux majeurs et le respect de la séquence ERC. Elle traite correctement les zones humides et la biodiversité avec leurs fonctionnalités écologiques.

Cependant, elle présente des insuffisances notables concernant l'identification et la quantification systématique des services écosystémiques :

1. Pas d'évaluation globale des services rendus par les 43,7 ha de terres agricoles avant leur artificialisation
2. Pas de quantification des pertes en termes de production alimentaire, stockage carbone, régulation climatique, pollinisation
3. Sous-estimation de certains enjeux patrimoniaux et paysagers selon les observations publiques
4. Manque de zones tampon pour préserver la biodiversité au voisinage, point relevé par la MRAe Pour être pleinement satisfaisante au regard de l'approche moderne des services écosystémiques recommandée par la doctrine française et européenne, l'étude d'impact n'aurait-elle pas pu ou dû inclure une évaluation multicritères qualitative et si possible quantitative de l'ensemble des services rendus par les écosystèmes concernés, et pas seulement se concentrer sur les zones humides et les espèces protégées ?

Le projet reste contesté par une partie de la population locale qui perçoit des pertes de services écosystémiques que l'étude d'impact n'a pas documentées.

Une identification plus claire et quantifiée de la perte en services éco-systémiques comparée aux bénéfices attendus du projet manque à l'information complète du public. 43 ha de terres agricoles représentent un enjeux majeur. Le porteur de projet peut-il fournir cette analyse multicritères et les éléments chiffrés afin qu'il puisse être joint au rapport de Mme la commissaire enquêtrice ? Il permettra dans ce cas un éclairage complémentaire pour les décideurs.

Observation n° 34 du 23 novembre 2025 - 22:26

Auteur : Antoine Dagon

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes. Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles. Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales. De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau. Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945). Une des raisons qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés. Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 35 du 23 novembre 2025 - 22:26

Auteur : Emma Jacky

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.
Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.
Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.
De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.
Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).
Une des raisons qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 36 du 23 novembre 2025 - 22:27

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 37 du 23 novembre 2025 - 22:28

Auteur : Camille Préjean Organisation : ENGEES

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 38 du 23 novembre 2025 - 22:29

Auteur : Brigitte Durand

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 39 du 23 novembre 2025 - 22:31

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 40 du 23 novembre 2025 - 22:31

Auteur : Victoria Davis--Gutter

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 41 du 23 novembre 2025 - 22:33

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes. Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles. Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales. De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau. Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de

Hatten-Ritterswiller (1945). Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés. Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 42 du 23 novembre 2025 - 22:35

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet car je suis très inquiète de l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles. Dans une région où il n'y a plus de terres agricoles disponibles pour de jeunes agriculteurs, et qui va mettre en péril une exploitation bio...

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 43 du 23 novembre 2025 - 22:35

Auteur : Louis Japsenne

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes : premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles. Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats et perturbation des espèces locales. De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau, sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945). L'une des raisons qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés et pour finir, des alternatives sont possibles : le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel...

Observation n° 44 du 23 novembre 2025 - 22:40

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945). Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés. Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 45 du 23 novembre 2025 - 22:41

Auteur : Elsa Chopin

Je me tiens contre ce projet pour les raisons suivantes.

Premièrement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des écosystèmes et des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raisons qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Enfin, ce projet semble n'être qu'un moyen de produire de l'argent à court terme, puisque les ressources de lithium visées ne seront exploitable que pour une durée limitée. Il ne restera à terme de ces terres aujourd'hui fertiles et préservées que des friches industrielles polluées, sans retour en arrière possible.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 46 du 23 novembre 2025 - 22:45

Auteur : Sandie Chopin

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 47 du 23 novembre 2025 - 22:45

Auteur : Quentin Chopin

Je me tiens contre ce projet pour les raisons suivantes :
Premièrement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.
Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.
De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.
Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).
Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.
Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel...

Observation n° 48 du 23 novembre 2025 - 23:00

Auteur : Andy Royer Organisation : ENGEES

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.
Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.
Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.
De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.
Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).
Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.
Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 49 du 23 novembre 2025 - 23:03

Auteur : Abigaël Guimberteau Organisation : ISF - Strasbourg

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.
Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.
Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.
De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.
Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).
Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.
Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 50 du 23 novembre 2025 - 23:21

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 51 du 23 novembre 2025 - 23:57

Auteur : anonyme

Non a des constructions.

Il faut respecter ces lieux et la nature également.

L'humain oublie l'Histoire et détruit tout sur son passage pour le profit et l'appât du gain.

Il est vraiment nécessaires d'arrêter de tout dévaster...

Observation n° 52 du 24 novembre 2025 - 08:07

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 53 du 24 novembre 2025 - 08:40

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 54 du 24 novembre 2025 - 09:29

Auteur : Paul Roux

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 55 du 24 novembre 2025 - 09:31

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 56 du 24 novembre 2025 - 10:19

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Tout, l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

On sait également que ce genre de projet n'est qu'un pied dans la porte pour ensuite étendre les zones constructibles. À l'heure où la France peine à remplacer ses paysans qui partent à la retraite et où la souveraineté alimentaire est sur toutes les bouches, sacrifier un outil de travail aussi précieux est irresponsable.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

On sait que les sols vivants infiltreront et filtreront l'eau, permettant un renouvellement de la ressource en eau potable, et ils fixent également du carbone.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raisons qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir, des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel.

Pour déployer de telles activités, il convient de réellement prendre en compte les intérêts des habitants en ouvrant une réelle démarche démocratique.

Observation n° 57 du 24 novembre 2025 - 10:29

Auteur : anonyme

Madame la Commissaire enquêtrice,

En tant qu'habitant du territoire, je souhaite vous faire part de mon avis favorable concernant le projet de parc industriel associé aux infrastructures géothermiques.

Vivant ici depuis plusieurs années, je suis particulièrement attentif à l'avenir de notre commune. À mes yeux, ce projet représente une véritable chance pour notre territoire. Il s'inscrit dans une vision de développement cohérente et répond à des besoins que beaucoup d'entre nous ressentent au quotidien : plus d'emplois, une activité économique renouvelée et la possibilité de maintenir des services publics de qualité.

Je vois dans ce parc industriel l'opportunité de redonner un élan à notre bassin de vie, alors même que les communes autour de nous traversent des difficultés. Il offrira, je l'espère, de réelles perspectives professionnelles aux jeunes et incitera davantage de familles à rester ou à s'installer ici.

La dimension géothermique du projet m'apparaît également très positive. Elle pourrait nous permettre, à terme, de bénéficier d'un mode de chauffage local, plus stable et moins dépendant des variations des prix de l'énergie et bénéficier pleinement à une nouvelle agriculture.

J'ai aussi apprécié les efforts réalisés pour prendre en compte les remarques des habitants : la question du paysage, la préservation des terres agricoles, la gestion des accès, le trafic ou encore la valorisation du patrimoine notamment la Casemate Esch. Le fait que des ajustements aient été proposés montre une volonté de dialogue et de concertation que je salue.

Pour toutes ces raisons, et en tant qu'habitant concerné par l'avenir de ce territoire, je souhaite exprimer un avis clairement favorable à ce projet.

Observation n° 58 du 24 novembre 2025 - 10:29

Auteur : anonyme

Madame la Commissaire enquêtrice,
En tant qu'habitant du territoire, je souhaite vous faire part de mon avis favorable concernant le projet de parc industriel associé aux infrastructures géothermiques.
Vivant ici depuis plusieurs années, je suis particulièrement attentif à l'avenir de notre commune. À mes yeux, ce projet représente une véritable chance pour notre territoire. Il s'inscrit dans une vision de développement cohérente et répond à des besoins que beaucoup d'entre nous ressentent au quotidien : plus d'emplois, une activité économique renouvelée et la possibilité de maintenir des services publics de qualité.
Je vois dans ce parc industriel l'opportunité de redonner un élan à notre bassin de vie, alors même que les communes autour de nous traversent des difficultés. Il offrira, je l'espère, de réelles perspectives professionnelles aux jeunes et incitera davantage de familles à rester ou à s'installer ici.
La dimension géothermique du projet m'apparaît également très positive. Elle pourrait nous permettre, à terme, de bénéficier d'un mode de chauffage local, plus stable et moins dépendant des variations des prix de l'énergie et bénéficier pleinement à une nouvelle agriculture.
J'ai aussi apprécié les efforts réalisés pour prendre en compte les remarques des habitants : la question du paysage, la préservation des terres agricoles, la gestion des accès, le trafic ou encore la valorisation du patrimoine notamment la Casemate Esch. Le fait que des ajustements aient été proposés montre une volonté de dialogue et de concertation que je salue.
Pour toutes ces raisons, et en tant qu'habitant concerné par l'avenir de ce territoire, je souhaite exprimer un avis clairement favorable à ce projet.

Observation n° 59 du 24 novembre 2025 - 13:02

Auteur : anonyme

Bonjour
Nous sommes contre ce projet car il suffit de faire passer systématiquement le profit et la technologie avant la santé des êtres vivants la préservation de la nature. Il sera bientôt trop tard pour se réveiller.
Prenez en compte lv

Observation n° 60 du 24 novembre 2025 - 17:08

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet de création de zone industrielle car tout ne peut pas être importé de l'autre bout du monde.

Si on veut continuer à avoir des industries et de l'emploi dans notre région, il faut bien proposer des alternatives concrètes pour une transition énergétique local.

Pour rappel l'Alsace était une région pionnière dans l'extraction du pétrole à Pechelbronn. On avait une raffinerie

ou une centrale nucléaire en fonctionnement aujourd'hui toutes les deux sont fermées. L'énergie doit bien être produite quelque part alors autant que ça soit chez nous.

Je conçois que cela relève des craintes des habitants mais c'est une opportunité unique pour le territoire dans le contexte économique et social actuel. A condition que les promesses d'emplois soient réellement tenus comme à Brumath chez Huawei.

A voir comment intégrer au mieux cette zone dans le paysage en terme de consommation d'eau, d'émission de CO₂, d'emprise au sol, hauteur des bâtiments et de trafic routier.

Merci de donner la voix aux peuples lors de cette enquête publique.

Observation n° 61 du 24 novembre 2025 - 18:43

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet de création de zone industrielle car tout ne peut pas être importé de l'autre bout du monde.

Si on veut continuer à avoir des industries et de l'emploi dans notre région, il faut bien proposer des alternatives concrètes pour une transition énergétique local.

Pour rappel l'Alsace était une région pionnière dans l'extraction du pétrole à Pechelbronn. On avait une raffinerie ou une centrale nucléaire en fonctionnement aujourd'hui toutes les deux sont fermées. L'énergie doit bien être produite quelque part alors autant que ça soit chez nous.

Je conçois que cela relève des craintes des habitants mais c'est une opportunité unique pour le territoire dans le contexte économique et social actuel. A condition que les promesses d'emplois soient réellement tenus comme à Brumath chez Huawei.

A voir comment intégrer au mieux cette zone dans le paysage en terme de consommation d'eau, d'émission de CO₂, d'emprise au sol, hauteur des bâtiments et de trafic routier.

Merci de donner la voix aux peuples lors de cette enquête publique.

Observation n° 62 du 25 novembre 2025 - 07:13

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premièrement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et

lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 63 du 25 novembre 2025 - 11:12

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet en raison des raisons suivantes.

Premierement, par rapport à l'artificialisation des sols : le projet prévoit d'occuper environ 40 hectares, ce qui entraîne une perte de terres agricoles et naturelles.

Ensuite, ce projet présente des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau.

Sans oublier que les terrains concernés sont liés à la bataille de Hatten-Ritterswiller (1945).

Une des raison qui me semble fondamentale est le manque de concertation : certains habitants estiment ne pas avoir été suffisamment informés ou consultés.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables, la valorisation du patrimoine historique et naturel ...

Observation n° 64 du 25 novembre 2025 - 17:48

Auteur : anonyme

On ne touche pas à un champ de bataille où des personnes sont décédé

Observation n° 65 du 25 novembre 2025 - 18:40

Auteur : C. S.

Je suis contre le projet de ZAC prévue à HATTEN pour de multiples raisons :

- Disparition de terres agricoles très fertiles possédées par des agriculteurs locaux depuis des générations.
- Impact environnemental : sur la biodiversité, le captage des eaux pluviales, pollution possible des sols, des eaux, de l'air.
- Gestion des déchets produits et leur stockage/élimination.
- Impact visuel : une zone industrielle bétonnée à la place d'une vue sur de la végétation.
- Dangereux : les accidents industriels et la sismicité induite font courir un réel danger pour les Hattenois.
- Trafic routier inhérent : l'augmentation du passage de poids-lourds et autres véhicules peut entraîner davantage d'accidents avec des véhicules, des cyclistes, des piétons et dégradera la qualité de l'air.
- Dégradation de la qualité de vie des Hattenois et plus particulièrement des enfants. Vivre avec un sentiment de danger possible (accidents industriels, sismicité etc...)
- Perte de valeur du patrimoine immobilier des Hattenois.

- La zone se situerait sur un ancien champs de bataille dont il faut préserver la mémoire.

Observation n° 66 du 26 novembre 2025 - 11:43

Auteur : anonyme

Madame l'enquêtrice,

En tant que parents du secteur, nous soutenons le projet de parc industriel et de géothermie. Ce projet offre des emplois locaux, réduisant ainsi la nécessité pour nos enfants de parcourir de longues distances pour trouver un travail. (Mon fils, ingénieur fait actuellement 90km par jour, elle est ou l'écologie ?)

Nous croyons que cette initiative, associée à la géothermie est respectueuse de l'environnement et représente une réelle avancée pour notre territoire et l'avenir de nos enfants.

Nous soutenons donc favorablement ce projet.

Observation n° 67 du 26 novembre 2025 - 15:11

Auteur : Thierry Schaefer

Bonjour,

Comme tout voisin d'un site de forage profond et avec l'expérience de tels projets dans le Bas-Rhin je demande qu'un fond d'indemnisation soit créé afin de rembourser les propriétaires de biens immobiliers qui se verraiennt endommagés par cette activité. Que ce soit directement par des secousses sismiques ou indirectement par l'assèchement de la nappe phréatique.

Il est évident que ce fond doit être créé par la ou les sociétés exploitantes.

Observation n° 68 du 26 novembre 2025 - 15:59

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet de création de zone infustrielle car tout ne peut pas être importé de l'autre bout du monde.

Si on veut continuer à avoir des industries et de l'emploi dans notre région, il faut bien proposer des alternatives concrètes pour une transition énergétique local.

Pour rappel l'Alsace était une région pionnière dans l'extraction du pétrole à Pechelbronn. On avait une raffinerie ou une centrale nucléaire en fonctionnement aujourd'hui toutes les deux sont fermées. L'énergie doit bien être produite quelque part alors autant que ça soit chez nous.

Je conçois que cela relève des craintes des habitants mais c'est une opportunité unique pour le territoire dans le contexte économique et social actuel. A condition que les promesses d'emplois

soient réellement tenu pas comme à Brumath chez Huawei.

A voir comment intégrer au mieux cette zone dans le paysage en terme de consommation d'eau, d'émission de CO₂, d'emprise au sol, hauteur des bâtiments et de trafic routier.

Merci de donner la voix aux peuples lors de cette enquête publique.

Observation n° 69 du 27 novembre 2025 - 09:13

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je suis une habitante de Hatten.

J'ai assisté, hier le 26 novembre 2025, à la réunion publique qui s'est tenue à la salle polyvalente. Comme de nombreux riverains et habitants de Hatten, je suis extrêmement inquiète du fait de la création de ce parc d'excellence.

Tout d'abord, nous, riverains de la Rue Principale, Rue de la Gare, serons à nouveau fortement impactés par un flux supplémentaire de véhicules, poids lourds, tracteurs, camions de chantier, non seulement durant la phase "travaux", mais surtout une fois les usines créées.

Les élus essaient de nous convaincre de la "faible" incidence sur le transport routier que générera ce parc, mais leurs arguments ne sont basés que sur des hypothèses.

Nous constatons déjà aujourd'hui que la circulation de ces poids lourds s'intensifie et impacte notre quotidien, ainsi que notre sécurité.

A aucun moment il n'est tout simplement question de notre qualité de vie. Cela ne semble pas entrer en ligne de compte.

Seuls des arguments financiers, eux aussi hypothétiques, semblent convaincre nos élus de se lancer dans la création de ce parc d'excellence.

Et pourtant, ce flux incessant de véhicules lourds, a un impact réel sur notre vie, sur notre sommeil et sur notre sécurité.

La vitesse n'est quasiment jamais respectée et notre Rue Principale ainsi que notre Rue de la Gare sont déjà bien endommagées par le passage de ces poids lourds.

Les voies sont fissurées, les regards présents sur la voirie s'affaissent, des nids de poules se forment, ce qui engendre des effets sonores encore plus dommageables.

Les arguments mis sur la table font état d'une voirie suffisante pour le passage de ces engins. Je l'entends mais ce n'est pas une raison pour occulter les nuisances acoustiques et la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

Aux heures de pointe (et heures de sorties de classes) il en va aussi de la sécurité de nos enfants.

Il doit être trouvé une solution pour limiter le passage des poids lourds qui traversent tout le village de bout en bout.

Il serait aussi opportun d'interdire le passage de ces poids lourds durant la nuit, comme cela se fait

déjà dans de nombreux villages (exemple de 22h00 à 06h00).

Bien cordialement.

Observation n° 70 du 27 novembre 2025 - 09:41

Auteur : Axel Imhof

Bonjour Mme l'enquêtrice,

Lors de la réunion publique d'hier soir, le souci concernant l'eau a de nouveau fortement emmergé. J'entends bien qu'il est difficile à l'heure actuelle d'avoir des informations précises à ce sujet, d'une part parce qu'on ne sait pas encore quelle entreprise va s'implanter, d'autre part parce qu'on ne dispose pas d'informations précises sur le procédé qui sera utilisé pour raffiner le lithium.

Aussi, je suggère de prendre le problème dans l'autre sens : partir de ce que nous savons avec certitude, à savoir que la ressource en eau est limitée. Ne pourrait-on pas ajouter dès à présent dans le PLUi une contrainte en terme d'utilisation d'eau, par exemple sous forme d'un volume maximum à ne pas dépasser ? Lors de la réunion publique, Evelyne Denny suggérait la création d'un groupe composé de citoyens et d'experts pour ce consacrer à la question de l'eau. Ce groupe pourrait étudier la question, prendre en compte tous les paramètres et déterminer un volume réaliste qui pourrait être mis à disposition sans générer de conflits d'usage, qui impacteraient nécessairement la vie des habitants et le travail des agriculteurs. Si la raffinerie de lithium n'est effectivement pas trop gourmande en eau comme le suggèrent les porteurs du projet, une telle contrainte en terme de volume ne serait pas de nature à faire fuir les industriels.

Ce groupe pourrait aussi suggérer des contraintes plus précises quant à la vérification de la toxicité des eaux rejetées et de leur éventuel traitement. Les contraintes précisées sur ces points dans le projet de Plui semblent insuffisantes, comme l'a relevé M. Merkling dans son observation.

Vous avez indiqué lors de la réunion que le rapport coût/bénéfice était important pour déterminer si ce projet peut être déclaré d'utilité publique. Or, il paraît évident qu'un conflit d'usage de l'eau serait un coût bien trop élevé à payer pour le territoire.

Observation n° 71 du 27 novembre 2025 - 09:57

Auteur : anonyme

bonjour

j'ai assisté à la réunion hier soir 26/11/2025 à Hatten

je souhaite exprimer mon avis contre ce projet

je suis contre le fait de bétonner nos terres agricoles

nous avons besoin de terres pour nous nourrir et ce ne sera pas une usine de production de lithium qui nous nourrira

on ne se nourrit pas des bénéfices d'une usine mais de nourriture

je peux comprendre la position de Mr Heintz de vouloir moderniser notre territoire et garder nos jeunes dans notre région

il veut nous vendre son rêve pour l'instant il y a tellement de dépenses pour la mise en place de ce projet et pas encore de contrat de signé avec un potentiel investisseur qui lui devra payer ces dépenses

j'ai peur que cela ne devienne une nouvelle friche industrielle
que fait il des anciens bâtiments Cerabati à Betschdorf,Wimetal et Polytech à Wissembourg et j'en passe

il y a tant à faire dans notre secteur pour les personnes âgées et motiver nos jeunes aux nouveaux métiers
en espérant que nous soyons entendu

Observation n° 72 du 27 novembre 2025 - 12:47

Auteur : Caroline Printz

Bonjour,

Pour compléter l'observation N° 69 : 27 novembre 2025 - 09:13 au sujet du trafic routier, est-ce qu'une étude d'impact sera menée prenant en compte la taxe poids-lourds (R-Pass) qui sera instaurée en 2027 sur l'autoroute A35 et qui aggraverait certainement la circulation des poids-lourds dans nos villages ?

Observation n° 73 du 27 novembre 2025 - 14:37

Auteur : MURIEL MANIERE

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice,

A la lecture des documents fournis, on ne peut qu'être surpris de l'estimation future du trafic routier annoncé et des arguments avancés. Il est dit :

« Les grands axes routiers qui rejoignent la ZAC sont localisés à l'Est de celle-ci. Aussi le village de HATTEN, qui se trouve à l'Ouest de la ZAC, ne sera pas traversé par les flux relatifs aux futures activités ».

« Le trafic supplémentaire est estimé à 1000 vl/jour + 104 PL d'après la CEA.

La CCOF estime le trafic à 1400 vl/jour

Ces analyses de la CEA et de CCOF de l'évolution du trafic routier semblent diverger singulièrement et ne sont pas apparemment fondés sur des études précises.

On suppose qu'un certains nombres de salariés, changeront d'employeurs et qu'ils traverseront déjà Hatten. On ne tient aucun compte ni des métiers et spécialités de ces salariés, de leur âge, des compétences acquises ou à acquérir, ni des emplois proposés puisque, officiellement on ne sait pas quelles entreprises vont s'installer sur la ZAC.

Et on ne tient pas compte non plus de l'attractivité des salaires proposés Outre-Rhin ni de la

situation rurale peu attractive de Hatten qui peut décourager les jeunes citadins de venir s'installer en Outre-Forêt. Ils seront très éloignés des cinémas, salles de spectacle et autres lieux de divertissement à la mode, situés dans les agglomérations.

Par ailleurs, il est facile de constater aujourd'hui qu'un certain nombre de camions desservant la base logistique STRIEBIG traversent le village malgré l'obligation qui leur est faite de passer à l'est par l'A35 (cf les documents d'autorisation environnementale de l'époque).. En effet il est beaucoup plus court et donc moins couteux de passer par le village pour rejoindre l'A4 en direction de Paris ou de l'Ouest de la France.

Quand la nouvelle taxe sur les poids lourds sera mise en œuvre, le passage par le village deviendra systématique. Dans de nombreuses régions en France, cela se passe déjà ainsi. Les transporteurs rognent logiquement sur tous les frais et choisissent le trajet le plus économique, évitant les péages, quitte à traverser des villages à la voirie sous-dimensionnée même si cela leur est interdit.

Aménager des chicanes, feux de ralentissement, n'auront comme effet que de rendre le trafic encore moins fluide et plus dangereux pour les cyclistes et piétons dans la traversée du village.

Ces estimations de trafic semblent donc n'avoir aucune valeur puisque sans fondement, totalement subjectives, faites uniquement dans le but de minimiser les risques, dangers et nuisances liés à l'augmentation prévisibles du trafic routier VL et PL.

Est-il possible d'avoir une étude documentée sur le trafic attendu, sur les aménagements routiers prévus, sur la façon dont on va contraindre tous les camions à aller en direction de l'est vers l'A35, sur la sécurisation de la traversée du village pour les piétons et cyclistes ?

Le transport de matières dangereuses, inflammables, explosives, toxiques liés aux approvisionnements ou aux déchets et résidus industriels selon la classification des futures industries dites lourdes, n'est absolument pas pris en compte dans les réflexions de la CEA ni de la CCOF. Tout comme la rotation des camions lors des travaux de terrassement puis de construction des bâtiments est totalement occultée. Quelle est l'estimation du nombre de camions transportant des matières dangereuses (arrivée, départ) pour la raffinerie de lithium et pour les industries à venir ? Quelles procédures spéciales seront mises en œuvre en cas d'incident (fuite) ou d'accident sur le trajet que cela soit dans le village, la zone industrielle ou la forêt (incendie, pollution accidentelle) ? Aux dangers liés à l'intensité du trafic routier, il faut ajouter l'augmentation de la pollution, du bruit, facteurs nuisibles sur la santé des habitants, notamment des riverains de la RD 28 et des enfants fréquentant l'école, située à proximité immédiate de l'axe.

Des études d'impact sur les effets de l'augmentation du trafic routier et des émissions industrielles sur la santé des habitants ont-elles été réalisées ?

Afin d'essayer de limiter les déplacements en voiture : comment seront incités les futurs salariés à utiliser les transports en commun ou le vélo (même par météo mauvaise) ? Combien de bus traverseront le village en provenance de la gare de Soultz sous Forêt ou de Seltz, à quelle cadence, seront-ils réservés aux seuls salariés ?

En vous remerciant par avance des précisions apportées,
Cordialement,
Muriel MANIERE

Observation n° 74 du 28 novembre 2025 - 10:35

Auteur : anonyme

La COP30 vient de se terminer soulignant l'importance une fois de plus l'urgence de la décarbonation de notre énergie et de nos transports. Dans ce cadre le lithium est un matériau stratégique pour la construction de véhicules électriques. Aussi quand on voit la façon dont les Chinois utilisent leur domination sur ce marché, il me semble indispensable que la France cherche à être le plus possible indépendante sur ses approvisionnements. L'Alsace ayant la chance d'avoir du lithium dans son sous-sol, elle a la responsabilité de la mise en œuvre de cette stratégie. Les enjeux locaux sont secondaires. C'est une question de souveraineté donc une question d'intérêt général national. Avoir en plus la chance de pouvoir accueillir un site industriel de transformation du lithium à Hatten, en circuit court, à proximité de l'extraction, c'est un plus dans le bilan carbone du lithium produit.

Observation n° 75 du 28 novembre 2025 - 16:40

Auteur : anonyme

Non à la création du Parc d'excellence industrielle de Hatten pour plusieurs raisons :

- des terres agricoles de grande fertilité vont disparaître alors qu'il faut soutenir les agriculteurs dont nous avons tant besoin ;
 - l'augmentation du trafic des poids-lourds, déjà très conséquent dans le secteur ;
 - l'augmentation de la pollution des sols et de l'air ;
 - les risques sismiques liés au forage : danger !
 - et l'histoire, n'en tient-on pas compte ? Le projet est prévu sur un ancien champ de bataille qui mérite qu'on le garde en mémoire tel quel.
-

Observation n° 76 du 28 novembre 2025 - 22:11

Auteur : Julien Ledanois

Sommes-nous prêts à bétonner 43 hectares de terres agricoles riches en biodiversité, essentielles à notre souveraineté alimentaire, au profit d'un projet incertain ?

À ce jour, seule une raffinerie de lithium est prévue, avec un fort potentiel de consommation d'eau, une ressource qui se raréfie et se dégrade, et une production de lithium d'autant plus incertaine que le cours mondial est volatile et que des alternatives technologiques émergent sur le marché.

Ce projet soulève des questions cruciales : est-il compatible avec nos engagements environnementaux et nos besoins futurs ?

Observation n° 77 du 29 novembre 2025 - 18:06

Auteur : anonyme

Cette zone ne doit pas voir le jour , il ne voit que l'impact financier, aucun recul sur le lithium qui sais si dans 5 ans ca sera encore rentable mais le mal sera fait , on nous promet 2000 emploi puis 1000 et qui sait peut être moins.. qui dit que ce seront des gens de notre secteur qui travailleront la bas , le salaire sera t'il assez attractif pour vouloir y postuler ou ce sera simplement des intérimés qui viendront quelques temps puis repartiront, aucune certitude donc que comme le pense la com com ca redynamisera l'outre foret ..

Et la mémoire des morts qui ont combattu sur ces sols au péril de leur vie et où MR HEINTZ crache dessus !!!!!

Arrêtons de nous faire prendre pour des idiots par ce cher monsieur qui se fou des gens et de l'histoire de hatten.

Le jour où tout sera construit et que ca ne fonctionne pas, Mr HEINTZ sera t'il encore président de la com.com ? Ou se cachera t'il et se fera oublié ? Qui prendra la responsabilité si un incident arrive ?

Observation n° 78 du 30 novembre 2025 - 11:57

Auteur : Vincent HILLENBLINK

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que les membres de l'intercommunalité, pour l'organisation de la réunion d'information relative au projet d'industrialisation envisagé à proximité de notre lieu de vie. Cette initiative est importante car elle permet aux habitants de mieux comprendre les enjeux et de faire entendre leurs voix.

Cependant, à l'issue de cette rencontre, plusieurs points essentiels demeurent pour nous sources d'inquiétude :

- L'inquiétude d'un jeune couple face à l'ampleur du projet : de nombreuses questions restent sans réponse, ce qui nourrit un sentiment d'incertitude et d'angoisse quant à notre avenir dans ce territoire.
- L'implantation dans une zone agricole : ce projet se situerait sur des terres cultivées, qui constituent non seulement une ressource alimentaire mais aussi un patrimoine vivant.
- La mémoire historique des lieux : ces terrains portent de lourds antécédents historiques, et il nous semble essentiel de préserver cette mémoire collective.
- Un manque de réponses claires : à de nombreuses reprises, M. Heintz a répondu par « Je ne sais rien à ce stade, je n'ai pas ces éléments », ce qui laisse planer un flou préoccupant sur des sujets pourtant fondamentaux.
- Les critères de santé et environnementaux : la mise en place d'une unité de purification de lithium ne peut être envisagée sans une étude approfondie des impacts sanitaires, tant pour les riverains que pour l'environnement. Or, il est particulièrement préoccupant de constater que les recherches initialement présentées affirmaient qu'aucune « espèce protégée » n'avait été identifiée sur le site. Ces informations se sont révélées totalement fausses et ont été par la suite démenties : il existe bel et bien des espèces protégées sur ces terrains. Comment, dans ces conditions, pouvons-nous être rassurés quant à la fiabilité des critères de santé et environnementaux ? Cette inquiétude est d'autant plus forte qu'à ce jour, nous ne savons toujours pas qui sera le futur acquéreur du deuxième site, ce qui entretient un flou supplémentaire sur les garanties à attendre en matière de transparence et de responsabilité.
- La question des emplois : l'argument de la création d'emplois a été souvent mis en avant. Or, l'agrandissement du site voisin Striebig Logistique n'a pas généré une quantité significative

d'emplois, bien au contraire. Les chiffres avancés restent des projections incertaines, et nous ne pouvons fonder l'avenir professionnel de nos enfants sur de simples suppositions. Trop souvent, ce projet semble motivé par des considérations financières plutôt que par un véritable souci du bien commun.

Enfin, permettez-moi d'exprimer une dimension plus personnelle : Nous ne sommes qu'un petit couple parmi tant d'autres, mais si nous avons choisi de vivre à Hatten, c'est pour la qualité de vie qu'offre la campagne. Après des journées de travail parfois éprouvantes, nous retrouvons ici un équilibre, une sérénité, un cadre de vie qui nous permet de nous ressourcer. La mise en place d'un tel projet menacerait directement cette tranquillité et pourrait nous pousser, à regret, à quitter ce village que nous aimons.

Préserver notre santé, notre environnement, notre patrimoine et notre qualité de vie est pour nous une priorité absolue.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et espère qu'elles contribueront à nourrir votre réflexion dans le cadre de votre mission.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

Vincent HILLENBLINK « Habitant de Hatten »

Observation n° 79 du 30 novembre 2025 - 12:58

Auteur : Nadine HILLENBLINK

Bonjour Madame l'enquêtrice

Je prends la parole aujourd'hui avec le cœur serré, parce que le projet d'installer un terrain industriel lié au lithium dans le village de Hatten me bouleverse profondément. Ici, chaque ruelle, chaque maison, chaque horizon porte l'empreinte d'un passé douloureux. Ce village alsacien s'est relevé de guerres qui ont brisé des familles, déchiré des terres, bouleversé des générations. Il n'a jamais été qu'un simple point sur une carte : c'est un lieu de mémoire, de résistance et de renaissance.

Et voilà qu'aujourd'hui, alors que tant de familles ont choisi d'y construire leur avenir en paix, on menace de transformer ce lieu marqué par l'histoire en zone industrielle. Mon fils et ma belle fille font partie de ces jeunes qui ont mis toutes leurs économies, toute leur énergie, toute leur confiance dans ce village. Ils y ont construit leur maison pour y fonder leur vie, pour offrir un avenir serein à leurs éventuels enfants. Comment accepter que ce paysage qu'ils aiment, cette tranquillité qu'ils ont cherchée, risquent d'être sacrifiés au profit d'un projet qui ne respecte ni l'esprit du village ni ceux qui y vivent ?

Le simple fait d'imaginer les bulldozers, les nuisances, le bruit, la poussière, les risques qui planeront sur nos terres me fend le cœur. Ici, on connaît trop bien ce que cela signifie de voir son environnement défiguré. Nous avons hérité d'une terre qui a déjà tant subi, et que nos anciens ont patiemment reconstruite. Nous la devons à leur mémoire. Nous la devons aussi à ceux qui y vivent

aujourd'hui, et à ceux qui y vivront demain.

Je ne suis pas contre le progrès. Je ne suis pas contre la transition énergétique. Mais je refuse qu'on impose à ce village un projet qui le dénature, qui oublie son histoire, qui piétine les espoirs de ceux qui comme mes enfants l'ont choisi pour sa paix et sa beauté. Le village de Hatten mérite respect. Il mérite écoute. Il mérite protection.

Je demande de tout cœur que ce projet soit reconstruit, pour que ce village puisse continuer d'être ce qu'il a toujours été : un lieu de vie, de mémoire et d'avenir.

Pour toutes ces raisons, j'appelle les élus, les décideurs et l'ensemble des habitants à reconstruire ce projet et à défendre ce qui fait l'âme de notre village : un lieu de mémoire, de vie, d'équilibre et de transmission.

Observation n° 80 du 30 novembre 2025 - 23:01

Auteur : Philippe Merkling

À l'attention de Madame la Commissaire Enquêteuse,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la création du parc Industriel de Hatten, je souhaite attirer votre attention sur un enjeu de santé publique directement lié à la conception et à la maintenance des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales prévus dans le dossier : le risque de prolifération des moustiques.

Les ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales (bassins, noues, tranchées, bacs de rétention) constituent, s'ils sont mal conçus ou mal entretenus, des gîtes larvaires idéaux pour les moustiques, notamment pour Aedes albopictus (moustique tigre), espèce invasive désormais implantée dans le Grand Est et vecteur potentiel de la dengue, du chikungunya et du Zika.

Les conditions favorables à la reproduction des moustiques sont réunies dès lors que :

- De l'eau stagne plus de 5 à 7 jours dans un ouvrage ou un recoin mal drainé.

Dans un contexte de parc industriel, les risques sont aggravés par :

- Les grandes surfaces imperméabilisées générant des volumes d'eau importants.
- Un entretien parfois négligé sur les parcelles privées, mais également celles gérées par les collectivités.

Pour prévenir ce risque sanitaire, je demande que les prescriptions suivantes soient explicitement inscrites dans le règlement de la zone IAUT.

Tout ouvrage d'infiltration ou de rétention des eaux pluviales doit être dimensionné et réalisé de manière à assurer une vidange complète en moins de 48 heures après un épisode pluvieux. Les plans de conception doivent proscrire les contre-pentes, cuvettes, bacs non drainés, regards borgnes ou tout élément susceptible de retenir de l'eau stagnante.

Les pentes de fond doivent être suffisantes pour assurer l'écoulement vers les zones d'infiltration ou les exutoires.

Les gestionnaires publics et privés mettront en place d'une surveillance renforcée de mai à octobre (période d'activité des moustiques) au moyen d'une Inspection mensuelle de tous les ouvrages. Idéalement immédiatement après un épisode pluvieux.

L'entretien des ouvrages se fera par fauchage avec exportation des résidus de coupe
L'accumulation de matière végétale en décomposition dans les noues et bassins favorise le développement larvaire.

Le règlement de la zone devrait inclure une obligation d'un contrôle annuel de la capacité / performance d'infiltration équivalent à une pluie décennale.

Le terrain d'implantation de la ZAC est à priori suffisamment drainant mais les mesures que je préconise me paraissent justifiées compte-tenu d'un risque qui ne cessera d'augmenter dans les années à venir.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution.

Observation n° 81 du 1 decembre 2025 - 11:03

Auteur : anonyme

On ne les a pas entendus tous ces gens sur la préservation des lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale quand on a construit les entrepôts de Striebig. Alors pourquoi maintenant ? Je ne peux m'empêcher de penser que c'est une instrumentalisation de l'histoire de notre territoire. Tous les anciens savent que les combats ont eu lieu dans les villages. Tout ça c'est pour refuser une opportunité de développement d'Hatten. Mais si on dit non, elle ne se représentera plus car les entreprises iront s'installer ailleurs.

Observation n° 82 du 1 decembre 2025 - 17:59

Auteur : MURIEL MANIERE Organisation : COLLECTIF HATTEN DEMAIN

Membre du Collectif HATTEN DEMAIN, et administrateur de la pétition lancée en ligne contre le projet de ZAC aux dépens de terres agricoles, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mon argumentation concernant la perte de foncier agricole.

La future ZAC occupe des terres actuellement cultivées de bonne qualité en mitoyenneté de zones humides et de lisières de forêt Natura 2000. Une partie de ces terres est en agriculture biologique. Plusieurs exploitations vont être impactées tant sur le plan de la difficulté majorée d'assurer les rotations des cultures qu'en baisse de revenus et problème d'accès à certaines parcelles pendant les travaux, et une fois les clôtures posées.

40 ha de terres agricoles sont concernés par la ZAC dont 2 ha de terres en agriculture biologique, mettant en difficulté une exploitation qui non seulement produit des céréales mais les transforme sur place, en meulant le grain, fabriquant le pain et le vendant à la ferme à Hatten ou sur certains marchés locaux. 2ha ce n'est pas rien pour une exploitation qui en détient 40 en tout. C'est 5 % de perte de revenus. C'est un circuit ultra-court, modèle, qui ailleurs est mis en avant et loué. De plus, une autre parcelle en agriculture biologique du même exploitant sera mitoyenne de la zone

industrielle au sud. Il n'y a, à notre connaissance, aucune estimation faite des rejets potentiels industriels susceptibles de polluer ces cultures, avec le risque de faire perdre le label bio ? La chambre d'agriculture a-t-elle anticipé ce problème ? Quelle solution a-t-elle proposé ? Le problème est identique au moment des travaux de terrassement et de constructions.

D'autres exploitations en agriculture conventionnelle vont être aussi impactées, malgré les compensations de terrains plus éloignés, entraînant des frais supplémentaires liés aux déplacements.

Plus globalement, cette large amputation va participer au « mitage » des terres agricoles en Alsace qui se raréfient de façon inquiétante. L'installation de jeunes agriculteurs devient quasi impossible et l'agrandissement d'exploitations existantes compliqué. Difficile dans ces conditions de maintenir une agriculture locale, de qualité, avec des circuits courts privilégiés, alimentant pour beaucoup des entreprises agroalimentaires alsaciennes réputées et labellisées.

Par ailleurs l'INAO ne manque pas de souligner que les aménagements paysagers ne sont pas comptabilisés et vont « impacter de façon conséquente d'autres surfaces agricoles ». Quelles surfaces seront donc impactées finalement et où seront-elles situées par rapport à la future ZAC ?

Des agrandissements de la zone sont-ils prévus pour loger des infrastructures annexes (restaurant d'entreprise, bureaux...) ? Les réseaux annoncés électriques HT, de canalisations de chaleur et saumures vont-ils encore consommer d'autres espaces agricoles ou naturels ? Si oui, dans quelle proportion ? Et à quel endroit ?

Dans le PV de la réunion d'examen du 9 septembre 2025. Il est noté que 10 forages sont prévus dans le Nord Alsace, qui compte tenu de la spécificité rurale du territoire, vont entraîner la disparition de nouvelles terres agricoles. A raison de 5 ha environ par site, nous arrivons à une consommation de 50 ha. Et on annonce déjà des projets au centre de l'Alsace. Quelle consommation foncière agricole totale est prévue pour ces nouvelles installations ? Dans quel cadre cette consommation foncière agricole sera-t-elle comptabilisée ? Quelle est la part réelle du PENE ? Dans quelle condition la loi ZAN est respectée ? Toutes les autres options d'installation industrielle (utilisation prioritaire de friches) ont-elles été étudiées sérieusement, les compensations pour les agriculteurs sont-elles suffisantes et adaptées ?

Par ailleurs, toujours dans ce PV, on note que la ZAC dépend des résultats des forages exploratoires (dont celui de Schwabwiller qui vient juste de débuter), tant sur la quantité que la qualité du lithium à extraire. Aucune entreprise consommatrice de chaleur n'est encore identifiée. Tout comme le réseau de canalisation soulève des questions de multiplication et de robustesse des conduites en cas de séismes.

Pourquoi débuter d'ores et déjà les travaux de la ZAC, si importants et destructeurs de foncier, sur des incertitudes de production et de faisabilité ?

Avec l'artificialisation des terres, les problèmes liés à l'évacuation des eaux en cas de pluie torrentielle va être un problème. En cas de saturation du système d'évacuation, les champs alentours risquent ils d'être inondés, contaminés par différents polluants issus des industries à venir et de la voirie ? Quelles solutions de prévention, curatives ont été envisagées ?

Actuellement l'agriculture se fait sans irrigation, même pour le maïs. Les industries annoncées risquent d'être grosses consommatrices d'eau. Une importante ferme laitière est mitoyenne. Le bétail a besoin de quantités importantes d'eau. En cas de stress hydrique quelles seront les priorités d'usage ? In fine quelle eau boiront les villageois qui seront en bout de chaîne de consommation ?

La qualité de l'eau à Hatten est déjà en limite de potabilité. Comment garantir au consommateur

une eau de qualité et en quantité suffisante ? Quelles procédures seront mises en place en cas de pollution accidentelle pouvant affecter la qualité de l'eau potable ?

Par ailleurs, dans les calculs, a-t-on pris en compte la baisse annoncée (dans le contexte de changement climatique) de la ressource en eau dans les années à venir et son impact prévisible sur l'agriculture et les différentes productions agricoles.

Enfin pour rappel, notre Collectif lancé une pétition hébergée par GREENVOICE intitulée : STOP AU BETONNAGE DES TERRES AGRICOLES A HATTEN : » A Hatten, en Alsace du Nord, un nouveau projet de construction d'un parc industriel lié à la Géothermie profonde et traitement du lithium entraînerait le bétonnage de 40 ha de terres agricoles ! Le Collectif Hatten Demain s'oppose à ce projet imposé.

La destruction de ces terres productives dont une partie en agriculture biologique, en bordure d'une vaste forêt classée NATURA 2000, et sur le site même de la célèbre bataille de Hatten-Rittershoffen, signeraient la mise en difficulté voire la mort des exploitations concernées et la destruction de la biodiversité, ainsi que la disparition d'un site historique et mémoriel alsacien et national majeur. Pour mémoire, en janvier 1945, 2500 soldats américains et allemands et 114 villageois perdirent leur vie sur ces terres, lors d'une terrible bataille de blindés.

Le sol d'Alsace très fertile permet de stocker le carbone pour lutter contre le réchauffement climatique. Pourtant c'est déjà la troisième région la plus artificialisée de France (13%) »

Nous l'avons remise en main propre au Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt en mars 2025. Elle a recueilli

2600 signatures (en ligne et au format papier). L'interprétation des données qui en a été faite lors du conseil communautaire du 15 avril 2025, purement mathématique, semble ne pas correspondre aux données transmises et l'avis des pétitionnaires n'a fait l'objet d'aucun commentaire (cette pétition est à votre disposition sur simple demande) : "le président informe la réception hors cadre légal d'une pétition "stop au bétonnage des terres agricoles à Hatten". Il précise que l'origine géographique des pétitionnaires est inconnues pour presque 50 % des signataires, et parmi les codes postaux renseignés 50 % sont hors Alsace du Nord. Il en résulte une pétition signée par 25 % des habitants d'Alsace du Nord".

Il ne faut pas non plus occulter le volet réserve de la biodiversité. Des animaux vivent et se nourrissent sur ces terres, notamment de nombreuses espèces d'oiseaux, pour la plupart protégées. Lors de la réunion publique du 26 novembre dernier, le Président de la Communauté de Communes, a expliqué que la forêt voisine faisait 21 000 ha et que c'était suffisant pour que les animaux s'y réfugient. Pourtant, les animaux qui vivent en forêt et en milieux ouverts ne sont pas les mêmes. Les oiseaux se nourrissent dans les champs, ainsi que les cervidé, sangliers etc., la forêt servant d'abri. Il y a des échanges d'un milieu à l'autre. On ne peut pas stocker d'un côté ce qui ne peut plus vivre de l'autre côté. Comment vont se nourrir dorénavant les animaux privés de 43 ha d'aire nourricière ? Où vont-ils migrer ? Iront-ils se nourrir dans le village ?

Il me semble légitime de s'interroger sur la finalité de ce projet imprécis, basé sur des suppositions, aux zones d'ombre multiple. Il va entraîner de façon immédiate et irrémédiable la disparition de précieuses terres agricoles. Les échéances industrielles de 10 ans pour le lithium (les batteries au lithium ont déjà un calendrier d'obsolescence) et de 25-30 ans pour la géothermie profonde peuvent-elles justifier la disparition définitive de ces terres en faveur de futures friches, dans un contexte de pénurie annoncée de terres agricoles en Alsace et de demande de garantie de

souveraineté alimentaire ?

De façon plus globale, peut-on légitimement transformer un village de tradition millénaire rurale en ville industrielle pour une exploitation industrielle dont la durée d'exploitation est déjà limitée ? Peut-on prévoir l'installation d'industries sans qu'elles soient identifiées, potentiellement utilisatrices ou créatrices de produits dangereux, ou de déchets toxiques ? Quelle quantité d'eau elles vont-elles utiliser et quels seront leurs rejets ? Quelle quantité de Co2 sera rejetée durant les travaux de terrassement et de construction des infrastructures routières et industrielle et en phase d'exploitation ? Quel sera au final le bilan énergétique et environnemental ? Car si au nom de la transition énergétique, le bilan s'annonce déjà dès le départ négatif, non seulement la destruction de ces terres agricoles ne se justifie pas mais elle apparaît comme totalement aberrante.

Observation n° 83 du 1 decembre 2025 - 21:36

Auteur : anonyme

Stoppez cette absurdité

Observation n° 84 du 1 decembre 2025 - 22:33

Auteur : Evelyne PRINTZ

Je souhaite attirer l'attention sur plusieurs interrogations?:

Quelle quantité d'eau sera prélevée chaque année pour le parc industriel et comment le projet prend-il en compte les épisodes de sécheresse déjà fréquents en Alsace??

Quelles mesures sont prévues pour limiter l'impact paysager de plusieurs bâtiments industriels massif dans un cadre rural, Hatten ayant déjà une large base logistique en face de la future zone industrielle?? lors de la réunion publique on nous a présenté de beaux croquis avec arbustes et haies, tables de pique-nique etc mais à aucun moment, les croquis ont montré l'ensemble avec les grands bâtiments qui prendront tout le charme à ce coin, sans compter les désagréments pour la faune !

Quels bénéfices concrets et durables pour les habitants de Hatten et des villages alentours sont assurés, au-delà des nuisances??

Sans réponses claires à ces questions, je suis défavorable au projet de ZAC car il présente des risques majeurs pour l'environnement et la qualité de vie locale.

Des friches industrielles sont disponibles en Alsace du Nord ce qui permettrait aux locaux de rester travailler sur le territoire.

Observation n° 85 du 2 decembre 2025 - 13:45

Auteur : anonyme

Bonjour Madame,

Je souhaite vous faire part de mon opposition au projet de création du parc d'excellence industriel

et au traitement du lithium prévu à Hatten. En plus des impacts environnementaux déjà préoccupants (artificialisation de 40 ha de terres agricoles, incertitudes sur les nappes phréatiques et la biodiversité), le projet fait peser un risque réel sur les habitations voisines. Les forages de géothermie profonde dans un rayon proche de ce site, pour alimenter en lithium cette future raffinerie, font peser un risque de séisme avec des dommages irréversibles aux bâtiments. De plus, installer une telle infrastructure si près d'un village, n'est absolument pas souhaitable.

Ne pourrait-on pas envisager de mettre en place un moratoire et d'associer pleinement la population pour valider un projet d'une telle importance ?

Bien cordialement.

Observation n° 86 du 2 decembre 2025 - 17:50

Auteur : Fanny weckmann

Habitante du secteur je m'intéresse à ce projet, à sa viabilité et à ses possibles conséquences sur l'environnement et la vie sur le territoire.

Après avoir étudié les documents disponibles sur le sujet je me pose réellement la question de la pertinence et la viabilité du projet.

Ce projet repose en grande partie sur la filière Lithium/géothermie cependant d'après les données disponibles elle n'est pas aussi stable ni productive qu'annoncé. D'après les retours des sites actuels il y a des phénomènes de corrosion, de rejets complexes à traiter et même des arrêts fréquents ce qui pourrait mettre en péril l'utilisation prévue dans la zone d'activité. De plus le marché du Lithium est en net chute et avec la concurrence sur le marché cela n'est pas prêt de remonter. Il me semble donc très limite de construire une ZAC avec comme point central la filière Lithium géothermie.

Pourquoi détruire 40 hectares de terres agricoles fonctionnelles et utiles pour un projet qui semble difficilement rentable ?

À ce jour aucune entreprise ne s'est engagée pour s'installer dans le parc de Hatten ce qui me questionne car on nous vante l'attractivité de ce projet avec ses nombreux emplois à la clef. Est-ce lié à l'éloignement de la zone des grands axes routiers et ferroviaires, au contexte socio-économique peut favorable ou au fait que leur installation s'avère trop onéreux les entreprises ? Le fait est que cette zone risque de ne pas être utilisé pleinement alors que des aménagements coûteux pour la communauté auront été réalisés et le paysage sera donc impacté de manière définitive.

Au vu de toutes ces incertitudes alors que les destructions d'espaces agricoles et les impacts sur les infrastructures seraient, eux, définitifs je ne peux que formuler un avis défavorable au projet de ZAC de Hatten.

Observation n° 87 du 2 decembre 2025 - 22:30

Auteur : anonyme

Je me tiens contre ce projet pour diverses raisons.

Ce projet présente notamment des risques pour la biodiversité : destruction d'habitats, perturbation des espèces locales.

De plus, celui-ci engendre des pollutions potentielles : émissions industrielles, nuisances sonores et lumineuses, ainsi que des risques pour la qualité de l'air et de l'eau. Donc diminution potentielle de la qualité de vie des habitants autour.

Pour finir des alternatives sont possibles tel que le développement d'activités plus durables et la valorisation du patrimoine historique et naturel.

Observation n° 88 du 3 decembre 2025 - 10:07

Auteur : anonyme

Bonjour Madame,

Je souhaite vous informer de mon opposition au projet de création du parc d'excellence industriel et au traitement du lithium prévu à Hatten.

Les impacts environnementaux de ce projet ne sont pas négligeables : artificialisation de 40 ha de terres agricoles, incertitudes sur les nappes phréatiques et la biodiversité.

Le projet présente également un risque réel sur les habitations voisines.

Les forages de géothermie profonde dans un rayon proche de ce site, pour alimenter en lithium cette future raffinerie, font peser un risque de séisme avec des dommages irréversibles aux bâtiments. De plus, installer une telle infrastructure si près d'un village, n'est absolument pas souhaitable.

Ne pourrait-on pas envisager de mettre en place un moratoire et d'associer pleinement la population pour valider un projet d'une telle importance ?

Bien cordialement.

Observation n° 89 du 3 decembre 2025 - 16:57

Auteur : Valentine VIENNE Organisation : Avocat du collectif HATTEN DEMAIN

Courrier d'observation joint.

Observation n° 90 du 3 decembre 2025 - 19:25

Auteur : anonyme

A l'heure ou notre terre nourricière, notre environnement, notre belle nature , la biodiversité doivent être protégés, ou l'eau devient précieuse, sans compter les problèmes liés aux risques sismiques avec des dommages aux habitations, je ne peux que m'opposer au projet du parc d'excellence de Hatten et à l'extraction et traitement du lithium en alsace !!

Observation n° 91 du 3 decembre 2025 - 21:26

Auteur : Julien Ledanois Organisation : S.A.V.E.

Madame la Commissaire Enquêteuse,

Veuillez trouver ci-jointe la contribution de notre association S.A.V.E. (Soufflenheim Association Valorisation Environnement) relative au projet de Parc Industriel à Hatten. Nous y exprimons de manière argumentée nos inquiétudes concernant l'artificialisation de 43 hectares de terres

agricoles, la disparition de sols fertiles, les impacts environnementaux non compensés, ainsi que les risques cumulés liés aux projets géothermiques régionaux. Nous soulignons également l'absence de justification économique solide, les incertitudes majeures liées à la filière lithium, les zones d'ombre sur la consommation en eau et en énergie, ainsi que le manque de garanties sur les emplois annoncés.

Notre contribution met en lumière plusieurs points de vigilance : respect du devoir de mémoire historique, conformité à la loi ZAN, viabilité technologique et économique du projet, risques industriels, transparence financière, gouvernance et impartialité des études fournies. À ce stade, nous estimons que les données essentielles manquent pour évaluer objectivement l'intérêt public du projet.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre contribution.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de notre considération respectueuse.

Observation n° 92 du 4 décembre 2025 - 10:31

Auteur : Elodie LIENHARDT

AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET D'INDUSTRIALISATION À L'ENTRÉE DE HATTEN

Madame la Commissaire Enquêtrice,

En tant qu'habitante de Hatten, ayant assisté à la réunion d'information organisée par la Communauté de Communes, je souhaite exprimer un avis fermement défavorable au projet de « parc d'excellence industrielle » et d'unité de purification du lithium à l'entrée même de notre village. Ce projet présente des risques importants pour l'environnement, la santé publique et le patrimoine du village.

Lors de la réunion publique, le message répété fut celui d'une « volonté de redynamiser le territoire ». Le président de la Communauté de Commune, affirme que les jeunes quitteraient le territoire faute d'opportunités.

Or, nous sommes précisément des jeunes actifs venus nous installer à la campagne pour la qualité de vie, la tranquillité, l'environnement rural.

Ce projet industriel lourd, loin de nous retenir, serait au contraire un facteur de départ.

Entendre des élus qualifier notre territoire de « morose » est non seulement blessant, mais révélateur d'une vision déconnectée de la réalité de terrain.

Hatten est riche d'une histoire lourde, marquée notamment par des combats décisifs de la Seconde Guerre mondiale.

Installer une zone industrielle sur des terres chargées de mémoire constitue une atteinte profonde à notre patrimoine, à nos morts et à notre identité collective.

Le choix du site interroge profondément...

Alors que des friches industrielles existent sur le territoire, pourquoi choisir de détruire des terres agricoles fertiles, porteuses de biodiversité et essentielles à l'identité du village ?

La destruction d'espaces naturels au profit d'un projet industriel aussi incertain est une atteinte irréversible au paysage, à la faune, et à l'ADN même de Hatten.

L'installation d'une unité de purification du lithium n'est pas anodine.

Quelles seront les émissions ? Les risques chimiques ? Les nuisances sonores et lumineuses ?

Quelles conséquences pour notre santé, nos maisons, notre quotidien ?

À toutes ces questions essentielles, les réponses demeurent floues.

La dimension financière est omniprésente dans les discours, au détriment de l'humain et de l'environnement.

Un manque criant d'informations quant aux risques géologiques, hydriques et environnementaux qui renforce nos inquiétudes.

Aucune information concrète n'a été donnée sur les autres entreprises susceptibles de s'implanter sur la zone.

Comment accepter un projet dont les impacts futurs sont inconnus ?

Et si le projet n'aboutit pas ?

Nous risquons de nous retrouver avec une zone défigurée, artificialisée, sans retombées positives.

Pourquoi une telle accélération sans que notre avis, nos attentes ou notre vision de l'avenir de Hatten n'aient été sérieusement pris en compte ?

Ce projet donne la sensation de s'imposer à nous, sans nous.

Présenté comme sûr par nos élus, mais déjà entaché de contradictions et contre-vérités.

Lors de la réunion, il a été affirmé qu'aucune espèce protégée n'avait été trouvée sur les terrains.

Cette déclaration a été démentie plus tard par une association, qui a prouvé le contraire.

Comment faire confiance lorsque la communication initiale comporte déjà des inexactitudes ?

De plus, le président de la Communauté de Communes a multiplié les réponses du type :

« Je ne sais rien à ce stade »

« Je n'ai pas ces éléments »

« Que voulez-vous que je vous dise ? »

De telles réponses montrent un manque d'anticipation, de transparence et de maîtrise du dossier.

Comment alors garantir la sécurité du projet et de ses impacts ?

En conclusion au vu de l'ensemble de ces éléments (risques sanitaires et environnementaux, destruction de terres agricoles, non-respect du patrimoine historique,...) je m'oppose fermement à ce projet d'industrialisation.

D'autres alternatives ne pourraient-elle pas être étudiées :

- utilisation de friches existantes,

- projets réellement concertés,

- développement équilibré, respectueux de l'environnement, de l'histoire et de la qualité de vie des habitants.

Ce projet, dans sa forme actuelle, ne peut être accepté.

Il est contraire aux intérêts du village, de ses habitants, et de son patrimoine.

Observation n° 93 du 4 decembre 2025 - 16:09

Auteur : Claude HILLENBLINK

Madame la commissaire enquêtrice

J'interviens en tant que parent d'un jeune couple hattenois

Je suis profondément révolté par ce projet de terrain industriel lié au lithium qu'on veut imposer au village de Hatten. Révolté, oui, parce qu'il est incroyable et inadmissible qu'on puisse envisager de transformer un lieu chargé d'histoire, un village alsacien qui a déjà tant souffert des guerres, en zone industrielle comme si son identité, sa mémoire et ses habitants ne comptaient pas. Et aujourd'hui, on voudrait balayer tout cela d'un geste, au profit d'un projet industriel qui n'a aucune légitimité dans un cadre aussi fragile et symbolique ?

Je suis indigné aussi pour ceux qui vivent ici, pour ceux qui ont choisi ce village pour sa sérénité, pour son âme, pour sa beauté. Mon fils et sa compagne font partie de ces jeunes qui ont investi toutes leurs forces dans une maison qu'ils pensaient bâtir pour la vie. Comment expliquer à ces familles que leur tranquillité, leur environnement, leurs projets peuvent être piétinés au nom d'intérêts qui ne sont même pas les leurs ? Y a-t-il seulement un fond de garantie qui a été envisagé pour indemniser toutes les familles qui subiront les dégâts physiques et environnementaux qui impacteront leur santé et leur habitation ?

Qu'on ne vienne pas nous parler de "transition" ou de "nécessité nationale" pour nous faire avaler un projet mal placé et mal pensé. La transition énergétique ne justifie pas tout, et certainement pas de défigurer des villages qui portent encore les cicatrices de l'histoire. Il existe des zones industrielles, des friches, des espaces adaptés. Mais non : on choisit un village rural, un lieu de mémoire, comme si c'était le chemin le plus facile.

Eh bien non. Nous refusons d'être la variable d'ajustement de décisions prises loin d'ici. Nous refusons qu'on mutile notre paysage, qu'on bouscule la vie de nos enfants, qu'on trahisse la mémoire de ceux qui ont reconstruit ce village après les tragédies d'hier.

A piétiner le passé on détruit l'avenir !

Observation n° 94 du 4 decembre 2025 - 17:55

Auteur : anonyme

Je suis favorable à ce projet qui permettra de redynamiser notre territoire à travers la création d'emplois, de logements, de services et apportera un avenir meilleur pour nos enfants.

C'est une réelle opportunité pour nos communes grâce à une activité économique renouvelée et la possibilité de maintenir des services publics de qualité.

Ce projet propose des alternatives concrètes pour une transition énergétique locale qui bénéficiera à tout notre territoire !

Observation n° 95 du 4 decembre 2025 - 19:29

Auteur : André EISELE

Bonsoir Madame la Commissaire Enquêteuse,

En aucun cas, je ne me permettrais d'interférer dans votre travail, mais je suis persuadé que vous ne pourrez pas passer par pertes et profits les inquiétudes des habitants, suite au séisme du 4 décembre (séismes qui vont à n'en pas douter s'intensifier suite au nombre de forages supplémentaires prévus).

De plus, ce dossier me paraît très fragile et repose sur des hypothèses non vérifiables et chiffrées. L'argumentaire de Monsieur Heintz, lors de la réunion publique du 26 novembre, du nombre élevé

de salariés, ainsi que les importantes recettes fiscales ne tient pas, vu qu'il n'est basé sur aucune donnée chiffrée, ne connaissant pas le nombre et l'identité des entreprises qui vont s'implanter (il est connu que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, pour exemple la plateforme Striebig).

Pour un projet d'une telle envergure, on ne peut pas se contenter de réponses telles que "je ne sais pas à l'heure actuelle".

D'autant plus que la Comcom est partie prenante dans le montage financier de la raffinerie de lithium, ce qui va générer des ressources importantes d'après Monsieur Heintz, mais peut également générer des pertes conséquentes, qui devront être épongées par tous les participants au montage financier.

Madame la Commissaire, le flou et l'improvisation existent dans ce dossier avec une seule certitude qui est le risque sismique actuelle et future.

Pour toutes ces raisons je me permets de vous demander de donner une suite défavorable à ce projet.

Avec mes remerciements.

Cordialement.

Observation n° 96 du 4 decembre 2025 - 20:51

Auteur : Marie Walter Organisation : Habitante de la CDCOF

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe ma contribution à l'enquête publique relative au projet de Parc d'Excellence de Hatten. En tant qu'habitante de l'Outre-Forêt, directement concernée par les enjeux de sobriété foncière, de préservation des terres agricoles et de cohérence réglementaire, j'ai souhaité analyser attentivement les pièces du dossier et formuler des observations étayées afin d'éclairer votre appréciation de l'utilité publique du projet.

La contribution qui suit s'appuie exclusivement sur les documents officiels mis à disposition dans le cadre de l'enquête, ainsi que sur des éléments factuels récents concernant le territoire. Elle met en évidence plusieurs incohérences, incertitudes et contradictions qui méritent, selon moi, une attention particulière, notamment au regard des obligations légales en matière d'urbanisme, d'environnement, de risques et de finances publiques.

Vous y trouverez une analyse structurée portant sur la trajectoire ZAN, les compensations environnementales et agricoles, la soutenabilité financière du projet, ainsi que sur les risques naturels récemment mis en lumière. Mon intention est de contribuer de manière constructive, rigoureuse et transparente au débat public, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Bien cordialement

Marie Walter

Observation n° 97 du 5 decembre 2025 - 07:51

Auteur : anonyme

Je suis contre le projet, du fait de la détérioration du paysage et de la nature

Observation n° 98 du 5 decembre 2025 - 09:13

Auteur : Hugo Meyer

Je souhaite attirer l'attention sur le fait que le projet de parc d'excellence industrielle se situe sur l'un des derniers champs de bataille de la seconde Guerre Mondiale encore visibles en Alsace. Le devoir de mémoire doit être pris en compte dans ce projet, et il me paraît préjudiciable de sacrifier l'intégralité de ce champ de bataille.

Observation n° 99 du 5 decembre 2025 - 11:09

Auteur : Véronique Spach

Je suis contre ce projet de parc de géométrie et pour le lithium.
Il est indispensable de garder ces terres agricoles, ne pas bétonner, et surtout en mémoire de tous les morts de la guerre, soldats et civils, ne l'oublions pas Hatten détruit à 95%, transmettre cette mémoire aux générations futures, et la provocation de nouveaux séisme ! Alors NON STOP A CE PROJET.

Observation n° 100 du 5 decembre 2025 - 15:09

Auteur : Francesca Carboni

Comment peut-on envisager de créer une telle zone industrielle en pleine campagne ? A l'heure du dérèglement climatique, comment accepter le bétonnage des sols ? Et que devient le problème de l'eau, devenue si précieuse, alors que l'Alsace connaît de plus en plus des périodes de sécheresse ? Qu'en est-il aussi de la préservation de la faune et la flore ? Comment peut-on sacrifier les terres, dénaturer nos paysages pour un site industriel, qui je le répète n'a pas sa place dans ce petit village Alsacien.

Je ne suis pas une militante écologiste, mais mon bon sens me dicte que ce projet, porté par la finance, n'apportera rien de bon à Hatten, à ses habitants et à l'environnement.

Observation n° 101 du 5 decembre 2025 - 18:02

Auteur : RENE FISCHER

Ci-joint, mes observations adressées à Mme. Valérie Trommetter, Commissaire enquêtrice
Meilleurs sentiments,
René Fischer

Observation n° 102 du 5 decembre 2025 - 18:02

Auteur : GEORGES DRION

Je vous envoie ci-joint une lettre de remarques pour votre enquête, ainsi qu'un document (PDF) décrivant en détail la bataille de Hatten-Rittershoffen. Je tiens à disposition pour vous le document original en version anglaise (US) qui a été traduit en français, avec l'appui du logiciel de traduction DeepL.

Observation n° 103 du 5 decembre 2025 - 19:02

Auteur : anonyme

Bonjour,

Il est dommage et préjudiciable de faire de l'exploitation sans étude approfondie et en excluant d'utiliser des zones industrielles qui ne sont plus utilisées

Observation n° 104 du 5 décembre 2025 - 20:19

Auteur : GEORGES DRION

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Mon premier email a été tronqué, eut-être du fait qu'il y avait 2 fichiers PDF. J'inclus donc mon message ici :

à Mme Valérie TROMETER

Commissaire enquêtrice

Enquête Publique sur le Parc d'Excellence Industrielle de Hatten

A la suite de la Réunion Publique du 6 novembre, je tiens par la présente, à exprimer tout mon étonnement et toute ma colère d'avoir vu et entendu un élu, Président de notre ComCom, falsifier l'histoire de notre village avec un opportunisme qui peut que servir ses propres dessins, soit de créer une zone industrielle sur nos terres agricoles.

En effet, M. Heintz s'est permis de contredire tous les historiens, y compris locaux tels M. Jean Laurent Vonau, sur l'emplacement de la bataille de Hatten-Rittershoffen, prétendant que la bataille n'aurait pas eu lieu sur le terrain du futur Parc d'Excellence Industrielle, mais de l'autre côté du village. Une autre "grosse erreur" a été de dire que c'est les Allemands qui occupaient le village début janvier 45 et que les G.I. Américains auraient attaqué par l'extérieur, vers l'Ouest. Alors que tous les historiens, ainsi que les anciens savent que l'armée US avait déjà atteint début janvier la frontière à Lauterbourg lorsque l'Allemagne a lancé l'opération Nordwind. De même, il est notoirement connu que les G.I. ont célébré Noël 1944 avec les habitants, à l'église de Hatten.

Je tiens à déposer à votre enquête ci-joint un document sur la bataille de Hatten-Rittershoffen, publié aux USA par la revue WWII (seconde guerre mondiale) qui documente dans le détail la bataille, qui a commencé justement vers la casemate ESCH, avec les troupes allemandes qui arrivaient par la forêt, par Bühl et Niederroedern.

(voir p.7 la carte avec le flèchage des opérations).

Le char US Sherman exposé sur la casemate Esch après la guerre, a été placé à cet endroit en commémoration des combats violents qui ont eu lieu dans cette zone.

Je ne prétends pas être historien. Réalisateur de films documentaires toute ma vie, à l'international, j'ai aussi eu l'occasion de réaliser une série documentaire, diffusée en 1994 sur France 3 sur l'histoire et les années de la deuxième guerre mondiale à Hatten.

Ma famille est établie de longue date à Hatten et mes ancêtres étaient agriculteurs. Les terres de ce village ont souvent été sacrifiées, dans les années 30 pour la construction de la Ligne Maginot, pendant l'occupation nazie avec la collectivisation et enfin, la terrible bataille de Hatten-

Rittershoffen qui apporté la misère à la population. Et ça continue...

Mon père qui était agriculteur, a perdu sa ferme et sa maison. Pour survivre, il a dû se former au métier de maçon, afin de participer à la reconstruction de ce village.

Il est facile à M. Heintz de prétendre que nos terres ne sont pas fertiles. Lorsqu'on veut atteindre son objectif à n'importe quel prix, il est facile de sortir une lignée d'informations erronées. .

Car la zone qui a soi-disant été déjà ciblée auparavant pour une activité industrielle avait pour but de récupérer l'eau chaude à 60° revenant de l'entreprise Roquette à Beinheim. Pour des serres agricoles, pas pour une usine à lithium et autres industries.

Beaucoup de mes voisins le long de la rue principale ne croient plus dans des promesses d'emploi ou que le trafic de la rue principale n'augmentera pas. Cela a déjà été le cas pour l'entreprise Striebig, avec une promesse de 2000 emplois. Ils en sont à 400 de nos jours et beaucoup sont des mi-temps ou des CDD. De même les camions de 40 tonnes circulent allègrement sur la rue principale, de jour et de nuit. En nous faisant des pieds de nez !

Je vous transmets mes cordiales salutations.

Georges Drion

Observation n° 105 du 5 decembre 2025 - 21:48

Auteur : Sandrine Jacoby Organisation : Collectif Les Becs Rouges

Je souhaite contribuer à l'enquête publique environnementale concernant le projet de parc d'excellence industrielle à Hatten. Je suis personnellement très défavorable à ce projet, pour les raisons suivantes :

Je suis particulièrement préoccupée par ses incidences possibles sur l'environnement, que ce soit sur l'eau ou les paysages ou sur l'organisation du territoire.

Les impacts en matière de trafic routier et d'infrastructures ne sont pas mentionnés dans le dossier. Une importante augmentation des flux est à prévoir : camions, transport de matières premières, réactifs, pièces techniques, résidus, déplacement des salariés. Aucun chiffrage n'est proposé, alors même que le réseau local n'est pas dimensionné pour absorber de tels volumes sans conséquences néfastes sur la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Le statut de Projet d'Envergure Nationale ou Européenne est souvent évoqué ou suggéré à tort, puisque la ZAC n'est pas un projet PENE. La quasi-totalité des surfaces artificialisées sera imputée au territoire local, en contradiction avec les exigences de sobriété foncière. Ce point fondamental n'est pas présenté clairement au public.

Le projet de ZAC nous est présenté comme un futur « parc d'excellence ». Or aucun industriel n'est identifié, aucun procédé n'est connu, et le volume d'activité n'est pas annoncé. On nous promet des emplois. De quelle nature seront-ils ? Quels seront les métiers concernés ?

L'ensemble de la stratégie visant à la création de ce projet repose sur un morcellement des procédures qui empêche toute vision régionale. Le projet concerne pourtant tout l'arc rhénan et aurait dû être soumis à un débat public encadré par la CNDP. Ce choix laisse planer de forts

doutes quant à l'intégrité des porteurs du projet

Je ne suis par ailleurs pas persuadée que la filière du lithium soit une filière d'avenir. Des projets similaires à l'étranger montrent une forte instabilité : interruptions fréquentes, corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, sous-produits difficiles à traiter. De plus, le marché du lithium connaît une baisse historique, passant d'environ 80 000 \$/t en 2020 à 10 000 \$ aujourd'hui. Est-il raisonnable de miser sur une filière dont les fondements économiques se dégradent aussi rapidement ? En s'exposant à un risque important de sous-utilisation de lourdes infrastructures ?

Les aménagements prévus sont très lourds, et trop d'interrogations subsistent. Les destructions d'espaces agricoles et les impacts sur les infrastructures seront, eux, définitifs.

Sandrine Jacoby, membre du collectif Les Becs Rouges

Observation n° 106 du 5 decembre 2025 - 23:13

Auteur : anonyme

Pour l'environnement :

N'importe quel projet qui prévoit de bétonner autant de terres arables (puits de carbone) ne peut porter l'étiquette de "projet écologique".

C'est un non-sens et les personnes qui décident de ces projets semblent être, au mieux ignorantes des caractéristiques des écosystèmes terrestres (dont certains sont enseignés à l'école en niveau élémentaire), et c'est inquiétant; au pire des opportunistes qui n'ont comme objectif que le profit, quoi qu'il en coûte; et c'est effrayant. La proximité de la forêt de Haguenau, classée en zone Natura 2000, doit aussi être prise en compte. On ne peut pas sacrifier les espaces naturels et leurs hôtes indéfiniment sans conséquences dramatiques sur notre propre survie.

En raison de son impact sur l'environnemental, je suis défavorable à ce projet.

Pour le bien-être des habitants :

A Betschdorf, on vient de ressentir un nouveau séisme induit par la centrale de Rittershoffen. Mais on continu de nous dire que cette technologie de forage est maîtrisée et que le risque de dégâts dueut aux séismes est sous contrôle.

Qu'en sera t'il lorsque celle de Schwabwiller commencera les forages ? Et les autres qui sont encore en projets ?

Parce que ressentir ces séismes est angoissant et porte atteinte au bien-être des résidents, je suis défavorable à ce projet. Et c'est sans parler des risques de dégâts sur les habitations. Les entreprises en cause dédommagerons t-elles les propriétaires ?

A vendenheim, ils attendent toujours...

En ce qui concerne les infrastructures routières :

Striebig surcharge déjà pas mal le secteur avec les poids lourds. Cette ZAC aura, elle aussi, besoin de son lot de camions pour fonctionner. Si le traffic est surchargé, ce sera une nouvelle occasion de raser des espaces naturels pour désengorger le traffic routier.

Parce que nos infrastructures routières ont une limite, je ne suis pas favorable à ce projet.

Sur le plan économique :

Le projet de ZAC à Hatten n'a de sens que si la productivité de ces puits d'extraction de lithium et de production de chaleur géothermique est au rdv.

En sachant que le marché du lithium est en chute libre (d'environ 80 000 \$/tonne en 2020 à 10 000 \$ aujourd'hui), que deviendra cette ZAC lorsqu'il n'y aura plus suffisamment d'argent à se faire pour les industriels ?

Parce que demander aux habitants d'accepter ce projet en ne se fondant que sur de la spéculation financière ou en promettant des emplois stables (en admettant que quelques Hattenois.es aient les compétences requises pour ce domaine d'activité très spécifique) me semble être de la poudre aux yeux, je suis défavorable à ce projet.

Observation n° 107 du 6 décembre 2025 - 09:21

Auteur : anonyme

Préservez vos espaces, ce genre de projet n'a pas sa place dans une petite commune, historique qui plus est..

Observation n° 108 du 6 décembre 2025 - 12:39

Auteur : Dorian Faucon Organisation : Les Becs Rouges

Informé du projet de parc d'excellence industrielle à Hatten et concerné par ses incidences possibles sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'organisation du territoire, je souhaite contribuer à la présente enquête publique environnementale. Cette contribution expose les éléments qui, à mon sens, ne permettent pas de considérer le projet comme suffisamment soutenable ou justifié en l'état, et qui me conduisent à me positionner défavorablement par rapport au projet soumis à l'enquête. Il présente, sous la forme d'un projet individuel, une stratégie qui fait clairement parti d'un plan plus large, avec d'autres acteurs, sur l'ensemble du territoire alsaciens.

Le projet de ZAC repose essentiellement sur une promesse de « parc d'excellence », mais sans qu'aucun industriel ne soit identifié. Les annonces d'emplois ne sont accompagnées d'aucune information concrète : ni métiers, ni procédés, ni volumes d'activité, ni plan de montée en charge. On demande donc au territoire d'accepter des aménagements lourds au nom d'une projection entièrement spéculative. Ces aménagements n'ont pas un impact neutre sur l'environnement et sur les contribuables.

Ces incertitudes sont aggravées par la nature même de la filière mise en avant. Les retours techniques de projets similaires à l'étranger montrent une instabilité forte : interruptions fréquentes, corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, sous-produits difficiles à traiter. En outre, le marché du lithium connaît une baisse historique, passant d'environ 80 000 \$/t en 2020 à 10 000 \$ aujourd'hui. Miser sur une filière dont les fondements économiques se dégradent rapidement expose le territoire à un risque important d'infrastructures sous-utilisées.

Le statut PENE est souvent évoqué ou suggéré, mais la réalité est toute autre : la ZAC n'est pas un

projet PENE. La quasi-totalité des surfaces artificialisées sera imputée au territoire local, en contradiction avec les exigences de sobriété foncière. Ce point fondamental n'est pas présenté clairement au public.

Le dossier reste également silencieux sur les impacts en matière de trafic routier et d'infrastructures. Une zone de cette ampleur génère nécessairement une augmentation des flux : camions, transport de matières premières, réactifs, pièces techniques, résidus, déplacement des salariés. Aucun chiffrage n'est proposé, alors même que le réseau local n'est pas dimensionné pour absorber de tels volumes sans conséquences sur la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Enfin, l'ensemble de la stratégie repose sur un morcellement des procédures qui empêche toute vision régionale. Le projet concerne pourtant tout l'arc rhénan et aurait dû être soumis à un débat public encadré par la CNDP.

Les incertitudes sont majeures ; les destructions d'espaces agricoles et les impacts sur les infrastructures seraient, eux, définitifs. Pour ces raisons, je formule un avis défavorable au projet de ZAC de Hatten.

Observation n° 109 du 6 décembre 2025 - 15:01

Auteur : Sonia Benmansour

Informée du projet de parc d'excellence industrielle à Hatten et concernée par ses incidences possibles sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'organisation du territoire, je voudrais contribuer à la présente enquête publique environnementale. En l'état, je ne trouve pas d'éléments pouvant justifier de soutenir ce projet. Aussi, je suis défavorable au projet soumis à l'enquête et voici pourquoi :

Le projet est présenté comme un levier de développement industriel alors qu'il ne repose sur aucune programmation identifiable. Aucune entreprise n'est engagée ; aucun procédé n'est défini ; aucun besoin en eau, en énergie ou en transport n'est chiffré. Le territoire se voit pourtant demander d'accepter l'artificialisation immédiate de plus de quarante hectares de terres agricoles encore fonctionnelles.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la filière mise en avant, basée sur la géothermie profonde et l'extraction du lithium, se caractérise par une instabilité reconnue : arrêts fréquents, phénomènes de corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, gestion délicate des sous-produits. Rien n'indique que cette filière puisse offrir les conditions nécessaires à l'implantation d'activités industrielles pérennes.

De plus, le contexte économique s'est radicalement modifié : les cours du lithium ont chuté de façon spectaculaire, passant d'environ 80 000 \$/t à 10 000 \$/t. Ce renversement réduit fortement l'intérêt économique des procédés les plus coûteux, comme ceux fondés sur les saumures géothermales.

Enfin, la présentation du statut PENE entretient la confusion. Le projet de ZAC ne bénéficie pas de ce statut : la quasi-totalité de l'artificialisation restera imputée au territoire, ce qui n'est jamais clairement expliqué.

Les incertitudes industrielles sont massives ; les destructions d'espaces agricoles seraient définitives. Dans ces conditions, je formule un avis défavorable au projet de ZAC de Hatten.

Observation n° 110 du 6 decembre 2025 - 18:03

Auteur : Didier Weckmann

Riverains des zones concernées par les très nombreux projets orientés vers le lithium et la géothermie profonde, et tout particulièrement par celui du parc d'excellence industrielle à Hatten, ma famille et moi-même, sommes attentifs à tout ce qui pourrait se révéler être un danger pour nous-mêmes, notre patrimoine, le bien commun d'une façon générale, mais aussi et surtout pour l'avenir de nos quatre enfants.

Nous saissons donc l'opportunité de cette enquête publique environnementale pour exprimer notre avis très défavorable sur un projet qui ne nous semble pas être en mesure de répondre aux défis écologiques et économiques de notre siècle.

Pire, il est caractérisé par les incertitudes, les approximations, les spéculations hasardeuses, alors que les conséquences seront irréversibles et forcément néfastes, que ce projet soit finalement un succès ou non.

Sur le plan économique, le chiffre des emplois annoncés paraît sorti d'un chapeau. Aucunes entreprises ou industriel ne se sont fait connaître. Nous n'avons donc pas la possibilité d'avoir des précisions sur la nature de leurs activités ou leur volume. En conséquence, encore moins d'informations sur les métiers, les compétences recherchées. Aucune des réponses apportées ne sauraient rendre ce chiffre crédible.

Les séismes « induits » récent ont montré le caractère instable de forages profonds, et l'on peut se demander quelles entreprises vont accepter d'en assumer les risques. Sans parler des séismes en eux-mêmes, la perspective d'être coupé du jour au lendemain de la source de chaleur, et ce, pour une durée indéterminée, le temps de l'enquête, amène de l'incertitude que les entreprises fuient. Il ne me semble pas étonnant qu'aucune entreprise ne se soit fait connaître.

La filière lithium est elle-même très spéculative. Le cours du lithium ne fait que de s'effondrer, la tonne de lithium ayant perdu 7 fois sa valeur depuis 2020. Comment peut-on construire un projet industriel de cette envergure, alors que le seuil de rentabilité s'éloigne de notre horizon dès aujourd'hui ? On ne sait même pas si les techniques d'extraction à partir de la saumure sont réalisables avec un rendement suffisant. On estime que oui, mais les estimations au doigt mouillé ne sauraient nous faire accepter, nous, riverains, de subir la totalité des nuisances.

Sur le plan des nuisances justement, là encore, ce n'est qu'imprécisions, absence d'engagement précis et écrit, parole en l'air. Il n'y a aucune étude précise sur l'impact du trafic routier, on spécule naïvement qu'il va se reporter à l'est, sans passer par les villages, uniquement vers et depuis l'autoroute. C'est absurde, on oublie les employés, on oublie les livraisons de matériel, de fournitures et sous-produits qui peuvent venir d'Haguenau ou de Wissembourg, et qui donc passeront par Betschdorf et Hatten. Ne pas anticiper cela, c'est accepter une dégradation irréversible de la qualité de vie des habitants de la région, une hausse très sensible de la pollution atmosphérique, sans même prendre en compte le fonctionnement nominal des installations.

Je pourrais parler de la question de la pollution lumineuse et sonore, elle aussi balayées par des réponses laconiques. Aucune estimation, absolument aucun engagement, simplement des rappels au respect de la législation en vigueur. Sans parler des habitants, dont on juge arbitrairement, qu'ils habitent trop loin pour pouvoir être gênés, les impacts sur la faune sont majeurs, puisque la zone choisie est à proximité d'une forêt classée, de zones humides indispensables au maintien de la ressource en eau, de point de transit de la faune.

Nous arrivons donc à l'impact environnemental, spécifiquement celui de l'eau, et c'est peut-être ce qui est le plus terrifiant.

Pour ce qui est de la consommation d'eau, nous savons que nous sommes aux limites des capacités de production d'eau potable. Le gestionnaire en a d'ailleurs fait part. Et pourtant, il n'y a, à ce jour, aucune étude, aucune estimation de la consommation en eau qu'un tel projet va avoir. Rien. Au mieux, les « discussions sont en cours » et c'est totalement inacceptable. Nous comprenons bien qu'il est difficile d'estimer une consommation d'eau alors qu'on ne connaît pas l'envergure ni le nombre des futurs industriels engagés, mais alors, si on arrive à affirmer la véracité du chiffre magique de 1200 emplois, pourquoi ne pas pouvoir estimer une consommation d'eau ? Nous pourrions nous accommoder d'un peu d'incertitude si nous avions des marges de manœuvre. Or, nous savons avec certitude que nous arrivons à la limite de production. Difficile de ne pas être perplexe.

L'eau que l'on consomme n'est pas la seule à poser un problème. L'artificialisation des 40 hectares se feront aux dépens de terres agricoles perméables et d'un système hydrologique fonctionnel. On parle de compensations pour leur destruction, de surveillance, mais il est illusoire d'espérer transposer un écotome complexe, qui a mis des décennies, voir des siècles à se mettre en place, et d'espérer que le nouveau sera fonctionnel, avec une simple surveillance sur 30 ans. La perte sera irréversible avec des conséquences imprévisibles sur le long terme. En effet, au lieu d'être absorbée, l'eau devra être évacuée et, comme précédemment, les informations sur les méthodes employées sont extrêmement vagues. La légèreté avec laquelle le sujet est traité est plus que préoccupante, puisque que la nappe phréatique est affleurante à cet endroit. Les risques de remontée d'eau sont avérés. Le problème est reconnu, mais aucune solution technique n'est proposée ou évaluée, les garanties sont de l'ordre des promesses.

Ce qui est également préoccupant, c'est la volonté de faire au plus vite, en usant de tactiques visant à limiter le droit des citoyens à la réflexion et à la parole. Par exemple, le morcellement des différents projets autour du lithium et de la géothermie profonde, alors que l'on sait pertinemment qu'ils sont liés et n'ont de sens qu'ensemble, empêche une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP). Il y a aussi l'ambiguïté autour du projet d'envergure nationale ou européenne (PENE) qui ne s'applique pas de facto à la ZAC, mais que l'on présente comme allant de soi, ne plaide pas en faveur des promoteurs de ce projet.

Veuillez noter que personne n'est contre le développement économique, la réindustrialisation et la souveraineté nationale. Nous sommes bien conscients que des modifications raisonnées de notre environnement peuvent s'avérer nécessaires, que des compromis doivent être trouvés, mais encore faut-il pouvoir les évaluer. Il faut aussi être capable d'évaluer ce que l'on gagne et ce que l'on perd pour pouvoir trancher. Ici, rien ne nous permet de le faire. Les gains sont purement hypothétiques, voir farfelues, les pertes sont non prévisibles et donc non chiffrées. Aucun engagement n'est pris pour mitiger les aspects négatifs, et rien de tangible n'est d'ailleurs proposé pour. Ce projet est une accumulation de risques et, en conséquence, nous ne pouvons avoir qu'un avis défavorable.

Observation n° 111 du 7 decembre 2025 - 09:07

Auteur : *anonyme*

Pour l'environnement :

N'importe quel projet qui prévoit de bétonner autant de terres arables (puits de carbone) ne peut porter l'étiquette de "projet écologique".

C'est un non-sens et les personnes qui décident de ces projets semblent être, au mieux ignorantes des caractéristiques des écosystèmes terrestres (dont certains sont enseignés à l'école en niveau élémentaire), et c'est inquiétant; au pire des opportunistes qui n'ont comme objectif que le profit, quoi qu'il en coûte; et c'est effrayant. La proximité de la forêt de Haguenau, classée en zone Natura 2000, doit aussi être prise en compte. On ne peut pas sacrifier les espaces naturels et leurs hôtes indéfiniment sans conséquences dramatiques sur notre propre survie.

En raison de son impact sur l'environnemental, je suis défavorable à ce projet.

Pour le bien-être des habitants :

A Betschdorf, on vient de ressentir un nouveau séisme induit par la centrale de Rittershoffen. Mais on continu de nous dire que cette technologie de forage est maîtrisée et que le risque de dégâts duent aux séismes est sous contrôle.

Qu'en sera t'il lorsque celle de Schwabwiller commencera les forages ? Et les autres qui sont encore en projets ?

Parce que ressentir ces séismes est angoissant et porte atteinte au bien-être des résidents, je suis défavorable à ce projet. Et c'est sans parler des risques de dégâts sur les habitations. Les entreprises en cause dédommagerons t-elles les propriétaires ?

A Vendenheim, ils attendent toujours...

En ce qui concerne les infrastructures routières :

Striebig surcharge déjà pas mal le secteur avec les poids lourds. Cette ZAC aura, elle aussi, besoin de son lot de camions pour fonctionner. Si le trafic est surchargé, ce sera une nouvelle occasion de raser des espaces naturels pour désengorger le traffic routier.

Parce que nos infrastructures routières ont une limite, je ne suis pas favorable à ce projet.

Sur le plan économique :

Le projet de ZAC à Hatten n'a de sens que si la productivité de ces puits d'extraction de lithium et de production de chaleur géothermique est au rdv.

En sachant que le marché du lithium est en chute libre (d'environ 80 000 \$/tonne en 2020 à 10 000 \$ aujourd'hui), que deviendra cette ZAC lorsqu'il n'y aura plus suffisamment d'argent à se faire pour les industriels ?

Parce que demander aux habitants d'accepter ce projet en ne se fondant que sur de la spéculation financière ou en promettant des emplois stables (en admettant que quelques Hattenois.es aient les compétences requises pour ce domaine d'activité très spécifique) me semble être de la poudre aux yeux, je suis défavorable à ce projet.

Observation n° 112 du 7 decembre 2025 - 14:12

Auteur : YANNICK MANIERE

Contribution YANNICK MANIERE

Madame la Commissaire Enquêteuse,

Etant strictement opposé à la construction d'un parc industriel sur la commune de Hatten, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur certains points à caractère général qui justifient en partie mon rejet de la totalité de ce projet.

Impacts visuels du projet :

La zone de travaux envisagée (ZAC), qui va nécessiter des aménagements de grande ampleur avant les phases de constructions et d'exploitation industrielle va exposer la population à de multiples nuisances de tout ordre durant une longue période. La COMCOM qui assure la maîtrise d'ouvrage n'a donné me semble-t-il aucune information sur la date de début de travaux et sur leur durée approximative avant le lancement des phases suivantes.

La création d'un important rond-point (un de plus) et ses aménagements afférents pour permettre notamment l'accès des PL sur le parc industriel est une atteinte grave eu égard à sa situation proche de l'entrée de village et surtout sa proximité immédiate d'une casemate historique de la ligne Maginot. Aucun traitement paysager d'une quelconque nature ne serait matériellement proposable pour minimiser l'impact visuel dégradé à l'encontre de cet ouvrage, dont la protection devrait être impérativement prise en compte par les services de l'Etat.

Concernant l'impact visuel désastreux de l'ensemble des installations projetées (à noter par exemple, qu'il n'est pas fixé de règle pour la hauteur maximale des constructions dans la zone de projet), en sortie de village, puis le long de la route sur plus d'1 km, il est évident qu'il constitue une atteinte visible non seulement à l'environnement naturel et urbain du village, mais à son caractère propre, à son intérêt comme « village martyr » reconstruit ; en un mot il modifierait complètement l'image qu'il donnait de lui-même depuis des décennies et qui marquait son identité unique ; de même l'importance cumulée de plus de 100 ha de zone industrielle aux abords du bourg rural constituerait un second dommage irréparable pour l'environnement et l'intégrité historiques des lieux.

Traitements paysagers du parc industriel :

On manifeste une intention marquée d'instaurer « une coupure d'urbanisation » entre la ZAC et ses travaux lourds qui vont altérer l'environnement, et le village, de manière à rassurer les habitants ; à ce sujet, la COMCOM s'était déjà montrée coopérante en souhaitant aménager, je cite : « une entrée de ville qui s'insère harmonieusement dans le paysage et préserve le cadre de vie de ce territoire auquel nous sommes tous attachés ».

En fait, ce thème de l'insertion paysagère est destiné à démontrer que tout serait mis en œuvre pour que les habitants n'aient pas à subir l'impact visuel désespérant lié à cette immense zone industrielle propre à ruiner leur cadre de vie.

Je lis que le but du traitement paysager envisagé dans le cadre de la ZAC est de remplacer l'environnement naturel (qui aura totalement disparu) par une « identité paysagère forte » ! Mais que faut-il entendre par cette expression : faut-il en conclure que l'environnement rural ne satisfaisant pas le porteur de projet, il a décidé à la place des habitants de les inscrire dans un cadre industrialisé entièrement factice ?

En somme, à l'espace naturel de « tristes champs cultivés et du morne horizon de la Forêt-Noire » se substituerait une nouvelle lisibilité paysagère composée d'une raffinerie de lithium et des industries associées ; oui, mais les installations seraient agrémentées d'espaces verts, d'îlots de

fraîcheur, de lisières végétales, de coupures vertes, d'aires de pique-nique, de parkings, etc. (sans doute sur le modèle du pôle Striebig dont on attend en vain la végétalisation et une couverture paysagère définitive depuis des années).

Je suppose que les habitants, eux aussi, sont attachés à leur « territoire », je dirais plutôt à leur village ou leur cadre campagnard, car le terme de territoire dans la bouche du maître d'ouvrage ressemble davantage à une chose sans nom qui comprendrait essentiellement des zones industrielles, des ronds-points, des parkings, des lotissements, des friches abandonnées, etc. Ces habitants pensent que leur village s'insère très bien au sein de sa terre de mémoire historique sans qu'il soit besoin de l'urbaniser au forceps et le contraindre à perdre entièrement son âme et son passé, et vouloir lui imposer une cohabitation pour le moins disharmonieuse.

Trafic – circulation

L'étude d'impact modélisée tend à minimiser le trafic PL. En outre, on rajoute qu'il aurait un effet très limité en phase exploitation, rapporté à l'activité transport de l'unité de raffinage lithium, ce qui resterait à prouver. On tend à omettre volontairement la phase travaux lourds de la ZAC qui serait de toute évidence très impactante au plan des nuisances et de sa durée, puis la phase construction-installation tout aussi difficile à endurer pour la population, et enfin la phase activités industrielles, ces différentes étapes ne faisant l'objet d'aucune étude d'impact approfondie.

Je découvre dans les documents que le site de la ZAC bénéficie de nombreuses infrastructures (?), raison pour laquelle il a été choisi, toutes ces raisons se résumant en fait en la seule « présence de l'autoroute, sans traversée de communes ». En réalité, c'est cette autoroute même qui déverse quotidiennement des flots de PL vers Hatten, bourg lui-même traversé par des PL en sens inverse. A noter que des PL du pôle logistique Striebig traversent régulièrement le village.

Certes, on peut affirmer, au plan de la circulation et du transport, que la zone de projet est idéalement située pour le porteur de projet, mais pour les habitants cela se traduirait par une augmentation très significative des flux PL, déjà très difficilement supportables et tolérables actuellement, notamment dans la rue principale.

Par ailleurs, il est encore souligné que la route départementale qui desservirait la ZAC est largement dimensionnée pour ce trafic. Certes, il est facile de démontrer que toute route, même si elle est saturée de trafic, parviendra toujours à absorber un accroissement significatif de circulation PL et autres engins, mais à quel prix pour les habitants. Et la CCOF de déclamer en plus « il n'y a pas de sujet autour du trafic PL en traversée d'agglomération » ! Qui portera la responsabilité d'avoir dégradé les conditions de vie et de travail de toute la population en niant tous les impacts néfastes liées au trafic ?

On trouve une autre affirmation selon laquelle « la zone de Hatten » choisie pour le projet de parc est dite moins « impactante » que celle de Betschdorf au niveau de l'enjeu environnemental et du trafic. Là encore, pas la trace d'aucune justification particulière pour étayer cet argument.

Le thème des emplois :

C'est un des « fers de lance » du porteur de projet, et pourtant un de ceux qui est le moins développé dans les dossiers, étant traité principalement sur les plans de la nécessité d'un besoin à satisfaire et d'un volume attendu et proclamé (avec des révisions à la baisse), mais non sur celui d'une adéquation à la réalité de la demande et sur l'offre susceptible d'être proposée.

Certes, une main-d'œuvre éphémère serait probablement nécessaire durant les différentes phases de travaux de la ZAC et de construction industrielle dans les emplois d'ouvriers. Le porteur de projet a-t-il l'espérance de trouver la main d'œuvre qualifiée disponible dans les métiers très spécifiques des filières de la chimie au sens large et des batteries électriques entre autres ?

Je me souviens des démarches du porteur de projet faisant son marché de l'emploi à Paris pour y

rechercher les compétences adéquates. Je n'ai jamais entendu non plus parler des formations sans doute nécessaires en ingénierie en particulier, ni de la part du maître d'ouvrage, ni de la part des opérateurs. A ma connaissance, je n'ai vu aucune information sur la nature et la qualité des emplois prévisibles qui puissent attirer de futurs demandeurs.

Et puis enfin, quels jeunes diplômés pourraient-ils être attirés par des emplois à Hatten, dans un village quelque peu isolé et peu attrayant en matière de loisirs « tendance », et vouloir s'y fixer au sein d'un environnement désormais peu propice à incliner aux plaisirs des promenades de plein air ? Fera-t-il réellement bon vivre, comme le répète à l'envi le porteur de projet, auprès d'une structure de raffinage de lithium ?

En vérité, le village a-t-il vocation à devenir le réservoir des emplois de la région Grand-Est et même de l'Europe ?

N'avait-on pas lu dans la presse que si les hattenois s'opposaient au projet, ils ne pourraient prétendre obtenir un emploi sur le parc ; en outre, le porteur de projet aspirait à mettre en corrélation les diplômes et les qualifications des jeunes de l'Outre-Forêt avec les besoins des entreprises à attirer sur le parc industriel.

Points défavorables propres à susciter le rejet du projet :

Depuis 2 années le porteur du projet ne proclame que les bienfaits de son projet : aménagement du territoire, logements, services publics, etc. qui sont amplement développés, et sublimise le volume et la primauté des emplois, la nécessité impérieuse de ressources fiscales, condition sine qua non pour la survie de l'Outre-Forêt, et une qualité de vie améliorée au contact de zones industrielles et de l'or blanc. Quoi de plus naturel que l'habitant soit anesthésié et désorienté face à cette pression psychologique qui met au premier plan les intérêts sociaux, économiques et financiers par rapport aux préoccupations agricoles environnementales, sanitaires, patrimoniales et mémoriales qui sont volontairement tués.

De plus, le projet étant destiné en premier lieu à valoriser l'énergie géothermique, le porteur de projet a tacitement laisser croire que le réseau de chaleur profiterait aussi aux habitants, mais après examen, il s'avère que les seuls « clients-chaleur » seraient les grandes industries parmi les plus grosses consommatrices, et que cette valeur ne serait aucunement partagée avec eux. En second lieu, il est très vite apparu que l'extraction du lithium allait prévaloir dans l'installation des sites géothermiques.

On apprend que le projet de parc permettra d'accueillir des « industries vertes » ; une unité de purification, traduisez un pôle chimique de raffinage du lithium et des installations industrielles a priori orientées vers la filière batteries électriques, filière auto..., potentiellement polluantes et énergivores, alimentées par un réseau de chaleur issu des forages géothermiques. Ce projet semble en complète contradiction avec les notions d'industrie verte (et vertueuse) et « d'Alsace verte ».

Il est mis en avant une « volonté d'optimisation foncière », et l'on apprend en même temps que plus de 60 ha pourraient faire l'objet d'une évolution de zonage dans le but d'anticiper d'autres constructions utiles aux industriels et employés, sans compter celles de parkings qui vont entraîner un bétonnage supplémentaire.

Pour ce qui concerne les méfaits de la consommation foncière sur des terres agricoles productives, les prélèvements d'eau très importants susceptibles d'avoir des conséquences sur son usage et son partage (il est déjà impossible de fournir une estimation de la consommation d'eau potable induite par la ZAC), la nature particulière des procédés industriels mis en œuvre, qui n'ont rien d'anodin ni de superficiel, les émissions GES durant les travaux de la ZAC et la phase de construction, qui ne sont jamais négligeables, tout cela n'est jamais évoqué par le maître d'ouvrage et reste en suspens.

Il est impératif de s'interroger aussi sur la survenue possible d'accidents industriel et/ou sanitaire, eu égard à des activités dont la maîtrise des procédés et des risques reste encore très mal évaluée y compris par les opérateurs.

Quand on a affaire à une structure chimique de raffinage et à des industries d'une filière associée au lithium, même l'habitant le plus optimiste doit immanquablement penser aux risques probables de rejets chimiques, à la production de déchets afférents et leur mode de gestion par l'industriel. La caractérisation de la dangerosité de ces déchets, leur stockage, leur transport doit à tout le moins alerter et interroger à défaut d'inquiéter. On est perplexe aussi sur les rejets probables dans l'atmosphère, donc sur la qualité de l'air que l'on pourrait désormais respirer, sur une possible pollution des eaux souterraines, une pollution du sous-sol...

Le voisinage à 300 m d'une zone industrielle de grande ampleur et potentiellement classée ICPE , SEVESO, qui produira vraisemblablement des odeurs, des bruits, des vibrations, des lumières... est de nature à perturber gravement les habitants alentours et l'ensemble de la faune ayant élu territoire sur le site.

Enfin il faut garder à l'esprit la vision de la restauration du site, détruit de manière irréversible après une exploitation forcenée de quelques années (fin de vie du lithium et de son extraction intensive pour les batteries électriques) ; comment est-elle envisagée en cas de pollution du sol et d'atteinte à la qualité de l'eau ? cet avenir n'est pas trop éloigné pour justifier des craintes et exiger des informations claires de la part du porteur de projet. Non, Hatten n'a pas vocation à devenir la plus grande friche industrielle d'Alsace de nord.

Hatten, drame et poids de l'histoire : un parc industriel visant à détruire l'identité mémorielle de Hatten.

J'ai été quelque peu abasourdi par les propos du porteur de projet niant le site de la ZAC et du projet industriel comme ayant fait partie de la zone du théâtre des opérations lors des combats meurtriers de la bataille de H-R. Pour moi cela s'apparente à une sorte de « trahison mémorielle ». Quel que soit la nature des intérêts que l'on s'acharne à défendre, il me semble que cela ne justifie pas qu'on raye et bafoue la mémoire d'un lieu de bataille, creuset de tant de souffrances humaines et de sacrifices pour notre liberté. Trop facile de l'oublier !

Faut-il rappeler que la finalité d'un site mémoriel d'importance majeure comme Hatten doit être appelé à le devenir (« village martyr ») est d'être tout à la fois un lieu de souvenir dont on ne peut pas tourner la page à sa guise, de prise de conscience de la souffrance humaine (combattants et victimes), d'apprentissage de l'histoire pour tous, dont il appartient viscéralement aux hattenois de préserver l'authenticité, en se portant garant de l'intégrité des valeurs de respect et de recueillement incarnées par leur village depuis sa reconstruction.

Comment des élus peuvent-ils dans ce cas-là justifier d'une quelconque utilité publique de ce projet industriel destructeur, en guise d'hommage aux combattants, à l'égard de cette terre qui porte toujours en elle le poids d'une bataille historique et dramatique ?

Comment ont-ils pu identifier, comme zone destinée à être urbanisée, une partie du secteur, théâtre de combats violents et meurtriers, terre de mémoire moralement inaliénable dont ils devraient s'appliquer au contraire à défendre et respecter la valeur universelle, en tant que témoignage des drames humains vécus dans les conflits ? faut-il rappeler encore que la zone logistique Striebig a déjà écorné, sans remords et sans intervention, 56 ha dans le périmètre même du champ de bataille historique ?

Dans le dossier d'enquête publique, on se borne à indiquer seulement que « la thématique » (sic) du patrimoine est bien prise en compte, ce qui sous-entend que la dimension historique et mémorielle des lieux est bel et bien ignorée ou volontairement occultée, et qu'elle se résumerait simplement à une casemate et un cimetière à entretenir, pour calmer les esprits chagrins.

Il nous appartient de demander au porteur de projet d'empêcher que des engins de génie civil viennent en masse opérer la destruction de notre agréable entrée de village et enfouir définitivement les souvenirs et les traces d'un passé, certes douloureux, mais dont les habitants doivent se considérer comme les gardiens de la mémoire devant l'humanité ; tous se doivent de défendre la valeur historique et mémorielle du village dans un but de transmission morale aux générations futures.

Demandons enfin au porteur de projet de répondre à certaines questions primaires que les habitants seraient sûrement amenés à se poser, par exemple :

- Peut-on avoir une estimation des coûts des charges budgétaires locales sur la ZAC qui, selon moi, ne seront pas des moindres (voierie, espaces publics, équipements, espaces verts...),
- y-at-il des garanties pour sécuriser l'environnement et les personnes dans un tel contexte industriel ?
- quid de la dépréciation générale de l'habitat ; qui voudra désormais s'installer à Hatten auprès d'une raffinerie, sur un site hautement exposé aux risques et nuisances, avant une faillite programmée et son aboutissement à une friche possiblement polluée ?
- les élus du territoire, ont-ils une responsabilité en cas d'accident industriel, de catastrophe sanitaire, de contamination, d'impacts sanitaires dus aux nuisances et toute autre perturbation biologique possible ?

Cordialement,

Observation n° 113 du 7 decembre 2025 - 14:27

Auteur : anonyme

Je pense que l'implantation du zone industrielle doit se faire sur des friches industrielles existantes et non en prenant des terres agricoles. La comcom en possède . Ou alors elle rachète des entreprises abandonnées . Fallait pas tout vendre au stockage logistique.

Je suis contre le fait d'abattre des arbres , reconstruire des ronds points .(6 sur 12 km) La casemate Esch sera moins visible.

La perspective d'emplois est passée de 2000 à 1000 emplois ! Alors pourquoi dépenser 16millions d'euros et ne pas être sur des entreprises qui vont s'implanter.

Pourquoi la comcom ne discute pas avec d'autres comcom pour mutualiser les zones industrielles et la géothermie.

Observation n° 114 du 7 decembre 2025 - 14:35

Auteur : anonyme

Bonjour, je suis contre cette futur zone à Hatten. Car au lieu de sacrifier des terres cultivables, il serait plus judicieux de réutiliser des friches industrielles existantes, par exemple l'ancienne Usine Cerabati à Betschdorf.

Observation n° 115 du 7 decembre 2025 - 15:06

Auteur : MURIE MANIERE Organisation : COLLECTIF HATTEN DEMAIN

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice,

Il nous a été signalé que la boîte mail proposée sur l'avis d'enquête publique pour vous contacter par courriel ne reçoit pas de message. Vous trouverez-en P.J. le message d'erreur concernant le dernier essai que j'ai fait.

C'est d'autant plus regrettable, qu'un certains nombres de contributeurs résidants à l'étranger n'ont pas été en mesure de vous adresser leur courriel.

En vous remerciant par avance de ce que vous pourrez faire pour le rétablissement du service et en espérant que cet incident n'ait pas de répercussion sur le bon déroulé de cette enquête publique, Cordialement,

Observation n° 116 du 7 decembre 2025 - 17:44

Auteur : Lillian Stirling

Madame Trommetter, Enquêtrice publique

Je m'oppose à ce projet et dès le début j'ai été choquée par le manque de communication et de consultation de la part de nos élus locaux. Plusieurs de mes questions et préoccupations restent sans réponse.

Les exploitants du lithium peuvent-ils être vraiment sûrs qu'il n'y a aucun risque sismique pour les villages environnants ? Non seulement des événements sismiques se sont produits l'année dernière avant le nouveau forage à Schwabwiller, mais il y a quelques jours à peine, un autre incident s'est produit à Rittershoffen d'un magnitude de 2,5 sur l'échelle de Richter. Est-ce que l'opérateur a vraiment suffisamment d'expérience dans ce type de forage intensif à plusieurs endroits, en sachant que Lithium de France a été créée à partir de l'ancienne société Fonroche, une entreprise qui s'est révélée incomptente et inexpérimentée lors de la catastrophe de Reichstett ? De plus, la question de l'indemnisation en cas de séisme causant des dommages matériels n'a pas été réglé par l'exploitant.

Je suis également contre l'industrialisation des terres agricoles. Face à l'effondrement climatique, il me semble contradictoire de consacrer autant de terres qui fournissent de la nourriture et un moyen de subsistance aux agriculteurs locaux à la production d'une matière première, le lithium, dont l'avenir dans la production de batteries n'est pas garanti à long terme. De nombreuses recherches sont actuellement menées afin de trouver une alternative au lithium, avec des résultats très prometteurs. Si oui, qu'adviendra-t-il du site ? Y aura-t-il le temps de rentabiliser cet énorme investissement public ou on va hériter d'une friche industrielle ?

D'autres préoccupations environnementales existent pour lesquelles il n'y a pas eu de réponses suffisantes et cohérentes. Quels sont les déchets générés par le raffinage du lithium ? Comment et où seront-ils éliminés ? Quels autres polluants sont impliqués dans le processus ? Quelle quantité d'eau est nécessaire et d'où proviendra-t-elle ? Y a-t-il suffisamment d'eau propre pour répondre à la fois aux besoins industriels et domestiques ? Des câbles électriques à haute tension doivent être installés sur le site. D'où viendront ces lignes ? Pour amener une ligne de haute tension à partir de Seltz, est-ce que cela entraînera encore la déstruction d'une partie de la forêt en sachant que la forêt bénéficie du classement Natura 2000 ?

Je vis à Hatten depuis plus de 30 ans et, au cours de cette période, j'ai appris à me méfier des

promesses faites par les politiciens locaux.

Tout d'abord, on nous a promis que l'implantation d'un centre logistique sur des terres agricoles créerait des milliers d'emplois bien rémunérés. En réalité, ce centre n'a généré même pas 400 emplois, principalement manuels et à temps partiel. On nous a également promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation du volume du trafic lourd, car tous les camions passeraient par la forêt et non par le village. Bien sûr, ce n'est pas le cas et, au cours des 30 dernières années le volume du trafic et en particulier celui des poids lourds, a augmenté de manière exponentielle. Le projet du contournement d'Hatten est toujours dans les cartons. Encore un beau projet pas réalisé !

A l'époque de la mode de start-ups, la municipalité avait construit un hôtel d'entreprise de six unités. Un échec total et de l'argent public gaspillé.

J'ai donc du mal à croire aux avantages promis dans le projet de développement du parc industriel, à savoir la création de plus de 1 000 emplois bien rémunérés et de la prospérité générale apportée à la communauté au détriment de nos agriculteurs.

Lillian Stirling

Observation n° 117 du 7 decembre 2025 - 19:34

Auteur : anonyme

C'est juste aberrant !!!

D'un côté le projet de la ZAC suit tranquillement son chemin pour entre autre construire une raffinerie de lithium où le rendement n'est pour l'instant que théorique et que le forage à Rittershoffen est à l'arrêt après un séisme,(et j'en suis certain que ce n'était pas le dernier.)
Là vraiment on marche sur la tête.

Le site de mémoire et la campagne autour de Hatten vont être complètement défigurés avec la bétonnisation et pour combien d'emplois ??

Un rond point de plus avec une aire de pique-nique avec vue sur la ZAC bétonnée comme l'aire de pique-nique dans la forêt derrière Striebig logistique avec vue sur les bâtiments ??

Sans parler du trafic routier qui est déjà saturé dans Hatten à ce jour et qui induit encore une plus grande pollution de l'air et sonore.

Que les élus qui s'investissent dans ce projet se posent vraiment la question si tout cela en vaut la peine.

À bons entendeurs.

Un grand bravo au Collectif Hatten Demain pour leur combat et leur détermination.

Observation n° 118 du 7 decembre 2025 - 20:13

Auteur : anonyme

Étant un ancien hattenois et habitant non loin de la commune, j'ai assisté à la réunion du 26 novembre 25. Les arguments et informations fournis par le président de la com-com ne sont pas claires. Comment peut-on accepter un tel projet basé sur des suppositions et des chiffrements approximatifs. Tous ça n'est que de l'enfumage. Jamais cette zone ne créera les 1000 emplois et

4000 autres emplois indirects. On préfère sacrifier des terres agricoles au profits de quelques centaines de milliers d'euros pour les caisses de la comcom.. l'argent est il plus important que les vrais valeurs de nos terres et de la mémoire du village??

Observation n° 119 du 7 decembre 2025 - 21:06

Auteur : Johann Blaas

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de ma grande inquiétude, voire ma grande angoisse par rapport au projet de lithium/géothermie à Hatten et aux alentours.

Je suis inquiet par rapport au risque sismique de ce projet. Nous avons connu Fondroche et autres qui ont provoqués des séismes induits. Avant la construction de ces usines, on nous parlait déjà que ces projets prenaient en compte les risques sismiques avec les nouvelles avancées de la recherche. On a constaté l'échec de cet engagement. Je ne suis pas un scientifique, mais j'essaye au plus de me renseigner sur les sources que les industriels avancent. Ils ont avancé qu'il y a un risque de moins de 2% de séismes induits avec le forage profond, donc un risque résiduel. Chiffres à l'appui dans "Géothermie profonde : un guide sur la maîtrise de la sismicité induite" par le BRGM. Je suis allé voir page 38 de ce guide. En effet, le chiffre de moins de 2% est avancé. Dans ces 2%, le BRGM liste les incidents qu'il y a eu en France : lesséismes de Soultz-sous-Forêt (2003) ainsi que Vendenheim (2021).

DONC 100% DES SEISMES INDUITS EN FRANCE SE SONT PRODUITS EN ALSACE. ON A 100% DE CHANCE DE SUBIR DES SEISMES ET VOIR NOS MAISONS ETRE DETRUITES SE DETRUIRE PETIT A PETIT DANS LA REGION.

Je suis très inquiet sur la gestion de l'eau par rapport à ce projet. La nappe d'Alsace est déjà très polluée par l'agriculture intensive, l'industrie et les PFASS. Nous allons avoir une nouvelle source de pollution de l'eau qui s'ajoute. J'ai 3 enfants (2,6 et 10 ans). Quelle avenir leur donne-t-on à l'accès à l'eau potable, une agriculture durable, une nature saine ? Nous connaissons des restrictions d'eau de plus en plus fréquentes et plus longues. Cet industrie consomme énormément d'eau. Est ce qu'on devra sacrifier, les habitants, les agriculteurs face à l'industrie du Lithium (priorité nationale), ou est ce que cette industrie devra appliquer les règles comme tout le monde et sera à l'arrêt entre Juin et Septembre. Ce projet n'est pas viable d'un point de vue environnemental et d'un point de vue économique sur ce territoire. Je souhaiterai pouvoir en dire plus sur la gestion de l'eau du projet, mais ils sont tellement vagues et imprécis qu'on ne peut que émettre un doute qu'ils prennent au sérieux le sujet.

Cette industrie est trop polluante et trop énergivore pour un territoire aussi peuplé que la plaine d'Alsace.

Je ne comprend pas la partie "Géothermie" du projet industriel. La géothermie pourra couvrir la consommation d'énergie du site, mais pas grand monde autour pourra en bénéficier.

J'ai l'impression que le projet de Hatten fait partie d'un plus grand projet plus large avec la dizaine d'autres projets aux alentours. Cela permet sûrement de minimiser l'impact d'un petit site isolé de

toute étude globale bien plus impactante. Je pense que les risques et impacts seraient beaucoup plus grands et choquants que si tous les projets Lithium/Géothermie seraient étudiés dans leur globalité. Aucune étude des liens et impacts cumulés entre les sites sont étudiés.

Nous allons extraire et raffiner du Lithium en Alsace. Mais nous n'avons aucune usine pour produire des batteries ou autres objets issus du Lithium. Quelle réponse a-t-on à l'argument n°1 de l'indépendance européenne face au Lithium si on a besoin de la Chine pour créer des batteries ?

L'usine de Hatten pourrait voir le jour seulement en respectant ces conditions :

- Rembourser entièrement les dégâts causés par les séismes induits de tout type de dégât et de fissures.
- L'arrêt définitive du site ainsi que les autres sites au alentours au premier séisme induit.
- Ne pas dépasser les consommations d'eau et respecter rigoureusement les restrictions d'utilisation d'eau. Pas de régime d'exception.
- Gérer totalement en interne les eaux polluées. Pas aux frais du contribuable dans les STEP
- L'arrêt définitive du site dès la première pollution d'eau constatée ainsi que le premier manque de respect des règles de gestion de l'eau (un bien commun)

Observation n° 120 du 7 decembre 2025 - 22:06

Auteur : Florence Meyer

Je suis contre ce projet. Les terres agricoles, l'environnement doivent être protégés, c'est grâce à nos agriculteurs que nous vivons, et de plus, certaines terres sont cultivées en bio, ce qui est déjà rare, et respectueux pour tous, dont des générations futures. C'est honteux de dénigrer tout ce travail de la terre qui a été fait pour arriver à produire des aliments sains et goûteux, (je vous invite à testez par vous même). Je souhaite privilégier les circuits courts pour soutenir nos agriculteurs. La faune doit également être protégée. Elle ne peut pas se défendre avec nos mots, ni vous parler, je souhaite prendre sa défense. Aimeriez vous être "délocalisé" si vous vivez dans un endroit où vous êtes tranquilles, pour déménager dans un autre lieu avec moins d'espace et plus d'espèces. Comment pensez vous que la cohabitation pourrez se faire ?

Les possibles emplois qui seraient créés ? Il y a certainement d'autres alternatives à creuser. Les datacenters vont générer trop d'énergie, comment les refroidir ??? L'impact négatif sur l'environnement est facilement mesurable. S'il vous plaît, cessons cette course à la technologie sans réflexion.

Des hommes se sont battus sur ces terres, et maintenant les bulldozers vont creuser et retourner cet endroit. Où est le respect ? Où reste la mémoire ?

Faut il être plus fort et fou pour lancer ce projet ou plus faible et réaliste pour éviter un désastre. Je n'ai pas l'argent d'un industriel pour soutenir ce projet, mais si j'avais cet argent, je soutiendrais l'opposition à ce projet. Merci de nous donner la possibilité de commenter.

Je ne soutiens pas ce projet.

Observation n° 121 du 7 decembre 2025 - 22:28

Auteur : Florence Meyer

Bonjour,

sur mon commentaire précédent, j'ai oublié de dire que je ne suis ni originaire de Hatten, ni habitante de Hatten ou environs, mais je me sens concernée.
Merci.

Observation n° 122 du 7 decembre 2025 - 22:40

Auteur : Florence Meyer

Re-Bonjour,
Allez-vous utiliser l'intelligence artificielle pour analyser nos commentaires, sans les lire séparément ? ou allez vous prendre le temps de tous nous lire ?
Merci.

Observation n° 123 du 7 decembre 2025 - 23:24

Auteur : Philippe Merkling

Madame la commissaire enquêtrice,

Lors de la réunion publique tenue récemment, le porteur de projet a annoncé oralement des chiffres de retombées fiscales liées aux activités d'exploitation du lithium géothermal. Retombées fiscales pour les communes et l'EPCI. Ces chiffres sont très certainement consignés dans le verbatim de cette réunion qui sera probablement joint à votre rapport. Je souhaiterais connaître le détail du calcul et les hypothèses qui conduisent aux chiffres annoncés.

Le dossier d'enquête publique tel qu'actuellement accessible ne contient pas de démonstration chiffrée, concernant les retombées fiscales (taxation des industriels au titre de la redevance des mines) du projet, alors que les activités qui pourront y être exercées sont identifiées.

Une raffinerie de carbonate de lithium est annoncée et son implantation dans une des tranches de la future ZAC est anticipée. Le lithium est une ressource minière soumis à redevance alors que la chaleur géothermique ne l'est pas.

Afin de faire une analyse cout bénéfice d'une éventuelle déclaration d'utilité publique, ces chiffres me semblent représenter des données utiles et nécessaires.

L'aspect économique n'est évidemment qu'un seul aspect des nombreux enjeux qui sont à mettre dans la balance pour justifier des expropriations.

Observation n° 124 du 8 decembre 2025 - 07:44

Auteur : anonyme

Bonjour contre toute cette folie entre Data Center et lithium France dans une zone aussi proche d'un VILLAGE qui englobe un cimetière et la ligne maginot.(Casemate Esch)
Pour une consommation D'EAU qui va exploser un Bétonnage des sols,un risque de contamination des sols et de la nappe phréatique nuisances sonore.Le risque SISMIC et déjà assez élevé pour ne pas en rajouter.
Et pour QUI L'INDUSTRIE sûrement pas les quelques postes que sa va créer

Observation n° 125 du 8 decembre 2025 - 10:53

Auteur : MURIEL MANIERE Organisation : COLLECTIF HATTEN DEMAIN

Contribution des PETITIONNAIRES COLLECTIF HATTEN DEMAIN auprès de la DRAC GRAND-EST

André EISELE- Georges DRION- Muriel et Yannick MANIERE

Bonjour Madame le Commissaire Enquêteuse,

Membres du Collectif Hatten Demain, pétitionnaires auprès de la DRAC GRAND-EST pour la protection au titre :

- des Monuments Historiques de certains ouvrages de la Ligne Maginot sis sur le champ de bataille de Hatten-Rittershoffen et ayant été utilisés pendant la bataille éponyme,
- de la mémoire de l'intégralité du champ de bataille, qui s'étend sur plusieurs bans communaux afin de rendre hommage aux victimes, avec le projet de mettre en valeur le site et les ouvrages de la ligne Maginot, avec un espace muséal uniquement dédié à la bataille et un parcours de mémoire (les jeunes seront encouragés à être partie prenante de ce projet, afin que de prendre en compte dans la médiation leurs attentes, car cela sera à eux d'en assurer la pérennité et la transmission).

Nous tenons à vous faire part de nos observations sur le choix du site qui interroge. Si le terrain, certainement idéalement situé pour l'aménageur et les futurs industriels car, plat, à proximité d'une départementale en lien direct avec l'autoroute A 35, « fléché » il y a plusieurs années (sans qu'on ait étudié au préalable la faisabilité ni les impacts d'un projet industriel aussi ambitieux et démesuré), il présente aussi des inconvénients majeurs car :

- o il est situé à la campagne, en pleine zone rurale, à 25 kms de la ville la plus proche.
- o il fait face à une base logistique importante de 56 ha, énorme masse particulièrement inesthétique, accolée à la forêt Natura 2000 qu'elle cache désormais.
- o La taille de ce terrain interpelle : 43,7 ha. Avec la base logistique pré-citée, cela fait 100 ha de terrains artificialisés, véritable forteresse industrielle à l'entrée est du village, occultant du village, la vue Est de la forêt
- o Cette ZAC est prévue entièrement aux dépens de terres agricoles cultivées, de zones humides, en de lisières de forêt NATURA 2000.
- o Un rond-point est prévu, juste à l'entrée de la ZAC, empiétant, d'après la présentation, sur le terrain de la Casemate Esch dont notre Collectif a demandé la protection au titre des Monuments Historiques. Cet aménagement routier sera totalement inopportun à cet endroit, portant atteinte à la visibilité et la mise en valeur de l'ouvrage et à la lisibilité du champ de bataille qu'il borde et auquel il fait face.
- o Cette ZAC sera aménagée afin de recevoir deux ou trois industries d'importance avec de grands volumes tant au sol qu'en hauteur (raffinerie de lithium, et data-center ou usines en rapport avec la production de batteries) et des aménagements annexes à type de parkings (en silos ?), parking à camions, toilettes publiques, aire de pique-nique (entre le rond-point et les voies de circulation) . Ces industries sont-elles déjà identifiées ? De quel type d'industrie s'agira-t-il ? Quelle sera la hauteur maximale des bâtiments, leur masse dans le paysage ? Quelle hauteur pourront atteindre les éventuelles cheminées, aérothermes, parkings en silos ou autres équipements industriels ? Ces points d'ordre paysagers et environnementaux doivent être impérativement précisés avant la

création de la ZAC, car ils impacteront fortement le paysage alentour et la visibilité des horizons.

- o Car, le point le plus important, largement sous-estimé dans les études est que la future zone industrielle est située intégralement sur un ancien champ de bataille meurtrier de la 2ème guerre mondiale d'envergure (très importante et célèbre bataille de blindés en janvier 45 dans le cadre de l'opération de contre-attaque allemande NORDWIND). Dans son avis, l'architecte des bâtiments de France, insiste sur la perte importante d'un site d'exception, unique champ de bataille de la 2ème guerre mondiale encore visible, lisible, interprétable pédagogiquement en Alsace. La construction de bâtiments entre Esch et la perspective sur les villages de Hatten et de Rittershoffen, détruira donc de facto la vue de la partie la plus ouverte du terrain, notamment des angles de tir à partir des fenêtres dédiées de la casemate, ôtant toute lecture tactique et interprétation pédagogique. Une perte historique majeure, sans parler de l'atteinte à la mémoire des milliers de victimes. Comment sera conservée la lisibilité historique du terrain et la mémoire traumatique des lieux ? D'ailleurs, compte tenu de la valeur historique et mémorielle du site, et globalement le statut village martyr, pourquoi les différentes protections au titre des monuments historiques de la ligne Maginot que ce soit à Hatten, Rittershoffen, Oberroedern ou ailleurs n'ont pas été initiées, auparavant ? Pourquoi la visibilité et l'intégrité de la totalité du champ de la bataille, n'a pas été déjà protégée face à la pression foncière, industrielle ou immobilière ? Pourquoi cela n'a pas été pris en compte dans les schémas du PETR et du SCOT ?

- o A noter que lors de la réunion publique, le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a affirmé qu'il n'y avait pas eu de combats sur le site de la ZAC, lors de la bataille de Hatten-Rittershoffen. Vous trouverez en PJ, une photo d'archives allemandes montrant des victimes américaines à proximité du cimetière juif et la transcription d'un mail de l'Association des Vétérans de la 14ème Armored DI (division blindée américaine) qui a combattu pendant la bataille et qui confirme la réalité des combats sur le site. Par ailleurs, la revue l'Outre Forêt – revue d'histoire de l'Alsace du Nord dans son numéro hors-série consacré à la bataille de Hatten-Rittershoffen détaille parfaitement l'étendue du champ de bataille, l'importance des ouvrages de la ligne Maginot dans phases défensives et offensives ainsi que la bataille de rues.

- o La casemate Esch fait partie des 19 ouvrages de la ligne Maginot sis sur le ban communal de Hatten. Elle porte les stigmates des violents combats. Outre le fait que les aménagements routiers envisagés risquent de porter atteinte à la lisibilité de l'ouvrage, il est à craindre que le bâtiment ait à souffrir de remontées d'eau, étant donnée l'artificialisation de 40 ha juste en face et de 56 ha à proximité immédiate avec la base logistique. L'hiver l'eau monte déjà dans le fossé défensif entourant l'ouvrage. Des études ont-elles été réalisées à ce sujet ? Si oui, quelles sont les solutions envisagées pour protéger l'ouvrage des dégâts liés à l'humidité ?

- o Les aménagements routiers vont se prolonger le long de la RD 28 en direction du cimetière israélite. L'ancienne maison forestière ESCH, très beau bâtiment, reconstruit après la destruction de la précédente pendant les combats de janvier 1945 se situe le long de la nouvelle voie ? Comment envisage-t-on sa mise en valeur ? Comme des démolitions de bâtiments sont annoncées, est-ce qu'elle est vouée à la destruction ou sinon quels autres bâtiments sont-ils susceptibles d'être détruits ? Ce rond-point sera une grave atteinte à la lisibilité du site. Comment peut-on parler de mise en valeur de la casemate Esch ? Comment une aire de pique-nique entre 2 voieries, une piste cyclable sont-elles sensées mettre en valeur un bâtiment historique ?

- o Concernant le cimetière israélite, haut lieu de combat meurtrier, lieu de mémoire particulier étant donné le tragique destin des familles juives hatténoises durant la guerre, comment la dignité et solennité du lieu seront-elles conservées ? Quel sera le recul et la hauteur des bâtiments mitoyens (la raffinerie d'après les plans) ? Y aura-t-il une vue plongeante sur les tombes ? Comment la sérénité nécessaire de ce lieu de recueillement sera-t-elle préservée ?

o Pour le centenaire de la 2ème guerre mondiale, il est envisagé, comme cela a été fait pour celui de la Grande Guerre, un classement au patrimoine mondial de l'Unesco de certains ouvrages de la ligne Maginot, en Moselle, en Alsace du Nord et au sud de la France, et de certains champs de batailles (les plages de débarquement sont actuellement en attente de classement à titre de mémoire). Comment comptez-vous justifier et compenser cette perte irrémédiable ? Est-elle d'ailleurs compensable ? Quelle valeur donne-t-on à ce site ? Une valeur pécuniaire, de rapport ou une valeur culturelle inestimable puisque non monnayable ? La valeur de ce terrain est-elle purement locale (Communauté de Communes de l'Outre-Forêt) ou nationale ?

Les lieux historiques appartiennent à tous, doivent être accessibles à tous, préservés de la spéculation et dénaturation. Les générations à venir, doivent pouvoir continuer à bénéficier de leur enseignement et pouvoir faire vivre ces lieux.

o En dehors d'un deni historique et d'une faute morale, c'est une véritable offense faite aux descendants des vétérans américains et victimes hatténoises et à leurs familles. Comment comptez-vous leur expliquer et argumenter votre choix ? Comment dorénavant évoquer le devoir de mémoire lors les cérémonies commémoratives, sans honte et reniement ? La raison impérative d'intérêt public majeur peut-elle éventuellement tout justifier jusqu'à la destruction d'un patrimoine de valeur internationale et qui touche à la mémoire et à l'histoire de nations étrangères ?

o L'instruction auprès de la Drac va être longue, vu l'ampleur et l'importance de la zone à préserver et le nombre d'ouvrages de la ligne Maginot à étudier. Et elle doit être faite consciencieusement et en toute sérénité. Commencer les travaux d'aménagement avant la fin de la procédure condamne de facto tout classement et mise en valeur historique ou de mémoire et toute transmission aux jeunes générations, puisqu'il n'y aura pas de retour en arrière possible. De quelle façon sera prise en compte notre démarche en cours ?

- Pour rappel, à côté du monument au morts de Hatten, il y a une plaque commémorative de la 14ème division blindée américaine (Armored) « Liberators ». On peut lire : « la division a souffert de nombreuses victimes durant cette période de combats extrêmement durs : 104 morts au combat, 900 blessés en action, 112 disparus en action. Et dans le hall de la mairie de Hatten, sur une plaque commémorative de la 79 ème division d'Infanterie américaine, datée du 16 septembre 2024, on peut lire : « l'Alsace n'oublie pas leur sacrifice, ils méritent toute notre gratitude ». Il nous semble impératif de clarifier la façon dont on compte perpétuer le souvenir, et la mémoire historique de la bataille et de ses victimes civiles et militaires et comment on entend préserver, protéger, mettre en valeur et transmettre le patrimoine historique, tant de la ligne Maginot que de la reconstruction des villages et la mémoire des sites.

C'est un site d'importance historique majeure que l'on s'apprête à détruire.

Une zone industrielle a sa place naturellement sur une friche ou dans un site dédié, Comment justifiez-vous le choix à tout prix de ce terrain ?

D'autres sites ont-ils été prospectés, notamment sur des friches en attente d'investisseurs, ou zones d'activités en attente d'acquéreur ou près l'agglomération Haguenau (de Lithium de France, ayant annoncé l'étude de l'utilisation de la chaleur géothermique de Schwabwiller pour l'alimentation du réseau de chaleur de Haguenau) ? Pourquoi ne pas avoir privilégié des zones plus adaptées, moins symboliques et moins controversées ?

En vous remerciant par avance des réponses que vous nous apporterez,

Meilleures salutations

Observation n° 126 du 8 decembre 2025 - 12:31

Auteur : Raphaël Fischer

La conservation de l'histoire du champ de bataille de Hatten rittershoffen
Impensable d'oublier les milliers de morts

Observation n° 127 du 8 decembre 2025 - 13:30

Auteur : anonyme

Je suis favorable à la création de la zone « parc d'excellence à Hatten » car ce projet peut permettre de redynamiser notre territoire à travers la création d'emploi et éviter le départ trop important de la nouvelle génération vers d'autres communes. L'évolution fait que nous avons besoin de lithium. Quand celui-ci est produit dans d'autres pays dans de mauvaises voire très mauvaises conditions pour l'environnement ou les populations locales cela ne dérange pas et on utilise les nouvelles technologies sans se soucier d'eux. En produisant en France, la législation d'exploitation sera plus réglementée et respectueuse de l'environnement et des employés de la zone. Cela va pour moi dans le bon sens pour l'humanité. Le but étant de continuer à faire évoluer nos technologies en polluant le moins possible et en assurant notre indépendance vis à vis des autres pays.

Observation n° 128 du 8 decembre 2025 - 13:46

Auteur : André EISELE

Bonjour Mme la Commissaire Enquêtrice,

L'article des DNA de ce jour " La France plus grande ferme d'Europe face au défi de sa souveraineté alimentaire", prouve que nos élus nationaux et en premier lieu Mme Genevard, Ministre de l'agriculture, sont inquiets pour une production agricole nationale qui ne couvre plus notre consommation.

Avec le Projet de Parc d'Excellence Industriel à Hatten, où l'on va sacrifier 43 ha de terres agricoles dont une partie en bio, nos élus locaux vont à l'opposé de recommandation, telle que la nécessité urgente de stopper l'artificialisation des sols. Cette recommandation, au vu de nombreuses friches industrielles sur le secteur (ex: cerabati...) qui pourront être exploitées, ne devrait pas poser de gros problèmes.

Jusqu'à preuve du contraire, le lithium ne nous nourrit pas et les retombées fiscales sont très aléatoires. La participation de la Comcom à hauteur de 15% dans le montage du capital, pourra également être un gouffre financier, en cas d'échec industriel.

D'ailleurs on peut se poser la question si c'est le rôle d'une Comcom d'investir dans un tel projet, avec tous les risques que celà comporte.

En effet, sans que l'on connaisse le nom et la date d'implantation des entreprises, un préfinancement à court et moyen terme sera nécessaire pour les différents travaux d'aménagement de la zone, du rond-point et de l'achat des terres agricoles. D'ailleurs aucun plan de financement

(intérêts inclus) n'a été présenté lors de la réunion du 26 novembre, ce qui est un comble pour un tel projet.

Avec toutes ces incertitudes et un retour sur investissement non chiffré, je suis persuadé quand soutenant le plan de souveraineté alimentaire lancé en mars 2023 et en ne sacrifiant pas les 43 ha, nous pouvons suivre le bon sens paysan qui dit "plutôt un tu l'as que deux tu l'auras".

Madame la Commissaire, je suis contre ce projet pour être certain que nos enfants et petits-enfants pourront se nourrir avec des aliments sains et produits localement.

Cordialement,

Observation n° 129 du 8 decembre 2025 - 14:37

Auteur : Steve Muller

Bonjour,

Et merci de prendre en compte mon témoignage. C'est celui d'un citoyen engagé et d'un ingénieur industriel, charge que j'ai la chance de pouvoir opérer en Alsace depuis plus de 15 ans.

Les DNA (du 4 déc. 2025) rapportent un nouveau séisme dû à l'exploitation de l'énergie thermique profonde.

Ces installations de géothermie ont toujours forcé mon admiration, et le sérieux dans lequel les opérations sont menées dans ma région de Soultz-Sous-Forêt m'a toujours rassuré, contrairement aux fiascos strasbourgeois.

Cependant il apparaît que la niveau de sûreté va devoir à nouveau être relevé.

Et la question peut alors se poser : À quoi bon chauffer les maisons à faible coût (économique et écologique) si c'est pour détruire les-dites maisons, et engendrer un montant de dégâts non négligeables qui, en plus du coût psychologique sur les victimes, a un impact délétère sur les politiques de lutte contre le réchauffement climatique par l'image négative, la peur engendrée, même irrationnelle ?

On réduit fatallement, mathématiquement, la rentabilité d'un tel projet avec les frais de justice et de réparation.

Probablement est-ce encore rentable de continuer dans cette voie, et je l'espère. En revanche pour ce qui est d'adoindre une exploitation du Lithium, avec l'appât du gain et le caractère idéologique qui va de pair, toutes les craintes pour nos maisons sont de mises !

Mon avis est que la géothermie ne doit pas s'embarrasser du boulet du Lithium.

Je laisserai à d'autres camarades le soin de démontrer l'aberration de l'extractivisme, idéologie mortifère dont il est de notre devoir à toutes et tous de nous prémunir, car c'est une des nombreuses doctrines qui nous vient d'outre-Atlantique que je considère comme du soft power dont le but est de diminuer notre cohésion, saborder nos systèmes économiques et sociaux, tout comme la surconsommation et la malbouffe.

Nous sommes une nation matérielle et nous avons besoin d'un minimum de matérialité pour continuer à vivre, oui, mais avec raison.

Je critiquerai donc l'objet du projet : le Lithium. C'est un atome formidable car il permet à l'humanité une transition efficace et concrète, en électrisant nombre de nos activités industrielles et domestiques.

Cependant il est en passe d'être supplanté par le Sodium. C'est son voisin dans la classification périodique des éléments et en tant que tel se comporte pareil chimiquement. La différence fondamentale est qu'il permet des batteries bien plus performantes aux extremes de température, et qu'il est bien plus abondant sur le territoire français (et, pour rappel, son littoral le 2nd plus large mondial).

C'est un produit "déchet" facilement valorisable depuis la déssalination (qui produit beaucoup de saumure), procédé de plus en plus nécessaire vu les dizaines, centaines de communes annuellement en stress hydrique.

Et la Chine, nation sur laquelle on dit prendre exemple dans leur utilisation du Lithium, a déjà franchi le pas.

Les chiffres d'exploitation économique du Sodium par les deux leaders mondiaux (CATL et BYD) montre un coût bien inférieur au Sodium que le Lithium (une fois l'industrialisation faite on parle d'une division par trois du coût, des batteries mixtes sont déjà installées dans les derniers véhicules des ces marques depuis deux ans). Ce dernier ne sera bientôt réservé qu'au petits appareillages (smartphones, outils electro-portatifs).

Nous nous lançons dans la course avec retard, c'est un fait, et c'est tant pis. Mieux vaut tard que jamais. Mais pourquoi se lancer la course en s'imposant un handicap ? Pourquoi choisir volontairement le pire cheval ? Celui qui pollue (pollution coûteuse en retraitement des eaux usées) plutôt celui qui nettoie (reduction par revalorisation de la saumure) ?

Il faut urgentement rediriger ces précieux moyen d'investissement vers d'autres postes :

- la recherche fondamentale, la prospection, le raffinage et l'exploitation du Sodium, qui produira "en déchet" dans tous nos territoires une eau douce dont on aura de plus en plus besoin, et qui permettra une électrification robuste, souveraine, et à la pointe du rendement économique, si peu chère qu'elle servira autant dans les transports que dans le lissage du réseau
- le développement des transports en communs qui permettront une bien meilleure et efficace électrisation de nos transports que les quelques véhicules individuels que l'on arrivera à équiper de batterie LFP made in France

Merci d'avance pour la prise en compte de ces notes.

Je suis à disposition pour approfondir l'étude de ce projet fondamental.

Bien cdt,
Steve MULLER

Observation n° 130 du 8 decembre 2025 - 16:52

Auteur : Marie-Christine GIRAUD

Soutien au collectif Hatten, concernant la création d'un parc industriel qui suscite beaucoup d'interrogations, déjà sur la liste des entreprises impliquées, la nature exacte des projets de forage quant à leurs impacts sur l'environnement, les infrastructures liées à l'utilisation de l'électricité, l'eau et également la proximité de la foret de Haguenau (faune, flore), aussi site d'implantation historique suite à la bataille importante de la 2nde guerre mondiale, devoir mémoriel (sépultures). Un trafic routier important sera généré près de la foret et des villages avec nuisances diverses. Le fait de créer des emplois est factice, la région étant déjà un vivier avéré d'emplois.

L'usine ne traitera que le lithium alsacien, d'autres apports de lithium seront nécessaires et posent

le problème de leur acheminent.
il faudra aussi considérer les risques sismiques découlant des forages;

Observation n° 131 du 8 decembre 2025 - 19:13

Auteur : Rose-Marie Rohé Organisation : Citoyenne

Madame,

Je choisis de m'exprimer bien que je ne crois pas réellement à l'utilité de cette étape d'enquête publique. Les dés semblent jetés.

Toutefois pour être en accord avec mes convictions profondes je souhaite vous transmettre ma pensée. Je prends le temps, dans le flot quotidien de nos occupations, souhaitant contourner ce mouvement qui nous pousse à toujours plus nous taire, nous effacer, nous résigner.

Je ne vis pas à proximité du secteur concerné et pourtant je souhaite soutenir tous les habitants mobilisés contre ce projet.

J'ai peur de cette course en avant qui ne semble pouvoir s'arrêter. J'ai l'impression que la réflexion n'est pas menée et qu'elle est fortement biaisée par les enjeux financiers, politiques, narcissiques. Cela m'interpelle que les craintes ne soient pas entendues (pollution, changement de cadre de vie, atteinte à l'écosystème local y compris relationnel entre les habitants). L'homme a souvent manqué d'humilité dans ce type de projet.

N'est il pas temps de changer de cap, de soutenir d'autres choix. Nous savons que la dénaturation de notre environnement se paye cher. Je souhaite ainsi que ma famille vivre dans un espace préservé et respecté.

Je ne crois pas aux promesses économiques et de prospérité. Pour moi la prospérité est ailleurs. De plus cette terre est un lieu de mémoire.

Quel outrage. Plus rien n'a de valeur dans ce monde actuel. Cela m'attriste et je crois que cela touche beaucoup de personnes.

Merci à vous Madame de porter notre voix qui jamais ne compte, jamais n'est entendue.

Rose-Marie Rohé

Observation n° 132 du 9 decembre 2025 - 13:20

Auteur : Mylène Ober

Mylène OBER Strasbourg, le 9 décembre 2025

Contribution citoyenne à l'enquête publique

Parc d'excellence Hatten

Objet :

Compatibilité avec la trajectoire ZAN, insuffisance des compensations environnementales et agricoles, contradictions réglementaires

Je soussignée, citoyenne concernée par les enjeux de sobriété foncière, de préservation des terres agricoles et de cohérence réglementaire, souhaite apporter la présente contribution à l'enquête publique relative au projet de Parc d'Excellence de Hatten (PEH).

La Communauté de Commune de l'Outre-Forêt (CdCOF) voudrait engager plus de 16 millions d'euros de travaux pour créer ce PEH.

D'après son président, ces sommes engagées devraient être couvertes rapidement par les futurs

(industriels) acheteurs.

Les premières interrogations que je souhaite formuler en tant qu'habitante de la région sont les suivantes :

?Durée des travaux : Quelle sera la durée prévue pour chacune des phases du chantier, et selon quel calendrier ?

?Impacts quotidiens : Quelles conséquences concrètes ces travaux auront-ils sur notre vie quotidienne (circulation, nuisances, accès aux services) ?

?Financement par les impôts locaux : Devons-nous, en tant que contribuables, supporter par nos impôts locaux le coût des travaux avant même que d'éventuels acheteurs ne s'acquittent de leurs obligations financières ?

?Absence d'acheteurs : Que se passera-t-il si aucun acquéreur ne se manifeste ? Qui assumera alors la charge financière ?

?Priorité aux routes existantes : Nos routes étant déjà fortement dégradées, ne serait-il pas plus pertinent d'affecter nos impôts à leur réfection, plutôt qu'à un projet incertain ?

1.Compatibilité avec la trajectoire ZAN

Le projet prévoit l'artificialisation de 43 hectares de terres agricoles et naturelles, en contradiction avec les objectifs de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui impose :

?Une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031

?Un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050

Or, le dossier ne démontre pas :

?La compatibilité du projet avec cette trajectoire

?L'existence de mesures de désartificialisation ailleurs

?Une justification proportionnée de l'intérêt public au regard de l'impact foncier

Même si le dossier du PEH affirme qu'aucune dérogation pour espèces protégées n'est demandée, les études faune-flore réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale identifient la présence d'espèces protégées dans et autour du périmètre du projet.

Ces espèces sont liées aux milieux agricoles, forestiers et bocagers de l'Outre-Forêt

Questions ? :

?Comment le projet respecte-t-il la trajectoire ZAN imposée par la loi ?

?Quelles alternatives ont été étudiées pour limiter la consommation d'espaces ?

?En quoi l'intérêt économique invoqué justifie-t-il une dérogation aux objectifs de sobriété foncière ?

?Quelles espèces protégées ont été précisément recensées dans l'étude faune-flore ?

?Quelles mesures spécifiques sont prévues pour chacune de ces espèces (habitats, corridors, suivi) ?

?Comment sera assuré le suivi scientifique sur 30 ans, et par quel organisme indépendant

?Pourquoi aucune demande de dérogation n'a été formulée alors que des espèces protégées sont présentes ?

2.Compensations environnementales

Le dossier évoque des mesures ERC (éviter, réduire, compenser), mais sans garanties suffisantes :

?Surface compensée annoncée : 8,61 ha, inférieure à la surface consommée

?Suivi sur 30 ans évoqué, mais sans dispositif de contrôle ni porteur identifié

?Absence de traçabilité : pas de calendrier, pas de localisation précise, pas d'indicateurs de performance

Questions ? :

?Quelles surfaces seront désartificialisées pour compenser les 43 ha consommés ?

?Où et quand ces compensations seront-elles mises en œuvre ?

?Comment la collectivité garantit-elle le suivi et la pérennité des mesures ERC ?

3. Contradiction entre les mesures affichées et le RIIPM

Le plan des mesures ERC présenté dans les visuels annonce :

?Aucune dérogation espèce protégée

?Gestion des eaux pluviales sans rejet

?Plantation de 25 arbres (ratio 2 abattus = 5 replantés)

?Compensation écologique sur 8,91 ha

Mais le RIIPM ne reprend ni n'encadre ces mesures :

?Pas de démonstration de compatibilité ZAN

?Pas de traçabilité des engagements ERC

?Pas de porteur identifié ni calendrier de mise en œuvre

4. Sur les compensations agricoles : écart entre annonces et réalité

Le dossier évoque une compensation agricole pouvant aller jusqu'à 1.000 €/are, soit un montant théorique de 4,3 M€ pour 43 ha.

Or, le slide de présentation indique un fonds de compensation locale de 641.901 €, mis en œuvre par la DREAL. Il est également précisé que 14 agriculteurs seraient directement impactés par le projet.

Critère Dossier officiel Slide de présentation Écart ou contradiction

Montant de compensation Jusqu'à 1.000

€/are 641.901 € Écart de plus de 3,6 M€

Surface concernée 43 ha Réduction de 54,4 ha à 43 ha Ratio non justifié

Nombre d'agriculteurs impactés 14 (mentionnés) Non repris dans le slide Absence de ventilation par exploitant

Mesures agricoles Non détaillées Aires de retournement, stockage, lavage, sécurité Pas de plan chiffré ni localisé

Partenaires Mention vague SAFER + Chambre d'Agriculture Pas de convention annexée

Suivi Non encadré Plan de suivi environnemental Non repris dans le RIIPM

Le retour d'expérience en Allemagne, documenté, montre que les collectivités ont dû assumer des dépassements financiers importants, notamment en matière de réseaux, de voiries et d'aménagements techniques.

Or, dans le cas du PEH, cela impliquera également des infrastructures lourdes (remblais, réseaux, bassins, voiries), dont les coûts réels pourraient dépasser les estimations initiales.

Pour rappel, l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme impose une gestion économe des sols et des

finances publiques et surtout la sécurité et la salubrité publique

Les enseignements tirés de projets comparables invitent à une analyse approfondie de la soutenabilité financière du PEH.

Éléments nouveaux et enseignements issus de projets industriels comparables dans le fossé rhénan

L'événement sismique de magnitude 2,5 survenu dans la nuit du 3 au 4 décembre constitue une information nouvelle concernant la vulnérabilité naturelle du territoire.

Ce séisme est induit, cet événement rappelle que le secteur du Ried Nord se situe dans une zone où une activité sismique, même modérée, peut se produire.

Cette donnée objective doit être prise en compte dans l'analyse des risques liés au projet du PEH. La géothermie profonde est considérée dans le fossé rhénan comme peu fiable et dangereuse, en raison des nombreux risques et dangers associés. Des centaines d'événements sismiques en témoignent.

Les arrêts prolongés de centrales géothermiques en Allemagne après des défauts ou des fuites ont déjà montré l'absence de fiabilité et de capacité de production de base.

A noter que la centrale de Rittershoffen est en arrêt pour une durée indéterminée ...

SWR a publié le 2 décembre 2025 :

<https://www.swr.de/swraktuell/baden-wuerttemberg/karlsruhe/regionales-fernwaermeprojekt-im-raum-karlsruhe-gescheitert-100.html>

Que se passera-t-il si une telle situation devait se produire à Hatten ?

5. Conclusion

Le projet du Parc d'Excellence de Hatten soulève des contradictions majeures :

?Entre les objectifs de sobriété foncière et l'ampleur de l'artificialisation

?Entre les mesures affichées et leur encadrement réglementaire

?Entre les compensations agricoles annoncées et les montants réellement mobilisés

?Entre les risques financiers encourus par toute la population de la CdC de l'Outre-Forêt

?Sans garanties réelles sociales et financières

En l'absence de garanties chiffrées, localisées et traçables, je considère que le projet ne répond pas aux exigences de la loi ZAN, ni aux principes de proportionnalité et de transparence imposés par le Code de l'environnement.

Ce projet met surtout en péril la stabilité financière de notre CDCOF.

Je demande que ces éléments soient pris en compte dans l'analyse du commissaire enquêteur et que des réponses précises soient apportées aux questions soulevées.

En remerciant Madame la Commissaire Enquêteuse

Mylène OBER

Observation n° 133 du 9 decembre 2025 - 14:25

Auteur : Muriel MANIERE

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice,

5 jours après la mise à l'arrêt de la centrale de Rittershoffen à la suite d'un séisme dont l'épicentre se situe apparemment à un endroit inattendu, nous sommes toujours en attente d'informations. Le fait qu'un forage exploratoire soit en cours à Schwabwiller et que, sauf erreur de ma part, Lithium de France n'a pas communiqué sur le ressenti de ce séisme sur leur installation, interroge fortement sur la communication entre opérateurs et la transparence auprès du public.

Si ce séisme est dans une zone inhabituelle, y a t-il un nouveau risque sismique pour la région ? Y a-t-il une possibilité de renouvellement de séismes avec aggravation de la puissance ? Les interactions entre les différents travaux miniers sont-ils susceptibles de déstabiliser localement notre sous-sol ?

Outre le risque sur les habitations et infrastructures industrielles existantes ou sur les galeries minières de Pechelbronn qui servent de stockage à 100 000 tonnes de déchets toxiques, le risque est bien réel pour les futures installations industrielles prévues à Hatten et pour les multiples réseaux de canalisations sensés l'alimenter..

Le risque potentiel d'accident avec des conséquences inconnues en dangerosité (pollution, explosif, incendie) me semble largement sous-estimé, notamment avec la proximité de la forêt..

Dans ce climat d'incertitude et de prise de risque aux dépens de la population locale, la création de ce Parc Industriel semble encore une fois une aberration.

Cordialement,

Observation n° 134 du 9 decembre 2025 - 16:44

Auteur : anonyme

Bonjour,

Contre le projet !

Economie :

Trop de données approximatives présentées sur la qualité et les quantités d'emplois (smicards du pays, ingénieurs venus d'ailleurs n'ayant que faire de notre environnement ?) voir les friches industrielle d'en face ! désolant !

Montant de subventions et d'investissement à partir de nos impôts ? Pour produire un bénéfice net dans combien d'années sans avoir à réinvestir ?

Compétitivité face aux chinois qui produisent du lithium en masse à des prix défiant toute concurrence ? surtout que la préférence nationale est interdite.

Dangers environnementaux sous-estimés :

-lithium, élément basic, susceptible de perturber la nature environnante.

- accroissement du trafic camion (sécurité routière) pollution par ces mêmes camions, pollution engendrée par les chauffeurs (ordures qui s'envolent dans la foret proche) pollution lumineuse.
- risques sismiques comme à Rittershoffen la semaine dernière
- potentiels effets non maitrisable en sous-sol sur la PLUS GRANDE NAPPE PHREATIQUE DE L'EUROPE (se renseigner également sur les risques du photovoltaïque sur les gravières, souvent exploitées jusqu'à la limite et + des nappes phréatiques)

COMMENT a-t-on pu arriver à prendre des risques de dégrader irréversiblement la nature sous prétexte de la protéger ?

Observation n° 135 du 9 décembre 2025 - 18:24

Auteur : François Lardinais Organisation : Alsace Nature

Veuillez trouver ci-joint la contribution de l'association Alsace Nature

Observation n° 136 du 9 décembre 2025 - 18:42

Auteur : Guillaume BARJOT Organisation : Les Becs Rouges

Madame la Commissaire Enquêteuse,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma contribution complète à l'enquête publique relative au projet de parc d'excellence industrielle de Hatten.

Afin de présenter de manière claire, documentée et structurée l'ensemble des éléments qui ont guidé mon appréciation, j'ai choisi de rassembler mes observations dans un document autonome au format PDF. Le présent message constitue uniquement le liminaire introductif ; il doit être lu conjointement à l'analyse détaillée annexée, qui en constitue l'intégralité et la motivation complète.

Ma contribution comprend également, en pièce jointe, le livret _« Lithium & Géothermie – Une critique citoyenne »_, réalisé collectivement dans le cadre de mobilisations citoyennes importantes en Alsace du Nord, notamment lors de la journée publique organisée à Roeschwoog (plus d'une centaine de participants) ainsi qu'au cours de réunions locales à Hatten et dans les communes voisines. Ce livret synthétise les interrogations soulevées par les habitants quant à la filière géothermie-lithium, à ses impacts territoriaux, hydrologiques et environnementaux, et à l'absence de vision globale proposée par les acteurs institutionnels. Il constitue un éclairage utile pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le projet de ZAC et pour appréhender les enjeux systémiques qui lui sont associés.

Le document principal annexé intègre l'ensemble des pièces accessibles au public, y compris les deux documents complémentaires mis en ligne le 28 novembre 2025 (mémoire en réponse à l'avis de la DDT et fichier de dimensionnement des mesures de compensation). Ces éléments ont été examinés avec attention dans l'évaluation des aspects environnementaux, hydrologiques, fonciers, économiques, techniques et procéduraux du projet.

Au terme de cette analyse approfondie, et en l'état des informations disponibles, il ne m'a pas été possible de considérer que les incertitudes soulevées trouvaient des réponses suffisantes pour

justifier l'aménagement projeté. J'émets donc un avis défavorable au projet, tel que motivé et argumenté dans la contribution jointe.

Je vous remercie de bien vouloir annexer l'ensemble de ces documents au dossier d'enquête et de les intégrer à votre analyse.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

Guillaume Barjot

Membre du collectif Les Becs Rouges

Observation n° 137 du 9 decembre 2025 - 18:47

Auteur : Guillaume Barjot Organisation : Les Becs Rouges

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je me permets de vous adresser un second message afin de verser au dossier un document complémentaire, distinct de ma contribution personnelle déjà déposée. Il s'agit du livret « Lithium & Géothermie – Une critique citoyenne des promesses industrielles », réalisé par le collectif Les Becs Rouges, dont je fais partie ?.

Ce livret est un document citoyen, élaboré à partir d'événements publics auto-organisés, ayant rassemblé plusieurs centaines de participantes et participants au cours des derniers mois (par exemple plus de 120 personnes lors de la journée de Roeschwoog du 5 avril 2025). Il synthétise les informations, les analyses, les questionnements et les préoccupations exprimées collectivement lors de ces temps d'échanges. Ce matériau constitue, à mon sens, un éclairage utile pour apprécier le contexte territorial, social et démocratique dans lequel s'inscrit le projet soumis à enquête.

Je tiens toutefois à préciser que ce livret ne se substitue en rien à ma contribution personnelle, déjà déposée. Ma démarche vise simplement à mettre à disposition un document qui restitue une partie du travail citoyen approfondi mené ces derniers mois, et qui permet de comprendre la structuration des enjeux tels qu'ils ont été perçus, débattus et priorisés par les habitantes et habitants concernés.

Dans le cadre de l'enquête publique, il me semble que la mise à disposition de ce type de ressource entre bien dans l'objectif d'information du public et d'éclairage du débat. Le livret n'est pas un manifeste politique : c'est un outil de compréhension fondé sur des analyses publiques, des données sourcées, et des retours d'expérience partagés. À ce titre, je considère qu'il est légitime de le verser au dossier pour enrichir la pluralité des points de vue et des informations disponibles.

Je vous remercie de bien vouloir l'ajouter aux pièces de l'enquête. Je reste naturellement à votre disposition pour toute précision sur son origine, son contenu ou les conditions de sa réalisation.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de ma considération respectueuse.

Observation n° 138 du 9 decembre 2025 - 19:41

Auteur : anonyme

Mail receptionné le 08/12/2025 à 10:56

Observation n° 139 du 9 decembre 2025 - 22:02

Auteur : Caroline PRINTZ

Lors de la réunion publique du 26/11/2025, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a indiqué que l'exploitation de la chaleur géothermique pour la ZAC d'Hatten a été intégrée afin d'élargir le cadre du PENE, jusque-là limité aux activités liées à l'exploitation du lithium (Arrêté du 31 mai 2024).

Quel document le mentionne précisément ?

Si l'on prend l'exemple de l'implantation d'un data center, celui-ci exploiterait la chaleur géothermique sans lien avec l'extraction du lithium. Une telle activité pourrait-elle être intégrée dans le cadre du PENE ?

Comment garantir l'implantation d'un industriel dans la ZAC d'Hatten conditionnée à l'utilisation de la chaleur issue de la géothermie ?

Les acteurs industriels pourraient se trouver dans l'incertitude face à la multiplication des forages prévus en Alsace du Nord, qui accroît le risque sismique. Le séisme du 4 décembre 2025, ayant entraîné l'arrêt de la centrale géothermique de Rittershoffen, a contraint l'entreprise utilisatrice de la chaleur à recourir en urgence à un mode de production alternatif. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les causes du séisme du 24 juillet 2024 demeurent inexpliquées.

Des lieux alternatifs ont-ils été étudiés ?

Pourquoi détruire des terres agricoles, un cadre de vie rural et un haut lieu mémoriel de la seconde guerre mondiale alors que des friches industrielles restent disponibles ?

Comment garantir que les emplois créés seront effectivement pourvus, alors que le taux de chômage est bas et que les candidats doivent disposer des qualifications nécessaires?? Un accompagnement ou un financement pour les reconversions professionnelles sera?t?il proposé?? Par ailleurs, j'observe que de nombreux jeunes quittent l'Outre-Forêt afin de se rapprocher d'un mode de vie citadin, avec un meilleur accès aux transports en commun, aux équipements culturels et aux lieux de sociabilité.

Quelles mesures seront mises en œuvre pour limiter le trafic routier dans nos villages?? Une obligation de passage par l'autoroute A35 pour les poids lourds sera?t?elle instaurée, sachant qu'une taxe spécifique sur leur circulation sur les autoroutes alsaciennes doit entrer en vigueur dès 2027??

Quelle est la hauteur maximale autorisée pour la construction des bâtiments?? Sans indication précise, il est difficile d'évaluer l'impact paysager.

La même incertitude existe concernant la gestion des usages de l'eau ainsi que les effets de la

pollution sonore et lumineuse sur la faune et la flore.?

Des associations américaines d'anciens combattants de guerre ont adressé des courriers en faveur de la préservation du champ de bataille. Comment leurs requêtes seront-elles prises en compte et examinées ?

Dans les cas où cela s'avère approprié, est-il prévu que nos questions soient examinées et traitées par des organismes indépendants??

Les arguments avancés par le porteur de projet manquent d'impartialité.

Je vous remercie de tenir compte des nombreuses incertitudes qui pèsent sur le projet de parc industriel à Hatten.

Observation n° 140 du 10 decembre 2025 - 10:21

Auteur : Luc B

Bonjour, voilà un peu plus de 5ans que nous avons pu construire notre maison à Hatten. Nos enfants grandissent depuis dans ce village où il fait bon vivre (pour combien de temps encore). Une zone industrielle qui détruira des champs agricoles aux profits d'un petit nombre de personnes qui ne se soucis pas du tout des habitants. A l'heure actuelle, la rue principale du village est dangereuse aux heures de pointe. Avec cette zone, le nombre de véhicules (camion et voiture) va se multiplier. Un danger supplémentaire pour les habitants et surtout les enfants.

On nous avait promis 2000 emplois. D'après un conseiller municipal, il n'y aurait en réalité plus que 200...1/10eme de ce qui était prévu.

En plus des mensonges, nous aurons droit à des nuisances sonores et visuels qui changeront le paysages Hattenois. Bon nombre de citoyens se promène dans ces champs pour prendre l'air avec leurs enfants. Nous même nous nous promenons régulièrement à cet endroit avec nos enfants et notre chien. Un bol d'air pur à côté d'une forêt qui sera sûrement bientôt pollué par des usines.

Combien de véhicules supplémentaires traverseront le village?

Qui va payer les dommages dans la commune suite aux voitures et camions supplémentaires?

Qui va subir les effets de cette impressionnante zone?

Quels risques pour les habitants?

La valeur de nos maisons va chuter alors que nous mettons des années pour la payer.

Je suis encore plus choqué que certains conseillers municipaux avouent , qu'après plusieurs réunions municipales, le projet est lancé avec ou sans l'enquête publique.

Je suis clairement contre cette zone industrielle qui n'apportera rien de bon dans ce village où le bon vivre ne sera plus qu'un lointain souvenir.

Hatten a une histoire, ne l'oubliions pas. Ne gâchons pas tout.

J'ai un dernier espoir quant au refus de cette zone. Pour les enfants, les personnes âgées, ou simplement chaque habitant, pour le futur, pour la sécurité de tous...non à cette zone.

Merci de m'avoir lu.

Bonne journée

Observation n° 141 du 10 decembre 2025 - 11:40

Auteur : anonyme

Bonjour,

Cela fait 10 ans que j'habite à Hatten avec mon fils. Village appréciable avec ces différents commerces, pharmacie, école, médecins, des fermes etc, et cette si belle crèche à l'église. Joli village, avec des habitants accueillants.

Seulement il ne faut pas habiter la rue principale! Beaucoup trop de circulation, de camions! La vitesse n'est pas respectée en plus!

Non je ne suis pas pour cette zone industrielle, Striebig est déjà de trop! Laissez nous ces paysages, cette forêt où on a plaisir de s'y promener, pas que nous d'ailleurs, pensons un peu à cette faune à proximité!

De même, je me pose de plus en plus de questions quand aux séismes que nous ressentons, de plus en plus! Dont la plupart sont dues à la géothermie de Rittershoffen. Quand je vois à Schwabwiller ce chantier pour le lithium, mais au secours! Quelle honte!

Epargnez ce joli village de Hatten s'il vous plaît et soyez sérieux, à la place de voir des chiffres, voyez ce que nous offre la nature

A bon entendeur

Observation n° 142 du 10 decembre 2025 - 13:31

Auteur : Jean Yves et marie Edel et Walter Organisation : ADEQ

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Ce document rassemble l'analyse juridique, environnementale et financière menée par plusieurs associations et citoyens au sujet du projet de Parc d'Excellence à Hatten.

Il met en évidence une incompatibilité majeure avec le PLUi, une artificialisation massive des terres agricoles, des atteintes environnementales non compensées, ainsi qu'une utilité publique non démontrée.

L'étude souligne également l'absence de garanties financières, le recours contestable à la mise en compatibilité du PLUi, et l'insuffisance des évaluations environnementales, notamment concernant les espèces protégées et les risques liés à un éventuel raffinage de lithium.

L'ensemble conduit à considérer que les conditions légales de l'autorisation environnementale, de la DUP et du RIIPM ne sont pas réunies, et à demander le refus du projet en l'état.

En vous remerciant pour votre implication

Bien Cordialement

Pour l'association - pour les collectifs et associations cosignataires

Jean Yves Edel - Président ----- Marie Walter - Vice Présidente

Observation n° 143 du 10 decembre 2025 - 13:54

Auteur : Andrea Engel

En date d'aujourd'hui j'ai assisté à la deuxième activité sismique due au site de géothermie de Rittershoffen en une semaine.

Je suis extrêmement inquiète quant à l'avenir . A force de „trouver“ les sous-sol et de nous vendre ces actes comme „écologiques „ il est sur que cela finira très mal. Des hectares de béton à Hatten alors que l'idée d'écologie est tout le contraire. Les champs sont importants pour l'équilibre de la nature. Il y a suffisamment de friches industrielles abandonnées qui se prêterai à ce genre de

projet. Quand je suis venue habiter à Hatten, c'était avant tout le choix de la nature pour moi et mes enfants . C'était il y a 35 ans. A l'époque il y avait beaucoup de paysans, maintenant il n'en reste plus beaucoup. Faut-il prendre des terres fertiles pour en faire usage industriel? Il me semble que l'argent décide de tout et le citoyen, grâce auquel le village existe, ne compte pas. Des politiques, donc on ne se souviendra plus dans quelques années, bradent les terres historiques. Je ne suis pas Hattenoise d'origine mais je me sens très attaché à ce village et ses habitants.

Observation n° 144 du 10 decembre 2025 - 14:00

Auteur : Agnès BERTRAND

Je viens de découvrir le projet pharaonique d'implantation 'Géothermie et Lithium' aux abords du village typique de Hatten et surtout dans le fossé Rhénan reconnu comme étant une région sismique.

Comment peut-être réaliser un tel projet aussi près des habitations? les conséquences sur les riverains et environnement sont multiples :

- Disparition de terres agricoles très fertiles possédées par des agriculteurs locaux depuis des générations.
- Impact environnemental : sur la biodiversité, le captage des eaux pluviales, pollution possible des sols, des eaux, de l'air.
- Quiz de la gestion des déchets produits et de leur stockage/élimination.
- Trafic routier inhérent : l'augmentation du passage de poids-lourds et autres véhicules peut entraîner davantage d'accidents avec des véhicules, des cyclistes, des piétons et dégradera la qualité de l'air.
- Perte de valeur du patrimoine immobilier.

Et surtout dangerosité : les accidents industriels et la sismicité induite font courir un réel danger pour les villages aux alentours. D'ailleurs le projet de géothermie sur l'ancienne raffinerie de Reichstett a bien montré que le fossé rhénan n'est pas adapté pour ce genre d'activité en raison des secousses sismiques que cela a engendré. D'ailleurs à l'heure où je vous écris il semblerait de deux épisodes aient déjà été enregistrés.

Je suis contre ce projet qui s'implante dans une région pas adaptée !

Observation n° 145 du 10 decembre 2025 - 14:18

Auteur : Frédéric PERRIN

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint ma contribution
En vous souhaitant bonne réception.
Respectueusement
Frédéric PERRIN

Observation n° 146 du 10 decembre 2025 - 16:44

Auteur : Frédéric PERRIN

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint ma contribution
En vous souhaitant bonne réception.
Respectueusement
Frédéric PERRIN

Observation n° 147 du 10 decembre 2025 - 17:03

Auteur : anonyme

Bonjour Madame

Je suis foncièrement attaché à l'Indépendance de notre pays, alimentation, industrie,
Je tiens à un changement profond de notre société vis à vis de la nature par la reconstitution de la Biodiversité, par la Décarbonation et par la Sobriété (tant oubliée)
J'ai travaillé toute ma carrière dans l'industrie dans des multinationales et j'ai notamment appris ce qu'était un bon projet avec les valeurs à respecter
Enfin j'ai la chance d'aller dans de très grandes villes, des métropoles moyennes, des petites villes et des villages. Je suis frappé par la fracture entre métropoles et la ruralité, et je me rends compte désormais que la politique, la société sacrifient les campagnes au bien-être (légitime) des villes. Qui prône la Sobriété pour éviter la pollution de la nature?

Ce projet n'est pas bon:

- . Pourquoi sacrifier des terres et ne pas utiliser des friches industrielles?
- . Pourquoi faire un tel projet avec tant d'incertitudes et de problèmes ? Je reviens à mon expérience en industrie, un tel projet n'aurait jamais passé les jalons avec de telles interrogations.
- . Pourquoi artificialiser pour fabriquer des produits qui pour certains seront non recyclables et bien évidemment seront stockés dans les campagnes ?
- . Pourquoi artificialiser et polluer pour construire des voitures de plus en plus lourdes, des téléphones qui grossissent et qui consomment de plus en plus d'énergie?

Madame, vous devez refuser ce projet et le transférer vers une friche industrielle.. Pas pour un replis sur soi, pas pour ne pas se tourner vers l'avenir, pas par esprit de contradiction, mais au contraire pour passer un grand message :

- . On ne doit pas faire n'importe quoi en se disant que l'on traitera les problèmes, ce n'est pas vrai. C'est une de mes expériences de l'Industrie.
- . L'Indépendance nationale, la préservation de la nature ne peuvent se faire sans une vraie Sobriété et sans avoir trouvé comment recycler les batteries.
- . Les gros projets industriels doivent être faits sur des friches industrielles et non sur des terres agricoles.

En bloquant le projet vous appellerez à une autre vue de l'indépendance et de l'écologie.

Je vous remercie madame d'avoir lu mon message

Cordialement

Jean-Yves CHERIE

Observation n° 148 du 10 decembre 2025 - 17:34

Auteur : Vincent Froehlicher Organisation : ADIRA

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Vous trouverez en PJ la contribution de l'ADIRA à l'enquête publique.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire-Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent Froehlicher
Directeur Général
ADIRA

Observation n° 149 du 10 decembre 2025 - 18:45

Auteur : Marcel SCHMITT

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je ne peux pas rester un spectateur éloigné et indifférent à cette enquête publique, aussi je me vois obligé de réagir face à ce projet d'urbanisation que je qualifierai de « hors normes ».

Tout d'abord je vous présente ci-après mon courrier daté du 05 novembre 2025 adressé aux Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) et publié dans l'édition du Dimanche 16/11/2025 :

DNA rubrique « courrier des lecteurs »

Urbanisation sans fin, quoi qu'il en coûte !

A la lecture de votre article du samedi 1er novembre consacré à la casemate Rieffel d'Oberroedern et après avoir consulté le site du collectif « Hatten demain » j'en déduis que la protection et la mise en valeur du patrimoine historique local ne semble pas être une priorité pour les élus de ce secteur (Maires et CM). A d'autres endroits l'Association de défense de la maison Alsacienne (ASMA) doit ferrailler avec des municipalités afin que des démolitions soient stoppées. A Saverne les élus déclarent être en colère suite à l'avis négatif émis par l'autorité environnementale pour l'extension de l'entreprise Kuhn alors que ce projet, largement plébiscité par les élus locaux, actait le déboisement d'une forêt ancienne de 18 Ha et 36 Ha d'acquisitions de terrains. Pour la géothermie, suite à une révolte populaire, le projet est stoppé (provisoirement ?) à Soufflenheim alors qu'à Schwabwiller le chantier est visible dans toute sa splendeur sur plus de 4 hectares de terres agricoles. D'un coté des élus (comme leurs prédécesseurs) avides de zones d'activités créatrices d'emplois, de lotissements pour attirer de nouveaux habitants qui de fait devrait remplir les écoles et surtout avec l'espoir d'engranger de nouveaux revenus fiscaux mais sans trop se soucier des dégâts collatéraux et en faisant fi de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette). De l'autre coté, des citoyens courageux, engagés qui sont conscients que nous avons largement atteint la limite du supportable quant à la consommation d'espaces naturels. Qui blâmer alors que des convictions et des sentiments plus ou moins nobles animent les 2 bords ?

Nos espaces naturels, notre bâti ancien, nos sites historiques, ici comme ailleurs, sont des biens communs à tous et leur protection devrait être une priorité, disons, universelle !

Schweighouse sur Moder, le 5 novembre 2025

Marcel SCHMITT

Ma réaction s'applique au projet de HATTEN mais peut être étendue à bien d'autres projets en cours ou en gestation dans pleins d'endroits dont certains restaient jusqu'ici épargnés. Dans une Alsace déjà fortement densifiée il n'existe pratiquement plus de village qui n'ait pas créé son lotissement et souvent en dehors des limites du village ancien. Combien de ceintures vertes qui faisaient le charme de ces mêmes villages ont été sacrifiées ? Les villes et petites villes y ont rajoutés des Zones d'Activités diverses avec toujours comme arguments imparables : « le développement économique, les créations d'emplois, attirer de nouvelles populations, engranger de nouvelles mannes financières et d'autres crédos répétés en boucle ». Les terrains, les sols sont réduits à leur valeur marchande et, comme soulevé dans mon courrier DNA, pas grand monde parmi les décideurs ne se souciait à l'époque comme de nos jours des dégâts collatéraux (disparition de la nature ordinaire, des vergers, des espèces animales, des insectes, des impacts de la monoculture avec des champs labourées jusqu'aux entrées de village provoquant souvent des inondations à répétition avec coulées de boues, monotonie des paysages, désertification du village ancien, disparition de tout commerce et bien d'autres désagréments bien identifiables). Et voilà que la commune de HATTEN, à présent noyée dans cette entité dénommée « la Communauté de Communes de l'Outre forêt », persiste à l'aboutissement de ce projet ambitieux, pharaonique et destructeur qui touche en plus un site mémoriel.

Le déroulé de la réunion publique du 26 novembre reflétait à mon sens le véritable visage de cette intercommunalité ou un président tout puissant, entouré d'élus du territoire invisibles, muets comme tétanisés, semble régner en maître. Le fonctionnement vertical de l'autorité qui caractérise notre pays, est désormais structurel et semble à présent avoir aussi atteint nos territoires. D'après lui et peut être pour se dédouaner, la Communauté de Communes qu'il préside « n'a fait que reprendre ce dossier initié par la Commune de HATTEN ». Aucune réaction à cette affirmation de la part du Maire de la commune pourtant présent dans la salle. Cette omerta est une réaction évidente et perverse qui commence à gangrénier peu à peu les communes, incitées pour ne pas dire forcées, il y a une dizaine d'années à intégrer des intercommunalités. La compétence « développement économique » et celle liée à « l'urbanisme » (la plus pernicieuse) transférés à l'intercommunalité déresponsabilise à présent les Maires, ce qui arrange certains mais en attriste d'autres plus scrupuleux. La compétence « urbanisme » déléguée à l'intercommunalité sous forme de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en plus de déresponsabiliser les Maires les dépossède de leviers utiles qui leur permettaient de gérer l'évolution de leur village, de leur ville. Un Maire qui n'a plus la maîtrise de l'urbanisme n'a plus de véritable maîtrise quant au devenir de sa commune, de sa ville ! C'est aussi une source de lassitude de nombreux élus du terrain.

Même si M HEINTZ, président de cette intercommunalité, a répondu avec bravache aux multiples questions posées, il n'a pas convaincu ni rassuré. Beaucoup de choses annoncées reposent sur des estimations, des hypothèses très favorables, des suppositions, des souhaits et des constats qui me paraissent contestables. En tout cas j'ai l'impression qu'un terrible flou entoure cette fuite en avant et que la maîtrise tout comme le contrôle de ce dossier échappe à présent à une majorité d'élus (peut-être même depuis son lancement ?). Si, par ailleurs, ce projet est voulu et porté par une stratégie au-delà du local, il me paraît cynique alors se servir de simples paratonnerres en cas de problèmes induits.

Ma dernière remarque et qui me paraît essentielle concerne la zone humide tout comme le site Natura 2000 accolés à la Zac qui, pour moi, n'ont pas besoin d'être remaniés par la main de l'homme pour remplir leur fonction de réservoir de biodiversité. Y toucher et les aménager en s'imaginant que la biodiversité y sera gagnante relève même d'une certaine arrogance, en tout cas d'une méconnaissance totale du monde vivant qui nous entoure.

S'il semble facile de mener nos sociétés humaines à la baguette il n'en est pas de même de la

nature et du monde vivant qui nous entoure. C'est la mort certaine pour de nombreuses espèces vivant sur cet espace et des dégâts irréversibles pour l'environnement. Et, surtout, ce n'est pas la lisière du massif forestier de Haguenau (De Hawanauer Forst, la forêt « amazonienne » d'Alsace) avec sa superficie de 21.000 Ha, voisine de ce site à urbaniser, qui empêchera cette mort programmée.

Alors, au lieu de pousser comme des enragés ou des forcenés dans cette logique destructrice, les décideurs, dont les élus devraient à présent décréter au minimum un moratoire car « CA SUFFIT ». Et même si «les dés semblent être jetés » pour certains, de mon côté et par cette déposition, je formule une TOTALE OPPOSITION A CE PROJET DESTRUCTEUR appelé « PARC D'EXCELLENCE INDUSTRIELLE DE HATTEN.

En conclusion, Madame la Commissaire-Enquêteuse , je vous adresse mes sincères félicitations pour votre initiative d'organiser une réunion publique tout comme mes remerciements anticipés pour l'attention que vous allez porter à ma déposition.

Sur ce, je vous prie d'agrérer mes respectueuses salutations.

Marcel SCHMITT, Schweighouse sur moder (67590)

Observation n° 150 du 10 decembre 2025 - 19:08

Auteur : Camille Jeambrun Organisation : Les Becs Rouges

Habitante du territoire de l'Outre Forêt, informée du projet de parc d'excellence industrielle à Hatten, je suis préoccupée par ses incidences possibles sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'organisation du territoire. Je suis défavorable au projet et souhaite contribuer à la présente enquête publique environnementale en exposant les éléments qui, à mon sens, ne permettent pas de considérer le projet comme soutenable ou justifié en l'état.

Ce projet s'inscrit dans une filière lithium–géothermie dont les différents maillons – forages, extraction, purification, réseau de chaleur, transport, projets voisins comme Lauterbourg – sont dispersés dans des procédures séparées. Il ne peut pas être compris isolément. Ce morcellement met à mal la compréhension des effets cumulés et ne permet pas d'avoir une vision régionale cohérente.

Or, l'ensemble de cette filière impactera toute l'Alsace, son eau, ses milieux et son économie. Une telle dispersion administrative contourne l'un des outils prévus précisément pour éviter ces situations : une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP). Au regard de l'ampleur territoriale, technique et environnementale du projet, une concertation CNDP apparaît pleinement justifiée, mais elle n'a pas été sollicitée.

Le dossier mentionne également des promesses de création d'emplois. Mais aucun industriel n'est engagé, aucune fiche métier n'est fournie, aucune estimation de besoins en compétences n'est présentée. On demande donc au territoire d'accepter des aménagements lourds au nom d'une projection entièrement spéculative.

Ces incertitudes sont aggravées par la nature même de la filière mise en avant. Les retours techniques de projets similaires à l'étranger montrent une instabilité forte : interruptions fréquentes, corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, sous-produits difficiles à traiter. En outre, le marché du lithium connaît une baisse historique depuis 5 ans.

Enfin, l'étude n'aborde quasiment pas les flux de circulation induits : camions, réactifs chimiques,

transport de matériel, maintenance, acheminement des éventuels sous-produits, déplacements des salariés. Les voiries locales et les villages voisins seraient pourtant directement concernés. Là encore, les incertitudes sont maximales ; les transformations du territoire, la destruction des paysages et l'artificialisation des sols, elles, seraient irréversibles.

Face à ce cumul d'incertitudes industrielles, économiques et territoriales, alors que les destructions foncières, environnementales et paysagères seraient définitives, je formule un avis défavorable au projet de ZAC de Hatten.

Observation n° 151 du 10 decembre 2025 - 21:01

Auteur : anonyme

Laissons nos terres à nos agriculteurs afin de pouvoir consommer local .
La terre, notre avenir.

Observation n° 152 du 10 decembre 2025 - 21:46

Auteur : Tiffany Peter

Madame la Commissaire Enquêteuse,

N'étant pas de nature à m'exprimer sur ce genre de sujet, j'ai longtemps pensé que, de toute façon, notre avis ne comptait pas.

Mais aujourd'hui, suite à un énième séisme, je me dis qu'il faut tout de même essayer de faire quelque chose : pour notre qualité de vie, pour nos enfants.

C'est pourquoi je souhaite exprimer clairement que je suis contre ce projet.

- Un projet aux impacts environnementaux majeurs et insuffisamment maîtrisés la consommation d'eau et son impact sur des ressources locales déjà fragiles ; les risques de pollution des sols, de l'air et des eaux, inhérents à toute activité liée à l'extraction, au traitement ou à la transformation du lithium ;

l'artificialisation accrue des terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

- Une implantation problématique

La création de cette zone sur un site historiquement sensible, situé sur un ancien champ de bataille et à proximité de monuments historiques, pose également question.

- Une incompatibilité avec la qualité de vie des habitants

La mise en place d'un tel parc industriel entraînerait :

une augmentation des nuisances sonores et visuelles, alors que la rue principale est déjà dangereuse et saturée aux heures de pointe ;

un trafic supplémentaire de poids lourds, alors que cette même rue est déjà fortement sollicitée ; une dégradation générale du cadre de vie.

Personnellement, nous sommes venus nous installer à Hatten pour profiter du calme de la campagne. Aujourd'hui, nous nous interrogeons : que risquons-nous ? Une zone d'activité plus grande que notre village ? Des séismes répétés ? Des dégâts sur nos maisons ?

Pour toutes ces raisons, je formule un avis défavorable à ce projet.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêteuse, l'expression de ma considération distinguée.

Observation n° 153 du 10 decembre 2025 - 21:51

Auteur : anonyme

Riverain, informé du projet de parc d'excellence industrielle à Hatten et concerné par ses incidences possibles sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'organisation du territoire, je souhaite contribuer à la présente enquête publique environnementale. Cette contribution expose les éléments qui, à mon sens, ne permettent pas de considérer le projet comme suffisamment soutenable ou justifié en l'état, et qui me conduisent à me positionner défavorablement par rapport au projet soumis à l'enquête.

Le projet repose sur l'hypothèse qu'une filière lithium–géothermie encore expérimentale se stabilisera à court terme. Or cette filière demeure instable : les retours techniques disponibles en Allemagne font état d'arrêts fréquents, de phénomènes de corrosion, de rejets complexes à traiter et de cycles de maintenance lourds. Rien ne garantit que cette technologie puisse fournir la chaleur et les flux continus nécessaires pour soutenir une zone industrielle.

Le projet est présenté comme un levier de développement industriel alors qu'il ne repose sur aucune programmation identifiable. Aucune entreprise n'est engagée ; aucun procédé n'est défini ; aucun besoin en eau, en énergie ou en transport n'est chiffré.

En parallèle, le marché du lithium connaît une chute spectaculaire : d'environ 80 000 \$/tonne en 2020 à 10 000 \$ aujourd'hui. L'ouverture de nouvelles mines dans le monde, y compris en Europe, tend à durablement abaisser les prix. Une technologie coûteuse comme l'extraction à partir des saumures géothermales devient mécaniquement moins compétitive. Construire une ZAC entière sur une filière aussi incertaine constitue un pari économique risqué pour le territoire. Cette filière se caractérise par ailleurs par une instabilité reconnue : arrêts fréquents, phénomènes de corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, gestion délicate des sous-produits. Rien n'indique que cette filière puisse offrir les conditions nécessaires à l'implantation d'activités industrielles pérennes.

Sur le plan environnemental, le projet implique l'artificialisation de plus de quarante hectares de terres agricoles jouant aujourd'hui un rôle de zone tampon entre les milieux naturels et les espaces habités. Ces sols, encore fonctionnels, assurent l'infiltration des eaux, la perméabilité du paysage et la circulation de la faune. Leur destruction serait irréversible. Les aménagements proposés ne compensent ni la perte de ces fonctions hydrologiques ni l'effet de fragmentation écologique à proximité directe de la forêt de Haguenau. L'étude n'aborde quasiment pas les flux de circulation induits : camions, réactifs chimiques, transport de matériel, maintenance, acheminement des éventuels sous-produits, déplacements des salariés. Les voiries locales et les villages voisins seraient pourtant directement concernés.

Là encore, les incertitudes sont maximales ; les transformations du territoire, elles, seraient irréversibles.

Sur le plan administratif, l'ensemble de cette filière concerne toute l'Alsace, tant par ses impacts sur l'eau et les milieux que par ses implications économiques. Une telle dispersion contourne l'un des outils prévus précisément pour éviter ces situations : une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Au regard de l'ampleur territoriale, technique et environnementale du projet, une concertation CNDP apparaît pleinement justifiée – mais elle n'a pas été sollicitée.

Cette absence de débat global se combine à une autre ambiguïté : le statut PENE, présenté de

manière implicite comme s'appliquant à la ZAC. Ce n'est pas le cas. Seul le projet minier est classé PENE ; la ZAC ne l'est pas. Les quarante hectares artificialisés resteraient donc imputés localement. Ce point essentiel n'est pas expliqué au public et crée un décalage important entre communication et réalité.

Sur le plan politique, est prévue l'installation à Lauterbourg d'une usine de raffinage de lithium, à partir de saumures en provenance d'Amérique du Sud, principalement d'Argentine et du Chili. On parle là, d'après l'industriel, soutenu par les pouvoirs publics, d'une production de 28 500 tonnes par an d'hydroxyde de lithium, nécessitant de pomper 300 000 m³ d'eau par an dans la nappe rhénane. Les impacts écologiques ne sont pas mentionnés avec précision dans les documents fournis par l'industriel, notamment les bouleversements induits en terme de transports, si ces chiffres s'avéraient cohérents. Au regard des volumes extrêmement conséquents voués à transiter par cette usine, sans commune mesure avec les maximums d'extraction prévus dans le reste de l'Alsace du Nord, présenter la production de lithium comme "extraite du sol alsacien", "locale" et "propre" nous semble un faux nez pour améliorer l'acceptabilité dans la population des différents projets. Quelle garantie pour une population qui pourrait vite se sentir trompée ?

En l'absence de garanties industrielles, économiques, environnementales, administratives et politiques solides, je formule un avis défavorable au projet de ZAC de Hatten.

Observation n° 154 du 10 decembre 2025 - 22:00

Auteur : Valencienne Felten

Je m'oppose à ce projet d'extraction et/ou de forage. Depuis plusieurs années nous subissons des tremblements parfois minimes mais ces 2 dernières années beaucoup plus fortes et intenses. Quand est ce que vous allez ENFIN décider d'arreter ces massacres ? Il vous faut quoi ? Un engloutissent de terrain ? Nous sommes dans une région connu pour ses risques sismique, il y a 30 ans nous étions obligés de construire notre maison avec les process anti sismique, et aujourd'hui vous provoquez ces tremblements de terre.

Je m'oppose à ce que cela continue

Je veux pouvoir profiter de ma vie sans peur de tout perdre à cause de VOS décisions

Observation n° 155 du 10 decembre 2025 - 22:04

Auteur : Pierre Grigoletto

Ayant assisté à la réunion publique du 26/11/2025 à la salle polyvalente de Hatten, j'ai bien pris connaissance du projet. Je reconnais que la création d'emplois constitue un point positif. Cependant, je souhaite exprimer plusieurs inquiétudes.

1. Enjeux environnementaux

La bétonisation de cette zone et la modification de la voirie entraîneront une artificialisation supplémentaire des sols, avec des conséquences sur la faune et la flore locales. Ces impacts s'ajoutent à un contexte de dérèglement climatique et contribuent à une dégradation environnementale plus large. Ils me paraissent insuffisamment compensés ou justifiés au regard

des bénéfices présentés.

2. Incertitudes autour du marché du lithium

Le marché du lithium reste fluctuant et incertain. Même si de nombreux appareils fonctionnent avec des batteries au lithium, l'évolution technologique rapide rend incertaine la pérennité économique du projet.

3. Risques géologiques et sismiques

Le développement d'activités liées au lithium et à la géothermie peut contribuer à augmenter les risques sismiques. Le séisme induit de magnitude 2,5 survenu le 4 décembre, que j'ai personnellement ressenti, illustre cette réalité. Les informations présentées lors de la réunion ne permettent pas d'évaluer clairement ce risque, ni les mesures envisagées pour en limiter les effets.

En conséquence, je demande que ces éléments soient mieux pris en compte et que des garanties supplémentaires soient apportées avant toute décision.

Observation n° 156 du 10 decembre 2025 - 22:11

Auteur : anonyme

Bonjour Madame l'enquêtrice,

Hatten et l'Alsace du Nord ne peuvent malheureusement pas nourrir ses habitants, ni par la production de ses agriculteurs, ni par les quelques emplois tertiaires présents.

Les exploitants agricoles plantent majoritairement du maïs. Personne n'ignore que la culture du maïs nécessite beaucoup, pompé de la nappe phréatique. Cela ne semble poser de problèmes à personne, même pas en période de sécheresse.

De plus les surfaces utiles à Hatten, ne permettent pas de nourrir tout le territoire.

Depuis quelques décennies déjà, les jeunes diplômés sont obligés de quitter la région pour trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications. Rares sont ceux qui reviennent.

L'industrie (automobile) d'Outre-Rhin, tout comme ses sous-traitants directement impactés, principaux employeurs des habitants d'Alsace du Nord, rencontrent d'importantes difficultés financières, et licencient à tout vent.

Les grandes entreprises du Bade-Wurtemberg proposent des plans sociaux alléchants, qui devraient permettre aux salariés concernés de pouvoir vivre décentement pendant un temps certain, mais qu'en est-il pour les salariés des petites et moyens entreprises qui se retrouvent sans emploi ?

Il ne faut pas oublier que les entreprises du seul grand secteur de Karlsruhe proposaient autant d'emplois que proposait toute l'Alsace du Nord.

Où ces personnes retrouveront-elles du travail ?

Que deviendront ces personnes lorsqu'elles seront en fin de droit Pôle Emploi ?

Que deviendront alors nos quelques commerces locaux, déjà fortement concurrencés par les grandes surfaces lorsque beaucoup n'auront plus les moyens d'acheter en local ?

Quel sera l'avenir de l'Alsace du nord ?

Comment sera financer les services d'aides à la personne ?

Comment seront financer les associations qui interviennent auprès des personnes malades, âgées

dépendantes ?

Comment nous nourrirons-nous demain ? Avec quel argent fruit de quel emploi ?

Le trafic annoncé ira prioritairement vers l'autoroute. La rue Principale et la rue de la Gare seront impactées, mais le trafic pourra être régulé en journée et interdit la nuit, ce qui n'est pas possible à Beinheim où circulent principalement des voitures qui se rendent à leur travail en Allemagne.

Pour conclure, je ne peux qu'approuver la création de ce parc d'excellence industrielle.

Observation n° 157 du 10 decembre 2025 - 22:29

Auteur : MATHIEU PINCEMIN

Encore un séisme ce matin, le dernier d'une série depuis quelques mois.

Déjà plusieurs jours que la centrale de Rittershoffen est à l'arrêt, et peut-être pas prête de redémarrer après ce nouvel incident.

Quel industriel voudra prendre le risque de venir s'installer à Hatten, dont le principal but est d'utiliser la chaleur géothermique, et de ne pas pouvoir se faire livrer à cause des arrêts des centrales. Arrêts probablement de plus en plus fréquents. Le sol ne va pas moins trembler si on multiplie les forages.

Il en est de même pour l'usine de traitement du lithium; difficile d'être rentable si l'unique matière première n'est plus livrée.

Tout cela semble un immense projet entraînant de s'effondrer comme un château de carte.

Vous pouvez encore ne pas aller plus loin tant qu'il est encore temps, tant que le terrain n'est pas viabilisé, le rendre à l'agriculture.

Après, ce sera trop tard, et personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Observation n° 158 du 10 decembre 2025 - 22:50

Auteur : anonyme

Bonjour,

aujourd'hui le 10.12.2025 vers 5h15 du matin nous avons pu constater un nouvel incident sismique sur le secteur Hatten-Rittershoffen, le deuxième en moins d'une semaine!

Combien d'événements de ce type, devront nous subir en étant réveillés en pleine nuit par des secousses induites par les activités humaines dans nos sous-sols?

1, 2, 3 ou plus d'incidents par semaine?

L'impact des activités actuelles a déjà de fortes conséquences que nous avons pu ressentir très récemment avec ces deux nouvelles secousses. L'impact suite à l'implantation d'une zone d'activité aussi grande que celle prévue sur Hatten va engendrer de nombreux désagréments pour tous les villageois. La dimension du projet "plus de 50Ha d'emprise au sol" sur le village de Hatten et également tous les forages prévus dans le secteur Nord Alsace vont impacter notre vie d'une façon irréversible avec des conséquences impossible à définir en avance.

Je ne souhaite pas avoir une expérimentation de "type Fonroche Reichstett" dans notre secteur,

avec les conséquences qui vont avec.

Je suis donc contre le projet de création de Parc d'excellence industrielle prévue à HATTEN pour les raisons suivantes :

- ° Risques sismiques liés aux forage dans notre secteur, pour la population et les bâtiments
- ° Impact visuel, que restera-t-il pour nos générations futures? Une zone industrielle de plus de 50Ha bétonnée à la place d'une vue dégagée sur de la végétation?
- ° Disparition de terres agricoles
- ° Impact environnemental sur la biodiversité, une trop grande consommation d'eau et les risques de pollution possibles des sols
- ° Trafic routier inhérent avec une forte augmentation du passage de véhicules (type poids-lourds et autres)
- ° Dégradation de la qualité de vie des Hattenois
- ° La zone serait située sur un ancien champs de bataille dont il est imperatif de préserver la mémoire

Cordialement

Observation n° 159 du 10 decembre 2025 - 22:53

Auteur : Georges JACKY

Bonjour Mme la commissaire enquêtrice,

Ce projet de parc excellence industrielle à Hatten soulève en moi un certain nombre de questions : les entreprises prévues dans ce projet sont-elles locales, connues comme sérieuses, donnent-elles une garantie décennale ?

Est-ce que tout est fait afin de permettre une bonne collaboration entre les différentes entreprises afin d'éviter le gaspillage et des erreurs graves? Est-il prévu une interaction entre les différents projets afin de permettre une harmonisation des forces ?

Dans notre région, beaucoup d'employeurs peinent à trouver du personnel pour les postes qu'ils proposent et trouver une main-d'œuvre qualifiée, alors créer 1500 emplois n'est pas du tout impératif pour le bon fonctionnement de notre région. D'ailleurs, qu'elle garantie qu'un si grand nombre d'emplois seraient créées?

La gestion des ressources utiles pour le bon fonctionnement n'a pas été pris en considération pour ce projet, qu'elles seront les communes qui devront payer la mise à disposition de l'eau et le traitement des eaux usagées ? Est-ce qu'une étude a été faite concernant la consommation d'eau de l'ensemble de ce projet ?

Qui sera responsable en cas de faillite?

L'avenir du lithium n'est pas si certaine, les voitures électriques ne sont pas aussi demandées qu'on ne le pensaient , comment est prévu la suite, lorsque le lithium sera épuisé ou qu'on n'en voudra plus ?

Est-ce qu'on est sûr que les montants avancés pour la création de la zone seront amortis avec le bon fonctionnement du site ?

Au vu de toutes ces incertitudes, est-ce que tout cet argent public investi sera rentabilisé ? et pas

gaspillé ?

Tout cela m'amène à vous informer que je suis absolument contre ce projet, trop d'incertitudes, trop d'impacts négatifs sur notre environnement comme les conséquences désastreuses sur la faune et les animaux , la forêt qu'il est impératif de protéger

Observation n° 160 du 11 decembre 2025 - 00:12

Auteur : Doris JACKY

Bonjour Mme la commissaire enquêtrice,

Cela aura été très difficile pour moi de vous rédiger ces quelques lignes, en effet je déplore un manque de communication et de transparence flagrante sur ce projet de parc d'excellence industrielle prévu à Hatten et je trouve cela bien inquiétant. Et pourtant cela fait un moment que je m'y intéresse et que j'essaie de comprendre , mais il est très difficile d'obtenir des informations claires et précises. La question qui me secoue le plus serait de savoir pourquoi choisir l'implantation de ce projet sur un lieu qui a une histoire tellement douloureuse. J'ai grandi à Hatten, toute mon enfance aura été marquée par le respect de ces lieux où tant de personnes ont laissé leurs vies pendant la guerre , où tant de familles sont venues sur ces lieux en souvenirs de leurs êtres chers disparus ici. Et maintenant on permettrait à des personnes complètement indifférentes à cette histoire, de rajouter de la souffrance à ces familles, en supprimant et en bétonnant ces lieux de souvenir !

Personnellement j'ai pu grandir en accompagnant mes parents qui ,comme beaucoup d'autres habitants de Hatten, avaient un petit bout de terre où nous pouvions jardiner des bons légumes bio plantés et récoltés dans une atmosphère paisible, tout proche du lieu où le projet devrait s'installer. J'ai appris à connaître la valeur des produits de la ferme Faust qui sont d'une excellente qualité, je me sentais particulièrement privilégiée de jardiner de ces bons produits locaux, savoir qu'aujourd'hui tout ce que j'ai connu de si précieux est fortement menacé à disparaître et que les générations futures ne pourront plus connaître ce bonheur, me désespère profondément. Alors qu'on nous encourage à acheter local, à apprendre à nos enfants à consommer de bons légumes , comment peut-on mettre en péril une ferme qui produit des aliments sains pour notre santé, et supprimer autant de terres agricoles en culture bio et autres?

Est-ce qu'on a mesuré les conséquences d'un tel projet sur la faune, la flore, la forêt de Hatten et son bon fonctionnement? C'est également un lieu que j'aurais connu enrichissant, ressourçant et paisible, ne voulons-nous pas permettre à la génération future de connaître encore de tels lieux ? Et quelles sont les mesures prévues pour adapter le trafic routier qui deviendra plus intense et plus nuisible, surtout pour la traversée de la belle forêt de Haguenau ?

L'aspect économique de ce projet ne me semble actuellement pas viable. Le lithium n'est pas une solution au réchauffement climatique, il faut un changement de société qui a d'ailleurs déjà commencé.

Je vous fais donc savoir que je suis complètement opposée à ce projet aux conséquences désastreuses.

Observation n° 161 du 11 decembre 2025 - 08:08

Auteur : MURIEL MANIERE Organisation : COLLECTIF HATTEN DEMAIN

Cette contribution est faite au nom du COLLECTIF HATTEN DEMAIN

Dans la contribution 148, Monsieur Vincent FROELICHER de l'ADIRA intervient pour expliquer la nécessité et le bien-fondé d'installer une zone industrielle à Hatten, en reprenant largement tous les arguments développés par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, que cela soit en termes d'emplois, et de son absolue nécessité pour l'industrie nationale voire européenne.

Pour mémoire qui est l'ADIRA ?

Extraits de leur site internet : FACILITATEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN ALACE
L'ADIRA, majoritairement financée par les principales collectivités d'Alsace, soutient l'activité économique du territoire alsacien

L'ADIRA anime également la Marque Alsace. Porte-drapeau symbolisant notre territoire, son identité et ses valeurs, la Marque réunit tous les amoureux de l'Alsace.

Nos actions pour les chefs d'entreprise :

- Proposer des terrains et des locaux, en fonction des besoins actuels et futurs de votre entreprise ;
- Trouver les aides et les financements mobilisables pour votre projet ;
- Assurer l'interface avec les services de l'État, les collectivités locales et les élus ;
- Mobiliser les acteurs privés : banques, avocats, conseillers juridiques, agents immobiliers,...
- Initier et conduire des actions innovantes pour améliorer la performance et l'innovation de votre entreprise ;
- Anticiper les besoins des principaux employeurs industriels et tertiaires d'Alsace ;
- Accompagner les transmissions et restructurations ;
- Soutenir en cas de difficultés ;
- Aider à l'implantation de votre entreprise en Alsace
- Développer votre réseau et votre visibilité autour des dispositifs de la Marque Alsace..

Nos actions avec les élus des territoires :

- Vous accompagner dans votre stratégie économique et la promotion de votre territoire ;
- Vous assister dans vos réflexions stratégiques et assurer l'ingénierie des projets fonciers ou immobiliers (zones d'activités, hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs, réhabilitation des friches industrielles...) ;
- Promouvoir les Plateformes Départementales d'Activités et les zones d'activités ;
- Vous informer de l'avancement des projets d'entreprise significatifs ;
- Mener une mission de veille réglementaire et d'optimisation des aides publiques ;
- Établir des tableaux de bord économiques détaillés pour votre territoire ;
- Poursuivre les échanges transfrontaliers établis (PAMINA Business Club, Regio TriRhenia)
- Vous permettre de vous investir dans le rayonnement du territoire via sa Marque Alsace.

Nous ne pouvons que constater que cet organisme est partie prenante dans le projet de parc industriel à Hatten.

Pourquoi cette note ne figure-t-elle pas plutôt dans le dossier de l'Enquête Publique, que parmi les observations du public ?

Tout à fait logiquement, monsieur FROELICHER vante l'aspect vertueux du projet notamment sur le plan du respect de la biodiversité :: « Des espaces verts seront collectifs avec une gestion commune, pour plus d'efficacité dans leur utilisation. Ces mêmes espaces seront travaillés pour permettre des usages multiples, notamment l'accroissement de la biodiversité avec des points

d'observation pour le public ou les collaborateurs des futures entreprises ».

Peut-on nous expliquer comment accroître la biodiversité en bétonnant 40 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels ?

Est-ce la vocation d'une zone industrielle avec des entreprises à type de raffinerie de lithium de devenir un lieu de promenade familial dominical et un lieu d'observation ? Pour observer quoi ? Pour qui ces lieux d'observation ? Pour des ornithologues ? Quels sont les usages multiples prévus ? Il serait intéressant de détailler aux futurs heureux bénéficiaires ce qu'ils seront.

« Ainsi, la végétalisation sera particulièrement travaillée en privilégiant des essences locales, bénéfiques pour la faune ». Quelle faune est censée vivre sur une zone industrielle bruyante, malodorante, lumineuse ? Où iront les 45 espèces d'oiseaux protégés ? Les cigognes sont-elles sensées nicher sur les cheminées ou les aérothermes ? Les sangliers et chevreuils seront-ils les bienvenus sur les pelouses ? Laissera-t-on les petits rongeurs accéder au site et au réseau de câbles ? Les moustiques seront-ils accueillis avec enthousiasme dans les bassins de rétention ou stations d'épuration ?

Veut-on nous faire croire que ce site agricole, en lisière de forêt, grand site historique et de mémoire, sera beaucoup mieux, plus beau, plus écologique, plus « biodiversifié » après son aménagement et la construction des entreprises ?

Il serait peut-être bon de rappeler que nous sommes des hommes, des femmes et des enfants que nous habitons à Hatten, village rural avec une histoire particulièrement douloureuse. Nous sommes réels, pas des statistiques ou des projections. Nous n'apparaîssons d'ailleurs pas sur les jolies présentations tellement nous semblons insignifiants.

Ce dont on parle est de notre cadre de vie, de nos terres qui font vivre des familles et qui sont ouvertes à tous. Il s'agit de notre histoire de notre mémoire et de souffrances humaines qu'on s'ingénie, de façon scandaleuse à ignorer et à nier.

Le fait d'imposer 100 ha de zones industrielles à un si petit village, avec tous les risques, dangers cumulés et tout cela au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, du Bas-Rhin, de l'Alsace, de la région Grand-Est, de la France et de l'Europe est d'une très grande violence.

Vous ne pouvez pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes, ce projet n'est pas le bonheur dans le pré.

Observation n° 162 du 11 decembre 2025 - 08:21

Auteur : Adrien MALARD

Bonjour,

Voici ma contribution pour le projet « Parc d'excellence industrielle à Hatten » selon différents points de vue :

? Juridique et Démocratique

• Les terrains concernés sont classés en zone agricole, interdisant toute urbanisation industrielle sans révision du PLUi.

- La procédure de mise en compatibilité est considérée comme un contournement des véritables débats démocratiques, privant les citoyens d'une participation significative.
- Changer la classification des terrains d'un coup de baguette magique montre le désintéressement profond des industriels et collectivités vis- vis à de la population.
- La déclaration d'utilité publique n'est pas démontrée, reposant sur des promesses d'emplois et de retombées économiques non étayées par des études indépendantes.
- Une partie du terrain possède un contexte historique fort et doit être préservé pour mémoire.

? Artificialisation des Terres

- Le projet prévoit l'artificialisation de plus de 30 hectares de terres agricoles et naturelles, ce qui contredit les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) établis par la loi Climat et Résilience.
- Les mesures de compensation proposées, comme la préservation de zones humides, sont insuffisantes au regard des pertes.
- L'impact sur la biodiversité est préoccupant, avec des espèces protégées menacées sans alternatives satisfaisantes.

La protection de l'environnement est placée clairement au second plan au profit d'enjeux financiers non démontrés à ce jour.

- Les industries pressenties sur le site auront des conséquences non négligeables sur l'eau (volumes utilisés, pollution chimique ...)

? Risques Financiers et Gouvernance

- Aucune garantie financière solide n'est fournie pour assurer la viabilité du projet, exposant ainsi la collectivité à des risques financiers importants.
 - Les promesses d'emplois et les bénéfices économiques sont souvent flous et non quantifiés, rendant difficile l'évaluation de l'intérêt général.
 - Le flou budgétaire autour de la prise en charge des infrastructures et des compensations environnementales soulève des questions sur la responsabilité financière à long terme.
- Cela va- t- il retomber sur le contribuable ?

Conclusion

- Des friches industrielles existent dans la région, pourquoi ne pas les réhabiliter au lieu de détruire encore des terres ? Aucune alternative n'est présentée.
- Le projet de Parc d'Excellence à Hatten ne respecte pas les exigences légales en matière d'environnement et de planification urbaine.
- Il y a trop de contradictions entre les ambitions affichées du projet et la réalité des impacts environnementaux, juridiques et financiers.

Je recommande de refuser l'autorisation environnementale et la déclaration d'utilité publique pour garantir la protection des espaces agricoles et naturels, la protection de la ressource en eau, ainsi que le respect des procédures démocratiques.

Observation n° 163 du 11 decembre 2025 - 10:59

Auteur : Donatien Breiner

L'installation d'une zone industrielle ne pas que bétoner des terres agricoles; mais elle va faire augmenter le trafic dans nos villages et par conséquent augmenter les pollutions.

Pollution de l'air lié au gaz d'échappement. Mais aussi lié aux des particules fines des plaquettes de

frein et de l'abrasion des pneumatiques dont on ne connaît pas trop bien la composition.
La pollution son

Observation n° 164 du 11 decembre 2025 - 11:24

Auteur : Nym Ano

La technologie des batteries au lithium est DEJA désuète et la voiture électrique semble créer bien plus de problèmes qu'elle n'en résout. On va au devant d'un nouveau désastre écologique et financier, si nous ne réussissons pas à stopper ces fous maintenant.

Observation n° 165 du 11 decembre 2025 - 11:39

Auteur : Donatien Breiner

L'installation d'une zone industrielle ne fera pas que bétonner des terres agricoles et effacer la mémoire d'une des plus grandes bataille de chars de la seconde guerre mondiale. Elle va faire augmenter le trafic des véhicules dans nos villages et par conséquent, augmenter la pollution. Pollution de l'air lié au gaz d'échappements. Mais aussi, la pollution de l'air et de l'eau lié aux particules fines des plaquettes de frein et de l'abrasion des pneumatiques dont on ne connaît pas trop bien la composition. Ces éléments vont se retrouver dans les eaux pluviales. Les stations d'épuration ne sont pas équipées pour traiter ce genre de polluants, qui vont donc se retrouver dans l'eau potable au final. L'augmentation de la pollution sonore et vibratoire liées aux passage des poids lourds est à prendre en compte aussi. Se rajoute à cela, les risques de stress hydrique lié aux gros consommateurs d'eau potable, les risques d'incendie le Lithium étant très inflammable avec l'humidité de l'air!

Les risques de détériorations de nos maisons d'habitation dû aux séismes provoqués par les forages et la fracturation de la roche de profondeur.

Je trouve qu'il y a beaucoup de risques pour des enjeux et profits incertains pour les habitants de la région.

Observation n° 166 du 11 decembre 2025 - 13:21

Auteur : Sébastien Barthel

Étant originaire du Nord Alsace, je me sens concerné par cette situation

La nature est précieuse et en ce sens l'être humain s'octroie beaucoup trop de droits, modifié tout l'écosystème à sa guise en fonction de ses envies. Je suis pour le respect de la planète, des différentes espèces qui y vivent et la surindustrialisation, ça suffit, les forages intempestifs vont avoir des retombées à terme que nos enfants devront porter (on a déjà des signes en ce sens avec des séismes)

La nature dans son ensemble faut en prendre soin

Observation n° 167 du 11 decembre 2025 - 13:38

Auteur : Pascal EHRHARD

Je suis totalement contre ce genre d'exploitation sur nos terres agricoles d'autant que les conséquences des forages sont souvent dramatiques.

Observation n° 168 du 11 decembre 2025 - 20:07

Auteur : anonyme

Bonjour, je viens seulement de prendre connaissance par le biais du bouche à oreille du fait que l'on pouvait émettre ses observations quand au projet de la création d'une zone industrielle à Hatten. J'aurais plusieurs questions concernant mes craintes par rapport à ce projet.

-Pourquoi est-on si mal informé de la possibilité d'émettre ses observations?

-Qui prendra en charge les éventuels dégâts causés à nos habitations suite aux forages et autres activités concernant l'extraction du lithium?

-Qui prendra en charge les éventuels dégâts causés à notre environnement?

-Est-on actuellement en mesure de recycler totalement les futures batteries produites grâce au lithium qui sera extrait dans notre région?

-La totalité de la surface prévue est-elle vraiment nécessaire (diminution conséquente de la surface agricole)?

J'exprime une crainte certaine vis à vis de ce projet et du manque évident d'information officielle.

Observation n° 169 du 11 decembre 2025 - 20:23

Auteur : anonyme

Bonjour

Ci-joint copie de la lettre adressée à M.Heintz.

Cordialement

Romain Fischer

Mail receptionné le 11/12/2025 à 18:54

Observation n° 170 du 11 decembre 2025 - 20:23

Auteur : anonyme

Ci-joint mes notes concernant le projet en objet.

En ce qui concerne le financement des travaux d'aménagement estimés à 16 millions d'euros (bien que le total des montants figurant dans l'estimation sommaire fasse 12 millions d'euros), il serait assuré par un prêt relais mis en place par la Comcom. Ce prêt sera remboursé à la Comcom par le coût de la vente des terrains demandé aux entreprises.

Que se passera-t-il s'il n'y a aucune implantation d'entreprises au cas où la faisabilité économique et environnementale n'est pas garantie (autres sources de production de lithium moins chères, problèmes sismiques comme ces derniers temps).

Dans ce cas-là la dette sera à la charge de la COMCOM, donc des communes, donc des citoyens ! D'où ma demande de ne commencer aucun aménagement de la ZIE avant que la faisabilité économique et environnementale du projet ne soit assurée.

Cordialement

Romain Fischer

Observation n° 171 du 11 décembre 2025 - 21:34

Auteur : Mathieu Winter

Deux gros projets ou chacun voit midi à sa porte.

Etre conservateur et alarmiste ou garantir l'impact, le bien fondé et l'intérêt d'opérations de ce type ? Quel est le juste équilibre ?

Dans tous les cas, l'ampleur semble être hors de proportion d'un petit village traditionnel et l'impact architectural en zone rurale me semble difficile à soutenir.

Observation n° 172 du 11 décembre 2025 - 23:35

Auteur : Isabelle Breiner

Madame

Je vous transmets ici mes inquiétudes quant à ce projet bien mal nommé parc d'excellence

Le dernier séisme en date du 4 décembre et qui m'a réveillée à 5h15 du matin par un énorme bruit qui ressemblait à une explosion suivie de vibration n'est pas pour me rassurer !

Je ne suis pas originaire d'Alsace mais j'ai appris à aimer cette terre, son histoire, ses habitants et sa merveilleuse campagne

Occuper une telle surface agricole pour un projet industriel dont les dimensions restent à ce jour floues, avec des financements imprécis, des incertitudes entre les différents projets, des retours sur investissement bien optimistes relève de l'utopie

Sans compter les conséquences et les risques pour la population d'un tel projet

Risques sismiques (forages)

Pollution lumineuse (un tel site sera éclairé toute la nuit)

Pollution sonore (fonctionnement des industries, augmentation du trafic routier, etc)

Pollution de l'eau et de la nappe phréatique (les infrastructures existantes sont insuffisantes et ou sous dimensionnées, les réserves d'eau seront détournées au profit des industriels on parle d'un data center, de serres géantes)

Pollution atmosphérique, personne n'en parle

Cadre de vie dégradé et là où on marche sur la tête puisqu'il est question de végétaliser le site alors qu'actuellement on dénombre 45 espèces d'oiseaux vivant sur le site Natura 2000 en lisière de site ! On parle de lieu de promenade mais qui aurait envie de se promener dans un tel endroit alors que nous avons une magnifique forêt juste à côté...

L'argument qui est avancé concernant la création d'emplois est également irrecevable. Ce seront des postes hyper spécialisés dont très qualifiés et certainement peu nombreux. Au mieux des emplois indirects de type maintenance, entretien et surveillance

Je crains fort que ce projet ne soit viable d'autant plus que le lithium ne sera exploitable que quelques années

Et puis il y a ce lieu de mémoire où des soldats se sont battus pour notre liberté. En Alsace l'histoire a une place importante ?, elle est le socle de l'identité de tout citoyen. Ne vaudrait-il pas mieux faire de ce lieu un lieu de mémoire, de quiétude et de paix, plutôt qu'un lieu de convoitise et de spéculation.

A ce jour et à mes yeux ce projet me semble surtout répondre à l'ambition de certains élus plutôt qu'à un réel besoin collectif. Il a été mal présenté à la population locale, il risque de priver de plus de

40 hectares de terres cultivables une agriculture qui en manque, et de mettre à mal tout une communauté de communes qui n'aura pas su mesurer justement les bénéfices et les risques d'un tel projet.

Avec tout mon respect madame, merci de m'avoir lue

Observation n° 173 du 12 décembre 2025 - 00:59

Auteur : MICHEL JACKY

Bonjour Madame, Monsieur,

En parcourant la notice de présentation du projet dans le dossier d'enquête publique du 02.06.2025 je remarque qu'il y est beaucoup fait mention du potentiel de l'exploitation du lithium et de l'opportunité pour des entreprises de profiter du réseau de chaleur géothermique du site, mais je déplore le manque de transparence concernant le modèle économique envisagé ("business model") : pas de chiffres prévisionnels quand aux quantités de lithium à raffiner et la rentabilité attendue de l'entreprise. Ainsi il n'est pas possible de s'assurer du bien-fondé économique du projet. Or si la rentabilité prévue n'est pas au rendez-vous, alors les créations d'emplois et les avantages écologiques annoncés ne le seront pas non plus.

Il est primordiale à mon sens de développer davantage l'étude du modèle économique du projet, avec des investigations contradictoires d'experts dans le domaine, avant de valider un projet de cette envergure.

Bien cordialement, Michel JACKY

Observation n° 174 du 12 décembre 2025 - 04:07

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je m'oppose fermement à ce projet pour des raisons écologiques, sociales. Je crois qu'il est primordial de chercher l'intérêt des habitants de Hatten et des environs avant de mettre en avant une économie à double tranchant dont les répercussions iront à l'encontre de leurs valeurs et leur bien-être.

Merci de prendre en considération l'avis de la population.

Observation n° 175 du 12 décembre 2025 - 04:16

Auteur : anonyme

Bonjour,

Je m'associe à chaque message publié, et les appuie fermement. Je souhaite ajouter ma voix au chapitre. Et ce combat ne se fera pas sans moi Pour le bien de ma famille, des Hattenois·e·s et de la future génération je m'oppose au Parc d'excellence à Hatten. Ce projet n'a rien d'excellent, bien au contraire.

Considérons un instant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux et soyez sages, faites marche arrière de ce projet funeste. Je terminerai avec cette célèbre phrase : « Quand le dernier arbre sera coupé, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson pêché, alors on se

rendra compte que l'argent ne se mange pas » (proverbe amérindien populaire, souvent attribué à des chefs comme Sitting Bull ou Geronimo, qui souligne l'importance des ressources naturelles sur la richesse matérielle).

Merci pour votre attention.

Bien à vous.

S.B

Observation n° 176 du 12 decembre 2025 - 07:08

Auteur : anonyme

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de mes remarques concernant le projet de "parc d'excellence industrielle de Hatten".

En totale contradiction avec la politique environnementale (même timide) de notre Gouvernement, le projet de "Parc d'Excellence Industrielle" de Hatten est à mes yeux une aberration. Il est annoncé (extrait du site <https://outre-foret-geothermie.fr/les-projets/>) que "ce projet, qui s'appuie sur l'exploitation raisonnée des fabuleuses ressources naturelles de ces territoires que sont la géothermie et le lithium présent dans les eaux géothermales, répond à deux enjeux majeurs de redynamisation de l'Outre-Forêt :

- développer les emplois qui inciteront les jeunes générations à rester sur le territoire
- participer à la souveraineté énergétique de la France grâce une énergie décarbonée. "

Pour rappel, en 2020-2021, le PETR Alsace Nord lançait "AGIR POUR LES TRANSITIONS DE L'ALSACE DU NORD" (<https://agirensemble.alsacedunord.fr/concertation>), réunissant 46 structures et particuliers et 64 participants bénévoles, en vue de réfléchir à des actions concrètes, pour dans l'ensemble améliorer la qualité de vie en "Alsace Verte".

Les idées et les beaux projets pour lesquels les citoyens avaient été sollicités

(voir

https://agirensemble.alsacedunord.fr/images/plan_climat/pdf/ateliers_defis_synthese_presentation_production) sont loin des projets concoctés par les maîtres d'ouvrage, dont les membres siègent parfois également dans d'autres instances décisionnaires.

Finalement, on se dit : à quoi bon tout cette énergie gâchée et tout ce verbiage ?

Principaux arguments CONTRE le parc d'excellence :

1. Le principe de précaution :

l'Alsace est située sur une faille sismique d'importance.
Plusieurs forages à très courte distance les uns des autres
(géothermie à Soultz-sous-Forêts (deux endroits distincts), puis
Schwabwiller, Rittershoffen, Hatten) fragiliseront le territoire
d'Alsace du nord et, en toute logique, augmenteront les risques,
quoi qu'en disent nos édiles.

A

noter : le «

Guide de bonnes pratiques pour la maîtrise de la sismicité
induite par les opérations de géothermie profonde »
rappelle que lors de la phase de forage, tout événement
ressenti avec une vitesse de déplacement du sol (PGV)
supérieure à 0,5 mm/s dans un rayon d'1 km doit entraîner
l'arrêt immédiat des travaux.

Quel retour a-t-on de Rittershoffen ??? (secousse de 2,5
sur l'échelle de Richter, suivi récemment d'une deuxième
secousse).

2. Souveraineté

agricole et autonomie.

De nombreux rapports et expertises rappellent régulièrement
l'importance de l'agriculture et des terres nourricières à
préserver (<http://www.cc-hattgau.eu/cadre-de-vie/urbanisme/p-a-d-d/>).

Plus récemment, les "Dernières Nouvelles d'Alsace" du
8.12.2025 ont fait "la une" sur ce thème (1ère et 2ème page
<https://www.dna.fr/economie/2025/12/08/la-france-plus-grande-ferme-d-europe-face-au-defi-colossal-de-la-souverainete-alimentaire>
).

Or, ce "parc d'excellence industrielle" serait créé non loin d'une
zone Natura 2000 à partir de 43 hectares de terres agricoles,
dont une part est cultivée en agriculture biologique; 43 hectares
réquisitionnés, fouillés, dévitalisés, pour un peu de lithium (qui
n'assurera pas la souveraineté de la France à lui tout seul).

En 2014 déjà on nous annonçait "... un parc qui apportera un Cadre
de vie qualitatif plaçant ainsi l'humain au centre de son
fonctionnement" ! Ce style de rhétorique n'augure en général
rien de folichon ...

De nombreux textes scientifiques et administratifs prônent la lutte
contre l'artificialisation des sols. Serions-nous en pleine
schizophrénie ? Un discours nous exhorte à la préservation de
l'environnement mais les actes posés nous démontrent le contraire
! Que restera-t-il lorsque les ressources minières (le lithium) et
l'eau (rendue impropre à la consommation) seront épuisées ? Que
restera-t-il de ces sols ?

Accessoirement, on peut se demander si les organismes comme la
MRAe, etc, qui sont invités à se prononcer, sont écoutés avec
sérieux.

3. Utilité publique :

Elle reste à démontrer. De tous les exemples de projets engageant l'environnement, tous n'ont pas apporté la manne tant attendue et cela dépendra de la capacité à véritablement améliorer la qualité de vie du territoire, à commencer par celle des habitants concernés en premier lieu : les riverains. C'est là que le bât blesse ! Selon l'expression d'un ancien élu, "on ne va pas tout chambouler pour quelques individus mécontents" ... Les progrès miraculeux promis à un territoire peuvent générer plus de nuisances et de problèmes que prévu et les Collectivités en charge se révéler très souvent complètement impuissantes, sinon incomptentes à les résoudre, il faut le dire.

Trafic, bruit, pollution, luminosité permanente pour ne citer que quelques-uns des lots maudits dont héritent les habitants. En cas de problème, tous aux abonnés absents !

Dans un autre registre, je citerai l'exemple malheureux des déchets de STOCAMINE qui nous rappelle qu'il vaut mieux prévoir, car après il est trop tard.

Quant aux emplois promis, l'argumentation des maîtres d'ouvrage et porteurs de projets avance la création d'emplois permettant aux jeunes de rester en Alsace du Nord : le territoire dispose-t-il vraiment des employés qualifiés, voire hautement qualifiés nécessaires ? En général, industrialisation et philanthropie ne font pas bon ménage.

4. Enfin, "last but not least", reste le symbole incarné par la Casemate Esch et ces champs où se sont battus les Alliés pendant la deuxième guerre mondiale pour libérer l'Alsace du Nord. L'Histoire : on nous invite au devoir de Mémoire; mais il semblerait que là aussi, un certain paradoxe anime les politiques locales.

Pour finir, je pense que la durée d'un mois accordée aux habitants pour s'exprimer sur un sujet qui a généré une documentation très fournie est à mon sens un peu juste.

La préservation de ce coin d'Alsace du nord, partie de ce "Beau Jardin", selon l'expression admirative de Louis XIV, est pour moi essentielle. Selon moi la redynamisation de l'Outre-Forêt passe idéalement par le Tourisme Vert, grâce à la beauté de son environnement préservé, à la taille humaine de ses communes typiques et à la chaleur de l'accueil de ses habitants. Pas par du béton. La géothermie à Soultz-sous-Forêts avait également induit des secousses et des habitations avaient subi des dommages. J'ignore si tous ont été dédommagés.

Je vous remercie, Madame la Commissaire enquêtrice, de votre

attention.

Sincèrement,

D. SPIELMANN

Mail receptionné le 11/12/2025 à 23:07

Observation n° 177 du 12 decembre 2025 - 07:08

Auteur : anonyme

Madame la Commissaire Enquêteuse,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de mes remarques concernant le projet de "parc d'excellence industrielle de Hatten".

En totale contradiction avec la politique environnementale (même timide) de notre Gouvernement, le projet de "Parc d'Excellence Industrielle" de Hatten est à mes yeux une aberration. Il est annoncé (extrait du site <https://outre-foret-geothermie.fr/les-projets/>) que "/ce projet, qui s'appuie sur l'exploitation raisonnée des fabuleuses ressources naturelles de ces territoires que sont la géothermie et le lithium présent dans les eaux géothermales, répond à deux enjeux majeurs de redynamisation de l'Outre-Forêt :

- développer les emplois qui inciteront les jeunes générations à rester sur le territoire
- participer à la souveraineté énergétique de la France grâce une énergie décarbonée. "/

Pour rappel, en 2020-2021, le *PETR Alsace Nord* lançait "AGIR POUR LES TRANSITIONS DE L'ALSACE DU NORD"

(<https://agirensemble.alsacedunord.fr/concertation>), réunissant 46 structures et particuliers et 64 participants bénévoles, en vue de réfléchir à des actions concrètes, pour dans l'ensemble améliorer la qualité de vie en "Alsace Verte".

Les idées et les beaux projets pour lesquels les citoyens avaient été sollicités

(voir

https://agirensemble.alsacedunord.fr/images/plan_climat/pdf/ateliers_defis_synthese_presentation_production

sont loin des projets concoctés par les maîtres d'ouvrage, dont les membres siègent parfois également dans d'autres instances décisionnaires. Finalement, on se dit : à quoi bon toute cette énergie gâchée et tout ce verbiage ?

Principaux arguments CONTRE le parc d'excellence :

1. *Le principe de précaution *:

l'Alsace est située sur une faille sismique d'importance. Plusieurs forages à très courte distance les uns des autres (géothermie à Soultz-sous-Forêts (deux endroits distincts) , puis Schwabwiller, Rittershoffen, Hatten) fragiliseront le territoire d'Alsace du nord et, en toute logique, augmenteront les risques, quoi qu'en disent nos édiles.

A noter : le « Guide de bonnes pratiques pour la maîtrise de la sismicité induite par les opérations de géothermie profonde » rappelle que lors de la phase de forage, tout événement ressenti avec une vitesse de déplacement du sol (PGV) supérieure à 0,5 mm/s dans un rayon d'1 km doit entraîner l'arrêt immédiat des travaux.

Quel retour a-t-on de Rittershoffen ??? (secousse de 2,5 sur l'échelle de Richter, suivi récemment d'une deuxième secousse).

2. ***Souveraineté agricole et autonomie*.

De nombreux rapports et expertises rappellent régulièrement l'importance de l'agriculture et des terres nourricières à préserver

(<http://www.cc-hattgau.eu/cadre-de-vie/urbanisme/p-a-d-d/>). Plus récemment, les /"Dernières Nouvelles d'Alsace"/ du 8.12.2025 ont fait "la une" sur ce thème (1ère et 2ème page

<https://www.dna.fr/economie/2025/12/08/la-france-plus-grande-ferme-d-europe-face-au-defi-colossal-de-la-souverainete-alimentaire>

).

Or, ce "parc d'excellence industrielle" serait créé non loin d'une zone Natura 2000 à partir de *43 hectares de terres agricoles*, dont une part est cultivée en agriculture biologique; 43 hectares réquisitionnés, fouillés, dévitalisés, pour un peu de lithium (qui n'assurera pas la souveraineté de la France à lui tout seul).

En 2014 déjà on nous annonçait "... un parc qui apportera un Cadre de vie qualitatif /plaçant ainsi l'humain au centre de son fonctionnement/" ! Ce style de rhétorique n'augure en général rien de folichon ...

De nombreux textes scientifiques et administratifs prônent la *lutte contre l'artificialisation des sols*. Serions-nous en pleine schizophrénie ? Un discours nous exhorte à la préservation de l'environnement mais les actes posés nous démontrent le contraire ! Que restera-t-il lorsque les ressources minières (le lithium) et l'eau (rendue impropre à la consommation) seront épuisées ? Que restera-t-il de ces sols ?

Accessoirement, on peut se demander si les organismes comme la MRAe, etc, qui sont invités à se prononcer, sont écoutés avec sérieux.

3. *Utilité publique* :

Elle reste à démontrer. De tous les exemples de projets engageant l'environnement, tous n'ont pas apporté la manne tant attendue et cela dépendra de la capacité à véritablement améliorer la qualité de vie du territoire, à commencer par celle des habitants concernés en premier lieu : *les riverains*. C'est là que le bât blesse ! Selon l'expression

d'un ancien élu, "on ne va pas tout chambouler pour quelques individus mécontents" ...

Les progrès miraculeux promis à un territoire peuvent générer plus de nuisances et de problèmes que prévu et les Collectivités en charge se révéler très souvent complètement impuissantes, sinon incompétentes à les résoudre, il faut le dire.

Trafic, bruit, pollution, luminosité permanente pour ne citer que quelques-uns des lots maudits dont héritent les habitants. En cas de problème, tous aux abonnés absents !

Dans un autre registre, je citerai l'exemple malheureux des déchets de STOCAMINE qui nous rappelle qu'il vaut mieux prévoir, car après il est trop tard.

Quant aux emplois promis, l'argumentation des maîtres d'ouvrage et porteurs de projets avance la création d'emplois permettant aux jeunes de rester en Alsace du Nord : le territoire dispose-t-il vraiment des employés qualifiés, voire hautement qualifiés nécessaires ? En général, industrialisation et philanthropie ne font pas bon ménage.

4. Enfin, "last but not least", reste le symbole incarné par la Casemate Esch et ces champs où se sont battus les Alliés pendant la deuxième guerre mondiale pour libérer l'Alsace du Nord. *L'Histoire* : on nous invite au *devoir de Mémoire*; mais il semblerait que là aussi, un certain paradoxe anime les politiques locales.

Pour finir, je pense que la durée d'un mois accordée aux habitants pour s'exprimer sur un sujet qui a généré une documentation très fournie est à mon sens un peu juste.

La préservation de ce coin d'Alsace du nord, partie de ce "Beau Jardin", selon l'expression admirative de Louis XIV, est pour moi essentielle.

Selon moi la redynamisation de l'Outre-Forêt passe idéalement par le Tourisme Vert, grâce à la beauté de son environnement préservé, à la taille humaine de ses communes typiques et à la chaleur de l'accueil de ses habitants. Pas par du béton. La géothermie à Soultz-sous-Forêts avait également induit des secousses et des habitations avaient subi des dommages. J'ignore si tous ont été dédommagés.

Je vous remercie, Madame la Commissaire enquêtrice, de votre attention.

Sincèrement,

D. SPIELMANN

Mail receptionné le 11/12/2025 à 23:26

Observation n° 178 du 12 decembre 2025 - 08:14

Auteur : Andrea Engel

En date d'aujourd'hui j'ai assisté à la deuxième activité sismique due au site de géothermie de Rittershoffen en une semaine.

Je suis extrêmement inquiète quant à l'avenir . A force de „trouer“ les sous-sol et de nous vendre

ces actes comme „écologiques „ il est sur que cela finira très mal. Des hectares de béton à Hatten alors que l'idée d'écologie est tout le contraire. Les champs sont importants pour l'équilibre de la nature. Il y a suffisamment de friches industrielles abandonnées qui se prêterai à ce genre de projet. Quand je suis venue habiter à Hatten, c'était avant tout le choix de la nature pour moi et mes enfants . C'était il y a 35 ans. A l'époque il y avait beaucoup de paysans, maintenant il n'en reste plus beaucoup. Faut-il prendre des terres fertiles pour en faire usage industriel? Il me semble que l'argent décide de tout et le citoyen, grâce auquel le village existe, ne compte pas. Des politiques, donc on ne se souviendra plus dans quelques années, bradent les terres historiques. Je ne suis pas Hattenoise d'origine mais je me sens très attaché à ce village et ses habitants.

Observation n° 179 du 12 decembre 2025 - 09:21

Auteur : Evelyne Denny

Bonjour, je ne suis pas sûre d'avoir réussi à vous faire parvenir ma contribution à l'enquête publique. La revoilà, donc

Observation n° 180 du 12 decembre 2025 - 09:47

Auteur : D Valérie

Bonjour,

Est-ce que nous avons besoin de sacrifier des terres nourricières pour installer des entreprises supplémentaires ?

Est-ce que les entreprises qui devraient s'installer sont indispensables ? vont-elles améliorer notre futur et celui de nos enfants ?

Les projets autour du lithium :

la multiplication des forages géothermiques profonds (supérieurs à 2000 mètres de profondeurs) dont les conséquences pour notre environnement ne sont pas encore connues.

2 séismes : le 04/12/2025 de magnitude 2,5 et le 10/12/2025 de magnitude 2,1 , sachant que la centrale géothermique de Rittershoffen n'a pas redémarrée après le 1er séisme et que le forage de Schwabwiller est actuellement à l'arrêt : CETTE SITUATION devrait nous interpeler.

Ne devrait-on pas prendre le temps de la réflexion ? Pourquoi la terre a tremblé ?

"Le Parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à Hatten" est une pièce de plus dans l'immense projet de production de lithium issu de notre sous-sol. Une centrale de raffinage pour transformer le lithium produit ici. Peut-être un data-center ?

Je suis contre ce projet. Il y a trop d'incertitudes pour notre terre.

Est-ce que notre EAU POTABLE suffira-t-elle pour tous nos besoins ? sachant que depuis plusieurs années, nous sommes soumis à des restrictions de l'usage de l'eau en été .

Est-ce que la CHALEUR REMONTÉE DU SOUS SOL va-t-elle aussi réchauffer l'air ? surtout en été lors des canicules ?

Que va-ton faire des DÉCHETS remontés du sous sol et produits par ces activités ?

Pourquoi toujours plus ? Je ne suis pas contre le progrès, mais pas à n'importe quel prix.

Les ressources de la terre ne sont pas infinies.

N'est-il pas plus important de respecter les agriculteurs qui cultivent ces terres pour nous nourrir ?

Nous avons besoin de blé !
Que va-ton laisser à nos enfants ?

Observation n° 181 du 12 décembre 2025 - 10:04

Auteur : ARNAUD STOLL

Il y a trop peu de débat et de consultations sur ce sujet.

Observation n° 182 du 12 décembre 2025 - 10:28

Auteur : I. DW

A l'attention de Madame la Commissaire-enquêtrice,
Mme Valérie TROMMETTER

Objet : Contribution à l'enquête publique concernant le projet de création d'un parc industriel à Hatten

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Rares sont les cas, dans l'histoire de l'urbanisme, où l'on est confronté à un projet comprenant à la fois des enjeux économiques, sociaux, écologiques, touristiques, environnementaux, historiques et mémoriels comme celui du projet de parc industriel à Hatten !

Par la présente, je souhaite porter à votre connaissance mes remarques et observations concernant ce projet dédié à l'exploitation des ressources géothermales et de lithium à Hatten.

En tant qu'habitant de cette commune, je peux vous assurer qu'il y a eu un avant et un après 2020, car plus rien n'a été pareil suite à l'annonce, fortuite, de ce projet.

En effet, c'est en lisant le bulletin de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt « Terre d'avenir », paru en décembre 2020, que j'ai pris connaissance, page 10, du projet de création d'un parc industriel à Hatten, non sans grande stupéfaction !

Apprendre, au détour d'une banale lecture, un projet d'une telle ampleur dans son village, a été un choc total.

Prévu sur une surface initiale de 54 hectares de terres agricoles, ramené ensuite à 43 hectares, soit 430 000 mètres carrés ou l'équivalent de 75 terrains de football, comment ne pas en être étonné !

Certes, on peut être conscient du besoin de développement d'une commune, de son droit à vivre et d'exister en poursuivant son expansion. On peut également être conscient du besoin d'assurer la transition énergétique du pays et de garantir sa souveraineté en la matière, compte tenu des enjeux géopolitiques actuels.

Toutefois, dans le cas de Hatten, l'urgence sociale, économique et énergétique de ce projet se heurte à l'urgence environnementale, climatique, historique et mémorielle, aussi bien locale

qu'internationale.

Car ce projet, aussi ambitieux et possiblement prometteur soit-il, entre en totale contradiction avec l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) proclamé par la loi Climat et Résilience de 2021 suite à la Convention citoyenne pour le Climat.

De plus, ce projet ne répond en aucun cas à l'équation transformation industrielle, environnementale et sobriété foncière, qui sont les trois piliers majeurs pour anticiper et construire l'avenir sereinement.

A cela s'ajoute l'atteinte au paysage si typique de l'Outre-Forêt et l'atteinte à la mémoire des lieux, bien caractéristique de notre région l'Alsace, une terre des marges maintes fois convoitée, et plus précisément encore, de notre village en particulier.

Tel que je vais vous l'exposer via le présent rapport, si les risques encourus sont certains, en revanche, les bénéfices et avantages promis reposent sur trop de spéculations, de doutes et d'incertitudes pour que ce projet puisse être accepté facilement et avec engouement.

En l'état actuel des choses, il n'est absolument pas possible d'être favorable au projet et de consentir à tout ce à quoi son emprise sur le territoire nous obligerait à renoncer.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'être décroissant non plus, mais au contraire, d'être imaginatif et créatif.

C'est pour cette raison que je proposerai, via le présent rapport ci-joint, une alternative sérieuse en guise de conciliation.

Mais auparavant, je tiens à porter à votre connaissance les 5 points principaux ou griefs, démontrant le caractère non vertueux du plan d'industrialisation du village, et les raisons objectives qui permettent, en toute logique et légitimité, d'émettre un avis fortement défavorable à ce projet.

Observation n° 183 du 12 decembre 2025 - 10:35

Auteur : anonyme

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice,

Veuillez trouver en pièce jointe mon avis.

Par avance, je vous remercie de votre temps et attention pour accueillir mes inquiétudes.

Très cordialement.

Observation n° 184 du 12 decembre 2025 - 10:38

Auteur : Carolina Rainaut

Il est irresponsable de planifier une zone industrielle (ZAC) aussi disproportionnée (trop grand pour Hatten) sans avoir la certitude que des entreprises s'y installeront.

Le nombre d'emplois n'est pas clairement défini.

Il est incompréhensible de vouloir exproprier nos agriculteurs à cette fin.

En cette période de changement climatique, il n'est pas compréhensible d'imperméabiliser encore plus de surfaces, d'autant plus que ces surfaces sont des terres agricoles consacrées à l'agriculture

biologique.

Les dangers pouvant résulter de la production de lithium ne sont pas suffisamment connus, tandis que ceux liés à la géothermie sont déjà clairement perceptibles.

Observation n° 185 du 12 decembre 2025 - 11:10

Auteur : anonyme

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitants de Hatten, nous voudrions donner notre avis sur la construction du parc d'excellence de Hatten dans le cadre de l'enquête publique.

Veuillez trouver, ci joint, ce dernier au format PDF.

Nous l'avons déjà envoyé par le biais de l'adresse mail figurant sur ce site.

Il risque donc d'y avoir un doublon.

Veuillez nous en excuser.

Sachant compter sur votre compréhension,

Cordialement,

Serge et Rachel RIES.

Observation n° 186 du 12 decembre 2025 - 11:18

Auteur : anonyme

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitants de Hatten, nous voudrions donner notre avis sur la construction du parc d'excellence de Hatten dans le cadre de l'enquête publique.

Veuillez trouver, ci joint, ce dernier au format PDF.

Nous l'avons déjà envoyé par le biais de l'adresse mail figurant sur ce site.

Il risque donc d'y avoir un doublon.

Veuillez nous en excuser.

Sachant compter sur votre compréhension,

Cordialement...

Observation n° 187 du 12 decembre 2025 - 11:20

Auteur : Catherine LECOUFFE Organisation : citoyenne

Madame la commissaire enquêtrice,
Malgré l'épaisseur du dossier, beaucoup d'incertitudes restent, et beaucoup de questions me viennent à l'esprit que vous trouverez dans le document joint.

La fragilité de ce dossier me fait émettre des doutes sur sa faisabilité.

Je demande que rien ne soit entrepris avant de connaître de façon certaine, les entreprises qui viendront s'installer, afin d'avoir un impact environnemental complet, un coût financier maîtrisé, et donc une réelle excellence pour la transition énergétique et écologique.

Merci de votre bienveillance lors de notre entretien à la Mairie de Hatten le 26 novembre.

Cordiales salutations

Catherine Lecouffe, citoyenne de Soultz-sous-Forêts et membre d'un collectif citoyen au nom de l'association CMR (Chrétiens dans le Monde Rural)

Observation n° 188 du 12 decembre 2025 - 11:26

Auteur : anonyme

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

En temps qu'habitants de Hatten, nous souhaitons donner notre avis sur la création du futur parc d'excellence dans le cadre de l'enquête publique.
Veuillez trouver en pièce jointe ce dernier au format PDF.

Cependant nous voudrions rester anonymes.

Pourriez-vous avoir l'obligeance de nous confirmer en retour la bonne réception du document ?

Avons-nous utiliser le bon vecteur numérique pour la transmission de celui-ci ?

Dans l'attente de vous lire et sachant compter sur votre bienveillance,
Cordialement,

--
Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'AVG.
www.avg.com

Mail receptionné le 12/12/2025 à 10:47

Observation n° 189 du 12 decembre 2025 - 11:39

Auteur : anonyme

Madame la commissaire enquêtrice,

Veuillez recevoir mes remarques concernant l'enquête publique.

Plusieurs points me préoccupent :

Station de raffinage :

Concernant les sous-produits du raffinage du lithium:

- Le stockage de ces sous-produits peut représenter un danger pour la nappe phréatique, qui est très proche du sol sur ce secteur.
- Où seront traités ou stockés ces sous-produits?
- La quantité d'eau utilisée sera très importante, alors que nous nous dirigeons vers un futur qui nous obligera à restreindre l'utilisation de l'eau en raison du réchauffement climatique.

Géothermie :

- Combien de temps la chaleur de la géothermie pourra-t-elle être utilisée, sachant que la température du sol risque de baisser en puisant l'énergie calorifique ? On risque donc de ne plus pouvoir alimenter les entreprises en chaleur issue de la géothermie. Vont-elles alors s'implanter ailleurs ?

Parc d'excellence :

- On assistera à la destruction de terres agricoles qui nourrissent la population au profit d'entreprises qui emploieront peut-être beaucoup moins de personnes que prévu. Avec la robotisation, l'automatisation et maintenant l'IA, on peut imaginer que le nombre d'emplois envisagés diminuera fortement.
- Apparemment les futures entreprises ne sont pas connues à ce jour. Donc les besoins en eau, en électricité et autres énergies, ainsi que les rejets dans le réseau d'assainissement ne peuvent pas être dimensionnés correctement.

Cordialement

Observation n° 190 du 12 decembre 2025 - 11:49

Auteur : anonyme

Madame la commissaire-enquêteur, bonjour à vous,
par le présent message je souhaite en tant que citoyen alsacien prendre part à l'enquête publique
concernant le parc dit d'excellence industrielle de Hatten.

Avant toute chose, je précise n'être membre d'aucune association ou parti politique quel qu'il soit.

I. Souveraineté alimentaire ou industrielle?

Je souhaite tout d'abord évoquer le fait que la construction de cette zone d'activité industrielle va engendrer la perte de 43 hectares de terres agricoles alors même que les inquiétudes concernant la balance commerciale agricole française sont croissantes : la France est à deux doigts d'importer davantage de produits agricoles qu'elle n'en importe :

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/l-agriculture-francaise-redoute-un-deficit-commercial-agroalimentaire-en-2025-une-premiere-depuis-50-ans-20251118>

Ainsi détruire des espaces cultivables à l'heure actuelle équivaut à affecter la "souveraineté agro-alimentaire" de la France.

Par ailleurs, lesdites terres peuvent toujours être à l'avenir être reconvertis en agriculture biologique de sorte à servir la résilience alimentaire du territoire avec une alimentation de qualité et de proximité.

Cependant, je suis au courant des enjeux liés à la "souveraineté industrielle" de la France et du fait que le projet de parc industriel ait l'ambition d'apporter attractivité et emploi, donc argent au territoire.

Mais ne serait-il pas plus prudent de garder en priorité des espaces de production alimentaire à proximité de chez soi dans un monde géopolitiquement de plus en plus instable, afin d'éviter de rendre le territoire et la France encore plus dépendants d'importations alimentaires fluctuantes (prix qui augmentent) et insécuries (blocages) en fonction des contextes politique et économique, d'autant que le pays est déjà endetté à plus de 3400 milliards d'euros de dettes?

Ainsi mieux semble-t-il donc garder la "souveraineté alimentaire" avant la "souveraineté industrielle" et conserver les 43 hectares de terres nous assurant un approvisionnement sûr en matières premières alimentaires.

Et ce d'autant plus que d'autres technologies de stockage d'électricité existent ou sont en cours d'apparition risquant à brève échéance de rendre rapidement le lithium obsolète donc peu génératrice de revenus pour le territoire :

<https://www.france-renouvelables.fr/guide-stockage-energie/stockage-energie-decouvrez-dernieres-avancees/>

II. L'enjeu mémoriel.

Ensuite, je souhaite rappeler que l'emprise du projet se situe sur un ancien champ de bataille et d'une casemate datant de la Seconde guerre mondiale et que des projets de préservation patrimoniale sont lancés :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Opération_Nordwind](https://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9ration_Nordwind)

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/la-memoire-n-a-pas-a-etre-betonnee-sous-des-usines-le-combat-d-un-collectif-contre-une-zone-industrielle-a-hatten-2997016>

La mise en valeur mémorielle et patrimoniale de ce site de combats au même titre que le Vieil Armand/Hartmannswillerkopf pourrait aussi être source de revenus pour le territoire d'autant que la mémoire doit être transmise, que l'histoire doit rester visible et ne pas être ignorée des générations actuelles comme futures pour éviter le recours à la violence dont le passé a déjà révélé les effets dévastateurs.

Faire ce projet c'est occulter une part de la mémoire d'une région Alsace brutalisée par les conflits mondiaux.

III. L'enjeu environnemental.

Enfin, le site d'implantation du projet est en lisière de la forêt de Haguenau et les champs, au delà de l'agriculture, constituent un important milieu de vie, un véritable écosystème parcouru par de

multiples animaux que l'artificialisation rendrait stérile!

La biodiversité risque d'être lourdement impactée et empêchée d'accéder au refuge que constitue pour elle la forêt si le projet était construit.

De plus, une telle zone avec ses rues goudronnées serait un véritable îlot de chaleur à proximité de la forêt et vu du ciel, ce serait une véritable tâche grise démontrant le mitage de l'espace.

Construire ce projet, c'est risquer par appel d'air, d'engendrer de nouvelles constructions à proximité d'autant qu'une zone d'activité existe déjà.

Ensuite, un tel projet serait porteur de nuisances et pollutions indirectes : augmentation du trafic routier (pollution de l'air, bruit), dégradation des routes en conséquences avec les coûts induits de leur réfection pour les collectivités, sans oublier que les zones d'activités ne sont pas des espaces réputés pour leur propreté : ce sont des lieux à l'abri des regards où certaines personnes se permettent des écarts par rapport à certaines règles : abandons de déchets (qui avec le vent pourraient finir dans la forêt, ou dans les locaux d'entreprises présentes de sorte à perturber leur activité) et même bien pire possiblement :

<https://www.youtube.com/watch?v=h8lyJOQ9JWE>

Enfin, le projet de complexe industriel va avoir un impact paysager certain qui risque de dégrader la carte postale du territoire aux yeux de potentiels touristes français comme étrangers, et ainsi les dissuader de visiter et découvrir le Nord-Alsace tout en rendant tristes les habitants de la région de voir leurs paysages disparaître, alimentant chez eux un sentiment de dépossession de leurs espaces de Vie potentiellement préalable à une défiance envers les élus et institutions démocratiques...

Concernant précisément l'unité de forage et d'extraction géothermal de lithium prévue sur le site, je crains que sa concrétisation ne déclenche une course au lithium dans tout le Bas-Rhin avec une multiplication de tels projets pouvant uniformiser et gâcher de nombreux panoramas du territoire, chacun pouvant se dire si le projet est construit : "Pourquoi à Hatten et pas chez nous?", sans assurance de réels revenus, le stockage d'électricité par le lithium pouvant vite devenir une technologie obsolète comme nous l'avons déjà dit plus haut sans oublier des risques évidents de sismicité induite entraînant de potentielles dégradations donc dévaluations des maisons des riverains : ne jouons plus avec le sous-sol alsacien.

IV. Conclusion.

Ainsi, pour toutes ces raisons, je vous fait part ici chère Madame la commissaire-enquêteuse de mon plus haut degré d'opposition à ce projet de parc industriel dont les bénéfices attendus restent hypothétiques quand ses coûts écologiques et économiques sont bien réels et anticipés. Il vaut mieux éviter tout gâchis par prudence.

Bien que je ne sois pas un riverain immédiat des lieux concernés par lui, j'ose espérer que mon avis fondé sur des faits et risques sera pris en compte.

Permettez moi enfin de vous confier qu'il faudrait une grande réforme des modalités de consultation préalable au lancement de tels projets, la population n'étant consultée qu'au dernier moment dans les procédures actuelles de sorte à nourrir valablement du ressentiment.

Je vous fait enfin aussi part de ma très vive colère de savoir qu'avant même la fin de cette enquête, des opérations préalables à la construction du projet ont déjà été lancées (le terrain du projet est

déjà jalonné de piquets et certains chantiers de voirie déjà réalisés), regardez :

<https://www.facebook.com/HattenDemain/posts/pfbid0344i59K4FMKEpvN1WcrUrggPRcA5TP5g7cWgnxcv>

<https://www.facebook.com/HattenDemain/posts/pfbid02sNWCM8H3JP KgNxroH65Y8FgmBdrF5y7QGAM8K>

Que dois-je en penser en tant que citoyen? Est-ce une "mise devant le fait accompli"?

Je ne peux m'empêcher d'être en désaccord avec les élus porteurs de ce projet tant il existe plein de solutions pour créer de l'emploi localement sans détruire l'accès aux ressources alimentaires et l'environnement...

Navré d'être touché à ce point Mme la commissaire-enquêteur car vous n'y êtes personnellement pour rien.

Bien à vous humainement,

Corentin De Simone.



VALENTINE VIENNE
AVOCAT

② 3, RUE DU JEU DES ENFANTS, 67000 STRASBOURG

✉ VALENTINE.VIENNE.AVOCAT@OUTLOOK.FR

📞 06 42 83 75 22 - CASE N°142

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

A STRASBOURG, le 3 décembre 2025

Envoi par courriel : parcexcellenceindustriellehatten@democratie-active.fr

OBJET : courrier d'observation à l'intention de Madame la Commissaire enquêtrice - Projet de création d'un parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à Hatten (67690) - Collectif "HATTEN DEMAIN" - Mme et M. Muriel et Yannick MANIERE

Madame la Commissaire enquêtrice,

J'ai l'honneur, en ma qualité de conseil du collectif de riverains HATTEN DEMAIN, représenté par Mme Muriel MANIERE et M. Yannick MANIERE, de relayer auprès de vous ses observations dans le cadre de l'enquête publique unique relative à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de « Parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à Hatten » emportant mise en compatibilité du PLUi du Hattgau et à la délivrance de l'autorisation environnementale afférente.

Le collectif HATTEN DEMAIN œuvre pour la préservation du cadre de vie rural de HATTEN et de son identité, de son environnement naturel – en particulier la lisière du massif forestier de Haguenau – ainsi que de la mémoire d'un territoire marqué par les combats de janvier 1945 et la présence d'ouvrages de la ligne Maginot.

Mes mandants sollicitent l'émission d'un avis défavorable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLUi, ou à tout le moins la demande de révision profonde du projet et de réduction drastique de son emprise, ce pour les motifs suivants.

1. Rappels préliminaires

Pour mémoire, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (CCOF) envisage de procéder à la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) de 43,7 ha sur des terres agricoles, à l'est du village de Hatten (67690).

La ZAC projetée est destinée à accueillir une unité de raffinage de lithium ainsi que des entreprises consommatrices d'énergie qui « *pourront bénéficier d'une énergie décarbonée issue de la géothermie* ».

Aucun forage géothermique n'est prévu dans le périmètre de la ZAC, l'énergie et le lithium devant être acheminés depuis des forages existants ou projetés (Soultz-sous-Forêts, Rittershoffen, Schwabwiller).

Le site, aujourd'hui intégralement agricole, est bordé au nord par la RD28, la zone industrielle de Rothsmatt et la casemate Esch (ouvrage de la ligne Maginot), au sud et à l'est par la forêt de Haguenau, classée Natura 2000 et ZNIEFF, et à l'ouest par une coupure agricole en direction du village de Hatten, situé à environ 300 m.

La zone est actuellement classée IIAUx, non ouverte à l'urbanisation.

Dans cette perspective, la communauté de communes de l'Outre-Forêt entend obtenir une autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet de création d'un parc d'excellence industrielle et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau.

C'est ce projet qui fait l'objet de la présente enquête publique.

2. Sur l'absence de démonstration d'une utilité publique suffisante

Le collectif HATTEN DEMAIN estime que l'utilité publique du projet est insuffisamment démontrée.

- **En premier lieu,** il convient de relever le caractère éminemment spéculatif du projet en l'absence de bénéficiaires identifiés.

L'objet du projet est présenté de manière générale comme la contribution locale à la « *réindustrialisation du pays* », à l'augmentation de la part de « *l'énergie verte* » à destination de l'industrie, et à la valorisation locale des ressources géothermiques et du lithium.

Il ressort toutefois des pièces du dossier soumis à enquête publique qu'aucun utilisateur concret n'est identifié.

Ni l'unité de raffinage de lithium, ni les « *entreprises consommatrices d'énergie* » ne sont nommément désignées, ni liées par un engagement contractuel.

A cet égard, le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe se borne à rappeler l'inscription du projet dans la catégorie des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) et à renvoyer à des besoins génériques en lithium pour la filière automobile électrique.

Or, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique d'un projet, il importe que l'utilité publique soit certaine et puisse être appréciée à la lumière d'éléments concrets, et non de simples intentions politiques ou industrielles.

Un projet reposant essentiellement sur l'hypothèse de futurs investisseurs, non identifiés, ne permet pas de démontrer la réalité de la demande foncière ni l'adéquation précise des 40 ha commercialisables aux besoins d'acteurs industriels déterminés.

La conséquence est double :

- **D'une part**, il existe un risque de voir les terrains rester durablement en friche ou d'être réaffectés à des activités sans lien réel avec la géothermie ;
- **D'autre part**, il s'avère difficile d'apprécier, de manière objective, la balance coûts / avantages exigée à l'appui d'une DUP.
- **En deuxième lieu**, le collectif HATTEN DEMAIN entend relever le caractère insuffisant de l'analyse des alternatives au secteur retenu.

Sur ce point, si la MRAe a relevé que d'autres sites, notamment à Soultz-sous-Forêts et Betschdorf, ont été étudiés, elle rappelle que le site de Betschdorf a été « écarté sans justification », le simple classement en zone IIAU ne pouvant, en soi, constituer un critère de choix.

En outre, la MRAe note que le territoire de l'Outre-Forêt compte 6 zones d'activités, sans que leur taux d'occupation ni la possibilité de densification ne soient examinés.

La MRAe recommande ainsi à la collectivité de préciser et justifier les raisons pour lesquelles les autres sites et zones d'activités existants ont été écartés et d'expliquer les raisons du passage de 3 à 2 phases d'aménagement, alors même que la surface a déjà été réduite de 54,4 ha à 43,7 ha pour des raisons environnementales.

L'absence d'analyse multicritères des sites et de la requalification possible de foncier déjà artificialisé constitue, dans un contexte de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), une faiblesse majeure de la démonstration d'utilité publique.

- **En troisième lieu**, mes mandants observent qu'il est fait appel, de manière discutable, au régime des PENE.

Le maître d'ouvrage du projet en cause se prévaut en effet de la reconnaissance du projet comme PENE pour tenter de le soustraire, dans son intégralité, au calcul local de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mais la MRAe s'est montrée particulièrement claire sur ce point :

« La consommation foncière des activités qui ne rentrent pas dans le cadre du PENE relèverait d'une comptabilisation locale et non plus nationale, devant ainsi entrer dans les règles relatives à la sobriété foncière inscrites dans le SRADDET (règle n° 16) et dans la loi Climat et Résilience que le PLUi doit respecter. »

Elle recommande donc de comptabiliser dans le bilan de consommation d'espace toutes les surfaces de la ZAC qui n'interviennent pas dans le processus d'extraction ou de traitement du lithium.

En d'autres termes, seule une fraction du projet, directement liée à l'extraction/raffinage du lithium, pourrait légitimement relever du forfait national PENE.

La partie restante – notamment l'accueil d'*« entreprises consommatrices d'énergie décarbonée »*, notion très large – doit être regardée comme une extension industrielle classique, soumise au droit commun de la sobriété foncière et du ZAN.

À ce jour, le dossier ne distingue pas clairement ce qui relève effectivement de la chaîne de valeur géothermie/lithium d'intérêt national de ce qui n'est qu'un accueil opportuniste d'activités industrielles énergivores bénéficiant d'un tarif de chaleur avantageux.

Cette confusion entretient une incertitude juridique majeure sur la compatibilité du projet avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces fixés par le SRADDET et la loi Climat et Résilience.

3. Sur l'artificialisation massive de terres agricoles

- **En premier lieu,** le collectif HATTEN DEMAIN constate que le projet aura pour effet d'emporter le prélèvement de 43, 7 hectares de terres agricoles, dont des zones humides.

Le site projeté pour la création de la ZAC est en effet intégralement occupé par des surfaces agricoles.

L'étude préalable agricole, analysée par les services de l'État, indique que le projet impacte essentiellement des terres agricoles dont 1,1 ha de zones humides, et qu'il fragilise fortement deux exploitations et en place huit autres en situation de déséquilibre tout en générant des impacts fonctionnels sur les exploitations voisines (difficultés d'accès, dégâts de gibier, conséquences sur les sols au regard des diagnostics archéologiques).

Il est également rappelé que l'emprise du projet, compte tenu de la surface totale et des zones humides affectées, le soumet à autorisation environnementale au titre des rejets d'eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0) et des assèchements/remblais de zones humides sur plus de 1 ha (rubrique 3.3.1.0).

Ce niveau d'impact sur des sols agricoles de bonne qualité, dans une région à forte vocation agricole, apparaît difficilement compatible avec l'objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces d'ici 2031 et de ZAN à l'horizon 2050.

- Mes mandants entendent, **en second lieu**, relever que l'ouverture de cette zone à l'urbanisation s'opérerait en contradiction avec la logique même du PLUi et du SRADDET.

L'ouverture à l'urbanisation d'un îlot agricole de 43,7 ha, en extension d'une zone d'activités existante, sans étude approfondie de la densification des 6 zones d'activités déjà présentes sur le territoire, heurte frontalement les principes de sobriété foncière mis en avant par la CCOF elle-même dans son projet (mutualisation des espaces, hybridation, etc.), les exigences du SRADDET Grand Est (règle n°16) mais encore l'obligation, rappelée par celle, de réaliser une étude d'optimisation de la densité des constructions dans la zone concernée.

En pratique, aucune démonstration convaincante n'est apportée sur le fait qu'un site vierge de toute urbanisation serait indispensable et que les objectifs poursuivis ne pourraient être atteints en restructurant, densifiant ou requalifiant les zones déjà artificialisées de la CCOF.

Le projet se présente ainsi comme un projet d'extension foncière, et non comme un projet de transition écologique ou de sobriété.

4. Sur l'insuffisante maîtrise des impacts environnementaux et sanitaires

Pour mémoire, l'étude d'impact, complétée à la demande de la MRAe, évalue à 9,8 ktCO₂e/an les émissions générées par une année type de travaux, soit près de 2 % des émissions totales de l'Alsace du Nord en 2030.

Pour tenter de « compenser » ces émissions, des mesures de réduction (gestion in situ des terres, bâtiments bas carbone, transports décarbonés) sont envisagées.

C'est toutefois essentiellement l'achat de « crédits carbone » pour environ 17,5 M€, en faisant appel au Label Bas Carbone, qui doit permettre cet effet de compensation.

Sur ce point, la MRAe a insisté sur la nécessité de préciser les modalités de mise en œuvre de cet investissement.

Or, à la date de l'enquête, ni le calendrier, ni la nature des projets financés, ni les garanties de réalisation effective de ces compensations ne sont établis.

Fonder une part essentielle de la « décarbonation » du projet sur des crédits carbone externes, non identifiés, revient à présenter comme « décarboné » un aménagement qui, en réalité génère des émissions significatives et repose sur des mécanismes de marché incertains.

L'argument d'« énergie décarbonée » se révèle d'autant plus fragile que l'unité de raffinage de lithium et les procédés industriels envisagés consommeront eux-mêmes de l'énergie et des réactifs dont le bilan carbone n'est pas documenté dans les pièces soumises à enquête.

En outre, l'étude d'impact indique que la ZAC générera 844 déplacements quotidiens de véhicules légers, 104 poids lourds et 63 véhicules utilitaires légers, en plus du trafic déjà induit par la zone de Rothsmatt (notamment l'entrepôt Striebig).

La MRAe a invité le maître d'ouvrage à affiner ces estimations dans le dossier de réalisation de la ZAC et à mettre en œuvre des mesures visant à dissuader la traversée du village de Hatten par les poids lourds.

Or, à ce stade les mesures annoncées restent de simples hypothèses (mise en zone 30, ralentisseurs, interdictions éventuelles de transit), sans engagement normatif inscrit dans le PLUi ni dans un document opposable.

Aucun modèle de dispersion des polluants atmosphériques n'est davantage produit pour apprécier l'impact combiné du trafic et des futures installations industrielles sur les habitations les plus proches (à 300 m) et sur le bourg.

La MRAe relève par ailleurs que le PLUi, dans sa nouvelle zone 1AUT, ne comporte aucune disposition spécifique relative aux nuisances, le maître d'ouvrage se limitant à considérer qu'aucune mesure particulière en matière de qualité de l'air n'est nécessaire.

La protection effective des riverains et des usagers de la RD28 contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique n'est donc pas garantie par des prescriptions opposables.

Enfin, la MRAe identifie la ressource en eau, les zones humides et les risques de remontée de nappe parmi les principaux enjeux du projet.

Elle préconise notamment un suivi renforcé de la qualité des eaux souterraines, une meilleure prise en compte des risques de remontée de nappe, et la mise en place de zones tampons pour préserver la biodiversité au voisinage de la ZAC.

Si certaines réponses sont apportées dans le mémoire en réponse à cet avis, elles restent très générales et, pour l'essentiel, renvoyées à des études ultérieures.

Dans un territoire où la nappe rhénane et les zones humides adjacentes à la forêt de Haguenau jouent un rôle écologique et hydrologique majeur, le principe de précaution commanderait pourtant de limiter l'imperméabilisation et de conserver un maximum de surfaces agricoles et humides en lisière de massif forestier.

5. Sur les atteintes au paysage, au patrimoine et à la mémoire de HATTEN

Les enjeux du projet concernent aussi le paysage et le patrimoine, enjeux au cœur de ceux que le collectif HATTEN DEMAIN se donne à défendre.

Le site de la ZAC se situe en effet en bordure immédiate de la forêt de Haguenau, massif forestier de très haute valeur écologique et paysagère, mais également à proximité de la casemate Esch, ouvrage de la ligne Maginot situé au-delà de la RD28, explicitement mentionné dans les pièces de présentation du projet, sur un territoire marqué par les combats de janvier 1945, au cours desquels Hatten fut l'un des hauts lieux de la libération du territoire par les forces alliées.

L'implantation d'un parc industriel de grande dimension, avec des bâtiments de grande hauteur, des silos et ouvrages techniques, des aires de stationnement et voiries lourdes, risque d'altérer durablement les perspectives paysagères ouvertes aujourd'hui sur la plaine agricole et la lisière forestière, la perception des ouvrages militaires historiques et, plus généralement, l'image mémorielle du site.

Aucune étude paysagère approfondie, intégrant ces dimensions historique et mémorielle, n'est produite dans les pièces soumises à enquête.

L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) se borne à évoquer des principes généraux d'insertion paysagère, sans prescriptions opposables sur la volumétrie, les gabarits, ni sur les cônes de vue à préserver.

Le collectif HATTEN DEMAIN n'a jamais cessé de veiller à ce que la dimension mémorielle de Hatten soit pleinement préservée.

Pourtant, cette dimension essentielle est aujourd'hui largement minimisée, voire occultée dans le dossier d'enquête publique alors même qu'elle constitue un élément incontournable de l'identité du village et de son paysage.

6. Sur les fragilités affectant la procédure de mise en compatibilité du PLUi

La note de présentation du PLUi rappelle que la procédure de mise en compatibilité doit respecter les articles L.153-54 et suivants du Code de l'urbanisme, et qu'elle ne peut intervenir que si l'enquête publique a porté à la fois sur l'utilité publique de l'opération, et sur les dispositions de mise en compatibilité du plan.

Au regard de ce qui précède, l'intérêt général local de l'opération reste, en l'espèce, particulièrement incertain.

Sur ce point, on relèvera que l'avis de la commune de HATTEN a été obtenu à une courte majorité (8 voix pour, 7 contre, 3 abstentions), plusieurs élus exprimant explicitement leur regret de

l'absence de compte-rendu du groupe de travail avec les habitants et leurs réserves quant à la fluidité de la circulation et aux retombées économiques.

En outre, on insistera à nouveau sur le fait que les documents du PLUi modifiés ouvrent brutalement à l'urbanisation une zone IIAux de plus de 40 ha sans encadrer suffisamment, par des règles opposables, la nature exacte des activités admissibles, les gabarits, la densité minimale, ni les mesures anti-nuisances.

Enfin, on rappellera que le recours au régime PENE, tel qu'il est présenté, tend à éluder les contraintes de sobriété foncière, alors même que l'Autorité environnementale rappelle que la part du projet non directement liée au lithium doit être comptabilisée localement.

Dans ces conditions, la mise en compatibilité proposée risque de porter atteinte à la cohérence d'ensemble du PLUi du Hattgau, fondée sur une hiérarchie des extensions urbaines et de fragiliser la sécurité juridique de la DUP comme de la révision du PLUi, en cas de contentieux.

Au regard de l'ensemble des éléments développés ci-avant, le collectif HATTEN DEMAIN estime que :

1. **L'utilité publique du projet n'est pas démontrée**, faute d'utilisateurs identifiés, d'analyse sérieuse des alternatives et de preuve de la nécessité de consommer 43,7 ha de terres agricoles à Hatten.
2. **La consommation d'espaces agricoles et de zones humides est excessive et incompatible avec les objectifs de sobriété foncière** du SRADDET Grand Est et de la loi Climat et Résilience.
3. **Les impacts environnementaux, climatiques, sanitaires et paysagers demeurent insuffisamment maîtrisés et encadrés** par des prescriptions opposables, malgré les recommandations explicites de la MRAe.
4. **La mise en compatibilité du PLUi proposée apparaît surdimensionnée**, insuffisamment encadrée et potentiellement contraire aux objectifs mêmes du projet d'aménagement durable du territoire.

En conséquence, le collectif HATTEN DEMAIN vous demande d'émettre un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du PLUi du Hattgau pour le projet de Parc d'excellence industrielle à Hatten, et à défaut, à tout le moins de conditionner tout avis favorable à :

- Une réduction substantielle de l'emprise de la ZAC,
- A l'identification préalable des opérateurs industriels et la démonstration de leurs besoins réels,
- A un réexamen approfondi des alternatives foncières mobilisant en priorité la densification et la requalification des zones d'activités existantes,
- Et à l'inscription, dans le PLUi et l'OAP, de prescriptions opposables en matière de protection des sols agricoles, de zones tampons écologiques, de maîtrise du trafic et des nuisances, et de préservation du patrimoine paysager et mémoriel.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez aux présentes observations et reste, pour le collectif HATTEN DEMAIN, à votre disposition pour toute précision utile ou audition complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Valentine VIENNE

Avocat au barreau de STRASBOURG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vienne", which is likely the surname of the author.

Contribution de l'association SAVE (Soufflenheim Association Valorisation Environnement)

à l'attention de Madame Trommetter, Commissaire Enquêteuse.

Enquête publique relative au projet de Parc Industriel à Hatten (Bas-Rhin).

Madame la Commissaire Enquêteuse,

Notre association S.A.V.E. (Soufflenheim Association Valorisation Environnement), a pour objet d'assurer la représentativité, l'animation, la défense, la protection de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie. Elle s'oppose aux projets et aux réalisations susceptibles d'altérer le cadre et la qualité de vie ou la santé des habitants.

Nous souhaitons par la présente formuler une contribution citoyenne dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Parc d'Excellence Industrielle à Hatten, porté par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Notre démarche est constructive, argumentée et respectueuse, mais elle se fonde sur une exigence de transparence, de cohérence territoriale et de légitimité environnementale. Nous considérons qu'un projet de cette ampleur ne peut être accepté qu'à la lumière d'informations précises, vérifiables et accessibles à tous.

1. Un site porteur d'un devoir de mémoire historique

Le territoire concerné par le projet se situe sur un ancien champ de bataille majeur de la Seconde Guerre mondiale, théâtre des combats d'Hatten et de Rittershoffen (janvier 1945), parmi les plus meurtriers d'Alsace. Cette dimension historique impose une vigilance éthique et mémorielle : *comment concilier la valorisation de ce patrimoine de mémoire avec l'installation d'un parc industriel ?*

Ce projet portera également atteinte à l'intégrité du cimetière de la communauté juive de Hatten, qui constitue un lieu de mémoire important.

Nous demandons :

- Une évaluation patrimoniale complète du site.
- Une analyse de compatibilité entre ce projet industriel et le devoir de mémoire.

2. Artificialisation des sols : une menace pour la biodiversité et la souveraineté alimentaire

Le projet de parc industriel à Hatten implique une artificialisation massive de 43 hectares de terres agricoles aujourd'hui dédiées à l'agriculture, entraînant la disparition définitive de sols fertiles au profit de surfaces bétonnées. Ces parcelles, cultivées en blé biologique, participent non seulement au maintien d'une biodiversité locale (microfaune des sols, insectes pollinisateurs, oiseaux des milieux agricoles), mais aussi à la résilience écologique de notre territoire. La destruction de ces sols vivants représente une perte nette et certaine pour l'écosystème. Cela est d'autant plus dramatique que l'occupation de cette zone par des industriels n'est pas assurée et que l'usine de purification du lithium prévue n'est qu'une expérimentation,

qui pourrait très probablement échouer en raison de la volatilité du cours mondial de cette matière première, de la mobilisation croissante de l'opinion publique, ainsi que de l'émergence de solutions technologiques alternatives au lithium.

En outre, la suppression de surfaces agricoles productives accentue la dépendance alimentaire de notre pays, alors même que la souveraineté alimentaire constitue un enjeu stratégique majeur. Transformer des terres nourricières en zones artificialisées revient à affaiblir durablement notre capacité collective à produire localement une alimentation de qualité, au moment où cette nécessité n'a jamais été aussi pressante.

Bilan des pertes écologiques et compensations prévues

Au-delà de l'artificialisation de 43 hectares, il est indispensable de disposer d'un bilan complet, quantifié et chiffré des pertes environnementales et écologiques liées à l'ensemble du projet :

a. Bilan écologique complet :

- Quel est le volume total de pertes de biodiversité (nombre d'espèces affectées, espèces protégées ou rares, nombre d'individus de microfaune et pollinisateurs) ?
- Quelle est la quantité de biomasse et de matière organique perdue dans les sols cultivés et dans les écosystèmes naturels environnants ?
- Quels impacts sont attendus sur les services écosystémiques : fertilité des sols, régulation hydrique, capture de carbone et qualité de l'air ?
- Ce bilan inclut-il l'effet cumulatif, en termes de risques, avec les autres projets géothermiques et industriels existants ou prévus dans la région ?

b. Mesures de compensation écologique :

- Quelles mesures compensatoires précises sont prévues pour compenser ces pertes (restauration de surfaces agricoles, création ou protection d'espaces naturels, reconstitution d'habitats pour la faune, plantations spécifiques, suivi des pollinisateurs) ?
- Ces mesures sont-elles quantifiées et contractualisées : surface restaurée, espèces reconstituées, indicateurs de qualité des sols, calendrier de suivi ?
- Existe-t-il un plan de suivi indépendant pour s'assurer que ces mesures sont effectivement mises en œuvre et efficaces sur le long terme ?

c. Évaluation financière et répartition des compensations :

- Quelle part du budget du projet est dédiée aux mesures de compensation écologique ?
- Quelle est la répartition entre investissements publics et privés pour financer ces mesures ?
- Des garanties légales existent-elles pour assurer la mise en œuvre complète et continue de ces mesures même en cas de difficultés financières de l'opérateur ?

d. Transparence et communication :

- Comment le public et les collectivités seront-ils informés régulièrement sur la réalisation et l'efficacité des mesures compensatoires ?
- Un tableau synthétique chiffré comparant pertes écologiques vs compensations prévues pourrait-il être fourni afin d'évaluer la pertinence réelle du projet pour le territoire ?

3. Une artificialisation des sols en contradiction avec la loi ZAN ?

Nous souhaitons attirer votre attention sur les doutes sérieux qui entourent la conformité du projet de parc industriel de Hatten avec les dispositions de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). L'artificialisation annoncée de 43 hectares de terres agricoles, sans démonstration convaincante d'une nécessité économique ou sociale impérieuse et en l'absence de garanties concrètes quant à l'installation d'industriels, interroge profondément la légalité et la légitimité de ce projet.

a. Un projet mal justifié et potentiellement contraire aux objectifs de la loi ZAN

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt prévoit de bâtir un parc industriel en bétonnant 43 hectares de terres agricoles particulièrement fertiles. Or, les motivations avancées restent floues et aucun élément probant ne confirme une demande réelle et immédiate d'industriels pour ce site.

Rappelons que la loi ZAN, intégrée à la loi Climat et Résilience (2021), impose :

- ✓ une réduction de 50 % de l'artificialisation d'ici 2031 ;
- ✓ un objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

Pour être conforme, tout projet doit :

- ✓ justifier d'une nécessité impérieuse (économique, sociale ou environnementale), conformément à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme ;
- ✓ démontrer l'absence d'alternatives, notamment via la réhabilitation de friches ou la densification ;
- ✓ prévoir des mesures de compensation à hauteur de 100 % de l'artificialisation ;
- ✓ documenter ces éléments dans une étude d'impact complète, incluant l'analyse des alternatives (art. R. 122-5 du Code de l'environnement).

Or, à ce stade, plusieurs incohérences apparaissent.

b. Les points d'incompatibilité relevés

- Absence de justification claire et documentée :
Aucune étude publique ne démontre une forte demande industrielle ni l'impossibilité de recourir à des friches existantes. L'argumentaire économique du projet apparaît donc incomplet.
- Risque d'artificialisation anticipée :
Le durcissement progressif des règles ZAN pourrait inciter à bétonner « tant qu'il est encore possible de le faire », sans garanties effectives en matière d'emploi, d'activité industrielle ou de retombées locales.
- Destruction irréversible de terres agricoles fertiles :
Les 43 hectares concernés représentent l'équivalent de 60 terrains de football de sols productifs, essentiels à la résilience alimentaire et à la biodiversité locale.

c. Les demandes de notre association

Afin d'assurer la transparence du processus et la conformité du projet à la législation en vigueur, notre association sollicite formellement :

- La production des études d'impact complètes, incluant l'analyse des alternatives (friches, densification, réutilisation de sites existants).
L'absence ou l'insuffisance de ces documents rendrait le projet juridiquement vulnérable.
- La présentation des engagements des industriels :
Sans contrats, lettres d'intention ou promesses fermes, l'argument économique ne peut être considéré comme fondé.
- Le détail des mesures de compensation prévues :
La loi impose une compensation intégrale de l'artificialisation. Nous demandons de préciser où et comment ces compensations seraient réalisées.

Nous vous demandons instamment d'exiger la fourniture de l'ensemble des documents réglementaires obligatoires, notamment l'étude d'impact complète et les preuves d'engagement des industriels, ainsi que le détail des mesures de compensation prévues pour répondre aux objectifs de la loi ZAN.

À défaut, **ce projet pourrait s'apparenter à une artificialisation anticipée, engagée en amont du durcissement des règles, et constituer un contournement des obligations légales en matière de sobriété foncière.** Il en va de la crédibilité de la transition écologique portée par la loi Climat et Résilience et de la protection durable de nos terres agricoles.

4. Un projet fondé sur une technologie en déclin : faut-il encore miser sur le lithium ?

Le projet soumis à enquête s'appuie sur une hypothèse implicite mais centrale : la croissance durable et pérenne de la demande mondiale en lithium, supposée justifier l'implantation locale d'une raffinerie alimentée par différents puits d'extraction futurs, notamment ceux projetés par Lithium de France.

Or cette hypothèse apparaît aujourd'hui fragile, voire obsolète, à la lumière des récentes avancées technologiques dans le domaine des batteries. Depuis trois ans, la dynamique d'innovation mondiale s'oriente vers des alternatives non-lithium plus sûres, plus économiques, et reposant sur des matières premières nettement plus abondantes. Ces technologies progressent si rapidement qu'elles remettent directement en question la nécessité, et la viabilité économique, d'une nouvelle filière lourde d'extraction et de raffinage de lithium sur notre territoire.

Les alternatives au lithium progressent rapidement vers l'industrialisation

Les principales technologies émergentes, toutes reposant sur des matériaux abondants et non critiques, ne sont plus des spéculations théoriques. Plusieurs d'entre elles entrent en industrialisation réelle :

- ✓ Le sodium-ion (Na-ion) : désormais considéré comme l'alternative la plus crédible au lithium pour de nombreux usages. Des industriels majeurs (CATL, HiNa, Faradion, etc...) ouvrent ou annoncent des lignes de production de masse dès 2025–2026. Les performances atteintes dépassent déjà celles du lithium-fer-phosphate (LFP) utilisé dans de nombreux véhicules électriques.
→ Ces batteries n'utilisent aucun lithium.
- ✓ Les batteries tout-solide : fortement poussées par Toyota, Stellantis, Samsung et d'autres, elles visent une commercialisation automobile dans la seconde moitié de la décennie.
→ Bien qu'elles puissent toujours intégrer du lithium, elles réduisent drastiquement les quantités nécessaires et reconfigurent complètement la chaîne d'approvisionnement.
- ✓ Les batteries zinc-ion, zinc-air et redox-flow : en plein essor pour le stockage stationnaire. Leur sécurité, leur coût et leur disponibilité matière surpassent largement les technologies au lithium.
→ Ces technologies sont déjà commercialisées pour les réseaux électriques.
- ✓ Les chimies lithium-soufre et magnésium-ion : bien que moins matures, elles ciblent des marchés spécifiques à fort potentiel (aéronautique, défense, haute densité).
→ Ces innovations réduisent la part du lithium raffiné classique dans de nombreux usages.

Au regard de ces évolutions rapides, la question centrale devient alors :

Le développement massif d'une filière d'extraction et de raffinage du lithium en Alsace est-il encore rationnel ?

Un risque élevé de « verrou technologique » et d'infrastructures rapidement obsolètes

Le « parc industriel » est présenté comme un investissement structurant pour plusieurs décennies.

Pourtant, la durée de vie économique d'une raffinerie de lithium dépend directement :

- des volumes mondiaux de lithium réellement nécessaires,
- de la compétitivité face aux alternatives,
- du rythme d'adoption des nouvelles technologies de stockage.

Si les batteries sodium-ion, zinc-ion ou tout-solide se généralisent, ce vers quoi tend la stratégie industrielle des principaux constructeurs mondiaux, alors la demande en lithium raffiné pourrait plafonner voire décroître pour plusieurs segments.

Dans ce contexte, implanter une raffinerie lourde revient à :

- engager la collectivité dans un modèle économique déjà incertain,
- prendre le risque majeur de créer un site industriel dont la pérennité n'est pas garantie,
- mobiliser des ressources publiques et foncières pour un secteur potentiellement en déclin rapide,
- justifier indirectement des forages profonds dont l'intérêt pourrait avoir disparu avant même leur amortissement.

Le jeu en vaut-il réellement la chandelle, pour les habitants comme pour le territoire ?

Un projet en contradiction avec les objectifs nationaux et européens de sobriété en ressources critiques

L'Union européenne encourage explicitement :

- la diversification des technologies de stockage,
- la réduction de la dépendance au lithium,
- l'accélération des solutions alternatives non critiques.

Créer une raffinerie locale revient donc paradoxalement à s'ancrer davantage dans un modèle que l'Europe cherche précisément à dépasser.

Un projet technologiquement daté avant même d'être construit

Au vu de la trajectoire actuelle de l'innovation dans les batteries, les arguments avancés pour justifier la construction d'une raffinerie de lithium à Hatten, et les forages qui lui seraient nécessaires, apparaissent aujourd'hui insuffisants, voire anachroniques.

Le lithium n'est plus la technologie incontournable qu'il était en 2018. Le marché se diversifie, le sodium-ion s'impose dans les usages de masse, et le stockage stationnaire bascule déjà vers des solutions non-lithium plus sûres et plus durables.

Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger :

Pourquoi industrialiser aujourd'hui une chaîne du lithium qui pourrait être technologiquement dépassée demain ?

Et surtout : pourquoi en faire peser la charge environnementale, hydrogéologique et sanitaire sur les habitants du territoire ?

S.A.V.E. considère donc que la pertinence même du projet n'est pas démontrée, faute d'avoir intégré l'état réel de la recherche et de l'industrie des batteries. Une réévaluation complète de son intérêt public s'impose.

5. Besoin de données concrètes et chiffrées

Pour éclairer le public, il est indispensable de disposer de données objectives, quantifiées et sourcées. Nous sollicitons donc les précisions suivantes :

a. Consommation en eau

- Volume et usage de l'eau : Quelle sera la consommation annuelle en eau de la nappe phréatique nécessaire au fonctionnement du procédé de raffinage du lithium ? Cette estimation inclut-elle toutes les étapes industrielles (extraction, traitement, refroidissement, nettoyage) ?
- Origine et impact sur la ressource : L'eau sera-t-elle prélevée exclusivement localement ? Quels effets sont attendus sur le niveau et la qualité de la nappe phréatique, notamment en termes de risque de déplétion ou de pollution (métaux, sels, produits chimiques) ?

- Gestion durable et mesures de compensation : Existe-t-il un plan de gestion durable de la ressource en eau ? Quelles mesures de compensation ou de restauration hydrique sont prévues pour limiter l'impact sur l'écosystème et sur les usages locaux (agriculture, consommation humaine, milieux naturels) ?
- Suivi et contrôle : Quels dispositifs de suivi (surveillance des niveaux, qualité de l'eau, rejets) seront mis en place ? Quelle autorité garantira la transparence et la régularité de ces contrôles ?

b. Consommation énergétique et bilan carbone

- Consommation énergétique globale : Quelle sera la consommation énergétique totale du parc industriel, en tenant compte de toutes les entreprises qui s'y installeront ? Cette estimation inclut-elle à la fois la construction, l'exploitation et les besoins annexes (stockage, transport interne, refroidissement, traitement des effluents) ?
- Origine de l'énergie : Quelle proportion de cette énergie sera réellement fournie par la géothermie ? Quelles autres sources d'énergie seront mobilisées (électricité réseau, gaz, combustibles fossiles) et dans quelles proportions ?
- Bilan carbone complet : Quelles sont les estimations du bilan carbone global du projet, en intégrant la construction et l'aménagement du site, l'extraction et le raffinage du lithium, le fonctionnement industriel des entreprises, le transport des matières premières et des produits finis. Ces estimations prennent-elles en compte l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et équipements ?
- Mesures de réduction et de compensation : Existe-t-il un plan pour réduire l'empreinte carbone du parc (efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, optimisation des procédés) ? Des mesures de compensation carbone sont-elles prévues pour les émissions résiduelles ?

c. Emplois potentiellement créés

- Nombre d'emplois : Combien d'emplois directs et indirects le projet prévoit-il réellement de créer ? Ces chiffres tiennent-ils compte des postes permanents, temporaires, saisonniers et des emplois induits dans les entreprises sous-traitantes ?
- Nature et qualité des emplois : Quelle est la nature de ces emplois : locaux ou importés, durables ou précaires, en contrat à durée déterminée ou indéterminée ? Quelle part correspondra à des sous-traitants ou prestataires externes ?
- Engagement du porteur de projet : Existe-t-il un engagement contractuel ou formel du porteur de projet garantissant un nombre minimal d'emplois pérennes pour la région ? Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour favoriser l'embauche locale et la formation des compétences nécessaires ?

- Suivi et transparence : Comment sera assuré le suivi réel de la création et de la pérennité des emplois ? Quel organisme indépendant contrôlera ces engagements et en rendra compte au public ?

d. Ressources en lithium et provenance

- Capacité de production : Quelle sera la capacité annuelle estimée de lithium raffinable sur le site ? Cette estimation inclut-elle les fluctuations possibles de qualité et de concentration des saumures ?
- Volume de saumure nécessaire : Quelle quantité de saumure géothermale devra être extraite en Alsace pour alimenter la raffinerie ? Ce chiffre tient-il compte des pertes liées au procédé et des besoins industriels totaux du parc ?
- Origine des saumures et transport : D'où proviendront précisément ces saumures ? Quelles distances seront nécessaires pour leur transport jusqu'au site de raffinage et quels moyens logistiques seront utilisés ? Quels sont les impacts cumulés de ces extractions sur les autres sites d'exploitation géothermique ?
- Impacts environnementaux cumulés : Comment le projet prend-il en compte les effets combinés des extractions multiples sur la nappe, les sols, la biodiversité et les usages locaux de l'eau et du territoire ?

e. Utilisation de la chaleur géothermale

- Clients et débouchés : Quels sont les clients identifiés pour la chaleur géothermale produite par le site (industries, bâtiments publics, résidentiels, réseaux de chaleur) ? Ces engagements sont-ils contractuels ou simplement envisagés ?
- Calendrier et financement : Existe-t-il un calendrier précis pour la réalisation des travaux d'acheminement de la chaleur ? Un plan de financement clair et sécurisé a-t-il été présenté, incluant les coûts de construction, d'exploitation et d'entretien des infrastructures ?
- Viabilité économique en cas d'absence de débouchés : Si certains de ces débouchés ne se concrétisent pas ou sont retardés, le projet conserve-t-il sa viabilité économique ? Quelles sont les alternatives prévues pour valoriser la chaleur produite et éviter des pertes économiques ou énergétiques importantes ?
- Suivi et transparence : Quels dispositifs de suivi et de contrôle seront mis en place pour assurer la mise en service effective et durable de l'acheminement de la chaleur aux clients identifiés ?

f. Rentabilité et prix du lithium

- Prix de revient prévisionnel : Quel sera le coût de production prévisionnel d'une tonne de lithium raffiné par ce procédé ? Cette estimation prend-elle en compte l'ensemble des dépenses : extraction, transport des saumures, raffinage, énergie, maintenance et gestion des déchets ?
- Comparaison internationale : Comment ce coût se compare-t-il avec celui d'autres gisements mondiaux récemment découverts ou exploités (Amérique du Sud, Australie, Chine, etc.) ? Le projet présente-t-il un avantage compétitif réel à l'échelle mondiale ?
- Sensibilité au marché : Le projet reste-t-il viable si le cours international du lithium connaît une baisse significative ? Quelles marges de sécurité économiques ont été prévues pour faire face aux fluctuations du marché et aux risques d'évolution technologique (batteries alternatives, substitution du lithium) ?
- Stratégie de résilience : Existe-t-il un plan de gestion économique permettant d'adapter la production ou de diversifier les débouchés afin de limiter le risque financier pour les investisseurs et pour le territoire ?

g. Risques et prévention

- Classement réglementaire et encadrement du risque : Quel type de classement sera appliqué au fonctionnement de la raffinerie (SEVESO seuil haut/seuil bas, ISOE, ou autre réglementation spécifique) ? Quelles mesures de contrôle et d'inspection seront mises en place pour garantir la sécurité des travailleurs et des populations avoisinantes ?
- Produits chimiques et substances utilisées : Quels types précis de produits chimiques, solvants ou réactifs seront employés dans les différents procédés du site ? Pour chacun, quelles sont les quantités prévues, les risques associés et les mesures de prévention envisagées (stockage, confinement, traitement des effluents) ?
- Entreprises et activités du parc : Quels sont les noms des entreprises qui s'installeront dans le parc industriel et quelles seront leurs activités exactes ? Leurs installations impliqueront-elles des procédés présentant des risques spécifiques (inflammabilité, toxicité, explosivité, émissions atmosphériques ou aqueuses) ?
- Plan de prévention et d'urgence : Existe-t-il un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et un plan d'intervention en cas d'accident majeur ? Comment la population locale sera-t-elle informée et protégée en cas d'incident ?

6. Subventions, dépendances et financements

Le recours à des financements publics, qu'ils soient nationaux (Etat, collectivités) ou européens, soulève des questions majeures de légitimité et de transparence, d'autant que le projet est susceptible de bénéficier principalement à des intérêts industriels privés.

Pour que le projet puisse être évalué de manière rationnelle et garantir un réel intérêt pour le territoire, nous demandons que les éléments suivants soient clairement précisés et chiffrés :

Part de subventions publiques et investissement privé

- Quelle est la part exacte des financements publics (subventions directes, avances remboursables, crédits d'impôt, aides locales) dans le coût total du projet ?
- Quel est le coût global prévisionnel du projet, ventilé par postes (forages et exploitation, construction de la raffinerie, infrastructures de transport, systèmes de traitement et de stockage, coûts de fonctionnement) ?
- Quelle part de l'investissement sera assurée par des capitaux privés ?
- Une estimation chiffrée du retour sur investissement pour les industriels versus les retombées pour les collectivités et l'Etat (emplois locaux, taxes, loyers, dividendes indirects) est-elle disponible ?

Garanties contre les dérives

- Quelles garanties juridiques et financières existent pour éviter que les subventions publiques ne servent à renforcer des profits privés sans bénéfices durables pour le territoire ?
- Existe-t-il des clauses contractuelles limitant la spéculation, le transfert de propriété ou la revente anticipée à des investisseurs non locaux ?
- Quelle transparence est prévue sur les liens capitalistiques et les partenaires industriels, afin que le public puisse évaluer le réel partage des bénéfices ?

Retombées économiques locales

- Quelle est la répartition prévue des retombées économiques (emplois, taxes locales, redevances, royalties, participation aux investissements dans les infrastructures publiques) entre les industriels et les collectivités ?
- Existe-t-il un cadre législatif ou contractuel qui engage les industriels à redistribuer une part équitable des profits sur le territoire ?
- En cas de baisse du marché ou de réorientation technologique (ex. substitution du lithium par des batteries alternatives), quelles mesures assurent la protection des finances publiques et limitent le risque de pertes pour les collectivités ?

Demande de transparence et de cadrage législatif

SAVE demande que le projet soit accompagné d'un cadre légal clair précisant :

- les obligations de redistribution des bénéfices pour le territoire,
- les règles de suivi et de contrôle de l'utilisation des subventions publiques,
- les sanctions en cas de non-respect des engagements économiques ou environnementaux.

L'objectif est d'éviter que le projet ne serve qu'à des intérêts privés, tout en garantissant que les financements publics apportent un bénéfice tangible et durable au territoire et à la collectivité.

7. Risques sismiques et environnementaux cumulés

La région alsacienne connaît déjà plusieurs projets de géothermie profonde, ainsi que des antécédents sismiques notables. L'implantation d'un nouveau parc industriel et de forages supplémentaires pour l'alimentation d'une raffinerie de lithium augmente potentiellement la probabilité d'événements sismiques induits ainsi que l'impact environnemental cumulatif sur le territoire.

Étude cumulative des risques sismiques :

- Existe-t-il une analyse complète et chiffrée des risques sismiques cumulés liés à l'ensemble des projets géothermiques actuels et futurs en Alsace ?
- Cette étude inclut-elle l'évaluation des mouvements du sol, micro-séismes, risques pour les infrastructures et habitations, ainsi que les conséquences pour la population locale ?
- Les interactions possibles entre les différents sites de forage et l'effet cumulatif sur la stabilité régionale ont-elles été prises en compte ?

Assurances et responsabilités :

- Quelles garanties assurantielles sont mises en place pour protéger les habitants, les entreprises et les collectivités en cas de dommages liés à un événement sismique ou environnemental ?
- Ces garanties incluent-elles les dommages matériels, environnementaux et les impacts économiques indirects pour le territoire ?

Suivi et transparence :

- Existe-t-il un plan de suivi indépendant et un dispositif d'alerte rapide pour la population ?
- Comment les résultats des contrôles sismiques seront-ils communiqués régulièrement et de manière transparente aux habitants et aux collectivités ?

8. Gouvernance, impartialité et transparence

Nous avons relevé que Madame la Commissaire Enquêtrice avait déjà été en charge d'une précédente enquête publique, notamment celle relative à l'autorisation environnementale de Schwabwiller, autorisée malgré des réserves citoyennes importantes.

Nous posons la question du principe d'impartialité : est-il conforme aux règles déontologiques qu'une même personne soit désignée sur deux dossiers liés ?

Nous demandons également :

- Que soient rendus publics les noms, fonctions et employeurs des experts scientifiques ayant contribué aux documents de l'enquête publique ;
- Que des scientifiques indépendants soient sollicités pour évaluer les études d'impact et informer le public ;
- Que soit précisé dans quelle mesure les observations citoyennes recueillies durant l'enquête influencent réellement la décision finale.

9. Alternatives et justification du choix du site

Nous demandons enfin :

- Que soient rendues publiques les études de recherche d'alternatives au site de Hatten ;
- **Que soit démontré le caractère irremplaçable et optimal de ce choix**, tant sur le plan logistique, environnemental ou économique.

10. Éléments mettant en doute l'impartialité d'ARCHIMED Environnement dans le cadre du projet de Hatten

Il convient d'examiner de manière spécifique la question de l'impartialité du bureau d'études ARCHIMED Environnement, missionné pour l'étude d'impact environnementale de la ZAC de Hatten destinée à accueillir la future raffinerie de lithium.

Un lien professionnel préexistant avec l'un des industriels impliqués dans la filière lithium

Notre association dispose d'éléments documentaires attestant qu'ARCHIMED Environnement a déjà travaillé avec l'un des industriels impliqués dans l'implantation de la future raffinerie de lithium à Hatten, ainsi que le porteur de projet pour la création de ce nouveau parc industriel à Hatten.

En particulier, ARCHIMED Environnement a réalisé l'étude d'impact environnementale du projet de forage profond d'extraction de lithium géothermal à Soufflenheim, projet porté par la société Lithium de France, un des acteurs industriels participant également au développement du pôle lié au lithium dans le cadre du parc industriel.

Cette collaboration antérieure, portant précisément sur des projets similaires et relevant de la même filière industrielle, pose déjà en soi la question d'un risque de partialité structurelle, ou a minima de proximité professionnelle susceptible d'influencer la conduite des analyses.

Une absence de garanties publiques quant à l'absence de conflit d'intérêts

Existe-t-il :

- une déclaration publique d'absence de conflit d'intérêts fournie par ARCHIMED Environnement ;
- une mention dans l'étude d'impact du cadre contractuel garantissant la totale indépendance du bureau d'études vis-à-vis du porteur de projet et des industriels associés ;
- un cahier des charges précisant explicitement les garanties de neutralité.

L'absence de transparence sur ces éléments constituerait un problème majeur, compte tenu du fait que :

- le bureau d'études a déjà travaillé avec un industriel du même secteur et la communauté de communes de l'Outre-Forêt ;
- il intervient sur un projet qui s'inscrit dans une stratégie territoriale dont la collectivité porteuse est juge et partie ;
- la filière lithium en Alsace du Nord est en cours de structuration, ce qui crée un contexte propice à des liens d'intérêts récurrents entre collectivités, industriels et prestataires.

Conséquences sur la crédibilité de l'étude d'impact

L'ensemble de ces éléments, antécédents professionnels avec un industriel impliqué dans la raffinerie, participation à la stratégie territoriale du parc industriel, absence de garanties publiques d'indépendance, permet raisonnablement de mettre en doute l'impartialité d'ARCHIMED Environnement dans la conduite de l'étude d'impact relative à la ZAC de Hatten.

Sans remettre en cause la compétence technique du bureau d'études, ces constats justifient pleinement :

- une réévaluation critique de la portée de certaines conclusions présentées comme objectives ;
- une vigilance renforcée quant aux biais potentiels dans l'identification des impacts, l'analyse des risques et l'évaluation des alternatives ;
- la demande d'une expertise complémentaire indépendante, notamment sur les impacts acoustiques, hydrogéologiques et sur la biodiversité.

Au regard des enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux, et de l'importance stratégique du projet, notre association estime qu'un niveau d'exigence supérieur doit être appliqué en matière d'impartialité, conformément aux principes du Code de l'environnement.

11. Conclusion

L'association SAVE n'est pas opposée par principe à l'innovation industrielle ni à la transition énergétique. Nous demandons simplement que les décisions soient fondées sur des données transparentes, des études indépendantes et un dialogue sincère avec la population.

Ce projet soulève des questions lourdes de conséquences pour notre région : mémoire historique, environnement, sécurité et modèle économique. Des industriels peu scrupuleux semblent privilégier le profit au détriment du patrimoine et de l'écosystème, en s'appuyant sur des subventions publiques, alors que les bénéfices réels du projet restent aujourd'hui incertains et non vérifiés.

Nous demandons donc que toutes les interrogations soulevées dans cette contribution soient dûment prises en compte, que des réponses claires, chiffrées et documentées soient apportées, et que des garanties concrètes soient fournies pour protéger l'intérêt public.

Aussi, nous vous prions, Madame la Commissaire Enquêtrice, de recommander un avis défavorable tant que ces éléments n'auront pas été clarifiés.

Veuillez croire, Madame la Commissaire Enquêtrice, à l'assurance de notre respectueuse considération.



Enregistrée auprès du Tribunal de proximité de
HAGUENAU - N°AMALIA: A2025HAG000066

Ledanois Julien - Président de l'association S.A.V.E.

save.soufflenheim@gmail.com

Marie Walter
211 a rue de la montagne
67690 – Rittershoffen
Tél : 07 77 98 00 71
E-mail : wmeyram@gmail.com

Rittershoffen, le 4 décembre 2025

Contribution citoyenne à l'enquête publique
Parc d'excellence Hatten

Objet :

Compatibilité avec la trajectoire ZAN, insuffisance des compensations environnementales et agricoles, contradictions réglementaires

Je soussignée, citoyenne concernée par les enjeux de sobriété foncière, de préservation des terres agricoles et de cohérence réglementaire, souhaite apporter la présente contribution à l'enquête publique relative au projet de Parc d'Excellence de Hatten (PEH).

Notre Communauté de Commune de l'Outre-Forêt (CdCOF) voudrait engager plus de 16 millions d'euros de travaux pour créer ce PEH.

D'après son président, ces sommes engagées devraient être couvertes rapidement par les futurs (industriels) acheteurs.

Les premières interrogations que je souhaite formuler en tant qu'habitante de la région sont les suivantes :

- ✓ **Durée des travaux** : Quelle sera la durée prévue pour chacune des phases du chantier, et selon quel calendrier ?
- ✓ **Impacts quotidiens** : Quelles conséquences concrètes ces travaux auront-ils sur notre vie quotidienne (circulation, nuisances, accès aux services) ?
- ✓ **Financement par les impôts locaux** : Devons-nous, en tant que contribuables, supporter par nos impôts locaux le coût des travaux avant même que d'éventuels acheteurs ne s'acquittent de leurs obligations financières ?
- ✓ **Absence d'acheteurs** : Que se passera-t-il si aucun acquéreur ne se manifeste ? Qui assumera alors la charge financière ?
- ✓ **Priorité aux routes existantes** : Nos routes étant déjà fortement dégradées, ne serait-il pas plus pertinent d'affecter nos impôts à leur réfection, plutôt qu'à un projet incertain ? Pour rappel le Président de notre Communauté des Communes est aussi un élu de la Communauté Economique d'Alsace responsable de l'état des routes et en particulier la rue de la montagne à Rittershoffen.



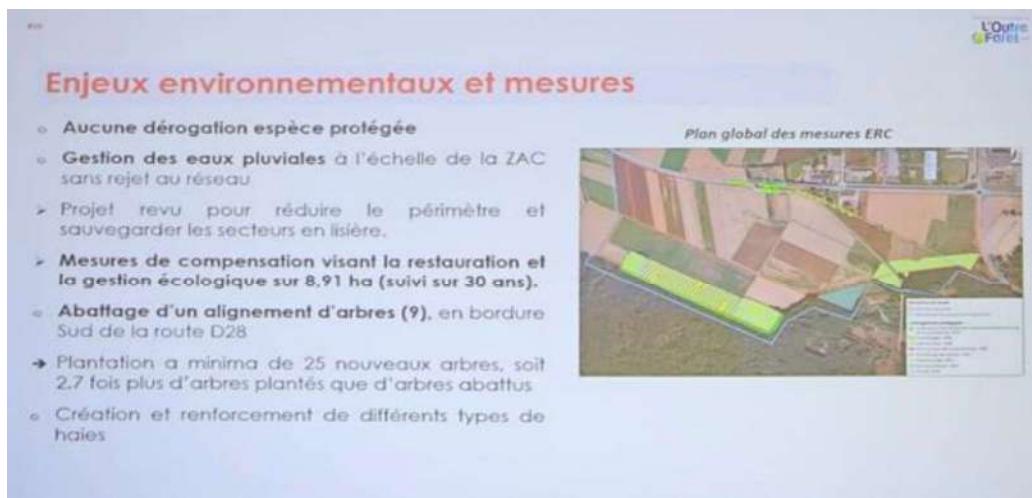
1. Compatibilité avec la trajectoire ZAN

Le projet prévoit l'artificialisation de **43 hectares** de terres agricoles et naturelles, en contradiction avec les objectifs de la loi **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, qui impose :

- Une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031
- Un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050

Or, le dossier ne démontre pas :

- La compatibilité du projet avec cette trajectoire
- L'existence de mesures de désartificialisation ailleurs
- Une justification proportionnée de l'intérêt public au regard de l'impact foncier



Même si le dossier du PEH affirme qu'**aucune dérogation pour espèces protégées n'est demandée**, les études faune-flore réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale identifient la présence d'espèces protégées dans et autour du périmètre du projet.

Ces espèces sont liées aux milieux agricoles, forestiers et bocagers de l'Outre-Forêt

Liste des principales espèces protégées recensées dans la zone

Insectes et papillons

- **Damier de la succise (Euphydryas aurinia)** – espèce protégée au niveau européen (Directive Habitats).
- **Cuivré des marais (Lycaena dispar)** – dépend des prairies humides.
- **Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)** – coléoptère lié aux vieux boisements.

Oiseaux

- **Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)** – espèce protégée, fréquente dans les haies et prairies.
- **Alouette lulu (Lullula arborea)** – niche dans les milieux ouverts.
- **Chouette chevêche (Athene noctua)** – dépend des vergers et vieux arbres.
- **Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)** – espèce protégée, chasse dans les espaces agricoles.

Chauves-souris

- **Grand Murin (Myotis myotis)**
- **Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)**
- **Noctule commune (Nyctalus noctula)** Toutes protégées par la Directive Habitats, utilisant les boisements et haies comme corridors de chasse.

Flore

- **Orchis bouffon (Anacamptis morio)** – orchidée protégée, présente dans les prairies maigres.
- **Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe)** – espèce protégée, liée aux zones humides.

Questions ? :

- Comment le projet respecte-t-il la trajectoire ZAN imposée par la loi ?
- Quelles alternatives ont été étudiées pour limiter la consommation d'espaces ?
- En quoi l'intérêt économique invoqué justifie-t-il une dérogation aux objectifs de sobriété foncière ?
- Quelles espèces protégées ont été précisément recensées dans l'étude faune-flore ?
- Quelles mesures spécifiques sont prévues pour chacune de ces espèces (habitats, corridors, suivi) ?
- Comment sera assuré le suivi scientifique sur 30 ans, et par quel organisme indépendant
- Pourquoi aucune demande de dérogation n'a été formulée alors que des espèces protégées sont présentes ?

Constats :

- Le dossier affirme qu'**aucune dérogation n'est nécessaire**, mais la présence d'espèces protégées est avérée.
- Les mesures ERC (plantations, haies, compensation sur 8,91 ha) sont **génériques** et ne ciblent pas spécifiquement ces espèces.
- L'absence de plan de suivi détaillé (indicateurs, localisation, porteurs) fragilise la crédibilité des engagements.

2. Compensations environnementales

Le dossier évoque des mesures ERC (éviter, réduire, compenser), mais sans garanties suffisantes :

- **Surface compensée annoncée : 8,91 ha**, inférieure à la surface consommée
- **Suivi sur 30 ans** évoqué, mais sans dispositif de contrôle ni porteur identifié
- **Absence de traçabilité** : pas de calendrier, pas de localisation précise, pas d'indicateurs de performance

Questions ? :

- Quelles surfaces seront désartificialisées pour compenser les 43 ha consommés ?
- Où et quand ces compensations seront-elles mises en œuvre ?
- Comment la collectivité garantit-elle le suivi et la pérennité des mesures ERC ?

3. Contradiction entre les mesures affichées et le RIIPM

Le plan des mesures ERC présenté dans les visuels annonce :

- Aucune dérogation espèce protégée
- Gestion des eaux pluviales sans rejet
- Plantation de 25 arbres (ratio 2 abattus = 5 replantés)
- Compensation écologique sur 8,91 ha

Mais le **RIIPM** ne reprend ni n'encadre ces mesures :

- Pas de démonstration de compatibilité ZAN
- Pas de traçabilité des engagements ERC
- Pas de porteur identifié ni calendrier de mise en œuvre

4. Sur les compensations agricoles : écart entre annonces et réalité

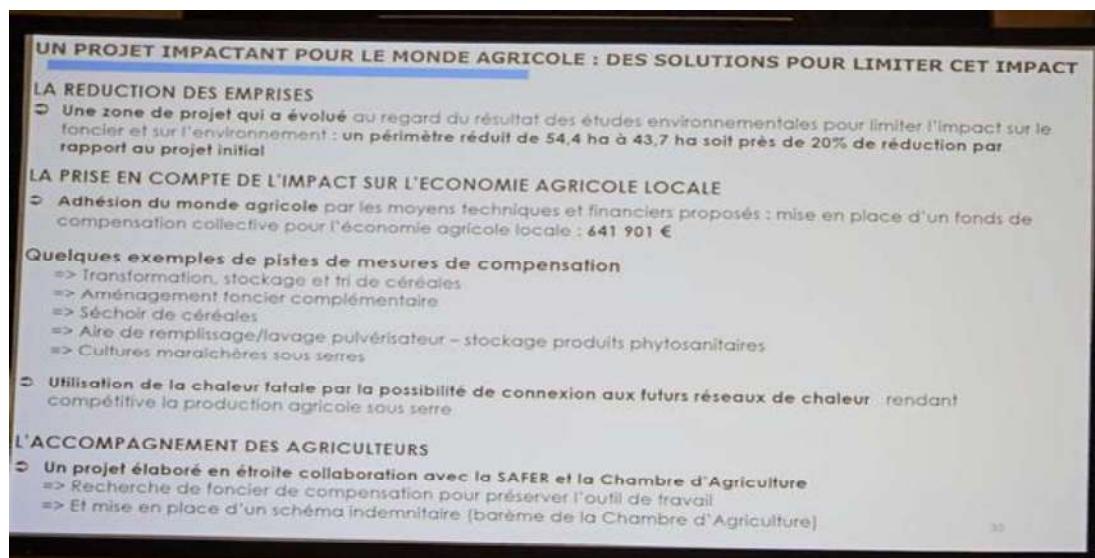
Le dossier évoque une compensation agricole pouvant aller jusqu'à 1.000 €/are, soit un montant théorique de 4,3 M€ pour 43 ha.

Or, le slide de présentation indique un fonds de compensation locale de 641.901 €, mis en œuvre par la DREAL. Il est également précisé que 14 agriculteurs seraient directement impactés par le projet.

Critère	Dossier officiel	Slide de présentation	Écart ou contradiction
Montant de compensation	Jusqu'à 1.000 €/are	641.901 €	Écart de plus de 3,6 M€
Surface concernée	43 ha	Réduction de 54,4 ha à 43 ha	Ratio non justifié
Nombre d'agriculteurs impactés	14 (mentionnés)	Non repris dans le slide	Absence de ventilation par exploitant
Mesures agricoles	Non détaillées	Aires de retournement, stockage, lavage, sécurité	Pas de plan chiffré ni localisé
Partenaires	Mention vague	SAFER + Chambre d'Agriculture	Pas de convention annexée
Suivi	Non encadré	Plan de suivi environnemental	Non repris dans le RIIPM

Questions :

- Quelle est la base de calcul du montant de 1.000 €/are ?
- Pourquoi le fonds réel est-il limité à 641.901 € ?
- Quels agriculteurs seront bénéficiaires et selon quels critères ?
- Où sont les conventions avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture ? Pourquoi elles n'ont pas été jointes au dossier de cette enquête ?
- Comment les 14 exploitants concernés seront accompagnés concrètement ?



Le retour d'expérience en Allemagne, documenté, montre que les collectivités ont dû assumer des dépassements financiers importants, notamment en matière de réseaux, de voiries et d'aménagements techniques.

Or, dans le cas du PEH, cela impliquera également des infrastructures lourdes (remblais, réseaux, bassins, voiries), dont les coûts réels pourraient dépasser les estimations initiales.

Pour rappel, l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme impose une gestion économe des sols et des finances publiques et surtout la sécurité et la salubrité publique

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, notamment les services aux familles, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

Les enseignements tirés de projets comparables invitent à une analyse approfondie de la soutenabilité financière du PEH.

Éléments nouveaux et enseignements issus de projets industriels comparables dans le fossé rhénan

L'événement sismique de magnitude 2,5 survenu dans la nuit du 3 au 4 décembre constitue une information nouvelle concernant la vulnérabilité naturelle du territoire.

Ce séisme est induit, cet événement rappelle que le secteur du Ried Nord se situe dans une zone où une activité sismique, même modérée, peut se produire.

Cette donnée objective doit être prise en compte dans l'analyse des risques liés au projet du PEH

La géothermie profonde est considérée dans le fossé rhénan comme **peu fiable et dangereuse**, en raison des nombreux risques et dangers associés. Des centaines d'événements sismiques en témoignent.

Les arrêts prolongés de centrales géothermiques en Allemagne après des défauts ou des fuites ont déjà montré l'absence de fiabilité et de capacité de production de base.

A noter que la centrale de Rittershoffen est en arrêt pour une durée indéterminée ...

SWR a publié le 2 décembre 2025 :

<https://www.swr.de/swraktuell/baden-wuerttemberg/karlsruhe/regionales-fernwaerme Projekt-im-raum-karlsruhe-gescheitert-100.html>

« *Le projet de réseau régional de chaleur issu de la géothermie profonde à Graben-Neudorf a échoué. La société regroupant dix communes sera dissoute à la fin de l'année.* »

« *L'entreprise n'est plus en mesure de garantir la puissance thermique initialement promise pour le réseau régional de chaleur.* »

« *Les prix de la chaleur proposés récemment par Deutsche Erdwärme seraient nettement supérieurs à un niveau économiquement supportable.* »

« *600 000 euros de frais d'apprentissage pour la transition énergétique ?* »

Que se passera-t-il si une telle situation devait se produire à Hatten ?

5. Conclusion

Le projet du Parc d'Excellence de Hatten soulève des contradictions majeures :

- Entre les objectifs de sobriété foncière et l'ampleur de l'artificialisation
- Entre les mesures affichées et leur encadrement réglementaire
- Entre les compensations agricoles annoncées et les montants réellement mobilisés
- Entre les risques financiers encourus par toute la population de la CdC de l'Outre-Forêt
- Sans garanties réelles sociales et financières

En l'absence de garanties chiffrées, localisées et traçables, je considère que le projet ne répond pas aux exigences de la loi ZAN, ni aux principes de proportionnalité et de transparence imposés par le Code de l'environnement.

Ce projet met surtout en péril la stabilité financière de notre CDCOF.

Je demande que ces éléments soient pris en compte dans l'analyse du commissaire enquêteur et que des réponses précises soient apportées aux questions soulevées.

En remerciant Madame la Commissaire Enquêtrice

Marie Walter

Pour valoir ce que de droit

Hermerswiller, le 4 décembre 2025.

FISCHER René
43, Rue Principale
67250 HERMERSWILLER
0620558037
fischer.gabrielle@orange.fr

Madame Valérie TROMMETTER,
Commissaire enquêtrice
Parc industriel de Hatten

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet industriel de Hatten, je vous fais part de mes observations suite à la réunion d'information du mercredi 26 novembre que vous avez suggérée au président de la communauté de commune du Hattgau et dont les DNA se sont fait l'écho dans leur édition du 28 novembre 2025.

Représentant du COGEHO (Comité GEothermie HOFFEN) nous avons œuvré en 2020 et 2021 pour préserver notre cadre de vie et notre patrimoine dans nos communes rurales. ES avait alors retiré sa demande de forage.

Aujourd'hui, la question se pose à nouveau pour la zone industrielle de Hatten et force est d'admettre que dans notre Outre-Forêt, bon nombre de réunions d'information a déjà été organisé sur le thème de la géothermie profonde avec lithium.

Dans tous les cas, la population avait exprimé ses craintes voire son opposition. A plusieurs endroits d'ailleurs, les décideurs ont retiré leur demande (Hoffen, Wissembourg) et il faut bien admettre que les aventures de Bâle, Lochwiller, Landau et surtout Fonroche à Vendenheim y étaient pour quelque chose. Oui, si on fore le sol, personne ne peut savoir ce qu'il adviendra quoi qu'assènent sans y croire les « spécialistes ».

Etat et projection de l'activité géothermique

Le risque sismique reste omniprésent. Il est d'ailleurs étonnant de constater que la prospection de lithium de France sur les 160 km² de l'espace Haguenau-Soufflenheim ait abouti à un forage à Schwabwiller bien loin des habitants de ces 33 communes concernées (DNA du 10/08/2024). Or, dans cet article est mentionné un aveu sans appel d'un expert scientifique et industriel : « on ne sait pas de quoi est fait le sous-sol ».

Dans la mesure où chaque forage supplémentaire représente concrètement des injections à plus de 100 bars, de près de 300 m³ par heure de « liquide » et que les quatre sites de Hatten-Rittershoffen-Schwabwiller-Soultz/Forêts se concentrent sur une ligne droite de que de 10,5 kilomètres, personnes n'évoquent les interférences possibles entre ces sites. Par contre, le jour où on injectera à Hatten et Schwabwiller, je pense qu'il ne sera pas nécessaire d'être ingénieur pour prévoir d'énormes risques sismiques.

La réunion de présentation.

Pour revenir à la réunion publique, il est clair que le président de la com com a pu exposer ses souhaits au demeurant fort louables :

- Redynamiser le territoire
- Rechercher des ressources financières
- Créer de l'emploi
- Créer une activité industrielle de purification de lithium.

Aux questions précises de personnes dans la salle, les réponses sont restées vagues et au conditionnel. Mais était-ce une révélation ? Il évoque un partenariat public/privé sous forme d'une SAS et engagerait donc les finances intercommunales (à 15%) avec les énergéticiens et un opérateur privé sans le nommer ! Serait-ce un data center ?

Bref, pour une réunion d'information à ce stade, ce n'est pas fort. Ce qui me semble certain c'est que l'appétit des énergéticiens doit être énorme à exploiter le lithium certes mais aussi, ne rêvons pas, les 22,5 milliards d'euros de crédit européens (DNA du 15/11/2025).

Il m'est difficile de comprendre comment un élu, président de com. com. qui d'ailleurs semble être le seul à vouloir créer une zone industrielle puisse écrire dans une plaquette de décembre 2023 intitulée « L'Outre-Forêt terre d'avenir » « qu'il fait bon vivre sur notre territoire » alors qu'il s'obstine à vouloir hypothéquer le bien-être de ses habitants. En effet, si les administrés font l'effort de se déplacer par centaines aux réunions d'information et expriment leur scepticisme voire leurs angoisses, ceux-ci, en fait, représentent bien des milliers de concitoyens.

Mais en vérité, on apprend aussi que tous ces « troubles » ont été initiés depuis longtemps par les seuls énergéticiens et que la communauté de communes n'a fait que « prendre le train en marche ». Peut-on avouer plus clairement le mélange des genres ?

Engager le bien être des habitants et la stabilité de leurs patrimoines sous la pression des lobbys énergéticiens relève, à mon sens, d'un manque de respect de la dignité des habitants de l'Outre-Forêt.

Ce sur quoi des explications auraient pu être données.

Mais entrons dans le « débat » des chiffres que personne n'a évoqués. On ne sait pas s'il y a corrélation entre Lauterbourg, Hatten et Schwabwiller sauf qu'en rapprochant les DNA des 12, 15 et 28 novembre 2025, on parle quand même, à ce jour, de la production de 28.000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an.

Cela fait combien de tonnes de carbonate de lithium nécessaire déchargées à Lauterbourg et venant d'Argentine et du Chili ? Pense t'on également aux 660 tonnes/jour de chaux vive acheminés par camion ou train ?

Dans les process de fabrication, il faudra bien transporter ces tonnages d'un point à un autre ou simplement les envoyer aux destinataires finaux ? A-t-on évalué l'impact de ces transports sur la sécurité de la circulation voire la détérioration de la voirie ? Le lithium étant très léger, y a-t-il un risque de poussières ? Les habitants ont été rassurés ?

Pour fabriquer tous ces tonnages, sera-t-il nécessaire de fournir des ressources locales, de l'eau claire par exemple ? Pour obtenir 1kg. De lithium batterie il faut 25 m3 d'eau. Pour 28.000 tonnes, il faudrait donc 700 millions de m3 d'eau. A titre de comparaison, le SDEA produit tous les ans environ 33 millions de m3. Qu'en pense la nappe phréatique ?

A-t-on informé de ces chiffres ? Peut-être a-t-on pu lire dans les DNA du 15.11.2025 qu'un travail d'optimisation est en cours à l'ISIS de Strasbourg... Depuis le temps qu'on nous tourne la tête avec l'or blanc, le peuple devrait vraiment avoir des raisons de s'inquiéter pour ses factures d'eau à venir.

Nos élus semblent plonger les yeux fermés, un seul parle, les autres se taisent. Je note que sur chacun de ces points restés sans réponse, les divers adjoints, nommés par le président, auraient pu traiter et résumer l'un ou l'autre aspect du dossier. Ce faisant, ils auraient témoigné l'importance qu'ils y portent eux-mêmes car il est bien question du bien-être de tous les habitants de notre territoire.

Constatations et déductions

Nous sommes bien obligés de reconnaître que depuis plus de cinq ans, la population de l'Outre-Forêt est harcelée et soumise à la fuite en avant et aux pressions marketing de lobbys énergéticiens qui avec des expressions gadgets comme « Or blanc », « Pétrole du XXIème siècle », « Ferme géothermique » ou « Parc d'excellence industrielle » essayent de tourner la tête aux habitants.

Ce 26 novembre 2025, une nouvelle fois, plus de 200 personnes se sont déplacées.

Spécialistes et autres élus n'avaient RIEN à dire : un constat accablant de prise en otage des élus et des administrés !

Risques sismiques ? : RIEN

Concentration de quatre sites d'injection avec risques d'interférence ? : RIEN

Evocation des quantités de matières traitées ? : RIEN

Quantité et destination des déchets ? : RIEN

Va et vient des poids lourds et conséquences sur la voirie et la circulation ? : RIEN

Explication sur les process industriels ? RIEN

Evaluation des besoins en ressources locales (eau, électricité...) ? : RIEN

Assurance en cas de séisme : RIEN

Or, il a été constaté que même en activité normale du petit site de Rittershoffen a généré des séismes d'intensité 2 sur l'échelle de Richter.

Il est plus que probable que lorsque Schwabwiller et Hatten injecteront, on dormira très mal ou plus du tout en Outre-Forêt...

Ni moi, ni le COGEHO ne l'accepterons.

Les habitants de l'Outre-Forêt respectent la terre, leur patrimoine et leur mémoire. C'est une région qui a vocation agricole et touristique très loin des transports ininterrompus de matières et de poussières de lithium.

Ni moi ni le COGEHO ne le voulons.

En conclusion, je me permets de considérer que :

- L'information du public est quasi nulle.
- L'activité sismique pourtant prévisible est négligée.
- La qualification du porteur du projet est floue. Il semble que ce soient en fait les énergéticiens au travers de la com. com ?
- L'impact environnemental n'a pas été explicitée à part la surface connue des terres agricoles artificialisées. Rien sur la circulation ininterrompue des poids lourds ou la dangerosité des produits transportés ou sur les besoins en ressources locales comme l'eau.
- L'utilité publique est nébuleuse : « redynamisation du territoire », « créer emploi et ressources » ou encore « purifier du lithium ». De telles utilités peuvent être transposées n'importe où.

D'ailleurs les ressources potentielles de lithium en France sont énormes et se situent essentiellement en Bretagne et dans le Massif Central **où le risque sismique est quasi nul** car les mines sont à ciel ouvert et où le lithium est donc beaucoup plus simple à produire (DNA du 26 avril 2024).

En ma qualité de citoyen français, de représentant du COGEHO évoqué plus haut et à la lecture de mon écrit ci-dessus, je vous demande, Madame la Commissaire enquêtrice, d'émettre un avis défavorable à ce projet destructeur de la qualité de la vie en Outre Forêt.

WWII HISTORY NETWORK April 2021 – Volume 20, N°2 By Patrick J. Chaisson
52 heures héroïques pour défendre Hatten

À Hatten, des fantassins américains inexpérimentés ont tenu bon coûte que coûte. Leur action désespérée et sans peur a valu à l'un d'entre eux la Médaille d'honneur.

Les GI's qui défendaient la **casemate n° 9** (rte de Buhl, à gauche avant le Seltzbach,) regardaient avec désespoir le faible soleil de janvier se coucher derrière eux. Toute la journée, ils avaient repoussé les attaques répétées de l'ennemi, des chars et des lance-flammes, mais à mesure que la nuit tombait, leur fortification en béton ressemblait de plus en plus à un piège mortel.

Le capitaine William Corson, commandant de la compagnie, dirige la garnison de la casemate n° 9, composée de 100 fusiliers américains inexpérimentés. Leurs munitions sont presque épuisées et les communications avec le quartier général supérieur sont coupées depuis des heures. Pire encore, à l'intérieur du bunker de Corson sont rassemblés une douzaine d'hommes blessés qui ont besoin de soins médicaux de toute urgence.

Il a reçu l'ordre de tenir coûte que coûte, mais le capitaine Corson sait que l'obscurité croissante entraînera un nouvel assaut ennemi auquel ses troupes épuisées n'auront tout simplement pas les moyens de résister. Dans une tentative désespérée de contacter le QG, le jeune officier se rendit sur une plate-forme d'observation abritée où sa radio « handie-talkie » de faible puissance pouvait communiquer avec le poste de commandement du bataillon.

C'est alors qu'un obus d'artillerie allemand explose au-dessus de lui, blessant grièvement Corson et tuant un soldat qui se trouvait à proximité. Le commandement de la casemate n° 9 passe au sergent-chef Al Cahoon, le sous-officier le plus ancien présent. Cahoon se souvient d'avoir réfléchi aux options qui s'offraient à lui : « J'ai pensé que nous pourrions essayer de retraite, mais nous aurions été fauchés si nous avions essayé. Nous avons donc tenu bon dans la casemate ».

Plus tard, le bruit de soldats oeuvrant à l'extérieur obliga Cahoon à prendre une autre décision. Il se souvient que « nous pouvions entendre les ingénieurs allemands sur le toit de la casemate en train de fourrer de l'amidon nitré dans les tubes de ventilation ». Après une rapide conférence avec Corson, blessé, Cahoon crie à un officier allemand parlant anglais à la porte que ses soldats se rendent. Les GI, épuisés et découragés, sortent un à un de leur abri souterrain, les mains levées.

Mais les défenseurs de la casemate n° 9 ont tenu bon pendant 19 précieuses heures. Leur sacrifice a permis aux commandants américains d'envoyer des renforts en urgence pour tenter de contenir l'avancée de l'ennemi. Au cours des 11 jours suivants, Hatten - une communauté de 350 maisons autrefois bien rangées - va attirer les combattants de trois divisions américaines dans une lutte titanique contre les Panzergrenadiers (infanterie blindée) et les Fallschirmjäger (parachutistes) allemands. L'enjeu est l'ensemble du flanc droit des Alliés en Europe occidentale.

Le maelström de Hatten s'est produit pendant l'opération Nordwind, la dernière contre-offensive de l'Allemagne nazie à l'Ouest. Adolf Hitler et ses généraux ont lancé l'opération Nordwind deux semaines après avoir lancé leur campagne des Ardennes, une opération connue aujourd'hui sous le nom de "Battle of the Bulge". Nordwind a été conçu pour exploiter les faiblesses perçues chez les Alliés au sud des Ardennes, un secteur tenu par le Lt. Général Patton une situation créée lorsque les armées alliées ont étiré leurs lignes pour couvrir un secteur qui, auparavant, n'était pas couvert par l'armée allemande. Et ainsi contre attaquer vers la Belgique et le Luxembourg.

Nordwind était un plan séquentiel. Tout d'abord, quatre corps d'infanterie ont reçu l'ordre de pénétrer la ceinture défensive de la septième armée américaine dans le nord de l'Alsace, en France, pendant la nuit du Nouvel An 1944-1945. Une fois que ces unités auront percé la ligne de front fragile de l'ennemi, une puissante colonne mécanisée se fraiera un chemin pour s'emparer de la brèche stratégique de Saverne, à 25 miles derrière les positions avancées des Américains.

Cette manœuvre est destinée à isoler la Septième Armée, qui pourra alors être détruite en détail.

Elle ne se déroule pas comme prévu. Les assauts des Allemands, qui ont commencé après minuit le 1er janv. 1945, ont plié mais pas réussi à briser les défenses de la 7e Armée. Le 6 janvier, la première phase de Nordwind s'est éteinte sans autre résultat qu'une longue liste de pertes.

À 60 km à l'est, cependant, d'autres troupes allemandes avaient réussi à établir une tête de pont sur le Rhin à Gombsheim dans la matinée du 5 janvier. Cette traversée réussie offre une nouvelle occasion d'atteindre les objectifs opérationnels d'Hitler. Dès le soir même, des milliers de soldats et des centaines de véhicules blindés appartenant au XXXIXe corps de Panzer traversent le Rhin en ferry-boat pour se rendre à Gombsheim. Leur objectif : percer une brèche dans la ligne de la 7e Armée, trop étendue, puis foncer vers le col de Saverne.



Des éléments de la 79e division d'infanterie traversent le village français de Wissembourg le 15 décembre 1944, à la veille de la bataille des Ardennes. Ravagée par les combats dans les Ardennes, la 79e Division rejoint les éléments de la 42e Division d'infanterie dans la ville de Hatten en janvier.

À 16 km au nord-ouest de la tête de pont de Gombsheim se trouve le village de Hatten. Cette communauté agricole de 1 500 habitants était militairement importante en raison de sa position à cheval sur la principale voie d'accès menant à l'ouest vers Saverne. Avec les carrefours voisins de Kilstett, Sessenheim et Rittershoffen, Hatten représentait un point d'appui facile à défendre, dont il fallait s'emparer avant que le XXXIXe Corps ne puisse commencer à envelopper la 7e Armée US.

Le terrain sur lequel les deux adversaires se sont affrontés était, selon un combattant US « aussi plat qu'une table de billard ». Les champs agricoles recouverts de neige prédominent, bien que plusieurs grandes forêts limitent la visibilité et les manœuvres. Plusieurs cours d'eau coulant vers l'est découpent le paysage, mais leurs berges ne constituent pas un obstacle aux mouvements tactiques. Le réseau routier permettait la circulation de véhicules à roues et à chenilles.

Une ligne de 10 blockhaus de la ligne Maginot d'avant-guerre se dressait juste à l'est de Hatten, Appelés "Pillboxes" 0 à 9 sur les cartes US (page 8), ils s'étendaient de la forêt de Haguenau sud jusqu'à la rivière Seltzbach le long de sa bordure nord. Un autre emplacement en béton, situé à l'extrême ouest du village, abritait les hommes qui ne montaient pas la garde à l'extérieur (Abri).

Le 8 janvier, le XXXIXe Corps de Panzer avait franchi le Rhin et était prêt à attaquer. À la pointe de cette lance blindée se trouve la 25e division de panzergrenadiers (PgD), forte de 6 500 hommes, renforcée par des ingénieurs de combat, des chars lance-flammes et des canons d'assaut qui détruisent les bunkers. Plusieurs batteries d'obusiers de 105 mm et de 150 mm, ainsi que des mortiers et de l'artillerie à roquettes, se tiennent prêts à fournir un appui-feu indirect.

Pour préparer son assaut, le 25e PgD s'est organisé en groupes de combat flexibles. Le Kampfgruppe Proll, un contingent principalement démonté nommé d'après le commandant du 35e régiment de panzergrenadiers, prendrait les fortifications de la ligne Maginot à l'est du village, connues pour être tenues par les troupes américaines. Ensuite, une fois que les hommes de Proll auront ouvert la voie, une forte formation mécanisée appelée Kampfgruppe Huss (du nom du commandant du 119e régiment de panzergrenadiers) se dirigera vers Saverne.

Rassemblés dans les bois à l'ouest de Hatten, quelque 1 050 fantassins, ainsi qu'au moins 16 chars moyens PzKpfw. IV et 20 véhicules de transport de troupes semi-chenillés SdKfz 251. Un certain nombre de Hetzer 38(t) Flammpanzers (chars lance-flammes) et de canons d'assaut Jagdpanzer IV attendent également l'ordre d'avancer. Pour de nombreux fantassins, récemment transférés de la Kriegsmarine et de la Luftwaffe, il s'agit de leur première bataille. Ces anciens marins et aviateurs ont été envoyés en avant sans bénéficier d'un entraînement d'infanterie approprié pour renforcer les rangs des panzergrenadiers juste avant Nordwind.



Renforçant le toit de son abri et attendant une attaque allemande, un soldat de la 42e division d'infanterie américaine maintient sa position près de Hatten, où une attaque allemande est attendue.

Le reste du XXXIXe Corps de Panzer est prêt à exploiter l'attaque. Son principal élément de manœuvre est constitué de la 21e Panzerdivision, forte de 12 100 hommes, équipée d'environ 34 PzKpfw. IV et 38 chars moyens PzKpfw. V Panther. Les 1 200 parachutistes du 20e régiment de Fallschirmjäger, robustes et rompus au combat, constituent la réserve du XXXIXe corps d'armée.

Face à cette formidable présence ennemie, un bataillon d'infanterie américain qui n'a encore jamais combattu. À partir du 5 janvier 1945, les 780 hommes du 1er bataillon du 242e régiment d'infanterie (1/242) commencent à occuper Hatten. Le lieutenant-colonel Edwin Rusteberg, 33 ans, de Brownsville, au Texas, en assure le commandement.

Le bataillon de Rusteberg fait partie d'une solution peu orthodoxe à la pénurie de fusiliers que connaissent les Alliés sur l'ensemble du théâtre d'opérations. En novembre, sa division d'origine (la 42e « Arc-en-ciel », a reçu l'ordre d'envoyer ses trois régiments d'infanterie à l'étranger plus tôt que prévu. Ces 9 800 hommes, organisés en une task force (TF) appelée TF Linden (du nom de son Cdt, le Brig. Gen. Henning Linden), débarquent à Marseille les 8 et 9 décembre 1944.

Noël est passé sur la ligne de front, près de Strasbourg, dans l'est de la France. Le 2 janvier 1945, le général Linden reçoit l'ordre de rattacher son commandement à la 79e division d'infanterie américaine. Connue sous le nom de division « Croix de Lorraine » en raison de son insigne d'unité distinctif, la 79e est une formation extrêmement expérimentée. Ses troupes ont combattu presque sans relâche depuis qu'elles ont débarqué à Utah Beach, une semaine après le jour J.

Le commandant de la 79e division d'infanterie, le général de division Ira T. Wyche, est heureux de recevoir les soldats de Linden. Wyche avait besoin de tous les fusils disponibles, son organisation était chargée de défendre un secteur défensif très long. Début janvier, sa ligne, s'étendait « de Wissembourg jusqu'au Rhin, sur une distance de 20 miles, en plus de 30 miles le long du Rhin ».

Alors que la première phase de l'opération Nordwind fait rage à l'est, la situation reste calme dans le secteur de la division Cross of Lorraine. Cela permet aux troupes du général de brigade Linden de s'installer et de commencer à acquérir de l'expérience au combat. Le général de division Wyche a judicieusement placé ces régiments inexpérimentés entre ses propres organisations éprouvées au combat afin d'accélérer le processus d'adaptation.



Des chars moyens allemands Panther, équipés d'un canon de 75 mm à grande vitesse, avancent sur une route enneigée dans la forêt de Haguenau et dans les basses Vosges le 31 janvier 1945.

Le soutien d'un si grand nombre de soldats sur une si longue distance s'est cependant avéré difficile. La 79e division d'infanterie ne dispose tout simplement pas d'une structure logistique suffisante pour approvisionner la TF Linden en nourriture, en munitions et en carburant tout en répondant à ses propres besoins quotidiens.

Les moyens de soutien dont la France a tant besoin sont encore dans le port de New York, où ils sont chargés sur des cargos. Les planificateurs alliés ont pris un risque calculé en envoyant les fantassins de Linden plus tôt que prévu et sans le reste de leur division d'origine. Des milliers de jeunes Américains vont bientôt payer le prix de cette décision, qui les prive de ravitaillement, de transmissions et de soutien d'artillerie au moment le plus critique.

Pendant ce temps, à Hatten, le lieutenant-colonel Rusteberg est confronté à un problème plus immédiat. Ses manuels de terrain lui indiquent que le front d'un bataillon ne doit pas dépasser 800 mètres sur un tel terrain ; or, cet officier formé à West Point reçoit l'ordre de « tenir à tout prix » le long d'une ligne s'étendant sur 4200 mètres. Et si les fortifications Maginot à l'est de la ville semblent attrayantes pour des tirailleurs froids et fatigués, elles peuvent être facilement détruites si elles ne sont pas protégées contre une attaque surprise.

Avec trois maigres canons antichars de 57 mm dans sa section AT et quelques lance-roquettes Bazooka répartis dans le bataillon, le 1/242 ne peut pas faire grand-chose pour résister à un assaut déterminé des panzers. Le Cdt du régiment de Rusteberg, le colonel Norman C. Caum a envoyé neuf canons de 57 mm supplémentaires de sa compagnie AT, ainsi que quatre destructeurs de chars (TD) M10 chenillés appartenant au 813e bataillon TD. La compagnie de canons du 242 (dotée de six obusiers de 105 mm) se déploie également à proximité.

Au sud se trouve le 3e bataillon (3/242), tandis que le 2e bataillon (2/242) - saigné à blanc en résistant au passage du Rhin des Allemands à Gambsheim - se rétablit à Rittershoffen, à un kilomètre à l'ouest. Le 3e bataillon du 313e régiment d'infanterie (3/313) de la 79e division d'infanterie occupe des positions défensives sur le flanc nord. Un autre bataillon de fusiliers de la Croix de Lorraine (3/315), ainsi que des éléments de la 14e DB, agissent en tant que réserve. Le 311e bataillon d'artillerie de campagne tire en soutien direct avec ses 12 obusiers de 105 mm.

Rusteberg fait de son mieux pour organiser une défense convenable. Au nord, la compagnie A du capitaine Bill Corson a ancré sa ligne de trous de renard sur la casemate n° 9, surplombant l'étroite rivière Seltzbach. Plus au sud se trouve la compagnie B, dirigée par le capitaine Benjamin F. Montague, dont le flanc droit repose à l'intérieur de la forêt de Haguenau. La compagnie C (commandée par le Lt Long) reste à Hatten en tant que réserve. La compagnie D (armes lourdes) du capitaine William J. Rochelle place ses mitrailleuses de calibre 30 et ses mortiers de 81 mm pour couvrir l'ensemble de la ligne principale de résistance (MLR), longue de trois kilomètres.

La casemate Esch (Casemate 1 sur la carte), à l'est du village de Hatten, l'une des fortifications de la ligne Maginot qui fut le théâtre de violents combats au début de l'année 1945, est restée à la mémoire de ses défenseurs américains. Un char Sherman M4 repose au sommet de la fortification et constitue aujourd'hui le point central du musée.

Grâce à des téléphones de campagne le reliant aux Cdts du régiment et de toutes les sous-unités, le lieutenant-colonel Rusteberg s'est ensuite attelé à la mise en place d'un réseau d'alerte rapide. S'adressant au sergent Merl H. Todd, l'un de ses rares vétérans, le Lt-colonel Rusteberg demande à ce sous-officier chevronné d'occuper un poste d'écoute dans la forêt de Hatten, à environ 800 mètres en avant du MLR de la 1/242. Todd, qui avait été blessé à deux reprises lors d'une précédente période de service avec la 3e division d'infanterie en Italie, emmena avec lui 21 membres de la 1ère section de la compagnie C, à partir du milieu de l'après-midi du 8 janvier.

« Nous étions préparés à une grande bataille », se souvient le sergent David Willetts, qui accompagnait Todd dans cette mission périlleuse. « Chaque soldat avait des ceintures de

munitions et des grenades supplémentaires. Après l'installation, « la nuit longue, sombre et froide s'est abattue sur nous, et l'attente, la surveillance et l'écoute très tendues ont commencé ».

Sous le couvert d'un intense barrage d'artillerie, des centaines de tirailleurs et d'ingénieurs de combat allemands commencèrent à avancer peu après minuit le 9. Ils appartenaient au Kampfgruppe Proll, le groupe d'assaut chargé de percer les fortifications de la ligne Maginot 1/242.

Un panzergrenadier de 19 ans, Hans Weiss, y participe. « L'ordre d'attaquer est arrivé à 5 h du matin », écrira-t-il plus tard. Weiss et ses camarades « sortirent des bois et furent accueillis par un intense barrage d'artillerie. « Nous avons subi nos premières pertes presque immédiatement ». À l'aube, le jeune soldat peut voir son objectif, la casemate n° 2, toujours à 250 mètres.

Pendant ce temps, le long de la MLR, le 1/242 s'est mis en état d'alerte. Le sergent-chef Raymond E. Hodde, chef de section de mitrailleuses dans la Co. D, se souvient de l'attaque du Kampfgruppe Proll avant l'aube. « À 5 h, il semblait que l'enfer se déchaînait. Ils arrivent ! crie mon artilleur. Des formes accroupies s'avancraient vers nous à travers le champ enneigé. Les obus hurlent au-dessus de nos têtes et éclatent derrière nous. Le grondement de leurs canons était assourdissant ».

Les GI's ripostent avec acharnement. Al Cahoon décrit l'affrontement de la matinée à la casemate n° 9 : « Directement devant ma position, nous n'avons eu à faire face qu'à des attaques d'infanterie et nous les avons toutes repoussées en leur infligeant de lourdes pertes. Nous avions d'excellents champs de tir et j'ai pensé à ce moment-là : 'quel gaspillage d'hommes et comme il est étrange qu'ils tentent même d'attaquer sur un terrain aussi large et exposé'.



Un soldat de la 42e division s'occupe de son abri tout en communiquant avec un téléphone de campagne. Il tient une mitraillette M3, surnommée « pistolet à graisse ».

Non loin de là cependant, le capitaine Corson voit les destroyers de chars qui le soutiennent se retirer de leur position derrière lui et se précipiter pour se mettre à l'abri. Dans le secteur central du

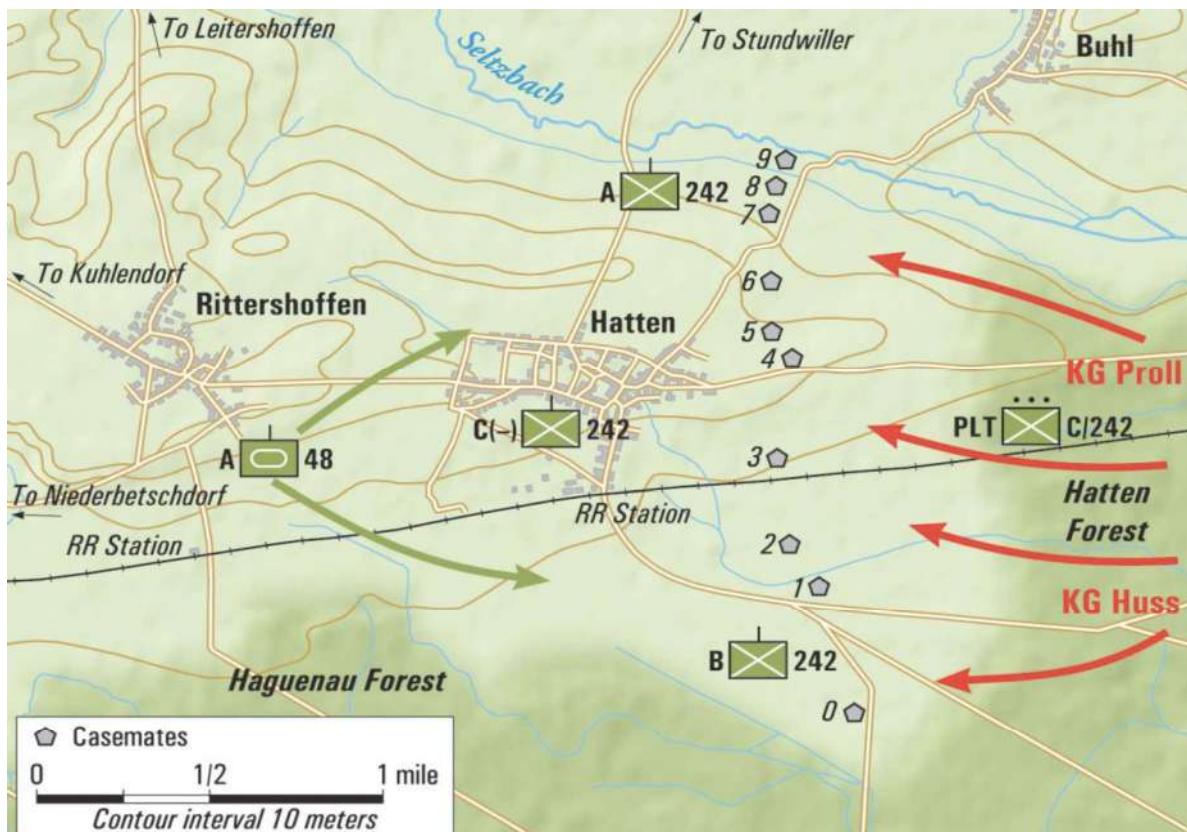
bataillon, l'infanterie allemande et les équipes de lance-flammes s'emparent de deux bunkers qui gardent la route principale menant au village. Certains Panzergrenadiers, vêtus de capes de camouflage blanches, parviennent même à se frayer un chemin à l'intérieur de Hatten.

Rusteberg envoie sa réserve, la Co C, pour rétablir la MLR à 7h45. Mais les canons antiaériens de 57 mm du 1/242 avaient tous été détruits. L'arsenal antichar du bataillon est réduit à quelques bazookas à courte portée et à des grenades à fusil - des armes qui s'avéreront totalement inadaptées face à une nouvelle menace dangereuse qui surgit de la forêt de Hatten vers 11h00.

Cette nouvelle menace était le Kampfgruppe Huss, la force d'exploitation mécanisée prête à commencer son avancée sur Saverne. Un certain nombre de Flammpanzers (chars lance-flammes) et de canons d'assaut lourds, des véhicules spécialement conçus pour détruire les emplacements en béton, se dirigent également vers le village.

Au PC du 1/242, le Lt-colonel Rusteberg reçoit à 11h18 un rapport radio, indiquant que des chars et des véhicules de transport de troupes s'approchent de la casemate n° 1 (ESCH). Des messagers de la compagnie A confirment bientôt qu'une attaque majeure est en cours. Il transmet l'ordre de « tenir les positions, de laisser passer les chars et de tirer sur les troupes à pied ».

Le sergent Lloyd Oczkewicz, à la casemate n°4, raconte qu'il « pouvait voir que les Boches utilisaient des chars lance-flammes pour tirer sur le bunker à notre droite. Nous avons réalisé que nous étions désormais piégés dans la casemate ». Oczkewicz n'a jamais oublié le sentiment terrible qui l'a envahi lorsqu'il a réalisé qu'il était sur le point de devenir prisonnier de guerre. À midi, les 20 hommes de la garnison de la casemate n° 4 (terrain de foot) se rendent à un sous-officier allemand et sont emmenés en captivité.



Les défenseurs de Hatten ont combattu les attaquants allemands avec ténacité et résistance. Les troupes américaines de la 42e division, qui ont connu leur premier combat lors de l'opération allemande Nordwind, ont reçu l'ordre de tenir leurs positions à tout prix.

Tandis que des éléments du Kampfgruppe Huss s'efforcent de réduire ces bunkers, d'autres véhicules de combat blindés contournent Hatten par le nord. Un peloton de canons de 57 mm appartenant à la compagnie antichar du 242e R.I. leur barre la route. Le soldat Donald Johnson se souvient de la brève rencontre de son unité avec les Panzers en maraude : « Vers 15 h, j'ai vu un char juste à côté du canon de la deuxième escouade », raconte le soldat Johnson. « Notre 57 mm était prêt. Nous avons tiré une fois, puis deux fois. Le troisième tir est venu de l'autre côté.

Une volée d'obus explosifs bien ciblés anéantit l'emplacement du canon de Johnson, laissant le jeune GI de 21 ans abasourdi. Il reprend conscience et découvre un jeune Panzergrenadier au-dessus de lui. « L'Allemand me faisait signe de lever les mains », note Johnson. « Mon bras droit ne fonctionnait pas. Apparemment, une bûche était tombée sur mon épaule, alors j'ai utilisé ma main gauche pour tenir ma main droite en l'air. J'étais un prisonnier de guerre.

Le capitaine « Ace » Ory, Cdt la compagnie A du 48e Bat. de chars de la 14e division blindée, se rend au PC du 1/242 lors de la seconde attaque allemande. Ory retourne rapidement à son unité (en réserve à Rittershoffen) et, à 14 h 20, envoie en avant le peloton du Lt Edgar D. Woodard, composé de cinq chars moyens M4 Sherman, pour contrer cette nouvelle menace. « Des chars sur votre droite - des chars allemands - dans le creux », dit Ory « Vous ne pouvez pas les rater !

Prenant une position cachée dans la forêt au sud du village, les tankistes de Woodard « ont attendu l'attaque. Six chars allemands ont commencé à avancer le long de la voie ferrée depuis Hatten. Ils se trouvaient sur notre gauche et ne nous avaient apparemment pas vus. Nous les avons donc laissés s'approcher à moins de 600 mètres. Puis nous avons lâché prise. Un Mark IV menait l'avance. L'un de nos chars a ouvert le feu et, avant que les Boches ne se rendent compte de ce qui se passait, ils ont tiré quatre obus dans la coque. Le char est parti en flammes.

« Les autres chars de ma section ont ouvert le feu », poursuit Woodard, « et en cinq minutes, les six chars allemands ont été mis hors d'état de nuire. Ils étaient tellement surpris qu'ils ne nous ont pas tiré dessus.

De retour à Hatten, la situation du 1/242 se détériore rapidement. Les tirs d'obus ennemis ont détruit un poste d'observation dans le clocher de l'église catholique, ce qui a considérablement réduit le soutien de l'artillerie. Les forces allemandes démolissent aussi méthodiquement les fortifications américaines de la ligne Maginot, obligeant ceux qui y sont stationnés à se rendre ou à fuir vers le village. Personne n'a entendu parler de la compagnie A ou de la compagnie B depuis des heures, tandis que le premier sergent de la compagnie C a pris le commandement temporaire après que tous les officiers de cette unité ont été blessés.

À l'approche du crépuscule, le détachement de l'avant-poste, sous les ordres du sergent Merl Todd, continue de se battre depuis une position dans les bois, loin derrière les lignes ennemis. « Nous leur donnons du fil à retordre », rapporte-t-il avant que la ligne téléphonique ne soit coupée, mais les munitions commençant à manquer, il est temps de se retirer. Plus tôt, Todd avait reçu une balle dans la jambe ; à présent, il menait les soldats restants hors de la forêt de Hatten en « boitant, laissant derrière lui une traînée sanglante », selon un témoin oculaire, le soldat de deuxième classe Robert Christian.

Certains hommes tombent sur une patrouille de Panzergrenadiers et sont faits prisonniers. D'autres, dont Christian, parviennent à échapper aux sentinelles allemandes. Malheureusement, Todd périt à 200 mètres de tout danger lorsqu'une équipe de mitrailleurs américains le prit pour l'ennemi. Pour sa bravoure au combat, le sergent Merl H. Todd a reçu à titre posthume la Croix du service distingué (qui s'ajoute aux deux étoiles d'argent qu'il avait gagnées en Italie).



Des soldats américains de la 42e division d'infanterie patrouillent dans une zone fortement boisée en France. Les troupes de la 42e division ont subi de lourdes pertes lors de la défense de Hatten pendant l'opération Nordwind.

Pendant ce temps, à l'intérieur de Hatten, des panzergrenadiers vétérans accompagnés de chars Panther et de canons d'assaut commencent à avancer maison par maison contre les derniers défenseurs de la 1/242. Mais les commis de l'armée, les radiomen et les officiers d'état-major se battent furieusement pour freiner l'avancée de l'ennemi. Un GI, un cuisinier myope du nom de Vito R. Bertoldo, devint un héros improbable lorsqu'il repoussa presque à lui seul une attaque de l'après-midi contre le PC du bataillon.

Rusteberg se souvient de l'incident : « Je voyais Vito Bertoldo et sa MG [mitrailleuse] faucher une colonne d'infanterie allemande qui suivait un char d'assaut crachant ses tirs nourris et sa MG sur notre bâtiment à bout portant ». Au moins 20 panzergrenadiers tombèrent sous le feu de Bertoldo.

Il est temps d'abandonner le PC. Bertoldo couvrant leur retrait, l'état-major du poste de commandement déménage son QG dans une boucherie vers le centre de la ville. Le colonel Caum, commandant du régiment, y fait une brève visite à 20 h 30. Avant de partir, Caum dit à Rusteberg de tenir encore un peu car une contre-attaque se prépare à l'aube.

En effet, la compagnie G du 2/242 était déjà montée pour renforcer les défenses à Hatten. Pourtant, les combats intenses se poursuivent bien au-delà de minuit, forçant même Rusteberg à déplacer son PC une seconde fois. Les officiers allemands avaient également des plans pour le lever du soleil, comme les Américains allaient bientôt l'apprendre.

Pendant ce temps, Hatten brûle. Les lance-flammes, les grenades au phosphore et les munitions incendiaires mettent le feu à de nombreuses structures en bois, obligeant les combattants et les civils à se mettre à l'abri. Les tireurs d'élite, les équipages de chars et les équipes de mitrailleurs massacrent tous ceux qui sont surpris dans la rue. Toute la nuit, de petits groupes de GI's aux yeux sombres observent anxieusement depuis leur cachette dans la partie ouest du village et attendent des renforts.



Le soldat de première classe Vito Bertoldo, du 1er bataillon du 242e régiment d'infanterie, a repoussé presque seul une attaque allemande contre le poste de commandement du bataillon. Cuisinier myope, Bertoldo a reçu la médaille d'honneur pour sa défense courageuse.

L'aide arrive. À l'aube du 10 janvier, deux compagnies de fusiliers du 2e bat., 315e régiment d'infanterie, 79e div. d'infanterie (Lt-colonel Earl F. Holton) se frayent un chemin jusqu'à Hatten. Mais une fois dans le village, les hommes de Holton sont stoppés. Une contre-attaque allemande massive vient de commencer, menaçant de percer complètement la position américaine.

Plusieurs douzaines de véhicules ennemis contournant Hatten par le nord foncent sur la Cie B et C de chars d'assaut. Les deux camps s'échangent des coups pendant une bonne heure avant que les panzers ne se retirent. «Nous avons mis hors d'état de nuire de nombreux chars allemands», déclare le capitaine John Wilson de la Cie C, «mais pas sans grandes pertes pour nous-mêmes».

Aux côtés des vétérans du 48e, 12 M18 Hellcats de la compagnie B du 827e bataillon de défense se battent. Cette unité est composée d'artilleurs afro-américains commandés pour la plupart par des officiers blancs. Jusqu'alors qualifiée d'équipe de « malchanceux », la 827e prouve ce jour-là qu'elle peut se battre aussi bien que n'importe qui, quelle que soit sa race.

Quatre M18, sous les ordres du sous-lieutenant Robert Jones, parvinrent à pénétrer dans Hatten, où ils entrèrent immédiatement en action. Un historien de la 79e Division reprend l'histoire : « Trois chars allemands se rapprochent de l'extrémité ouest de la rue principale de Hatten. L'un des destroyers de Jones, commandé par le sergent Spencer Irving, était caché par des maisons à l'angle sud-ouest, et Irving pouvait voir arriver les Panzers qui ne se doutaient de rien. Ils traversèrent la route Hatten-Rittershoffen et le sergent Irving sortit son tank destroyer de sa cachette et aligna ses cibles avant que les Panzers ne puissent se mettre en position de tir.

Les fantassins qui l'accompagnaient « ont juré qu'Irving, debout dans sa tourelle, s'est retourné et leur a dit : »Comment voulez-vous qu'ils soient ? Un, deux, trois, ou trois, deux, un' Il a ensuite abattu les trois Panzers 'un, deux, trois' ».

Depuis le dernier étage d'une maison, le soldat Bertoldo continue de mener sa guerre individuelle contre les Panzergrenadiers et les véhicules blindés qui attaquent. Attachant sa mitrailleuse à une table, Bertoldo maintient l'ennemi cloué au sol jusqu'au milieu de l'après-midi, lorsqu'un canon d'assaut le prend pour cible avec un obus explosif. Miraculeusement épargné par l'explosion, il regagne vite son perchoir, à temps pour repousser une nouvelle attaque au coucher du soleil.



Ce char moyen allemand PzKpfw. IV détruit témoigne de la férocité des combats autour du village de Hatten pendant l'opération Nordwind. Les Allemands ont perdu 63 chars précieux dans les combats et ont finalement été repoussés avec de lourdes pertes.

Une citation officielle de l'armée décrit ce qui s'est passé ensuite : « L'ennemi commença un assaut intensif soutenu par ses chars et ses canons. Faisant fi du barrage dévastateur, [Bertoldo] resta à son poste et lança des grenades au phosphore blanc sur les Allemands qui avançaient, jusqu'à ce qu'ils battent en retraite. Un char d'assaut situé à moins de 50 mètres tira sur son bastion, détruisit sa mitrailleuse et le projeta à l'autre bout de la pièce. Mais il retourna au combat et, armé d'un simple fusil, couvrit à lui seul le retrait de ses compagnons d'armes ». Pour sa bravoure à Hatten, le soldat de première classe Vito R. Bertoldo a reçu la médaille d'honneur.

À la nuit tombée, le lieutenant-colonel Rusteberg reçoit l'ordre de se retirer. Cette manœuvre est difficile à réaliser et compliquée par la situation tactique. Les forces ennemis avaient complètement encerclé Hatten et se battaient déjà contre l'infanterie américaine à l'intérieur de Rittershoffen. Pour se mettre à l'abri, les hommes du 1/242 doivent s'infiltrer par petits groupes à travers les lignes allemandes.

Le technicien Rudolph Wodgenske et deux camarades se mettent en route sous une « pleine lune et un ciel sans nuage décoré d'étoiles scintillantes », comme il l'écrira des années plus tard. En rampant sur près d'un kilomètre à travers un « champ plat et stérile », le groupe de Wodgenske réussit à contourner les avant-postes de l'ennemi. « Rampant sur une cinquantaine de mètres », se souvient-il de cette épreuve, « on entend une fusée éclairante s'allumer, on entend le

grondement des canons et on s'immobilise". Finalement, au lever du soleil, les trois hommes parviennent à rejoindre les positions amies, où ils reçoivent des chaussettes sèches et un petit-déjeuner chaud.

Parmi les derniers membres de la 1/242 à évacuer Hatten se trouvait son commandant, Ed Rusteberg. Avec le capitaine Bill Rochelle de la compagnie D (le seul commandant de sa compagnie à ne pas avoir été blessé ou capturé), le colonel fatigué se mit en route vers les lignes amies juste avant l'aube du 11 janvier. Le bataillon du lieutenant-colonel Holton et les équipages des destructeurs de chars du lieutenant Jones sont restés en arrière pour poursuivre le combat.

La bataille de Hatten-Rittershoffen durera encore neuf jours terribles. Ensemble, ces deux petits villages agissent comme un chaudron dans lequel sont déversés des hommes, du matériel et une puissance de feu de plus en plus importante. Près de 10 000 hommes de la 79e division d'infanterie, ainsi que la totalité des 11 000 soldats de la 14e division blindée, luttent avec acharnement contre un nombre similaire de troupes allemandes pour la possession de ce terrain clé. Lorsque les combats cessent le 20 janvier, les villes de Hatten et de Rittershoffen ont été rasées. Plus de 100 civils innocents, incapables d'échapper à la destruction, périrent dans les ruines de leurs maisons.



Plus tard, une enquête américaine a recensé 31 Shermans M4 abandonnés, neuf chars légers M5A1 et huit half-tracks trouvés sur le champ de bataille. Ils ont également dénombré 51 panzers et canons d'assaut allemands détruits, ainsi que 12 véhicules de transport de troupes. Aucun bilan exhaustif du coût humain de la bataille n'a jamais été établi.

Il a fallu des semaines aux hommes de la TF Linden pour se remettre des pertes subies à Hatten-Rittershoffen. Pourtant, ces tirailleurs américains inexpérimentés - dans leur premier combat contre de terrifiants chars Panther et des panzergrenadiers d'élite - s'étaient magnifiquement comportés. Ils ont reçu l'ordre de défendre une ligne étendue contre des forces écrasantes, et c'est

ce qu'ils ont fait pendant 52 heures cruciales. Le 1er bataillon du 242e régiment d'infanterie est entré à Hatten avec 33 officiers et 748 soldats ; après deux jours de combats acharnés, il ne restait plus que 264 GI's dans ses rangs. Les autres étaient en convalescence à l'hôpital, morts sur le terrain ou en route vers un camp de prisonniers allemand.

Le lieutenant-colonel Rusteberg complimenta plus tard ses troupes, déclarant qu'elles avaient accompli leur mission « bien qu'encerclées et taillées en pièces par un ennemi supérieur en nombre et soutenu par des blindés ». Pendant tout ce temps, il a noté que « pas un seul homme ne s'est dérobé à son devoir - pas un seul homme n'a quitté Hatten avant d'avoir été relevé ».

L'armée américaine a décerné la **Presidential Unit Citation** à de nombreux défenseurs de Hatten. Le 1/242 de Rusteberg et le 2/315 de Holton furent ainsi récompensés, de même que la 242e compagnie antichar, le 1er peloton du lieutenant Woodard, la Co. A, 48th Tank Battalion, et plusieurs autres organisations qui ont également combattu là-bas. Cette distinction est un hommage mérité à ces soldats très déterminés qui, en janvier 1945, ont tenu Hatten « à tout prix ».

Patrick J. Chaisson

Traduit de l'américain avec l'assistance du logiciel de traduction DeepL

Sandrine JACOBY
8 rue Emile Waldteufel
67500 HAGUENAU

Haguenau, le 5 décembre 2025

Objet : enquête publique environnementale au sujet du parc d'excellence industrielle de Hatten

Au/à la commissaire enquêteur/trice,

Je souhaite contribuer à l'enquête publique environnementale concernant le projet de parc d'excellence industrielle à Hatten. **Je suis personnellement très défavorable à ce projet**, pour les raisons suivantes :

Je suis particulièrement préoccupée par ses incidences possibles sur l'environnement, que ce soit sur l'eau ou les paysages ou sur l'organisation du territoire.

Les impacts en matière de trafic routier et d'infrastructures ne sont pas mentionnés dans le dossier. Une importante augmentation des flux est à prévoir : camions, transport de matières premières, réactifs, pièces techniques, résidus, déplacement des salariés. Aucun chiffrage n'est proposé, alors même que le réseau local n'est pas dimensionné pour absorber de tels volumes sans conséquences néfastes sur la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Le statut de Projet d'Envergure Nationale ou Européenne est souvent évoqué ou suggéré à tort, puisque la ZAC n'est pas un projet PENE. La quasi-totalité des surfaces artificialisées sera imputée au territoire local, en contradiction avec les exigences de sobriété foncière. Ce point fondamental n'est pas présenté clairement au public.

Le projet de ZAC nous est présenté comme un futur « parc d'excellence ». Or aucun industriel n'est identifié, aucun procédé n'est connu, et le volume d'activité n'est pas annoncé. On nous promet des emplois. De quelle nature seront-ils ? Quels seront les métiers concernés ?

L'ensemble de la stratégie visant à la création de ce projet repose sur un morcellement des procédures qui empêche toute vision régionale. Le projet concerne pourtant tout l'arc rhénan et aurait dû être soumis à un débat public encadré par la CNDP. Ce choix laisse planer de forts doutes quant à l'intégrité des porteurs du projet

Je ne suis par ailleurs pas persuadée que la filière du lithium soit une filière d'avenir. Des projets similaires à l'étranger montrent une forte instabilité : interruptions fréquentes, corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, sous-produits difficiles à traiter. De plus, le marché du lithium connaît une baisse historique, passant d'environ 80 000 \$/t en 2020 à 10 000 \$ aujourd'hui. Est-il raisonnable de miser sur une filière dont les fondements économiques se dégradent aussi rapidement ? En s'exposant à un risque important de sous-utilisation de lourdes infrastructures ?

Les aménagements prévus sont très lourds, et trop d'interrogations subsistent. Les destructions d'espaces agricoles et les impacts sur les infrastructures seront, eux, définitifs.

Sandrine Jacoby, membre du collectif Les Becs Rouges

Informée du projet de parc d'excellence industrielle à Hatten et concernée par ses incidences possibles sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'organisation du territoire, je voudrais contribuer à la présente enquête publique environnementale. En l'état, je ne trouve pas d'éléments pouvant justifier de soutenir ce projet. Aussi, je suis défavorable au projet soumis à l'enquête et voici pourquoi :

Le projet est présenté comme un levier de développement industriel alors qu'il ne repose sur aucune programmation identifiable. Aucune entreprise n'est engagée ; aucun procédé n'est défini ; aucun besoin en eau, en énergie ou en transport n'est chiffré. Le territoire se voit pourtant demander d'accepter l'artificialisation immédiate de plus de quarante hectares de terres agricoles encore fonctionnelles.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la filière mise en avant, basée sur la géothermie profonde et l'extraction du lithium, se caractérise par une instabilité reconnue : arrêts fréquents, phénomènes de corrosion, dépendance à une chaleur continue non garantie, gestion délicate des sous-produits. Rien n'indique que cette filière puisse offrir les conditions nécessaires à l'implantation d'activités industrielles pérennes.

De plus, le contexte économique s'est radicalement modifié : les cours du lithium ont chuté de façon spectaculaire, passant d'environ 80 000 \$/t à 10 000 \$/t. Ce renversement réduit fortement l'intérêt économique des procédés les plus coûteux, comme ceux fondés sur les saumures géothermales.

Enfin, la présentation du statut PENE entretient la confusion. Le projet de ZAC ne bénéficie pas de ce statut : la quasi-totalité de l'artificialisation restera imputée au territoire, ce qui n'est jamais clairement expliqué.

Les incertitudes industrielles sont massives ; les destructions d'espaces agricoles seraient définitives. Dans ces conditions, je formule un avis défavorable au projet de ZAC de Hatten.

Essai Boîte de réception x



COLLECTIF HATTEN DEMAIN Il semblerait que l'adresse mail ne fonctionne pas. Nous nous permettons un essai 14:51 (il y a 2 minutes) ☆



Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com>
À moi ▾

14:51 (il y a 1 minute) ☆ ☺ ↶ ⋮

Adresse introuvable

Votre message n'est pas parvenu à
parcdexcellenceindustriellehatten@democratie-active.fr, car
l'adresse est introuvable ou ne peut pas recevoir de messages.



Fig. 8. Vue des parcelles situées à l'est de l'emprise à la fin de la bataille. Cette photographie a été prise par l'armée allemande et montre des chars détruits et des soldats morts tombés au combat. En arrière-plan, il est possible de distinguer les stèles du cimetière israélite qui permettent de situer le cliché à l'est de ce dernier. Le secteur de la photographie est localisé entre la route départementale 6200 et l'ancienne route de Seitz (parcelles de la section 16, n° 182, 195, 197, 199, 199, 140 et 203 notamment) et a été documenté par les sondages 2 à S20. Source : Collection G. Drión, issu des archives allemandes.

De : Erik Lohof <soldierboy_2id@yahoo.com>

Date: mar. 2 déc. 2025 à 22:27

Subject: Re:

To: COLLECTIF HATTEN DEMAIN <hattendemain2024@gmail.com>, Nordf4 <nordf4@aol.com>, Mikel Shilling <shinglehouse01@yahoo.com>

Good Afternoon Everyone,

Regarding your request for "well-founded and indisputable written or photographic proof from documentary sources proving that fighting took place in front of Casemate Esch."

There are three publications that I would recommend.

- 1) L'Outre Foret, Revue du Circle D'Histoire et D'Archeologie De L'Alsace du Nord, Lise M. Pommois
- 2) The Final Crisis, Combat in Northern Alsace January 1945, Richard Engler
- 3) Winterstrom, War in Northern Alsace, November 1944 - March 1945

Casemate Esch was part of the defensive line of the 242nd Infantry Regiment, 42nd Infantry Division that was overrun by the Germans during their attack on Hatten and Rittershoffen.

All three books include maps and sketches.

Please let me know if you have any questions or concerns.

Sincerely,

Erik

Traduction : La casemate Esch faisait partie de la ligne défensive du 242e régiment d'infanterie, 42e division d'infanterie, qui a été submergée par les forces allemandes lors de leur attaque contre Hatten et Rittershoffen. »

Contribution citoyenne à l'enquête publique

Parc d'excellence Hatten

Objet :***Compatibilité avec la trajectoire ZAN, insuffisance des compensations environnementales et agricoles, contradictions réglementaires***

Je soussignée, citoyenne concernée par les enjeux de sobriété foncière, de préservation des terres agricoles et de cohérence réglementaire, souhaite apporter la présente contribution à l'enquête publique relative au projet de Parc d'Excellence de Hatten (PEH).

La Communauté de Commune de l'Outre-Forêt (CdCOF) voudrait engager plus de 16 millions d'euros de travaux pour créer ce PEH.

D'après son président, ces sommes engagées devraient être couvertes rapidement par les futurs (industriels) acheteurs.

Les premières interrogations que je souhaite formuler en tant qu'habitante de la région sont les suivantes :

- ✓ **Durée des travaux** : Quelle sera la durée prévue pour chacune des phases du chantier, et selon quel calendrier ?
- ✓ **Impacts quotidiens** : Quelles conséquences concrètes ces travaux auront-ils sur notre vie quotidienne (circulation, nuisances, accès aux services) ?
- ✓ **Financement par les impôts locaux** : Devons-nous, en tant que contribuables, supporter par nos impôts locaux le coût des travaux avant même que d'éventuels acheteurs ne s'acquittent de leurs obligations financières ?
- ✓ **Absence d'acheteurs** : Que se passera-t-il si aucun acquéreur ne se manifeste ? Qui assumera alors la charge financière ?
- ✓ **Priorité aux routes existantes** : Nos routes étant déjà fortement dégradées, ne serait-il pas plus pertinent d'affecter nos impôts à leur réfection, plutôt qu'à un projet incertain ?

1. Compatibilité avec la trajectoire ZAN

Le projet prévoit l'artificialisation de **43 hectares** de terres agricoles et naturelles, en contradiction avec les objectifs de la loi **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, qui impose :

- Une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031
- Un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050

Or, le dossier ne démontre pas :

- La compatibilité du projet avec cette trajectoire
- L'existence de mesures de désartificialisation ailleurs
- Une justification proportionnée de l'intérêt public au regard de l'impact foncier

The screenshot shows a slide from a presentation. At the top, it says 'Enjeux environnementaux et mesures'. Below this is a bulleted list of environmental measures:

- Aucune dérogation espèce protégée
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle de la ZAC sans rejet au réseau
- Projet revu pour réduire le périmètre et sauvegarder les secteurs en île
- Mesures de compensation visant la restauration et la gestion écologique sur 8,91 ha (suivi sur 30 ans).
- Abattage d'un alignement d'arbres (9), en bordure Sud de la route D28
- ➔ Plantation à minima de 25 nouveaux arbres, soit 2,7 fois plus d'arbres plantés que d'arbres abattus
- Création et renforcement de différents types de haies

To the right of the list is a small map titled 'Plan global des mesures ERC' showing agricultural fields and green areas.

Même si le dossier du PEH affirme qu'**aucune dérogation pour espèces protégées n'est demandée**, les études faune-flore réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale identifient la présence d'espèces protégées dans et autour du périmètre du projet.

Ces espèces sont liées aux milieux agricoles, forestiers et bocagers de l'Outre-Forêt

Liste des principales espèces protégées recensées dans la zone

Insectes et papillons

- Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) - espèce protégée au niveau européen (Directive Habitats).
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) - dépend des prairies humides.
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) - coléoptère lié aux vieux boisements.

Oiseaux

- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - espèce protégée, fréquente dans les haies et prairies.
- Alouette lulu (*Lullula arborea*) - niche dans les milieux ouverts.
- Chouette chevêche (*Athene noctua*) - dépend des vergers et vieux arbres.
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) - espèce protégée, chasse dans les espaces agricoles.

Chauves-souris

- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*) Toutes protégées par la Directive Habitats, utilisant les boisements et haies comme corridors de chasse.

Flore

- Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) - orchidée protégée, présente dans les prairies maigres.
- Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) - espèce protégée, liée aux zones humides.

Questions :

- Comment le projet respecte-t-il la trajectoire ZAN imposée par la loi ?
- Quelles alternatives ont été étudiées pour limiter la consommation d'espaces ?
- En quoi l'intérêt économique invoqué justifie-t-il une dérogation aux objectifs de sobriété foncière ?
- Quelles espèces protégées ont été précisément recensées dans l'étude faune-flore ?
- Quelles mesures spécifiques sont prévues pour chacune de ces espèces (habitats, corridors, suivi) ?
- Comment sera assuré le suivi scientifique sur 30 ans, et par quel organisme indépendant
- Pourquoi aucune demande de dérogation n'a été formulée alors que des espèces protégées sont présentes ?

Constats :

- Le dossier affirme qu'**aucune dérogation n'est nécessaire**, mais la présence d'espèces protégées est avérée.
- Les mesures ERC (plantations, haies, compensation sur 8,91 ha) sont **génériques** et ne ciblent pas spécifiquement ces espèces.
- L'absence de plan de suivi détaillé (indicateurs, localisation, porteurs) fragilise la crédibilité des engagements.

2. Compensations environnementales

Le dossier évoque des mesures ERC (éviter, réduire, compenser), mais sans garanties suffisantes :

- **Surface compensée annoncée : 8,91 ha**, inférieure à la surface consommée
- **Suivi sur 30 ans** évoqué, mais sans dispositif de contrôle ni porteur identifié
- **Absence de traçabilité** : pas de calendrier, pas de localisation précise, pas d'indicateurs de performance

Questions :

- Quelles surfaces seront désartificialisées pour compenser les 43 ha consommés ?
- Où et quand ces compensations seront-elles mises en œuvre ?
- Comment la collectivité garantit-elle le suivi et la pérennité des mesures ERC ?

3. Contradiction entre les mesures affichées et le RIIPM

Le plan des mesures ERC présenté dans les visuels annonce :

- Aucune dérogation espèce protégée
- Gestion des eaux pluviales sans rejet
- Plantation de 25 arbres (ratio 2 abattus = 5 replantés)
- Compensation écologique sur 8,91 ha

Mais le RIIPM ne reprend ni n'encadre ces mesures :

- Pas de démonstration de compatibilité ZAN
- Pas de traçabilité des engagements ERC
- Pas de porteur identifié ni calendrier de mise en œuvre

4. Sur les compensations agricoles : écart entre annonces et réalité

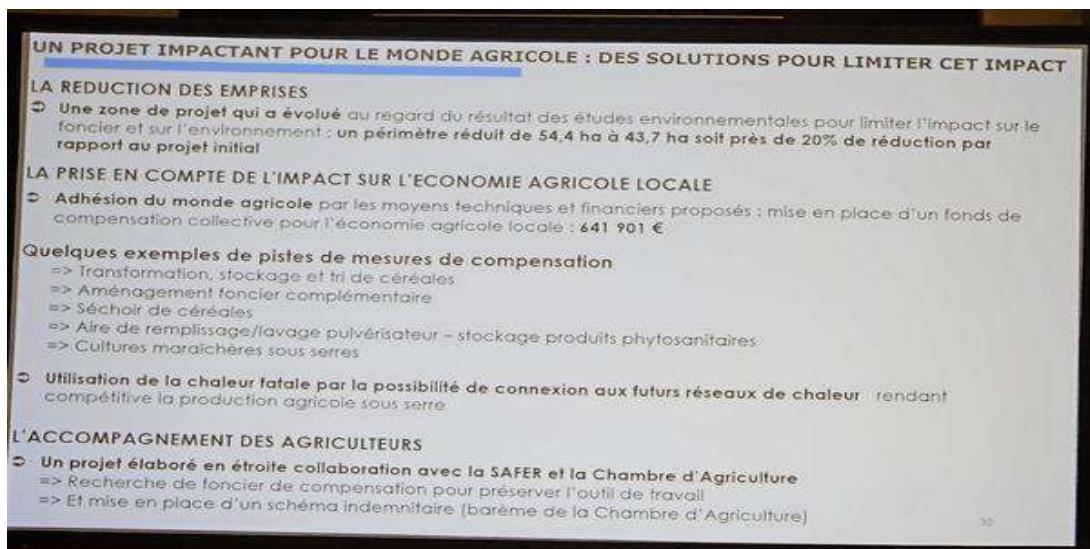
Le dossier évoque une compensation agricole pouvant aller jusqu'à 1.000 €/are, soit un montant théorique de 4,3 M€ pour 43ha.

Or, le slide de présentation indique un fonds de compensation locale de 641.901 €, mis en œuvre par la DREAL. Il est également précisé que 14 agriculteurs seraient directement impactés par le projet.

Critère	Dossier officiel	Slide de présentation	Écart ou contradiction
Montant de compensation	Jusqu'à 1.000 €/are	641.901 €	Écart de plus de 3,6 M€
Surface concernée	43 ha	Réduction de 54,4 ha à 43 ha	Ratio non justifié
Nombre d'agriculteurs impactés	14 (mentionnés)	Non repris dans le slide	Absence de ventilation par exploitant
Mesures agricoles	Nondétaillées	Aires de retournement, stockage, lavage, sécurité	Pas de plan chiffré ni localisé
Partenaires	Mention vague	SAFER + Chambre d'Agriculture	Pas de convention annexée
Suivi	Non encadré	Plan de suivi environnemental	Non repris dans le RIIPM

Questions ? :

- Quelle est la base de calcul du montant de 1.000 €/are ?
- Pourquoi le fonds réel est-il limité à 641.901 € ?
- Quels agriculteurs seront bénéficiaires et selon quels critères ?
- Où sont les conventions avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture ? Pourquoi elles n'ont pas été jointes au dossier de cette enquête ?
- Comment les 14 exploitants concernés seront accompagnés concrètement ?



Le retour d'expérience en Allemagne, documenté, montre que les collectivités ont dû assumer des dépassements financiers importants, notamment en matière de réseaux, de voiries et d'aménagements techniques.

Or, dans le cas du PEH, cela impliquera également des infrastructures lourdes (remblais, réseaux, bassins, voiries), dont les coûts réels pourraient dépasser les estimations initiales.

Pour rappel, l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme impose une gestion économe des sols et des finances publiques et surtout la sécurité et la salubrité publique

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, notamment les services aux familles, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

c° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

c° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

Les enseignements tirés de projets comparables invitent à une analyse approfondie de la soutenabilité financière du PEH.

Éléments nouveaux et enseignements issus de projets industriels comparables dans le fossé rhénan

L'événement sismique de magnitude 2,5 survenu dans la nuit du 3 au 4 décembre constitue une information nouvelle concernant la vulnérabilité naturelle du territoire.

Ces séisme est induit, cet événement rappelle que le secteur du Ried Nord se situe dans une zone où une activité sismique, même modérée, peut se produire.

Cette donnée objective doit être prise en compte dans l'analyse des risques liés au projet du PEH

La géothermie profonde est considérée dans le fossé rhénan comme **peu fiable et dangereuse**, en raison des nombreux risques et dangers associés. Des centaines d'événements sismiques en témoignent.

Les arrêts prolongés de centrales géothermiques en Allemagne après des défauts ou des fuites ont déjà montré l'absence de fiabilité et de capacité de production de base.

A noter que la centrale de Rittershoffen est en arrêt pour une durée indéterminée ...

SWR a publié le 2 décembre 2025 :

<https://www.swr.de/swraktuell/baden-wuerttemberg/karlsruhe/regionales-fernwaermeprojekt-im-raum-karlsruhe-gescheitert-100.html>

« Le projet de réseau régional de chaleur issu de la géothermie profonde à Graben-Neudorf a échoué. La société regroupant dix communes sera dissoute à la fin de l'année. »

« L'entreprise n'est plus en mesure de garantir la puissance thermique initialement promise pour le réseau régional de chaleur. »

« Les prix de la chaleur proposés récemment par Deutsche Erdwärme seraient nettement supérieurs à un niveau économiquement supportable. »

« c00 000 euros de frais d'apprentissage pour la transition énergétique ? »

Que se passera-t-il si une telle situation devait se produire à Hatten ?

5. Conclusion

Le projet du Parc d'Excellence de Hatten soulève des contradictions majeures :

- Entre les objectifs de sobriété foncière et l'ampleur de l'artificialisation
- Entre les mesures affichées et leur encadrement réglementaire
- Entre les compensations agricoles annoncées et les montants réellement mobilisés
- Entre les risques financiers encourus par toute la population de la CdC de l'Outre-Forêt
- Sans garanties réelles sociales et financières

En l'absence de garanties chiffrées, localisées et traçables, je considère que le projet ne répond pas aux exigences de la loi ZAN, ni aux principes de proportionnalité et de transparence imposés par le Code de l'environnement.

Ce projet met surtout en péril la stabilité financière de notre CDCOF.

Je demande que ces éléments soient pris en compte dans l'analyse du commissaire enquêteur et que des réponses précises soient apportées aux questions soulevées.

En remerciant Madame la Commissaire Enquêtrice

Mylène OBER

Pour valoir ce que de droit



Partout où la nature a besoin de nous

Strasbourg, le 9 décembre 2025

Région et Bas-Rhin

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
siege@alsacenature.org
www.alsacenature.org

Madame Valérie TROMMETTER
Commissaire enquêtrice
Mairie de Hatten
1 Place de la mairie
67690 HATTEN

Nos réf : G51/MG/FL-35/2025

Suivi par : François Lardinais
Tél - courriel : 0388370758 - contact67@alsacenature.org

Objet : Enquête publique portant sur le projet de création d'un parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à Hatten

Madame la commissaire enquêtrice

Alsace Nature a pour objet la sauvegarde des sites et des paysages dans toutes leurs composantes sol, sous-sol, eau, air, flore, faune, milieux naturels et sites bâtis, ainsi que la défense ou la réhabilitation du milieu de vie.

Vous trouverez ci-après les observations et questions que suscite de notre part l'examen du dossier mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique unique préalable à :

- l'autorisation environnementale du projet de création d'un parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à Hatten
- la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à Hatten
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau

Avant-propos

L'ensemble du projet de ZAC à Hatten se place dans le cadre général du développement de la géothermie profonde sur le territoire Alsacien. En effet, le projet présente la ZAC comme un parc « bas carbone » au motif de son adossement à un futur réseau de chaleur géothermique, et pourrait bénéficier du statut de « Projet d'envergure nationale ou européenne » (PENE) en raison de l'association des infrastructures à la géothermie profonde et à ses dérivées.

Aussi, il nous apparaît essentiel de contextualiser le projet au regard de l'ensemble de ladite technologie. En ce sens, Alsace Nature souhaite rappeler les éléments clefs de sa position vis à vis de la géothermie

profonde, votée en Conseil d'Administration:

La géothermie profonde, sans fracturation, est une ressource énergétique locale, décarbonée, peu polluante, d'emprise foncière faible et renouvelable en fonction des conditions d'exploitation. Elle a aussi l'avantage d'être disponible en continu, ce qui la rend complémentaire par rapport aux autres sources d'énergie renouvelable.

En tant que telle, elle a toute sa place dans le mix énergétique alsacien à partir du moment où la ressource en chaleur est directement exploitée par un consommateur de chaleur pertinent (cf la suite) à proximité de la centrale. La transformation en électricité nécessite une chaleur plus importante et par conséquent des forages plus profonds en l'état actuel de la technologie. Alsace Nature émet des réserves sur cette utilisation dans le fossé rhénan en l'état actuel des connaissances, du fait de la profondeur des forages.

Avant tout, Alsace Nature demande des garanties de transparence et de suivi scientifique indépendant sur l'utilisation, en l'état actuel des connaissances, des géothermies dans le fossé rhénan, du fait de la profondeur des forages et du nombre croissant de projets.

La production de chaleur doit s'intégrer dans **une réflexion globale de territoire**, en lien avec l'impératif posé par le réchauffement climatique et la nécessité de mettre en œuvre l'enjeu de diminution de la **consommation globale par la sobriété et l'efficacité**. Le premier pilier de la transition énergétique est la diminution de la consommation. La géothermie doit venir en substitution des sources fossiles actuelles et permettre d'atteindre l'objectif du 100% énergies renouvelables en Alsace, sans mener à l'augmentation de la consommation d'énergie. Dans ce cadre, la création d'un site de forage géothermique se justifie pour l'implantation de nouvelles activités industrielles utiles à la transition, dans la mesure où elle ne se fait pas au détriment d'activités locales déjà engagées dans la sobriété et la réduction de l'impact carbone.

Tout comme la conservation des terres naturelles et agricoles, la transition énergétique est un enjeu primordial, non seulement pour l'avenir des territoires mais au-delà, dans la lutte contre le réchauffement climatique planétaire, qui représente une menace pour l'ensemble du monde vivant, les êtres humains et la biodiversité.

Le principal risque, redouté par les populations en termes de géothermie profonde, est la sismicité. Celle-ci doit donc être traitée avec une attention particulière. Ainsi les forages à proximité, ou sur des failles passant ensuite sous des zones SEVESO, des lieux où la géologie peut induire des risques naturels importants, des lieux contaminés tels que Stocamine, etc. sont à proscrire. **Alsace Nature demande qu'une clarification des règles et moyens mis en place pour limiter le risque sismique soit rendue publique et que la mise en place d'un comité de gouvernance, avec un pouvoir réel sur la conduite des différents projets de géothermie profonde pour limiter les risques associés à ces projets, soit systématiquement mis en œuvre.**

Concernant la question spécifique du lithium, Alsace Nature demande en premier lieu une clarification de la stratégie sur l'ensemble du territoire alsacien, ainsi qu'une régulation des projets par les instances élues du territoire. L'évolution rapide du marché mondial a amené de nouveaux acteurs et moyens pour la géothermie profonde. Néanmoins, au vu des risques induits, le développement de cette technologie ne devrait pas s'appuyer uniquement sur la loi du marché mondial, **mais bien sur une stratégie établie de façon collégiale et démocratique entre les instances élues et les différents acteurs du territoire**. Cette stratégie collective et globale nous apparaît essentielle pour juguler une possible ruée vers le lithium et les conséquences pour l'environnement et les résidents du territoire que cela aurait. A ce sujet, il apparaît nécessaire de réaffirmer qu'un projet géothermique est **avant tout un projet de production de chaleur et que l'extraction du lithium n'est qu'une dimension complémentaire**. Tout projet qui serait guidé par la production de lithium prioritairement ne serait pas acceptable. De surcroît, l'intérêt actuel du lithium est lié à l'augmentation de sa consommation. Alsace Nature appelle à explorer d'autres possibilités, comme le développement du recyclage du lithium, faire des véhicules plus petits et valoriser des transports

en commun ne nécessitant pas de batteries (train), pour limiter la consommation de lithium, avant de chercher à répondre à l'ensemble des demandes d'un marché économique.

Problématique démocratique et d'appropriation de la technologie par les citoyens.

Jusqu'à présent une grande partie des projets se sont déroulés sans prise en compte massive de l'avis de la population, ni construction collective d'un projet de transition écologique autour de cette technologie. Lors des différentes consultations pour les permis de recherche, une grande majorité d'élus et de conseils municipaux se sont opposés aux projets. Ces rejets sont le reflet de l'inquiétude de l'ensemble de la population. Ces craintes, souvent justifiées, doivent être levées avant toute poursuite du développement de la technologie.

Au vu de ces points, et tout particulièrement la nécessité de se placer dans une démarche de transition énergétique, la gestion du risque sismique mis en perspective avec la réalisation en parallèle de 3 nouveau doublets géothermiques dans un secteur très restreint (Soultz-sous-forêt, Schwabwiller, Rittershoffen), et la problématique démocratique, **Alsace Nature demande la mise en place d'un plan global portant à la coordination des différents projets, en supplément d'une réflexion globale de la stratégie de développement de la technologie.**

En tant que zone de consommation des produits géothermaux, il nous apparaît cohérent de traiter la ZAC de Hatten dans le périmètre de ladite demande. Plutôt que de traiter un grand nombre de projets de forages ainsi que la création d'une nouvelle zone de consommation de façon indépendante, il nous paraît plus pertinent de traiter la problématique de développement territorial associée à cette technologie de façon globale. **La question de l'impact du consommateur de chaleur, tout comme la démarche ERC (Eviter - Réduire - Compenser) prise de façon globale sur cette technologie, devrait permettre d'obtenir des résultats en termes d'impact environnemental et carbone bien plus intéressant que le découpage sans lien des projets actuels.**

Introduction

Nous déposons la présente contribution à l'enquête publique relative au projet de parc d'excellence industrielle de Hatten, enquête ouverte du 12 novembre 2025 à 13 h 30 au 12 décembre 2025 à 12 h. Cette enquête porte simultanément sur la demande d'autorisation environnementale, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité du PLUi du Hattgau. Elle invite le public à examiner l'ensemble des éléments permettant d'apprécier les effets du projet sur le territoire, les milieux naturels, les activités agricoles, la forêt de Haguenau, les réseaux, les ressources et l'organisation de l'espace.

Le projet occupe une emprise d'environ quarante à quarante-trois hectares, actuellement constituée de terres agricoles à 200 mètres de la forêt de Haguenau. Il prévoit l'installation d'une unité de purification de lithium et de lots destinés à des activités industrielles dépendantes de la chaleur géothermale, ainsi que la création de voiries internes, de réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et d'un réseau de chaleur. Par son emplacement, sa nature et ses infrastructures, ce projet engage des effets potentiels importants sur les milieux ouverts, les zones humides, la ressource en eau, les continuités écologiques, les sols, la biodiversité et la trame sombre.

Nous nous sommes appuyés sur les pièces du dossier d'enquête, sur le bilan de la concertation préalable, sur les délibérations instituant la procédure de ZAC, et sur les avis institutionnels rendus en amont : avis

de la Mission régionale d'autorité environnementale, avis CDPENAF, avis DREAL, avis ARS et avis du Préfet sur l'étude préalable agricole. L'avis de la MRAe, rendu en 2024-2025 et particulièrement structuré, soulignait déjà de nombreuses incertitudes : impossibilité d'estimer les besoins en eau potable, risque de tension sur la ressource à l'échelle du syndicat, difficulté à démontrer la capacité des réseaux existants, fragilité de la démarche carbone, projections industrielles encore hypothétiques, et faiblesse des mesures relatives à la pollution lumineuse. Les réponses du porteur de projet n'apportent qu'en partie des éclaircissements, et plusieurs questions demeurent ouvertes.

Beaucoup d'incertitudes persistent quant à la nature exacte des activités qui s'implanteront, aux flux de véhicules et de marchandises qu'elles généreront, aux volumes d'eau consommés, aux rejets de chaleurs et aux impacts cumulés sur les terres agricoles voisines, dont certaines sont exemplaires en matière de pratiques agroécologiques. Nous considérons par ailleurs que l'articulation entre la ZAC, le PENE et les objectifs de sobriété foncière nécessite un examen approfondi, le dossier prêtant à confusion quant aux surfaces réellement exemptées et à la manière dont le projet contribue ou non au respect du ZAN.

L'ambition d'un « parc d'excellence » appelle une exigence renforcée en matière de justification, de lisibilité et de robustesse des données. Notre contribution vise ainsi à apprécier, de manière documentée et argumentée, la qualité des informations fournies, la cohérence des analyses environnementales, la crédibilité des engagements et la compatibilité du projet avec les usages agricoles, forestiers et hydrauliques du territoire. Elle n'a pas pour objectif de remplacer l'analyse administrative, mais de participer à l'éclaircissement du débat public en rendant visibles les éléments qui demeurent incertains, insuffisamment démontrés ou non évaluables à ce stade.

1. Cadre réglementaire et articulation des procédures

1.1. Mise en compatibilité du PLU / PLUi

La mise en compatibilité du PLUi du Hattgau est requise pour ouvrir à l'urbanisation le secteur classé en zone IIAux et permettre sa transformation en zone 1AUT. Toutefois, le dossier mis à l'enquête ne fournit pas les démonstrations prévues par le Code de l'urbanisme, notamment celles attendues au titre de l'article L.151-20, qui impose de justifier que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité situés à proximité immédiate disposent d'une capacité suffisante pour desservir les constructions futures. Les éléments fournis dans l'étude d'impact, dans l'annexe « réseaux humides » ou dans les réponses du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe ne permettent pas de vérifier cette condition. **Les besoins en eau potable ne sont pas estimés, la capacité du réseau d'assainissement reste incertaine et les documents relatifs au raccordement électrique validés en conseil communautaire ne figurent pas parmi les pièces soumises au public.** Cette absence d'information rend difficile l'appréciation de la conformité du projet au droit applicable, sans reprendre ici les analyses techniques détaillées présentées dans les autres parties de la contribution.

1.2. Positionnement dans le PENE et articulation avec le ZAN

Le dossier présenté au public laisse entendre que la ZAC pourrait bénéficier du statut de « Projet d'envergure nationale ou européenne » (PENE) et que sa consommation foncière serait, à ce titre, comptabilisée au niveau national, et non au niveau local, dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette. Cette présentation ne correspond pas aux éléments transmis par l'État dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2024.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est, rendu le 16 octobre 2025, apporte une clarification centrale. La MRAe indique explicitement que seul le projet d'exploitation du Lithium Nord Alsace est classé PENE, et non l'ensemble du parc d'excellence industrielle de Hatten. Elle précise que « la consommation foncière des activités qui ne rentrent pas dans ce cadre relèverait d'une comptabilisation

locale », ce qui implique que la quasi-totalité des surfaces de la ZAC, hors emprises strictement nécessaires au raffinage du lithium, doit être intégrée dans le bilan local de consommation d'espace.

Ce point a une conséquence directe sur l'évaluation du projet : il n'est pas démontré que la ZAC respecte les objectifs du SRADDET Grand Est, en particulier la règle de sobriété foncière et la réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 prévue par la loi Climat et Résilience. De plus, l'ambiguité entretenue dans la présentation du projet peut induire le public en erreur en laissant croire que l'ensemble du parc bénéficierait d'un régime dérogatoire, alors que ce n'est pas le cas.

L'articulation entre ZAC, PENE et ZAN est donc insuffisamment justifiée. La distinction entre les surfaces relevant du projet minier (et éventuellement du régime PENE) et celles dédiées aux autres activités industrielles, aux voiries, aux bassins, aux parcelles de transition et aux infrastructures internes n'est pas établie. Aucune analyse n'est fournie sur le caractère substituable ou non de ces surfaces, ni sur le choix du site au regard de l'objectif de réduction de l'artificialisation. En l'absence de ces démonstrations, la mise en compatibilité du PLUi et la déclaration d'utilité publique ne peuvent être appréciées en pleine connaissance des enjeux fonciers.

La MRAe recommande d'ailleurs expressément à la collectivité de comptabiliser dans le bilan de la consommation d'espace toutes les surfaces aménagées de la ZAC qui ne relèvent pas directement du processus lithium-géothermie, ce qui confirme que la présentation actuelle du projet ne permet pas de répondre aux exigences du ZAN. La question du positionnement réel du parc d'excellence industrielle au regard du régime PENE constitue ainsi une incertitude majeure, qui conditionne non seulement la conformité juridique du projet mais aussi son intérêt général.

2. Les inconnues majeures du dossier

2.1. Une promesse d'emplois sans fondement vérifiable

Le dossier met en avant la création de « 1 200 emplois », présentée comme un argument structurant. Pourtant, aucun document ne fournit le détail de ce chiffre, ni les secteurs concernés, ni les niveaux de qualification, ni la temporalité. L'étude d'impact rappelle elle-même *qu'aucune programmation industrielle précise ne peut être fournie à ce stade*, ce qui rend impossible toute estimation socio-économique sérieuse.

La réunion publique du 26 novembre 2025, relatée dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, confirme cette absence de démonstration. Le journaliste rapporte que, *face aux questions du public sur l'arrivée réelle d'industries, « le président de la communauté de communes a répondu qu'à ce stade, aucun acteur n'est encore définitivement engagé »*. La ZAC est ainsi engagée avant même qu'un industriel ne soit identifié, ce qui transforme la promesse d'emplois en simple hypothèse.

De surcroît, les dernières publications de la DREETS, font état d'un taux de chômage du territoire de 4,7%, ce qui est au plus proche du plein emploi (4,5%) et l'un des taux le plus faible de France et d'Alsace. Au vu de ce résultat, on peut s'interroger sur la pertinence et le besoin de générer des emplois supplémentaires dans ce territoire, alors que d'autres territoires proches ont plus de besoin. De plus, la conservation de réserves foncières permettrait de générer des emplois dans un avenir où le besoin se ferait sentir, contrairement à la situation actuelle.

2.2. Une filière lithium encore expérimentale : faisabilité, sous-produits et risques non évalués

Le projet repose en partie sur la perspective d'accueillir une unité de purification du lithium issue des saumures géothermales profondes. L'étude d'impact reconnaît toutefois que les procédés industriels ne sont pas arrêtés et que les besoins énergétiques, hydrauliques ou logistiques des futures activités ne peuvent être définis tant que la technologie n'est pas stabilisée. La disponibilité du lithium dépendra de forages qui n'existent pas encore, dont les débits et la constance ne sont pas démontrés. Il ne s'agit pas de construire une raffinerie programmée, mais d'aménager une zone industrielle en prévision de la possibilité qu'une raffinerie devienne un jour viable.

Cette incertitude s'étend aux sous-produits, que le dossier ne décrit à aucun moment. Toute extraction de lithium à partir de saumures profondes génère pourtant des résidus salins concentrés, pouvant être enrichis en métaux lourds et en radionucléides naturels. Ni les volumes, ni les caractéristiques chimiques, ni les filières d'élimination ne sont identifiées. L'absence d'informations sur ces matières résiduaires empêche d'apprécier l'acceptabilité du projet au regard du droit des installations classées et des exigences de prévention des risques à long terme.

Des documents publics allemands issus de procédures administratives officielles, bien qu'extérieurs au dossier français, éclairent l'état réel de la filière lithium-géothermie dans le même bassin géologique. Un courrier signé par Ariane Stachowsky, porte-parole du Bundesverband Bürgerinitiativen Tiefe Geothermie (BBTG), transmis en 2024 au Regierungspräsidium Karlsruhe dans le cadre d'un projet porté par Vulcan Energie, souligne que l'extraction du lithium à partir de saumures profondes n'a pas, à ce jour, démontré une stabilité technique et économique durable, et que les sous-produits contenant radionucléides, métaux lourds et sels minéraux posent des difficultés de gestion. Un autre document, adressé en 2023 par le collectif BIGG Geinsheim à la commune de Geinsheim, fait état de difficultés persistantes sur des installations de la même filière dans le Fossé rhénan : interruptions d'exploitation, corrosion accélérée, baisse des débits et épisodes de sismicité induite.

Par ailleurs, la centrale de Rittershoffen a déjà induit plusieurs séismes. Depuis son activité, elle génère beaucoup plus de microséismes et de séismes que la centrale de Soultz-sous-Forêt. Elle a notamment généré un séisme le 4 décembre 2025 (<https://www.dna.fr/faits-divers-justice/2025/12/04/un-seisme-induit-de-magnitude-2-5-ressenti-dans-la-region-de-haguenau>), localisé à un endroit inhabituel, en décalage par rapport au puits de réinjection et plus proche du village. Elle est en arrêt depuis pour l'analyse de la sismicité. Si la faille est activée sur une plus grande extension, un séisme de magnitude beaucoup plus importante pourrait être induit ou déclenché. Et qu'en sera-t-il avec l'exploitation du lithium et la multiplication des centrales ? L'exploitation du lithium accentue la demande géothermale, les industriels prévoient un débit plus important pour l'extraction du lithium. Quelles en seront les conséquences sur la sismicité ?

Ces éléments ne sont pas transposables, mais ils montrent que la filière reste expérimentale, soumise à des aléas géologiques, industriels et économiques importants, et génératrice de sous-produits complexes à gérer. Dans ces conditions, la ZAC serait aménagée non pour répondre à des besoins identifiés, mais pour anticiper une chaîne technologique conditionnelle, dépendante de forages futurs, de procédés chimiques non stabilisés, de rendements inconnus et de filières de traitement non définies.

2.3. Un réseau de chaleur géothermique incertain

La ZAC est présentée comme un parc « bas carbone » grâce à un futur réseau de chaleur géothermique. Mais ce réseau n'existe pas à ce stade, et est absent du présent dossier. Le procès-verbal de la réunion conjointe des PPA du 9 septembre 2025 indique que la localisation des ouvrages et du réseau de chaleur reste « à préciser ». Lors de la réunion publique, le président de la communauté de communes a évoqué la possibilité de créer une société dédiée à l'énergie, sans qu'aucun montage concret ni aucun calendrier ne soient présentés. L'un des fondements énergétiques du projet demeure donc hypothétique, rendant toute évaluation environnementale ou carbone caduque.

2.4. Un morcellement des procédures qui empêche une vision d'ensemble

La présente enquête publique ne porte que sur un fragment d'un ensemble industriel plus vaste. L'avis demandé au public suppose pourtant une compréhension globale des enjeux, des impacts cumulés et des interdépendances techniques entre projets : forages géothermiques, extraction du lithium, production de chaleur, industrialisation associée et consommation foncière partiellement couverte par le régime PENE.

Aucune procédure n'a, à ce jour, permis de mettre en débat ce tableau d'ensemble. Le public n'a eu accès ni à une analyse cumulative, ni à une vision stratégique territoriale, ni à une évaluation des multiples projets en Alsace autour du lithium et de la géothermie profonde. Les procédures sont traitées de manière séparée, ce qui empêche d'apprécier l'opportunité du projet dans son contexte réel.

Dans ces conditions, les éléments nécessaires à une appréciation éclairée ne sont pas réunis. Le projet est

présenté comme un maillon isolé alors qu'il dépend d'une filière émergente et incertaine dont les interactions ne sont ni décrites ni débattues. L'enquête publique, qui devrait rassembler l'ensemble des informations utiles à la formation d'un jugement informé, est organisée sur un périmètre trop restreint pour rendre compte des enjeux réels.

2.5. Une asymétrie majeure : bénéfices incertains, destructions certaines

L'artificialisation de plus de 40 hectares de terres agricoles, la destruction partielle de zones humides, les impacts sur les continuités écologiques et la proximité immédiate de la forêt de Haguenau constituent des effets certains. En revanche, les bénéfices associés au projet restent hypothétiques : les emplois annoncés ne sont pas démontrés, les industriels ne sont pas identifiés, la filière lithium n'est pas stabilisée, les sous-produits ne sont pas connus, le réseau de chaleur n'est pas défini, les productions futures sont incertaines et les impacts logistiques ne sont pas évalués. **L'équation du projet est profondément déséquilibrée : les dommages environnementaux et territoriaux sont assurés, alors que les bénéfices avancés demeurent conjecturaux.**

3. Environnement et milieux naturels

3.1. Impacts sur la faune et la flore

L'étude d'impact fournit des inventaires naturalistes classiques, mais leur portée demeure limitée. Les périodes de prospection sont restreintes, la diversité saisonnière n'est pas pleinement couverte et certaines espèces à phénologie tardive ou dépendantes des interfaces forêt-agriculture peuvent avoir été insuffisamment détectées. La MRAe souligne que la proximité immédiate de la forêt de Haguenau impose une vigilance accrue. Ce massif, d'importance régionale, abrite une faune sensible, notamment des chiroptères, des oiseaux forestiers et des cortèges d'insectes nocturnes dont la dynamique dépend de la qualité de la lisière.

Les habitats concernés par l'artificialisation sont aujourd'hui en continuité fonctionnelle avec ce massif. Les milieux agricoles qui bordent la forêt accueillent des espèces inféodées aux paysages ouverts, mais jouent également un rôle de zone tampon écologique. Leur remplacement par des voiries, des bâtiments et des aires logistiques créera une discontinuité nette, réduira la surface d'habitat disponible et modifiera les régimes de dérangement. Le dossier reconnaît une perte de biodiversité mais la qualifie de faible à modérée, sans arguments convaincants au regard de l'intensité de l'artificialisation et de la sensibilité du site.

3.2. Zones humides et cohérence des mesures de compensation

Les zones humides identifiées jouent un rôle dans la régulation hydrologique et la qualité écologique du secteur. Elles participent à la transition entre les écoulements issus du massif forestier et les terrains agricoles. Les mesures proposées reposent largement sur le reclassement de surfaces en zone ND, censées accueillir des actions compensatoires. Un tel classement n'a toutefois pas de valeur de sanctuarisation. Le CDPENAF a rappelé que l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme permettait de protéger formellement des sites écologiques sensibles, ce que le porteur de projet n'a pas mobilisé.

La réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe propose d'introduire des dispositions permettant la réalisation de « constructions légères » dans les espaces compensatoires. Or cette notion ne possède aucun fondement juridique explicite et pourrait autoriser des aménagements incompatibles avec la préservation des fonctions hydrologiques et biologiques. Sans plan de gestion précis ni garantie réglementaire forte, la pérennité des mesures de compensation n'est pas assurée et leur crédibilité apparaît limitée.

3.3. Pollution lumineuse, sonore et impacts difficilement qualifiables

Les impacts liés aux éclairages nocturnes sont évoqués mais sans engagement opposable. Le dossier indique que l'éclairage sera « modéré », que les UV seront « évités » et qu'il sera « possible » de réduire la tension durant la nuit, sans seuils ni normes ni dispositif de contrôle. L'utilisation de formulations générales ne permet pas d'apprécier la portée réelle des mesures proposées. Les insectes nocturnes, les chiroptères et l'ensemble de la trame sombre en lisière forestière sont pourtant particulièrement sensibles à ces nuisances.

La situation est comparable pour le bruit. La nature des activités futures étant inconnue, il est impossible d'en évaluer les sources sonores. L'étude fournit une analyse théorique détachée de toute description industrielle concrète. Le bruit généré par les transports routiers ne peut pas davantage être quantifié, les flux étant liés à des projets industriels encore hypothétiques. Le dossier reconnaît ces limites mais les minimise, alors qu'elles remettent en cause la capacité à caractériser les impacts.

L'artificialisation des sols et la consommation de chaleur créeront un îlot de chaleur qui aura un impact sur la faune et la forêt. De même pour les perturbations hydrologiques du fait de la perte d'infiltration d'eau dans le sol et donc de recharge de la nappe.

L'ensemble de ces impacts concerne à la fois la faune et la flore que directement la santé humaine. Des nuisances sonores, les rejets de chaleur, la pollution lumineuse, la pollution olfactive (comme dans le cas d'industries agroalimentaires) ont un impact direct sur la qualité du sommeil et à plus long terme sur l'apparition de maladies.

3.4. Trame sombre, continuités écologiques et absence d'évaluation cumulative

La trame sombre reliant les milieux agricoles à la forêt constitue un élément écologique majeur du secteur. Elle permet aux espèces nocturnes de circuler, de s'alimenter et d'assurer la cohérence des réseaux trophiques. L'introduction d'un complexe industriel modifiera profondément cette continuité en remplaçant des surfaces faiblement éclairées par un espace artificialisé, fortement éclairé et bruyant. L'étude d'impact ne propose pas d'analyse systémique des continuités écologiques, ni d'évaluation des perturbations cumulées avec d'autres projets géothermiques ou industriels du territoire.

L'absence d'une telle évaluation cumulative, pourtant explicitement recommandée par la MRAe, empêche de comprendre la portée réelle des perturbations. La ZAC de Hatten serait implantée au contact direct d'un massif forestier sensible, ce qui impose une analyse approfondie des effets indirects et à long terme. Faute d'une telle analyse, le dossier ne permet pas une appréciation éclairée des impacts environnementaux à la bonne échelle.

4. Aménagements et réseaux

4.1. Eau potable : disponibilité, besoins inconnus et vulnérabilité de la ressource

Le dossier reconnaît qu'il n'est pas possible d'estimer les besoins en eau potable de la ZAC tant que les activités industrielles ne sont pas identifiées. Cette incertitude est d'autant plus préoccupante que la notice AEP du PLUi du Hattgau indiquait déjà que les besoins globaux du Syndicat des eaux du canton de Seltz dépasseront la capacité de production annuelle à partir de 2025. La réponse du maître d'ouvrage à la MRAe confirme qu'aucune valeur prévisionnelle n'est disponible.

Des documents allemands relatifs à des installations industrielles de traitement de saumures géothermales, comme la Stellungnahme zur Tiefengeothermie und Lithiumverarbeitung im Oberrheingraben (A. Stachowsky, BBTG, 2024), montrent que les unités pilotes de traitement nécessitent des volumes complémentaires d'eau douce pour le nettoyage des colonnes, le rinçage des circuits et la gestion des purges industrielles. Sans connaître le procédé retenu ni la capacité de l'unité qui pourrait être implantée à Hatten, il demeure impossible d'évaluer l'effet du projet sur une ressource en eau déjà fragile.

4.2. Assainissement : incohérences du dossier et effluents potentiels non caractérisés

Le règlement IAUT impose le raccordement des eaux usées au réseau public, mais le maître d'ouvrage indique dans sa réponse à la MRAe que ce réseau n'est pas dimensionné pour recevoir des effluents industriels et que des prétraitements seront nécessaires. Cette double mention traduit une incohérence structurelle.

Les documents allemands portant sur la purification de lithium à partir de saumures géothermales soulignent que ce type d'installation génère des effluents spécifiques. Dans le courrier Bewertung der Lithiumextraktion aus Tiefenwässern (BIGG Geinsheim, 2023), transmis dans le cadre d'une consultation officielle, les auteurs décrivent des rejets composés de saumures concentrées en sels, éléments traces métalliques et résidus de procédés chimiques. Or, dans le dossier de Hatten, aucun scénario d'effluent n'est décrit, aucune filière de traitement n'est envisagée et aucune charge polluante potentielle n'est modélisée. Il est donc impossible d'évaluer la compatibilité entre les futures activités de la ZAC et la station d'épuration de Buhl, dont aucune confirmation écrite de capacité n'est produite.

4.3. Réseau électrique : besoins impossibles à établir en l'absence de programmation industrielle

La collectivité a d'ores et déjà acté un coût de raccordement électrique élevé. Pourtant, faute de connaître les activités à accueillir, ni la puissance, ni les pics de consommation, ni les exigences de continuité d'alimentation ne peuvent être évalués.

Les analyses allemandes portant sur des unités industrielles de traitement de saumures géothermales soulignent que leurs besoins électriques peuvent varier fortement selon le procédé et les phases d'exploitation. Dans le courrier Technische Einschätzung der Lithiumverarbeitungsanlagen im Oberrheingraben (Stachowsky, 2022), transmis dans une procédure de consultation régionale, l'auteur évoque des variations importantes de la consommation électrique liées aux opérations de régénération des colonnes, aux arrêts techniques et aux cycles de purification. Le dossier de Hatten reste silencieux sur ce point, alors qu'il conditionne la pertinence des investissements électriques.

4.4. Transports, voiries, flux logistiques et impacts routiers

L'étude d'impact ne fournit aucune estimation des flux de camions, au motif que les activités futures ne sont pas connues. Pourtant, le transport constitue l'une des principales sources d'impact d'un parc industriel situé en bordure de forêt et à proximité de zones agricoles.

Les analyses allemandes portant sur des installations industrielles de purification du lithium identifient plusieurs types de mouvements logistiques, indépendants de la phase de forage : transports de réactifs chimiques, évacuation périodique de résidus de traitement, livraison d'équipements lourds lors des phases de maintenance, rotations supplémentaires lors des phases d'essais ou de dysfonctionnement. Ces constats, rapportés par le courrier Verkehrs- und Logistikbelastung durch Lithiumaufbereitungsanlagen (BIGG Geinsheim, 2023), sont directement transposables à une ZAC dont l'un des moteurs affichés est l'accueil d'une unité de purification.

L'absence totale de quantification des flux dans le dossier français conduit à une sous-évaluation manifeste des impacts routiers, tant en matière de nuisances que de coûts d'entretien des infrastructures.

4.5. Cohérence bas carbone et dépendance à une technologie encore instable

Le projet présente la ZAC comme un parc « bas carbone » au motif de son adossement à un futur réseau de chaleur géothermique, sans démonstration technique ni articulation avec la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Cette stratégie impose une réduction forte des émissions industrielles et de la consommation énergétique, la maîtrise de l'artificialisation et l'évitement de projets dont les bénéfices carbonés reposent sur des hypothèses technologiques incertaines. L'étude d'impact ne présente aucun bilan carbone prévisionnel, ni pour le chantier, ni pour l'exploitation, ni pour les réseaux associés. Le

réseau de chaleur n'existe pas, aucun partenaire industriel n'est connu et aucun procédé n'est défini. Il est donc impossible de déterminer si le projet est compatible avec la SNBC.

Les documents allemands portant sur des usines pilotes de purification du lithium montrent que ces installations ne sont pas bas carbone par nature. Dans la *Stellungnahme zur Tiefengeothermie und Lithiumverarbeitung im Oberrheingraben* (A. Stachowsky, BBTG, 2024), il est indiqué que les unités de traitement présentent des phases de mise en service, d'arrêt, de régénération des colonnes et de maintenance lourde, dont l'empreinte carbone cumulée peut dépasser celle d'installations classiques si la chaleur disponible n'est pas parfaitement stable et si les transports associés sont fréquents. L'argument bas carbone ne tient donc que dans des conditions techniques très particulières (stabilité thermique, continuité d'alimentation, technologies éprouvées, filières de résidus opérationnelles), qui ne sont pas réunies à Hatten.

L'avis de la MRAe souligne, par ailleurs, que l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions liées au projet rendrait l'opération économiquement irréalisable. Le porteur de projet reconnaît ainsi que les émissions seraient significatives, qu'elles ne peuvent pas être compensées et que les mécanismes de compensation ne sont pas soutenables. Malgré cela, l'argument bas carbone continue d'être mis en avant, sans base chiffrée.

Dans ces conditions, la qualification de parc « bas carbone » repose sur une construction théorique et non sur des éléments techniques vérifiables. Elle ne peut être retenue comme justification de l'intérêt général du projet.

4.6. Une impossibilité structurelle de démontrer l'adéquation des réseaux

L'examen des réseaux et des aménagements révèle un point central : la ZAC de Hatten exige des investissements publics lourds et définitifs alors même que les activités industrielles susceptibles de s'y implanter demeurent indéterminées. L'eau potable, l'assainissement, l'alimentation électrique, les voiries et les capacités logistiques doivent être conçus dès aujourd'hui, alors que leurs usages futurs sont largement inconnus. Dans un tel contexte, il est impossible de vérifier la cohérence entre la demande potentielle et l'offre, ni d'établir une adéquation solide entre les infrastructures projetées et les besoins réels des industriels.

Cette incertitude compromet la possibilité d'une information correcte du public. La création de réseaux d'eau et d'assainissement implique des investissements amortis sur plusieurs décennies, qui se répercutent généralement sur les services publics concernés. Si les volumes de consommation d'eau ne peuvent être anticipés, si les effluents futurs ne sont pas caractérisés, si les besoins énergétiques restent indéfinis et si les flux logistiques associés à une unité de purification du lithium demeurent abstraits, aucune évaluation sérieuse de l'impact financier pour la collectivité ne peut être produite. Les contributions futures des usagers, qu'il s'agisse des factures d'eau et d'assainissement ou de la fiscalité locale, pourraient ainsi être affectées sans que cela ait été présenté et expliqué pendant l'enquête publique.

Les mêmes interrogations se posent pour les voiries et les infrastructures de transport. Sans connaître les volumes de camions nécessaires à l'approvisionnement, à la maintenance et à la gestion des résidus d'un éventuel site de purification du lithium, il n'est pas possible d'anticiper l'usure des routes, les besoins de renforcement ni les coûts d'entretien induits. L'absence totale de quantification des flux empêche de déterminer si les infrastructures existantes pourront absorber les trafics ou si de nouveaux investissements seront nécessaires, et à la charge de qui.

Les dépenses engagées pour adapter les réseaux seraient supportées par la collectivité et, en dernière instance, par les contribuables et les usagers. Or rien ne garantit que les activités industrielles réellement implantées permettront de couvrir ces investissements. **L'incertitude technique se transforme ici en incertitude financière : la collectivité s'engagerait dans la construction d'infrastructures irréversibles sans disposer des informations nécessaires pour évaluer leur utilité, leur viabilité ou leur soutenabilité budgétaire. Ce cumul d'inconnues constitue un obstacle majeur à l'appréciation éclairée du public.**

5. Lecture critique des réponses apportées à l'avis de la MRAe

5.1. Programmation industrielle et conséquences sur l'évaluation

L'un des constats majeurs de la MRAe portait sur l'absence de programmation industrielle précise. Le maître d'ouvrage confirme ce point en indiquant qu'aucun élément de programmation ne permet aujourd'hui d'estimer les besoins des lots. Cette formulation ne constitue pas une réponse, mais une reconduction de l'incertitude initiale. Or l'ensemble des impacts environnementaux et des besoins en réseaux dépend de cette programmation : flux logistiques, émissions sonores, consommations d'eau, rejets industriels, besoins électriques et emprise foncière finale. En l'absence d'activités définies, aucun impact ne peut être estimé de manière robuste ; les effets potentiels sont minimisés faute de données, et non sur la base d'analyses réelles.

5.2. Consommation d'eau potable et tension connue sur la ressource

La MRAe relevait que la notice AEP du PLUi signalait déjà une ressource sous tension. Le maître d'ouvrage répond que le gestionnaire est sollicité et que des discussions sont en cours, tout en reconnaissant qu'il est impossible d'estimer les besoins. Cette réponse ne traite ni la vulnérabilité de la ressource, ni les conditions de compatibilité du projet avec les capacités hydrauliques du territoire. Aucune estimation, même ordinaire, n'est fournie et aucune analyse hydro-économique n'est présentée. Le public ne peut donc pas apprécier l'impact réel du projet sur la disponibilité en eau potable.

5.3. Assainissement : une contradiction non résolue

La MRAe demandait de clarifier les capacités de la station d'épuration de Buhl et la nature des rejets susceptibles d'être émis par les futures activités. Le maître d'ouvrage indique que le syndicat gestionnaire aurait annoncé disposer de capacité suffisante pour absorber l'arrivée de 1 200 emplois. Cette information n'est assortie d'aucun document écrit ni d'aucune valeur chiffrée. Elle ne constitue pas une réponse fondée. De plus, le dossier précise que les effluents industriels devront être prétraités à la source, ce qui suggère que la station ne pourrait pas recevoir ces effluents. Cette contradiction n'est pas levée. L'absence de caractérisation des rejets empêche d'apprécier l'adéquation du réseau d'assainissement.

5.4. Zones humides, mesures compensatoires et cohérence de classement

La MRAe recommandait de renforcer la protection des zones humides et des secteurs identifiés pour la compensation écologique. La réponse du maître d'ouvrage propose d'introduire la possibilité de constructions dites légères dans ces espaces, alors même que leur rôle de compensation repose sur la conservation ou la restauration de milieux sensibles. La notion de construction légère ne possède aucun ancrage réglementaire clair et pourrait permettre des aménagements compromettant la fonctionnalité hydrologique et biologique. De plus, le classement en zone ND ne constitue pas une protection durable. L'avis du CDPENAF recommandait explicitement de recourir à l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme, ce que le maître d'ouvrage ne retient pas. La réponse n'apporte donc pas les garanties demandées.

5.5. Effets cumulés : une demande explicite restée sans suite

La MRAe insistait sur la nécessité d'analyser les effets cumulés avec d'autres projets liés à la filière géothermie-lithium, ainsi qu'avec les infrastructures existantes. Le maître d'ouvrage répond qu'une telle analyse est difficile faute de connaître les projets voisins. Cette réponse reporte la difficulté sur l'absence d'informations, alors même que l'étude d'impact doit précisément anticiper les effets plausibles à partir des éléments connus. En l'absence d'analyse cumulative, les impacts réels sont nécessairement sous-estimés.

5.6. Carbone, compensation et cohérence des engagements

La MRAe rappelait que la compensation carbone des émissions futures serait économiquement irréalisable. La réponse du maître d'ouvrage ne propose aucune alternative crédible : absence de réseau de chaleur opérationnel, absence de procédé défini, absence d'estimation des consommations. L'argument bas carbone demeure donc une hypothèse non démontrée. La demande d'estimation des émissions liées au chantier et à l'exploitation reste sans réponse. La question de la compatibilité du projet avec la Stratégie nationale bas-carbone demeure ouverte.

5.7. Un dossier qui ne se consolide pas malgré les demandes de l'autorité environnementale

Dans son avis, la MRAe formulait des demandes précises : justifier les besoins en eau, évaluer les nuisances sonores, renforcer la protection des zones humides, traiter les effets cumulés, caractériser les rejets, démontrer l'adéquation des réseaux, renforcer la zone tampon forestière et éclairer le bilan carbone. Les réponses fournies n'apportent pas d'éléments techniques nouveaux. Elles confirment l'absence de données, reconnaissent les incertitudes ou se contentent de formulations générales. La majorité des recommandations reste non traitée. L'enquête publique demande ainsi au public de se prononcer sur un dossier qui demeure incomplet malgré les observations d'une autorité indépendante, ce qui fragilise la qualité du processus décisionnel.

Synthèse des incertitudes et appréciation globale

L'examen croisé des documents de l'enquête, des réponses apportées à la MRAe, des avis institutionnels, des pièces du PLUi et des retours d'expérience disponibles conduit à un constat convergent : **le projet de ZAC de Hatten repose sur un ensemble d'hypothèses non vérifiées, d'absences de données essentielles et d'inconnues majeures qui empêchent aujourd'hui d'en apprécier la faisabilité, la soutenabilité et la compatibilité environnementale.**

L'incertitude première est celle de la programmation industrielle. Aucun industriel n'est identifié, aucun procédé n'est présenté, aucun besoin en eau, en énergie ou en logistique n'est estimé. Or toute évaluation environnementale et tout dimensionnement des réseaux en dépendent. La ZAC serait conçue pour accueillir des activités dont la nature même est inconnue, ce qui empêche d'en anticiper les impacts réels.

Cette incertitude affecte immédiatement l'eau potable, ressource déjà fragile à l'échelle du canton de Seltz. L'étude reconnaît qu'il est impossible d'en estimer les volumes consommés et qu'aucune garantie n'existe quant à la capacité du réseau. L'assainissement demeure indéterminé : la station d'épuration est annoncée comme suffisante sans justificatif, alors même que le maître d'ouvrage évoque la nécessité d'un prétraitement industriel. Les besoins électriques ne sont pas chiffrés. Les flux de transport, pourtant indispensables à l'analyse des nuisances sonores, de la pollution atmosphérique, des risques routiers et des coûts d'entretien des voiries, ne sont jamais quantifiés.

Sur le plan environnemental, les zones humides ne bénéficient pas de la protection maximale recommandée par la MRAe et la CDPENAF. Les compensations sont prévues en zone ND, sans garantie de pérennité, et sans recours à l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. Le recul vis-à-vis de la forêt de Haguenau, limité à 30 mètres, ne répond pas aux enjeux écologiques identifiés. La pollution lumineuse est abordée de manière strictement qualitative. Les effets cumulés, pourtant demandés explicitement par la MRAe, ne sont pas analysés.

L'invocation d'un projet « bas carbone » repose sur des éléments non démontrés : réseau de chaleur inexistant, procédés industriels non définis, impossibilité reconnue de compenser les émissions. Cet argument, central dans la communication autour du projet, ne trouve aucun fondement technique dans le dossier.

À l'échelle de la décision publique, ces incertitudes ont des conséquences directes. Les investissements nécessaires en eau potable, assainissement, voirie et électricité seraient engagés par la collectivité sans

que leur adéquation aux usages futurs soit démontrée. Les coûts réels pour les services publics locaux, et donc pour les usagers et les contribuables, ne peuvent pas être estimés ni présentés au public. L'absence d'information sur ces aspects fragilise la transparence et la qualité du débat.

L'ensemble dessine un projet qui, en l'état du dossier soumis à l'enquête publique, ne permet pas une appréciation éclairée de ses impacts, de sa soutenabilité ni de sa pertinence territoriale. Les éléments essentiels manquent pour confirmer sa faisabilité technique et environnementale, comme pour garantir la soutenabilité financière des infrastructures qu'il imposerait à long terme. Une décision fondée sur cette base manquerait des informations nécessaires pour évaluer correctement l'intérêt général du projet et les risques associés.

Pour les raisons énoncées ci avant nous émettons un avis défavorable sur le projet de création d'un Parc d'Excellence Industrielle à Hatten.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte nos remarques, nous vous prions de croire, madame la commissaire enquêtrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

Michèle GROSJEAN
Présidente



Enquête publique pour un Parc d'Excellence Industrielle à Hatten

Contribution citoyenne – Guillaume Barjot, membre du collectif Les Becs Rouges

9 décembre 2025

Note

Le présent document constitue l'analyse détaillée jointe à ma contribution liminaire déposée dans le cadre de l'enquête publique sur le parc d'excellence industrielle de Hatten. Cette version longue expose les fondements techniques, juridiques, environnementaux et économiques qui motivent l'avis défavorable exprimé dans mon message liminaire. Elle doit être lue comme l'annexe analytique permettant d'apprécier de manière complète les enjeux du projet et les insuffisances du dossier.

1 Introduction et objet de la contribution

Le projet de parc d'excellence industrielle à Hatten s'inscrit dans un contexte territorial, environnemental et technologique particulièrement complexe. Situé en bordure immédiate de la forêt de Haguenau, en contact direct avec des terres agricoles fonctionnelles et des zones humides, il mobilise des enjeux qui dépassent largement son périmètre opérationnel. L'aménagement est présenté comme destiné à accueillir des activités à forte intensité énergétique, dépendantes d'un futur réseau de chaleur géothermique et potentiellement d'une unité de purification du lithium. Toutefois, l'analyse des pièces disponibles montre que ces perspectives énergétiques et industrielles demeurent largement hypothétiques et ne reposent, à ce stade, sur aucune programmation établie.

L'enquête publique, ouverte du 12 novembre au 12 décembre 2025, doit permettre au public de se prononcer sur l'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal. Deux documents importants ont toutefois été mis en ligne tardivement, le 28 novembre 2025 : un mémoire en réponse à l'avis de la Direction départementale des territoires et un fichier de dimensionnement des mesures de compensation. Leur ajout en cours de procédure modifie substantiellement le dossier initial et réduit mécaniquement le temps utile laissé au public pour une analyse exhaustive. En outre, un erratum concernant l'adresse électronique destinée à recevoir les observations du public a dû être diffusé en cours d'enquête, la bonne adresse étant finalement : **parcexcellenceindustriellehatten@democratie-active.fr**. Dans un cadre où la clarté des modalités d'expression et l'égal accès à l'information constituent des garanties essentielles, cette rectification tardive interroge directement les conditions d'exercice du droit à la participation.

La présente contribution s'inscrit également dans la continuité d'un travail d'information et de réflexion mené depuis près de deux ans dans le territoire. Ce travail a notamment donné lieu à la réalisation du livret *Lithium & Géothermie – Une critique citoyenne des promesses industrielles*, élaboré par le collectif citoyen *Les Becs Rouges* (*BecsRouges@proton.me*) à partir d'une démarche ouverte de vulgarisation scientifique et de recueil d'interrogations locales. Sa construction s'est appuyée sur de nombreuses réunions publiques, des ateliers participatifs organisés dans les communes concernées, des échanges réguliers avec les habitants, ainsi que sur une journée d'information tenue à Roeschwoog, qui a rassemblé plus d'une centaine de participants autour d'expositions pédagogiques, de conférences et de tables rondes consacrées aux impacts territoriaux et environnementaux des projets de géothermie profonde et de lithium. Ce livret ne se substitue pas à l'analyse réglementaire, mais il documente la manière dont le territoire a tenté, par lui-même, de compenser l'absence de cadre de concertation global sur une filière dont les projets se multiplient en Alsace du Nord.

L'examen croisé des pièces du dossier, des avis institutionnels, des retours d'expérience régionaux et transfrontaliers, notamment issus des installations géothermie-lithium du Fossé rhénan supérieur, met en évidence des incertitudes majeures quant à la soutenabilité environnementale, à la faisabi-

1 Introduction et objet de la contribution

lité technique, à la cohérence territoriale et à la viabilité économique du projet. Ces incertitudes ne portent pas sur des paramètres marginaux, mais sur les fondements mêmes de l'opération : disponibilité de la ressource en eau, capacités d'assainissement, stabilité technologique des procédés, compatibilité avec les réseaux existants, artificialisation de terres agricoles d'un seul tenant et absence de programmation industrielle.

Le présent document vise à examiner ces enjeux de manière structurée et argumentée à partir d'une analyse des pièces du dossier et des informations disponibles. Lorsque cela est pertinent, des extraits de documents techniques allemands issus de procédures d'autorisation comparables, traduits en français et accompagnés de la citation de la version originale, sont intégrés afin d'apporter des éléments factuels de retour d'expérience sur la filière géothermie-lithium. Cette contribution n'a pas vocation à s'opposer par principe à toute activité industrielle ni à exclure toute exploration de nouvelles filières énergétiques. Elle vise en revanche à montrer que, dans son état actuel, le projet présenté ne permet pas une appréciation éclairée de ses impacts, de ses bénéfices possibles, de ses risques et de sa compatibilité avec les politiques publiques en vigueur.

Sommaire

1 Introduction et objet de la contribution	2
2 Cadre procédural et qualité de l'information du public	5
2.1 Période d'enquête et ajout tardif de pièces complémentaires	5
Effets sur la participation et la compréhension du public	5
2.2 Erratum sur l'adresse électronique de dépôt des observations	6
2.3 Morcellement des procédures et absence de vision d'ensemble	6
2.4 Conséquences sur l'information environnementale	7
2.5 Conclusion de la section	7
3 Mise en compatibilité du PLUi et exigences du code de l'urbanisme	8
3.1 Application de l'article L151-20 : démonstration absente des capacités des réseaux	8
Eau potable : une ressource déjà sous tension et des besoins inconnus	8
Assainissement : contradictions et absence de documents opposables	8
Alimentation électrique : une délibération citée mais absente du dossier	9
3.2 Classement des espaces de compensation et recours non justifié à la zone ND	9
3.3 Règlement de la zone 1AUT : contradictions internes et absence de garanties	10
3.4 Absence de démonstration de la sobriété foncière	10
3.5 Conclusion de la section : incompatibilité avec les exigences du Code de l'urbanisme .	11
4 Un pari industriel sans programmation, sans opérateurs et sans données	12
4.1 Une absence totale de programmation industrielle	12
4.2 Des besoins industriels impossibles à évaluer	12
Eau potable : une consommation indéterminée	13
Énergie : aucune puissance, aucun scénario	13
Assainissement : des rejets industriels inconnus	13
4.3 Une dissymétrie centrale : impacts certains, bénéfices hypothétiques	13
4.4 Une succession de paris technologiques et économiques	14
4.5 Un modèle économique inexistant	14
4.6 Retours d'expérience allemands : des difficultés structurelles	14
4.7 Production de résidus : un enjeu majeur passé sous silence	15
4.8 Conséquences pour le dimensionnement des infrastructures	15
4.9 Conclusion de la section	15
5 Retour d'expérience du Fossé rhénan et fragilités technologiques	16
5.1 Corrosion et encrassement : des limites structurelles	16
5.2 Instabilité opérationnelle et arrêts prolongés	16

5.3	Production et gestion des sous-produits : un défi majeur	17
5.4	Variabilité chimique des saumures	17
5.5	Risques sismiques et effets cumulés	17
5.6	Conclusion de la section	18
6	Contexte économique du lithium : abondance mondiale, volatilité des prix et pertinence limitée pour l'Alsace	19
6.1	Une offre mondiale en forte augmentation	19
6.2	Un effondrement durable des prix	19
6.3	Une souveraineté locale très limitée	19
6.4	Risque élevé pour un raffinage local	20
6.5	Conclusion de la section	20

2 Cadre procédural et qualité de l'information du public

L'examen d'une enquête publique environnementale ne porte pas uniquement sur la nature des impacts potentiels, mais également sur les conditions d'accès à l'information, sur la qualité des pièces mises à disposition et sur la capacité effective du public à formuler des observations éclairées. Dans le cas du projet de parc d'excellence industrielle de Hatten, plusieurs éléments procéduraux soulèvent des interrogations substantielles.

2.1 Période d'enquête et ajout tardif de pièces complémentaires

L'enquête publique est organisée du 12 novembre 2025 à 13 h 30 au 12 décembre 2025 à 12 h. Cette durée, déjà contrainte au regard de la complexité du projet, a été affectée par l'ajout tardif de deux documents essentiels le 28 novembre 2025 : un mémoire en réponse à l'avis de la Direction départementale des territoires et un tableau décrivant la méthode de dimensionnement des mesures de compensation écologique. Ces documents ne sont pas accessoires : le mémoire en réponse modifie la lecture de plusieurs enjeux clés (zones humides, prescriptions de l'autorité environnementale, analyse des réseaux, justification de la consommation foncière, cohérence hydrologique du projet). Le tableau présente des calculs détaillés sur les surfaces compensatoires, leur localisation et leur fonction, ce qui est déterminant pour apprécier la conformité réglementaire du projet.

Alerte

L'ajout de pièces substantielles en cours d'enquête crée mécaniquement une asymétrie d'information : certains contributeurs fondent leurs observations sur un dossier incomplet, tandis que d'autres disposent de moins de deux semaines pour analyser les nouvelles pièces et confronter leur contenu au dossier initial.

Effets sur la participation et la compréhension du public

L'ajout tardif de documents affecte la clarté, la transparence et l'égalité d'accès à l'information. L'analyse des nouvelles pièces demande du temps, en particulier pour confronter les réponses du maître d'ouvrage à l'avis initial de la DDT, comprendre les méthodes utilisées et examiner la cohérence entre le mémoire, l'étude d'impact et les pièces urbanistiques. Le public se trouve placé devant la nécessité de produire des observations pertinentes dans un délai raccourci, alors que les documents ajoutés modifient sensiblement l'appréciation des enjeux hydrologiques, des zones humides et des mesures compensatoires.

2.2 Erratum sur l'adresse électronique de dépôt des observations

Un erratum a été diffusé en cours d'enquête concernant l'adresse électronique dédiée à la réception des observations. L'adresse correcte est : **parcexcellenceindustriellehatten@democratie-active.fr**. La diffusion tardive de cette correction pose plusieurs questions simples et précises : pendant combien de temps l'adresse erronée a-t-elle été utilisée ? Des observations ont-elles été envoyées à cette adresse incorrecte ? Ont-elles été perdues, retournées, ignorées ou redirigées ? Des mesures ont-elles été prises pour garantir la prise en compte de contributions potentiellement égarées ?

Important

Dans une enquête publique, une erreur d'adresse électronique n'est pas anecdotique. Elle peut priver certains habitants de leur capacité effective à participer, en particulier ceux qui déposent leur contribution tardivement ou dont le seul canal de communication est le courrier électronique.

En l'absence d'information claire sur le traitement des contributions affectées, la sécurité juridique et l'équité de la procédure apparaissent fragilisées.

2.3 Morcellement des procédures et absence de vision d'ensemble

Le projet de ZAC n'est qu'un fragment d'une filière plus vaste incluant géothermie profonde, extraction et purification du lithium, transport de saumures, réseau de chaleur géothermique, industries à forte intensité énergétique et infrastructures de raccordement électrique et d'assainissement. Pourtant, ces maillons font l'objet de procédures distinctes. Aucun document ne propose une analyse cumulative des impacts ni une vision stratégique à l'échelle régionale. Le public est invité à se prononcer sur un maillon isolé sans disposer d'une représentation claire de la chaîne complète.

Le projet est présenté comme un aménagement isolé, alors qu'il constitue manifestement un maillon d'une chaîne industrielle régionale susceptible d'engendrer des effets cumulés importants sur la ressource en eau, les sols, les paysages, les infrastructures et les milieux naturels.

Cette dissociation entre permis miniers, autorisations de forage, installations géothermiques, unité de purification du lithium, réseau de chaleur et ZAC industrielle empêche le public d'appréhender la cohérence globale de la filière et les impacts combinés. Elle rend également plus difficile l'examen de scénarios alternatifs.

Information

Le morcellement des procédures empêche une analyse rigoureuse des effets cumulés. Il isole artificiellement la ZAC de la filière géothermie–lithium, alors que ses impacts réels ne peuvent être compris qu'à l'échelle de cette filière et du territoire régional.

2.4 Conséquences sur l'information environnementale

L'étude d'impact analyse exclusivement la ZAC, sans intégrer les installations de géothermie profonde, sans quantifier les flux de saumures, sans évaluer les rejets potentiels d'une unité de purification, sans décrire la logistique associée au transport des matériaux et sans analyser les impacts cumulatifs des réseaux énergétiques nécessaires. La ressource en eau est examinée sans connaître les besoins industriels, les rejets potentiels ne peuvent être évalués sans connaître les procédés, le réseau électrique est dimensionné sans connaître les puissances nécessaires et l'équilibre hydrologique n'est pas étudié alors que l'artificialisation de quarante hectares constitue un déterminant majeur des écoulements.

Alerte

Une enquête publique ne peut se prononcer utilement sur un projet dont l'essentiel repose sur des opérations absentes du dossier et relevant de futures autorisations. Dans le cas présent, de nombreux éléments structurants sont renvoyés à des procédures ultérieures, ce qui réduit fortement la portée de l'analyse actuelle.

2.5 Conclusion de la section

Les éléments procéduraux examinés — ajout tardif de documents, erratum sur l'adresse de dépôt, morcellement des démarches, absence de vision cumulative — affectent directement la capacité du public à produire un avis éclairé. Cette fragilité constitue, à elle seule, un obstacle sérieux à l'appréciation de la pertinence du projet. Les sections suivantes examinent successivement les dimensions urbanistiques, hydrologiques, environnementales, technologiques, économiques et logistiques du projet avec le même niveau de détail.

3 Mise en compatibilité du PLUi et exigences du code de l'urbanisme

L'ouverture à l'urbanisation d'une zone à vocation industrielle suppose, en droit français, de démontrer que les infrastructures et réseaux existants ou projetés sont capables de supporter les charges supplémentaires induites et que les choix d'aménagement respectent les principes de sobriété foncière. Dans le cas de la ZAC de Hatten, plusieurs éléments montrent que ces exigences ne sont pas remplies.

3.1 Application de l'article L151-20 : démonstration absente des capacités des réseaux

L'article L151-20 du Code de l'urbanisme impose que l'ouverture à l'urbanisation d'une zone soit conditionnée à la démonstration de la capacité suffisante des voies et des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité à la périphérie immédiate du secteur. Le dossier de mise en compatibilité ne fournit pas cette démonstration. Les informations disponibles se limitent à des déclarations générales, parfois contradictoires, sans étude chiffrée, diagnostic actualisé ni engagement formalisé des gestionnaires.

Eau potable : une ressource déjà sous tension et des besoins inconnus

Le maître d'ouvrage cite la notice AEP du PLUi 2013, qui indiquait déjà que les besoins globaux du syndicat des eaux du canton de Seltz dépasseraient la production annuelle à partir de 2025. Cette donnée, essentielle, n'a pas fait l'objet d'une actualisation en vue de l'enquête publique. Le dossier affirme par ailleurs qu'au stade actuel de connaissance des besoins des lots, il n'est pas possible d'estimer la consommation d'eau potable induite par la ZAC. Ce constat revient à ouvrir une zone industrielle sans disposer d'aucune estimation de ses besoins hydrauliques, alors même que la ressource est fragile.

Alerte

L'article L151-20 exige une démonstration préalable de la suffisance des réseaux. L'absence d'estimation des besoins rend cette démonstration impossible : il n'est pas raisonnable de considérer comme « suffisants » des réseaux dont la charge future reste inconnue.

Assainissement : contradictions et absence de documents opposables

Le dossier indique que le syndicat gestionnaire de la station d'épuration de Buhl aurait annoncé disposer d'une capacité suffisante pour accueillir les effluents liés à l'arrivée de 1 200 emplois, sans fournir

le moindre courrier, avis signé ou étude de capacité. Simultanément, la réponse du maître d'ouvrage à la MRAe indique que le réseau d'eaux usées n'est pas dimensionné pour recevoir les effluents d'activités et qu'un traitement à la source sera obligatoire. Ces deux affirmations sont incompatibles : si le réseau est insuffisant pour les effluents industriels, la seule mention d'une capacité théorique pour les effluents domestiques liés aux emplois ne suffit pas à démontrer la conformité globale du système.

Note

En l'absence de données sur les effluents potentiels, la mise en compatibilité du PLUi ne peut être considérée comme conforme à l'esprit de l'article L151-20 : la collectivité ne maîtrise ni les volumes, ni la charge polluante, ni les contraintes techniques associées.

Alimentation électrique : une délibération citée mais absente du dossier

Le dossier mentionne une délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2025 approuvant une proposition de raccordement électrique de la ZAC, sans annexer le texte de la délibération ni les données techniques associées. Les puissances nécessaires restent inconnues, les conditions d'alimentation du site ne sont pas détaillées et les impacts financiers pour les usagers ne sont pas documentés.

Alerte

Le public ne peut être éclairé sur l'adéquation du réseau électrique sans connaître les puissances envisagées, les renforts à réaliser et les coûts induits. Une simple référence à une délibération non jointe ne peut tenir lieu d'analyse.

3.2 Classement des espaces de compensation et recours non justifié à la zone ND

Les mesures compensatoires pour les zones humides reposent sur le reclassement de certains espaces en zone naturelle ND. Ce classement ne constitue pas une protection forte. L'article L151-23 du Code de l'urbanisme, explicitement mentionné par la CDPENAF, aurait permis de sanctuariser les espaces, de définir des prescriptions impératives et de garantir leur pérennité. La réponse du maître d'ouvrage propose d'autoriser dans ces espaces des constructions légères et des cheminements perméables, introduisant une source d'artificialisation possible dans des zones censées restaurer des fonctionnalités écologiques.

Important

Une mesure de compensation n'a de valeur que si sa pérennité est assurée. Le choix d'un classement en zone ND, facilement révisable, plutôt que l'usage de l'article L151-23, fragilise le dispositif compensatoire et ne garantit ni la conservation des milieux ni leur protection à long terme.

3.3 Règlement de la zone 1AUT : contradictions internes et absence de garanties

Le règlement de la zone 1AUT est censé encadrer les implantations futures, mais plusieurs de ses dispositions apparaissent déconnectées des contraintes techniques identifiées. Il impose un raccordement des eaux usées au réseau public, alors que le maître d'ouvrage indique que les effluents industriels ne pourront pas être pris en charge par ce réseau. L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine avait recommandé de limiter la hauteur des bâtiments à quinze mètres; cette recommandation n'a pas été reprise, ouvrant la possibilité de volumes bâties massifs en bordure de forêt, en rupture avec le paysage.

La hauteur non limitée des constructions en bordure d'un massif forestier constitue un risque important d'altération paysagère et de rupture d'échelle.

3.4 Absence de démonstration de la sobriété foncière

La loi impose que les documents d'urbanisme contribuent aux objectifs de sobriété foncière et à la trajectoire de zéro artificialisation nette. Le dossier laisse entendre que la ZAC bénéficierait indirectement du statut PENE attaché à l'installation géothermie-lithium, alors que seule cette dernière pourrait, le cas échéant, relever des régimes spécifiques. La ZAC, en tant que telle, ne bénéficie d'aucun statut dérogatoire.

L'artificialisation de plus de quarante hectares de terres agricoles est envisagée sans programmation industrielle, sans comparaison avec des sites déjà urbanisés, sans scénarios alternatifs ni étude des friches disponibles. Le projet n'apporte donc pas la démonstration d'une utilisation parcimonieuse du foncier.

Alerte

La logique implicite du projet consiste à urbaniser d'abord et à programmer ensuite. Une telle démarche est difficilement compatible avec les objectifs de sobriété foncière et de planification durable affichés par les politiques publiques.

3.5 Conclusion de la section : incompatibilité avec les exigences du Code de l'urbanisme

L'examen de la mise en compatibilité du PLUi met en évidence une insuffisance de données relatives aux réseaux, des contradictions entre le règlement et les contraintes techniques, l'absence de protection forte pour les espaces compensatoires, la non-prise en compte de recommandations patrimoniales et l'absence de justification de la consommation foncière. Pris ensemble, ces éléments montrent que les conditions d'ouverture à l'urbanisation ne sont pas démontrées au sens du Code de l'urbanisme. Ils rendent le projet vulnérable sur les plans juridique et opérationnel.

4 Un pari industriel sans programmation, sans opérateurs et sans données

Le projet de parc d'excellence industrielle repose sur un paradoxe central : il prétend accueillir une filière stratégique, alors qu'aucune activité industrielle n'est identifiée, qu'aucun opérateur n'est engagé et qu'aucune donnée ne permet de calibrer les besoins futurs en matière d'eau, d'énergie, d'assainissement, de logistique ou de chaleur géothermique. L'écart entre l'ambition affichée et la réalité documentée est tel que l'enquête publique se trouve confrontée à un objet encore largement virtuel, difficilement évaluable en l'état.

4.1 Une absence totale de programmation industrielle

Le maître d'ouvrage reconnaît explicitement qu'aucun industriel n'a manifesté d'intérêt concret pour une implantation dans la ZAC. Cette absence entraîne des conséquences majeures : les études environnementales reposent sur des activités hypothétiques, les besoins en eau ou en énergie ne peuvent être chiffrés et les flux logistiques demeurent indéterminés. L'étude d'impact elle-même souligne qu'aucune programmation précise ne peut être fournie à ce stade.

Alerte

Une évaluation environnementale fondée sur des activités non définies ne permet pas au public d'apprécier les impacts réels du projet : l'enquête publique porte ici sur un objet abstrait, dont les contours économiques et techniques restent indéterminés.

L'ensemble du dispositif repose ainsi sur des estimations génériques dépourvues de référence industrielle concrète. Les infrastructures, quant à elles, devraient pourtant être engagées dès à présent, alors que les usages futurs restent inconnus.

4.2 Des besoins industriels impossibles à évaluer

L'absence de programmation rend impossible toute évaluation sérieuse des besoins techniques fondamentaux du projet. Les consommations d'eau, les besoins énergétiques ou les volumes d'effluents ne peuvent être estimés. Cette situation compromet l'analyse environnementale, mais aussi la mise en compatibilité du PLUi, qui devrait démontrer la suffisance des réseaux existants.

Eau potable : une consommation indéterminée

Le maître d’ouvrage indique ne pas être en mesure de quantifier la consommation d’eau, faute d’identifier les futurs utilisateurs. Dans un territoire où la ressource est déjà contrainte, cette impossibilité de chiffrage empêche toute appréciation du risque pour les réseaux existants. Certains procédés industriels — purification chimique, étapes de lavage, apponts techniques — pourraient pourtant exiger des volumes significatifs.

Énergie : aucune puissance, aucun scénario

Le projet vise un positionnement « bas carbone » reposant sur un réseau de chaleur géothermique hypothétique. Or aucune puissance n'est chiffrée, aucune architecture énergétique n'est définie, et aucun industriel n'a exprimé un besoin formalisé. Les cycles techniques potentiels pourraient entraîner des pics de consommation importants, comme l'indiquent divers retours d'expérience.

Assainissement : des rejets industriels inconnus

La station d'épuration est déclarée « suffisante » pour accueillir les effluents liés aux emplois théoriques, mais l'étude reconnaît que les effluents industriels ne peuvent être pris en charge. En l'absence de caractérisation des rejets, il est impossible de déterminer si le réseau pourra absorber les activités futures ou si des prétraitements lourds seront nécessaires.

Note

Les limites de capacité, les charges polluantes admissibles et les scénarios de traitement demeurent totalement indéterminés : une situation incompatible avec toute planification réglementaire.

4.3 Une dissymétrie centrale : impacts certains, bénéfices hypothétiques

La documentation fournie révèle un contraste important entre les impacts concrets et les bénéfices supposés. Les impacts — artificialisation de plus de quarante hectares, altération de fonctionnalités hydrologiques, risques environnementaux, investissements publics lourds — sont certains, immédiats et irréversibles. Les bénéfices économiques, en revanche, reposent sur des hypothèses non étayées : aucun emploi n'est garanti, aucun opérateur identifié, aucune filière stabilisée.

Les dommages seraient irréversibles, tandis que les bénéfices demeurent conjecturaux.

Cette dissymétrie rend difficile toute appréciation de l'équilibre global du projet.

4.4 Une succession de paris technologiques et économiques

En l'état, le projet s'appuie sur une série de paris : que la filière lithium–géothermie se stabilise, qu'un opérateur de purification choisisse Hatten, qu'une ressource thermique suffisante soit trouvée, qu'un réseau de chaleur soit viable, et enfin que d'autres industries suivent. Chacun de ces paris comporte ses propres incertitudes. Leur combinaison crée un risque systémique : celui d'un aménagement largement spéculatif dont la viabilité dépend de facteurs non maîtrisés.

Alerte

Le cumul de ces paris expose la collectivité au risque de créer une zone sous-occupée, coûteuse et peu utile, reposant sur une anticipation industrielle incertaine.

4.5 Un modèle économique inexistant

Aucun plan d'affaires n'est présenté, aucune estimation des coûts publics à long terme n'est fournie et aucun scénario de rentabilité territoriale n'est proposé. Ce vide économique complique l'analyse des retombées attendues. Le dossier ne permet pas de déterminer si les investissements en réseaux et infrastructures peuvent être amortis, ni si la fiscalité locale serait suffisante pour absorber les charges induites.

Important

Un projet d'aménagement qui mobilise des fonds publics importants sans modèle économique explicite ne peut être considéré comme soutenable.

4.6 Retours d'expérience allemands : des difficultés structurelles

Les documents techniques allemands fournis en annexe, issus de procédures d'autorisation ou de plaintes locales, décrivent une filière marquée par des phénomènes de corrosion rapide, des dépôts minéraux, des pertes de performance thermique et des arrêts fréquents. Ces limites ne relèvent pas d'incidents ponctuels mais de caractéristiques structurelles liées à la minéralisation élevée des saumures profondes.

« Les installations présentent une usure rapide due à la minéralisation élevée; des dépôts réguliers entraînent des pertes de performance. »^a

^aTraduction d'un extrait du rapport d'A. Stachowsky.

Ces éléments soulignent le décalage important entre les promesses technologiques et les réalités documentées des installations pilotes.

4.7 Production de résidus : un enjeu majeur passé sous silence

Les procédés potentiels de purification du lithium génèrent des sous-produits, notamment des boues minérales concentrées, des incrustations issues des opérations de maintenance ou des résidus chimiques variés. Les documents allemands montrent que ces résidus évoluent dans le temps et nécessitent des filières spécialisées.

Attention

Le dossier d'enquête publique ne décrit aucun mécanisme de gestion des sous-produits. Son silence sur ce point occulte un élément essentiel de l'analyse environnementale et des risques industriels.

L'absence de bilan massique, de filière de traitement ou de scénarios de stockage complique toute évaluation sérieuse des impacts associés.

4.8 Conséquences pour le dimensionnement des infrastructures

Sans programmation industrielle, il est impossible de dimensionner correctement les réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'énergie. De même, les flux logistiques — livraisons, pièces de maintenance, transports de résidus — restent inconnus. Une collectivité ne peut cependant calibrer efficacement ses infrastructures dans un vide informationnel aussi large. Cette incertitude rend le projet vulnérable à des surcoûts ou à des renforcements ultérieurs, et accentue le risque financier.

Alerte

Un projet sans données ne permet pas l'information du public. Une enquête publique suppose que les éléments essentiels de l'opération soient connus et vérifiables; ce n'est pas le cas ici.

4.9 Conclusion de la section

Le projet apparaît fondé non sur une programmation établie, mais sur l'espoir que la filière lithium-géothermie se stabilise, qu'un opérateur s'implante et qu'un réseau de chaleur devienne viable. Cette approche spéculative expose le territoire à des risques environnementaux, économiques et sociaux importants. Ces éléments participent à l'avis défavorable formulé dans ce document.

5 Retour d'expérience du Fossé rhénan et fragilités technologiques

La filière lithium–géothermie profonde est souvent présentée comme mature. Pourtant, les documents issus des procédures allemandes montrent une technologie encore instable, générant de la corrosion, des dépôts minéraux, des arrêts fréquents et des résidus difficiles à gérer. Ces éléments, rarement évoqués dans la communication institutionnelle, apparaissent pourtant comme des contraintes majeures pour la viabilité industrielle.

5.1 Corrosion et encrassement : des limites structurelles

Les saumures profondes du Fossé rhénan présentent une minéralisation élevée qui entraîne une corrosion rapide des conduites et des équipements. Les dépôts minéraux, en particulier les silices et carbonates, obstruent partiellement les systèmes et réduisent progressivement leur performance thermique. Ces phénomènes nécessitent des opérations de maintenance lourdes, parfois urgentes, qui augmentent les coûts d'exploitation et les flux logistiques.

« La forte minéralisation provoque corrosion et dépôts, altérant significativement la capacité thermique et obligeant à une maintenance régulière. »^a

^aTraduction d'un passage du rapport Stachowsky.

Ces contraintes remettent en cause l'idée selon laquelle la filière serait stable ou aisément déployable à grande échelle.

5.2 Instabilité opérationnelle et arrêts prolongés

Plusieurs installations pilotes allemandes connaissent des cycles d'arrêt fréquents, souvent suivis de phases de fonctionnement irrégulier. Les causes incluent des encrassements soudains, des variations chimiques des saumures ou des contraintes liées à la gestion des pressions et des débits. Cette instabilité rend difficile la fourniture d'une chaleur continue — condition indispensable à la viabilité d'un réseau de chaleur industriel.

Important

Un réseau de chaleur fondé sur une ressource instable n'est pas en mesure de garantir une performance énergétique stable pour des utilisateurs industriels. Les arrêts répétés compromettent la rentabilité économique du système.

Ces éléments soulignent l'écart entre le fonctionnement théorique et les réalités opérationnelles observées.

5.3 Production et gestion des sous-produits : un défi majeur

Les procédés d'extraction et de purification du lithium génèrent des sous-produits dont la composition évolue dans le temps. Les boues et incrustations issues des opérations de maintenance doivent être évacuées dans des filières spécialisées. Les documents allemands montrent que les volumes de résidus augmentent notamment lors des phases d'arrêt et de redémarrage. Leur stockage temporaire peut poser des problèmes de sécurité ou de conformité réglementaire.

Attention

Le dossier de Hatten ne caractérise ni les volumes, ni les filières de gestion, ni les risques associés aux sous-produits. Cette omission représente l'une des lacunes les plus importantes de l'enquête publique.

5.4 Variabilité chimique des saumures

Les caractéristiques chimiques des eaux profondes ne sont pas constantes. Les documents allemands signalent des fluctuations dans les teneurs en lithium et en substances associées, liées à l'évolution des réservoirs. Ces variations affectent la performance des procédés et peuvent entraîner des ajustements techniques coûteux ou complexes. Le dossier de Hatten ne mentionne pas cette dimension pourtant essentielle.

Note

Une technologie dépendant de paramètres géochimiques fluctuants ne peut être considérée comme stable sans une analyse robuste de ces variations. Or aucune étude locale n'est fournie.

5.5 Risques sismiques et effets cumulés

Les installations géothermiques du Fossé rhénan ont déjà généré des épisodes de microsismicité. Les cycles d'exploitation, notamment les variations de débit et de pression, influencent le comportement du réservoir et peuvent amplifier la sismicité induite. Les documents allemands soulignent l'importance de prendre en compte les effets cumulés lorsque plusieurs projets sont implantés dans un même secteur. Le dossier de Hatten ne traite ni ces interactions ni les risques associés.

Alerte

Ignorer les effets cumulés de la géothermie profonde constitue une faiblesse méthodologique : les risques sismiques doivent être analysés non seulement projet par projet, mais aussi à l'échelle du système géologique.

5.6 Conclusion de la section

Les fragilités technologiques identifiées dans les installations pilotes du Fossé rhénan — corrosion, dépôts minéraux, instabilité, variabilité chimique, résidus complexes, risques sismiques — montrent que la filière lithium-géothermie est loin d'être stabilisée. Ces éléments contrastent fortement avec la présentation, dans le dossier de Hatten, d'une technologie supposée mature et fiable. Ce décalage compromet la confiance du public et fragilise l'analyse environnementale.

6 Contexte économique du lithium : abondance mondiale, volatilité des prix et pertinence limitée pour l'Alsace

Le dossier d'enquête publique suggère que l'Alsace pourrait jouer un rôle significatif dans la souveraineté européenne en lithium. Pourtant, l'évolution récente du marché montre une situation radicalement différente : abondance mondiale, prix en baisse durable, concurrence accrue et concentration de la valeur ajoutée dans la fabrication des batteries — un secteur absent en Alsace.

6.1 Une offre mondiale en forte augmentation

Au cours de la dernière décennie, la production mondiale de lithium a fortement augmenté, portée par l'Australie, les pays du triangle du lithium et la Chine, qui domine aujourd'hui le raffinage. Plusieurs projets européens non géothermiques arrivent à maturité. Dans ce contexte, le lithium ne constitue plus une ressource rare mais un marché ouvert où seuls les procédés les plus rentables subsistent.

Note

Les pénuries annoncées au début des années 2020 ne se sont pas matérialisées. Au contraire, l'offre excède aujourd'hui la demande.

La conséquence la plus visible est la chute brutale des prix du carbonate de lithium depuis 2023.

6.2 Un effondrement durable des prix

Les prix du lithium ont chuté de plus de 80 % entre 2022 et 2024. Cette baisse reflète une dynamique structurelle : la production mondiale a dépassé les anticipations et les filières coûteuses sont désormais les plus vulnérables. Les technologies émergentes, dont l'extraction géothermale, peinent à s'insérer dans ce marché saturé.

Alerte

Une filière coûteuse et sensible comme la géothermie lithiumée est désormais désavantagée face à des concurrents massifs et maîtrisés.

6.3 Une souveraineté locale très limitée

Même dans les scénarios les plus optimistes, la production potentielle alsacienne resterait marginale à l'échelle européenne et serait très en deçà des besoins d'une seule gigafactory. Par ailleurs, aucune

6 Contexte économique du lithium : abondance mondiale, volatilité des prix et pertinence limitée pour l'Alsace

installation de fabrication de batteries n'est prévue en Alsace. Le lithium extrait ou purifié localement serait donc exporté pour transformation ailleurs.

Important

Le territoire supporterait les impacts fonciers, hydrologiques et logistiques sans capter la valeur ajoutée, localisée principalement dans la production des cellules et modules de batteries.

6.4 Risque élevé pour un raffinage local

Le raffinage du lithium est un secteur hautement concurrentiel dominé par la Chine. Dans un marché excédentaire, les procédés les plus coûteux sont les moins susceptibles de trouver un modèle économique durable. La filière géothermie-lithium, encore expérimentale, s'inscrit précisément dans cette catégorie.

Alerte

Il existe un risque réel que la filière alsacienne ne dépasse jamais le stade pilote ou ne parvienne pas à atteindre une rentabilité durable.

6.5 Conclusion de la section

Le contexte économique mondial montre une offre excédentaire, une concurrence forte et une chute durable des prix. Les promesses de souveraineté ou de valeur ajoutée locale apparaissent faibles dans ce cadre. Le territoire serait exposé à des risques économiques importants pour une rentabilité très incertaine. Ces éléments participent à l'avis défavorable formulé dans ce document.

7 Le cas d'Échassières : un exemple instructif de risques sous-estimés et d'exigence de transparence

Le projet Emili, situé à Échassières dans l'Allier et porté par Imerys, constitue un précédent important pour l'analyse des projets liés au lithium en France. La géologie y est très différente de celle du Fossé rhénan, mais deux enseignements essentiels peuvent être mobilisés pour éclairer l'examen de la ZAC de Hatten : la présence fréquente de résidus ou co-produits significatifs dans ce type de filière, et la possibilité que des informations déterminantes n'apparaissent que tardivement dans le débat public.

7.1 Un gisement granitique contenant des radionucléides naturels

À Échassières, le gisement exploité est un granite enrichi en éléments lithinifères, mais également en uranium et en thorium naturels. Les documents d'enquête et les réponses du porteur de projet ont confirmé que certaines étapes de transformation produisaient des concentrés contenant des radionucléides à des niveaux excédant les seuils réglementaires. Une partie du procédé relevait ainsi potentiellement du régime des activités nucléaires au sens du code de la santé publique.

Note

Le cas d'Échassières illustre la nécessité d'identifier dès l'amont la nature des résidus générés par les projets lithium et les régimes réglementaires susceptibles de s'appliquer à leur gestion.

Les volumes annuels de matières radioactives naturelles concentrées pouvaient atteindre plusieurs centaines, voire plus d'un millier de tonnes. Même si la situation géologique diffère à Hatten, cette expérience rappelle que les projets lithium ne se limitent pas à un flux principal de produit valorisé, mais génèrent des flux secondaires qui doivent être caractérisés avec précision.

7.2 Deux enseignements transposables à Hatten

Le premier enseignement tient au fait que tout projet lithium engendre des flux de matières secondaires : résidus solides, concentrés, boues, effluents. Leur nature, leur volume et leurs trajectoires de gestion constituent des éléments centraux de l'analyse environnementale. Le second enseignement concerne la temporalité de l'information publique : les éléments les plus sensibles peuvent apparaître tardivement, sous la pression des questions citoyennes ou journalistiques, ce qui fragilise la confiance et la qualité du débat.

Alerte

Lorsque des données essentielles ne sont révélées qu'en fin de procédure, la capacité du public à formuler un avis éclairé s'en trouve réduite. Cette situation devrait conduire, au minimum, à prolonger ou réorganiser le débat.

Dans le cas d'Échassières, l'articulation entre matières premières, co-produits et résidus a été progressivement clarifiée au fil des échanges, alors qu'elle aurait dû figurer au cœur du dossier initial.

7.3 Un silence préoccupant dans le dossier de Hatten

Le dossier relatif à la ZAC de Hatten n'aborde pas la question des résidus liés aux procédés de purification du lithium qui pourraient être accueillis dans la zone. Aucune caractérisation n'est proposée, aucun volume n'est estimé, aucune filière de traitement n'est décrite et aucun scénario de stockage temporaire ou permanent n'est envisagé. Les retours d'expérience allemands montrent pourtant que les installations géothermie–lithium produisent des boues, des incrustations et des sous-produits chimiques dont la gestion est délicate.

Attention

L'absence totale d'information sur les sous-produits et résidus de la filière lithium–géothermie constitue une lacune majeure du dossier. Elle empêche d'apprécier les risques hydrologiques, sanitaires, logistiques et financiers associés à une éventuelle implantation.

Ce silence est d'autant plus problématique que l'on sait, d'après les expériences étrangères, que les volumes et la composition de ces résidus peuvent évoluer au fil du temps, en fonction des cycles d'exploitation et des variations chimiques des saumures.

7.4 Enseignement méthodologique

Sans assimiler mécaniquement Échassières à Hatten, il apparaît que la filière lithium nécessite une approche méthodologique exigeante : les flux de matières secondaires doivent être identifiés, quantifiés, suivis et discutés publiquement dès les premières phases d'instruction. En l'absence de cette transparence, le débat public ne porte que sur une partie de la réalité industrielle, et les conséquences environnementales et sanitaires sont sous-estimées.

Important

L'exemple d'Échassières plaide pour une exigence élevée de transparence et de complétude de l'information, particulièrement lorsqu'il s'agit de filières émergentes couplant extraction minérale et procédés chimiques complexes.

Dans ce contexte, la faiblesse du dossier Hatten sur ces aspects contribue à l'avis défavorable formulé dans la conclusion générale.

8 Eau potable, hydrologie et zones humides : une convergence d'incertitudes majeures

L'eau constitue l'un des axes les plus sensibles du projet. La ZAC envisagée s'inscrit dans un secteur où la ressource en eau potable est déjà décrite comme fragile, où les besoins futurs ne sont pas estimés, où les zones humides jouent un rôle hydrologique important et où l'artificialisation prévue dépasse quarante hectares. L'étude d'impact reconnaît plusieurs de ces fragilités, mais ne fournit pas les éléments permettant d'évaluer la soutenabilité globale du projet.

8.1 Eau potable : une ressource sous tension et des besoins non chiffrés

Les documents préalables relatifs au PLUi indiquent que le syndicat des eaux du canton de Seltz atteint, à l'horizon 2025, un point de tension où les besoins globaux rejoignent la capacité de production annuelle. Le dossier de la ZAC rappelle cette situation, sans apporter d'élément nouveau permettant de la résorber. Les échanges annoncés avec les gestionnaires restent génériques et aucune solution structurée n'est présentée.

Le maître d'ouvrage reconnaît par ailleurs ne pas être en mesure de quantifier la consommation future de la ZAC, faute d'identifier les industriels et leurs procédés. Cette situation constitue une double impasse : la ressource est décrite comme contrainte, et les besoins futurs demeurent inconnus.

Alerte

Ouvrir une zone d'activités industrielles dans un contexte de tension hydrique, sans estimer les besoins, n'est pas compatible avec une gestion prudente de la ressource ni avec les prescriptions du code de l'urbanisme.

La possibilité d'industries fortement consommatrices d'eau, notamment dans le cas de procédés chimiques ou thermiques, accentue encore cette incertitude.

8.2 Hydrologie : artificialisation massive et perte de fonctions de régulation

Les quarante hectares concernés assurent aujourd'hui plusieurs fonctions hydrologiques : infiltration des pluies, ralentissement des ruissellements, stockage temporaire dans des dépressions humides et alimentation diffuse de nappes superficielles. La mise en ZAC, avec son cortège de voiries, de plateformes et de bâtiments, conduirait à une modification profonde de ces processus.

L'étude ne fournit ni modélisation pluie-débit, ni simulation détaillée des écoulements, ni analyse des capacités des réseaux pluviaux à absorber les nouveaux flux. L'absence de scénarios hydrologiques

chiffrés empêche de mesurer les risques d'augmentation des ruissellements, de concentration des écoulements ou d'aggravation de phénomènes d'inondation à l'aval.

Note

Sans modélisation hydrologique, l'évaluation des impacts d'une artificialisation de cette ampleur repose sur des hypothèses qualitatives insuffisantes au regard des enjeux.

8.3 Zones humides : destruction de milieux fonctionnels et compensation fragile

Les zones humides présentes dans le périmètre d'étude rendent des services hydrologiques et écologiques importants : stockage d'eau, épuration naturelle, soutien d'étiage local, habitat pour de nombreuses espèces, rôle de transition entre espace forestier et cultures. Le projet prévoit la destruction ou la dégradation d'une partie significative de ces milieux, assortie de mesures compensatoires sur d'autres sites.

Le tableau de dimensionnement des compensations, mis en ligne tardivement, détaille une méthode fondée sur des coefficients et des hypothèses de restauration. Il ne présente toutefois ni trajectoires hydrologiques comparées, ni démonstration que les fonctionnalités perdues peuvent être recréées à l'identique. La temporalité de mise en place des compensations, les risques d'échec partiel et les modalités de suivi sont abordés de manière sommaire.

Alerte

La compensation ne reconstitue ni le contexte topographique, ni la position dans le bassin versant, ni les interactions fines entre zones humides, sols agricoles et lisière forestière. Elle ne peut donc pas être considérée comme équivalente à la situation initiale.

8.4 Articulation avec la forêt de Haguenau

La forêt de Haguenau dépend, pour partie, d'apports hydriques diffus provenant des espaces agricoles et humides qui la bordent. L'artificialisation d'une large emprise en bordure immédiate du massif pourrait modifier durablement cette dynamique : diminution des apports latéraux, augmentation des ruissellements concentrés, évolution du microclimat local et fragilisation d'habitats à forte dépendance hydrique.

Le dossier ne propose aucune analyse spécifique de cette articulation. L'impact d'un front urbanisé sur la résilience hydrique de la lisière forestière, déjà soumise aux sécheresses répétées, n'est pas documenté.

8.5 Une convergence d'incertitudes hydriques

La combinaison de plusieurs lacunes — absence de quantification des besoins en eau potable, tension déjà avérée de la ressource, absence de modélisation hydrologique, destruction de zones humides fonctionnelles, fragilité des compensations, absence d'analyse de l'interface avec la forêt — conduit à une situation d'incertitude globale sur l'eau. Dans un tel contexte, il devient difficile de soutenir que le projet serait compatible avec une gestion durable des ressources hydriques.

Important

Tant que ces incertitudes ne sont pas levées par des études robustes, il n'est pas possible de conclure à la soutenabilité hydrologique du projet ni à sa compatibilité avec les objectifs de préservation de l'eau.

9 Milieux naturels, forêt de Haguenau, continuités écologiques et trame sombre

Le site d'implantation envisagé pour la ZAC occupe une position stratégique entre le massif forestier de Haguenau, une mosaïque agricole encore fonctionnelle, des zones humides de dépression et une trame nocturne relativement préservée. Les impacts ne peuvent donc pas être limités à une simple comptabilisation d'espèces ; ils concernent la structure même des continuités écologiques et la qualité des interfaces entre milieux.

9.1 Un massif forestier à rôle régional

La forêt de Haguenau représente un ensemble boisé d'ampleur régionale, assurant une continuité spatiale rare dans la plaine du Rhin. Elle accueille une diversité d'habitats forestiers, constitue un réservoir pour de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères, amphibiens, entomofaune) et joue un rôle hydrologique et microclimatique important. La lisière forestière en contact avec les terres agricoles participe à ces fonctions : zones de gagnage, couloirs de déplacement, gradients écologiques et transitions végétales y sont déterminants.

Note

Les lisières forestières ne sont pas de simples bordures ; ce sont des zones de forte activité écologique et de régulation, particulièrement sensibles aux modifications d'occupation du sol.

Le dossier ne développe pas d'analyse fonctionnelle détaillée de cette lisière ni des flux écologiques qui la traversent.

9.2 Artificialisation et fragmentation des continuités

La transformation d'une surface agricole et humide d'ampleur en zone industrielle crée une série de barrières physiques et fonctionnelles : bâtiments, voiries, clôtures, éclairages, nuisances sonores. Ces éléments interrompent la perméabilité du paysage pour de nombreuses espèces. La circulation entre forêt, espaces agricoles périphériques et zones humides est entravée, et la trame écologique se fragmente.

Les espèces les plus sensibles à cette fragmentation sont, en particulier, les chiroptères, les oiseaux forestiers dépendant des zones de gagnage ouvertes, les petits mammifères de lisière et plusieurs groupes d'insectes liés aux ourlets et clairières. L'étude d'impact s'appuie sur des inventaires ponctuels, mais ne propose ni analyse de connectivité, ni cartographie des corridors, ni réflexion sur les continuités à l'échelle intercommunale.

Alerte

Sans analyse de connectivité écologique, la qualification des impacts comme « faibles à modérés » ne repose sur aucune démonstration méthodologique solide.

9.3 Trame sombre et éclairage nocturne

La trame sombre, c'est-à-dire l'ensemble des espaces peu ou pas éclairés, constitue une infrastructure écologique essentielle pour les chiroptères et l'ensemble de la faune nocturne. La mise en place d'un parc industriel implique nécessairement des éclairages de voirie, de sécurité et de bâtiments, généralement actifs aux heures nocturnes.

Le dossier évoque la possibilité de luminaires orientés et de températures de couleur adaptées, mais ne fournit ni plan d'éclairage, ni cartographie des zones préservées de lumière, ni engagement sur des plages d'extinction. Les retours d'expérience étrangers montrent que, même avec des équipements dits « faune-friendly », la multiplication des points lumineux altère fortement les déplacements de certaines espèces.

Important

La protection de la trame sombre suppose une véritable politique d'évitement de la lumière, et pas seulement une atténuation des impacts lumineux. Une ZAC industrielle reste, par nature, difficilement compatible avec cette exigence.

9.4 Interactions avec zones humides et agriculture

Les zones humides et les cultures jouxtant la forêt contribuent à la diversité des habitats et à la disponibilité en ressources alimentaires pour la faune forestière. Leur disparition partielle ou totale au profit de sols artificialisés réduit ces ressources et simplifie le paysage, au détriment de la résilience écologique. La compensation proposée ne reconstitue pas cette configuration particulière d'interface entre massif, zones humides et mosaique agricole.

9.5 Conclusion sur les milieux naturels

L'implantation de la ZAC en bordure immédiate de la forêt de Haguenau affecterait les lisières, les continuités écologiques, la trame sombre et la dynamique hydrique locale. Les analyses fournies ne permettent pas de conclure à des impacts modérés ou maîtrisés. Les pertes écologiques apparaissent, au contraire, significatives et difficilement compensables.

Important

Dans un massif déjà soumis au stress climatique, l'ajout d'une pression d'artificialisation en lisière constitue un facteur supplémentaire de fragilisation, que le dossier ne prend pas en compte de manière satisfaisante.

10 Réseaux, infrastructures, logistique et soutenabilité financière

Les réseaux publics et infrastructures — eau potable, assainissement, électricité, voirie, gestion pluviale, éventuel réseau de chaleur — sont au cœur de la mise en œuvre d'une ZAC industrielle. Dans le cas de Hatten, leur dimensionnement devrait être fondé sur des besoins clairement identifiés. Or l'absence de programmation industrielle se traduit par une grande incertitude, qui affecte à la fois l'analyse environnementale et la soutenabilité financière du projet.

10.1 Réseaux d'eau potable et d'assainissement

Pour l'eau potable, la tension déjà évoquée sur la ressource rend indispensable une quantification précise des consommations futures. Faute de programmation, cette quantification n'existe pas. Le projet se place ainsi en décalage avec les exigences de l'article L151-20 du code de l'urbanisme, qui impose de démontrer la capacité suffisante des réseaux avant d'ouvrir à l'urbanisation.

Pour l'assainissement, le règlement de la zone prévoit le raccordement des eaux usées au réseau public, mais le maître d'ouvrage reconnaît que les effluents industriels ne pourront pas être pris en charge sans prétraitement. Les caractéristiques physico-chimiques de ces effluents ne sont pas documentées, aucun scénario de prétraitement n'est précisé, et aucun avis écrit du gestionnaire de station n'est annexé au dossier.

Alerte

L'inadéquation entre les règles affichées (raccordement au réseau) et les capacités réelles (nécessité de prétraitement) fragilise la crédibilité de l'ensemble du dispositif.

10.2 Électricité et puissance appelée

Le raccordement électrique de la ZAC fait l'objet d'une délibération communautaire mentionnée dans le dossier, mais le document n'est pas mis à disposition du public. Les puissances envisagées ne sont pas présentées et aucune analyse de pointe n'est proposée. Dans le cas d'industries énergivores ou de procédés de purification, les cycles de démarrage, de refroidissement ou de régénération peuvent toutefois provoquer des pointes significatives.

Sans données consolidées, il est impossible de vérifier la compatibilité du projet avec le réseau existant, ni d'anticiper les besoins de renforcement. Les incidences financières de tels renforcements sur les usagers actuels ne sont pas discutées.

10.3 Voirie, flux logistiques et transports

L'étude d'impact n'intègre aucune estimation chiffrée des flux de camions ou de véhicules légers associés à la ZAC. Les déplacements de salariés, les livraisons de réactifs, l'évacuation des résidus et les interventions de maintenance d'équipements lourds sont évoqués très brièvement. Aucun scénario de trafic n'est modélisé, alors même que l'on sait, d'après des expériences étrangères, que les phases d'arrêt et de maintenance peuvent multiplier les rotations de poids lourds.

Note

L'absence de bilan logistique chiffré constitue une lacune importante, tant pour l'évaluation des nuisances que pour l'analyse des risques routiers et des émissions associées.

10.4 Investissements publics et risque de sous- ou sur-utilisation

Les infrastructures nécessaires à la ZAC (réseaux, voiries, aménagements hydrauliques, éventuellement réseau de chaleur) doivent être financées en amont, avant l'arrivée d'industriels hypothétiques. Cette séquence expose la collectivité à plusieurs risques : celui d'un surdimensionnement coûteux en cas de sous-occupation de la zone, ou celui d'un sous-dimensionnement nécessitant des travaux supplémentaires si les activités se révèlent plus exigeantes que prévu.

Dans les deux cas, les charges financières pèsent sur les budgets publics ou sur les usagers des services, sans assurance que les retombées économiques compensent ces efforts.

Important

Un projet dont les infrastructures structurantes sont engagées avant que les usages ne soient définis représente un pari financier significatif pour la collectivité, d'autant plus fragile que la filière industrielle ciblée reste incertaine.

10.5 Un réseau de chaleur géothermique purement hypothétique

Le projet revendique un positionnement « bas carbone » grâce à un réseau de chaleur géothermique qui, à ce jour, n'existe qu'à l'état de principe. Aucun forage n'est autorisé, aucune donnée de production n'est disponible, aucun consommateur ne s'est engagé sur des contrats de chaleur et aucun modèle économique n'est présenté. La ZAC repose pourtant largement sur cette hypothèse pour justifier son opportunité.

Alerte

Un réseau de chaleur sans source démontrée, sans clients identifiés et sans montage financier ne peut être considéré comme une infrastructure en devenir; il s'agit d'une perspective incertaine, insuffisante pour justifier l'artificialisation d'un site d'une telle ampleur.

10.6 Conclusion sur la soutenabilité des réseaux

Au total, les incertitudes sur les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de chaleur, conjuguées à l'absence de programmation industrielle, débouchent sur un risque financier et technique important pour la collectivité. Les usagers actuels des services publics pourraient être sollicités pour absorber des surcoûts, alors que les bénéfices liés à la ZAC restent hypothétiques.

11 Conclusion générale

L'analyse détaillée du dossier de ZAC de Hatten montre que le projet ne peut pas être considéré comme un simple aménagement local. Il s'inscrit clairement dans une trajectoire plus large associant géothermie profonde, extraction et purification de lithium, réseau de chaleur et accueil d'industries à forte intensité énergétique. Cette filière, encore expérimentale et instable, n'est pourtant pas présentée comme telle dans l'enquête publique, qui fragmente les enjeux en une succession de procédures distinctes.

11.1 Une fragmentation préjudiciable de la décision publique

Le public est invité à se prononcer sur une opération d'urbanisme alors que la plupart des éléments qui justifient cette opération — forages profonds, procédés de purification, organisation de la filière lithium, risques sismiques, réseaux énergétiques — relèvent d'autres procédures. La conséquence est une perte de lisibilité : les effets cumulatifs, les scénarios alternatifs et les trajectoires à long terme ne sont pas abordés à l'échelle pertinente.

Note

Une décision de cette ampleur aurait nécessité un cadre de débat régional explicitement centré sur l'ensemble de la filière géothermie-lithium, ses risques, ses alternatives et ses cohérences territoriales.

Le recours à une enquête publique circonscrite à la seule ZAC apparaît dès lors insuffisant pour garantir l'information complète du public et la qualité de la décision.

11.2 Des incertitudes lourdes sur la filière visée

Les retours d'expérience du Fossé rhénan, l'exemple d'Échassières et l'évolution récente du marché du lithium convergent vers un constat : la filière lithium-géothermie est marquée par une forte instabilité technique, économique et réglementaire. Corrosion, encrassement, variabilité chimique, résidus complexes, risques sismiques, chute des prix mondiaux, concurrence intense et absence de gigafactories locales fragilisent le modèle envisagé. Le territoire serait exposé à des impacts fonciers, hydrologiques, écologiques et financiers, pour des bénéfices incertains.

11.3 Des impacts territoriaux certains et irréversibles

En revanche, les impacts territoriaux de la ZAC sont, eux, clairement identifiés : artificialisation de plus de quarante hectares de terres agricoles, altération de zones humides fonctionnelles, fragilisation de

la lisière de la forêt de Haguenau, rupture des continuités écologiques, tension supplémentaire sur les réseaux d'eau et d'assainissement, coûts d'infrastructures élevés. Une fois engagée, cette transformation serait irréversible à l'échelle d'une génération.

Alerte

Le projet organise une dissymétrie forte entre des impacts certains et des bénéfices conjecturaux. Une telle configuration devrait conduire à une prudence accrue des décideurs publics.

11.4 Position sur le projet soumis à enquête

Compte tenu de la fragmentation des procédures, des incertitudes persistantes sur la filière industrielle visée, des lacunes du dossier en matière de ressources en eau, d'hydrologie, de biodiversité, de résidus industriels, de flux logistiques et de soutenabilité financière, le projet de ZAC ne peut pas être considéré comme suffisamment justifié, ni comme compatible avec les objectifs de préservation des ressources, des milieux naturels et de la gestion durable du territoire.

En l'état actuel des informations mises à disposition du public, il apparaît que la décision la plus cohérente consiste à différer toute ouverture à l'urbanisation de ce secteur, tant que n'auront pas été organisés un débat public régional sur la filière géothermie-lithium et une réévaluation complète des scénarios de développement industriel à l'échelle de l'Alsace du Nord.

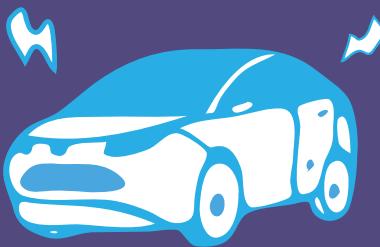
Important

En conséquence, je formule un avis défavorable au projet de parc d'excellence industrielle de Hatten tel qu'il est soumis à enquête, et recommande qu'aucune décision irréversible ne soit prise avant l'organisation d'un débat public à l'échelle de la filière et du territoire.

LITHIUM En Alsace du Nord

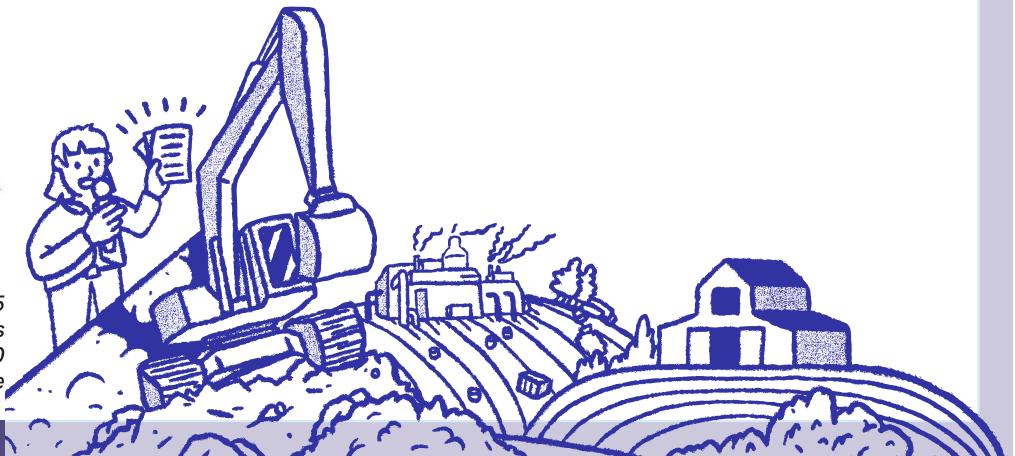
& GÉOTHERMIE

UNE CRITIQUE CITOYENNE
DES PROMESSES INDUSTRIELLES



**LES
BEC
S ROUGES**

© Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact : becsrouges@proton.me



Mentions légales

CE LIVRET EST MIS À DISPOSITION SELON LES TERMES DE LA LICENCE

**CREATIVE COMMONS
ATTRIBUTION – PAS D’UTILISATION COMMERCIALE – PAS DE MODIFICATION
VERSION 4.0 INTERNATIONAL (CC BY-NC-ND 4.0).**



Cela signifie que vous êtes libres de copier, distribuer et communiquer ce livret par tous moyens et sous tous formats. Sous les conditions suivantes :

- **ATTRIBUTION** : vous devez créditer l’œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées.
- **PAS D’UTILISATION COMMERCIALE** : vous ne pouvez pas utiliser ce livret à des fins commerciales.
- **PAS DE MODIFICATION** : si vous remaniez, transformez ou créez à partir du livret, vous ne pouvez pas distribuer le livret modifié.

Pour consulter une copie de cette licence, veuillez visiter le site officiel de Creative Commons : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter à becsrouges@proton.me

Première édition : Mai 2025

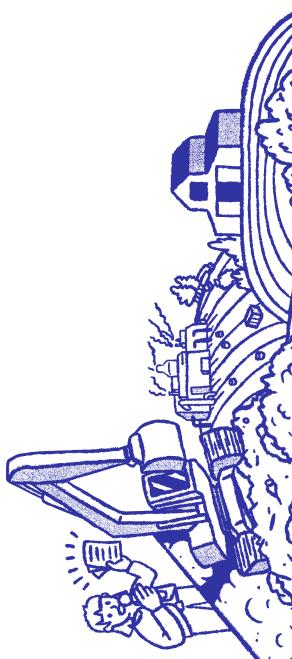
LITHIUM

Sommaire

& GÉOTHERMIE	
EN ALSACE, UN PROJET GLOBAL	5
UNE CHAÎNE DE VALEUR PAS SI LOCALE	9
UNE ÉNERGIE VERTE, VRAIMENT ?	13
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LOCAUX	17
EMPLOIS ET PROMESSES ÉCONOMIQUES	23
TOUT ÉLECTRIQUE, UNE ALTERNATIVE ?	29
L’EXPLOITATION DE NOS BIAIS COGNITIFS	35
DÉLIBÉRER PLUTÔT QUE COMMUNIQUER	39
A L’ÉCOUTE DE LA PAROLE CITOYENNE	43



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becsrouges@proton.me



Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

La prise en compte des enjeux climatiques, mais aussi le souhait de limiter la dépendance aux énergies fossiles, souvent produites à l'étranger, pousse les pays industrialisés à privilégier d'autres sources d'énergie, plus vertueuses, mais qui posent des défis à relever. La France n'est pas en reste, et dispose d'atouts pour cette course à la décarbonnisation de notre économie.

Par exemple, les sous-sols d'Alsace où il serait possible d'exploiter deux richesses : la géothermie profonde, source de chaleur quasi inépuisable, et le lithium, métal si précieux pour les batteries, sont convoités par des industriels. Comme rien n'est jamais simple, l'exploitation de ces ressources présentent des risques, risquent souvent minimisés par lesdits industriels.

Autant jouer cartes sur table dès le départ, ce livret est un manuel qui éclaire sur les tenants, les aboutissants et les données factuelles, pour oser remettre en cause ouvertement les promesses trop belles de l'exploitation du lithium et de l'énergie géothermique. Il nous paraît plus opportun, dans un premier temps, que vraiment connaître le sujet, de savoir faire le tri entre les informations validées par la science et ce qui s'apparente plus à de la propagande et à de la manipulation. Alors seulement, notre jugement pourra être « éclairé » et nous aurons les armes pour lutter efficacement pour nos intérêts. C'est exactement le but premier de ce livret, que les citoyens soient en mesure de se défendre.

En effet, l'exploitation du lithium, de la géothermie, les risques et les dangers liés, les implications économiques et écologiques, sont des sujets complexes et il n'est absolument pas honnête de ne pas en saisir toutes les subtilités. La désinformation ambiante ne facilite pas non plus notre compréhension, mais heureusement, nous ne sommes pour autant pas complètement démunis. Nous, le collectif citoyen « Les Becs Rouges », appuyé par des experts du domaine et la rigueur scientifique nécessaire, avons rédigé ce livret pour que n'importe quel citoyen soit en mesure de comprendre les enjeux, les implications sur le moyen et long terme, les risques encourus, et donc, de lutter efficacement.

Vous vous posez sans doute la question d'où provient notre motivation, quelle est notre intérêt dans cette affaire. Pour bien comprendre, il nous faut nous présenter : Les Becs Rouges sont un collectif citoyen du Nord de l'Alsace. C'est-à-dire des habitants de la région qui, comme vous, seront directement impactés par les tremblements de terre, les travaux ou la rarefaction de l'eau. Vous pourriez croire l'un de nos membres le soir en promenant votre chien ou le matin à la boulangerie. Notre objectif est avant tout la préservation de nos biens, mais aussi de la nature, que nous souhaitons léguer à nos enfants, dans l'état où nous l'avons trouvée.

Bien sûr, ce n'est pas seulement notre proximité géographique qui nous définit, car nous avons une certaine vision commune sur beaucoup de sujet, comme les valeurs humaines, l'écologie, le droit des femmes, etc..

Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre contact sur becsrouges@proton.me

En attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture !

LITHIUM

En Alsace, un projet global

& GÉOTHERMIE

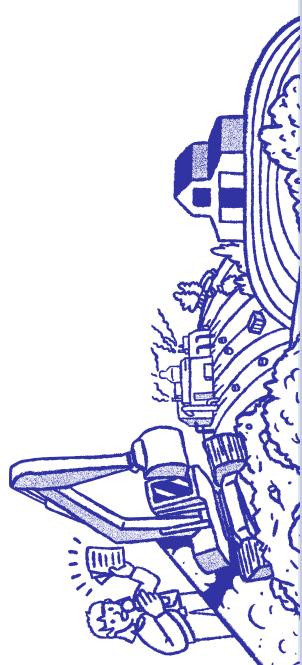
Ce qu'on présente parfois comme une série de projets indépendants – un forage ici, une usine là, un port un peu plus loin – relève en réalité d'un projet global, pensé dès l'origine dans sa continuité industrielle.

Du sous-sol alsacien aux batteries asiatiques, en passant par le port de Lauterbourg, tout a été conçu pour s'insérer dans une chaîne de valeur mondialisée. Ce n'est pas une addition de sites, mais une infrastructure cohérente, construite par étapes, qui repose sur une anticipation politique forte, des choix technologiques interconnectés, et des investissements publics et privés articulés.

Cette architecture industrielle repose sur une logique de flux : celui des matériaux, des capitaux, de l'énergie, mais aussi des discours. L'extraction du lithium, le raffinage, le transport, la transformation et l'exportation sont autant de maillons d'une même chaîne – linéaire, extractive, opaque. La carte ci-après permet de comprendre comment les différents éléments de cette filière se connectent, en détaillant les lieux, les acteurs, les flux et les processus qui structurent la stratégie du lithium en Alsace. En cartographiant cette organisation, on révèle aussi ce qu'elle occulte : les risques pour les territoires, l'absence de souveraineté réelle, et les tensions sociales et environnementales qu'elle génère.



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becsrouges@proton.me



Wissensbourg

Un projet de géothermie profonde à visée d'extraction de lithium est prévu à Wissembourg. Il reposera sur le pompage de saumures profondes à un débit annoncé de 1200 m³ par jour.

Le site est situé à proximité immédiate d'une zone Natura 2000, ce qui interroge sur les risques pour les meilleurs naturels et les ressources en eau.

Le site est situé à proximité immédiate d'une zone Naturelle 00000, ce qui interroge sur les risques pour les milieux naturels et les ressources en eau.

Soultz-sous-Forêts : laboratoire pilote

Première centrale de géothermie profonde en France, aujourd’hui à faible débit. Utilisée comme site d’expérimentation pour l’extraction de lithium. Aucun projet d’extension industrielle n’a été confirmé à ce jour.

Bittershöff : centrale active

Doublet géothermique en fonctionnement. Un second forage est envisagé. L'extraction de lithium est évoquée dans les rapports techniques, sans validation officielle ni concertation locale.

La carta das DEB an Alsace

(f de Recherche) est une autorisation délivrée par l'Etat

En Alsace du Nord, plusieurs PER sont déjà actifs ou en cours, couvrant ministères, comme le lithium. Il ne nécessite pas l'accord des communes ou des habitantes, et peut être attribué même en l'absence de débat public. Il ne donne pas encore le droit d'exploiter, mais ouvre la voie aux forages, sondages, et installations industrielles temporaires.

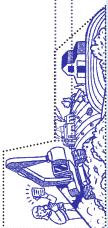
En Alsace du Nord, plusieurs PER sont déjà actifs ou en cours, couvrant les vastes zones. Ils apparaissent en orange sur la carte ci-contre. Le PER est un préalable discret mais déterminant à l'implantation d'un projet

Le risque sismique en Alsace

L'Alsace est une région naturellement concernée par les risques sismiques, car elle se situe dans le bassin rhénan, une zone de fracture tectonique active. Le risque séisme sur une échelle allant de 0 à 5. Tout l'Alsace est classée à minima en zone 3. A gauche de ce texte, la limite entre la zone 3 (sismicité modérée) et la zone 4 (sismicité moyenne). Au sud de cette limite, les communes sont classées en zone 4, ce qui implique un niveau de vigilance plus élevé pour les installations industrielles.

Depuis les projets menés à Vendenheim et Reichstett, des séismes induits ont été enregistrés (jusqu'à M3.9), confirmant que l'exploitation géothermique peut déstabiliser des failles préexistantes, même lorsqu'on n'y injecte pas

Le cumul des forages dans un périmètre restreint pourrait renforcer ces phénomènes.



Usine de Lauterbourg

Le terrain est déjà terrassé, les annonces ont été faites, les chiffres circulent. Pourtant, aucun débat public n'a été organisé, aucun dossier environnemental n'est consultable à ce jour. C'est un modèle de développement industriel piloté sans concertation, avec des promesses démultipliées peu documentées et des impacts environnementaux mal connus.

Cette usine n'est pas un projet isolé : elle donne sens à l'ensemble de la filière lithium portée en Alsace. Extraction, transport, traitement, exportation : tout y converge. C'est pourquoi elle constitue le point de départ de cette exposition.

Hatten : vaste zone industrielles ciblées

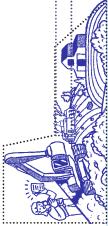
Document 1 Consommation :做强大的基础

卷之三

Soufflenheim apparaît dans plusieurs documents de planification comme site potentiel de forage géothermal. Aucune installation n'est visible à ce jour, mais la zone reste identifiée pour de futurs projets liés au lithium.

Projet de centrale géothermique profonde destiné à alimenter l'usine Stellantis de Mulhouse, avec extraction possible de lithium. Les élus locaux s'opposent à ce projet, dénonçant une absence de concertation. Deux recours ont été déposés en 2024.

La zone est classée en sismicité 4 (risque moyen), et le projet suscite des inquiétudes quant à ses effets sur le sous-sol.



LITHIUM

Une chaîne de valeur pas si locale

& GÉOTHERMIE

Le lithium est une ressource limitée, exploitée dans un contexte globalisé, pour alimenter un modèle de mobilité électrique qui reste très dépendant des matières premières et des chaînes industrielles mondiales.

Le lithium est un métal léger devenu stratégique dans le contexte de la transition énergétique. Il est surtout utilisé pour fabriquer des batteries lithium-ion, qui alimentent les véhicules électriques, les appareils électroniques (téléphones, ordinateurs...) et les systèmes de stockage d'énergie. Environ trois quarts du lithium mondial servent à cette industrie.

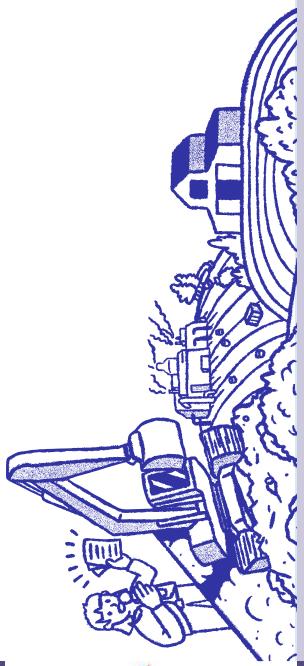
À l'échelle mondiale, les principales ressources en lithium se trouvent en Australie (extraction minière), au Chili et en Argentine (saumures salines) et en Chine. L'Europe en possède également : au Portugal, dans les bassins géothermiques allemands et, plus récemment, en France, via des projets en Alsace (saumures profondes) et dans l'Ajatier (spodumène).

Les projets alsaciens consistent à extraire le lithium depuis des eaux saillées situées à 4 000-5 000 mètres de profondeur, déjà mobilisées pour produire de la chaleur. Ce lithium est faiblement concentré (100-200 mg/L), ce qui rend son extraction plus complexe, plus énergivore, et plus consommatrice en eau. Même en fonctionnement optimal, ces projets ne couvriront qu'une petite fraction des besoins en batteries, sauf à multiplier les forages et donc les risques associés. Par exemple, le potentiel alsacien permettrait d'équiper environ 200 000 véhicules électriques par an, soit moins de 0,5 % du parc automobile français.

À cela s'ajoute l'impact environnemental : consommation d'eau, rejets chimiques,



© Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me



LITHIUM & GÉOTHERMIE

Géothermie profonde

La géothermie profonde n'a rien à voir avec la géothermie domestique que l'on trouve dans certaines maisons. Cette dernière capte la chaleur des couches superficielles du sol (moins de 100 m), via des pompes à chaleur, pour chauffer un logement.

En revanche, la géothermie profonde va chercher l'énergie thermique à plusieurs kilomètres de profondeur, là où l'eau souterraine est naturellement très chaude (entre 120°C et 200°C).

En Alsace, les projets visent à forer entre 3 500 et 5 000 mètres dans le rossé rhénan, une zone géologique fracturée. On y injecte de l'eau à haute pression dans les failles pour créer un circuit fermé entre deux puits : l'un qui extrait l'eau chaude, l'autre qui la réinjecte une fois refroidie. Ce procédé permet de produire de la chaleur, et parfois un peu d'électricité. Mais les rendements électriques restent faibles : autour de 8 à 10 % seulement. Pour une centrale, cela signifie qu'une grande quantité de charbon extrait produit très peu d'électricité utilisable.

À LA DIFFÉRENCE DE LA GÉOTHERMIE DE SURFACE, LA GÉOTHERMIE PROFONDE MODIFIE LE SOUS-SOL : ELLE MOBILISE DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU, GÉNÈRE DU BRUIT, NÉCESSITE DES STATIONS DE POMPAGE, ET PEUT INDUIRE DES SÉISMES, COMME CELA A ÉTÉ OBSERVÉ À SOULTZ OU VENDENHEIM.

C'est dans ce cadre que s'insèrent les projets d'extraction du lithium : le fluide géothermique n'est plus seulement une source de chaleur, il devient aussi une matière première minière, que l'on va tenter de valoriser en captant le lithium dissous dans la saumure.

Extraire le lithium

Raffiner

Lauterbourg, plaque tournante

Le raffinage est l'étape industrielle qui transforme le concentré brut en carbonate ou hydroxyde de lithium, composés indispensables à la fabrication des batteries. C'est cette opération qui prévoit d'implanter Lithium de France sur le port de Lauterbourg, avec une usine de 14 hectares annoncée pour 2027. Présentée comme une solution à la dépendance européenne, cette infrastructure est en réalité pensée pour traiter massivement du lithium importé, notamment des concentrés venus d'Amérique latine ou d'Australie.

Contrairement à ce que laissent entendre certains discours, seul un volume très marginal de lithium alsacien y sera traité. Même si tous les projets d'extraction régionaux aboutissaient — ce qui reste hypothétique — ils ne couvriront qu'une fraction de la capacité amontée. Le site de Lauterbourg pourra raffiner jusqu'à 28 000 tonnes de lithium par an, soit 5 à 10 fois plus que ce que l'ensemble des projets géothermiques régionaux pourraient fournir.

Lauterbourg n'est pas la finalité des forages alsaciens : elle en est le vaisseau amiral, conçu pour s'inscrire dans une chaîne de valeur globalisée.

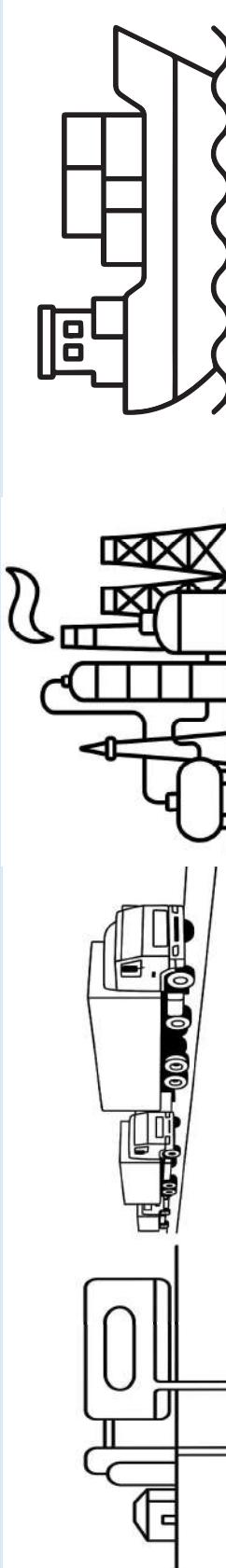
Le raffinage repose sur des procédés chimiques lourds : acides, solvants, purification thermique, filtrations. Il mobilise d'importants volumes d'eau et génère des déchets dont la nature et la destination restent floues. À ce jour, aucun dossier environnemental détaillé n'a été rendu public.

LE RAFFINAGE DU LITHIUM N'EST PAS UNE OPÉRATION ANODINE :

IL PRODUIT DES DÉCHETS SOLIDES ET LIQUIDES, POTENTIELLEMENT POLLUANTS, DONT LA GESTION À LONG TERME POSE DES QUESTIONS MAJEURES. SANS GARANTIES FORTES, CETTE ÉTAPE POURRAIT FAIRE PÉSER SUR LE TERRITOIRE DES CHARGES ENVIRONNEMENTALES DURABLES, SANS RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SIGNIFICATIVES.

Pourtant, les terrassements ont déjà débuté sur le terrain, sans que les habitants aient été consultés, ni que les élus locaux aient pu débattre des implications.

L'usine de Lauterbourg concentre ainsi les enjeux de toute la filière : promesses industrielles, opacité, risques déportés... et absence de débat démocratique.



Fabriquer les batteries... ou ailleurs !

La dernière étape de la chaîne du lithium, c'est la fabrication des batteries. Mais cette étape ne se fera pas en Alsace. Une fois raffiné, le carbonate ou l'hydroxyde de lithium est destiné à l'exportation, principalement vers la Chine, qui assure encore aujourd'hui près de 80 % de la production mondiale de batteries lithium-ion.

Contrairement à certains discours, il n'existe aucun projet de fabrication de batteries à partir du lithium extrait ou raffiné en Alsace. L'idée d'une "voiture électrique 100 % alsacienne" relève du récit de communication. En réalité, même les projets industriels portés par des acteurs français ou européens visent un marché globalisé : le lithium alsacien serait expédié hors du territoire, les batteries seraient fabriquées ailleurs — souvent en Asie — puis réimportées en Europe sous forme de composants finis.

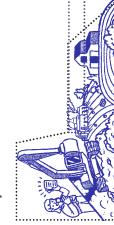
Et même si des batteries étaient un jour fabriquées en France, elles nécessiteraient d'autres matériaux essentiels (nickel, cobalt, manganèse, graphite, cuivre...), qui ne sont ni extraits ni disponibles en Alsace. Ces matériaux proviennent pour l'essentiel d'autres pays, souvent dans des conditions sociales et environnementales problématiques. Autrement dit, le lithium alsacien ne garantit en rien une autonomie technologique ou matérielle.

L'ALSACE SUPPORTERAIT LES FORAGES, LES RISQUES CHIMIQUES, LA PRESSION SUR L'EAU, LES REJETS CHIMIQUES ET LES DÉCHETS... MAIS PAS LES ÉTAPES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE DE LA FILIÈRE BATTERIE, NI LES EMPLOIS QUALIFIÉS ASSOCIÉS.

Présenté comme un levier de souveraineté ou de relocalisation industrielle, ce modèle soulève une question simple et fondamentale :

SOMMES-NOUS PRÊTS À SUBIR LOCALEMENT LES EFFETS DE L'EXTRACTION, POUR ALIMENTER UN SYSTÈME QUI NOUS REVENDRA SOUS FORME DE BATTERIES... IMPORTÉES ?

LES BECS ROUGES



LITHIUM

Une énergie verte, vraiment ?

& GÉOTHERMIE

Entre fausses promesses et amalgames.

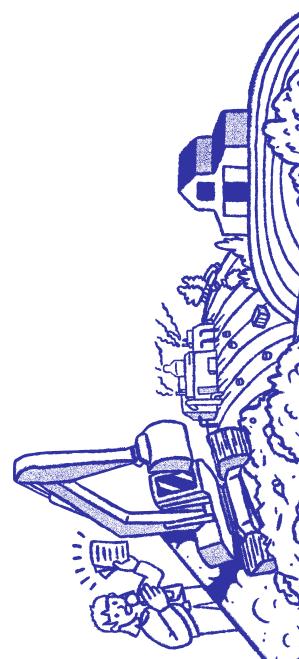
La filière lithium-géothermie est souvent présentée comme une solution "propre" et "locale" pour accompagner la transition énergétique. Sur le papier, elle combine deux atouts : l'exploitation d'une chaleur renouvelable issue du sous-sol, et l'extraction d'un métal stratégique, le lithium, destiné aux batteries des véhicules électriques.

Mais derrière les slogans, la réalité est plus nuancée. En Alsace, ces projets mobilisent des forages profonds, des infrastructures industrielles lourdes, et des procédés chimiques complexes. Le tout pour une production énergétique souvent modeste.

Quant au lithium extrait, il est certes raffiné sur place mais aussi exporté, sans contrôle local sur sa transformation ou sa réutilisation. Aucune filière de recyclage n'est prévue, et les composants des batteries restent majoritairement importés.



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me



LITHIUM

& GÉOTHERMIE

Géothermie profonde Un rendement faible et des réseaux coûteux

Les forages géothermiques profonds réalisés en Alsace sont rentables dans des zones de forte demande d'énergie et dans des zones où l'énergie est disponible à un prix compétitif. Cependant, les coûts de production sont élevés et la rentabilité est limitée. Les investissements nécessaires sont importants et le rendement global est faible.

À Soultz, par exemple, l'unité peut produire plus de 100 000 MWh/an, alors que la commune n'en consomme qu'une fraction. Il faudrait donc construire des dizaines de kilomètres de conduites, à un coût de 1 à 2 millions d'euros par kilomètre. Et ces réseaux ont aussi leur propre empreinte carbone : fabrication, entretien, pertes thermiques....

UNE ÉNERGIE PEUT ÊTRE DITE "RENOUVELABLE", TOUT EN RESTANT PEU EFFICACE, COÛTEUSE, ET INCOMPATIBLE AVEC LES BESOINS RÉELS D'UN TERRITOIRE. SANSS RÉSEAU DE CHALEUR, CETTE ÉNERGIE EST SOUVENT PERDUE.

Le schéma utilisé ici représente précisément l'installations de Soultz-sous-Forêts, l'un des projets pionniers en Alsace. Il montre une configuration idéale, mais ne dit rien des faibles rendements constatés sur le site, ni du fait qu'aucun réseau de chaleur fonctionnel n'a été développé autour de cette centrale. En réalité, à Soultz, l'électricité produite reste marginale, la chaleur excédentaire est dissipée via des tours aéroréfrigérants, qui génèrent des nuisances visuelles et sonores pour les riverains, sans bénéfice local.

Même Électricité de Strasbourg, porteur historique de plusieurs projets, reconnaît que la géothermie seule n'est pas rentable en Alsace du Nord. D'où l'idée d'ajouter l'extraction de lithium : pour rentabiliser un modèle thermique déficitaire, au prix d'une industrialisation accrue du sous-sol".

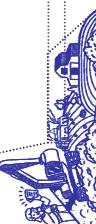
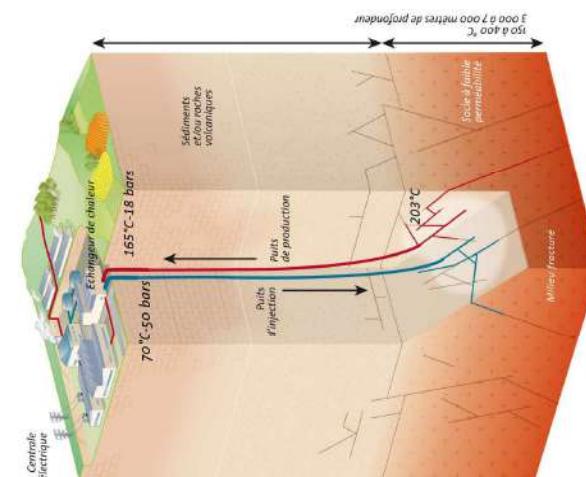
Les industriels évoquent la possibilité d'alimenter des réseaux de chaleur urbains. Mais cela suppose d'importants investissements : canalisations, pompes, échangeurs secondaires, etc. Ces réseaux sont rentables en ville dense, beaucoup moins dans des communes rurales comme Soultz-sous-Forêts, Rittershoffen ou Hatten.

Gris dans le cycle de vie La promesse fallacieuse d'une énergie propre

La promesse d'une énergie "propre", "locale" ou "verte" repose souvent sur une image partielle de la chaîne industrielle. Certes, la géothermie profonde exploite une source de chaleur naturelle. Mais dès qu'on intègre l'extraction de lithium, le tableau change radicalement.

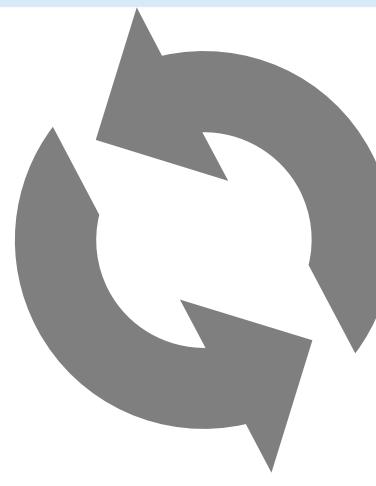
Chaque étape de la filière – forage, pompage, traitement thermique et chimique, concentration, raffinage, transport – mobilise de l'énergie, des matériaux, de l'eau et des réactifs chimiques. Les plateformes de forage doivent être construites, alimentées, entretenues. Les saumures doivent être chauffées, traitées, réinjectées. Les résidus doivent être neutralisés, transportés, stockés.

La suite du processus ne fait qu'amplifier cette logique : le lithium extrait en Alsace est raffiné à Lauterbourg, puis expédié en Chine ou ailleurs pour être intégré à des batteries. Elles sont ensuite utilisées dans des véhicules produits sur d'autres continents, à partir de composants importés eux aussi. Aucune circularité réelle : pas de filière de recyclage locale, ni de production complète sur place. Le modèle reste linéaire et globalisé. Parler d'"indépendance énergétique" ou d'"ancrage territorial" dans ce contexte relève plus de la communication que d'un constat objectif. En vérité, l'Alsace ne serait qu'un maillon extractif d'une chaîne industrielle mondiale, assurant localement les coûts, les nuisances et les risques, sans réelle maîtrise sur le reste du cycle.



Ce chiffre contraste fortement avec les taux de recyclage de près de 99 % observés pour les batteries au plomb. Plusieurs obstacles entravent le recyclage efficace des batteries lithium-ion :

- Complexité des procédés : Les méthodes actuelles sont énergivores et nécessitent des traitements chimiques complexes.
- Rentabilité limitée : L'extraction de lithium à partir de batteries usagées est actuellement cinq fois plus coûteuse que l'extraction minière.
- Conception des batteries : Les batteries ne sont pas toujours conçues en vue de leur recyclage, ce qui complique démontage et la récupération des matériaux. Malgré ces défis, des efforts sont en cours pour améliorer le recyclage des batteries lithium-ion. Des entreprises développent des installations de pointe visant à maximiser la récupération des matériaux précieux des batteries en fin de vie. De plus, des recherches récentes indiquent que les batteries utilisant des cathodes recyclées peuvent égaler les performances de celles fabriquées avec des matériaux neufs.



La réponse se dessine lorsqu'on considère l'ensemble du cycle. Le lithium produit en Alsace n'est pas utilisé localement : il est transformé en carbonate, puis exporté vers la Chine ou la Corée pour être intégré dans des cellules de batteries. Ces batteries reviennent, parfois, en Europe, intégrées dans des véhicules ou des systèmes de stockage. Ce modèle n'est pas circulaire : il repose sur l'importation d'équipements, l'exportation de ressources, et aucune garantie de recyclage ou de valorisation locale.

Même les infrastructures de traitement, comme l'usine projetée à Lauterbourg, sont pensées avant tout pour accueillir des saumures concentrées venues d'Amérique Latine, bien plus que pour les quelques volumes issus des forages alsaciens. L'ancrage local apparaît ainsi secondaire, voire accessoire, dans un modèle tourné vers l'amonct extractif et la valorisation financière.

Enfin, les intrants nécessaires à l'ensemble de la chaîne – réactifs chimiques, métaux d'alliage, composants électriques, énergie pour la pompe ou le chauffage – reposent toujours sur des ressources fossiles ou importées. Autrement dit, la "propriété" de cette énergie s'arrête à l'entrée de la centrale. En aval, le coût écologique est externalisé hors du territoire, mais bien réel.

PEUT-ON ENCORE PARLER D'ÉNERGIE "PROPRE" QUAND ELLE S'APPUIE SUR DES FLUX MONDIAUX, DES PRODUITS CHIMIQUES, DES INSTALLATIONS ÉNERGIVORES ET L'EXPORTATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ?

QUE LE RECYCLAGE DE CES TECHNOLOGIES RESTE MARGINAL, COMPLEXE ET PEU RENTABLE ?

Le recyclage des batteries est souvent présenté comme la solution miracle pour rendre durable une filière qui repose sur des matériaux rares et des procédés industriels lourds. Mais les faits sont têtus : les taux de recyclage restent faibles, les technologies sont coûteuses, et la majorité des matériaux critiques, comme le lithium, finissent encore dans des décharges ou ne sont pas récupérées.

Dans ces conditions, s'engager dans une société "tout électrique", fondée sur une dépendance accrue aux batteries, revient à déplacer le problème plutôt qu'à le résoudre. Avant de multiplier les projets d' extraction et d'industrialisation au nom de la transition, il est essentiel de se poser une question simple : voulons-nous vraiment baser notre avenir énergétique sur une chaîne aussi fragile, dépendante, et peu recyclable ?



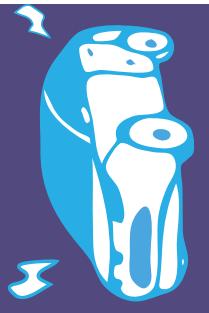
LITHIUM

Enjeux environnementaux locaux

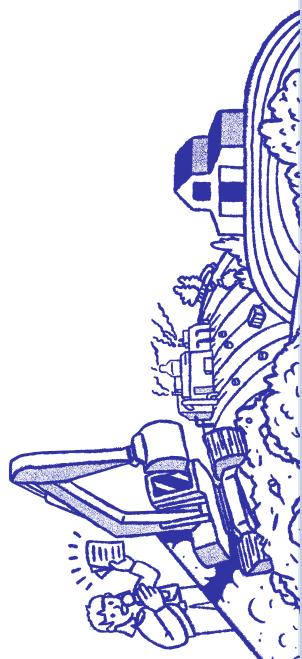
& GÉOTHERMIE

Eau, sols, séismes : les dégâts collatéraux d'une énergie mal nommée

Les projets géothermiques et d'extraction de lithium sont souvent présentés comme des technologies propres, sobres et compatibles avec la transition écologique. Pourtant, leur implantation en Alsace soulève de sérieuses interrogations : pénètrements massifs d'eau dans un contexte de sécheresses croissantes, risques de séismes, artificialisation des sols, pollutions atmosphériques et aquatiques. À l'échelle locale, ces projets modifient pour longtemps les équilibres environnementaux et doivent être appréciés dans leur effet d'ensemble plutôt qu'isolément.



© Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me



LITHIUM

& GÉOTHERMIE

Des projets intensifs en eau

Une pression malvenue sur des ressources déjà fragiles

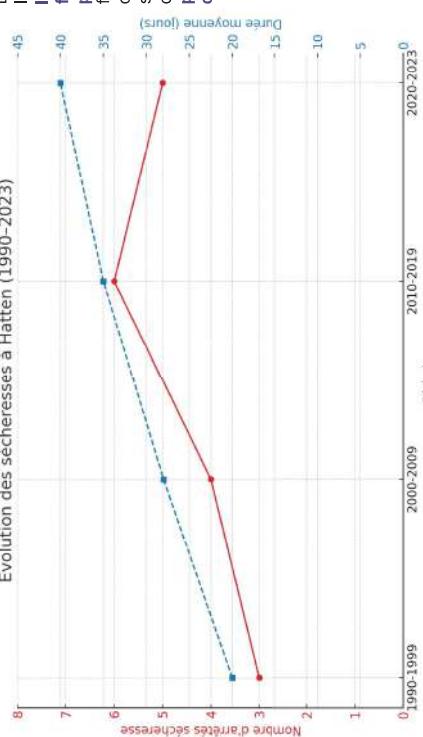
Contrairement à l'image circulaire véhiculée par les promoteurs, l'extraction du lithium depuis les saumures nécessite de l'eau à différentes étapes critiques.

Dès la sortie du puits, la saumure chaude doit être mise à température, puis neutralisée chimiquement (par ajustement du pH), avant de passer par un système d'extraCTION sélective du lithium (adsorption, électrodialyse...). Un nouveau rincage est nécessaire pour récupérer le lithium extrait, puis une étape de concentration (par précipitation chimique ou filtration) permet d'obtenir un produit brut. Enfin, les installations elles-mêmes sont régulièrement nettoyées à eau claire, pour éviter les dépôts minéraux et les encrassements.

Cette eau — souvent de qualité potable — est prélevée dans les nappes phréatiques d'Alsace, dans un contexte déjà marqué par la multiplication des sécheresses.

Les prévisions climatiques à l'horizon 2050 sont claires : les sécheresses seront plus fréquentes, plus longues, et plus sévères. Miser sur une filière gourmande en eau dans une région déjà sous stress hydrique soulève une question centrale : quelles priorités pour la gestion collective de l'eau ?

Évolution des sécheresses à Hatten (1990-2023)



Sismicité

Le risque n'est pas théorique

En Alsace, FORER PROFOND, C'EST JOUER AVEC UN SOUS-SOL FRAGILE.

ET LES SÉISMES INDUITS NE SONT NI ANECDOTIQUES NI MAÎTRISÉS.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett, deux séismes de magnitude 2,6 et 2,7 ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

Les industriels comparent souvent ces projets à ceux d'Ile-de-France où des forages géothermiques existent depuis plusieurs décennies. Mais la comparaison ne tient pas. L'Alsace est intégralement classée en zone de sismicité 3 ou 4 sur une échelle de 5, contre zone 1 à 2 pour le Bassin parisien. Le fossé rhénan est une zone tectonique active, traversée par de nombreuses failles, plus instable, plus fracturée — et donc plus réactive à toute perturbation mécanique ou thermique.

Un risque démultiplié par la densification des forages.

La stratégie industrielle mise en avant par les opérateurs repose sur la multiplication des puits dans une même zone géologique, sur des kilomètres à la ronde. Le modèle vise à connecter plusieurs "fermes à lithium" à une même plateforme industrielle. Mais ce maillage de puits d'injections augmente le risque de déclenchements sismiques en cascade. Aucune étude indépendante n'a évalué les interactions cumulées de ces projets à l'échelle du territoire. Et lorsque les rendements seront jugés insuffisants, il est à craindre que les opérateurs soient tentés d'augmenter les pressions d'injection ou la fréquence des cycles thermiques, comme cela a déjà été observé à l'étranger. Mais avec quel contrôle, et quelles garanties ? Les autorités locales, comme la DREAL, disposent de peu de moyens techniques pour surveiller en temps réel l'ensemble des opérations.

L'histoire industrielle de l'Alsace comme avertissement.

PEUT-ON VRAIMENT ACCEPTER DE MULTIPLIER LES EXPÉRIMENTATIONS GÉOTHERMIQUES SUR UN TERRITOIRE DÉJÀ FRAGILISÉ, AU NOM D'UN MODÈLE INDUSTRIEL AUX BÉNÉFICES TRÈS LOCALISÉS ?

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ; vingt ans plus tard, ils menacent directement la plus grande nappe phréatique d'Europe. Dans les forêts de l'Outre-Ferté, les anciens sites pétroliers alsaciens laissent encore s'échapper des hydrocarbures, héritage invisible mais persistant d'une exploitation aujourd'hui abandonnée.

Ces précédents rappellent qu'en matière de sous-sol, les erreurs sont irréversibles. Et que les impacts ne disparaissent pas une fois les forages rebouchés.

En Alsace : un terrain bien plus sensible que le Bassin parisien.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium reposent sur le même principe : forer à plusieurs kilomètres, puis injecter de l'eau sous haute pression pour activer les fractures naturelles du socle rocheux. Ce processus est connu pour générer des séismes dits "induits", déjà bien documentés dans plusieurs régions du monde. L'Alsace ne fait pas exception — elle en est même un des épicentres français.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Vendenheim-Reichstett,

plus de 500 miroir-séismes ont été enregistrés par les réseaux de surveillance. Plusieurs d'entre eux ont été ressentis par la population locale.

Entre 2019 et 2021, sur le site de Rittershoffen, les volumes nécessaires dépassent la capacité quotidienne des syndicats des eaux locaux. Plusieurs centaines de milliers de m³ d'eau sont mobilisés chaque année, soit l'équivalent d'une « bascine » de Sainte-Soline, pour un seul site. La majorité de cette eau n'est pas réinjectée. Une partie s'évapore dans les tours aéroréfrigérantes, l'autre est rejetée sous forme d'effluents, souvent enrichis en sels, additifs ou métaux traces.

L'empreinte hydrique réelle de la filière lithium est donc loin d'être négligeable, et vient s'ajouter à une ressource déjà sous pression, en concurrence avec l'agriculture, l'alimentation humaine et les écosystèmes.

La fréquence et la durée des sécheresses ont fortement augmenté en Alsace depuis les années 1990. Le cas de Hatten, représentatif des communes concernées par les projets lithium-géothermie, illustre cette tendance. Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'arriétés sécheresse a doublé, et leur durée moyenne est passée de 20 à 40 jours.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource, les besoins industriels massifs en eau pour extraire et raffiner le lithium risquent de générer des conflits d'usage aigus entre alimentation humaine, irrigation agricole, besoins des milieux naturels... et intérêts privés.

Faut-il encore croire aux promesses d'une parfaite maîtrise technologique ? L'Alsace en a déjà payé le prix fort. À Stocamine, des industriels promettaient que des déchets toxiques resteraient confinés "pour l'éternité" ;



Les « dommages collatéraux » de l'industrialisation du sous-sol alsacien

EN ALSACE, PLUS DE 60 % DES TERRES AGRICOLES SONT DÉJÀ CLASSEES COMME MENACÉES PAR L'ARTIFICIALISATION (CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE, 2023)

Les projets géothermiques et d'extraction du lithium en Alsace ne se limitent pas à creuser des puits. Ils transforment durablement le territoire. Chaque site implique des routes d'accès, des plateformes, des réseaux, des bassins de rétention, des zones de stockage et des ateliers industriels. Ces emprises grignotent des terres agricoles et naturelles, en contradiction avec les objectifs de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

En Alsace du Nord, plusieurs projets mobilisent entre 10 et 25 hectares chacun – des surfaces équivalentes à des exploitations agricoles moyennes. La palme revenant au projet de Hatten qui consomme plus de 50 Ha, sans compter les 56 Ha de la zone actuelle, pour un total proche de la superficie du village !

À ces atteintes s'ajoute une problématique plus structurelle encore : celle des déchets industriels miniers, souvent relâchée à l'arrière-plan des discours sur l'innovation et la transition énergétique. L'extraction et le raffinage du lithium, y compris par voie géothermale, génèrent inévitablement des volumes considérables de boues, saumures, résidus salins ou alcalins, mais aussi de solvants, réactifs et additifs chimiques dont les effets sur les milieux sont mal documentés. Leur gestion, aujourd'hui, reste opaques : ni les documents publics ni les porteurs de projet ne précisent les modalités concrètes de traitement, de stabilisation, de traçabilité ou de stockage final.

Or, comme le rappelle le collectif SystExt (Systèmes Extractifs et Environnements), les projets d'extraction suivent partout dans le monde une même logique : produire vite, stocker sur place, remettre à plus tard la question des héritages. Même en contexte européen, les filières de traitement sont souvent inexistantes, fragmentées ou externalisées hors du territoire.

En l'absence de cadre réglementaire robuste, les déchets deviennent des passifs techniques invisibles, mais bien réels, que devront gérer les générations futures. **« IL N'EXISTE PAS DE MINE PROPRE. NULLE PART. JAMAIS. L'EXTRACTIVISME VERT NE CHANGE PAS LES RÈGLES DU JEU, IL EN DÉPLACE SEULEMENT LES JUSTIFICATIONS »** (SystExt, 2020).



En Alsace, aucune filière locale n'est aujourd'hui capable de prendre en charge ces déchets spécifiques. Faute de solution industrielle pérenne, ils seront stockés.

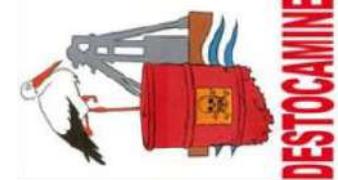
— Enjeux environnementaux locaux — 20 / 48 —

Rappel historique : L'affaire « Stocamine »

À Wittelsheim, en Alsace, les anciennes mines de potasse Joseph-Elise ont accueilli dès 1999 un stockage de 22 000 tonnes de déchets industriels utimes, sous la nappe phréatique d'Alsace, la plus grande d'Europe. Ce projet, lancé dans les années 1990 pour convertir les mines de potasse, a été autorisé en 1997 avec la promesse d'une réversibilité du stockage.

L'incident de 2002 a mis fin à cette garantie, soulignant des inquiétudes quant à la sécurité de la nappe phréatique. Depuis, le collectif Destocamine (<https://destocamine.fr/>), regroupant 15 associations et syndicats, milite pour le déstockage total des déchets afin de protéger l'environnement et la santé publique. Initialement prévu comme réversible, le stockage est devenu définitif après un incendie en 2002.

Malgré les risques de pollution irréversible de l'eau potable, les autorités envisagent aujourd'hui de bétonner sur place, plutôt que de déstocker. Le collectif demande l'évacuation complète des déchets pour éviter un désastre environnemental comparable aux échecs passés de la gestion minière en Alsace.



© Les Bécs Rouges, 2025

discours sur la soutenabilité, posent cette question frontalement : n'est pas un frein à la transition : c'est une exigence de responsabilité.



— 21 / 48 —

HATTEN

le village
~ 120 ha

zone actuelle
~ 56 ha

nouvelle zone
~ 54 ha

Tonnes de blâme : Géopoint

Empreinte générale du projet de « parc industriel » prévu à Hatten (© Collectif Hatten-Dernain)

À ces atteintes s'ajoute une problématique plus structurelle encore : celle des déchets industriels miniers, souvent relâchée à l'arrière-plan des discours sur l'innovation et la transition énergétique. L'extraction et le raffinage du lithium, y compris par voie géothermale, génèrent inévitablement des volumes considérables de boues, saumures, résidus salins ou alcalins, mais aussi de solvants, réactifs et additifs chimiques dont les effets sur les milieux sont mal documentés. Leur gestion, aujourd'hui, reste opaque : ni les documents publics ni les porteurs de projet ne précisent les modalités concrètes de traitement, de stabilisation, de traçabilité ou de stockage final.

Or, comme le rappelle le collectif SystExt (Systèmes Extractifs et Environnements), les projets d'extraction suivent partout dans le monde une même logique : produire vite, stocker sur place, remettre à plus tard la question des héritages. Même en contexte européen, les filières de traitement sont souvent inexistantes, fragmentées ou externalisées hors du territoire.

En l'absence de cadre réglementaire robuste, les déchets deviennent des passifs techniques invisibles, mais bien réels, que devront gérer les générations futures.



LITHIUM & GÉOTHERMIE

Artificialisation, déchets, biodiversité...

Les « dommages collatéraux » de l'industrialisation du sous-sol alsacien

EN ALSACE, PLUS DE 60 % DES TERRES AGRICOLES SONT DÉJÀ CLASSEES COMME MENACÉES PAR L'ARTIFICIALISATION (CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE, 2023)

Les projets géothermiques et d'extraction du lithium en Alsace ne se limitent pas à creuser des puits. Ils transforment durablement le territoire. Chaque site implique des routes d'accès, des plateformes, des réseaux, des bassins de rétention, des zones de stockage et des ateliers industriels. Ces emprises grignotent des terres agricoles et naturelles, en contradiction avec les objectifs de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

En Alsace du Nord, plusieurs projets mobilisent entre 10 et 25 hectares chacun – des surfaces équivalentes à des exploitations agricoles moyennes. La palme revenant au projet de Hatten qui consomme plus de 50 Ha, sans compter les 56 Ha de la zone actuelle, pour un total proche de la superficie du village !

À ces atteintes s'ajoute une problématique plus structurelle encore : celle des déchets industriels miniers, souvent relâchée à l'arrière-plan des discours sur l'innovation et la transition énergétique. L'extraction et le raffinage du lithium, y compris par voie géothermale, génèrent inévitablement des volumes considérables de boues, saumures, résidus salins ou alcalins, mais aussi de solvants, réactifs et additifs chimiques dont les effets sur les milieux sont mal documentés. Leur gestion, aujourd'hui, reste opaque : ni les documents publics ni les porteurs de projet ne précisent les modalités concrètes de traitement, de stabilisation, de traçabilité ou de stockage final.

Or, comme le rappelle le collectif SystExt (Systèmes Extractifs et Environnements), les projets d'extraction suivent partout dans le monde une même logique : produire vite, stocker sur place, remettre à plus tard la question des héritages. Même en contexte européen, les filières de traitement sont souvent inexistantes, fragmentées ou externalisées hors du territoire.

En l'absence de cadre réglementaire robuste, les déchets deviennent des passifs techniques invisibles, mais bien réels, que devront gérer les générations futures. **« IL N'EXISTE PAS DE MINE PROPRE. NULLE PART. JAMAIS. L'EXTRACTIVISME VERT NE CHANGE PAS LES RÈGLES DU JEU, IL EN DÉPLACE SEULEMENT LES JUSTIFICATIONS »** (SystExt, 2020).



LITHIUM

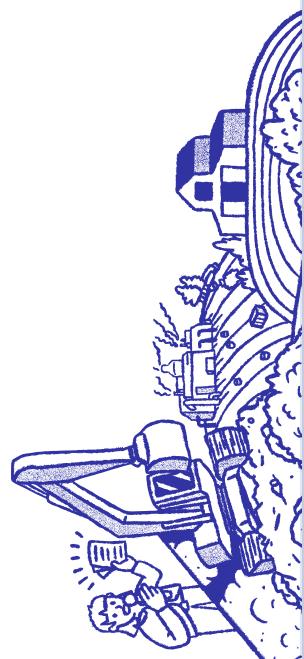
Emplois et promesses économiques

& GÉOTHERMIE

Qui profitera vraiment du lithium extrait en Alsace?

Les projets lithium-géothermie sont souvent justifiés par des promesses économiques : créations d'emplois, recettes fiscales locales, souveraineté énergétique, chaleur renouvelable et électricité verte. Mais derrière ces discours seduisants, les données disponibles peinent à confirmer des retombées durables pour les territoires. La production annoncée reste limitée, la dépendance aux marchés mondiaux demeure forte, et des friches industrielles sont déjà envisagées à moyen terme.

En l'état, le lithium extrait en Alsace pourrait surtout alimenter des chaînes de valeur globalisées, sans garantir d'autonomie ni de structuration industrielle locale. Le modèle économique de cet extractivisme dit « vert » soulève ainsi davantage de doutes qu'il n'apporte de réponses claires aux besoins sociaux, économiques et écologiques du territoire.



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me

LITHIUM

& GÉOTHERMIE

Une rentabilité coûteuse
affiches longues

En Alsace, les projections pour les projets en cours confirmant cette tendance. Les communes concernées pourraient percevoir moins de deux millions d'euros par an de redépendances, soit 100 à 200 euros par habitant dans les périodes directement impactées. Une somme à comparer avec les coûts d'un réseau de chaleur, les pertes agricoles liées à l'artificialisation, ou les dépenses de surveillance environnementale sur plusieurs décennies.

Et encore ne s'agit-il que de scénarios optimistes, ne prenant pas en compte les événements incidents, contentieux, ou polluants durables.

L'argument de l'emploi, souvent mis en avant pour jus-

Quand les projets s'arrêtent, que reste-t-il aux communes ?

Les concessions minières sont par nature limitées dans le temps. Une fois l'exploitation achevée, les infrastructures sont démantelées, laissées en friche, ou volent simplement abandonnées, taute de budget, de volonté ou de pression réglementaire. L'histoire industrielle de l'Alsace en offre de nombreux exemples : les friches salines et les terrils issus de la potasse dans le Haut-Rhin, les anciens puits de pétrole de l'Outre-Forêt, ou encore

À chaque fois, le schéma est le même : l'opérateur se retire, les coûts restent, et ce sont les collectivités locales — donc les habitants — qui assument l'ardoise environnementale et budgétaire. Rien, dans les documents liés aux projets de lithium ou de géothermie profonde, ne vient garantir qu'il en ira autrement que le scénario d'aujourd'hui : la nappe phréatique d'Alsace, pourtant parmi les plus vitales d'Europe.

D'autant que les retombées fiscales locales sont faibles, voire symboliques. L'INSEE, dans son rapport L'économie des communes minières en France (2022), dresse un constat sans ambiguïté : sur les 3 012 communes minières françaises, moins de 5 % perçoivent plus de 2 % de leur budget de fonctionnement via l'activité minière. Les revenus issus de la fiscalité directe ou des redéveloppements sont bien souvent inférieurs aux coûts d'aménagement induits (voire, réseaux, équipements publics, entretien des infrastructures, etc.). Le rapport souligne aussi la volatilité des recettes : indexées sur les voitures extractives et les cours du marché, elles ne garantissent aucune stabilité budgétaire pour les collectivités.

A Merkwiller-Pechelbronn, par exemple, des nappes de pétrole remontent encore à la surface sur d'anciens sites mal rebouchés. Quant à Stocamine, les promesses de confinement éternel ont laissé place à des surcouits publics et à une controverse environnementale majeure.

L'argument de l'**emploi**, souvent mis en avant pour justifier ces projets, souffre du même flou. Les chiffres annoncés sont rarement sourcés, parfois cumulatifs sur plusieurs années, et souvent démentis par les données observées une fois les sites en activité. De plus, la plupart des postes créés concernent les phases de chantier ou de forage, beaucoup plus que l'exploitation pérenne. Les compétences nécessaires sont en outre très spécialisées, souvent extérieures au bassin d'emploi local.

Finalelement, le "mirage économique" devient visible : des promesses en apparence séduisantes, mais des retombées concrètes modestes, temporaires, et concentrées sur des structures extérieures au territoire. À l'échelle des communautés concernées, c'est un vieux scénario qui se répète :

Plutôt qu'un modèle de développement ancré, équitable et mûrissant, on assiste à la reproduction d'une économie extroductive asymétrique, où les territoires deviennent des zones de passage, exploitées au nom d'une transition curieuse ne relevant pas

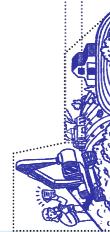


La friche de la raffinerie de Roichstott

Crédit photo : Guillaume Barjot



**LES
BECS
ROUGES**



LITHIUM

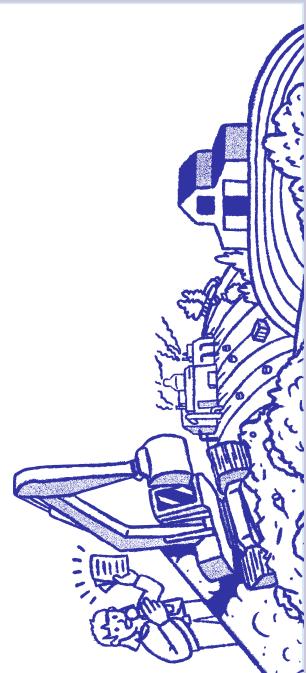
Tout électrique, une alternative ?

& GÉOTHERMIE

Remettre en question un modèle technosolutionniste et extractiviste

La transition énergétique ne pourra pas reposer uniquement sur un changement de motorisation ou sur le remplacement d'un métal par un autre. Les véhicules électriques, loin d'être neutres écologiquement, nécessitent une exploitation massive de ressources minières : lithium, cobalt, nickel, cuivre, terres rares... Or, ces métaux sont extraits dans des conditions environnementales et sociales très problématiques.

Le modèle du "tout électrique" perpetue une dépendance à la voiture individuelle, au productivisme et à l'extractivisme mondialisé. Face aux limites physiques des ressources, à la pression sur les écosystèmes et à l'injustice environnementale, il est temps d'imaginer d'autres voies de transition.



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me

LITHIUM

& GÉOTHERMIE

Une voiture électrique reste une voiture

Une solution partielle qui déplace les problèmes

REMPLACER les moteurs thermiques par des batteries électriques ne résout pas les causes profondes de la crise écologique. Cette approche déplace plutôt les impacts environnementaux vers l'extraction intensive de métaux tels que le lithium, le cobalt, le nickel et l'aluminium, renforçant ainsi notre dépendance à des filières industrielles souvent polluantes et mondialisées.

Augmentation de la demande en métaux rares

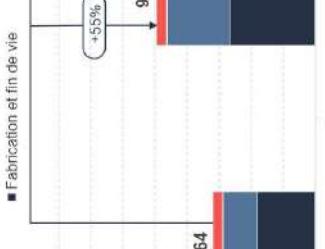
La transition énergétique actuelle, axée sur l'électrification des transports, entraîne une hausse significative de la demande en métaux rares. Selon le rapport de la Commission européenne sur les matières premières critiques (2023), la demande mondiale en lithium pourrait être multipliée par 10 à 20 d'ici 2040. Cette augmentation exerce une pression considérable sur les pays producteurs, souvent confrontés à des défis environnementaux et sociaux liés à l'exploitation minière. Par exemple, l'extraction du lithium en Amérique du Sud a conduit à des conflits d'usage de l'eau et à la dégradation des écosystèmes locaux.

Source : The Shift Project
Empreinte carbone de la production des véhicules électriques

Si les véhicules électriques émettent moins de CO₂ à l'usage, leur production, notamment celle des batteries, est énergivore et génère une empreinte carbone non négligeable. L'ADEME souligne que la fabrication des batteries est responsable de près de 50 % de l'empreinte carbone totale d'un véhicule électrique. Ainsi, pour l'intérêt environnemental soit avéré, il est recommandé de limiter la taille des batteries à une capacité raisonnable, inférieure à 60 kWh. Au-delà, les bénéfices en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre deviennent moins significatifs.

Impact sur l'aménagement urbain et les infrastructures

L'adoption massive des véhicules électriques ne remet pas en question le modèle de mobilité centré sur la voiture individuelle. Ce modèle contribue à l'étendue urbaine, nécessitant des infrastructures routières étendues et maintenant



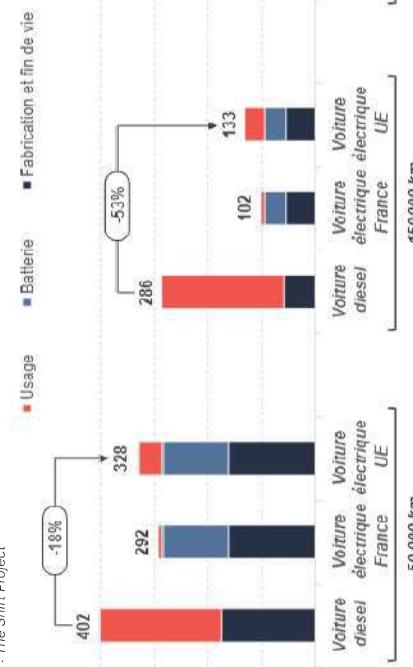
Source : The Shift Project

Augmentation de la demande en métaux rares

La transition énergétique actuelle, axée sur l'électrification des transports, entraîne une hausse significative de la demande en métaux rares. Selon le rapport de la Commission européenne sur les matières premières critiques (2023), la demande mondiale en lithium pourrait être multipliée par 10 à 20 d'ici 2040. Cette augmentation exerce une pression considérable sur les pays producteurs, souvent confrontés à des défis environnementaux et sociaux liés à l'exploitation minière. Par exemple, l'extraction du lithium en Amérique du Sud a conduit à des conflits d'usage de l'eau et à la dégradation des écosystèmes locaux.

Impact sur l'aménagement urbain et les infrastructures

L'adoption massive des véhicules électriques ne remet pas en question le modèle de mobilité centré sur la voiture individuelle. Ce modèle contribue à l'étendue urbaine, nécessitant des infrastructures routières étendues et maintenant



Source : The Shift Project

une emprise foncière importante. Jean-Marc Jancovici illustre cette empreinte équivalente en comparant la voiture électrique à un «pass Navigo en or massif», soulignant ainsi le coût élevé d'une solution qui ne modifie pas fondamentalement les habitudes de déplacement.

Comparaison des émissions sur le cycle de vie

Une analyse comparative des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des véhicules électriques et thermiques révèle que, bien que les véhicules électriques aient une empreinte carbone inférieure, cet avantage dépend fortement du mix énergétique utilisé pour la production de l'électricité et des matériaux.

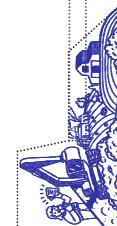
L'Agence internationale de l'énergie (AIE) propose un outil en ligne permettant d'évaluer ces émissions en fonction de divers paramètres, tels que la taille du véhicule, le type de motorisation et la région géographique.

Des alternatives concrètes existent

Réduction, sobriété, partage : repenser la mobilité

La bifurcation écologique ne se résume pas au remplacement d'un moteur thermique par une batterie. Elle suppose une remise en cause plus profonde de nos modes de déplacement, de notre rapport à l'espace et de notre consommation de ressources. Plutôt que de courir après des métiers rares, des technologies toujours plus complexes et des chaînes d'approvisionnement mondialisées, d'autres voies s'ouvrent à nous : celles de la sobriété, du partage et de la relocation des usages.

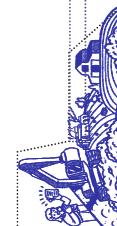
L'illustration ci-dessous présente une hiérarchie des mobilités, appelée pyramide inversée des modes de transport. Ce modèle, promu par les politiques publiques de mobilité durable, invite à renverser l'ordre des priorités. Il ne s'agit plus de reproduire l'organisation autour de la voiture individuelle, qu'elle soit thermique ou électrique, mais de favoriser les déplacements les plus sobres, inclusifs et économies en ressources. La marche est la forme de mobilité la plus accessible, la plus écologique et la plus inclusive. Replacer la marche au sommet de nos priorités implique de repenser l'espace public : trottoirs sécurisés, continuités piétonnes, moderation de la vitesse automobile, aménagements favorisant les déplacements courts. La ville marchable est aussi une ville plus verte, plus saine, et plus résiliente face aux défis climatiques. Le vélo, ainsi que les dispositifs de micro-mobilité (trottinettes, vélos cargos, etc.), représentent une alternative rapide, sûre et économique pour les distances intermédiaires. Favoriser ces modes suppose de sécuriser les itinéraires cyclables, de réduire les conflits dus aux véhicules motorisés, et d'adapter les équipements urbains. La micro-mobilité permet aussi de répondre aux enjeux d'accessibilité dans des territoires moins denses.



LES BECS ROUGES

Tout électrique, une alternative ? — 30 / 48 —

© Les Becs Rouges, 2025



LES BECS ROUGES

— 31 / 48 —

LITHIUM

Un avenir minier invivable

DERRIÈRE LES PROMESSES TECHNOLOGIQUES, UNE RÉALITÉ DESTRUCTRICE ET IRRÉVERSIBLE

*IL N'EXISTE PAS DE MINE PROPRE. PARTOUT SUR LA PLANÈTE,
L'EXTRACTION LASSE DERRIÈRE ELLE DES DÉCHETS TOXIQUES, DES
ÉCOSSYSTEMES DÉTRUITS ET DES TERRITOIRES SACRIFIÉS. CE N'EST PAS
UNE QUESTION DE TECHNOLOGIE, MAIS DE MODÈLE.*

Les transports en commun structurent les mobilités durables à l'échelle locale et régionale. Leur priorité doit être renforcée par des investissements massifs dans les réseaux ferrés, les lignes de bus express, les tramways et les cars interurbains.

Le partage constitue un levier clé pour optimiser les ressources et réduire le nombre de véhicules en circulation. L'autopartage, le covoiturage, les flottes mutualisées ou les services publics de location permettent de répondre à des besoins réels tout en limitant l'occupation de l'espace public et l'artificialisation des sols. Une voiture partagée peut remplacer jusqu'à dix véhicules personnels.

La voiture individuelle, même électrifiée, doit cesser d'être la norme dominante. La possession de véhicules personnels conduit à la multiplication des besoins en infrastructures, une consommation massive de ressources critiques et à un coût environnemental élevé. L'électrification ne résout pas les problèmes liés à l'étalement urbain, à la congestion, ni aux inégalités d'accès à la mobilité. La mobilité privée doit devenir l'exception, réservée aux situations où aucune alternative soutenable n'est possible.

Le transport aérien occupe la base de la pyramide inversée : il constitue le mode de déplacement le plus énergivore, le plus émetteur de gaz à effet de serre par passager, et le plus difficile à décarboner. Même avec des progrès technologiques hypothétiques, l'avion restera incompatible avec un modèle de mobilité réellement soutenable. La réduction drastique du recours à l'aérien, notamment pour les courtes distances, est une condition indispensable de toute stratégie sérieuse de transition.

Construire une mobilité durable ne consiste pas à reproduire le modèle existant en version « verte », mais à réduire les besoins de déplacement, mutualiser les moyens et faire des choix collectifs. Ce n'est pas une question d'innovation technologique, mais de volonté politique et d'organisation des territoires.

Les déchets miniers représentent l'un des défis les plus massifs : plusieurs dizaines de milliards de tonnes sont produites chaque année, pour des volumes de métaux extraits toujours plus faibles. En l'absence de véritables solutions de traitement, ces résidus sont en grande majorité stockés sur place, à l'air libre, dans des bassins ou des digues artificielles, souvent fragiles et mal surveillées.

L'industrie ne sait faire qu'une seule chose de ses déchets : les entasser.

L'histoire de la mine, c'est aussi celle d'un modèle social profondément inégalitaire. Malgré la promesse de développement local, la mine n'apporte que très rarement des bénéfices pérennes aux populations locales. Bien au contraire : les conflits d'usage explosent, le tissu social est déstabilisé, les inégalités se creusent. À la fermeture du site, les emplois s'effondrent, les entreprises de sous-traitance disparaissent, et les friches industrielles s'accumulent. Les mines engendrent des dynamiques économiques de « boom and bust » : une brève période d'expansion suivie d'un abandon brutal du territoire, devenu inutilisable.

Et la situation ne fera qu'empirer. Dans un contexte de raréfaction des gisements riches, l'industrie minière creuse toujours plus profond, consomme toujours plus d'énergie et d'eau, et génère toujours plus de déchets pour une même quantité de métal. En somme : tous les impacts sont appelés à croître, de façon exponentielle, dans les décennies à venir.

La France n'est pas épargnée. En Moselle, dans le Haut-Rhin ou en Guyane, les promesses de maîtrise se sont souvent heurtées à la réalité des pollutions durables, de l'absence de suivi post-exploitation, et du désengagement des industriels. À Stocamine, l'enfoncement réversible¹ s'est transformé en bombe environnementale sous la nappe phréatique. Ces précédents montrent que même en France, les promesses de l'après-mine relèvent plus souvent du mythe que de la réalité.

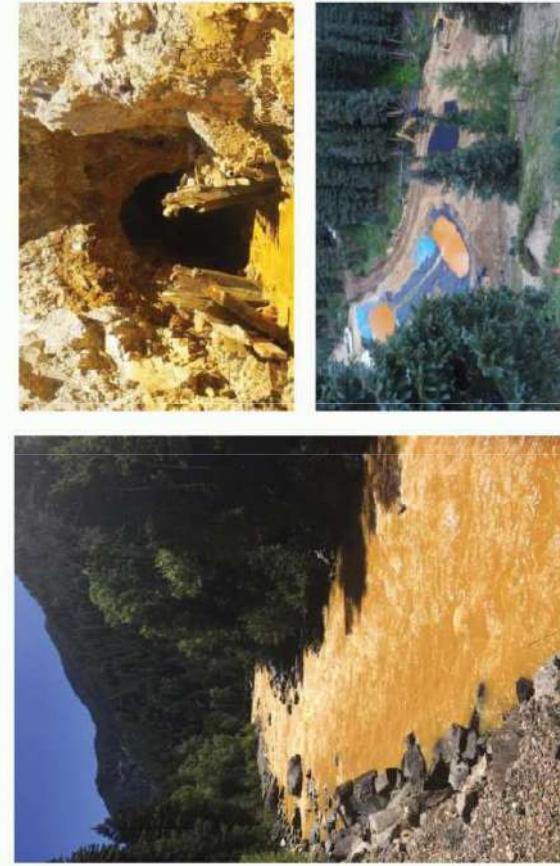
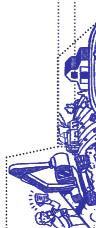


Figure 49 : Catastrophe de Gold King, Colorado, États-Unis, en août 2015.
(à gauche) Rivière Animas entre Silverton et Durango (Colorado, États-Unis), 24 heures après le déversement des boues contaminées (Riverhugger, Août 2015, cc by-sa 4.0)
(à droite, en haut) Entrée de la galerie d'exhaure à l'origine de la catastrophe (EPA, Août 2015 - domaine public)
(à droite, en bas) Bassins de décantation construits suite au déversement (EPA, Août 2015 - domaine public)



© Les Beccs Rouges, 2025



Tout électrique, une alternative ? — 32 / 48 —

— 33 / 48 —



LITHIUM

L'exploitation de nos biais cognitifs

& GÉOTHERMIE

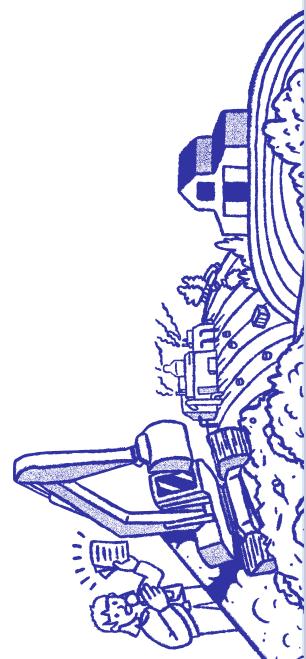
Biais cognitifs et stratégies rhétoriques

Notre cerveau adore aller vite. Il simplifie, complète, juge — parfois à tort. Dans les débats publics, ces raccourcis mentaux deviennent des biais cognitifs : ils orientent nos jugements sans qu'on s'en rende compte, nous faisant préférer les discours simples, répétés ou rassurants. Ces mécanismes, bien que naturels, peuvent être exploités par la communication politique ou industrielle.

À cela s'ajoutent des techniques rhétoriques bien rodées : elles imposent un récit, verrouillent le sens des mots, disqualifient la critique ou installent une fausse évidence. Quand on parle de «projet stratégique» de «relocalisation verte» ou de «soutien massif», que comprend-on vraiment ? Cette partie du livre invite à repérer ces rouages invisibles mais puissants, pour rouvrir l'espace du doute, du débat, et retrouver le droit de poser des questions. Parce qu'apprendre à penser contre nos automatismes, c'est déjà un geste politique.



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me





LITHIUM & GÉOTHERMIE

Les racourcis de la pensée

Comment les pièges de notre cerveau peuvent être exploités ?

Notre cerveau n'est pas fait pour traiter des centaines d'informations contradictoires. Il trie, simplifie, généralise. Il cherche la cohérence plus que la vérité, la rapidité plus que la complexité. Ce fonctionnement est parfaitement normal : il nous permet de prendre des décisions rapides dans un monde incertain. Mais il a un coût. Ces raccourcis mentaux, appelés biais cognitifs, peuvent nous amener à des jugements erronés, à des conclusions hâtives ou à des certitudes prématurées.

Dans les débats publics, ces biais sont omniprésents. Le biais de confirmation nous pousse à chercher ce qui confirme nos opinions, même au détriment des faits. Les biais d'autorité nous conduisent à croire une information simplement parce qu'elle vient d'un expert ou d'une institution reconnue. Le biais d'ancre nous rend prisonniers de la première information entendue, même fausse. L'effet de cadrage modifie notre perception selon les mots employés. L'effet de halo embellit un projet simplement parce qu'il est présenté comme « écologique » ou « durable ». L'illusion de causalité crée des liens là où il n'y a que coïncidence.

Les promoteurs de projets industriels ou politiques le savent très bien. Ils disposent d'outils puissants pour amplifier ces biais : maîtrise des canaux médiatiques, relais politiques, mise en scène des annonces, saturation de l'espace public. Les mots sont choisis avec soin : « stratégique », « propre », « recyclage », « souveraineté » — autant de termes qui activent réflexes et adhésions sans passer par l'examen critique. Ils sont répétés jusqu'à devenir des évidences, renforçant l'effet de simple exposition.

C'est au contraire reconnaître qu'un débat public digne de ce nom nécessite du temps, des outils, du doute, et la possibilité réelle de dire non. Comprendre ces biais, ce n'est pas s'en affranchir. C'est apprendre à les reconnaître, à les nommer, à en discuter collectivement. C'est aussi se donner les moyens de ne pas confondre communication et information, stratégie et vérité, narration et démocratie. C'est un premier pas — modeste mais décisif — vers une vigilance partagée.

Promesses floues

annoncer des bénéfices sans données vérifiables.
Exemple : « Des centaines d'emplois » sans calendrier, ventilation ni engagement contraignant.



Biais d'ancre

La première information entendue devient une référence implicite, difficile à corriger.

Exemple : Le chiffre de 300 emplois annoncé initialement reste dans les esprits, même après rectification à 30 postes pérennes.

Effet de simple exposition

Plus une information est répétée, plus elle paraît vraie, même sans preuve.

Exemple : L'affirmation « l'Europe a choisi le lithium alsacien » devient une évidence après avoir été répétée dans les médias, les discours politiques et les supports institutionnels.

Biais de confirmation

On privilégie les informations qui confirment nos idées et on néglige celles qui les contredisent.

Exemple : Si l'on croit que le lithium est écologique, on va ignorer les critiques ou les propositions d'alternatives comme la sobriété ou les batteries au sodium.

BIAIS, IDÉES REÇUES ...

Figures d'autorité

Mobiliser une personnalité publique pour légitimer un projet.

Exemple : La visite d'un ministre est présentée comme une validation, alors qu'elle n'est qu'un acte de communication.

Fausse alternative

Présenter un projet comme le seul choix possible en éliminant les autres options.

Exemple : Si l'on fait pas ça, on continuera à importer du lithium chinois — alors qu'aucun débat n'a eu lieu sur d'autres scénarios : sobriété, relocalisation des usages, ou réorganisation des mobilités.

Il devient indispensable de réhabiliter des formes de résistance intellectuelle. Non pas pour se protéger de tout, mais pour retrouver un pouvoir d'agir sur ce que l'on pense, ce que l'on croit, ce que l'on décide collectivement. Le doute n'est pas un recul ou une faiblesse. C'est une méthode : la pratique de l'époque.

Effet de halo

Un mot ou une image positive contaminé l'ensemble de notre jugement.

Exemple : La géothermie est dite « verte », donc elle est perçue comme globalement inoffensive, même lorsqu'elle soulève des questions environnementales.

Glissements sémantiques

Utiliser des termes vagues ou positifs sans définition claire.

Exemple : Parler de « transition verte » ou de « souveraineté » sans préciser ce que cela implique localement.

... ET AUTRES STRATAGÈMES

Biais d'autorité

Une affirmation paraît crédible parce qu'elle est formulée par une institution perçue comme légitime.

Exemple : L'affirmation « l'Europe a choisi le lithium alsacien » devient une évidence après avoir été répétée dans les médias, les discours politiques et les supports institutionnels.

Discrédit de la critique

Délegitimiser les opposants pour éviter le fond du débat.

Exemple : Accuser les collectifs de « dogmatisme », « de politisation » ou de « refus du progrès » plutôt que de répondre à leurs arguments.

Fausse alternative

Présenter un projet comme le seul choix possible en éliminant les autres options.

Exemple : Si l'on fait pas ça, on continuera à importer du lithium chinois — alors qu'aucun débat n'a eu lieu sur d'autres scénarios : sobriété, relocalisation des usages, ou réorganisation des mobilités.

Il devient indispensable de réhabiliter des formes de résistance intellectuelle. Non pas pour se protéger de tout, mais pour retrouver un pouvoir d'agir sur ce que l'on pense, ce que l'on croit, ce que l'on décide collectivement. Le doute n'est pas un recul ou une faiblesse. C'est une méthode : la pratique de l'époque.

Les stratégies rhétoriques

Imposer un récit, éviter un débat

Dans un contexte où la parole officielle précède. Les biais cognitifs ne sont pas les seuls mécanismes qui orientent nos jugements. Dans les controverses publiques, certaines techniques de communication sont mobilisées pour cadrer les récits, renforcer les promesses ou neutraliser les critiques. Il ne s'agit pas nécessairement de manipulation consciente : ces procédés sont connus, répertoriés, enseignés dans le domaine de la communication stratégique.

Lamalgame consiste à comparer des projets très différents pour susciter l'adhésion ou l'assurance. Par exemple : « c'est comme à Paris » ou « c'est déjà utilisé en Allemagne ». Or les contextes géologiques, sociaux ou politiques sont rarement comparables, et ces analogies créent une fausse impression de déjà-vu ou de normalité.

L'argument d'autorité mobilise la figure de l'expert, de l'ingénieur ou du ministre comme garant implicite de la légitimité du projet. La venue de personnalités politiques, largement relayée dans la presse, sert à fabriquer une image de validation sans que le fond du dossier soit débattu. Ce n'est pas le contenu de la visite qui compte, mais l'effet produit.

Le glissement sémantique repose sur l'usage de mots flous ou valorisants, dont la définition reste vague (« durable », « propre », « vert », « stratégique »). Ces mots véhiculent des affects positifs sans engagement sur le réel. Leur répétition produit une impression de consensus.

La promesse floue joue sur l'imprécision : on parle d'emplois, de retombées économiques, de production locale, mais sans ordre de grandeur ni traçabilité. Les chiffres varient selon les supports, les termes changent de sens d'un document à l'autre. Ce flou entretient l'ambiguité.

Le discrédit de la critique vise à délégitimer les opposants : on les qualifie de « dogmatiques », « idéologues », « anti-progrès ». Ces étiquettes ferment la discussion avant qu'elle n'ait lieu, en assimilant toute réserve à un blocage irrationnel.

L'effet de simple exposition renforce toutes ces stratégies : une idée devient plus familière, donc plus crédible, à force d'être répétée dans différents canaux. C'est le cas de la formule « l'Europe a choisi le lithium alsacien » : entendue à la radio, reprise dans la presse, affichée sur les réseaux sociaux, elle finit par faire autorité — sans qu'on interroge ce qu'elle signifie vraiment.

Ces techniques ne sont pas marginales. Elles façonnent nos représentations sans que nous en ayons conscience. En identifiant ces ressorts rhétoriques, il devient possible de rouvrir le débat à où tout semblait acquis, et de réaffirmer que le politique commence par la formulation de questions collectives.

« INTERROGER, CE N'EST PAS S'OPPOSER — C'EST EXISTER COMME CITOYEN DANS LA DISCUSSION ».



LITHIUM

Délibérer plutôt que communiquer

& GÉOTHERMIE

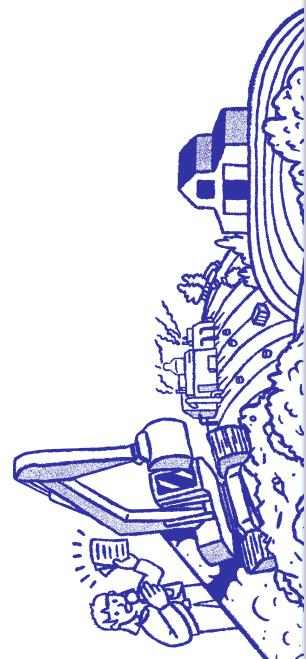
Des stratégies bien rodées pour confisquer un débat qui nous concerne !

Depuis plusieurs mois, les projets d' extraction de lithium géothermique en Alsace du Nord s'accompagnent d'une communication institutionnelle massive. Visites ministérielles soigneusement mises en scène, communiqués de presse répétés, éléments de langage relayés dans les médias locaux et nationaux : tout concourt à donner l'impression d'un projet déjà acté, consensuel et légitime. Le vocabulaire mobilisé – « *relocalisation* », « *souveraineté* », « *transition verte* » – installe un cadre mental où le doute devient suspect, la critique inaudible.

Pourtant, aucune délibération citoyenne d'ampleur n'a précédé ces annonces. Cette partie du livret propose d'interroger cette dynamique de saturation discursive, d'en décrypter les biais et les stratégies, et d'ouvrir des pistes pour une réappropriation démocratique du débat par les habitantes concernées. Car si ces projets transforment nos territoires, il est légitime que leurs habitantes et habitants aient voix au chapitre..



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me



LITHIUM

& GÉOTHERMIE

Une communication qui pré-cède le débat

Ou comment imposer un récit dominant pour imposer sa vision

Depuis le début de l'année 2025, les annonces autour du lithium géothermial en Alsace du Nord s'enchaînent à un rythme soutenu. Des élus locaux se félicitent. Des ministres se déplacent. Des médias relaient ces déplacements et les éléments de langage qui les accompagnent. Le vocabulaire mobilisé dans cette communication est familier et chargé d'espérance collective : on parle de « relocalisation industrielle », de « souveraineté énergétique », de « transition verte ».

À lire les titres et les communiqués, le projet semble non seulement souhaitable, mais déjà décidé, presque engagé. Pourtant, derrière cette narration bien huilée se pose une série de questions fondamentales : qui décide ? selon quels critères ? dans quel cadre ? Et surtout : à quel moment les habitants des territoires concernés ont-ils été invités à participer à cette décision ?

La fameuse affirmation selon laquelle « l'Europe a choisi les projets abacis » mérite un examen attentif. Ce choix ne relève pas d'un processus politique démocratique ni d'une consultation citoyenne. Il résulte d'une procédure administrative, instruite par la Direction générale du marché intérieur de la Commission européenne, dans le cadre d'une stratégie de sécurisation des chaînes d'approvisionnement. Les critères d'évaluation sont principalement industriels, logistiques et économiques. Aucune évaluation environnementale indépendante n'est exigée à ce stade, pas plus qu'un débat public préalable. Le classement dans cette liste permet aux projets retenus de bénéficier de procédures allégées et d'un accès facilité à certains financements, mais il ne constitue en aucun cas une logique de nécessité avant même que ses contours, ses effets ou ses alternatives ne soient examinés collectivement.

DERrière LE DISCOURS MOBILISATEUR DE LA SOUVERAINETé SE CACHE UNE TENSION BIEN PLUS PROFONDE : CELLE QUI OPPOSE UNE FABRIQUE VERTICALE DU CONSENSUS À UNE ASPIRATION À LA DÉMOCRATIE SUBSTANtIELLE.

Exemple de document de propagande par les promoteurs des projets Lithium, jouant sur l'effet d'ancrage

Ce déséquilibre alimente un sentiment diffus mais puissant de dépossession démocratique. Beaucoup de citoyennes ont le sentiment que les décisions se prennent ailleurs, loin des territoires concernés, dans des sphères politiques et technocratiques difficilement accessibles.

La concertation, quand elle survient, semble déconnectée de l'amont du projet. Elle apparaît comme un exercice de validation plus que comme un moment de délibération réelle. Ce constat, largement partagé dans les luttes environnementales contemporaines, ne reflète pas un rejet de la transition ni un repli individualiste. Il exprime au contraire une exigence de justice démocratique : le besoin de participer à la définition des projets qui transforment les lieux où l'on vit, l'eau que l'on boit, les sols que l'on cultive.



Depuis plusieurs mois, une série de messages revient en boucle dans les médias, les prises de parole officielles, les affiches d'affichage publique... : « le lithium alsacien est stratégique », « une énergie propre », « un projet créateur d'emplois », « une relocalisation industrielle nécessaire ». Ces formules sont répétées, diffusées, partagées, jusqu'à devenir des réflexes d'interprétation. Peu importe que leurs fondements soient partiellement ou discutables : à force d'exposition, elles s'imposent comme des évidences.

Ce mécanisme est bien connu : plus une information est entendue, plus elle semble crédible. C'est ce que les sciences cognitives appellent l'*effet de simple exposition*. Ce n'est pas une manipulation consciente, mais un fonctionnement banal de la mémoire humaine : nous avons tendance à croire ce que nous avons déjà entendu. Dans

ce contexte, le discours dominant prend un caractère auto-validation. Il ne s'appuie plus sur l'argumentation, mais sur la répétition.

Ce phénomène de saturation s'accompagne d'un rétrécissement du champ du pensable. Les oppositions sont caricaturées, les doutes renvoyés à l'émotion ou à l'ignorance, les critiques disqualifiées comme « idéologiques ». Il devient difficile de dire « je ne sais pas », de poser une question, d'introduire une nuance, sans être perçu comme entrave au progrès. Le langage devient performatif : en parlant de « projet stratégique », on le rend tel. En partant de « relocalisation verte », on empêche de voir ce qu'il suppose en matière de consommation de ressources, d'infrastructures, de transformation des territoires.

Les biais cognitifs renforcent cette fermeture. Le biais d'an-crage fixe les esprits sur les premières annonces chiffrées (emplois, production, tonnes de lithium), même quand ces données sont approximatives ou évolutives. L'effet de cadrage influe puissamment sur la perception : parler de « valorisation énergétique du sous-sol » plutôt que de « stockage profond sous pression » n'orienté pas seulement la manière de dévaluer les risques. L'effet de halo, enfin, coloré le projet d'une aura positive dès lors qu'il est associé à des mots consensuels comme « écologie », « durabilité », « technologie propre ».

Dans ce paysage saturé, ce n'est pas l'argument le plus solide qui l'emporte, mais celui qui circule le plus. Or, toute circulation n'est pas neutre : elle repose sur des moyens (relations presse, communication institutionnelle), des relais (médias, élus, industriels), des canaux asymétriques. Ainsi, une minorité d'acteurs peut fixer les termes du débat, sans débat.

Le doute n'est pas l'ennemi de la transition. Il est une ressource pour en discuter les conditions, les modalités, les alternatives.

Rappeler que les slogans ne font pas politique, que les chiffres doivent être sourcés, que les comparaisons doivent être justifiées, c'est rouvrir un espace de délibération où le langage tend à clore. C'est refuser que l'évidence se décrete sans examen. C'est, tout simplement, reprendre la parole.

EN PARTENARIAT AVEC

arverne

dargaud

equinor

lithium

mauréa

mauréa

mauréa

mauréa

mauréa

LES BECS ROUGES

— Délibérer plutôt que communiquer — 40 / 48 —

Crédits et remerciements pour la BD « Les Mondes d'Arven »

La série Les Mondes d'Arven n'est pas une œuvre neutre : son héroïne emprunte le nom du groupe Arverne (pourquoi sembler !), promoteur de l'extraction de lithium en Alsace, et le ton 3 a précisément pour thème ces projets, glorifiés sans nuance.

Derrière la fiction, un outil de communication

Cette production, financée par Arverne Group, Lithium de France, DrillHeat ou encore Vinci, illustre parfaitement l'effet d'ancrage : ce que l'on lit en premier, mis en images et valorisé, devient un repère implicite. Elle active aussi l'effet de halo (« science-fiction verte »), le biais d'autorité (soutien d'un « conseiller scientifique » qui n'est autre que Jean-Jacques Graff*, et l'effet de simple exposition : la réputation narrative crée l'évidence. Sans parler du fait qu'elle cible les enfants !

On maquille le discours industriel en fiction engageante. En communication, on appelle cela du storytelling d'acceptabilité.

* Jean-Jacques Graff est Président de l'association française de géothermie (AFPG), directeur géothermie chez Lithium de France et ancien directeur d'ES Géothermie

© DARGAUD 2024 PRÉVIEW ÉDITION
www.dargaud.com Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation strictement réservés.
Loi FF 49-965 du 16 juillet 1949 • Déposé à la commission des publications pour la jeunesse –
Imprimé et relié en août 2024 par FPO Grapiche – 10, rue des la Crèche Marre – 91120 Palaiseau, France

LES BECS ROUGES

— 41 / 48 —

LITHIUM

A l'écoute de la parole citoyenne

& GÉOTHERMIE

Retour sur la journée du 5 avril 2025.

Les huit premiers chapitres de ce livret reprennent et prolongent les contenus de l'exposition Lithium & Géothermie présentée le 5 avril 2025 à la M.O.C. de Rœschwoog. Ils proposent une analyse informée, sourcee et structurée des enjeux industriels, écologiques et politiques soulevés par l'extraction du lithium géothermal en Alsace du Nord.

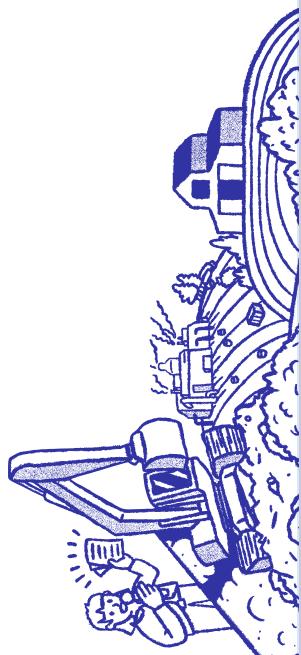
Le présent chapitre marque un tournant : il donne à entendre ce que les habitants, les collectifs, les curieux et les sceptiques ont exprimé ce jour-là. Lors des ateliers citoyens animés l'après-midi, plus de 120 personnes ont participé à un dispositif de discussion collective visant à formuler des interrogations, des doutes, ou des demandes de clarification. Ces temps de parole, organisés en petits groupes et animés dans une posture de neutralité, ont permis de faire émerger des préoccupations partagées, parfois récurrentes, parfois inattendues.

Les contributions ont été affichées sur un « mur des questions » ouvert à tous, sans filtre ni hiérarchisation initiale. En fin d'atelier, les participant·es ont pu sélectionner les questions qu'ils jugeaient les plus urgentes ou les plus importantes. Une restitution collective a permis d'engager une discussion publique avec trois intervenants : Francesca De Santis (sismologue, spécialiste des forages profonds), Philippe Chavot (chercheur en sciences sociales, spécialiste des controverses publiques), et Guillaume Barjot (hydrologue militant et auteur de l'exposition).

Toutes les questions posées ont été conservées dans leur forme d'origine. Certaines ont été traitées en séance ; d'autres non. Ce chapitre en restitu l'ensemble, classé par grandes thématiques, non pour clore le débat, mais pour en maintenir l'ouverture. Il ne s'agit pas ici d'y répondre systématiquement, mais de reconnaître que la démocratie technique commence par le droit de poser des questions.



©Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact: becrouges@proton.me



LITHIUM

& GÉOTHERMIE

Les contributions du public

Principe des ateliers

Afin de redonner toute sa place à la parole citoyenne dans le débat public, des ateliers de facilitation ont été organisés le 5 avril 2025 à Roeschwoog. Animés dans un cadre bienveillant, sans jugement ni correction, ils ont permis à chacun et chacune d'exprimer ses interrogations, ses doutes, ses priorités ou ses espoirs face aux projets d'exploitation de lithium et de géothermie profonde en Alsace du Nord.

Les participants, réparties en petits groupes, ont pris la parole à tour de rôle pour partager leurs réflexions, en lien direct avec leur quotidien, leur territoire, ou leur vision de l'avenir. À l'issue de chaque atelier, une ou plusieurs contributions citoyennes ont été formulées collectivement pour alimenter la discussion publique.

Ces contributions ne sont pas des réponses, ni des avis figés. Elles traduisent une exigence démocratique : celle de pouvoir penser ensemble des choix industriels majeurs qui concernent nos territoires et nos vies.

Risques géotechniques et environnementaux

• Quels sont les risques d'éboulement et d'affondrement ?

• Après les séismes de Vendenheim qui étaient dus soit disant à « une gazelle seule », peut-on être vraiment sûres que cela ne se reproduira pas ?

• Quels sont les impacts de ces activités sur l'écosystème ?

• Est-ce qu'on n'est pas en train de déplacer le problème entre des impacts environnementaux et d'autres ?

• Quels sont les risques sanitaires et technologiques des déchets industriels et dans quel périmètre peut-on être impacté ?

• Y a-t-il des pollutions sonores & lumineuses à craindre ?

• N'y a-t-il pas un risque de voir se reproduire les mêmes problèmes qu'avec l'amiant ? (« Lobbying intensif puis risques sanitaires majeurs »)

Cycle de l'eau et sous-sol

Pouvez-vous décrire le cycle de l'eau (utilisée et rejetée) dans le processus ?

Qu'est-ce qui va être fait des matières extrayables de toutes les couches géologiques traversées ?

Ressources, besoins et alternatives

Il y a-t-il vraiment besoin du lithium ou peut-on faire autrement ?

Le lithium est-il d'une nécessité vitale ?

Est-ce qu'en a vraiment besoin ?

Quelles alternatives ? Quels usages incontournables ?

Quels besoins futurs ?

Est-ce que cela vaut la peine de prendre le risque ?

Est-ce que l'extraction est pertinente avec l'évolution technologique et l'incertitude des quantités extraites ?

Si pas de lithium, la géothermie a-t-elle vraiment du sens ?

Est-ce que cette nouvelle source d'énergie va se substituer ou s'ajouter à d'autres énergies ?

Gouvernance, pouvoir d'agir et démocratie locale

Avons-nous un pouvoir ou un mot à dire ?

Faut-il faire sous notre contrôle en Alsace plutôt que de l'externaliser ?

Quels sont les recours juridiques (dégradation espaces, pollution, fissures maisons) ?

Y aura-t-il des indemnisations et compensations pour les bâtiments abîmés ?

Quel ordre de grandeur des projets prévus et leurs impacts dommages collatéraux ?

Quelles ressources ont les citoyens pour s'opposer aux projets de l'industrie du lithium afin de préserver leur territoire et modes de vie ?

Sous couvert d'une action bienveillante, est-ce vraiment de la philanthropie ?

Sensibilisation, éducation populaire et mobilisation

Comment attirer des gens qui ne se sentent pas concernés à s'empêtrer de ces sujets ? (→ comment les sensibiliser ?)

Qu'est-ce qui empêche les citoyens et citoyennes de comprendre et d'agir ?

Pistes de réflexion

Et échange avec le public

Les réflexions qui suivent s'appuient sur les contenus du livret, les analyses portées collectivement, ainsi que sur les éléments recueillis lors de la restitution publique du 5 avril 2025 à Roeschwoog. Sans prétendre parler au nom des intervenantes de la plénière (Francesca De Santis, Philippe Chavot et Guillaume Barjot), nous avons pris soin de synthétiser les principaux enseignements issus des échanges :

insistance sur les risques inhérents aux projets, sur la confiscation du débat public,

sur les limites structurelles des promesses industrielles. En reprenant les grandes thématiques abordées par les questions citoyennes, nous proposons ici quelques pistes de réflexion critique.

Risques géotechniques et environnementaux.

Les risques déboulement et d'affondrement sont bien réels dans des terrains fragilisés par les forages profonds. À Vendenheim, les séismes induits ont démontré que ces phénomènes ne sont pas des anomalies, mais des effets consubstantiels aux techniques employées.

L'indemnisation des dégâts, lorsqu'elle existe, est longue, incertaine, et laisse souvent les habitants seuls face aux procédures d'expertise. La multiplication des forages, prévue pour rentabiliser les investissements, ne pourra qu'augmenter les risques cumulés, de manière non linéaire et difficile à prévoir.

Cycle de l'eau et sous-sol.

Le processus d' extraction nécessite de très grandes quantités d'eau douce pour traiter les saumures profondes, avec un impact direct sur les ressources locales déjà sous tension. Une partie de cette eau est perdue par évaporation ou rejetée sous forme d'effluents enrichis en sels et métaux. La promesse d'un cycle de l'eau fermé est contre-dictée par les réalités industrielles observées ailleurs et par les chiffres avancés dans les projets alsaciens.

Ressources, besoins et alternatives.

La question posée sur la nécessité du lithium métal dérite déplace ; ce n'est pas la production locale qui garantit un modèle soutenable, mais le type de besoins que l'on cherche à satisfaire.

Faire ici plutôt qu'ailleurs ne suffit pas à justifier la poursuite d'un modèle extractif mondialiste. Le faux dilemme entre « extraire sous notre contrôle » ou « importer de loin » empêche de penser d'autres voies : la sobriété, la réduction des usages, la réorientation industrielle vers des technologies moins dépendantes des métaux rares.

Chacun peut interroger les candidats, exiger de la transparence : Qui a soutenu le projet ? Quelles garanties ont été demandées ? Quel rôle la commune compte-t-elle jouer dans la suite du processus ?

Gouvernance, pouvoir d'agir et démocratie locale.

Le pouvoir de décision des habitants est extrêmement limité. Les PER (Permis Exclusifs de construction) sont attribués sans débat public réel, et la concertation intervient trop tard, une fois les projets enclenchés. Les recours juridiques sont complexes, coûteux, et rarement favorables aux collectivités locales. Même en cas d'accidents ou de dommages, obtenir des indemnisations ou stopper un projet reste un parcours d'obstacles pour les riverains.

Sensibilisation, éducation populaire et mobilisation.

Face à une communication institutionnelle massive et répétitive, la mobilisation citoyenne repose sur des stratégies de long terme : multiplication des espaces de parole, éducation populaire, construction patiente d'une capacité collective à formuler des objections légitimes. L'accaparement du langage (« souveraineté énergétique », « transition verte ») rend difficile l'émergence d'un débat éclairé, mais il ne l'empêche pas. La reconnaissance des biais cognitifs exploités par les promoteurs des projets est un levier pour retrouver une capacité critique collective.

Et maintenant ?

Ce que les citoyens peuvent faire

Le sentiment que « tout est déjà décidé » est l'un des effets plus paralysants de la communication descendante. Mais ce sentiment, aussi légitime soit-il, ne reflète pas la réalité des luttes citoyennes contemporaines. L'histoire récente montre que des mobilisations collectives, ancrées dans les territoires, ont su infléchir des projets considérés comme inévitablest. L'abandon de l'autoroute A69, l'arrêt de projets miniers en Bretagne ou en Guyane : autant d'exemples où la pression citoyenne, articulée à des recours juridiques et à un travail d'information rigoureux, a contraint les décideurs à revoir leurs plans. Cela suppose de dépasser les logiques de repli ou d'isolement : refuser la caricature du NIMBY (« Not In My Backyard »), pour affirmer que ce qui se joue ici concerne l'ensemble de la société. Derrière un forage à Soultz ou une plateforme à Lauterbourg, c'est tout un modèle énergétique, économique et démocratique qui se déploie.

Cela implique aussi de ne pas rompre le dialogue avec les élus locaux. S'enfermer dans l'opposition frontale, exclure les maires ou les conseillers municipaux du débat, revient souvent à renforcer les mécanismes de contournement démocratique. Il ne s'agit pas d'être naïf : beaucoup d'élus sont liés à des logiques d'opportunité de développement, voire de carrière. Mais ce sont aussi eux qui votent les avis en conseil, valident les servitudes d'accès, ou participent aux commissions d'enquête. À l'approche des élections municipales, une opportunité se présente : faire du sujet une question politique légitime, visible, débatteuse.

Chacun peut interroger les candidats, exiger de la transparence : Qui a soutenu le projet ? Quelles garanties ont été demandées ? Quel rôle la commune compte-t-elle jouer dans la suite du processus ?



Penser, douter, agir ensemble

Chère lectrice, cher lecteur,

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, c'est que vous avez accepté de prendre le temps de comprendre, de questionner et d'interroger les évidences imposées.

Ce livret n'est ni un manuel d'expert, ni un catalogue de solutions toutes prêtées. Il est un outil d'émancipation : une invitation à penser par soi-même face aux récits industriels, aux slogans répétés, aux urgences fabriquées qui nous dépossèdent de notre droit à décider.

À travers l'examen des projets de lithium et de géothermie en Alsace du Nord, c'est une autre question plus vaste qui est posée : quelle place voulons-nous laisser aux citoyennes et citoyens dans les choix qui transforment nos territoires ? Quels modes de vie voulons-nous défendre ? Comment construire ensemble des alternatives qui ne sacrifient ni les sols, ni l'eau, ni les ressources communes, au nom de promesses économiques ou énergétiques sans garanties ? Le lithium, la géothermie, la transition énergétique ne sont pas des affaires d'experts. Ce sont des enjeux de société, d'avenir partagé. Les citoyennes et les citoyens ne sont pas là pour "donner leur avis" une fois que tout est ficelé. Ils sont là pour co-définir ce qui compte, ce qui est acceptable, ce qui mérite débat.

Penser, douter, agir : ces trois gestes sont au cœur de toute démarche véritablement démocratique. Refuser de céder à l'évidence fabriquée n'est pas une posture de repli ou de négation ; c'est un acte de responsabilité, une manière d'habiter pleinement nos territoires et notre temps.

Les projets décrits ici peuvent encore être discutés, amendés, refusés. Rien n'est inéluctable. L'histoire n'est pas écrite d'avance : elle dépend de nos capacités collectives à imaginer, à débattre, à résister, à inventer d'autres chemins que ceux que l'industrie trace pour nous. En Alsace comme ailleurs, c'est par la connaissance partagée, par l'organisation locale, par l'attention portée aux biens communs, que des futurs désirables peuvent encore être ouverts. Chaque échange, chaque vigilance, chaque engagement compte.

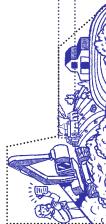
Ce sujet ne doit pas être laissé de côté dans les échéances politiques locales à venir. Les élections municipales seront un moment important pour porter ces enjeux à la connaissance de toutes et tous, pour exiger que les choix territoriaux soient débattus, et pour refuser que l'avenir soit décidé sans nous.

Nous vous invitons à poursuivre cette réflexion collective, à vous saisir de ce livret, à le partager, à en débattre autour de vous.

Si vous avez des questions, des remarques, des critiques ou des propositions, n'hésitez pas à nous contacter : becsrouges@proton.me

Vos retours nourrissent nos combats. Vos questions prolongent nos doutes fertiles. Vos voix élargissent l'espace du pensable.

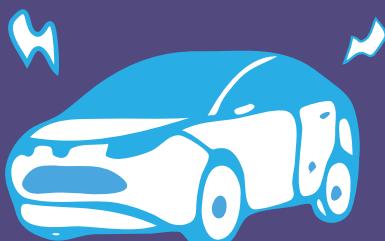
Merci pour votre lecture, votre curiosité, votre vigilance, et votre engagement à nos côtés.



LITHIUM En Alsace du Nord

& GÉOTHERMIE

UNE CRITIQUE CITOYENNE DES PROMESSES INDUSTRIELLES



En Alsace du Nord, l'industrie promet une transition énergétique portée par l'extraction locale du lithium.

Ce livret propose une critique citoyenne de ces récits industriels, en questionnant les risques, les impacts, et les alternatives possibles. Parce que l'avenir de nos territoires ne peut être confisqué, ce document est une invitation à penser, douter, et agir collectivement.

Contact : becsrouges@proton.me

© Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact : becsrouges@proton.me

**LES
BEC
ROUGES**

© Les Becs Rouges, 2025
Licence Creative Commons
CC BY-NC-ND 4.0
Contact : becsrouges@proton.me





Mme Trometter – Commissaire enquêtrice

Mairie de Hatten

Rittershoffen, le 6 décembre 2025

Madame la Commissaire enquêtrice,

Au nom de notre association de défense de l'environnement et de la qualité de vie de Rittershoffen et des environs,

Au nom de collectifs alsaciens en signature électronique

Nous souhaitons présenter nos préoccupations concernant le projet de Parc Industriel dans la ZAC de Hatten.

1 - Autorisation environnementale du projet de ZAC « Parc d'Excellence » (PEH) à Hatten

I. Contexte et localisation du projet

Le projet de ZAC est situé à l'est du village de Hatten, dans la continuité de la zone industrielle de Rothshurst.

- **≈ 43 hectares dont 2 hectares en bio**, actuellement occupé par des **espaces agricoles et naturels**.
- **≈ 13 hectares de zones humides** en limite sud. Le site est inscrit dans un environnement rural, à environ **3 km du village**

Il est bordé par des infrastructures sensibles (canalisation de gaz, forêt, voirie).

II. Cadre juridique de l'autorisation environnementale

L'autorisation environnementale est régie par les articles **L.181-1 et suivants du Code de l'environnement**.

Elle ne peut être délivrée que si le projet :

- respecte la **séquence ERC** (éviter, réduire, compenser),
- est **compatible avec les documents d'urbanisme** en vigueur,
- présente une **proportionnalité entre les atteintes environnementales et l'utilité publique**.

Le **PLUi intercommunal du Hattgau** classe les terrains concernés en **zone agricole (A)**, conformément à l'article **L.151-9 du Code de l'urbanisme**, interdisant toute urbanisation industrielle.

La procédure de **mise en compatibilité** engagée dans le dossier ne constitue pas une révision complète, et limite la portée du débat public.



III. Analyse du projet au regard des exigences environnementales

1. Incompatibilité avec le PLUi

- Le projet repose sur des terrains classés en zone A, sans révision du PLUi.
- La mise en compatibilité, bien que juridiquement possible, **ne garantit pas la cohérence territoriale ni la légitimité démocratique** de l'opération.

2. Artificialisation massive

- Le projet prévoit l'**artificialisation** de **≈ 30 hectares** de terres agricoles.
- Cette emprise est **disproportionnée** au regard des bénéfices incertains, et en contradiction avec les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** fixés par la loi Climat et Résilience.

3. Compensation environnementale insuffisante

- La préservation de 13 ha de zones humides en limite sud est présentée comme une valorisation, mais **aucune démonstration de compensation équivalente et durable** n'est apportée.
- L'intégration paysagère et la mutualisation des espaces relèvent davantage de la **communication d'aménagement** que d'une réelle compensation écologique.

4. Proportionnalité et utilité publique non démontrées

Les ambitions du projet (mixité, exemplarité, attractivité) sont **déclaratives** et non étayées par des études indépendantes.

Les promesses d'emplois, de fiscalité et de durabilité **ne sont pas quantifiées ni vérifiables**.

Conclusion

En l'état, le projet de ZAC du Parc d'Excellence de Hatten **ne satisfait pas aux conditions légales de délivrance d'une autorisation environnementale** :

- Il est **juridiquement incompatible avec le PLUi** en vigueur.
- Il entraîne une **artificialisation excessive**, sans compensation suffisante.
- Il repose sur des **ambitions non démontrées**, sans étude indépendante.
- Il réduit la **transparence et la participation citoyenne** par le choix d'une mise en compatibilité.

Conclusion

En l'état, le projet de ZAC du Parc d'Excellence de Hatten **ne satisfait pas aux conditions légales de délivrance d'une autorisation environnementale** :

- Il est **juridiquement incompatible avec le PLUi** en vigueur.
- Il entraîne une **artificialisation excessive**, sans compensation suffisante.
- Il repose sur des **ambitions non démontrées**, sans étude indépendante.
- Il réduit la **transparence et la participation citoyenne** par le choix d'une mise en compatibilité.

👉 Nous demandons donc le **refus de l'autorisation environnementale**, afin de garantir le respect du droit, la protection des espaces agricoles et naturels, et la cohérence avec les objectifs nationaux de sobriété foncière.



2 - Déclaration d'utilité publique – Analyse et enjeux

I. Définition et cadre juridique

La déclaration d'utilité publique (DUP) est régie par les articles L.1 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle permet à l'État ou aux collectivités de procéder à des acquisitions foncières ou à des travaux, à condition que le projet :

- Réponde à une **finalité d'intérêt général**,
- Soit **nécessaire et proportionné**,
- Respecte les principes de **transparence, concertation et évaluation environnementale**.

La DUP est également le **support juridique de la mise en compatibilité du PLUi**, comme prévu à l'article L.153-31 du Code de l'urbanisme.

II. Conditions de recevabilité

Pour être légalement recevable, la DUP doit démontrer :

1. **L'utilité publique réelle du projet**, fondée sur des éléments objectifs (études socio-économiques, besoins avérés, alternatives analysées).
2. **La proportionnalité des atteintes aux droits et à l'environnement**, au regard des bénéfices attendus.
3. **La compatibilité avec les documents d'urbanisme**, ou une procédure de mise en compatibilité dûment justifiée.
4. **Une évaluation environnementale complète**, intégrant la séquence ERC et les impacts cumulés.

III. Constats sur le projet de Hatten

1. Utilité publique non démontrée

- Les promesses d'emplois et de fiscalité ne reposent sur **aucune étude indépendante**.
- Le projet repose sur une logique d'**offre foncière anticipée**, sans demande industrielle avérée ni besoin territorial clairement identifié.

2. Proportionnalité contestable

- L'**artificialisation de ≈ 30 ha** de terres agricoles et naturelles est disproportionnée au regard des bénéfices incertains.
- Le projet entre en contradiction avec les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** et de **sobriété foncière**.

3. Mise en compatibilité du PLUi contestée

- La procédure de mise en compatibilité est utilisée pour **éviter une révision complète**, privant les citoyens d'un débat approfondi.
- Le PLUi classe les terrains en **zone agricole (A)**, interdisant l'urbanisation industrielle.

4. Évaluation environnementale insuffisante

- Les **zones humides** sont partiellement préservées, mais les mesures de compensation sont **non démontrées**.
- L'intégration paysagère et la mutualisation des espaces relèvent davantage de la **communication d'aménagement** que d'une réelle compensation écologique.



IV. Jurisprudence applicable

- **CE, 28 décembre 2009, n°326492** : la DUP est illégale si l'utilité publique n'est pas démontrée ou si les atteintes sont disproportionnées.
- **CE, 22 juillet 2020, n°429623** : la mise en compatibilité d'un PLU ne peut être engagée que si la DUP est fondée sur une évaluation environnementale complète et une concertation suffisante.

Conclusion

En l'état, la déclaration d'utilité publique du projet de ZAC à Hatten ne peut être légalement prononcée, car :

- *L'utilité publique est non démontrée et repose sur des affirmations non étayées.*
- *Les atteintes à l'environnement et au foncier agricole sont disproportionnées.*
- *La mise en compatibilité du PLUi est contestable, car elle contourne une révision complète.*
- *L'évaluation environnementale est insuffisante au regard des exigences du Code de l'environnement.*

👉 Nous demandons donc le refus de la déclaration d'utilité publique, afin de garantir le respect du droit, la cohérence territoriale, et la protection des espaces agricoles et naturels.



3 – AMENAGEMENT ET COMPATIBILITE - PLUi

1. Artificialisation massive et violation de l'article L101-2 du Code de l'urbanisme

Le projet prévoit l'artificialisation de 43,7 hectares de terres agricoles, dont certaines en agriculture biologique.

Cette consommation d'espace est en contradiction directe avec la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Article L101-2 du Code de l'urbanisme :

« L'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants : (...) une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels. »

Le projet de Hatten contrevient à ces principes. Les mesures de compensation proposées (13,55 ha en zone naturelle, reclassement partiel en zone agricole) ne permettent pas une compensation fonctionnelle équivalente.

La justification avancée par la COCDF – création d'emplois et transition énergétique – ne saurait suffire à écarter l'obligation légale de protection des terres agricoles.

2. Une zone 1AUT créée sur mesure – incohérence avec le PLUi et le PADD

La zone 1AUT ne figurait pas dans le PLUi initial.

Elle a été créée spécifiquement pour permettre la réalisation du projet industriel, sans justification territoriale objective ni cohérente avec les orientations d'aménagement préexistantes.

Article L151-6 du Code de l'urbanisme :

« Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements... »

La création de la zone 1AUT constitue une adaptation opportuniste, non conforme aux principes de planification du PLUi et du SCOTAN.

- Le PLUi du Hattgau (2015) mentionnait des zones AU, dont la 1AUX à Hatten, mais elles étaient non activées et non prioritaires dans le PADD.
- La modification simplifiée n°1 (2016) confirme que les zones AU doivent répondre à une logique territoriale, à des besoins identifiés et à une cohérence avec le SCOT.
- Une modification complète du PLUi demande environ 4 années d'études et de procédures.

C'est pour éviter cette durée que la COCDF recourt à une « mise en compatibilité » ou un « aménagement » du PLUi ?

Cette stratégie accélérée contourne les garanties de débat et de planification prévues par la loi.



3. Contradiction avec le SCOTAN et les objectifs de sobriété foncière

Le SCOTAN Alsace du Nord (révision 2024) impose une trajectoire de réduction de l'artificialisation, en cohérence avec les objectifs nationaux de ZAN. Il prévoit :

- La préservation des terres agricoles et des espaces naturels.
- Une planification fondée sur les besoins locaux et la cohérence territoriale.

Le projet de Hatten, par son ampleur et son absence de pression foncière locale, entre en contradiction avec ces orientations. Il ne répond ni à une demande économique territoriale identifiée, ni à une logique de centralité.

 Article L151-36 du Code de l'urbanisme : « *Pour les constructions destinées à l'habitation (...) situées à moins de cinq cents mètres d'une gare ou d'une station de transport public guidé ou de transport collectif en site propre (...) il ne peut être exigé plus d'une aire de stationnement par logement.* »

Les vastes aires de stationnement prévues (PL, bus, VL) sont contraires à l'esprit de cet article, qui vise à limiter l'artificialisation liée aux parkings. De plus, les installations projetées ne relèvent pas de l'agriculture, donc incompatibles avec les zones A et N.

Conclusion

Le projet de Parc d'Excellence Industrielle de Hatten :

- **Viole** l'article L101-2 (sobriété foncière et préservation des terres agricoles),
- **Méconnaît** l'article L151-6 (cohérence du PLUi avec le PADD et le SCOTAN),
- **Contrevient** à l'article L151-36 (limitation des obligations de stationnement),
- **S'écarte** des objectifs du SCOTAN Alsace du Nord (2024) en matière de ZAN.

La stratégie de la COCDF consistant à « aménager » le PLUi plutôt qu'à le modifier démontre une volonté de contourner une procédure normale de 4 années d'études, privant les citoyens d'un débat approfondi et d'une planification transparente.

👉 Nous demandons la suspension du projet et sa réévaluation complète, dans le respect des principes de droit, de sobriété foncière et des besoins réels du territoire.



Conclusion – Autorisation environnementale – Utilité publique - Compatibilité du projet avec le PLUi, garanties financières

1. Incompatibilité avec le PLUi

Les terrains concernés sont classés en **zone agricole (A)** dans le PLUi intercommunal du Hattgau. Ce zonage interdit toute urbanisation industrielle, sauf exceptions strictement encadrées par l'article **L.151-9 du Code de l'urbanisme**.

La procédure de mise en compatibilité engagée vise à contourner une révision complète, réduisant la portée du débat public et fragilisant la légitimité démocratique du projet.

2. Artificialisation disproportionnée et atteintes environnementales

Le projet prévoit l'**artificialisation de ≈ 30 hectares** de terres agricoles et naturelles, en contradiction avec les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** fixés par la loi Climat et Résilience.

La préservation partielle de zones humides (≈ 13 ha) ne constitue pas une compensation suffisante.

La forêt de Haguenau

- La forêt est un **réservoir de biodiversité, un puits de carbone et un patrimoine naturel**.
- La création d'accès pour les grumiers industriels et les camions constitue une **contradiction manifeste** : on ne protège pas la forêt en y creusant des routes.
- Transformer la forêt en **zone tampon industrielle** revient à fragiliser ses fonctions écologiques et patrimoniales.

Les aménagements paysagers

- Les "lisières étagées" et "haies fruitières" relèvent d'un maquillage écologique, sans valeur compensatoire réelle.
- Le projet viole les articles L.122-1 et L.211-1 du Code de l'environnement, qui imposent la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). Ici, la logique est inversée : on artificialise d'abord, puis on tente de compenser a posteriori.

3. Absence de garanties financières

La communauté de communes affirme que **les acquéreurs supporteront l'ensemble des frais d'aménagement** (voies, réseaux, etc.).

Or, **aucune convention d'aménagement ni plan de financement détaillé n'est annexé au dossier**.

En cas de défaillance des acquéreurs, la charge pourrait retomber sur la collectivité, exposant les finances publiques à un risque non maîtrisé.

Les mesures compensatoires doivent être **financées, pérennes et traçables**, ce qui n'est pas démontré.

4. Jurisprudence applicable

- **CE, 30 décembre 2021, Commune de Lavérune, n°446763** : un projet incompatible avec un PLU ou une OAP ne peut être autorisé.
- **CE, 18 novembre 2024, Société All, n°489066** : la compatibilité doit être appréciée globalement ; un projet contraire aux objectifs du PLU est illégal.
- **Jurisprudence A69** : l'intérêt général ne peut justifier une artificialisation massive sans alternatives sérieuses. Ici, les **friches industrielles existantes sont écartées par convenance**, ce qui fragilise la justification d'utilité publique.



🚩 Conclusion finale sur ces 3 points enquête publique

En l'état, le projet de ZAC à Hatten :

- **N'est pas compatible avec le PLUi**, sauf à y engager une révision complète,
- **Contredit les objectifs de sobriété foncière et de ZAN**,
- **Fragilise la forêt de Haguenau**, patrimoine naturel transformé en zone tampon industrielle,
- **Inverse la séquence ERC**, en violation du Code de l'environnement,
- **Ne présente pas de garanties financières suffisantes**,
- **Ecarte les alternatives sérieuses** (friches industrielles), en contradiction avec la jurisprudence.



DENOMINATION « PENE » DU PROJET

Le terme « Parc d'Excellence » ou « PENE » est avant tout une **dénomination marketing et institutionnelle**, visant à donner une image de prestige et d'innovation.

Il ne constitue pas en soi une **catégorie juridique reconnue** par le Code de l'urbanisme ou le Code de l'environnement.

L'usage de ce label ne dispense pas le projet de respecter les règles de compatibilité avec le PLUi, ni les obligations environnementales.

2. Contradiction avec les objectifs de planification

Le PENE est censé incarner l'**exemplarité en matière de mixité et de durabilité** (cf. slide sur les ambitions).

Pourtant, le projet repose sur une **artificialisation massive de terres agricoles et naturelles**, en contradiction avec la loi Climat et Résilience et les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**. Les ambitions affichées (lisières étagées, haies fruitières, intégration paysagère) relèvent davantage de la **communication écologique** que de mesures compensatoires réelles.

3. Fragilité juridique

Le PENE est adossé à une **mise en compatibilité du PLUi**, procédure contestable car elle réduit le débat public et contourne une révision complète.

En l'absence de révision, le projet reste **juridiquement incompatible avec le zonage agricole (A)**. La jurisprudence (CE, 30 décembre 2021, Commune de Lavérune ; CE, 18 novembre 2024, Société All) rappelle que l'incompatibilité avec un PLU ou une OAP rend toute autorisation illégale.

4. Absence de proportionnalité et d'alternatives

Le PENE est censé répondre à un intérêt général, mais **aucune étude indépendante** ne démontre la réalité des bénéfices économiques ou sociaux.

La jurisprudence dite **A69** rappelle que l'intérêt général ne peut justifier une artificialisation massive sans alternatives sérieuses. Ici, les **friches industrielles existantes ont été écartées par convenance**, ce qui fragilise la justification d'utilité publique.

5. Risques financiers et de gouvernance

La COCDF affirme que les **acquéreurs supporteront les frais d'aménagement**, mais aucune garantie financière formelle n'est produite.

En cas de défaillance des porteurs privés, la charge pourrait retomber sur la collectivité, exposant les finances publiques à un risque non maîtrisé.

Le PENE, censé incarner l'excellence, repose donc sur des **bases financières incertaines**.

Il apparaît comme une **construction politique et communicationnelle**, sans valeur juridique propre. En réalité :

- Il ne compense pas l'incompatibilité avec le PLUi,
- Il ne respecte pas la séquence ERC du Code de l'environnement,
- Il ne démontre pas une utilité publique proportionnée,
- Il ne garantit pas la soutenabilité financière.

En l'état, le PENE ne peut justifier ni l'autorisation environnementale, ni la déclaration d'utilité publique.

Ce statut d'exception est utilisé de manière excessive dans ce dossier. Il ne couvre en effet qu'éventuellement un seul bâtiment (raffinage de lithium) – en aucune manière le reste du projet.

Par ailleurs, il s'agit d'un label fragile, qui masque des contradictions majeures entre les ambitions affichées et la réalité juridique, environnementale et financière du projet.



Rapport Archimed (31/10) : Compensation carbone et irréalisabilité économique

Dans le dossier de l'enquête publique :

Le document est un **rapport ARCHIMED**, lié à l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat (LEC), qui intègre des éléments de reporting carbone et de stratégie ESG. Rejets chimiques non traités

Il ne porte pas directement sur la ZAC elle-même (l'aménagement global du Parc d'Excellence), mais sur **l'éventualité d'une implantation industrielle spécifique**, en particulier une **usine de raffinage de lithium**

Il apparaît dans la partie "**Étude d'impact – Annexes**", sous la rubrique consacrée au **bilan carbone et aux scénarios énergétiques**.

ARCHIMED y est cité comme **prestataire externe mandaté pour l'évaluation carbone**.

Ce rapport est donc rattaché au **volet environnemental** de l'enquête publique, et non au volet strictement urbanistique (PLUi, compatibilité).

Le projet se présente alors comme « décarbonné » sauf que ce rapport ne prends pas en compte les problèmes liés au raffinage du lithium :

- Consommation massive d'eau,
- Risques éco toxicologiques pour les nappes phréatiques.

Le cabinet **ACTI'ENERGY**, chargé du bilan carbone, présente une méthodologie :

- **Floue**, sans prise en compte des émissions indirectes,
- **Optimiste**, sans scénarios alternatifs,
- **Déconnectée**, des réalités locales et des objectifs ZAN.

Et surtout : **aveu majeur dans les annexes** → il faudrait **17,5 millions d'euros** pour compenser les émissions de GES.

- Ce chiffre est explicitement qualifié d'"**économiquement irréalisable**" dans une note de réponse (**mémoire Archimed, 31/10/2025**).
- Le projet avoue-t-il qu'il ne peut pas respecter les objectifs climatiques ?
- Respect de l'environnement... ou renoncement officiel ?
- **Risques hydrogéologiques minimisés**

Sauf que - Violation du Code de l'Environnement (CE, L229-1) : obligation de respecter les objectifs de réduction des GES. Ici, le projet avoue qu'il ne peut pas.



Chapitre spécial : le RIIPM – Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur

Article L.411-2 du Code de l'environnement : Une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées n'est légale que si trois conditions cumulatives sont réunies :

- **Absence de solution alternative satisfaisante**
- **Maintien des populations d'espèces concernées dans un état de conservation favorable**
- **Absence d'alternatives étudiées** : alors que 90 000 à 170 000 hectares de friches industrielles sont disponibles en France (rapport Mouchel-Blaisot 2023).
- **Espèces protégées sacrifiées** : amphibiens, chauves-souris, oiseaux forestiers, flore humide.
- **Bénéfices incertains** : emplois non garantis, automatisation, dépendance énergétique extérieure.
- **Retombées locales faibles** : externalisation des bénéfices, internalisation des nuisances.
- **Statut PENE trompeur** : il couvre uniquement l'usine de lithium, pas le reste du parc.

Sauf que là à Hatten, aucune de ces conditions n'est remplie.

Résultat : la dérogation espèces protégées est **illégale** – donc la jurisprudence est en notre faveur

- **TA Toulouse (A69, 2025)** : annulation pour absence de RIIPM.
- **CE (2025, n°494303)** : insuffisance de l'étude d'impact et absence de RIIPM.
- **TA Lyon (2024)** : mesures ERC insuffisantes.
- **TA Strasbourg (2023)** : violation du principe de sobriété foncière.

Le projet de Hatten coche toutes les cases de l'annulation.

Sans RIIPM, le projet est **juridiquement mort-né**.

- Chaque hectare bétonné,
- Chaque espèce protégée détruite,
- Chaque promesse d'emploi robotisée est une **preuve à charge**.

Et la jurisprudence récente est claire : **sans RIIPM, pas de dérogation, pas de projet, annulation totale.**

Réindustrialisation sans garanties sociales – version robotisée

- Promesse d'emplois sans chiffres ni engagements.
- Raffinage automatisé, peu d'emplois à la clé.
- Aucun forage géothermique propre certes
- Réseaux à créer, sans garantie technique ni financière.

Pas de forage, pas d'énergie : la ZAC est un mirage ou mais un projet mégalomane de data center extrêmement vorace en d'eau et d'énergie

On nous promet des bras, mais on installe des robots.



Chapitre spécial : Le flou budgétaire – Qui va payer ?

Les voiries, plateformes, giratoires - Les canalisations (eau potable, eaux usées, fibre, géothermie)

Les transformations de routes ainsi que l'ensemble des infrastructures devraient être financés en premier par nos impôts locaux alors que nos routes sont dégradées et jamais réparées faute de moyens financiers il paraît ?

Les fouilles archéologiques sur 14 ha sont-elles vraiment limitées à 400 000 - alors que l'article des DNA évoque déjà 2 millions pour 9 ha ?

- *Pourquoi la CDCOF finance-t-elle intégralement ces fouilles, alors que le projet est porté par des industriels privés ?*
- *Les études et cabinets (ACTI'NERGY, Archimed) ... sont-ils subventionnés par nous ?*
- *En cas de sinistre, pourquoi est-ce la collectivité qui paie les assurances ?*
- *Les compensations, comités, communication... pourquoi tout ce qui n'est pas privé finit-il dans le public ?*
- *Les études d'impact payées par les porteurs de projet... pourquoi sont-elles répercutées dans les subventions publiques ?*

La réponse à ces questions de notre CDCOF : « Ce seront les industriels qui s'installeront qui devront supporter ces dépenses ».

Mais pas de réponse à : « **quand** » ni à « **quels risques si pas d'industrie** »

Les élus se veulent « confiants » mais toutefois ne prennent pas du tout en compte le questionnement sur l'aspect financier d'un tel projet. Aucune vraie réponse.

Santé publique ignorée

Si l'étude d'impact concerne aussi l'éventualité d'une usine de raffinage de lithium alors pourquoi l'ARS n'a-t-elle pas été consultée à ce sujet ?

- *Comment peut-on lancer un projet sans aucun bilan sur les impacts sanitaires : bruit, pollution, trafic, risques chimiques ou radioactifs ?*

La violation du principe de précaution est-elle assumée comme une stratégie délibérée ?

Conclusion

- Ce projet n'est pas un parc d'excellence, c'est un parc d'artificialisation.
- Ce n'est pas une transition écologique, c'est une transition vers le béton.
- Ce n'est pas un bilan carbone, c'est un conte de fées toxique signé ACTI'NERGY, avec un aveu majeur : **17,5 millions d'euros de compensation, jugés "économiquement irréalisables"**.
- Ce n'est pas une compatibilité écologique, c'est une compatibilité politique.
- Ce n'est pas une gestion publique, c'est une fuite en avant budgétaire.
- Ce n'est pas une ZAC, c'est une mille-feuille de contradictions
- De plus, le dossier semble vide d'explication et n'apporte aucune vrai réponse même durant la réunion de l'enquête publique

Mais derrière ces documents, il y a aussi une réalité : **des terres détruites, des espèces sacrifiées, des citoyens ignorés, et une facture astronomique que nous aurons à régler**



Pour faire valoir ce que de droit
Signature électronique :

Pour l'association ADED

Jean Yves Edel
Président

Marie Walter
Vice-Présidente

Association de Défense de L'Environnement
Et de la Qualité de vie à Rittershoffen
144a, route de Hatten
67690 Rittershoffen
Tél : +33 6 03 91 94 31
E-mail : adeqgeothermie@gmail.com



Pour Prom'ober
Thierry Mosser
Président



Pour PREEE
Pia Fischer
Présidente



A titre personnel
Jean Daniel Braun

Pour EPAC
Jean Marc Morzuch
Président



A titre personnel
Page facebook « Graal »
Sébastien Thomas

Contribution Citoyenne à l'Enquête Publique

Projet de ZAC « Parc d'Excellence » à Hatten

Autorité destinataire : Commissaire enquêtrice, Enquête publique unique

Commune : Hatten (67690)

Période d'enquête : 12 novembre – 12 décembre 2025

Signataire : Frédéric Perrin, Soufflenheim

Date de dépôt : 10 décembre 2025

Introduction

Madame la Commissaire enquêtrice,

Depuis le lancement du projet de LdF, je me suis engagé à défendre une ligne claire : pas de promesses sans mise en œuvre, pas de décisions sans suivi, pas de projets sans habitants. C'est dans cet esprit que je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique sur le Parc dit « d'Excellence » de Hatten.

Ce document expose les raisons substantielles pour lesquelles ce projet, en l'état, ne peut être approuvé.

1. Incompatibilité juridique et démocratique

La procédure mise en œuvre contrevient aux principes fondamentaux de la démocratie locale et de la légalité administrative :

- Les terrains concernés sont classés en zone agricole (A) dans le PLUi du Hattgau.
- La procédure de « mise en compatibilité » n'est qu'un raccourci administratif qui contourne une révision complète, privant les citoyens d'un vrai débat.
- La démocratie locale ne peut pas se réduire à des ajustements techniques : elle exige transparence et participation.

Cette approche procédurale vidée de contenu démocratique compromet la légitimité même de la décision administrative qui en découlerait.

2. Artificialisation massive et contradiction avec la loi Climat

Le projet entre en contradiction directe avec les objectifs nationaux de sobriété foncière :

- Le projet prévoit l'artificialisation de plus de 30 hectares de terres agricoles et naturelles, dont certaines en bio.
- Cette consommation d'espace est en totale contradiction avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- On ne peut pas parler de transition écologique en détruisant ce qui fait la richesse de notre territoire : ses sols, ses paysages, sa biodiversité.

L'artificialisation à cette échelle est d'autant plus inacceptable que des friches industrielles existantes auraient pu être mobilisées (voir section 4).

3. Compensation écologique insuffisante

Les mesures de compensation proposées ne répondent pas aux obligations légales de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) :

- La préservation partielle des zones humides est présentée comme une « valorisation », mais il ne s'agit pas d'une compensation réelle et durable.
- Les haies fruitières ou lisières paysagères relèvent davantage du marketing écologique que d'une réponse sérieuse aux impacts avérés du projet.
- Aucune étude comparative ne démontre que ces mesures sont proportionnées à la perte écologique irréversible.

4. Utilité publique non démontrée

Le projet est présenté comme d'utilité publique, mais cette affirmation repose sur des fondations fragiles :

- Les promesses d'emplois et de retombées fiscales ne reposent sur aucune étude indépendante.
- Les bénéfices annoncés sont incertains, tandis que les atteintes à l'environnement et au foncier agricole sont certaines et irréversibles.
- L'intérêt général ne peut pas être invoqué sans alternatives sérieuses : or, les friches industrielles existantes ont été écartées par convenance plutôt que justifiées par une analyse coût-bénéfices rigoureuse.

Cette inégalité du rapport bénéfices/risques disqualifie l'invocation d'une utilité publique manifeste.

5. Risques financiers et gouvernance

La charge financière et les risques associés pèseraient ultimement sur la collectivité :

- Aucune garantie financière solide n'est apportée concernant la viabilité et la pérennité du projet.

- En cas de défaillance des porteurs privés, la charge retombera sur la collectivité et donc sur les habitants.
 - Ce flou budgétaire est incompatible avec une gestion responsable des deniers publics et une véritable gouvernance démocratique.
-

Synthèse des objections

Le projet de ZAC à Hatten présente des défauts cumulatifs qui en justifient le refus :

Dimension	Problème identifié
Procédure	Contournement de la révision PLUi et de la démocratie locale
Environnement	30+ hectares artificialisés, ZAN non respectée
Compensation	Mesures insuffisantes et non proportionnées
Utilité publique	Non démontrée, alternatives écartées sans justification
Gouvernance	Risques financiers non maîtrisés, charge publique

Table 1: Synthèse des défauts substantiels du projet

Conclusion

En l'état, le projet de ZAC à Hatten :

1. viole les principes de sobriété foncière et de protection des terres agricoles ;
2. contourne les procédures démocratiques de révision du PLUi ;
3. ne démontre pas une utilité publique proportionnée ;
4. expose la collectivité à des risques financiers non maîtrisés ;
5. propose des compensations écologiques insuffisantes et cosmétiques.

Je demande donc le refus de l'autorisation environnementale et de la déclaration d'utilité publique, afin de garantir :

- le respect du droit et des procédures démocratiques,
 - la protection effective des espaces agricoles et naturels,
 - la cohérence avec les objectifs nationaux de sobriété foncière,
 - la responsabilité financière envers les habitants.
-

Postulat fondamental

Ce projet n'est pas un « parc d'excellence », c'est un parc d'artificialisation au service d'intérêts privés.

L'excellence, la vraie, c'est celle d'un territoire qui protège ses terres, ses habitants et ses traditions, tout en construisant ensemble des projets utiles et durables.

Pour faire valoir ce que de droit,

Frédéric Perrin

Soufflenheim

*Déposé auprès de la Commissaire enquêtrice
Mairie de Hatten, 1 Place de la mairie, 67690 HATTEN*

Annexe – Contexte réglementaire

- **Enquête publique** : 12 novembre – 12 décembre 2025 (registre dématérialisé : democratie-active.fr)
- **Réunion publique** : 26 novembre 2025, 20h–22h, Salle polyvalente de Hatten
- **Permanences commissaire enquêtrice** : Mairie de Hatten, selon calendrier affiché
- **Contact** : Communauté de communes de l'Outre-Forêt
- **Références légales** : Code de l'urbanisme, loi Climat et résilience, obligation ZAN

Contribution Citoyenne à l'Enquête Publique

Projet de ZAC « Parc d'Excellence » à Hatten

Autorité destinataire : Commissaire enquêtrice, Enquête publique unique

Commune : Hatten (67690)

Période d'enquête : 12 novembre – 12 décembre 2025

Signataire : Frédéric Perrin, Soufflenheim

Date de dépôt : 10 décembre 2025

Introduction

Madame la Commissaire enquêtrice,

Depuis le lancement du projet de LdF, je me suis engagé à défendre une ligne claire : pas de promesses sans mise en œuvre, pas de décisions sans suivi, pas de projets sans habitants. C'est dans cet esprit que je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique sur le Parc dit « d'Excellence » de Hatten.

Ce document expose les raisons substantielles pour lesquelles ce projet, en l'état, ne peut être approuvé.

1. Incompatibilité juridique et démocratique

La procédure mise en œuvre contrevient aux principes fondamentaux de la démocratie locale et de la légalité administrative :

- Les terrains concernés sont classés en zone agricole (A) dans le PLUi du Hattgau.
- La procédure de « mise en compatibilité » n'est qu'un raccourci administratif qui contourne une révision complète, privant les citoyens d'un vrai débat.
- La démocratie locale ne peut pas se réduire à des ajustements techniques : elle exige transparence et participation.

Cette approche procédurale vidée de contenu démocratique compromet la légitimité même de la décision administrative qui en découlerait.

2. Artificialisation massive et contradiction avec la loi Climat

Le projet entre en contradiction directe avec les objectifs nationaux de sobriété foncière :

- Le projet prévoit l'artificialisation de plus de 30 hectares de terres agricoles et naturelles, dont certaines en bio.
- Cette consommation d'espace est en totale contradiction avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- On ne peut pas parler de transition écologique en détruisant ce qui fait la richesse de notre territoire : ses sols, ses paysages, sa biodiversité.

L'artificialisation à cette échelle est d'autant plus inacceptable que des friches industrielles existantes auraient pu être mobilisées (voir section 4).

3. Compensation écologique insuffisante

Les mesures de compensation proposées ne répondent pas aux obligations légales de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) :

- La préservation partielle des zones humides est présentée comme une « valorisation », mais il ne s'agit pas d'une compensation réelle et durable.
- Les haies fruitières ou lisières paysagères relèvent davantage du marketing écologique que d'une réponse sérieuse aux impacts avérés du projet.
- Aucune étude comparative ne démontre que ces mesures sont proportionnées à la perte écologique irréversible.

4. Utilité publique non démontrée

Le projet est présenté comme d'utilité publique, mais cette affirmation repose sur des fondations fragiles :

- Les promesses d'emplois et de retombées fiscales ne reposent sur aucune étude indépendante.
- Les bénéfices annoncés sont incertains, tandis que les atteintes à l'environnement et au foncier agricole sont certaines et irréversibles.
- L'intérêt général ne peut pas être invoqué sans alternatives sérieuses : or, les friches industrielles existantes ont été écartées par convenance plutôt que justifiées par une analyse coût-bénéfices rigoureuse.

Cette inégalité du rapport bénéfices/risques disqualifie l'invocation d'une utilité publique manifeste.

5. Risques financiers et gouvernance

La charge financière et les risques associés pèseraient ultimement sur la collectivité :

- Aucune garantie financière solide n'est apportée concernant la viabilité et la pérennité du projet.

- En cas de défaillance des porteurs privés, la charge retombera sur la collectivité et donc sur les habitants.
 - Ce flou budgétaire est incompatible avec une gestion responsable des deniers publics et une véritable gouvernance démocratique.
-

Synthèse des objections

Le projet de ZAC à Hatten présente des défauts cumulatifs qui en justifient le refus :

Dimension	Problème identifié
Procédure	Contournement de la révision PLUi et de la démocratie locale
Environnement	30+ hectares artificialisés, ZAN non respectée
Compensation	Mesures insuffisantes et non proportionnées
Utilité publique	Non démontrée, alternatives écartées sans justification
Gouvernance	Risques financiers non maîtrisés, charge publique

Table 1: Synthèse des défauts substantiels du projet

Conclusion

En l'état, le projet de ZAC à Hatten :

1. viole les principes de sobriété foncière et de protection des terres agricoles ;
2. contourne les procédures démocratiques de révision du PLUi ;
3. ne démontre pas une utilité publique proportionnée ;
4. expose la collectivité à des risques financiers non maîtrisés ;
5. propose des compensations écologiques insuffisantes et cosmétiques.

Je demande donc le refus de l'autorisation environnementale et de la déclaration d'utilité publique, afin de garantir :

- le respect du droit et des procédures démocratiques,
 - la protection effective des espaces agricoles et naturels,
 - la cohérence avec les objectifs nationaux de sobriété foncière,
 - la responsabilité financière envers les habitants.
-

Postulat fondamental

Ce projet n'est pas un « parc d'excellence », c'est un parc d'artificialisation au service d'intérêts privés.

L'excellence, la vraie, c'est celle d'un territoire qui protège ses terres, ses habitants et ses traditions, tout en construisant ensemble des projets utiles et durables.

Pour faire valoir ce que de droit,

Frédéric Perrin

Soufflenheim

*Déposé auprès de la Commissaire enquêtrice
Mairie de Hatten, 1 Place de la mairie, 67690 HATTEN*

Annexe – Contexte réglementaire

- **Enquête publique** : 12 novembre – 12 décembre 2025 (registre dématérialisé : democratie-active.fr)
- **Réunion publique** : 26 novembre 2025, 20h–22h, Salle polyvalente de Hatten
- **Permanences commissaire enquêtrice** : Mairie de Hatten, selon calendrier affiché
- **Contact** : Communauté de communes de l'Outre-Forêt
- **Références légales** : Code de l'urbanisme, loi Climat et résilience, obligation ZAN

NOTE

A l'attention de la Commissaire-Enquêtrice

Strasbourg, le 5 décembre 2025

Objet : Enquête Publique dans le cadre de la création du Parc d'excellence industrielle de Hatten

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

L'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) souhaite exprimer son soutien plein et entier au projet d'aménagement du Parc d'excellence industrielle de Hatten, porté par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et retenu en tant que Projet d'Envergure Nationale et Européenne (PENE). Ce projet structurant s'inscrit dans une stratégie de développement économique et écologique ambitieuse, au service de l'attractivité industrielle du territoire et de la transition environnementale. Du fait de sa position particulière, son impact doit être considéré à la fois dans sa dimension locale mais aussi d'un point de vue régional et national.

● Une réponse aux besoins de foncier pour l'industrie

La création du Parc d'excellence industrielle de Hatten constitue une réponse concrète à la rareté du foncier économique et à la demande d'implantation d'entreprises industrielles françaises ou étrangères qui souhaitent se développer.

Globalement le Grand Est, l'Alsace et l'Alsace du Nord manquent de foncier industriel de grande superficie, indispensable pour accueillir des projets d'envergure. Toutes les friches ne pourront pas répondre à la nécessaire réindustrialisation.

Avec près de 40 hectares commercialisables, le Parc d'excellence industrielle de Hatten s'inscrit dans les objectifs nationaux de réindustrialisation et de souveraineté économique, il pourra proposer :

- des lots adaptés aux industriels nécessitant plus de 10 hectares, avec une énergie décarbonée, en circuit court à un prix stable,
- une accessibilité facilitée sans traverser de villages,
- un cadre d'aménagement exigeant en matière d'environnement et de sobriété foncière.

Rappelons la temporalité longue pour rendre du foncier opérationnel à l'accueil d'entreprises. Pour qu'elles trouvent des terrains au moment où leurs décisions se prennent, la collectivité doit être en avance de phase, se projeter sur plusieurs années. Comparer ce parc à des offres aujourd'hui disponibles ailleurs, est un exercice assez illusoire. Lorsque les surfaces du Parc

d'excellence industrielle de Hatten seront prêtes, celles disponibles aujourd'hui sur d'autres sites auront vraisemblablement déjà été cédées.

● **Une zone qui propose une source d'énergie décarbonée**

La création du Parc d'excellence industrielle de Hatten répond à un besoin devenu crucial : proposer au territoire une zone d'activités de grande capacité, équipée d'une énergie locale, renouvelable, non-intermittente et décarbonée issue de la géothermie profonde, ce qui la différencie des autres zones d'activités disponibles. Dans un contexte où l'industrie doit réduire ses émissions, sécuriser ses approvisionnements et réinternaliser ses activités, ce Parc constitue une opportunité inédite.

Cette énergie vertueuse dont le prix peut rester stable et maîtrisé permettra d'attirer des entreprises engagées dans la décarbonation de leurs procédés, tout en renforçant la souveraineté énergétique et industrielle française.

Il serait dommageable de ne pas utiliser l'énergie géothermique disponible à des fins industrielles. Si les projets ne sont pas captés sur ce Parc, il se développeront probablement ailleurs, mais avec des énergies carbonées. Ce serait une perte non seulement pour le territoire mais aussi, plus largement, d'un point de vue environnemental.

● **Une source de dynamisme économique en Alsace du Nord**

Dans un territoire caractérisé par un tissu industriel dense mais qui a récemment subi des restructurations, le Parc d'excellence industrielle de Hatten incarne une véritable ambition, avec :

- la création potentielle d'environ 1 000 emplois directs, dans un secteur industriel capable d'accueillir des profils variés, tant en termes de qualifications que de tranches d'âge ;
- le maintien et le développement d'emplois indirects, soutenant la vie locale ;
- l'accueil de nouvelles familles sur un territoire attractif tant en termes de qualité de vie que de possibilités d'emplois ;
- une réduction des déplacements domicile-travail grâce au rapprochement de l'emploi et des lieux résidentiels.

Le Parc contribuera ainsi à renforcer l'équilibre du territoire et soutenir la population active.

● **Un aménagement vertueux**

Du fait de son positionnement en PENE, l'utilisation d'une énergie décarbonée et sa surface, le Parc d'excellence industrielle de Hatten se devait d'être exemplaire dans sa conception. Ainsi, dès l'origine, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité coupler aménagement, biodiversité et sobriété foncière. Tout d'abord, le choix a été fait de réduire la surface initialement prévue, de 55 hectares à 40 hectares (emprise aménagée), pour limiter la consommation d'espace



agricole et aussi préserver des espaces naturels importants, tout en maintenant son attractivité par rapport aux projets d'implantation visés.

Il a été pensé non pas lot par lot, mais bien en recherchant une cohérence d'ensemble et en mutualisant au maximum, pour optimiser les surfaces occupées.

Des espaces verts seront collectifs avec une gestion commune, pour plus d'efficacité dans leur utilisation. Ces mêmes espaces seront travaillés pour permettre des usages multiples, notamment l'accroissement de la biodiversité avec des points d'observation pour le public ou les collaborateurs des futures entreprises.

C'est aussi le cas pour la voirie principale qui intégrera des aménagements mutualisés. Il est également prévu un parking mutualisé à l'entrée du parc afin de limiter les stationnements individualisés par lot et donc la consommation de foncier pour une faible valeur ajoutée. Dans le même esprit, un lieu d'accueil (zone de pique-nique, sanitaires, aire de stationnement pour les poids-lourds, arrêt de bus) sera réalisé.

En ce qui concerne l'implantation des futures entreprises, la volonté d'un Parc exigeant se traduira par des principes forts. Ainsi, la végétalisation sera particulièrement travaillée en privilégiant des essences locales, bénéfiques pour la faune. Elle sera complétée par des exigences architecturales affirmées pour renforcer l'intégration des bâtiments.

Il faut noter également que le projet a pour ambition de maximiser l'utilisation du foncier. Si les schémas de pensées et les pratiques encore récentes, incitent à augmenter les surfaces d'espaces en pleine terre, nous tenons à indiquer que justement ce projet ne s'inscrit pas dans ce modèle, aujourd'hui désuet.

Il n'y a pas d'intérêt à consommer de la terre agricole, pour ne rien en faire, si ce n'est souvent des espaces verts assez pauvres. La Communauté de Communes de l'Outre Forêt appliquera un taux de 20 % de la surface totale, qui sera calculé non pas à la parcelle mais bien pour l'ensemble du Parc. Cela aura pour avantage de proposer à la fois une surface conséquente, mais qui amènera une efficacité foncière, en densifiant les constructions là où c'est nécessaire et en concevant des espaces verts assez concentrés. Comme indiqué, plus haut, ils seront gérés, pour une partie, de façon mutualisée afin de mieux réfléchir à leurs usages, favoriser leur gestion et leur efficience.

A ce titre, nous souhaitons porter à votre connaissance que l'exigence d'un taux de 20 % d'espaces de pleine terre, couplé avec un coefficient de biotope de 10 % supplémentaire, va restreindre la possibilité de construction et nuire au principe d'efficacité du foncier utilisé. Nous proposons à la collectivité de modifier cette disposition en intégrant le coefficient de biotope dans le calcul des 20 % d'espaces de pleine terre.



Nonobstant ce point que nous souhaiterions voir évoluer, l'ADIRA soutient pleinement la réalisation de ce projet de Parc d'excellence industrielle, qui constituera un élément important de la stratégie de développement économique du territoire alsacien et s'inscrira dans les ambitions régionales et nationales en matière de réindustrialisation, de transition écologique et de sobriété foncière.

Nous nous tiendrons à disposition de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, en lien avec nos partenaires, notamment Business France et Grand Est Développement, pour l'accompagner dans la promotion et la commercialisation de cette zone stratégique, mobiliser notre réseau d'entreprises, et favoriser son rayonnement auprès des acteurs économiques régionaux, nationaux et internationaux.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire-Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.



Vincent FROEHLICHER

Directeur Général
ADIRA



Enquête publique Parc d'excellence industrielle à Hatten

Autrice Evelyne Denny, hattenoise

Madame la Commissaire enquêtrice,
Merci pour votre disponibilité et votre écoute.

Au moment où je vous écris 178 personnes ont d'ores et déjà déposé une observation dans le cadre de cette enquête publique. On y lit beaucoup de méfiance, de scepticisme, voire de rejet du projet de parc industriel à Hatten.

Que de chemin parcouru depuis la fin du mois de décembre 2023, où un numéro spécial du bulletin de la communauté de communes de l'Outre-Foret nous annonçait un projet de création d'une zone de 54 ha, à Hatten, destiné à l'exploitation du Lithium géothermique. Le premier réflexe fut la sidération ! Et puis, il y a eu les débats entre les « pour » et les « contres ». Deux ans plus tard les habitants se sont renseignés, ils ont étudié les projets en Alsace du nord, ils se sont confrontés, ont analysé les arguments et ont été secoués par des séismes induits.

Le résultat est tout ce que l'on peut lire dans ces 175 avis. Il y a bien-sur des positions de principe pour ou contre, mais il y a surtout, une réflexion, une prise de conscience qui s'élabore. Pas de blanc sein à aux décideurs, mais pas non plus une opposition frontale. Juste une maturité, une appropriation du devenir de nos villages, une responsabilité collective qui s'élabore.

La présente enquête publique consulte les habitants sur 3 décisions à prendre par le Préfet.

1. L'octroi ou le refus de l'Autorisation environnementale du projet de ZAC « Parc d'Excellence » (PEH) à Hatten.
2. La reconnaissance ou non de l'utilité publique de ce projet de ZAC en vue de l'expropriation des propriétaires des terres agricoles et de l'indemnisation des exploitants.
3. L'acceptation d'une modification simplifiée du PLUi du Hattgau plutôt qu'une vraie modification qui suppose de consulter les habitants.

Des argumentaires charpentés, sont développés dans les observations et les documents joints. Je relève, notamment, ceux de l'Autorité Environnementale, de l'hydrologue Guillaume Barjot et de l'ADEQ. Ils démontrent, expertises à l'appui, qu'en l'état actuel des choses,

- le projet de ZAC ne remplit pas les conditions pour l'obtention d'une autorisation environnementale ;
- que l'utilité publique du projet n'est pas démontrée et qu'il est prématuré de vouloir exproprier les agriculteurs avec nos impôts ou des emprunts qu'il faudra rembourser quoi qu'il arrive ;
- qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter pour modifier notre PLUi, cad d'investir pour créer le parc d'activités. Cela suppose, en effet, d'emprunter plusieurs millions d'euros alors que les besoins et les recettes attendues de la supposée filière géothermie-Lithium sont incertaines et que ceux-là, aussi, il faudra les rembourser !

Dans un monde qui bouge, c'est aussi la fin du mythe des grandes entreprises qui vont créer plein d'emplois et apporter la prospérité. C'est un peu plus complexe ! Avant de vouloir tout casser, explorons nos richesses, ce que nous pouvons valoriser. Il ne s'agit pas de créer 1000 emplois et de faire venir plein de monde, mais d'imaginer des activités locales qui vont permettre à nos jeunes et moins jeunes de créer à leur mesure. Les nouvelles activités, porteuses d'avenir, c'est dans les villages, encore préservés, qu'elles pourront se développer. Hatten est encore un beau village, dans un environnement, encore assez préservé, avec plein de gens qui ont des idées !!! Osons le débat et la créativité !

Merci

I / Les griefs à l'encontre du projet de parc industriel à Hatten

Les griefs à l'encontre du projet d'industrialisation à Hatten sont au nombre de 5 et sont interdépendants. Ils soulèvent bien des questions et des interrogations, qui seront posées tout au long de ce rapport.

Je vous remercie d'avance, Madame la Commissaire-enquêtrice, de bien vouloir les prendre en compte.

1) Un projet en opposition totale avec le principe du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

L'objectif ZAN pour Zéro Artificialisation Nette, énoncé dans l'article 192 de la loi Climat et Résilience votée en août 2021, s'intègre dans un processus de lutte contre l'étalement urbain et la préservation des sols en France.

La préservation des sols constitue un enjeu important aujourd'hui au regard du réchauffement climatique.

Certes, l'objectif ZAN ne vise pas à arrêter, mais à freiner l'artificialisation à outrance des sols, dans l'objectif de réduire de moitié le rythme de disparition des terres agricoles, des forêts et autres espaces naturels (ENAF) dans les six ans à venir, donc, jusqu'en 2031, afin qu'en 2050, on en arrive à une artificialisation zéro sur tout le territoire.

En vertu de cette loi, la commune alsacienne d'Hilsenheim dans le Bas-Rhin a obtenu en 2023 une fin de non-recevoir des services de l'Etat à sa demande qui consistait à inclure une surface de 1,5 hectares de terres agricoles dans son Plan Local d'Urbanisme, en vue de l'artificialiser. Demande qui a donc été refusée en vertu du principe ZAN.

Chaque commune disposant d'un quota en fonction de ce qu'elle a déjà urbanisé auparavant au détriment des ENAF.

Par comparaison, on peut légitimement se demander comment se fait-il qu'une commune comme Hatten, qui, depuis ces 30 dernières années au moins, n'a pas cessé d'amputer des terres agricoles aux agriculteurs à des fins d'urbanisme,

peut encore obtenir l'autorisation de bétonniser, aujourd'hui, une surface gigantesque de plus de 40 hectares de terres agricoles, fertiles et nourricières, dont certaines sont en agriculture biologique, alors que l'objectif ZAN de la Loi Climat et Résilience a été promulgué ?

Ce projet d'industrialisation du village de Hatten va ainsi à l'encontre des objectifs formulés par la loi ZAN.

L'ordonnance du 17 juin 2020 qui annonçait l'objectif ZAN de 2021 prévoyait déjà que parmi les objectifs que les SCOT doivent atteindre se trouvent justement la gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols. C'est tout l'inverse qui se produit aujourd'hui avec ce projet ZAC, quand on sait qu'une surface artificialisée d'une commune doit être réduite de moitié jusqu'en 2031.

Concernant Hatten, la question est de savoir combien de surfaces en hectares ont déjà été urbanisées avant 2021 ? Car le document d'urbanisme devra prévoir que l'artificialisation autorisée à l'avenir n'excède pas la moitié de ce qui a déjà été artificialisé jusqu'à présent.

Où en est-on avec ces chiffres à Hatten ?

Une artificialisation des sols d'une aussi grande ampleur n'est pas sans conséquences sur l'environnement, et donc, sur la sécurité des biens et des personnes.

2) Un projet générateur de risques majeurs pour l'environnement, la sécurité des biens et des personnes...

2.1. Un risque pour les espaces

Les sols ne sont pas une ressource naturelle illimitée.

S'il faut entre 10 000 et 100 000 ans pour qu'un sol se forme et se constitue, il suffit de quelques heures seulement de travail humain pour que ce sol, si patiemment élaboré, soit complètement détruit et dégradé de façon irréversible !

Or, les sols sont les éléments les plus importants pour capter le carbone.

En comparaison avec la France, l'Allemagne a été consciente des enjeux et du problème de l'artificialisation des sols depuis 1997, soit 30 ans avant nous !

D'après le Réseau Action Climat et ses associations membres, la France métropolitaine a vu sa surface artificialisée presque doubler en 40 ans.

Chaque année, la France bétonise 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF).

A ce rythme, si aucune mesure n'est prise, ce seront 280 000 hectares d'ENAF supplémentaires qui seront imperméabilisés d'ici 2031, soit une superficie de celle du Luxembourg ou 6 fois la ville de Paris ! Cela n'est pas sans lourdes conséquences.

A Hatten, le projet d'industrialisation représente à lui tout seul l'équivalent de 75 terrains de football !

Ce qui semble également disproportionné par rapport à la taille du village, sachant que la commune dispose déjà d'une vaste zone industrielle avec le site de Striebig, d'une surface d'environ 40 hectares, auxquels se rajoutent les autres implantations artisanales situées après la casemate Esch, le long de la route de Seltz.

Avec ce nouveau projet industriel en sus, cela fait beaucoup de surfaces artificialisées pour cette commune rurale de l'Outre-Forêt, en vertu des principes émis par le ZAN.

Sans oublier l'atteinte à la beauté de ces vastes étendues de champs bordés par la forêt de Haguenau, une forêt classée Natura 2000 et ZNIEFF, et qui a d'ailleurs obtenu le prestigieux label de « Forêt d'Exception » !

C'est dire le caractère précieux des ressources exceptionnelles que cette forêt regorge aux portes mêmes de notre commune. Elle abrite en effet une biodiversité remarquable et une richesse patrimoniale impressionnante, d'où sa nomination en tant que « forêt d'exception ».

Comment, dans ce cas-là, peut-on envisager la création d'un parc industriel à proximité directe d'une forêt classée ?

Permettre l'implantation d'usines dont on sait qu'elles sont émettrices de pollution et de nuisances au pied d'une forêt d'exception comme celle-ci me paraît déplacé et irrespectueux vis-à-vis de ces éléments remarquables qui

devraient justement être préservés.

En présence d'une future activité industrielle, les espèces naturelles répertoriées et définies par la Trame Verte et Bleue se trouveront, non pas protégées comme l'exige la loi au travers du cadre Trame Verte et Bleue, mais exposées aux nuisances et pollutions sonores, lumineuses et chimiques inhérentes à cette activité humaine. Et les corridors écologiques seraient également rompus par cette activité trop proche de la forêt.

Outre l'impact négatif non négligeable sur le milieu naturel, la faune et la flore, il est communément admis qu'un sol bétonisé n'absorbe plus le dioxyde carbone et participe au réchauffement climatique.

Un sol artificialisé n'absorbe également plus l'excédent d'eau de pluie, ce qui contribue à des risques accrus d'inondation, mettant en péril la sécurité des biens et des personnes.

La bétonisation à outrance des sols n'est pas sans conséquences négatives sur l'environnement, puisqu'elle entraîne la destruction des écosystèmes et de la biodiversité, une altération des sols et par conséquent, la non-adaptation de nos territoires aux enjeux climatiques de demain.

De même, elle est également une menace pour notre souveraineté alimentaire puisqu'elle s'effectue au détriment des espaces agricoles, soit 43 hectares de terres fertiles et nourricières, dont des vergers avec de jeunes arbres fruitiers.

Par ailleurs, une aussi grande opération d'artificialisation des sols sur notre territoire impactera de façon majeure notre cadre de vie.

En effet, dans quelle mesure les travaux de terrassement exposerait-ils les riverains aux importantes poussières qu'un vaste chantier de cette ampleur générera, sachant que les premières maisons se trouvent à 800 mètres ?

2.2 Un risque sismique accru et répété

Avec la centrale de Rittershoffen en activité, on constate déjà des séismes répétitifs, un séisme s'étant produit le 4 décembre 2025 suivi d'un deuxième le 10 décembre 2025. En ce jour du 10 décembre 2025, deux secousses ont en effet été ressenties, l'une à 5h15, et l'autre à 8h00.

Cela fait plusieurs séismes d'affilée en moins d'une semaine ! Qu'adviendra-t-il lorsqu'il y aura une multiplication de forages dans un périmètre aussi restreint que le nôtre, à savoir, moins de 8 km² ?

Quel est l'impact de telles secousses répétées sur les bâtiments, sachant que notre région abrite de nombreux bâts anciens, donc forcément vulnérables ?

Comment seront traités les dossiers liés à la destruction du logement en Alsace ? Un fonds d'indemnisation est-il prévu ? Les demandes seront-elles entendues et reconnues ou au contraire classées sans suite, laissant les personnes lésées désemparées et livrées à elles-mêmes ?

Car je trouve fortement inadmissible et totalement scandaleux qu'en raison de telles activités industrielles imposées pour les besoins de la transition énergétique au niveau national, ce soit notre région, l'Outre-Forêt et ses belles demeures anciennes si caractéristiques de l'identité régionale, dont certains éléments du bâti sont de véritables trésors historiques, qui pâtisse lourdement des conséquences désastreuses de ces multiples forages rapprochés, sans qu'aucune réelle reconnaissance ni indemnisation ne soit apportée.

Mais je préfèrerais mille fois ne jamais avoir à ouvrir de tels dossiers d'indemnisation de ma vie. Je pars du principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Aussi, il vaut mieux réfléchir avant de permettre que des puits de forage se multiplient dans une région comme l'Alsace, quand on sait de source sûre, que notre région repose sur une faille géologique.

Dans une interview de 2016, la physicienne Cécile Doubre, adjointe à l'École et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg (EOST), a affirmé que : « Plus récemment, ceux de Sierentz (1980), ont notamment été mesurés à 4,9 et 5,4. A l'inverse, on n'est pas une région où les témoignages historiques parlent de risque majeur, mais on ne peut jamais dire jamais », se méfie la physicienne.

(Sources : <https://www.20minutes.fr/strasbourg/1922347-20160911-alsace-apres-secousses-mois-aout-longue-histoire-region-seismes>)

Comme l'affirme cette physicienne, qui sait si les séismes à venir n'atteindront pas une magnitude supérieure à 3, 4 ou 5 voire plus, si trop de forages géothermiques se trouvent réunis dans un périmètre aussi restreint ?

C'est tout simplement scandaleux de s'obstiner à aller dans cette voie quand on sait que l'Alsace est une région sismique. On ne peut décentement pas exposer la population à de tels risques majeurs.

2.3. Un risque pour la ressource en Eau

L'autre sujet de préoccupation autour de ce projet concerne la ressource en eau.

Selon les estimations d'Imerys, il faudrait 65 m³ d'eau pour produire une tonne d'hydroxyde de lithium. Pour concentrer et convertir le lithium, ce seront encore d'énormes quantités d'eau qui seront mobilisées, soit 1,2 millions de m³ d'eau par année, sans compter les quantités d'eau astronomiques nécessaires au fonctionnement des data centers pour leur refroidissement. Alors que l'eau devient rare et précieuse !

L'eau deviendra rare pour les besoins de l'agriculture en période de sécheresse et pour les besoins de la population. A ce stade, est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle ?

D'autre part, qu'en sera-t-il des rejets des déchets liquides, des stériles et des résidus inhérents à l'activité de raffinage de lithium à Hatten ?

Aux risques de pénurie d'eau s'ajouteront, par alternance, les risques d'inondation et des crues, tel que nous l'avons déjà constaté, le climat étant complètement déréglé.

2.4. Un risque accru d'inondation

Parallèlement, des sols artificialisés n'absorbent plus l'eau de pluie et encore moins les crues.

Comment seront gérés les volumes ruisselants en cas de forte pluie à l'intérieur de l'agglomération ? Les capacités d'épuration des stations ne seront-elles pas saturées ? A moins qu'une partie des eaux de collecte ne soit rejetée directement dans les milieux, sans traitement, ce qui entraînerait alors une pollution potentielle de l'eau et des milieux naturels ?

Comment cela serait-il géré ?

Il est indéniable qu'une aussi vaste artificialisation de nos sols va diminuer le phénomène d'autoépuration de l'eau avec, pour conséquence, une qualité amoindrie de l'eau en aval. Cela serait-il susceptible d'entraîner des surcoûts de potabilisation ?

De même, les eaux de ruissellement de la ZAC ne vont-elles pas charrier une multitude de polluants en provenance de cette zone, altérant ainsi la qualité des ressources hydriques avoisinantes ?

Lors d'intenses épisodes pluvieux, on note déjà à Hatten une mobilisation de plus en plus fréquente des sapeurs-pompiers, que ce soit au domicile des particuliers comme sur le site de la société Striebig pour des phénomènes de remontées d'eau.

Cela se produit de manière croissante, à en juger par les témoignages des habitants, ainsi que par le nombre de photographies utilisées pour illustrer le calendrier annuel de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Hatten, où plusieurs photos de ce type d'interventions sont exposées de plus en plus souvent.

Comme vous pouvez le constater, Madame la Commissaire-enquêtrice, l'artificialisation d'une zone aussi vaste que 43 hectares pour une petite commune rurale comme Hatten n'est réellement pas sans risques ni sans conséquences négatives sur l'environnement, la population et le bâti, sachant que notre village n'est déjà pas épargné par les fréquents séismes induits.

Ces phénomènes génèrent énormément d'anxiété au sein de la population locale. Et cela se comprend. Au vu des sources de nuisances et de pollutions infligées à la population et à son cadre de vie, avec un effet direct sur le moral des habitants, le projet zac est, en l'état, et au sens de la loi, un projet inconstitutionnel.

3) ... et par conséquent, un projet anticonstitutionnel

L'article premier de la Charte de l'Environnement reconnaît à toute personne le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

L'Assemblée nationale, mais aussi les Nations Unies, ont reconnu ce droit pour chacun de vivre dans un environnement sain et respectueux de toute vie.

Ce droit fondamental est si fortement protégé que son atteinte peut donner lieu à une saisine du juge en référé-liberté.

Or, au vu des récents séismes induits imputés à l'activité de la centrale de Rittershoffen, persister à poursuivre l'industrialisation de Hatten, malgré les risques sismiques et malgré les inquiétudes soulevées par les habitants, constituerait une infraction à cette Charte de l'Environnement.

Avec ce projet de zac à Hatten, on exposerait en effet les habitants à des sources de pollution et de nuisances dues à une activité industrielle aux portes même du village, dans le cadre d'un écrin de verdure et d'une forêt classée et labelisée Forêt d'Exception.

Est-ce normal et raisonnable en vertu de la Loi relative à l'Environnement ?

Par conséquent, on ne peut que constater que ce projet s'avère anticonstitutionnel étant donné que le Conseil d'État a réitéré, dans sa décision n° 451129 du 20 septembre 2022, que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé constitue une liberté fondamentale.

Or, avec ce projet d'industrialisation, on tend plutôt vers une perte de cette liberté fondamentale. C'est donc un projet anticonstitutionnel et contradictoire au regard de la loi, auquel s'ajoute, par voie de conséquence, un préjudice supplémentaire : le préjudice moral traduit par l'éco-anxiété générée par autant de contradictions.

4) Le projet ZAC : une source d'éco-anxiété dûment constatée au village

4.1. Une éco anxiété consécutive au manque de transparence du projet Zac

Tout citoyen vivant en France a le droit d'être informé des projets impactant son lieu de vie et peut participer à l'élaboration des décisions concernant ces projets (art. 7 de la Charte de l'Environnement, Art. 120-1 du Code de l'Environnement).

C'est également un droit inscrit dans la Constitution.

Or, faute d'informations claires et de capacité à participer équitablement à l'élaboration des projets, la population locale se sent violentée et non respectée par rapport à ce droit.

La présence, à Hatten, des camions-vibreurs au mois de septembre 2024 l'avait clairement démontré.

En effet, on a pu se rendre compte du climat anxiogène généré par la seule présence, sur le territoire, des camions techniques si particuliers.

Selon les témoignages des uns et des autres, il était question de mal-être diffus et d'angoisse, de malaises et de sensations physiques désagréables... autant de remarques et de commentaires suffisamment explicites que l'on pouvait lire sur les réseaux sociaux, mais aussi entendre au détour de conversations spontanées dans le voisinage !

Si la seule présence de ces engins a généré ce phénomène, qui peut nous garantir, lors de l'avancée des travaux puis de l'exploitation des ressources, qu'il n'y aura pas d'avantage de surprises ou d'imprévus difficiles à gérer au niveau géologique, environnemental et sanitaire, donnant ainsi raison aux habitants de s'inquiéter ?

Qui peut nous garantir, avec certitude, que le sol alsacien, creusé de toutes parts pour permettre cette multitude de forages miniers, saura rester stable et ne pas trembler suivant un grade beaucoup plus important que 2 ou 3 sur l'échelle de Richter ? Rappelez-vous la déclaration de la physicienne Cécile Doubre citée plus haut : « On ne peut jamais dire jamais » !

Dans un texte consacré au « Pays de Pechelbronn » sur l'industrie pétrolifère en Outre-Forêt, publié par la « Revue d'Alsace » n°147, il est dit : « Pour René Schnaebele, chef-géologue au sein de la concession, cette irruption de l'industrie au cœur du monde rural se produit sans heurts. En 1943, il livre une vision idéalisée de la situation : « Les pompes et les tours de forage sont harmonieusement réparties, de telle manière qu'elles s'intègrent dans le paysage. L'agriculteur dans son champ n'a pas l'impression qu'il se trouve face à une industrie hostile. Au contraire le lent va-et-vient du balancier de la pompe, le battement des tours de forage, font partie depuis des générations de sa vie quotidienne » (...) « L'activité rurale et l'activité industrielle se complètent en une synthèse heureuse ».

Pourra-t-on en dire autant chez nous, face à une industrie, non pas pétrolifère, mais d'exploitation géothermique et de lithium ?

Or, que voit-on à Schwabwiller, sinon des infrastructures de fer immenses ?

Comment ne pas se sentir minuscule, et donc vulnérable face à ces mastodontes surdimensionnés et plantés sur notre territoire rural ?

Des mastodontes de fer qui n'ont rien à voir avec les pompes et les tours de forage de l'industrie pétrolifère d'antan, qui, elles, se fondaient effectivement dans le paysage.

Qu'en est-il en réalité à Schwabwiller ? A cette question, on peut répondre que la seule lecture des commentaires postés sur les réseaux sociaux par les internautes à ce sujet est, rien qu'à elle, éloquente, claire et formelle.

On est bien face à une industrie considérée comme hostile puisque, j'entends également dire dans le village et les environs : « Qui achètera encore des produits ou des denrées agricoles provenant d'une région soumise à des pollutions ? Comment produire du bio dans une telle zone devenue industrielle ? Qui serait encore intéressé à venir habiter dans une région exposée à de pareilles nuisances : séismes et tremblements du sol, contaminations de l'air, de l'eau, du sol, perception de secousses terrestres à n'importe quel moment du jour et de la nuit etc... ?

De même, j'entends également des personnes affirmer : « On n'est plus sûr de rien, je ne sais plus si je dois acheter ce bien, si je dois investir dans cet achat pour ma maison, si je peux acheter ce véhicule, si je dois engager des travaux de rénovation aussi importants chez moi etc... ? Car si le sol tremble et que je perds tout ? De quoi sera fait demain » ?

Face à tous ces commentaires, on se rend bien compte qu'à Hatten et dans les environs, on est face à un phénomène appelé « éco-anxiété, ou « solastalgie ».

En effet, face à autant d'incertitudes, la population locale n'arrive plus à se projeter sereinement dans l'avenir, tellement l'angoisse est réelle.

4.2. Une éco anxiété ou solastalgie, sérieuse et fondée

On dit, de façon générale, que les personnes éco-anxieuses sont des personnes lucides dans un monde qui ne l'est pas ou qui ne l'est plus.

Ce sujet, bien réel, fait l'objet de recherches scientifiques de plus en plus poussées et abouties.

Dans un rapport publié en 2017, l'American Psychological Association définissait l'éco-anxiété comme la « peur chronique d'une catastrophe environnementale ».

La solastalgie désigne l'éco-anxiété. Ce n'est pas une pathologie mentale mais une sensibilité au monde.

Par définition, elle désigne une forme de souffrance et de détresse psychique causée par la conscience des changements climatiques en cours, en particulier, ceux liés à la destruction des paysages, des écosystèmes, de la biodiversité, d'un site patrimonial, auxquels on est légitimement attaché.

L'éco anxiété est également ressentie à Hatten, pas seulement en raison de la survenue répétée des secousses sismiques, mais aussi face à l'ensemble des désordres que ce plan d'industrialisation de grande ampleur, aux contours flous et incertains, risque d'engendrer.

Et cette éco-anxiété ou solastalgie se manifeste par des troubles pouvant aller de la peur, la tristesse et l'inquiétude pour les uns, à de l'insomnie, une perte d'appétit, voire des troubles psychosomatiques pour les autres.

Cette éco anxiété à Hatten est réelle et n'est pas à prendre à la légère.

L'éco anxiété est un phénomène qui a d'ailleurs fait l'objet, en mars 2025, d'une publication par l'ADEME intitulée : « Eco anxiété en France. Etat des lieux, seuil de préoccupation clinique ». Il s'agit d'un rapport essentiellement basé sur un travail de recherches doctorales en cours, diligenté par le Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris.

Et puisque les personnes éco-anxieuses sont des personnes lucides dans un monde qui ne l'est pas, et que, désormais, la Nature a un statut juridique et des droits, la Cour de Cassation a aussi reconnu l'éco-anxiété, en 2012 déjà, dans l'affaire du procès « Erika ».

Ainsi, le préjudice psychologique dû à la détérioration de l'Environnement est bien inscrit dans le Code Civil.

Parmi les demandes à l'origine d'un contentieux figurent souvent une « justice climatique » lorsque les doléances des personnes exo-anxieuses ne sont pas prises au sérieux ou lorsqu'elles manifestent leur inquiétude devant des projets qui les dépassent et leur paraissent dénués de sens, mais que ces projets se poursuivent malgré tout.

Dans le cas de Hatten, il suffit de lire les réactions, sur les réseaux sociaux et les groupes Facebook dédiés, comme celle des collectifs et des associations concernés de près par le sujet, pour se rendre compte qu'au lendemain des récentes secousses sismiques de décembre 2025 et auparavant, les habitants étaient réellement inquiets pour leur sécurité et leur habitat.

De même, il suffit de comptabiliser le nombre d'avis négatifs et de refus du projet zac de Hatten dans le cadre de la présente enquête publique pour se rendre compte que l'éco-anxiété règne parmi les habitants.

Dans la très grande majorité, les remarques et observations concernant le sentiment d'insécurité et de danger à l'idée de cette implantation industrielle au village sont formelles, explicites, et sans équivoque.

L'autre question qui se pose aussi en rapport avec l'éco-anxiété concerne cette fois le village dans sa globalité : comment ne pas être insensible au risque de voir sa commune abîmée et sacrifiée pour les besoins de la transition énergétique, alors que cette même commune a déjà été déclarée « village martyr » pour faits de guerre en 1945 ? Comment pourrait-on l'oublier ou faire comme si de rien n'était ? Cela est juste impossible !

5) Le projet zac face au devoir d'histoire et de mémoire

Comme vous le savez, la bataille de chars de Hatten-Rittershoffen de janvier 1945 a été l'une des batailles du front de libération ouest les plus meurtrières au niveau national. Cette contre-offensive allemande dite encore « Opération Nordwind » n'a pas été une bataille ordinaire.

Le nombre de pertes dans un laps de temps très court a été élevé.

Cette bataille éclair n'ayant épargné ni civils, ni militaires, ni animaux.

Le village ayant été anéanti à 98% en l'espace de quelques jours seulement.

De par son caractère unique : guerre éclair et guerre totale à la fois, cette bataille du front de libération ouest confère aux lieux où ces drames se sont déroulés un caractère spécifique et singulier qu'il convient de préserver, par respect pour la mémoire des victimes, des descendants de ces victimes et des vétérans.

Nombre d'éléments du bâti, aussi bien à Hatten qu'à Rittershoffen, témoignent de l'ampleur du conflit, du désastre du fracas des armes et des combats meurtriers dans ces deux communes de l'Outre-Forêt.

Le musée de l'Abri et la casemate Esch constituent des témoins de cette histoire mouvementée.

Aussi, vous me demanderez sûrement, pourquoi préserver des terres agricoles qui sont des anciens champs de bataille, si à Hatten, on compte déjà un musée de l'Abri et une casemate Esch, bien fournis et entretenus ?

A cette question, je répondrais dans un premier temps par cet adage qui dit « qu'une image vaut mille mots ». Aussi, permettez-moi de porter à votre connaissance l'exemple de Craonne, une commune de l'Aisne à 4 heures de route de l'Alsace.

Vous trouverez, au fil du texte ci-dessous, les liens vers des supports vidéo où vous pourrez vous rendre compte, par l'image, de ce qui a été pratiqué en matière de sauvegarde des champs agricoles anciennement champs de bataille.

En tant que commune du département de l'Aisne située sur la crête du Chemin des Dames, Craonne ressemble étrangement à Hatten, dans la mesure où cette commune des Hauts-de-France a aussi été complètement ravagée par la guerre, en l'occurrence, la Grande Guerre, lors de la terrible bataille de 1917.

Ainsi, à Craonne, les terres agricoles chargées d'histoire et de mémoire sont considérées comme des témoins inégalés du conflit armé, bien que disposant déjà de plusieurs sites patrimoniaux dédiés à la commémoration de cette guerre.

Cette commune des Hauts-de-France a, comme Hatten et Rittershoffen, été complètement détruite après la guerre lors de la grande bataille meurtrière ou attaque ultime du 16 avril 1917.

Certes, Craonne a été reconstruit après le conflit, sachant qu'avant la guerre, c'était un beau village composé de 320 maisons en pierre de taille qui comptait 700 habitants.

Au lendemain du conflit, en 1918, seulement 30 personnes sont revenues y vivre. Soit à peine 5% ! C'est dire l'ampleur des dégâts.

Aujourd'hui, cette commune s'est redynamisée et demeure un symbole vivant de résilience.

Mais ce sont les terres alentours, intactes, qui témoignent de la violence des combats qui s'y sont déroulés.

Car la terre, elle, n'a rien effacé et restent des témoins éloquents de l'Histoire, qui doivent de ce fait être préservés.

Pour mieux comprendre cette idée, rien ne vaut l'image. Aussi, permettez-moi de porter à votre connaissance le témoignage de M. Noël Genteur, agriculteur, ancien maire de Craonne et conseiller général de l'Aisne.

Au micro de France 3 Hauts-de-France, il a expliqué la raison pour laquelle les terres agricoles restent des témoins éloquents de cette grande bataille de 14-18 et en quoi un problème éthique se pose s'il fallait les urbaniser.

<https://www.youtube.com/watch?v=1CXoUoJUtvI>

Dans le second documentaire ci-dessous, M. Genteur explique avec l'historien Jean-Yves Le Naour, face à des personnalités politiques et journalistiques, pourquoi ces terres doivent être protégées. Et ne devraient pas être urbanisées pour raisons éthiques et morales.

<https://www.youtube.com/watch?v=YD5-sNYeLis>

Comme vous pouvez le constater via ces partages d'images vidéo, transmettre cet héritage aux jeunes générations comme l'a fait Noël Genteur au Chemin des Dames, ne peut que se faire par une sortie sur le terrain, au plus proche de la réalité, et non pas dans un musée ou un édifice reconstruit.

Ces marches et visites mémorielles se font sur des terres conservées, pouvant être cultivées, certes, mais laissées à l'état de milieux naturels.

D'où l'intérêt de préserver des anciens champs de bataille de la bétonisation.

Ainsi, à Craonne, faire honneur au devoir de mémoire ne s'est pas effectué par une visite du village reconstruit ou une visite de musée, bien que cela existe aussi, mais par une marche mémorielle directe sur les terres environnantes réelles, qui restent des témoins authentiques, car intacts, comme à l'origine (minute 10:10 du support vidéo joint ci-dessous).

C'est pour cela qu'urbaniser et transformer un ancien champ de bataille pose un sérieux problème éthique et moral.

Au Chemin des Dames, les évènements de la Grande Guerre s'y sont déroulés il y a plus de 100 ans maintenant.

Mais marcher sur ces terres préservées est aujourd'hui toujours aussi émouvant.

<https://www.youtube.com/watch?v=7tzjRRUrRlg>

Ainsi, les terres de Hatten concernées par le projet de zac, constituent, comme à Craonne, un vestige significatif du conflit de 39-45.

Les bétoniser à des fins d'urbanisation pour les besoins de l'industrialisation serait un sacrilège et une offense à la mémoire.

Car cette bataille de chars de 1945 à Hatten n'a pas été une bataille comme une autre. Les sources historiques, visuelles et les témoignages que l'on peut lire ici en témoignent : les conflits armés se sont bien déroulés sur ces terres situées route de Seltz à Hatten, à proximité du cimetière israélite et de l'ancienne gare, et constituent bien des espaces où les combats se sont réellement déroulés :

https://14thad.org/history/history_of_the_14th.pdf (pages 85-87)

Et <https://14thad.org/documents/hatten2.pdf> (pages 70-71)

Ainsi, comme on peut le voir à travers ces témoignages de soldats et vétérans américains, ces terres actuellement terres agricoles, et milieux encore préservés de la bétonisation, constituent des terres de mémoire chargées d'histoire et doivent à ce titre être conservées, maintenues en l'état, car elles représentent des vestiges de guerre uniques et précieux, nécessaires à la transmission d'un héritage historique, culturel et mémoriel aux générations futures.

Il ne faut pas non plus oublier que les soldats des XIX et XX è siècles ont porté des valeurs comme l'Honneur, le Courage, la Bravoure et l'Abnégation, qui sont

des valeurs essentielles à partager dans notre société actuelle trop souvent en manque de repères, surtout chez les jeunes.

On apprend beaucoup du caractère héroïque des soldats qui se sont battus pour défendre notre territoire, pour défendre aussi la Paix et la Liberté dont nous profitons tous aujourd’hui.

C'est la raison pour laquelle, préserver ces lieux de mémoire chargés d'histoire est plus qu'un devoir civique, c'est aussi un devoir moral et humain.

Ces champs de bataille ont façonné de manière significative l'Histoire de Hatten et ne devraient pas être ensevelis sous du béton.

Nombre de revues d'Histoire locale mais aussi, des photographies provenant des archives allemandes ainsi que les témoignages de soldats revenus vivants de la guerre et des vétérans, ont témoigné de l'ampleur de ce conflit armé qui s'est déroulé aux portes du village, sur ces champs de la route de Seltz à Hatten.

Ce sont par conséquent des terres-sanctuaires qui méritent d'être préservées, car elles jouent un rôle crucial dans la compréhension et la commémoration des conflits passés.

En demeurant intacts, ces espaces chargés d'histoire offrent non seulement un aperçu tangible de l'Histoire militaire et générale de la commune, mais servent également de lieux de mémoire et d'éducation pour les générations futures, en aidant à garder en souvenir le sacrifice consenti par nos anciens pour nous permettre de vivre dans un monde préservé de la menace fasciste.

Cela est important. Car « celui qui ne connaît pas l'Histoire est condamné à la revivre ». Georges Santanaya

Et effacer par l'artificialisation des sols, les traces de ceux qui ont fait l'Histoire, à savoir les terres agricoles anciennement champs de bataille, est une insulte et un danger : « L'oubli serait une injustice absolue. L'oubli serait le triomphe de l'ennemi. Car le bourreau tue toujours deux fois, la deuxième fois par l'oubli ». Elie Wiesel (1928 - 2016), rescapé des camps nazis, Prix Nobel de la Paix, écrivain et philosophe.

De même, qu'adviendra-t-il du cimetière israélite de Hatten, sachant que ce lieu demeure le seul et dernier souvenir qu'il nous reste de la communauté juive au village, dont le destin tragique est tristement connu ?

Avec l'implantation d'une zone industrielle à cet endroit, le cimetière israélite risque d'être complètement dissimulé, vu les images de synthèse du projet zac qui nous ont été présentées lors de la réunion publique du 26 novembre 2025.

Ces infrastructures industrielles risquent-elles de cacher un site mémoriel qui demeure le dernier souvenir qui nous reste de la communauté juive tragiquement disparue suite au conflit de 39-45 au village ?

Ce projet zac va-t-il, là aussi, porter une offense à la mémoire des victimes et des descendants des victimes juives, en manquant ainsi de respect envers des sites dédiés au souvenir ?

Car à l'heure d'aujourd'hui, on n'a strictement aucune connaissance des bâtiments qui figureront autour du périmètre de ce cimetière.

Ne permettons pas qu'à Hatten soit commis l'insulte et l'outrage de l'oubli par la destruction, l'effacement et l'occultation de tels lieux de mémoire.

Nous sortirions alors de notre rang de gens civilisés.

Et cela n'est pas admissible.

Quelle réputation la commune de Hatten finira-t-elle par avoir si ses derniers témoins et vestiges de notre Histoire si mouvementée et si particulière venaient à être effacés ?

Quel respect Hatten pourrait-il encore inspirer après un tel sacrilège ?

Il n'est pas insignifiant de rappeler que Hatten rayonne au niveau international pour ses vestiges de l'Histoire en attirant également touristes et visiteurs.

A titre d'anecdote, dernièrement, des touristes scandinaves sont venus dans notre belle région de l'Outre-Forêt, visiter... les anciens champs de bataille route de Seltz à Hatten.

Et ils auraient déclaré : « Bedste ruter i nærheden af Bataille des Chars de Hatten – Rittershoffen » ! Voici ce qu'ils ont rapporté sur leur site internet dédié aux randonnées, qui est visiblement leur passion : www.alltrails.com d'où je traduis, du danois en français : « Bataille des Chars de Hatten - Rittershoffen : Cette région

est encore plus belle vue depuis les sentiers » ! (...) « Cela tombe bien, il y a 2 itinéraires qui vous y mèneront, y compris des itinéraires de randonnée. Planifiez votre sortie à l'aide de cartes sélectionnées par nos soins, ainsi que d'avis et de photos prises par des amoureux de la nature. Vous êtes à la recherche d'un défi ? Choisissez parmi 2 itinéraires plus difficiles. Quelle que soit votre activité préférée à faire en pleine nature, les itinéraires près du site de Bataille des Chars de Hatten - Rittershoffen sont parfaits pour les randonneurs et les amateurs de plein air » !

Ces sentiers propices aux randonnées étant le secteur agricole situé en bordure de forêt, route de Seltz à Hatten, soit la future zone zac !

Ainsi, comme on peut le voir avec cet exemple, cette vaste étendue de champs que borde la forêt d'exception classée Natura 2000 à Hatten fait partie intégrante des sites pittoresques que tout visiteur souhaite avoir la chance de visiter lorsqu'il se rend sur les sentiers rhénans.

Nous n'avons pas le droit de retirer cet espace aux lieux à visiter, surtout lorsqu'ils sont remarquables, au point d'attirer des touristes venant de tous les horizons !

En conclusion, ces terres si précieuses car particulières d'un point de vue biologique, naturel, historique, mémoriel et touristique, doivent impérativement être préservées et non pas artificialisées.

Aussi, après vous avoir exposé les raisons qui m'incitent, en toute légitimité, de me prononcer contre le projet d'industrialisation à Hatten, veuillez trouver à présent ma proposition, en guise d'alternative.

II / Les alternatives au projet zac de Hatten

2.1. Des entreprises vouées à l'obsolescence ?

A l'heure des innovations technologiques et des avancées de la recherche scientifique, il y a fort à parier que le projet de création de parc industriel à Hatten puisse être voué à l'obsolescence et donc à disparaître dans un futur proche. Beaucoup d'usines en France en témoignent déjà.

En effet, comment se fait-il qu'à l'heure de l'IA et de la miniaturisation de tous les supports électroniques, il faille sacrifier de vastes étendues de terres agricoles qui sont de plus des terres-sanctuaires, chargées d'histoire et de mémoire, pour des entreprises dont on ne sait pas si elles subsisteront longtemps ?

Il faut savoir que de prestigieuses équipes de Recherche en France, dont celle de Jean-Marie Tarascon, professeur médaillé d'or du CNRS et grand spécialiste français de chimie du solide et électrochimie, travaillent actuellement avec acharnement sur les alternatives au lithium !

Ces scientifiques se sont bien rendus compte que l'exploitation du lithium, son approvisionnement et son exploitation, ont un impact très négatif sur l'environnement.

Et face à la demande croissante des véhicules électriques prochainement, il est plus qu'urgent de trouver une alternative à ce minéral pour la confection des batteries.

C'est donc ce qu'ils sont en train de mettre au point, avec le sodium-ion, qui permettrait la fabrication de batteries électriques plus abondantes, rendant ainsi les voitures électriques moins onéreuses et bien plus sûres à haute température.

D'autant plus que le sodium-ion est non toxique et davantage respectueux de l'environnement.

Donc, d'après l'actualité scientifique, il est probable que le lithium soit supplanté par d'autres minéraux plus performants dans un futur très proche.

Ainsi, à Amiens, une usine de fabrication de batteries sodium-ion a déjà été créée : il s'agit de Tiamat, qui sera la première entreprise française à produire ce type de batteries sans lithium.

D'autres alternatives sont aussi à l'étude pour les data centers.

A cet effet, les chercheurs sont en train de mettre au point des méthodes de stockage des données dans des espaces autres que l'environnement terrestre. Car au rythme où les data centers se développent, ce sera intenable d'ici peu, tant l'archivage des données exige beaucoup d'espaces, ce qui va à l'encontre des principes ZAN.

Ainsi, des innovations sont à l'étude comme par exemple archiver des mégas données, non plus dans des data centers terrestres, mais dans l'espace, les fonds marins et même sur les brins d'ADN et des polymères artificiels.

Afin d'illustrer cette idée, je cite les propos de Philipp Johnston, patron de l'entreprise Starcloud : « Loger des puces et des serveurs dans l'espace, voilà l'objectif affiché par les géants et les start-ups du secteur technologique, qui y voient une réponse aux contraintes actuelles d'approvisionnement en énergie. L'idée, c'est que cela aura bientôt beaucoup plus de sens de construire des centres de données (data centers) dans l'espace que sur terre ». Philip Johnston, patron de Starcloud, lors la conférence FII à Riyad en octobre 2025.

Des propos qu'il a d'ailleurs réitérés au micro de CB News le mois suivant, le 5 novembre 2025.

Comme on peut le constater, grâce aux avancées rapides de la science et des nouvelles technologies, nous disposerons très bientôt de solutions et des alternatives au développement industriel actuel, sans nécessairement pour cela artificialiser autant d'espaces terrestres.

Ces mêmes innovations à venir mettront alors en échec, en obsolescence et donc en faillite, les entreprises qui souhaitent s'implanter en Outre-Forêt.

Tandis que Hatten devrait alors conserver ses derniers joyaux et vestiges : des terres nourricières et bio et des terres de mémoire témoins d'une des dernières grandes batailles qui a marqué tout un village.

Car cette perte et destruction patrimoniale irréversible serait d'autant plus regrettable quand on sait que des friches sont disponibles juste à proximité pour accueillir ces projets à l'avenir incertain.

2.2. L'utilisation de friches comme alternative réelle et durable

Sur des sites institutionnels comme ceux de l'ADEME, du CEREMA et de l'Aménagement du Territoire, on trouve des cartes topographiques qui sont régulièrement mises à jour. Elles indiquent les friches disponibles en France.

Par exemple, sur le site internet du CEREMA figure une carte de France, où l'on voit bien qu'autour du Nord de l'Alsace et dans le Grand-Est en général, il existe

1403 friches, dont 589, désignés par des cercles orange, qui sont des friches sans projets pour l'instant, et donc disponibles.

Pourquoi ne pas revitaliser plutôt ces espaces-là, qui sont déjà imperméabilisés et libres ?

Ils sont une réelle opportunité et un formidable levier à la tentative de relance économique de la région ! Au lieu de détruire de façon irréversible nos milieux naturels et défigurer les paysages à tout jamais.

Et l'ADEME soutient de près les décideurs et les élus pour réexploiter ces friches en les accompagnant durant tout le processus de A à Z.

Un exemple de friche revitalisée d'ores et déjà disponible : Axioparc à Drusenheim

Axioparc consiste en une ancienne raffinerie déjà réhabilitée, donc dépolluée, s'étendant sur une surface de 130 hectares disponibles et prête à accueillir tout types d'entreprises : industries, artisanat, services.

Le site Axioparc de Drusenheim est à seulement 20 kilomètres de Hatten.

Il pourrait accueillir des entreprises avec rapidité, grâce notamment à un système clés en main déjà opérationnel.

Il offre également des facilités de transport tous azimuts que ne dispose pas Hatten.

En effet, Drusenheim est proche du réseau fluvial et se trouve à seulement 20 minutes de Strasbourg et des grandes villes allemandes rhénanes et à proximité directe de l'autoroute A35.

Bordée par la RD468, la commune offre surtout un accès immédiat à la zone d'activités que l'on peut rejoindre directement sans avoir à traverser le centre urbain. Ce qui n'est pas le cas à Hatten.

Situé aussi sur l'axe ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg, cette commune est avantageusement desservie par les gares de Drusenheim et d'Herrlisheim, facilitant ainsi le transport des travailleurs.

Cette possibilité de transport n'existe pas non plus à Hatten, ce qui forcerait les employés à se rendre au travail en voiture, augmentant ainsi le trafic routier sur notre territoire et les nuisances qui y seraient corrélées.

A l'heure actuelle, Axioparc disposerait de plusieurs dizaines d'hectares encore propices à accueillir des entreprises de type industriel.

En proposant un site véritablement clés en main, cette friche déjà revitalisée offrirait un démarrage fluide et rapide aux entreprises, car l'essentiel des procédures administratives relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement ont toutes déjà été réalisées en amont de l'arrivée des investisseurs.

Outre un gain de temps énorme, choisir le site Axioparc clés en main permettrait de réaliser des profits financiers intéressants, et l'argent ainsi épargné pourrait être redistribué ailleurs.

Pourquoi la communauté de communes de l'Outre-Forêt ne négocierait-elle pas avec la communauté de communes du Pays Rhénan à ce sujet ?

Ainsi, il existerait des alternatives très intéressantes et sérieuses à l'implantation de zones d'activités industrielles ailleurs que sur le territoire rural de l'Outre-Forêt, tout en restant proches de chez nous.

En présence de telles alternatives, on ne peut que se montrer réticent face au projet zac de Hatten, car celui-ci repose sur un pari trop risqué : autoriser l'implantation d'entreprises industrielles aux contours flous et au devenir incertain, sans aucune garantie réelle, mais avec un risque qui lui est bien certain et réel et qui impacterait de façon irréversible notre patrimoine rural d'une richesse inestimable et non négociable.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je confirme mon avis très défavorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention, et vous prie d'agrérer, Madame la Commissaire-enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Bonjour Madame la Commissaire-enquêtrice,

Je souhaite exprimer mon opposition au Parc d'excellence à Hatten pour les raisons suivantes :

1. Le Green Deal :

- la Commission européenne, qui avait fixé l'arrêt de la construction des véhicules essence et diesel à 2035, prévoit une clause de revoyure en cours de discussion et dont le résultat sera annoncé le 16 Décembre 2025. Elle pourra faire marche arrière : de nombreux pays plaident pour autoriser les véhicules thermiques au-delà de 2035, et aussi pour des motorisations hybrides rechargeables, ou les carburants de synthèse. Si cet arrêt est remise en cause, c'est la plus grande part du Green Deal sur lequel repose le projet de la ZAC qui ne tient plus.

Plusieurs pays européens défendent l'autorisation post-2035 des véhicules neufs roulant aux biocarburants (ou agrocarburants). Qui financerá la ZAC quand l'état fera marche arrière sur le 100% électrique ?

- Les politiques peuvent changer très rapidement. Par exemple : en mai 2025, les députés européens avaient donné leur feu vert pour revoir à la baisse l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de l'Union européenne. Cette ambition étant désormais appliquée sur trois ans, les constructeurs ne sont plus tenus d'atteindre 22 % de ventes de véhicules électriques à batterie cette année.

- Les objectifs du Green Deal pourraient voir dans les batteries sodium-ion une meilleure alternative que les batteries à lithium-ion. Les batteries sodium-ion offrent de meilleurs avantages. Le sodium présente tous les avantages que le lithium n'a pas : 1000 x plus abondant que le lithium, extraction moins onéreuse et plus facile, moins cher, plus écologique (pas besoin de matériaux critiques ni toxiques comme le cobalt et le nickel dans les batteries sodium-ion), plus sécuritaire, plus de longévité (plus de 4000 cycles charge/décharge), sécurité accrue (très bonne stabilité thermique), résistance au froid (les batteries restent performante jusqu'à -40° contrairement au batterie lithium), puissance et charge beaucoup plus rapide. Son recyclage est plus facile que celui des batteries lithium-ion. Le sodium peut être exploité sur de plus vastes régions en France et dans le monde. L'attrait du lithium est amené à disparaître, il est désuet face aux nouvelles propositions de batteries qui émergent. La chine l'a déjà compris et accélère massivement sa production de batterie sodium-ion.

2. La trop grande zone d'ombre du projet :

L'objet de la Zac est d'accueillir une unité de raffinage de lithium et aussi « l'accueil d'une ou deux entreprises industrielles ayant de forts besoins énergétiques pour leur process de production ». De quel type d'entreprise s'agit-il ? Quel sera l'impact sur l'écologie, les nuisances sonores, visuelles, quel risque de contamination des eaux et de l'air ?

- Cela est bien trop vague. Nous avons besoin de savoir de quel type d'entreprise il s'agit. Nous refusons d'être mis devant le fait accompli. L'usage de lithium n'est pas sans danger : le risque d'explosion est immense. Est-ce bien raisonnable de placer un parc d'entreprises de ce type sachant les risques et la proximité avec les habitations ?

Voici un exemple de simulation d'une explosion de batterie de voiture électrique en lithium : <https://www.estrepublicain.fr/videos/explosion-de-batterie-de-voiture-electrique-une-simulation-grandeur-nature-3qrv8kf>

Imaginez l'explosion de plusieurs hectares de lithium !

- Ce n'est pas parce qu'une entreprise est décarbonnée qu'elle est forcément non polluante. Exemple : data center (la fabrication et la fin de vie des équipements qui composent les data centers sont une source de pollution énorme. À l'instar des appareils électroniques, les serveurs informatiques exigent de grandes quantités de métaux rares, dont l'extraction intensive, repose sur des procédés polluants), sans compter la pollution sonore, visuelle, jour et nuit pour les habitants pendant le processus d'exploitation.

- Comment considérer la validité des résultats des bureaux d'études puisqu'ils ne peuvent pas tenir compte de ces deux entreprises inconnues. Je cite le document (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - à la page 204) : « Cette étude ne tient pas compte de l'effet des futures activités qui viendraient à s'implanter sur la ZAC, étant donné qu'elles ne sont pas encore connues. ». Ou encore, je cite l'Ae : « Les émissions olfactives, les vibrations, la production de déchets et la pollution lumineuse devront également être analysées dans la mesure du possible (en fonction des activités industrielles attendues). » (07 - ETUDE D'IMPACT - ZAC HATTEN.pdf - page 940) Aucune étude de ce document n'a pu malheureusement tenir compte précisément de l'effet réel des futures activités puisqu'elles sont inconnues. Comment être favorable à l'implantation de ces entreprises dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants ?

3. Les dangers du raffinage du lithium :

Les étapes de production du lithium qui entraînent les plus grands impacts environnementaux sont la lixiviation et la purification.

- Des solvants seront-ils utilisés lors du raffinage ? Si oui, comment seront-ils acheminés ? Par camions ? Quels sont les dangers du transports de telles substances chimiques ? L'usage de solvants dans d'aussi grandes quantités présente t-il des risques d'explosions ? Quels risques de contaminations pour les sols et les eaux ? Et en cas d'accident et de déversement de ces produits chimiques dans la forêt Natura 2000 ?
 - Le raffinage du lithium émet-il des poussières ? Si oui, quelle densité ? Quelle protection pour les cultures et les habitations ?
 - L'extraction du lithium nécessite d'importantes quantités d'eau : quels risques de sécheresse en été pour nos communes ?
 - Est-ce bien raisonnable de placer des activités basées sur le lithium, matériel hautement réactif et inflammable, à 200 mètres d'une forêt ? En cas de feu de forêt, c'est extrêmement dangereux, et inversement, en cas d'incendie sur le site de la Zac, c'est très dangereux aussi pour la forêt (classée Natura 2000).
 - Quelles sont les implications de toutes les canalisations qui devront être mises en place pour alimenter la zone en lithium ? Que faudra-t-il sacrifier ? Des terres agricoles ? La circulation routière sera t-elle impactée pendant la phase de création du réseau sous terrain ? Quels sont les dangers d'avoir en circulation un réseau sous terrain de lithium en cas de séisme et/ou de mouvements de terrain de type surrection ou subsidence liés à la géothermie ?
 - Gestion de l'eau : comment seront traitées les eaux usées qui seront générées par la ZAC ? Ont elles été évaluées ? Comment vont-elles être traitées ? Seront-elles raccordées à une station d'épuration ? Si oui, sera t-elle en mesure de traiter quantitativement et qualitativement ces eaux ? Quelle sera la consommation d'eau et quantité d'eaux usées des deux autres entreprises ?
 - En cas d'erreur humaine, les risques de pollution des sols et des eaux seront énormes, le risque de coût financier est-il prévu ? Est-il sage de prendre de tels risques à proximité d'habitations humaines et d'une zone Natura 2000 ?
- *****

4. Les contradictions écologiques du projet :

Le projet, tant dans sa phase de fabrication que d'exploitation, présente de nombreuses contradictions écologiques :

- Selon une estimation basée sur les données de l'INSEE : « le projet générera environ 7 000 tonnes de déchets par an » et « des émissions des GES d'environ 3 700 tCO2e/an sont à prévoir » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 212 et 214).
- Le bureau d'étude Solares Bauen affirme : « Le projet d'aménagement vient à priori en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de GES présentés dans le diagnostic du PETR et rend difficile l'atteinte des objectifs de décarbonation présentés pour l'horizon 2050. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 940).

« De manière générale, les émissions induites par le projet sont significatives et vont à l'encontre

de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui vise à atteindre la neutralité carbone en 2050, en représentant un total de l'ordre de 500 ktCO₂e sur 50 ans. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 948) et « Au cours de l'une des 10 années de construction, l'aménagement sera à l'origine d'émissions de l'ordre de 9,8 ktCO₂e/an...cela représente plus d'émissions que le poste « déchets » du territoire sur la même année. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 940). « De même, le projet va à l'encontre des objectifs de la SNBC : la stratégie mise sur la neutralité carbone d'ici à 2050 et l'aménagement implique des émissions de GES additionnelles, à compter d'aujourd'hui et jusqu'alors. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 940).

Selon Solares Bauen : « Le projet occasionnera des émissions sur les postes relatifs à la construction (travaux et matériaux), à l'exploitation, au transport des personnes et marchandises, à la gestion de l'eau et des déchets, etc... Les entreprises retenues pour s'installer sur le site devront utiliser la chaleur géothermale comme source d'approvisionnement, ce qui diminuera les consommations générales de ce type d'industriels. Le projet aura un impact négatif sur le climat à l'échelle locale avec la création d'ilots de chaleur liée à l'imperméabilisation et à l'artificialisation des sols engendré par le projet. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 244).

- Et aussi : « Durant le chantier, d'éventuelles pollutions accidentelles peuvent survenir (fuites d'hydrocarbures au niveau des engins (risque accidentel de faible intensité), déversements fortuits de produits polluants). Ces produits s'infiltreront dans les sols et peuvent migrer vers les eaux souterraines » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 248).

« Les travaux pourraient avoir un impact sur la population, via le trafic généré, les nuisances sonores, de poussières ou encore les vibrations. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 260).

- Contamination des eaux : « S'agissant des eaux souterraines, l'Ae confirme le niveau élevé retenu pour les eaux souterraines, le dossier précisant que d'éventuelles pollutions accidentelles peuvent survenir en phase travaux et en phase exploitation. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 317).

- Risque d'inondation : « La nappe est affleurante et un risque d'inondation par remontée de nappe est recensé sur tout le périmètre du projet. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 317).

- « La phase travaux va engendrer la destruction directe de terres agricoles. La réalisation des mesures de compensation naturalistes va engendrer des impacts sur des surfaces agricoles supplémentaires. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 261).

- « L'abattage de l'alignement d'arbres le long de la RD28 préalablement à la phase travaux va entraîner une banalisation de la vue, une perte de repères dans l'espace ainsi qu'une altération du cadre paysager des itinéraires empruntés quotidiennement par les habitants. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 262)

- La gouvernance de ce projet n'inclut pas assez l'avis des habitants. Pour preuve alors que cette enquête n'est même pas arrivée à terme, il y a déjà des piquets d'installés dans les champs. Nous nous sentons pris de court.

- Pourquoi invoquer la fabrication française du lithium en sacrifiant des terres agricoles alors qu'en ce moment même et pour la première fois depuis 50 ans la France importe davantage de produits agricoles qu'elle n'en exporte ? Peut-être qu'il faudrait aussi soutenir nos agriculteurs et producteurs locaux autant que de vouloir s'industrialiser à tout prix ?

- pollution sonore : « L'Autorité environnementale considère que l'enjeu « bruit » pourrait être de niveau élevé compte tenu de la destination industrielle de la ZAC. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 322)

- Zone industrielle = pic de chaleur car moins de végétation. « Les évolutions précédemment évoquées participeront également à l'augmentation en fréquence et en intensité des pics de chaleur estivaux. Ces problématiques seront potentiellement renforcées par le contexte du site : malgré la présence de la forêt d'Haguenau à proximité, les activités industrielles et l'imperméabilisation des sites qui les accueillent induisent généralement un phénomène d'ilot de chaleur en été. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 262)

- En phase travaux et exploitation, même si il s'agit de projets verts, il y aura un impact de pollution lumineuse et sonore pour les habitants et la faune de la zone Natura 2000.

- Concernant la promesse de 1000 emplois. De quel type d'emploi s'agit-il ? A quelle substance hautement toxique vont être exposés ces travailleurs ? Les saumures géothermiques renferment des gaz dont certains sont asphyxiants, toxiques voire inflammables. Le chlorure de lithium

présente des risques de corrosion cutanée, lésion oculaire grave à sévère. Qui souhaiterait voir ses proches travailler au contact de substances chimiques hautement dangereuses ?

5. Non respect du patrimoine :

Cette zone ainsi que les villages de Hatten/Rittershoffen ont une haute valeur historique : « l'Ae considère que les enjeux patrimoniaux et archéologiques devraient en conséquence être considérés *a priori* comme « élevés » pour la valeur historique qu'ils représentent, compte tenu des batailles meurtrières qui se sont déroulées sur le territoire communal lors de la Seconde Guerre mondiale. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 322)

La proximité de la ZAC avec la casemate Esh ne fait pas honneur au devoir de mémoire que nous devons respecter. C'est un lieu d'observation et de recueillement qui permet de réaliser l'expérience terrible de cette Seconde Guerre mondiale. Nous avons le devoir de nous souvenir de cette bataille de Nordwind et d'honorer ceux qui ont lutté pour notre liberté. La bataille de Nordwind était une des dernières offensives militaires de la Wehrmacht. 2500 soldats et 83 civils y ont perdu la vie. Parmi les habitants de Hatten qui ont survécu, un bon nombre sont restés traumatisés. Respectons ce lieu témoin du pire parce qu'« Un peuple qui oublie son passé, se condamne à le revivre » W.Churchill.

Protégeons la mémoire de nos ancêtres pour le futur de nos enfants. Il s'agit aussi d'une question de respect pour toutes ces personnes qui ont perdu la vie. Cette zone de ZAC n'est pas neutre : il y a été découvert 18 points d'impacts d'obus, un boulet antichar destiné à percer les blindages, un obus de 150 mm. Je cite : « Les sondages ont également mis au jour deux munitions actives, toutes deux allemandes : un boulet antichar, de facture allemande, destiné à percer les blindages et un obus de 150 mm. Bien que l'étude archéologique ait investigué une part importante de la surface du site, une étude pyrotechnique devra être conduite pour préciser les enjeux. » (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 144)

Je ne comprends pas que dans un tel contexte on pense pouvoir installer une usine de raffinage de lithium, donc une grande concentration de lithium, substance hautement inflammable, sur une terre qui pourrait encore contenir des munitions potentiellement actives de type obus restées enfouies plus profondément.

Enfin, le paysage rural de Hatten, typique de notre belle région, attire les touristes. Il n'y a pas de place pour une site industriel de cette envergure, même vert.

6. Le marché des véhicules électriques est rapidement changeant :

- le lithium n'est plus le favori pour la fabrication de batteries. A ce jour, le sodium présente tous les avantages que le lithium n'a pas : plus écologique, abondant, facile à extraire, moins cher, plus sécuritaire, plus de longévité (plus de cycles charge/décharge). Les batteries au lithium vont être abandonnées pour tous ses inconvénients.

- Le paradoxe des véhicules électriques : recharger ses batteries nécessite un énorme surcroît d'électricité qui va coûter cher et impacter l'environnement. Pour subvenir aux besoins de recharges électriques de ces véhicules, la France va devoir augmenter sa production d'électricité. Limitée par notre parc nucléaire vieillissant, la France va devoir importer l'électricité très chère, ce qui va encore alourdir nos factures. Ces importations d'électricités seront pour une bonne part d'origine fossile : charbon, gaz, pétrole. Ça veut dire qu'on va augmenter notre consommation d'électricité polluante pour faire rouler des véhicules moins polluants....

- Le marché des véhicules électriques est à ce jour encore dopé en France par les aides de l'Etat. Mais qu'adviendra t-il des achats de ces véhicules onéreux quand les aides de l'Etat s'arrêteront ? En Allemagne, par exemple, lorsque les aides de l'état aux achats de VE se sont arrêtées, le marché a chuté.

- Le Royaume-Uni vient d'instaurer une taxe d'environ 2 centimes/km sur les véhicules électriques afin de compenser la chute des recettes issues des carburants. La France compte adopter cette taxation.

- Stellantis et son patron Carlos Tavares remettent régulièrement en cause cette électrification forcée.
 - Gill Pratt, ingénieur de Toyota pense que l'avenir passe par différentes solutions comme l'hybridation ou encore l'hydrogène mais pas par le 100% électrique.
- Pour Toyota le calcul est simple, pour faire baisser le CO₂, il est plus efficace de fabriquer de petites batteries pour les hybrides que de grosses batteries pour les véhicules électriques.
- Aux Etats-Unis, de nombreux rappels de véhicules électriques ont été signalés. Par exemple, depuis 2020, les véhicules Chevrolet Bolt sont rappelées par le constructeur et contraintes de se garer en dehors des places de stationnement classiques pour éviter une explosion qui endommagerait d'autres véhicules voisins.
 - Nous n'avons aucune idée de la façon dont nous allons recycler l'immense quantité de batterie de véhicules électriques qu'il faudra gérer, tout en sachant que ces batteries usagées seront très dangereuses à manipuler avec des risques d'incendies, d'explosion (le démantèlement de ces batteries est dangereux) et de contaminations de sols, des nappes phréatiques et des cours d'eau. La durée de vie moyenne d'une batterie de VE est de 8 à 10 ans. Les premières batteries en fin de vie vont arriver très prochainement. Que ferons-nous de toutes ces batteries ? Une économie réellement circulaire doit tenir compte de la fin de vie du produit.

7. La ligne de gaz à haute pression :

Le site d'étude est traversé par la canalisation de gaz naturel à haute-pression DN200-2000-Schalkendorf-Forstfeld. Cette canalisation est accompagnée d'une « zone de danger très grave liés aux ouvrages de transports » sur une largeur de 25 et 55 mètres de part et d'autre de son passage. Une conduite de géothermie profonde traverse également le site et suit le tracé de la canalisation de gaz. Le zonage de la ZAC empiète sur le passage de cette zone de danger très grave. Est-ce que le fait de rassembler des tuyaux de géothermie et de gaz sur cette zone de "danger très graves" ne relève pas d'une prise de risque qui n'a pas été étudiée assez sérieusement ?

Ces tuyaux sont-ils fait pour résister aux séismes ? Que se passe t-il en cas de mouvements de terrains (conséquences possibles autour des zones de forage de lithium) ? Que se passe t-il en cas de rupture et/ou de contact entre le gaz et la géothermie ?

Nous avons besoin d'études approfondies et précises sur le sujet !

8. L'augmentation de la circulation au sein du village de Hatten :

La circulation au sein même de Hatten s'est beaucoup intensifiée ces dernières années. Beaucoup de camions traversent déjà le village plutôt que d'emprunter l'autoroute. Ils ne respectent pas les limitations de vitesse. A cela va s'ajouter la circulation engendrée d'une part par la construction de la ZAC (qui va durer plusieurs années) et par l'exploitation du lieu d'autre part.

L'estimation de circulation par jour calculée sur la base de 1000 emplois :

Logistique ZAC : 104 poids lourds + 63 véhicules utilitaires chaque jour, deux sens confondus

Employés ZAC : 844 véhicules particuliers chaque jour et dans chaque sens

Logistique + Employés du nouvel entrepôt Striebeg : 106 VL + 40 poids lourds

L'agence prévoit 77% de trafic en plus par rapport à la situation actuelle (07 - Etude d'impact - ZAC Hatten.pdf - page 987), ce qui est énorme !!!

Et ces chiffres sont incomplets :

- Il manque l'estimation de la circulation lors de la phase de construction de la ZAC qui va durer plusieurs années.

- Ces chiffres ne sont pas exacts puisqu'ils ne peuvent tenir compte des futurs mouvements de circulation exacts des deux autres entreprises prévues dans la zone puisqu'elles sont encore inconnues.

En réalité, combien de PL vont traverser Hatten ? Et même s'ils empruntent l'autoroute, qu'en est-il alors de la forêt classée Natura 2000 ?

Nous ne voulons pas de cette circulation de jour et peut-être même de nuit dans nos villages. Nos routes de petits villages ne sont pas adaptées pour accueillir une telle densité de circulation avec autant de poids lourds. Nos routes et maisons pourront-elles supporter cet afflux de traffic routier ?

Le seul fait que des poids-lourds passent par une rue, en l'occurrence, la rue principale ou la rue des seigneurs, cela suffit à faire trembler les vitres et les murs des maisons à leur passage. Cela n'est pas sans incidences sur le bâti, surtout s'il est ancien. Le cas a été signalé chez la plupart des riverains. On ne peut donc pas décentement ajouter un trafic plus important encore sans risquer de porter préjudice à ces habitations, étant donné qu'il se passe déjà ce genre d'inconvénients à l'heure actuelle. Les rues du village ne peuvent pas supporter de trafic routier plus important sans porter préjudice aux routes et aux bâtis. En plus de tous les séismes, qui supportera la facture des réparations de fissures dans nos habitations et routes ?

Par ailleurs, je vous propose de prendre connaissance de ce village alsacien devenu inhabitable en raison de forage géothermique :

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/un-village-alsacien-rendu-inhabitabile-par-un-forage-geothermique_10595

9. La particularité du lithium :

- Que se passe t-il si le lithium sort du périmètre de la ZAC (en cas d'accident, d'erreur humaine ou autre) ? N'oublions pas que :

Le lithium étant un élément géochimiquement très mobile. Des niveaux environnementaux élevés de lithium dans le sol peuvent atteindre la chaîne alimentaire, ce qui a un impact négatif sur la faune et les humains. De plus, l'exposition humaine au lithium peut causer des problèmes de santé tels que des dommages au système nerveux, aux reins et à la thyroïde. À de plus forts niveaux d'exposition, la présence excessive de lithium peut occasionner différents effets néfastes (coma, lésions cérébrales).

Que dire de la bioaccumulation possible de lithium dans les plantes des champs entourant cette zone ? Les études montrent qu'à partir d'un certain niveau de concentration, il peut y avoir apparition de nécroses, diminution du taux de germination, de la biomasse et de la croissance. Ces plantes cultivées seront-elles comestibles et sans danger ?

Est-ce raisonnable de placer une telle industrie à proximité d'une zone Natura 2000 ?

Propositions :

Nous n'avons aucun retour d'expérience de ce type d'infrastructures sur une étendue aussi vaste de plus de 40 hectares, de ses effet toxicologiques sur la contamination des sols, de l'eau, de l'air à proximité d'habitations. C'est un risque qui peut avoir des conséquences sanitaires très graves !!!! Il y a trop de proximité entre cette infrastructure et les habitants de Hatten !

- S'il vous plaît, prévoyez une autre zone plus éloignée de nos habitations, de la mémoire historique du lieu et de notre chère zone Natura 2000 !

Le document 01_CCOF_Hatten_présentation du projet_20250602-1.pdf annonce à la page 10 que : « L'Alsace du Nord ... forme un véritable système hydraulique interconnecté sur des dizaines de kilomètres. Ces roches sont situées sur une bande qui s'étire sur près de 50 km d'Est en Ouest et sur plus de 200 km du Nord au Sud de la région permettant une exploitation sur plusieurs dizaines d'années . »

Pourquoi ne pas installer cette usine de raffinage de lithium dans une zone plus isolée par mesure de sécurité et de respect pour ces âmes qui devront vivre avec une épée de Damoclès jour et nuit ?

- Pourquoi ne pas envisager la fabrication de batteries sodium-ion dans une autre zone plus isolée puisque le lithium présente beaucoup d'inconvénients alors que le sodium est plus écologique,

rentable, facile à extraire. Son extraction est possible et facile à beaucoup d'autres endroits. L'Alsace serait alors, en plus, rayonnante et porteuse de la prochaine génération de batteries électriques bien plus efficaces tout en respectant l'humain, son patrimoine, son histoire et son futur ainsi que ses écosystèmes actuels !

Je vous remercie de votre attention à propos de mes sincères inquiétudes et vous prie d'agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de « parc d'excellence industrielle » à Hatten est présenté comme exemplaire sur les plans économique et environnemental, notamment au regard de la géothermie profonde et de l'extraction de lithium, associées à la transition énergétique et à la mobilité électrique.

Toutefois, une analyse attentive des faits, de l'expérience locale récente, des contradictions réglementaires, ainsi que de la valeur patrimoniale, historique et humaine du site concerné, conduit à de **sérieuses réserves**, tant sur l'opportunité que sur la légitimité de ce projet à l'endroit envisagé.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium sont fréquemment présentées comme des solutions « vertes ». Cette qualification apparaît largement réductrice.

- La géothermie profonde implique des **forages lourds**, des infrastructures industrielles importantes, un **entretien énergivore**, et pose la question non résolue du **démantèlement** des installations en fin de vie.
- L'extraction de lithium, même présentée comme « géothermique », reste une activité **minière** avec ses impacts : gestion des saumures, rejets, consommation d'eau, risques chimiques et industriels.
- La filière du véhicule électrique, indissociable de l'extraction de lithium, soulève des problématiques majeures : **fabrication des batteries**, dépendance à des métaux critiques, **recyclage imparfait**, et report des pollutions hors du territoire local.

Présenter cet ensemble comme intrinsèquement vert constitue donc un **narratif simplificateur**, qui ne tient pas compte de l'analyse du cycle de vie complet ni des impacts indirects.

Depuis 2016, la centrale de géothermie profonde de Rittershoffen constitue un **retour d'expérience concret et local**, régulièrement citée pour la filière géothermie-lithium en Alsace du Nord.

Cette installation est toutefois associée, de manière documentée, à la survenue de **séismes induits**, ressentis par les populations riveraines, dont la fréquence et la répétition suscitent une **préoccupation croissante**.

Le dernier événement s'est produit précisément à **5h14 le 10 décembre dans la zone comprise entre Betschdorf et Rittershoffen**, alors que la centrale était maintenue à l'arrêt à la suite d'un précédent séisme survenu la semaine précédente.

L'événement a été **révisé et confirmé par un analyste du Réseau National de Surveillance Sismique (RENASS)**, qui l'a classé comme **séisme induit**, c'est-à-dire directement ou indirectement déclenché par des activités humaines.

La cause identifiée est donc **formellement liée aux activités de la centrale de Rittershoffen**.

Selon Électricité de Strasbourg, ce phénomène est interprété comme le **réajustement naturel de blocs souterrains**, qui peut survenir même lorsque la centrale est à l'arrêt.

Cette succession d'événements provoque **une forte inquiétude au sein de la population**, qui craint désormais pour sa sécurité et s'interroge : *qu'attend-on pour arrêter définitivement ces opérations sur le territoire ?*

Cette situation illustre que les impacts de la géothermie profonde peuvent **survenir en dehors de toute exploitation active**, et soulève la question de la **maîtrise réelle et de la prévisibilité des risques**.

Dans ce contexte, tout projet similaire, ou toute extension de ce type d'activité sur de nouveaux sites, devrait être **suspendu tant que la sécurité n'est pas totalement assurée**, en particulier dans des zones habitées, agricoles et historiquement sensibles.

Le projet prévoit l'**artificialisation** d'environ **43 hectares de terres agricoles**, dont certaines exploitées en agriculture biologique, entre le village de Hatten et la forêt de Haguenau.

Cette orientation apparaît en **contradiction directe** avec :

- les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**,
- les politiques incitant, voire contraignant, les communes à reclasser des terrains constructibles en zones non constructibles,
- la nécessité affirmée de préserver les terres agricoles et les continuités écologiques.

À ces contradictions réglementaires s'ajoutent :

- la **dégradation paysagère** d'un ensemble cohérent et remarquable (village – cultures – lisière forestière),
- les **atteintes à la faune et à la flore**, dans un équilibre écologique déjà fragile.

Le bénéfice attendu à l'échelle supracommunale semble ici se faire au détriment direct du territoire local, ce qui pose la question du **rapport bénéfices / risques / sacrifices locaux**.

Le site concerné par le projet s'inscrit dans un territoire chargé d'histoire nationale et internationale.

Hatten fut, en janvier 1945, le théâtre de l'une des plus grandes batailles de chars de la Seconde Guerre mondiale :

- un village quasi entièrement détruit,
- des dizaines de blindés détruits,
- environ **2 000 soldats américains** tués ou blessés, dont une centaine portés disparus,
- environ **2 000 soldats allemands** morts ou blessés, dont **1 200 disparus**.

Le sous-sol et les terrains environnants constituent encore aujourd'hui un **champ de bataille non totalement exploré**, où reposent potentiellement des restes humains.

À proximité immédiate du site :

- la **casemate Esch**, aujourd'hui restaurée et transformée en musée, avec un char américain exposé,
- des monuments et sépultures marqués par les combats,
- un lieu de recueillement toujours fréquenté par des habitants et des familles.

L'implantation d'une zone industrielle lourde sur un tel site est perçue par une part importante de la population et par des fondations de vétérans étrangers comme une **atteinte grave à la mémoire**, voire une profanation involontaire.

Des précédents existent pourtant :

des projets industriels comparables ont été **abandonnés ou reportés** sur des sites historiques majeurs, entre autres au nom du respect dû aux morts et du patrimoine commun.

Pour conclure,

Au regard :

- des incertitudes techniques démontrées par l'expérience locale de Rittershoffen,
- des contradictions écologiques et réglementaires,
- de l'artificialisation massive de terres agricoles,
- et de la valeur historique et mémorielle exceptionnelle du site,

le projet de parc d'excellence industrielle à Hatten soulève des **objections majeures**, sérieuses et argumentées.

Ces éléments justifient pleinement :

- soit un **abandon pur et simple du projet à cet emplacement**,
- soit, a minima, une **réévaluation complète**, intégrant réellement les risques, le principe de précaution, et le respect dû à ce territoire.

Serge et Rachel RIES.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de « parc d'excellence industrielle » à Hatten est présenté comme exemplaire sur les plans économique et environnemental, notamment au regard de la géothermie profonde et de l'extraction de lithium, associées à la transition énergétique et à la mobilité électrique.

Toutefois, une analyse attentive des faits, de l'expérience locale récente, des contradictions réglementaires, ainsi que de la valeur patrimoniale, historique et humaine du site concerné, conduit à de **sérieuses réserves**, tant sur l'opportunité que sur la légitimité de ce projet à l'endroit envisagé.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium sont fréquemment présentées comme des solutions « vertes ». Cette qualification apparaît largement réductrice.

- La géothermie profonde implique des **forages lourds**, des infrastructures industrielles importantes, un **entretien énergivore**, et pose la question non résolue du **démantèlement** des installations en fin de vie.
- L'extraction de lithium, même présentée comme « géothermique », reste une activité **minière** avec ses impacts : gestion des saumures, rejets, consommation d'eau, risques chimiques et industriels.
- La filière du véhicule électrique, indissociable de l'extraction de lithium, soulève des problématiques majeures : **fabrication des batteries**, dépendance à des métaux critiques, **recyclage imparfait**, et report des pollutions hors du territoire local.

Présenter cet ensemble comme intrinsèquement vert constitue donc un **narratif simplificateur**, qui ne tient pas compte de l'analyse du cycle de vie complet ni des impacts indirects.

Depuis 2016, la centrale de géothermie profonde de Rittershoffen constitue un **retour d'expérience concret et local**, régulièrement citée pour la filière géothermie-lithium en Alsace du Nord.

Cette installation est toutefois associée, de manière documentée, à la survenue de **séismes induits**, ressentis par les populations riveraines, dont la fréquence et la répétition suscitent une **préoccupation croissante**.

Le dernier événement s'est produit précisément à **5h14 le 10 décembre dans la zone comprise entre Betschdorf et Rittershoffen**, alors que la centrale était maintenue à l'arrêt à la suite d'un précédent séisme survenu la semaine précédente.

L'événement a été **révisé et confirmé par un analyste du Réseau National de Surveillance Sismique (RENASS)**, qui l'a classé comme **séisme induit**, c'est-à-dire directement ou indirectement déclenché par des activités humaines.

La cause identifiée est donc **formellement liée aux activités de la centrale de Rittershoffen**.

Selon Électricité de Strasbourg, ce phénomène est interprété comme le **réajustement naturel de blocs souterrains**, qui peut survenir même lorsque la centrale est à l'arrêt.

Cette succession d'événements provoque **une forte inquiétude au sein de la population**, qui craint désormais pour sa sécurité et s'interroge : *qu'attend-on pour arrêter définitivement ces opérations sur le territoire ?*

Cette situation illustre que les impacts de la géothermie profonde peuvent **survenir en dehors de toute exploitation active**, et soulève la question de la **maîtrise réelle et de la prévisibilité des risques**.

Dans ce contexte, tout projet similaire, ou toute extension de ce type d'activité sur de nouveaux sites, devrait être **suspendu tant que la sécurité n'est pas totalement assurée**, en particulier dans des zones habitées, agricoles et historiquement sensibles.

Le projet prévoit l'**artificialisation** d'environ **43 hectares de terres agricoles**, dont certaines exploitées en agriculture biologique, entre le village de Hatten et la forêt de Haguenau.

Cette orientation apparaît en **contradiction directe** avec :

- les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**,
- les politiques incitant, voire contraignant, les communes à reclasser des terrains constructibles en zones non constructibles,
- la nécessité affirmée de préserver les terres agricoles et les continuités écologiques.

À ces contradictions réglementaires s'ajoutent :

- la **dégradation paysagère** d'un ensemble cohérent et remarquable (village – cultures – lisière forestière),
- les **atteintes à la faune et à la flore**, dans un équilibre écologique déjà fragile.

Le bénéfice attendu à l'échelle supracommunale semble ici se faire au détriment direct du territoire local, ce qui pose la question du **rapport bénéfices / risques / sacrifices locaux**.

Le site concerné par le projet s'inscrit dans un territoire chargé d'histoire nationale et internationale.

Hatten fut, en janvier 1945, le théâtre de l'une des plus grandes batailles de chars de la Seconde Guerre mondiale :

- un village quasi entièrement détruit,
- des dizaines de blindés détruits,
- environ **2 000 soldats américains** tués ou blessés, dont une centaine portés disparus,
- environ **2 000 soldats allemands** morts ou blessés, dont **1 200 disparus**.

Le sous-sol et les terrains environnants constituent encore aujourd'hui un **champ de bataille non totalement exploré**, où reposent potentiellement des restes humains.

À proximité immédiate du site :

- la **casemate Esch**, aujourd'hui restaurée et transformée en musée, avec un char américain exposé,
- des monuments et sépultures marqués par les combats,
- un lieu de recueillement toujours fréquenté par des habitants et des familles.

L'implantation d'une zone industrielle lourde sur un tel site est perçue par une part importante de la population et par des fondations de vétérans étrangers comme une **atteinte grave à la mémoire**, voire une profanation involontaire.

Des précédents existent pourtant :

des projets industriels comparables ont été **abandonnés ou reportés** sur des sites historiques majeurs, entre autres au nom du respect dû aux morts et du patrimoine commun.

Pour conclure,

Au regard :

- des incertitudes techniques démontrées par l'expérience locale de Rittershoffen,
- des contradictions écologiques et réglementaires,
- de l'artificialisation massive de terres agricoles,
- et de la valeur historique et mémorielle exceptionnelle du site,

le projet de parc d'excellence industrielle à Hatten soulève des **objections majeures**, sérieuses et argumentées.

Ces éléments justifient pleinement :

- soit un **abandon pur et simple du projet à cet emplacement**,
- soit, a minima, une **réévaluation complète**, intégrant réellement les risques, le principe de précaution, et le respect dû à ce territoire.

Serge et Rachel RIES.

Contribution citoyenne à l'enquête publique du Parc d'excellence de Hatten

Mme Catherine Lecouffe
Soultz-sous-forêts,

à Mme Valérie Trometter
Commissaire enquêtrice

La chaleur géothermale

Le projet du Parc d'excellence industrielle de Hatten est lié à la géothermie et au Lithium.

Pour l'instant, seul un projet de raffinerie de Lithium est identifié. Mais ce projet est lié à un nombre suffisant de forages implantés sur le territoire d'Alsace du Nord.

Des demandes d'exploration du sous-sol n'ont pas abouti (Riedseltz, Soufflenheim...). Il n'est donc pas certain que la raffinerie trouve en Alsace du Nord suffisamment de saumures concentrées en lithium pour son fonctionnement.

Ces saumures concentrées seront acheminées sur le site de Hatten par conduites enterrées. (A ce que j'ai entendu. Je n'ai lu aucune mention à ce sujet dans le dossier ?). A quelle température arrivera la saumure ? A priori 70°, température qui permet l'extraction du Lithium, alors qui pour utiliser cette chaleur résiduelle ?

Aujourd'hui aucun des projets d'utilisation de la chaleur résiduelle de la centrale géothermique de Soultz-sous-Forêts n'a vu le jour, pas même le chauffage du nouveau lotissement situé à quelques centaines de mètres de la centrale.

La chaleur primaire, (la saumure sort à 160° environ) sera disponible sur les sites de forage et non à Hatten.

Permettez-moi d'être sceptique sur la capacité des élus à trouver un débouché à cette chaleur, la primaire et la secondaire. Ce qui compromet fortement la faisabilité du projet d'envergure nationale et européenne

La zone de Hatten paraît surdimensionnée dans ce contexte. Des friches industrielles plus près des zones de forage sont disponibles et laisseraient la terre agricole aux agriculteurs.

Les risques sismiques

Une quinzaine de forages sont prévus en Alsace du Nord pour alimenter la raffinerie de Lithium. A ce jour seulement quelques forages d'exploration ont été validés. Chaque forage augmente le risque de sismicité de l'ensemble du Bassin Rhénan (Qui peut prédire où et quand va trembler la terre ?).

L'Alsace est déjà en zone de sismicité modérée, qu'en sera-t-il après l'installation de tous les forages vu la sismicité induite par ceux-ci ?

Deux raffineries possiblement classées SEVESO, (Hatten et Lauterbourg) sont prévues. Est-ce bien raisonnable vu la densité de population de l'Alsace d'installer des usines chimiques dans une zone à risques sismiques non négligeables ?

L'impact environnemental devrait être apprécié sur l'ensemble des projets liés à la géothermie et au Lithium sur l'ensemble du bassin Rhénan, en France et en Allemagne.

Je demande l'organisation d'un débat public sur l'ensemble des projets liés au Lithium et à la géothermie sur l'ensemble du Bassin Rhénan afin d'avoir une évaluation environnementale réelle et pertinente.

La zone de Hatten

- Ne sachant pas les besoins en eau, en énergie, en voirie, ...comment peut-on dimensionner les réseaux à installer pour alimenter ses potentiels industriels ?
- Il est déjà stipulé dans le dossier que l'eau potable distribué par le syndicat des eaux de Seltz est sous tension, et que la station d'épuration de Buhl ne pourra traiter les eaux issues du process industriel. Quelles industries s'installeront dans ces conditions ? Où les entreprises puiseront-elles de l'eau et que feront-elles de leurs eaux pleines de déchets chimiques ?
- La zone humide le long de la forêt existe déjà, comment peut-elle constituer une mesure compensatoire ? Pourra-t-elle absorber les eaux pluviales de tout le site industriel ?
- Les procédures risquent de durer encore quelques années, va-t-on laisser les terrains en friche durant cette période ? les agriculteurs en cultivant ces terres entretiennent les paysages et participent à l'équilibre de la biodiversité.

Je demande l'ajournement de la procédure en attendant d'avoir une vision plus aboutie du projet, en lien avec les autres projets liés à la géothermie et au lithium.



Monsieur Paul HEINTZ
 Président de la Communauté de Communes
 de l'Outre-Forêt
 4 rue de l'Ecole - HOHWILLER
 67250 – SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Hatten le 22 septembre 2025

Objet : demande d'informations complémentaires et de garanties concernant les projets de géothermie profonde et d'extraction de lithium dans le canton de Soultz-sous-Forêts

Monsieur le Président,

En tant que président d'une association, active dans le canton de Soultz-sous-Forêts, je souhaite attirer votre attention sur la multiplication des projets de géothermie profonde et d'extraction de lithium dans notre territoire, notamment à Hatten (ZIE), Schwabwiller (PER), Soultz-sous-Forêts, Rittershoffen, Lauterbourg, Soufflenheim et alentours.

Les informations dont nous disposons sont souvent partielles, parfois contradictoires, et ne permettent pas aux citoyens et même aux élus locaux d'apprécier clairement l'impact économique, social et environnemental de l'ensemble de ces projets, menés de manière fragmentée.

Sur le plan économique, nous n'avons pas les compétences techniques pour porter un jugement approfondi et faisons confiance aux décideurs publics. Toutefois, il est légitime de s'interroger sur certaines orientations, notamment sur l'opportunité du lithium par rapport au sodium, ou encore sur l'impact de l'artificialisation de dizaines d'hectares de terres agricoles fertiles.

Nos plus grandes préoccupations portent toutefois sur l'ampleur inédite pour notre canton rural de ces projets ainsi que sur leurs conséquences environnementales et sanitaires :

- Le risque sismique est réel, comme le soulignent les travaux de l'EOST, notamment dans les phases de circulation d'eau entre les puits. Les précédents à Strasbourg (séismes supérieurs à 4.0) ou à Rittershoffen (2.5) justifient une grande prudence.
- L'utilisation massive de la nappe phréatique du Rhin, indispensable à l'alimentation en eau potable et à l'agriculture, est un sujet extrêmement sensible. Les opérations de traitement et de lavage des saumures profondes, même avec des stations de traitement, ne peuvent garantir l'absence totale de rejets polluants. Or, les incidents techniques et les défaillances sont inévitables sur le long terme.

./.

A²MG, 2 Rue de Seigneurs, 67690- Hatten

Association inscrite au vol 89 Folio n°5 du registre des Associations du Tribunal de Strasbourg
 SIRET N° 535 171 540 00011 – APE N°9499Z

- Le projet de Lauterbourg prévoit de traiter des saumures en provenance d'Amérique du Sud à l'aide de notre eau claire locale, pour fabriquer du lithium destiné à d'autres régions : cette logique suscite un fort sentiment d'injustice et d'incompréhension parmi les habitants.
- À notre connaissance aucune étude d'impact globale n'a été réalisée avec une évaluation environnementale sincère, complète et transparente avec une garantie sur la préservation de la qualité et de la quantité de la nappe phréatique tel qu'exigé par l'article R122-5 du code de l'environnement.

Nous demandons donc :

1. La mise en place immédiate, dès la phase actuelle du PER de Schwabwiller d'un protocole de conservation de preuves à l'image de ce que l'État exige en Suisse (projet de Haute-Sorne en cours). Ce protocole permet, en cas d'impact ou de dommage, d'en établir la traçabilité ainsi que les responsabilités de manière précise et immédiate.

En effet les dispositions du Code Minier qui sont applicables actuellement exigent que le sinistré prouve le « lien de causalité », c.à.d. que les dommages proviennent bien de l'activité de géothermie, c'est là que naissent les litiges car les experts de l'opérateur peuvent contester que le dommage a un lien direct avec leur activité. Cette charge de la preuve reste très lourde pour les habitants et prend beaucoup de temps comme cela s'est passé lors des séismes de 2020 à Strasbourg avec des litiges passant devant les tribunaux.

Ce protocole est à mettre en œuvre dans un périmètre défini par un géologue reconnu. Le coût de sa mise en œuvre est modique en comparaison des investissements prévus pour les différents projets.

En adoptant le protocole mis en œuvre en Suisse, il y a un gain de temps car les responsabilités sont faciles à établir, les habitants ne sont pas obligés de prouver l'origine des dommages, et il existe une meilleure confiance entre les habitants et les autorités.

2. D'être associés au comité de suivi du PER de Schwabwiller en cours.
3. De surseoir aux travaux d'aménagement de la plate-forme et des réseaux de la ZIE de Hatten tant que la faisabilité environnementale (risques sismiques, nappe phréatique etc.) et économique n'est pas prouvée. En effet cela n'a pas de sens de neutraliser des terres agricoles, de laisser des terres inemployées, cela signifierait une mauvaise utilisation des finances publiques et des terres agricoles. En tous cas politiquement cela serait désastreux.
4. La réalisation d'une étude d'ensemble sur tous les projets du canton et de la région, incluant les aspects suivants : risques sismiques, prélèvements et pollutions potentielles de la nappe phréatique, consommation énergétique, artificialisation des sols, acceptabilité sociale.
5. La concertation avec les habitants, l'intégration des associations locales, et la mise en place d'une gouvernance transparente.
6. Une coordination transfrontalière avec les autorités allemandes et suisses, dans le cadre de la Convention d'Espoo et des missions de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), pour évaluer les effets cumulés des projets situés de part et d'autre du fossé rhénan. En effet les risques sismiques, la consommation d'eau, la pollution des sols et des nappes ne s'arrêtent pas à la frontière, le socle granitique profond du fossé rhénan (source de la chaleur) est une structure géologique continue et la nappe phréatique du Rhin est partagée entre la France et le pays de Bade, son niveau, sa qualité et ses usages sont interdépendants. De plus l'exploitation du lithium et de la

géothermie est portée de deux côtés du Rhin par des objectifs industriels et stratégiques similaires, avec parfois les mêmes opérateurs privés. Pourquoi pas la mise en place d'un groupe de travail ad hoc, à moins que cela ne soit déjà fait ?

Nous sommes à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets et souhaitons fortement que nos préoccupations soient prises en compte. Un grand nombre d'habitants de notre canton s'interrogent et s'inquiètent : ils ont besoin d'être informés avec clarté, respect et sérieux.

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Romain Fischer



Président

Copies :

Monsieur le Maire de Hatten

Messieurs les Présidents de la CeA et de la Région Grand Est

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

PEI HATTEN

PIÈCE 7 ETUDE D'IMPACT

9.3.1 IMPACTS EN PHASE TRAVAUX

Lors des travaux d'aménagement des accès il est important que les exploitants agricoles puissent continuer à exploiter les terres agricoles existantes.

PIÈCE 9 AVIS PPA MRAE CDPENAF

AVIS MRAE

B AVIS DÉTAILLÉ

1.2 PRÉSENTATION DU PROJET

Les réseaux d'alimentation en chlorure de lithium et de chaleur ne sont pas représentés (tracés dimensionnement etc.) Ils ne devront en aucun cas être réalisés avant la confirmation de la faisabilité économique et environnementale de l'opération. De plus leur trajet devra être défini en accord avec la population.

2.2 JUSTIFICATION DU PROJET

Deux unités de production de lithium sont prévues dans un avenir immédiat :

- usine Viridian à Lauterbourg avec une production de 28 500 t/an de lithium
- Neptune Energy dans le land de Saxe-Anhalt en Allemagne avec une production de 25 000 t/an de lithium (gisement de 43 millions de tonnes à 800 mètres de profondeur).

Il est logique de penser que ces deux projets pourraient couvrir une part importante des besoins français, ce qui mettrait la pression sur des producteurs comme Eramet qui seraient économiquement moins compétitifs, d'où un risque de friche industrielle.

Si on prend en considération tous ces éléments on ne peut pas dire que le projet soit justifié.

3.1.4 La ressource en eau. Besoins en eau potable

Il est précisé dans le dossier que les besoins en eau actuels sont à peine couverts par la station d'alimentation de Seltz et qu'il est envisagé de faire appel à la station de Wissembourg.

D'autre part on sait que les unités de raffinage de lithium ont un besoin important d'eau claire.

Dans ce cas il est important de connaître au préalable comment le porteur du projet compte faire pour couvrir ces besoins sans mettre en péril l'alimentation en eau potable des habitants.

3.1.6. Le trafic routier induit

Il est recommandé par l'Ae de mettre en œuvre des mesures visant à « dissuader » la traversée du village de Hatten par le trafic des poids lourds. En réalité cette « dissuasion » n'est pas possible, les seules solutions seraient de faire passer le trafic dans les autres villages ou de faire une déviation, on aimeraient bien savoir comment ce problème très important pour les habitants de Hatten peut être résolu, surtout que la situation actuelle est déjà très problématique.

Sinon il faudra bien admettre que la réalisation de la ZIE, même si elle amènera de l'emploi, conduira inévitablement à une dégradation de la qualité de vie à Hatten surtout pour tous les habitants à proximité de la traversée du village. Quand on sait que la vie et le développement des centres des villages est problématique on peut se poser des questions.

AVIS INAO

Quelles sont en réalité les mesures « ERC et traitements paysagers spécifique « prévues sur les 2 hectares d'agriculture biologique ?

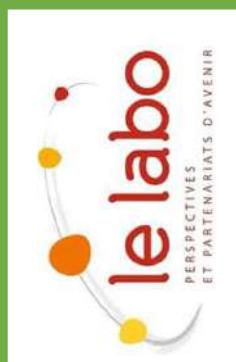
Fischer Romain
10 Rue des Tuiles HATTEN.
fischer@duor.eu

AGIR ENSEMBLE POUR LES TRANSITIONS DE L'ALSACE DU NORD

Ateliers

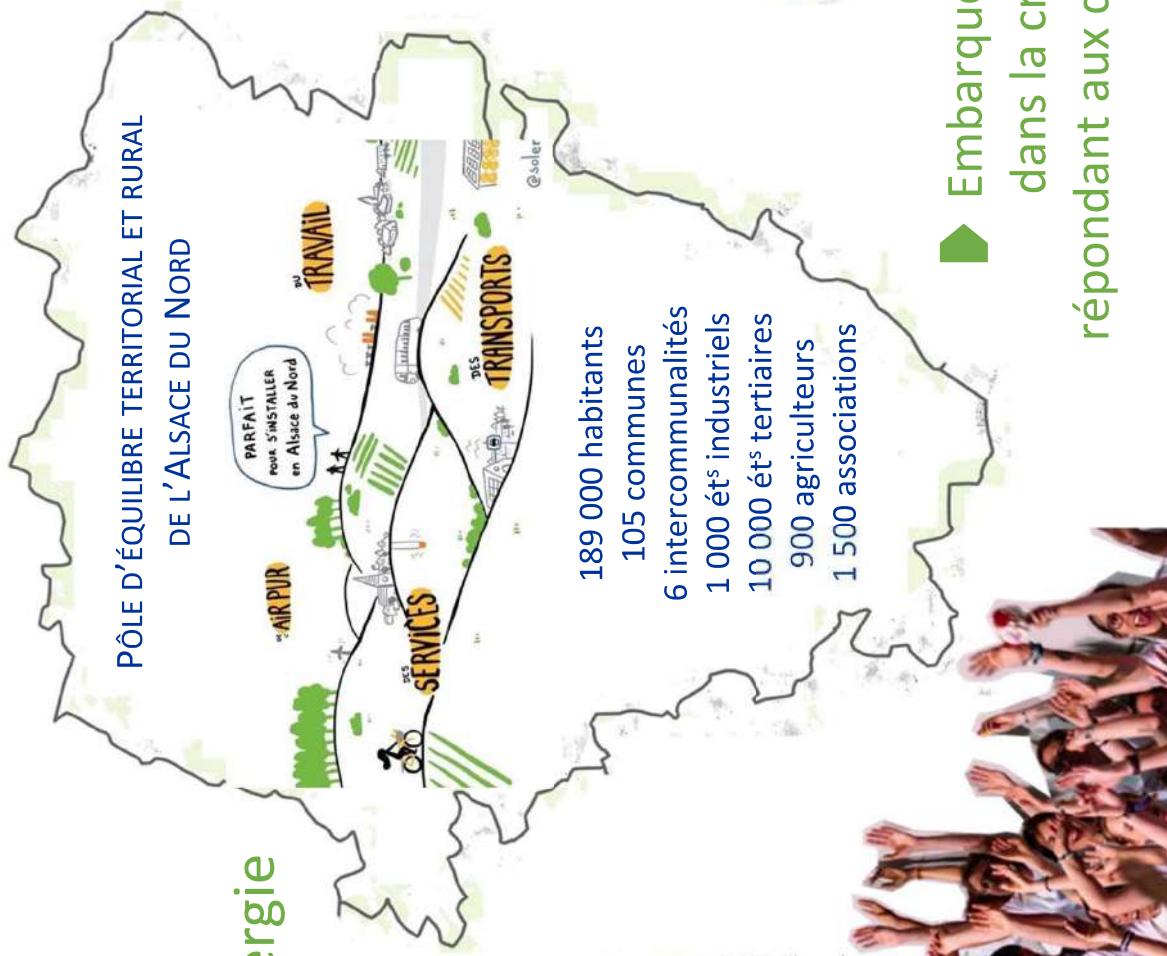
d'identification des défis

28 janvier et 2 février 2021



CONTEXTE

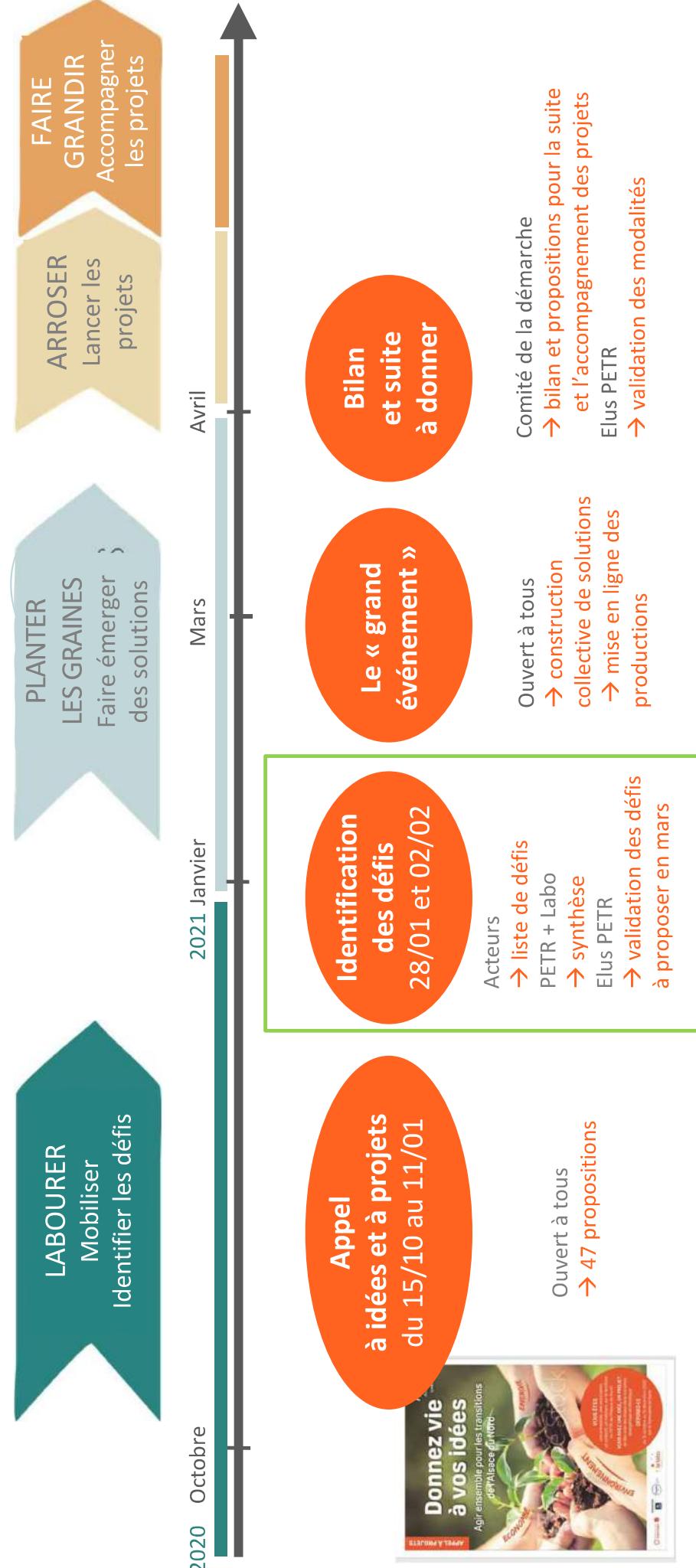
- Le Plan Climat-Air-Energie de l'Alsace du Nord



► Embarquer tout un territoire dans la création de solutions répondant aux défis qu'il rencontre

AGIR ENSEMBLE POUR LES TRANSITIONS DE L'ALSACE DU NORD

Les grandes étapes



IDENTIFICATION DES DÉFIS

Objectifs des ateliers

Partir de sujets qui nous touchent particulièrement dans nos vies sur le territoire de l'Alsace du Nord et sur lesquels nous pensons qu'il faut développer ou imaginer des solutions nouvelles.

Identifier les défis à relever avec

- **OUVERTURE**, problématiques qui parlent à tous
- **COOPERATION**, besoin d'implication d'acteurs multiples
- **AMBITION**, volonté d'apporter un réel changement
- **ENTREPRENARIAT**, création ou développement d'activités locales
- **ECLAIRAGES TRANSVERSAUX**, sobriété / adaptation / solidarité / santé...

DEROULEMENT DES ATELIERS

28 janvier

1. Mobilité
2. Agriculture
3. Activités économiques
4. Environnement
5. Energies renouvelables

2 février

1. Habitat
2. Alimentation
3. Consommation
4. Ressources
5. Sensibilisation

1. remue-ménages
enjeux / rêves / idées et projets

2 approfondissement

**3. formaliser les défis
& prioriser**

SYNTHESE DES DÉFIS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

mobilité	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment fédérer les acteurs (usagers, élus, collectivités) de la mobilité pour partager des objectifs communes et mener des actions coordonnées✓ Avec le passage aux transports électriques (voiture, VAE, trottinette) comment organiser le réseau de bornes de recharge, l'adaptation du réseau de transports, et l'évolution de la réglementation ?✓ Comment faciliter l'accès à l'emploi, la culture, la santé, les loisirs pour les personnes sans permis et/ou voiture (âgées, faibles revenus, ...)	agriculture	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment favoriser les circuits courts ?✓ Comment mieux valoriser le métier d'agriculteur (rémunération, réputation, considération) ?✓ Comment préserver et rétablir la biodiversité au sein de nos systèmes agricoles ?	activités éco	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment faire prendre conscience de l'impact de sa consommation sur le territoire ?✓ Comment valoriser et faire connaître les ressources et les savoir-faire locaux ?✓ Comment développer localement la valorisation des biodéchets (ex: Apoin)	environnement	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment encourager les pratiques agroécologiques (dont l'agroforesterie) ?✓ Comment tendre vers une autonomie alimentaire en Alsace du Nord ?✓ Comment retrouver une perméabilité des sols en Alsace du Nord ?	EnR	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment développer un circuit court de l'énergie qui fasse le lien entre producteur et consommateur ?✓ Comment développer la mutualisation de production d'énergie ?✓ Comment développer la mutualisation de consommation d'énergie ?	
-----------------	--	--------------------	---	----------------------	---	----------------------	--	------------	---	--

SYNTHESE DES DÉFIS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

<i>habitat</i>	<i>alimentation</i>	<i>consommation</i>	<i>ressources</i>	<i>sensibilisation</i>
<ul style="list-style-type: none">✓ Comment atteindre l'autosuffisance énergétique (décarbonnée) de tous les bâtiments (neufs et anciens) ?✓ Comment promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments écologiques sur le territoire ?✓ Comment favoriser la mise à disposition des terres agricoles, notamment aux jeunes non issus du milieu ?✓ Comment réduire et valoriser les déchets alimentaires en milieu urbain?✓ Comment embarquer tous les financeurs potentiels de bâtiments écologiques ?	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment maintenir un prix abordable pour les produits locaux, qui soit justement rémunérateur des producteurs ?✓ Comment démocratiser les circuits courts ?✓ Comment augmenter la durée de vie des objets ? (Eviter l'obsolescence programmée ? Favoriser la réutilisation ?...)✓ Comment accompagner tous les habitants du territoire (des plus jeunes aux aînés) dans ce changement de mode de consommation ?	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment créer et développer des espaces numériques et/ou des lieux où tous les habitants pourraient échanger ?✓ Favoriser les mutualisations actives géographiques entre professionnels (déchets, photovoltaïque ...) ?✓ Comment faire vivre la transition de façon concrète pour les personnes ? (faire faire et se rendre compte que c'est possible)	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment développer la valorisation locale des biodéchets en lien avec les structures de l'ESS du territoire ?✓ Comment accompagner le projet Util'Eco (prestations de location / lavage de couches lavables) sur le territoire?✓ Comment faire l'inventaire des ressources en déchets réutilisables des entreprises (ex Banque de l'objet à Strasbourg) ?✓ Comment créer de vrais îlots de fraîcheur ?	<ul style="list-style-type: none">✓ Comment encourager la population à adopter des écogestes au quotidien ?✓ Comment sensibiliser et impliquer les grandes institutions publiques dans la transition ?✓ Comment faire vivre la transition de façon concrète pour les personnes ? (faire faire et se rendre compte que c'est possible)

Merci de votre participation !

64
participants

46
Structures et
particuliers



et à nos partenaires financiers



Mesdames, Messieurs,

Le projet de « parc d'excellence industrielle » à Hatten est présenté comme exemplaire sur les plans économique et environnemental, notamment au regard de la géothermie profonde et de l'extraction de lithium, associées à la transition énergétique et à la mobilité électrique.

Toutefois, une analyse attentive des faits, de l'expérience locale récente, des contradictions réglementaires, ainsi que de la valeur patrimoniale, historique et humaine du site concerné, conduit à de **sérieuses réserves**, tant sur l'opportunité que sur la légitimité de ce projet à l'endroit envisagé.

La géothermie profonde et l'extraction de lithium sont fréquemment présentées comme des solutions « vertes ». Cette qualification apparaît largement réductrice.

- La géothermie profonde implique des **forages lourds**, des infrastructures industrielles importantes, un **entretien énergivore**, et pose la question non résolue du **démantèlement** des installations en fin de vie.
- L'extraction de lithium, même présentée comme « géothermique », reste une activité **minière** avec ses impacts : gestion des saumures, rejets, consommation d'eau, risques chimiques et industriels.
- La filière du véhicule électrique, indissociable de l'extraction de lithium, soulève des problématiques majeures : **fabrication des batteries**, dépendance à des métaux critiques, **recyclage imparfait**, et report des pollutions hors du territoire local.

Présenter cet ensemble comme intrinsèquement vert constitue donc un **narratif simplificateur**, qui ne tient pas compte de l'analyse du cycle de vie complet ni des impacts indirects.

Depuis 2016, la centrale de géothermie profonde de Rittershoffen constitue un **retour d'expérience concret et local**, régulièrement citée pour la filière géothermie-lithium en Alsace du Nord.

Cette installation est toutefois associée, de manière documentée, à la survenue de **séismes induits**, ressentis par les populations riveraines, dont la fréquence et la répétition suscitent une **préoccupation croissante**.

Le dernier événement s'est produit précisément à **5h14 le 10 décembre dans la zone comprise entre Betschdorf et Rittershoffen**, alors que la centrale était maintenue à l'arrêt à la suite d'un précédent séisme survenu la semaine précédente.

L'événement a été **révisé et confirmé par un analyste du Réseau National de Surveillance Sismique (RENASS)**, qui l'a classé comme **séisme induit**, c'est-à-dire directement ou indirectement déclenché par des activités humaines.

La cause identifiée est donc **formellement liée aux activités de la centrale de Rittershoffen**.

Selon Électricité de Strasbourg, ce phénomène est interprété comme le **réajustement naturel de blocs souterrains**, qui peut survenir même lorsque la centrale est à l'arrêt.

Cette succession d'événements provoque **une forte inquiétude au sein de la population**, qui craint désormais pour sa sécurité et s'interroge : *qu'attend-on pour arrêter définitivement ces opérations sur le territoire ?*

Cette situation illustre que les impacts de la géothermie profonde peuvent **survenir en dehors de toute exploitation active**, et soulève la question de la **maîtrise réelle et de la prévisibilité des risques**.

Dans ce contexte, tout projet similaire, ou toute extension de ce type d'activité sur de nouveaux sites, devrait être **suspendu tant que la sécurité n'est pas totalement assurée**, en particulier dans des zones habitées, agricoles et historiquement sensibles.

Le projet prévoit l'**artificialisation** d'environ **43 hectares de terres agricoles**, dont certaines exploitées en agriculture biologique, entre le village de Hatten et la forêt de Haguenau.

Cette orientation apparaît en **contradiction directe** avec :

- les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**,
- les politiques incitant, voire contraignant, les communes à reclasser des terrains constructibles en zones non constructibles,
- la nécessité affirmée de préserver les terres agricoles et les continuités écologiques.

À ces contradictions réglementaires s'ajoutent :

- la **dégradation paysagère** d'un ensemble cohérent et remarquable (village – cultures – lisière forestière),
- les **atteintes à la faune et à la flore**, dans un équilibre écologique déjà fragile.

Le bénéfice attendu à l'échelle supracommunale semble ici se faire au détriment direct du territoire local, ce qui pose la question du **rapport bénéfices / risques / sacrifices locaux**.

Le site concerné par le projet s'inscrit dans un territoire chargé d'histoire nationale et internationale.

Hatten fut, en janvier 1945, le théâtre de l'une des plus grandes batailles de chars de la Seconde Guerre mondiale :

- un village quasi entièrement détruit,
- des dizaines de blindés détruits,
- environ **2 000 soldats américains** tués ou blessés, dont une centaine portés disparus,
- environ **2 000 soldats allemands** morts ou blessés, dont **1 200 disparus**.

Le sous-sol et les terrains environnants constituent encore aujourd'hui un **champ de bataille non totalement exploré**, où reposent potentiellement des restes humains.

À proximité immédiate du site :

- la **casemate Esch**, aujourd'hui restaurée et transformée en musée, avec un char américain exposé,
- des monuments et sépultures marqués par les combats,
- un lieu de recueillement toujours fréquenté par des habitants et des familles.

L'implantation d'une zone industrielle lourde sur un tel site est perçue par une part importante de la population et par des fondations de vétérans étrangers comme une **atteinte grave à la mémoire**, voire une profanation involontaire.

Des précédents existent pourtant :

des projets industriels comparables ont été **abandonnés ou reportés** sur des sites historiques majeurs, entre autres au nom du respect dû aux morts et du patrimoine commun.

Pour conclure,

Au regard :

- des incertitudes techniques démontrées par l'expérience locale de Rittershoffen,
- des contradictions écologiques et réglementaires,
- de l'artificialisation massive de terres agricoles,
- et de la valeur historique et mémorielle exceptionnelle du site,

le projet de parc d'excellence industrielle à Hatten soulève des **objections majeures**, sérieuses et argumentées.

Ces éléments justifient pleinement :

- soit un **abandon pur et simple du projet à cet emplacement**,
- soit, a minima, une **réévaluation complète**, intégrant réellement les risques, le principe de précaution, et le respect dû à ce territoire.

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

OBSERVATIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE PAPIER

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 19 novembre 2025 de 9 heures 00 à 12 heures 00OBSERVATIONS DE M. Permanence du commissaire enquêteur

- * Dépôt d'une observation d'un habitant de Hatten

①

Envers ce projet nous sommes complètement contre.

Premièrement nous habitons rue principale et avons déjà assez de circulation comme ça, depuis la méthanolisation à Rittershoffen, personne ne respecte la vitesse, de radar on en voit jamais contrairement à Rittershoffen et Betschdorf où il est très souvent, mais quand le maire ne demande pas la présence de radar il n'y en a pas.

Deuxièmement je ne vois pas l'intérêt de pacifier toute cette surface de bonne terre pour ce projet abhérant qui coûte une fortune et dont on ne sait pas ce que ça va nous rapporter à la fin.

Toute cette histoire ne fait que diviser la population à Hatten

- * Agant de l'avis de la DREAL au dossier d'enquête publique (papier) - 2 feuilles - qui figurait sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin

~~Début de l'enquête observation d'un habitant de Hatten~~

NON à la Zone d'Activité

②

Pourquoi ?

Les avantages de préserver les champs :

➡️ **Préserver nos champs** : un choix d'avenir

Face à la proposition d'implanter une nouvelle zone d'activité sur nos terres agricoles, il est essentiel de rappeler les bénéfices durables qu'offre la préservation des champs.

➡️ **Un équilibre écologique à protéger**

Les champs jouent un rôle crucial dans la régulation du climat local, la filtration des eaux de pluie et la préservation de la biodiversité. Remplacer ces espaces verts par du béton, c'est affaiblir notre environnement et aggraver les effets du dérèglement climatique.

➡️ **Une ressource alimentaire locale**

Ces terres sont souvent cultivables et peuvent **nourrir** la population locale. À l'heure où les circuits courts et l'autonomie alimentaire sont encouragés, sacrifier des champs revient à compromettre notre capacité à produire localement.

➡️ **Un paysage et un cadre de vie préservés**

Les champs offrent un cadre paisible, ouvert, respirable. Ils sont le cœur de notre identité rurale. Une zone d'activité industrielle ou commerciale dénature le paysage, augmente les nuisances sonores et visuelles, et réduit la **qualité** de vie des habitants.

➡️ **Un espace pour les loisirs et le lien social**

Les champs sont aussi des lieux de promenade, de détente, de rencontres. **Ils favorisent le bien-être et la santé mentale**. Leur disparition serait une perte pour la vie communautaire.

➡️ **Un risque économique à long terme**

Les zones d'activité ne garantissent pas toujours des emplois pérennes. En revanche, la terre agricole, bien gérée, reste une richesse durable. Miser sur le béton, c'est parfois parier sur du court terme au détriment du vivant.

Conclusion : Préserver les champs, ce n'est pas refuser le progrès, c'est choisir un développement plus respectueux, plus durable, **plus humain**. Il est temps de repenser nos priorités et de **valoriser ce qui nous nourrit**, nous apaise et nous relie à la nature.

↳ Ne pas oublier qu'Hatten est "le lieu de l'Histoire"

avec déjà un sacré passé.

COMMISSAIRE
ENQUETEUR

(Signature)
le 14/11/2025 de 9^h00 à 12^h00, 4 personnes sont venues échanger avec moi et 2 personnes ont déposé une observation - (Total de 2 observations).

Fin de la permanence à 12^h00.

VALERIE TROMMETTER

COMMISSAIRE
ENQUETEUR*(Signature)*

Permanence du 26/11/2025 de 14^h30 à 17^h30

- ③ observation n° 1 déposée par Michel MANIERE (Fondation des Vétérans de la Division Rainbow.)
- ④ observation n° 2 déposée par Michel MANIERE (73th Infantry Division WWII Fort Association.)
- ⑤ observation n° 3 déposée par Michel MANIERE (MATHORN Christine / aînée BOYER)
- ⑥ Quel sera l'impact pour la consommation d'eau des habitants et que ce projet est utile sans évidemment ?
 - Traffic routier : bruit et dégradation des routes avec engorgement aux heures de pointe.
 - Nuisances lumineuses également.

Que deviendra le site en épureissement du Lithium ?
Coût de dépollution pour la commune !

Risques de séismes Nous avons déjà des maisons fissurées D.J.

PJ Objet
(26/11/25)



COLLECTIF HATTEN DEMAIN <hattendemain2024@gmail.com>

Fwd: US Army, 42nd Infantry Division Rainbow Foundation - re Hatten Development

5 messages

Robert Giordano <giordano2mass@gmail.com>
À : COLLECTIF HATTEN DEMAIN <hattendemain2024@gmail.com>

3 novembre 2025 à 19:53

The following email went to the follow 4 people:

1) Madame Rachida Dati, Ministre de la culture,
3 rue de Valois 75033 -Paris cedex 01
magali.valente@culture.gouv.fr (Chief of Staff)

2) Madame Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées et des Anciens Combattants-
Hôtel de Brienne- 14, rue Saint-Dominique -75700 Paris SP 07
patrick.pailloix@defense.gouv.fr (Chief of Staff)

3) Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet du Bas-Rhin et de la Région Grand-Est
5, place de la République -67000 STRASBOURG
prefecture@bas-rhin.gouv.fr

and between November 12 and December 12 -2025, to Madame Valérie TROMMETTER , the Investigating Commissioner. parcdexcellenceindustriellehatten@democratie-active.fr

Madame Rachida Dati, Ministre de la culture,



Aux Éminents Dirigeants de la République française :

Il existe en ce monde des lieux où la terre n'est pas poussière, mais mémoire. Où chaque brin d'herbe témoigne. Où le vent semble encore porter l'écho des ordres hurlés, le grondement des armures et les derniers souffles de ces jeunes gens qui n'ont jamais vieilli.

Hatten-Rittershoffen est un tel lieu.

Ce qui est envisagé n'est pas la construction d'une zone industrielle. C'est l'enfouissement du dernier chapitre à ciel ouvert de la Seconde Guerre mondiale en Alsace. Une fois cette terre labourée, l'histoire du sacrifice racontée par son sol intact sera remplacée par des toits d'acier et des sols de béton, ou pire encore. Les cicatrices des combats, les positions défensives, les fragiles traces de courage et de terreur qui rendent l'histoire tangible seront effacées à jamais.

Ce lieu abrite les restes de soldats américains portés disparus, tombés pour la liberté de la France en janvier 1945. Leurs tombes n'ont jamais été retrouvées, car leur dernière demeure est le champ de bataille lui-même. Creuser, aménager le terrain et y construire des entrepôts n'est pas un développement. C'est une profanation.



Aux Éminents Dirigeants de la République française :

Il existe en ce monde des lieux où la terre n'est pas poussière, mais mémoire. Où chaque brin d'herbe témoigne. Où le vent semble encore porter l'écho des ordres hurlés, le grondement des armures et les derniers souffles de ces jeunes gens qui n'ont jamais vieilli.

Hatten-Rittershoffen est un tel lieu.

Ce qui est envisagé n'est pas la construction d'une zone industrielle. C'est l'enfouissement du dernier chapitre à ciel ouvert de la Seconde Guerre mondiale en Alsace. Une fois cette terre labourée, l'histoire du sacrifice racontée par son sol intact sera remplacée par des toits d'acier et des sols de béton, ou pire encore. Les cicatrices des combats, les positions défensives, les fragiles traces de courage et de terreur qui rendent l'histoire tangible seront effacées à jamais.

Ce lieu abrite les restes de soldats américains portés disparus, tombés pour la liberté de la France en janvier 1945. Leurs tombes n'ont jamais été retrouvées, car leur dernière demeure est le champ de bataille lui-même. Creuser, aménager le terrain et y construire des entrepôts n'est pas un développement. C'est une profanation.

Ce site demeure le seul champ de bataille de la Seconde Guerre mondiale en Alsace entièrement lisible. Une archive vivante. Un lieu où les élèves apprennent non pas dans les manuels scolaires, mais en se tenant là où l'histoire s'est déroulée. Un lieu où la France honore les Américains qui ont traversé un océan pour un pays qu'ils n'avaient jamais vu, pour un peuple qu'ils ne connaissaient pas, afin que la tyrannie ne puisse y régner.

Le projet d'industrialisation de ce lieu sacré menace de réduire à jamais au silence ses enseignements. Le verre et le métal obstrueront la perspective unique qui permet aux historiens, aux soldats, aux enfants et aux visiteurs d'interpréter les tactiques et le courage qui s'y sont déployés. Une fois cette clarté altérée, elle ne pourra jamais être rétablie.

La France a toujours compris la valeur du souvenir. Verdun, Omaha Beach, Oradour-sur-Glane – ces sites restent protégés non par commodité, mais parce qu'ils portent l'âme d'une nation. Hatten-Rittershoffen a toute sa place parmi eux. Il rend hommage aux citoyens français réfugiés dans leurs caves tandis que la guerre engloutissait leurs foyers, ainsi qu'aux Américains qui les ont protégés au péril de leur vie.

La proposition présentée n'est pas une obstruction, mais une préservation. Un musée. Un parcours de mémoire. Un lieu où les générations futures pourront apprendre que la liberté a un prix, celui du sang et des avenirs brisés.

Le développement peut se produire partout. L'Histoire, elle, ne s'est écrite qu'ici.

Nous vous demandons : que ce champ de bataille demeure un lieu de mémoire. Ne laissez pas le dernier champ de bataille visible d'Alsace se transformer en une simple zone industrielle. La France et l'Amérique ont combattu côté à côté ici. Protégeons ensemble ce qu'elles ont gagné pour nous.

Préservez Hatten-Rittershoffen. Honorez les disparus. Gardez précieusement le récit. Car si la terre oublie, l'humanité ne tarde pas à suivre.

Avec toute notre conscience,

Robert Giordano

Harry E. Miller, Jr.

Lieutenant-colonel (à la retraite), USA

Major-général (à la retraite), USA

Officier des monuments commémoratifs,
Fondation des vétérans de la Division Rainbow

Division Rainbow Vice-président,

Commandant général de la 42e
division d'infanterie

42d Division d'infanterie, 2013-2027

PJ Chs 5
(26/11/25)



314th Inf Regiment



315th Inf Regiment

79th Infantry Division WWII Joint Association

November 10, 2025

Madame Valerie TROMMETTER

Commissaire enquêtrice
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris, FRANCE

Madame TROMMETTER,

Our Association is a joint entity of the 314th and 315th Infantry Regiment Associations devoted to honoring all WWII veterans of the U.S. 79th Infantry Division. I have been asked by the membership to write to you regarding the impact of the proposed Industrial Development Zone in the Hatten, Bas-Rhin area.

We have learned that the location of this development, as planned, will include the southeast portion of the Hatten-Rittershoffen battlefield courageously defended by the U.S. 79th Infantry and other forces during the period of January 9–20, 1945. The fact that this sacred ground, where so many of our soldiers spilled their blood and gave their lives to defend freedom, could be forever smothered by such a development is indeed greatly disappointing and offensive to all our members and the entire 79th Infantry Division family.

To breach the integrity of this battlefield is to disrespect the sacrifices made there by those who fought for freedom with their lives and whose blood remains in that very soil. In order to pass the memories and responsibilities on to future generations the preservation of this battlefield is a necessity. The battlefield's current high visibility that allows a military and historical opportunity for pedagogical purposes will be severely compromised by the height and volume of the planned future industrial buildings.

I, along with 314th Regiment Association President, John Hermannes, request, on behalf of our entire membership, your help in preserving this sacred battlefield for present and future generations by opposing the proposed industrial development on that location and encouraging an alternate site for the development.

We thank you in advance for your consideration and assistance.

Sincerely,

David W. Tilford

President, 315th Regiment Association, 79th Inf Div WWII

502 Westwood Drive

PJ obs 4
26/11/25
(Traduction)

Madame Valérie TROMMETTER

Commissaire Enquêteuse

Notre association est une entité commune regroupant les associations des 314^e et 315^e régiments d'infanterie, dédiée à l'hommage de tous les anciens combattants de la 79^e division d'infanterie américaine de la Seconde Guerre mondiale.

Au nom de nos membres, je me permets de vous écrire au sujet de l'impact du projet de zone de développement industriel envisagé dans la région de Hatten, dans le Bas-Rhin.

Nous avons appris que l'emplacement prévu pour ce projet inclut la partie sud-est du champ de bataille de Hatten–Rittershoffen, courageusement défendu par la 79^e division d'infanterie américaine et d'autres forces alliées entre le 9 et le 20 janvier 1945.

Le fait que ce sol sacré — où tant de nos soldats ont versé leur sang et donné leur vie pour défendre la liberté — puisse être à jamais recouvert par un tel aménagement est profondément affligeant et choquant pour l'ensemble de nos membres ainsi que pour toute la famille de la 79^e division d'infanterie.

Porter atteinte à l'intégrité de ce champ de bataille reviendrait à manquer de respect aux sacrifices de ceux qui ont combattu pour la liberté au prix de leur vie, et dont le sang repose encore dans cette terre même.

La préservation de ce champ de bataille est indispensable afin de transmettre sa mémoire et sa signification aux générations futures. L'aspect actuel du site, offrant une visibilité historique et militaire propice à l'enseignement et à la mémoire, serait gravement compromis par la hauteur et le volume des bâtiments industriels projetés.

Avec le président de l'Association du 314^e régiment, M. John Hermannes, je vous demande, au nom de tous nos membres, votre aide pour préserver ce champ de bataille sacré pour les générations présentes et futures, en vous opposant au projet de développement industriel prévu à cet endroit et en soutenant le choix d'un site alternatif.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre aide

25/11/2025

PJ Obs 5
(26/11/25)

Un grand merci à celles et ceux
qui ont entrepris cette démarche

- Disposition des terres agricoles très fertiles
- Impact environnemental sur la biodiversité
le captage des eaux de pluies, pollution
possible des sols, des eaux et de l'air
gestion des déchets
- Impact visuel, bâtiments, entrepôts, a la
place de zone bâties de champs
- Dangérosité, accidents industriels, sismicité
danger pour les HATTENOIS
- Trafic routier important, augmentation de la
probabilité d'accidents entre piétons-piétons,
véhicule, cyclistes, piétons, pollution de l'air
- Dégradation de la qualité de vie des
HATTENOIS et particulièrement les enfants
- Perte de valeur du patrimoine immobilier
de nos tous.
- Espérons le meilleur

Hélène Christine, Céline Boyer

Fin de la permanence à 17^h30 -

6 personnes rencontrées, 4 observations déposées ce jour -

VALERIE TROMMETTER

COMMISSAIRE
ENQUETEUR

Permanence du 06/12/2025 de 9^h00 à 12^h00

⑦ Pour le projet de la ZAC ; je crains :

- * Atteinte à une entreprise d'agriculture et de boulangerie Bios qui nous permet de consommer LOCAL.
- * Le lithium est-il l'avenir vu qu'il y aura d'autres moyens pour l'énergie ET qu'il n'est pas dégradable ⇒ pollution.
- * J'ignore quelles sont les autres usines implantées sur ce terrain !!!
- * Quels sont les risques de pollution de la nappe phréatique ?
- * Risque pour ma maison par rapport aux séismes induits par forage de géothermie ??

Jacqueline BARTHEL

⑧ Remise en main propre de l'original n° 1 et sur les dépôts dématérialisés

Mon à ce projet scientifiquement, économiquement et sanitaires gênant et beaucoup trop risqué.

(Observation ④) - 3 feuilles

Kenne Fischer

MATHURIN

Inventaire du carnet de la Chambre d'Agriculture daté du 01/12/2025 et déposé le 02/12/2025 — Observation ⑤ 1 feuille

FISCHER René
43, Rue Principale
67250 HERMERSWILLER
0620558037
fischer.gabrielle@orange.fr

PJ Obs 8
(06/12/25)

Madame Valérie TROMMETTER,
Commissaire enquêtrice
Parc industriel de Hatten

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet industriel de Hatten, je vous fais part de mes observations suite à la réunion d'information du mercredi 26 novembre que vous avez suggérée au président de la communauté de commune du Hattgau et dont les DNA se sont fait l'écho dans leur édition du 28 novembre 2025.

Représentant du COGEHO (Comité GEothermie HOffen) nous avons œuvré en 2020 et 2021 pour préserver notre cadre de vie et notre patrimoine dans nos communes rurales. ES avait alors retiré sa demande de forage. Aujourd'hui, la question se pose à nouveau pour la zone industrielle de Hatten et force est d'admettre que dans notre Outre-Forêt, bon nombre de réunions d'information a déjà été organisé sur le thème de la géothermie profonde avec lithium.

Dans tous les cas, la population avait exprimé ses craintes voire son opposition. A plusieurs endroits d'ailleurs, les décideurs ont retiré leur demande (Hoffen, Wissembourg) et il faut bien admettre que les aventures de Bâle, Lochwiller, Landau et surtout Fonroche à Vendenheim y étaient pour quelque chose. Oui, si on fore le sol, personne ne peut savoir ce qu'il adviendra quoi qu'assènent sans y croire les « spécialistes ».

Etat et projection de l'activité géothermique

Le risque sismique reste omniprésent. Il est d'ailleurs étonnant de constater que la prospection de lithium de France sur les 160 km² de l'espace Haguenau-Soufflenheim ait abouti à un forage à Schwabwiller bien loin des habitants de ces 33 communes concernées (DNA du 10/08/2024). Or, dans cet article est mentionné un aveu sans appel d'un expert scientifique et industriel : « on ne sait pas de quoi est fait le sous-sol ».

Dans la mesure où chaque forage supplémentaire représente concrètement des injections à plus de 100 bars, de près de 300 m³ par heure de « liquide » et que les quatre sites de Hatten-Rittershoffen-Schwabwiller-Soultz/Forêts se concentrent sur une ligne droite de que de 10,5 kilomètres, personnes n'évoquent les interférences possibles entre ces sites. Par contre, le jour où on injectera à Hatten et Schwabwiller, je pense qu'il ne sera pas nécessaire d'être ingénieur pour prévoir d'énormes risques sismiques.

La réunion de présentation.

Pour revenir à la réunion publique, il est clair que le président de la com com a pu exposer ses souhaits au demeurant fort louables :

- Redynamiser le territoire
- Rechercher des ressources financières
- Créer de l'emploi
- Créer une activité industrielle de purification de lithium.

Aux questions précises de personnes dans la salle, les réponses sont restées vagues et au conditionnel. Mais était-ce une révélation ? Il évoque un partenariat public/privé sous forme d'une SAS et engagerait donc les finances intercommunales (à 15%) avec les énergéticiens et un opérateur privé sans le nommer ! Serait-ce un data center ?

Bref, pour une réunion d'information à ce stade, ce n'est pas fort. Ce qui me semble certain c'est que l'appétit des énergéticiens doit être énorme à exploiter le lithium certes mais aussi, ne rêvons pas, les 22,5 milliards d'euros de crédit européens (DNA du 15/11/2025).

Il m'est difficile de comprendre comment un élu, président de com. com. qui d'ailleurs semble être le seul à vouloir créer une zone industrielle puisse écrire dans une plaquette de décembre 2023 intitulée « L'Outre-Forêt terre d'avenir » « qu'il fait bon vivre sur notre territoire » alors qu'il s'obstine à vouloir hypothéquer le bien-être de ses habitants. En effet, si les administrés font l'effort de se déplacer par centaines aux réunions d'information et expriment leur scepticisme voire leurs angoisses, ceux-ci, en fait, représentent bien des milliers de concitoyens.

Mais en vérité, on apprend aussi que tous ces « troubles » ont été initiés depuis longtemps par les seuls énergéticiens et que la communauté de communes n'a fait que « prendre le train en marche ». Peut-on avouer plus clairement le mélange des genres ?

Engager le bien être des habitants et la stabilité de leurs patrimoines sous la pression des lobbys énergéticiens relève, à mon sens, d'un manque de respect de la dignité des habitants de l'Outre-Forêt.

Ce sur quoi des explications auraient pu être données.

Mais entrons dans le « débat » des chiffres que personne n'a évoqués. On ne sait pas s'il y a corrélation entre Lauterbourg, Hatten et Schwabwiller sauf qu'en rapprochant les DNA des 12, 15 et 28 novembre 2025, on parle quand même, à ce jour, de la production de 28.000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an.

Cela fait combien de tonnes de carbonate de lithium nécessaire déchargées à Lauterbourg et venant d'Argentine et du Chili ? Pense t'on également aux 660 tonnes/jour de chaux vive acheminés par camion ou train ?

Dans les process de fabrication, il faudra bien transporter ces tonnages d'un point à un autre ou simplement les envoyer aux destinataires finaux ? A-t-on évalué l'impact de ces transports sur la sécurité de la circulation voire la détérioration de la voirie ? Le lithium étant très léger, y a-t-il un risque de poussières ? Les habitants ont été rassurés ?

Pour fabriquer tous ces tonnages, sera-t-il nécessaire de fournir des ressources locales, de l'eau claire par exemple ? Pour obtenir 1kg. De lithium batterie il faut 25 m³ d'eau. Pour 28.000 tonnes, il faudrait donc 700 millions de m³ d'eau. A titre de comparaison, le SDEA produit tous les ans environ 33 millions de m³. Qu'en pense la nappe phréatique ?

A-t-on informé de ces chiffres ? Peut-être a-t-on pu lire dans les DNA du 15.11.2025 qu'un travail d'optimisation est en cours à l'ISIS de Strasbourg... Depuis le temps qu'on nous tourne la tête avec l'or blanc, le peuple devrait vraiment avoir des raisons de s'inquiéter pour ses factures d'eau à venir.

Nos élus semblent plonger les yeux fermés, un seul parle, les autres se taisent. Je note que sur chacun de ces points restés sans réponse, les divers adjoints, nommés par le président, auraient pu traiter et résumer l'un ou l'autre aspect du dossier. Ce faisant, ils auraient témoigné l'importance qu'ils y portent eux-mêmes car il est bien question du bien-être de tous les habitants de notre territoire.

Constatations et déductions

Nous sommes bien obligés de reconnaître que depuis plus de cinq ans, la population de l'Outre-Forêt est harcelée et soumise à la fuite en avant et aux pressions marketing de lobbys énergéticiens qui avec des expressions gadgets comme « Or blanc », « Pétrole du XXIème siècle », « Ferme géothermique » ou « Parc d'excellence industrielle » essayent de tourner la tête aux habitants.

Ce 26 novembre 2025, une nouvelle fois, plus de 200 personnes se sont déplacées.

Spécialistes et autres élus n'avaient RIEN à dire : un constat accablant de prise en otage des élus et des administrés !

Risques sismiques ? : RIEN

Concentration de quatre sites d'injection avec risques d'interférence ? : RIEN

Evocation des quantités de matières traitées ? : RIEN

Quantité et destination des déchets ? : RIEN

Va et vient des poids lourds et conséquences sur la voirie et la circulation ? : RIEN

Explication sur les process industriels ? RIEN

Evaluation des besoins en ressources locales (eau, électricité...) ? : RIEN

Assurance en cas de séisme : RIEN

Or, il a été constaté que même en activité normale du petit site de Rittershoffen a généré des séismes d'intensité 2 sur l'échelle de Richter.

Il est plus que probable que lorsque Schwabwiller et Hatten injecteront, on dormira très mal ou plus du tout en Outre-Forêt...

Ni moi, ni le COGEHO ne l'accepterons.

Les habitants de l'Outre-Forêt respectent la terre, leur patrimoine et leur mémoire. C'est une région qui a vocation agricole et touristique très loin des transports ininterrompus de matières et de poussières de lithium.

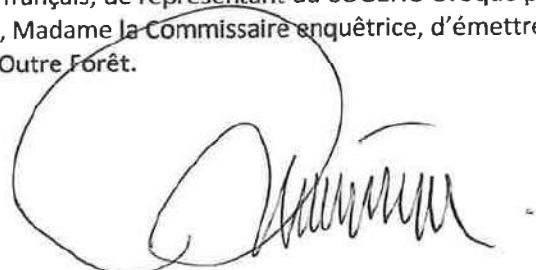
Ni moi ni le COGEHO ne le voulons.

En conclusion, je me permets de considérer que :

- L'information du public est quasi nulle.
- L'activité sismique pourtant prévisible est négligée.
- La qualification du porteur du projet est floue. Il semble que ce soient en fait les énergéticiens au travers de la com. com ?
- L'impact environnemental n'a pas été explicitée à part la surface connue des terres agricoles artificialisées. Rien sur la circulation ininterrompue des poids lourds ou la dangerosité des produits transportés ou sur les besoins en ressources locales comme l'eau.
- L'utilité publique est nébuleuse : « redynamisation du territoire », « créer emploi et ressources » ou encore « purifier du lithium ». De telles utilités peuvent être transposées n'importe où.

D'ailleurs les ressources potentielles de lithium en France sont énormes et se situent essentiellement en Bretagne et dans le Massif Central **où le risque sismique est quasi nul car les mines sont à ciel ouvert et où le lithium est donc beaucoup plus simple à produire** (DNA du 26 avril 2024).

En ma qualité de citoyen français, de représentant du COGEHO évoqué plus haut et à la lecture de mon écrit ci-dessus, je vous demande, Madame la Commissaire enquêtrice, d'émettre un avis défavorable à ce projet destructeur de la qualité de la vie en Outre Forêt.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier", is enclosed within a large, roughly circular outline.

⑨ RANG Joël a déposé une contribution écrite N°6. 4 pages

Rang

⑩ Remis un courrier par Aurélie LANTZ le 06/12/25
Observation n°⑦ - 3 pages

A. Lantz

⑪ Remis un courrier par Sophie LANTZ le 06/12/25
Observation n°⑧ - 1 page

S. Lantz

Clôture de la permanence à 12^h 20
10 personnes, 7 observations déposées (cf 1 courrier enregistré)

VALERIE TROMMETTER

COMMISSAIRE
ENQUETEUR

Trommetter

Permanence du 12 décembre 2025 de 9^h 00 à 12^h 00

⑫ Même si l'histoire tragique de notre village n'est pas oubliable, c'est une source pour nous battenois qui vit dans le siècle 21, permis l'implantation de la zone artisanale actuelle, elle aussi issue du champ de bataille florale à nous battenois qui renoue du développement de notre commune actuelle fait fi des devoirs de mémoire !

Pascal Méjean

Ajout du résumé en réponse à l'avis de la DDT au dossier d'enquête publique

PJ Glos 9
(06/02/25)

Joël RANG
5 rue des Hirondelles
67660 SCHWABWILLER
Téléphone : 0682626752
Adresse mail : rang.joel@gmail.com

A l'attention de la Commissaire Enquêtrice
Mme Valérie Trommetter

Objet : Contribution à l'enquête publique relative au projet de parc d'excellence industrielle à Hatten

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Ce qui se passe sur le territoire de l'Outre-Forêt, sous la présidence de M. Paul Heintz, est grave et je vous remercie d'avance pour l'attention que vous allez porter à cette contribution, aussi longue soit-elle. L'enquête publique est le seul moment où on laisse la parole aux « petites gens » comme moi et je suis bien décidé à me faire entendre.

Avant même de passer à l'introduction, je vais faire la synthèse afin d'être sûr que toutes les personnes sensibles à ce sujet comprennent mon message. Après avoir consulté avec attention toutes les pièces du dossier et assisté à la réunion publique, je suis totalement opposé au projet de création d'une ZAC à l'entrée Sud-Est de la commune d'Hatten. Tel qu'il est présenté, il porte des **risques environnementaux, patrimoniaux et sociaux graves** avec des **contradictions et insuffisances avérées dans les études et justifications**.

Le projet soumis à cette enquête publique regroupe plusieurs procédures majeures incluant l'évaluation environnementale, la déclaration d'utilité publique ainsi que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Si ce regroupement est légal, il complexifie notamment la lecture et la compréhension globale par le public, appelant à une vigilance accrue sur la clarté et la pédagogie de la consultation.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans un contexte national où les métaux rares, et notamment le lithium, représentent un enjeu stratégique capital pour la souveraineté industrielle et énergétique. Une dynamique intense voit émerger de nombreux projets liés à l'extraction et à la valorisation de ces métaux, souvent animés par des ambitions économiques fortes. Cette course peut parfois conduire à un enchaînement quasi-automatique de projets, comme ceux qui pèsent actuellement sur le territoire de l'Outre-Forêt, sans toujours garantir la prise en compte suffisante des impacts sociaux, environnementaux et patrimoniaux.

Dans ce contexte, la transparence, la rigueur et la clarté doivent être pleinement assurées pour permettre une délibération démocratique équilibrée autour de ce projet complexe. Ainsi, j'espère que ma contribution ainsi que celles de toutes les personnes qui ont émis un avis constructif seront pris en compte à leur juste valeur.

Évaluation environnementale

Sur les aspects traités, l'étude d'impact semble complète au premier abord mais présente un bilan optimiste sur les mesures d'atténuation.

Elle manque cruellement de données quantifiées et compréhensibles (pourtant, lors de la réunion publique, on a eu droit à un déballage de chiffres sur d'autres sujets mais j'y reviendrai ultérieurement) :

- Bilan global des émissions GES est très élevé : 530 ktCO2e sur 50 ans. A titre d'exemple, pour respecter la SNBC (objectif neutralité carbone 2050), chaque habitant sur terre devrait émettre moins de 2,1 tCO2e. Actuellement, un français en moyenne en produit 12 tCO2e. Par simple calcul, on peut donc affirmer que cette ZAC produirait l'équivalent de CO2, sur une période de 50 ans, de presque 900 habitants aujourd'hui ou plus de 4400 habitants si on suit l'objectif de 2050, soit la population de Betschdorf.

- Aucun état chiffré de ce que les terres agricoles sacrifiées pouvaient apporter à l'homme avant leur rachat (et les expropriations à venir) en terme de service (alimentation, régulation des phénomènes naturels...)

- Trafic routier a été quantifié mais sans détailler la part qui va impacter les communes environnantes

- Aucune mention de la pollution visuelle liée aux éclairages et l'impact sur la faune et la flore

- Aucune modélisation chiffrée du bruit pour la ZAC complète

- Minimisation de l'impact paysager et patrimonial du projet. Par exemple, création d'un rond point devant la casemate Esch et bétonnage d'un ancien champ de bataille de la seconde Guerre Mondiale. La maison forestière et le cimetière israélite sont pris en étau par la zone industrielle.

J'attire votre attention sur un point préoccupant : l'étude d'impact de la ZAC d'Hatten, destinée à accueillir la raffinerie de lithium extrait à Schwabwiller, a été réalisée par Archimed Environnement, le même bureau que pour le projet de forage géothermique et lithium à Schwabwiller (Betschdorf). Ce cumul pose un risque de conflit d'intérêts, car un même acteur évalue des projets interdépendants (extraction et traitement), potentiellement en minimisant leurs impacts pour permettre à la Communauté de Communes d'Outre-Forêt de dérouler plus facilement son « plan ».

En conclusion, l'évaluation environnementale n'est pas assez neutre et complète pour permettre au Préfet de le guider objectivement sur l'impact du projet. Le porteur du projet devrait faire appel à un bureau d'études différent permettant ainsi de confirmer l'impartialité de l'étude et, par la même occasion, apporter les précisions demandées par les contributeurs à l'enquête publique.

Déclaration d'utilité publique

La justification économique et territoriale ne tient pas face à la réalité.

Avant d'aborder certains aspects du dossier, je voudrais revenir sur la réunion publique. Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, M. Heintz était entouré d'une dizaine de personnes (élus, bureaux études...). Tout au long de la réunion, à part quelques rares et ponctuelles exceptions, c'était le seul à prendre la parole. Il a défendu son projet corps et âme, quitte à passer à la diffamation pour arriver à ses fins. Plus on avançait, plus on avait l'impression que c'était « son » projet plutôt qu'un projet territorial qui va répondre à une problématique existante et critique pour le territoire.

Il a essayé, dès les premières minutes, de nous faire comprendre qu'il n'a pas d'autre solution pour redynamiser le territoire essayant de montrer sur une carte qu'il manque de ZAC. J'ai l'impression qu'on a pas les mêmes yeux car je trouvais justement qu'il y en avait déjà beaucoup au nord du Bas-Rhin. Quand on consulte ce dossier, ce qui choque, c'est justement l'absence d'études d'alternatives sérieuses moins dommageables. Est-ce que les friches des alentours ont été

identifiées ? Pour ne citer qu'elle, il y a plus de 30ha de l'ancien site Caddie laissées à l'abandon... vous en trouverez bien d'autres sur le site <https://cartofriches.cerema.fr>. De plus, est-ce que toutes les ZAC des environs n'ont plus de telles surfaces disponibles ?

Ensuite, M. Heintz voulait nous faire croire que 0,5 emploi pour 1 actif dans l'Outre-Forêt était un chiffre alarmant mais, en réalité, cela ne veut absolument rien dire sur l'état de notre territoire ni son attractivité. De nombreux foyers ont décidé de s'installer en Outre-Forêt pour le coté rural alors qu'ils travaillent à Haguenau, Strasbourg, sont frontaliers... La politique enclenchée autour du lithium (projets de forages, la ZAC d'Hatten) aura un impact très faible sur l'emploi mais dégrade considérablement notre cadre de vie au point de nous pousser à quitter le territoire. De même la population locale est-elle qualifiée pour travailler dans ce domaine ? Ce ne sont pas les jeunes de l'Outre-Forêt qui vont directement bénéficier de ce secteur d'activité et donc en suivant le raisonnement de M. Heintz, ils continueront à quitter la région.

Enfin, il a aussi expliqué faire cela pour les recettes fiscales et compenser la baisse des dotations de l'État. Selon lui, c'est le seul levier. Est-ce qu'à un seul moment, il nous a dit de combien devrait-il augmenter les impôts des habitants ? Il a utilisé le mot augmentation qui fait forcément peur sans donner plus de détails.

La ZAC d'Hatten est intégrée au Projet d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) "Lithium Nord Alsace" par l'arrêté ministériel du 31 mai 2024, qui mutualise nationalement sa consommation foncière de 40ha. Ce mécanisme, prévu par la loi ZAN (loi Climat et Résilience 2021 et loi du 20 juillet 2023), exonère les PENE des trajectoires locales ZAN pour prioriser des intérêts stratégiques comme, dans notre cas, la souveraineté en lithium. Même si c'est un non sens, l'État autorise M. Heintz à faire son projet en expropriant les derniers propriétaires attachés à leur terres agricoles. Par contre, la raffinerie de Lithium prévue n'occupe qu'un tiers de la surface totale et aucune autre industrie n'a montré d'intérêt pour s'installer sur cette future zone. Il ne faut pas oublier que les entreprises s'y installant doivent être en lien avec le Lithium pour respecter la loi PENE, ce qui est beaucoup trop contraignant et qui ne va pas aider à remplir les deux autres lots. Là aussi, M. Heintz nous a fait part de sa solution lors de la réunion publique, il est en train de « s'arranger » avec l'État pour changer cette contrainte en « lithium OU utilisation de l'énergie issue de la géothermie profonde ». Quoi de plus simple que de faire modifier la loi lorsqu'elle ne nous arrange pas. N'oublions pas que pour réaliser ce projet, la ComCom va avancer plus de 16 millions d'€, qui seront d'après eux « absorbés » par la vente des terrains. Si ces derniers ne se vendent pas, c'est la stabilité financière de notre territoire qui sera fortement impactée...

Le volet patrimonial historique, particulièrement crucial, est ignoré dans la DUP. L'avis DRAC rappelle la menace sur la ligne Maginot, un vestige majeur de la Seconde Guerre Mondiale dont la lisibilité est en danger par l'urbanisation envisagée. La DRAC préconise une protection élargie au niveau UNESCO, garantissant la transmission de ce patrimoine intact aux générations futures. On a eu un merveilleux spectacle à ce sujet lors de la réunion publique et je vous laisse, madame la commissaire enquêteuse, en tirer les conclusions.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que conclure que la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet est totalement injustifiée.

Mise en compatibilité du PLUi

Je vais passer très vite sur cette partie car, comme je l'ai vu pour Schwabwiller, même si le mécanisme n'était pas le même, c'est très simple pour une Communauté de Communes de modifier le PLUi comme ça l'arrange ou pour contenter les copains.

Voici mes remarques :

- Le PLUi autorise une urbanisation génératrice de fragmentation écologique et menace la continuité des habitats protégés.
- La faible prise en compte des terres agricoles productives dans le zonage reflète une incohérence forte avec les ambitions de développement durable.
- Les mesures compensatoires proposées sont quantitativement et qualitativement insuffisantes, provoquant un risque de dégradation irréversible.
- La protection patrimoniale de la ligne Maginot, enjeu fondamental, reste insuffisamment prise en compte dans les documents d'urbanisme.

La mise en compatibilité du PLUi est disproportionnée pour un tel projet.

Pour conclure et pour toutes ces raisons, ce projet de ZAC sur la commune d'Hatten ne peut être accepté. Il s'inscrit dans un contexte de course au Lithium dans laquelle la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt s'est jetée à bras ouvert en ignorant farouchement leurs habitants. Ces derniers, dont je fais malheureusement parti, vivent tous les jours un peu plus dans la peur. La peur d'être touché par un séisme qui entraîne des dommages sur l'investissement d'une vie, leur maison. Nous avons d'ailleurs été réveillés en pleine nuit cette semaine par un séisme induit par la centrale de Rittershoffen. Ce n'est pas le premier et ce ne sera malheureusement pas le dernier puisque notre Préfet n'a rien trouvé de mieux que d'autoriser 3 projets de 2 puits supplémentaires cette année sur l'Outre-Forêt. Doit-il y avoir une grosse catastrophe pour que l'État exige tout d'abord un moratoire et laisse le communauté scientifique étudier la problématique de l'extraction du lithium dans les saumures géothermales, les impacts croisés entre projets sur un territoire aussi restreint... ? Au lieu de ça, notre Communauté de Communes fait tout pour faciliter l'implantation des Opérateurs dont la motivation première est le profit forcément. Ces projets reposent entièrement sur des hypothèses. Pour le moment, seul Eramet a sorti quelques grammes de Lithium à Rittershoffen et non pas les quantités industrielles qui sont sensées alimenter la fameuse raffinerie. D'ailleurs, alors même que l'enquête publique est toujours en cours, les travaux préparatoires, topographiques et autres semblent avancer... Dans le PV du conseil de ComCom du 24/09/2025, on peut lire qu'un devis d'un montant 2 millions d'euros pour le raccordement Haute Tension a déjà été signé. Est-ce légal ? On voit bien qu'aux yeux du porteur de projet, cette enquête publique n'est qu'une formalité, un passage obligé et qu'il est déjà convaincu qu'il va se faire. Si j'ai pris le temps de rédiger cette contribution, c'est justement pour montrer que le débat public est nécessaire et utile mais également pour confirmer que la France est un État de droit.

Je vous remercie de l'attention portée à ma contribution et reste disponible pour toute précision complémentaire.

Dans l'attente de la conclusion de cette enquête publique, je vous prie d'agrérer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Joël Rang



PJ Obs 10
106 (12/25)

Mme Aurélie LANTZ
10 rue Thiergarten
67000 STRASBOURG

Strasbourg, le 4 décembre 2025

Mme la Commissaire-Enquêtrice
Mairie de HATTEN
1 place de la Mairie
67690 HATTEN

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je souhaite m'opposer au projet de création d'une zone industrielle dédiée à l'utilisation des ressources géothermiques à HATTEN dans le cadre de l'enquête publique unique relative à la déclaration d'utilité publique du projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques à HATTEN emportant mise en compatibilité du PLUI du HATTGAU et à la délivrance de l'autorisation environnementale afférente.

Je sollicite la délivrance d'un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la mise en comptabilité du PLUI en regard des arguments ci-après exposés :

1. Absence d'une utilité publique suffisante

Etant propriétaire d'un terrain voué, selon le projet envisagé, à faire l'objet d'une expropriation, à défaut d'accord sur la vente, j'estime que ce projet est destiné à satisfaire des intérêts privés (en particulier la société LITHIUM DE FRANCE et d'éventuels autres industriels), or la recherche de profit n'a pas d'utilité publique.

Lors de la réunion publique en date du 26 novembre 2025 que vous avez organisée, il n'a pas été identifié officiellement d'acquéreurs potentiels valables pour l'ensemble des terrains industriels. On lance un projet titanique, sans connaître les entreprises qui doivent s'implanter dans la zone industrielle, hormis LITHIUM DE FRANCE (implantation soumise à la condition que les 2 puits de SCHWABWILLER soient exploitables, qu'il y ait suffisamment de lithium dans l'eau géothermale, etc...) ce qui n'est pas suffisant pour lancer un projet d'une telle ampleur.

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt (COMCOM) entend dépenser 16 millions d'euros pour une viabilisation et des fouilles archéologiques, sans certitude d'avoir des acquéreurs viables financièrement pour l'ensemble des terrains du projet. Cette somme de 16 millions d'euros, pour le cas où le projet ne devrait pas se faire (ne serait-ce qu'à cause d'un séisme induit par les forages, il y a eu un le 04/12/2025 induit par la centrale géothermique de RITTERSHOFFEN), obèrera durablement les finances publiques de la COMCOM.

Quels sont les utilisateurs potentiels de cette chaleur ? Lors du projet de SCHWABWILLER, le Président de la COMCOM avait parlé de serres produisant de la vanille, puis de fermes pratiquant l'aquaculture produisant des crevettes, puis un data-center. Lors de la réunion du 26 novembre 2025, il n'est plus question de data-center, mais de serres pour la culture de poivrons !!

On ne sait pas où l'on va, aucun projet clairement identifié, mais il faut absolument lancer la construction d'une zone industrielle sans garantie de qui s'installera et à quel prix.

A noter qu'au premier séisme dû à la multiplication des forages, tout cet engouement s'arrêtera, (à l'instar de FONROCHE à STRASBOURG) et HATTEN gardera sa zone industrielle vide se transformant au petit à petit en friche industrielle, et la COMCOM sa dette de 16 millions d'euros.

Il est à noter qu'une déstabilisation des sols est déjà en cours car il y a eu très récemment 3 séismes induits par l'activité de la centrale géothermique de RITTERSHOFFEN : le 07/05/24, le 24/07/24 et le 04/12/2025 (pendant l'enquête publique). Qu'en sera-t-il lorsque 5 centrales géothermiques appartenant à des sociétés différentes (Lithium de France, Electricité de Strasbourg) puissent en même temps dans la nappe phréatique en ne travaillant pas de concert ?

Pour mémoire, actuellement, dans la gigantesque zone industrielle de BRUMATH-BERNOLSHEIM-MOMMENHEIM, la société HUAWEI a construit un énorme bâtiment industriel, qui à l'heure actuelle reste désespérément vide, ladite société ayant mis (pour diverses raisons dépassant la compréhension du simple citoyen) son projet en stand-by selon un article des DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE.

2. Artificialisation massive de terres agricoles

J'estime personnellement qu'il s'agit d'un projet de trop grande envergure avec une emprise au sol gigantesque pour un petit village alsacien (43,7 hectares). Je comprends la recherche du profit mais elle ne justifie pas une artificialisation massive de terres agricoles de très bonne qualité, une dénaturation du paysage, une pollution inévitable par une augmentation massive du trafic routier notamment dans une forêt NATURA 2000, une pollution visuelle (les bâtiments industriels ne sont pas beaux, au lieu et place de jolis champs cultivés et lesdits bâtiments seront très certainement illuminés au moins pour partie la nuit, ce qui risque de perturber grandement les animaux vivants dans la forêt).

Il ne faut pas oublier que ce parc industriel de 43,7 hectares doit s'ajouter au parc industriel déjà existant de STRIEBIG lui-même déjà très grand et constitutif d'une verrou dans le paysage campagnard et forestier entourant la commune de HATTEN.

Il est à noter que le projet industriel de 43,7 hectares s'implante exclusivement sur des terres agricoles. En effet, mon terrain est actuellement exploité par un agriculteur qui y a déjà planté du blé pour l'année prochaine.

De plus, si l'on tient absolument à la construction d'une zone industrielle dans le périmètre de la COMCOM, pourquoi ne pas utiliser une friche industrielle au lieu de terres agricoles fertiles ?

N'est-il pas nécessaire de prévoir une sobriété foncière ?

Je pense que ce projet contrevient aux objectifs de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

3. Patrimoine culturel

La commune de HATTEN a été le lieu de la tristement célèbre bataille de HATTEN – RITTERSHOFFEN lors de l'opération NORDWIND en janvier 1945 (9 au 20 janvier 1945).

Pour mémoire, une fosse commune avec les victimes civiles de la bataille de HATTEN est située sur le cimetière de HATTEN.

Personnellement, ma mère a malheureusement vécu cette bataille et a été le témoin des horreurs qui s'y sont passées, et notamment la mort de son oncle et de ses deux cousins, qui sont « enterrés » dans la fosse commune de HATTEN.

Je rappelle que l'ensemble du ban communal a été impacté par cette bataille sanglante, l'ensemble du village et ses alentours a été bombardé. Il est nécessaire de tenter de conserver au mieux les reliques de cette bataille et d'en faire un mémorial, afin que les générations futures en soient instruites et ce alors que les derniers témoins vivants de cette bataille sanglante s'éteignent peu à peu.

La zone industrielle va entourer la casemate ESCH qui est un site de mémoire, ainsi que le cimetière israélite.

Est-ce là le panorama que l'on souhaite pour ces lieux de mémoire ? Des bâtiments industriels et un rond-point gigantesque ?

Je tiens à rappeler l'article L122-2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui prévoit :

« Dans les cas où les atteintes à l'environnement ou au patrimoine culturel que risque de provoquer un projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements le justifient, la déclaration d'utilité publique comporte, le cas échéant, les mesures prévues au I de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement ».

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, Madame la Commissaire-Enquêtrice, en l'assurance de mes salutations distinguées.



PJ Obs 11
(06/12/25)

Mme Marie LANTZ
10 rue Thiergarten
67000 STRASBOURG

Strasbourg, le 4 décembre 2025

Mme la Commissaire-Enquêtrice
Mairie de HATTEN
67690 HATTEN

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je souhaite m'opposer au projet de création d'un parc industriel sur la Commune de HATTEN.

En effet, ce projet de création d'un parc industriel sur la Commune de HATTEN d'une superficie de 43,7 hectares, aura des conséquences dramatiques sur l'environnement notamment en raison de sa proximité avec le Massif Forestier de HAGUENAU classé Site NATURA 2000 (qui est la sixième forêt de France en superficie et restait jusqu'alors préservée des grandes infrastructures) et la consommation de terres agricoles fertiles.

Le parc industriel prévu à HATTEN est très proche de la forêt, ce qui a pour conséquence notamment :

-un risque d'incendie lié aux activités industrielles, incendie qui s'étendrait facilement à la forêt classée Site NATURA 2000 (le parc industriel est situé en lisière de forêt et l'on sait que les feux occasionnés notamment par les batteries au lithium sont très difficiles à éteindre) : quelles sont les précautions qui seront prises au niveau des pompiers pour lutter contre un tel feu ? du nouveau matériel est-il prévu ? y-a-t-il du retardateur spécifique pour les feux occasionnés par le lithium ?

-un risque technologique (risque d'explosion en fonction des activités industrielles),

-un risque de pollution de la ressource en eau (la nappe phréatique est proche de la surface).

- un risque pour les animaux de forêt qui sont déstabilisés par la pollution lumineuse supplémentaire et par le trafic de camions supplémentaire (une aire de stockage de camion est même prévue en face de la casemate ESCH)

Je tiens aussi à attirer votre attention sur les risques sismiques liés à la multiplication de forages et d'exploitation de puits profonds par des sociétés distinctes ayant des objectifs commerciaux différents (Electricité de Strasbourg, Lithium de France, etc...).

Il y a d'ores et déjà eu trois séismes induits par la centrale géothermique de RITTERSHOFFEN (du 07/05/24, du 24/07/24 et du 04/12/2025).

Je m'oppose donc à ce projet qui va à l'encontre de la protection de l'environnement et de la préservation des terres agricoles pour les générations futures.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, Madame la Commissaire-Enquêtrice, en l'assurance de mes salutations distinguées.



COMMISSAIRE
ENQUETEUR

(13)

Personnellement je m'inquiète surtout des conséquences sur nos habitations de toutes ces secousses sismiques plus ou moins fortes qu'en sera-t-il des éventuelles fissures possibles à l'avenir si personne ne constate l'état actuel des maisons.

Peut-on nous assurer qu'il n'y aura aucune conséquence ni dommage ?

KREYSER Jacqueline 

(14)

Déposé à ce jour 12 décembre 2025.

Projet délivrant qui va complètement à l'encontre des norme environnementales imposées.

Beaucoup de pollution. Il y a bon d'autres projets à développer au carrefour avec le habitants et leur contribution à l'auissement et l'embellissement de cette belle région.

FB.

(15)

Habitant d'ancienne au air du futur domine les, lais de toits des Ets Stiebel, nous avons trois foyers, nous devons abaisser les perturbations impactées par de bruits continus. Ce sera peut être remplacer le nouveau projet. J'ai peur que la nouvelle installation d'entreprise Allemagne entre auto peut être profitent et le terrain ne pourra plus être donné, leurs terres.

BTC-Citt C-

(16)

J'argument des nouveaux emplois qui créent fort le monde n'est pas des plus légitime car ce sont pas les emplois qui manquent



Famille Roth-Carrié

le 10.11.2025

Parc d'excellence Hatten

PJ Abs 14
(12/12/25)

Informée du projet parc d'excellence à Hatten et concernée par ses incidences possibles sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'organisation du territoire, je souhaite contribuer à la présente enquête publique environnementale.

Le projet de Schwabwiller est en place, et déjà nous pouvons constater l'étendue des dégâts, à travers la dégradation du paysage, rien de bien attrayant pour l'entrée de ce joli pays de l'outre-forêt, bienvenue dans l'écoquartier situé à 200m du projet industriel avec vue sur la foreuse et ses tuyauteries, ses baraquements et son grand parking.

Les maisons ne sont pas en reste, des bâtiments qui ont résisté au temps ont subi depuis ce projet de nombreuses dégradations, glissements de terrain, qui provoquent des fissures sur les façades, dérivations des sources souterraines, rendant le bien invivable. Sans parler des secousses sismiques nocturnes, désormais régulières, à savoir plusieurs nuits consécutives.

Donc il s'agit d'établir un projet industriel similaire, à Hatten, sur les mêmes modalités, c'est-à-dire sans concertation des habitants.

L'argument d'un bassin d'emploi est incertain, aucune offre d'emploi concrète n'est visible, ce pays est agricole avant tout, employez-vous à consolider des projets agricoles qui soient bénéfiques au marché local, on a toujours besoin de manger ;

De tels projets spéculatifs sont voués à court terme à l'échec.

Qu'adviendra-t-il du lithium dans quelques années, la cote est régulièrement en baisse et les voitures électriques sont loin de faire l'unanimité avec tous les problèmes liés à cette technologie. ? Le marché est instable.

Le statut PENE est souvent évoqué, mais la réalité est bien différente, la Zac n'est pas un projet PENE. La quasi-totalité des surfaces artificialisées sera imputée au territoire local, en contradiction avec les exigences de sobriété foncière.

Qu'en sait le public ? Qui finance ce projet ? Ce projet qui concerne tout l'arc rhénan n'a pas été soumis à un débat public encadré par la CNDP.

Même opacité concernant les impacts de trafics routiers et de structure.

Aucun chiffrage n'est proposé, le réseau local n'est pas dimensionné pour absorber de tels volumes, ce qui porte à conséquences sur la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Outre la dégradation du milieu rural, qui portera préjudice aux agriculteurs locaux, (qui voudra acheter du blé qui pousse à coté d'un centre industriel ?), on

omet de préciser le caractère très polluant de cette extraction ,en même temps que le lithium on remonte d'autres éléments, tels que l'arsenic ;

On parle de vapeur d'eau à haute température, rejetée dans l'atmosphère, (chargée de toxicité) ,est-ce bien raisonnable, alors que de nombreux oiseaux sillonnent le ciel , et que chaque habitant entretient un petit lopin de terre pour mieux survivre à la crise ? sans compter la faune sauvage , qui sera directement impactée .

Le site et ses environs seront pollués, qui paiera la dépollution ?Que fait-on pour préserver la santé de ses habitants ?

En outre ce projet nécessite des quantités faramineuses d'eau, puisées dans la nappe phréatique, au moment où régulièrement on nous parle d'économiser l'eau.

Sans parler des énergies fossiles utilisées pour le projet et qui représentent un bilan carbone catastrophique .

Beaucoup d'incertitudes et beaucoup de destructions irréversibles envisagées, pour un projet à court terme.

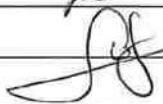
Pour ces raisons je formule un avis défavorable au projet Zac de Hatten.

(17)

~~Sur la site de Rethenbach~~
 Les siennes induites par les derniers temps et celles depuis plus d'une année et donc la mise à l'arrêt du tout qq jours varie quelque semaines seront pas favorable à une extraction du lithium de manière régulière afin d'limiter et rassurer le site de traitement de Halle.

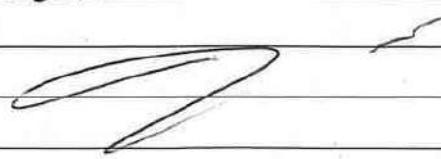
Donc problème d'approvisionnement régulier dont toute variété a besoin. Et ces saisons sont de plus en plus fréquentes et plus intenses. Cela compromet la pérennité du site, notamment selon les 2 voies suivantes : a) Lithium b) Utile et des celles.

Que se passerait-il si l'industriel s'établisse dans un autre où plus les ressources minières ?
 Je pense que cette voie n'a pas été suffisamment détaillée et donc une manque de sincérité et d'information du public concernant cette aspect.

 Edmond Robbrecht

(18)

Habitante de Walsoug, j'ai déposé une lettre ce jour. Je suis inquiète des futurs de notre belle région.
 Je suis Brigitte HILLEN.



(19)

Habitant de Walsoug, j'ai déposé un courrier de 2 pages pour protester contre l'exploitation sur le projet Pisc Industriel Halle. Ce projet présente des risques pour la population locale.

J-C HILLEN

PJ Obs 18
(12/12/25)

Mme HILLEN Brigitte
10 rue du Chêne
67360 WALBOURG

Walbourg
le 12 décembre 2025

A Mme la Commissaire enquêtrice
Zone industrielle de Hatten

Madame la Commissaire,

J'étais présente à la réunion du 26 novembre 2025 à Hatten. Je vous remercie de l'avoir provoquée.

Entretemps une émission est passée sur l'extraction de Lithium à la mine d'Echassière. C'est une mine ouverte, la roche est prélevée et broyée pour extraire le Lithium. Le problème exposé est la radiation qui est présente dans la roche. S'il peut y avoir de la radiation dans la roche, dans l'eau extraite à 2000 m peut-elle également être présente ?

Bien sûr, à Hatten dans la zone industrielle exceptionnelle, il n'y aura pas d'extraction d'eau, mais le produit de celle-ci y sera concentré. Ne faut-il pas se poser la question du danger d'exposer d'autres entreprises, peut-être en rapport avec l'alimentation humaine pour avoir le risque au final de produits radioactifs. Deux exemples d'entreprise avaient été donnés lors de la conférence : Alsace-Lait et le séchage de graines.

Autre point non précisé : c'est la quantité d'eau utilisée pour le rinçage des filtres lors de la récupération du Lithium : à aucun moment la quantité n'a été abordée. La réponse a été de réutiliser l'eau en cycle fermé mais cette eau ne peut pas être indéfiniment être dans le circuit sans être changée... Il faudra la renouveler régulièrement.

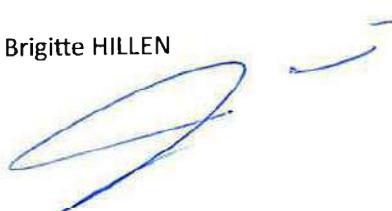
Autre point : les déchets résiduels de l'extraction, que vont-ils devenir ? Ainsi que l'eau des systèmes de rinçage des filtres ?

Je suis inquiète quand au devenir de cette belle région d'Alsace, que laisserons-nous à nos descendants ? D'autant que d'ici à ce que l'usine soit lancée, nous n'aurons plus besoin de Lithium pour les batteries, d'autres techniques sont déjà lancées. Mais l'usine sera en place utilisant des parcelles de terres agricoles...

Merci de porter attention à cette lettre, je n'ai pas exposé toutes mes questions oralement, je ne suis pas à l'aise en public.

Cordialement

Brigitte HILLEN



PJ Chs 13
(12/12/25)

HILLEN Jean Claude
10 rue du Chêne
67360 WALBOURG

a Mme La Commissaire Enquêteuse

Madame Trommetter,

Malgré les avis négatifs donnés par la population pour l'implantation de Lithium de France sur le site de Schwabwiller malgré la proximité du lotissement récent vous avez donné un avis favorable certe avec des réserves mais un avis favorable quand même

Aujourd'hui nous nous retrouvons pour l'implantation d'une zone industrielle sur la commune de Hatten

Les élus de la commune de Hatten sont hors jeu à ce stade de la procédure et c'est la Com Com de l'Outre Forêt qui pilote ce projet

Les responsables, dont le Président, sont axés sur le développement de la région ? la création d'emplois ?

Le développement industriel doit il passer par la destruction d'une terre nourricière par l'amputation de terre agricole ?

A ce jour en France nous importons plus de produits agricoles que nous exportons alors après avoir fermé et arrêter les mines du Nord de la France , les mines de la région de St Avold - pour importer les produits bruts et semi finis vous nous parlez autosuffisance et d'indépendance énergétique

La zone industrielle de Hatten devrait recevoir une usine de retraitement de Lithium à l'horizon 2030 , savez vous si en 2030 nous aurons encore besoin de Lithium pour des batteries ?

Les évolutions sont telles que certains pays ont une avance de 10 ans sur la conception et la fabrication de batteries sans parler du traitement des terres rares
Absence d'information sur les quantités d'eau potable nécessaire au traitement, absence d'information quant aux déchets résultants de la purification de la saumure de lithium en lithium de qualité batteries.

Regardons le projet de Brumath pour la téléphonie à ce jour destruction de terres agricoles et aucun emploi créé contre une promesse de plusieurs centaines d'emplois

Autre possibilité d'implantation émise par les autorités compétentes installation d'un Data Center
Ceci ne crée pas énormément d'emplois et nécessite énormément d'énergie électrique hors dans l'environnement Nord du Bas Rhin pas de centrale nucléaire la seule qui existait : Fessenheim fut fermée à l'encontre des salariés, des riverains

Autre possibilité évoquée, des serres chauffées par les eaux chaudes sousterraines le sud de la France fait déjà face a une augmentation significative des températures avec une absence d'eau et doit adapter ses cultures aux changement climatiques

Tous les projets évoqués font parti d'une mauvaise analyse .
La France doit se tourner vers l'avenir sans détruire son potentiel de terre agricole riche ce qui fait sa richesse et qui accompagne la qualité de vie de sa population, ceci est aussi recherché par le tourisme .

L'implantation de l'usine de raffinage du lithium va engendrer un risque que l'on ne pourra évaluer en amont.

Cette usine va forcément accentuer la multiplication des forages géothermiques pour une rentabilité du site.

Sachant qu'un forage géothermique comme Rittershoffen engendre déjà des micro séismes de 2.1 à 2.5 (Echelle de Richter) en 2024 et 2025, alors que l'eau pompée est intégralement réinjectée, il en est de même pour les forages de Soultz Sous Forêt micro séisme mesuré de 2.9.

A l'avenir une partie de l'eau, la saumure sera orientée vers cette usine de traitement. Cela provoquera un déséquilibre supplémentaire. A celà il faut rajouter la multiplicité des forages dans un rayon de quelques kilomètres .

Si la vie industrielle comprend des aléas, la gestion des aléas ne doit pas se faire au détriment des citoyens et de leur qualité de vie.

Cordialement
JC Hillen



(D) Yvonne Fischer - Hatten - 12.12.25-

dépot de 2 feuilles de synthèse
des contributions civiles et que j'ai
trouvé pertinentes

yt

(E) Rose et Manuela Philipp : dépôt d'une famille de
synthèse contre la zone industrielle proche à Hatten

Ros, PL.

Fin de la permanence à 12^h10

13 personnes reçues - 10 observations déposées -

VALERIE TROMMETTER

COMMISSAIRE
ENQUETEUR



①

Observations

Quant à l'enquête publique -
Parc Excellence Hatten.

(Critiques générales) à parti de la lecture des observations -

- flou général beaucoup d'estimations, hypothèses, suppositions → faite en avant.
- en général les grands projets se prévoient sur les friches industrielles et non sur des terres agricoles déjà insuffisante à Hatten et environs.
- problème financier:
 Que se passera-t-il si absence d'acheteurs
 Qui paiera: la vente des terrains, les aménagements du site → la ComCom?
- Il est curieux que l'on puisse changer un Plan d'un baguette magique.

dilithium

- 1 baisse de production mondiale.
 - % depuis 2020.
- Na supplante le Li
 → 1 course de relais.
- compétitivité perdue au fav des chinois
- rentabilité: en Patagonie salars exploitable à l'oeil nu ≠ -2600m

② eau: aucune estimation de la consommation et de son utilité.

Sismicité

- la plaine d'Alsace n'est pas adaptée à la géothermie profonde -
- géothermie profonde peu friable et dangereuse (ex: Allemagne: accès fragiles)
- risques sismiques induits et naturels.
→ accès des centrales, découragement des acheteurs potentiels.

- emploi: "il y aura peu de Hattenois qui auront des compétences très spécifiques.
où on ne peut connaître les emplois sans connaître les acheteurs (2000???)

qualité de vie

- hauteur et emprise des bâtiments
- ↗ trafic routier déjà très dense.
- pollutions diverses: chimiques, lumineuses, sonores....
- proximité des habitations
< 1 km)

aquiculture

- incompatibilité avec la Zan -
- grosse emprise sur les terres agricoles alors que nous en manquons cruellement.

enjeux historiques

lien de bataille Hatten-Rittershoffen (janv. 45)
→ lieu de mémoire (rencontré dans de nombreuses observations)

Points contre la zone industrielle prévu à Hatten PJ Obs 21/12/25

- Circulation des camions (liée aux travaux)
- ↳ généralement de la circulation pour les habitants
- ↳ y-a-t-il des limitations de vitesse ? => généralement circulation fluide, pour les salariés
- ⇒ ~~bouchons~~ bouchons
- pollution visuelle
 - ↳ à côté d'un cimetière, en plus !
 - ↳ on remplace des champs par une zone industrielle, pour quelles raisons ?
- risque géologique ?
 - tremblement de terre ?
 - ↳ Surtout vis-à-vis de la géothermie & entre Betschdorf et Rittershoffen et Forage à Schwabwiller
- Quels sont les impacts pour la faune et la flore au voisinage ?
 - ↳ Forêt juste à côté
 - ↳ ~~Impact~~ Impact sur la biodiversité
 - ↳ Accidents Sangliers, cerfs etc ... de route ?
 - ↳ chasse perturbé ? → destabilisation de l'équilibre dans la faune.

Re ~~Answers~~

Hatten, le 12 décembre 2025

Rose Philipp & Manuela Philipp

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau, nécessaires au projet de parc d'excellence industrielle dédié à l'utilisation des ressources géothermiques de Hatten

OBSERVATIONS DEPOSEES PAR COURRIER

**Madame Valérie TROMMETTER
MAIRIE
1 place de la Mairie
67690 HATTEN**

GESTION DU TERRITOIRE

Objet

Avis sur l'enquête d'utilité publique
sur la zone d'activité de Hatten

Références

DM/LH n° 424

Affaire suivie par
Dominique METREAU

Tél. 03.88.19.17.29

Portable : 06.37.54.12.66

dominique.metreau@alsace.chambagri.fr

Schiltigheim, le 1^{er} décembre 2025

Madame la commissaire enquêtrice,

L'impact du projet de la zone d'activité située à Hatten est important, il s'étend sur 47,45 hectares et concerne 14 agriculteurs.

Cette zone était depuis de nombreuses années intégrée dans les secteurs orientés vers un changement de destination, ce qui ne nous amènera pas à remettre en cause cette orientation.

Concernant la phase opérationnelle, un travail partenarial s'est mis en place avec la communauté de communes de l'outre Forêt.

Il a permis plusieurs résultats importants :

1. Les emprises du projet ont été réduites de 54,40 hectares à 43,70 hectares, auxquels il convient d'ajouter 3,75 hectares de mesures compensatoires environnementales.
2. Les mesures compensatoires environnementales du projet seraient incluses dans les emprises du projet dans une zone d'interface située entre la forêt et les sites d'implantation des entreprises.
3. Une étude « ERC » agricole a permis de conclure à la mise en place d'une enveloppe de compensation collective agricole de 641 901€
4. Une collaboration active entre la communauté de communes de l'outre Forêt, la Chambre d'agriculture, la SAFER et les agriculteurs a permis d'informer les agriculteurs, de les écouter, ce qui a facilité la mise en œuvre des dispositifs de compensation les mieux adaptés.
5. Un schéma de compensation foncière est en place, ce qui permet de répondre à l'attente de nombreux agriculteurs. Huit agriculteurs cultivant 35 hectares à l'intérieur du site souhaitent la compensation foncière.
A ce jour, l'essentiel des surfaces a été trouvé, la mission de la SAFER se poursuit pour rendre opérationnel ce dispositif avant 2027.
6. Le schéma indemnitaire est conforme en tous points aux attentes de la Chambre d'agriculture.

Un point reste à mettre en œuvre.

Il s'agit de la mise en place éventuelle d'un aménagement foncier qui pourrait concerter environ 800 hectares soit 20 fois les emprises du projet. Cet aménagement foncier permettrait de compléter le dispositif de compensation agricole en restructurant le parcellaire des entreprises agricoles.

Pour ce faire, nous demandons que la future déclaration d'utilité publique mentionne l'application de l'article L123-24 du code rural, afin que la commission communale d'aménagement foncier qui étudiera les modalités de mise en œuvre de ce dispositif puisse être mise en place.

Dans ces conditions, nous émettons un avis favorable sur le traitement de la question agricole de ce projet et nous restons à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués et cordiaux.

Didier BRAUN
1^{er} Vice-Président

